BLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LA VIE POLITIQUE DANS LES DEUX MONDES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

A. VIALLATE ET **M. CAUDEL**

PROFESSEURS A L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES

SEPTIÈME ANNÉE

1er OCTOBRE 1912 — 30 SEPTEMBRE 1913

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

LA

VIE POLITIQUE

DANS

LES DEUX MONDES

(SEPTIÈME ANNÉE : 1912-1913)

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

LA VIE POLITIQUE
DANS LES DEUX MONDES

Publiée sous la direction de MM. **A. VIALLATE** et **M. CAUDEL**
Professeurs à l'École des Sciences politiques.

PREMIÈRE ANNÉE

(1er octobre 1906 — 30 septembre 1907)

Avec des études sur les différents pays, par W. Beaumont, D. Bellet, P. Boyer, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, J.-P. Armand Hahn, Paul Henry, René Henry, A. de Lavergne, A. Marvaud, H.-R. Savary, A. Tardieu, R. Waultrin, professeurs et anciens élèves de l'École des sciences politiques; une étude sur la deuxième conférence de la paix, par M. L. Renault, de l'Institut, et une préface d'Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut, directeur de l'École des Sciences politiques.

Un fort volume in-8° de 700 pages. . . . . 10 fr.

DEUXIÈME ANNÉE

(1er octobre 1907 — 30 septembre 1908)

Avec la collaboration de MM. J. de Bartoscewicz, W. Beaumont, D. Bellet, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, J.-P. Armand Hahn, Paul Henry, O. Houdas, A. de Lavergne, A. Marvaud, Ch. Mourey, A. Terrier, H.-R. Savary, A. Tardieu, R. Waultrin, professeurs et anciens élèves de l'École des sciences politiques

Un fort volume in-8° de 628 pages. . . . . 10 fr.

TROISIÈME ANNÉE

(1er octobre 1908 — 30 septembre 1909)

Avec la collaboration de MM. L. Renault, W. Beaumont, D. Bellet, P. Chasles, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, Paul Henry, René Henry, G. Isambert, A. de Lavergne, A. Marvaud, P. Matter, Ch. Mourey, R. Pinon, P. Quentin-Bauchart, H.-R. Savary, A. Tardieu, A. Terrier, R. Waultrin.

Un fort volume in-8° de 620 pages. . . . . 10 fr

QUATRIÈME ANNÉE

(1er octobre 1909 — 30 septembre 1910)

Avec la collaboration de MM. L. Renault, W. Beaumont, D. Bellet, P. Chasles, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, Paul Henry, René Henry, G. Isambert, J. Ladreit de Lacharrière, A. de Lavergne, A. Marvaud, P. Matter, Ch. Mourey, R. Pinon, P. Quentin-Bauchart, H.-R. Savary, A. Tardieu, F. Vauchaussade de Chaumont, R. Waultrin.

Un fort volume in-8° de 622 pages. . . . . 10 fr

CINQUIÈME ANNÉE

(1er octobre 1910 — 30 septembre 1911)

Avec la collaboration de MM. D. Bellet, J. Blociszewski, P. Chasles, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, P. Henry, R. Henry, G. Isambert, J. Ladreit de Lacharrière, G. Lagny, A. de Lavergne, A. Marvaud, P. Matter, Ch. Mourey, R. Pinon, P. Quentin-Bauchart, H. Sage, H.-R. Savary, A. Tardieu, R. Waultrin.

Un fort volume in-8° de 652 pages. . . . . 10 fr

SIXIÈME ANNÉE

(1er octobre 1911 — 30 septembre 1912)

Avec la collaboration de MM. J. Barth, D. Bellet, J. de Blociszewski, P. Chasles, M. Courant, M. Escoffier, G. Gidel, L.-Paul Henry, R. Henry, G. Isambert, J. Ladreit de Lacharrière, G. Lagny, A. de Lavergne, A. Marvaud, Ch. Mourey, R. Pinon, P. Quentin-Bauchard, H. Sage, H.-R. Savary, A. Tardieu, R. Waultrin.

Un fort volume in-8° de 648 pages. . . . . 10 fr.

LA

VIE POLITIQUE

DANS

LES DEUX MONDES

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

A. VIALLATE et M. CAUDEL

PROFESSEURS A L'ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES

SEPTIÈME ANNÉE

1er OCTOBRE 1912 — 30 SEPTEMBRE 1913

PARIS

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—

1914



COLLABORATEURS

MM. Jacques Barth, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.

G. Becmeur.

Daniel Bellet, professeur à l'École des Sciences Politiques, secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique.

Joseph de Blociszewski, professeur d'histoire diplomatique et de droit des gens à l'Académie consulaire de Vienne.

Pierre Chasles, auditeur à la Cour des Comptes.

Maurice Courant, professeur près la Chambre de commerce de Lyon.

Maurice Escoffier, professeur à l'École des Sciences Politiques, rédacteur en chef de la *Revue des Sciences Politiques*.

Gilbert Gidel, professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes.

L.-Paul Henry, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.

Gaston Isambert, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.

Gaston Lagny, attaché à la Grande-Chancellerie de la Légion d'Honneur.

Alexandre de Lavergne, auditeur au Conseil d'État, maître de conférences à l'École des Sciences Politiques.

Angel Marvaud, docteur en droit.

Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du gouvernement Chérifien.

René Pinon, professeur à l'École des Sciences Politiques, rédacteur à la *Revue des Deux-Mondes*.

Pierre Quentin-Bauchart, conseiller municipal de Paris.

Henry Sage, professeur à l'Ecole française de Droit du Caire.

Hélie-Robert Savary, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel.

André Tardieu, député, professeur à l'École des Sciences Politiques, chef du service de politique étrangère du *Temps*.

René Waultrin.

Professeurs et anciens élèves de l'École des Sciences Politiques.

Secrétaire de la Rédaction : M. Maurice Escoffier.

TABLE DES MATIÈRES

Nota. — Les renvois aux volumes précédents sont indiqués dans le texte même entre crochets ; les chiffres romains indiquent le tome ; les chiffres arabes, la page.

LA

VIE POLITIQUE

DANS LES DEUX MONDES

LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Par André TARDIEU

L'Europe et la crise balkanique. — Le succès initial de la Triple-Entente. — Les revanches ultérieures de la Triple-Alliance. — Le renouvellement et l'extension méditerranéenne de la Triplice. — L'évolution de l'Italie entre les deux groupes d'alliances. — L'outillage des alliances. — Les armements allemands et la loi de trois ans. — L'antinomie de la paix armée. — Les risques de guerre et les peuples.

L'Europe et la crise balkanique. — L'année qui s'est écoulée du 1er octobre 1912 au 1er octobre 1913 a vu en Orient deux guerres et deux paix, à l'Occident des armements formidables et tels qu'on n'en avait pas réalisés depuis longtemps, dans toutes les chancelleries une activité fiévreuse qui a secoué à maintes reprises l'opinion.

La guerre de libération balkanique ne pouvait pas ne pas mettre aux prises les deux systèmes d'alliances qui se partagent l'Europe et c'est effectivement entre les deux groupes symétriques de la Triple-Alliance et de la Triple-Entente que s'est jouée la partie diplomatique, tandis que se débattait entre les belligérants la partie militaire.

On peut même dire que, si la paix générale n'a pas été troublée, c'est grâce au sentiment profond qu'on avait dans chaque capitale de cette solidarité des deux parties, grâce à la conscience très nette qu'on y possédait du péril.

Ainsi tout en soutenant au cours des guerres et des négociations des intérêts opposés, les six grandes puissances se sont attachées

à maintenir entre elles un contact continu qui, parfois orageux, a réussi en fin de compte à amortir les chocs et à prévenir les ruptures.

Le succès initial de la Triple-Entente. — Pour la Triple-Alliance les événements d'Orient, dès qu'ils se dessinèrent, prirent le caractère d'une surprise et d'un échec : échec pour l'Allemagne, cet effondrement de la puissance militaire ottomane où le cabinet de Berlin avait mis sa confiance ; échec pour l'Autriche-Hongrie, cette extension de la Serbie que le cabinet de Vienne a toujours redoutée comme un centre d'attraction pour ses sujets yougo-slaves ; échec pour l'Italie, ce réveil de la Grèce qui créait dans la Méditerranée orientale une nouvelle puissance navale.

Inversement la Triple-Entente n'avait qu'à gagner au bouleversement balkanique qui privait la Triplice du concours éventuel des baïonnettes turques ; qui massait derrière elle, pour flanquer l'armée russe, les armées victorieuses des Grecs, des Serbes, peut-être des Bulgares ; qui, pour la première fois, imposait à la Roumanie, germanisée jusqu'alors par son roi, des doutes sur la valeur de cette politique.

Les revanches ultérieures de la Triple-Alliance. — Un grand succès de la Triple-Entente ; une grande déconvenue pour la Triple-Alliance, voilà ce qui était en germe dans la crise balkanique à la fin de décembre 1912. Les événements ultérieurs et l'indiscutable supériorité de manœuvre de la Triple-Alliance ont singulièrement limité le succès des uns et la déconvenue des autres.

L'Autriche-Hongrie, au prix d'une mobilisation prolongée, d'ailleurs fort onéreuse, a imposé à la Serbie un arrêt forcé et l'abandon d'une partie des territoires conquis. L'Italie, oubliant les anciennes querelles, s'est unie à l'Autriche pour exiger contre la Grèce et contre la Serbie la constitution de l'Albanie. L'Allemagne a su profiter des divisions survenues au printemps de 1913 entre les alliés balkaniques pour encourager les reprises territoriales de la Turquie et mettre la main sur le cabinet de Sofia.

Ainsi une série de résultats isolés, dont le poids cumulé se fait sentir dans la balance des forces, est venue compenser au profit

de la Triple-Alliance les avantages que la marche générale des choses avait valus d'abord à la Triple-Entente.

Le renouvellement et l'extension méditerranéenne de la Triplice. — La Triple-Alliance, renouvelée en décembre 1912, semble d'ailleurs s'être étendue dans son objet. Lorsqu'elle a été négociée en 1882, elle était essentiellement et exclusivement continentale. L'Allemagne, ni l'Autriche ne se préoccupaient alors de la Méditerranée. Quant à l'Italie, c'est en vain qu'elle avait tenté d'obtenir de ses alliés la garantie de ses intérêts et de ses aspirations maritimes : cette garantie lui avait été refusée. De ce refus résultèrent, dans les vingt-cinq années suivantes, les efforts de l'Italie pour se ménager, en dehors de son alliance, les sûretés méditerranéennes que l'alliance n'avait pas suffi à lui procurer. Ce fut l'origine de ses accords avec l'Angleterre (1886), la France (1900), la Russie (1909). Depuis 1912, et notamment depuis l'entrevue de Kiel entre Guillaume II et Victor-Emmanuel III, il apparaît qu'un changement s'est produit et que les stipulations de la Triplice imposent aux trois alliés une politique commune dans la Méditerranée.

L'action concertée de l'Autriche et de l'Italie contre les Monténégrins, les Serbes et les Grecs, le blocus de Scutari exigé par elles, les sommations relatives aux frontières de l'Albanie, l'appui prêté à Berlin à ces sommations, la constitution d'une division navale allemande de la Méditerranée, l'occupation prolongée par l'Italie, avec la complaisance de l'Allemagne, des îles de la mer Egée, tels sont les symptômes principaux de cette indiscutable évolution.

L'évolution de l'Italie entre les deux groupes d'alliances. — La répartition des influences en Europe se trouve par là, sinon profondément modifiée, du moins légèrement rectifiée.

Au cours des dix années précédentes, l'Italie avait participé à la Triplice avec une indépendance d'allures dont la Triple-Entente avait bénéficié soit dans la crise marocaine de 1906, soit dans la crise orientale de 1908. L'Italie avait dû d'ailleurs à cette politique la réalisation facile, dans l'ordre diplomatique, de ses desseins sur Tripoli.

Le but étant aujourd'hui acquis, l'Italie est rentrée dans le giron triplicien, où l'Allemagne, plus engagée que jamais dans la poli-

tique économique, notamment au Levant, était prête à l'accueillir et où l'Autriche-Hongrie désirait d'autre part une collaboration maritime que seule l'Italie pouvait lui fournir.

La Triple-Entente a donc perdu, — pour quelle durée ? l'avenir le dira, — un des moyens d'action qu'elle avait précédemment trouvé profit à utiliser.

L'outillage des alliances. — De ce qui précède, il ressort avec clarté que l'année 1912-1913 a été caractérisée par l'intensité croissante de la politique d'alliances. Il est donc naturel que, dans les deux camps, on ait été conduit à augmenter l'outillage militaire. C'est l'Allemagne qui a donné l'exemple, suivie, bien que d'assez loin, par l'Autriche et par l'Italie. La France a répondu, imitée par la Russie sur terre et par l'Angleterre sur mer.

L'augmentation de l'armée allemande a été décidée au mois de novembre 1912, c'est-à-dire au moment où les événements balkaniques semblaient nettement défavorables à la politique triplicienne. Elle a été poursuivie malgré les avantages que le développement ultérieur de la crise balkanique a assurés à la Triplice.

L'armée active allemande a été portée à 900.000 hommes, chiffre double de nos effectifs. La France a répondu à cet effort par l'établissement du service de trois ans sans dispenses.

Le régime de la paix armée a donc atteint chez nos voisins et chez nous son maximum de tension et l'attachement indiscutable qu'ont montré les gouvernements au maintien de cette paix n'a pas suffi à les détourner d'en augmenter le poids.

L'antinomie de la paix armée. — Il en résulte une situation quasi paradoxale. Jamais les grandes puissances n'ont laissé échapper systématiquement de plus belles occasions de guerre. Jamais elles n'ont paru moins convaincues de la solidité de la paix.

Elles font ainsi le jeu des partis socialistes qui insistent sur cette contradiction en négligeant de l'expliquer. L'Allemagne en porte la responsabilité. Car ses armements seuls ont déterminé les nôtres : les dates le prouvent et l'évidence le démontrerait à leur défaut.

A ce jeu on peut se demander combien de temps l'Europe sera capable de supporter un régime où la préparation est en raison inverse de l'action et où les peuples, par suite de la tension nerveuse accumulée, sont, plus que les gouvernements, susceptibles de céder quelque jour à l'entraînement irréfléchi que suggère le besoin d'agir et, l'organe créé, de déclancher la fonction.

FRANCE

Par A. DE LAVERGNE ET L. PAUL HENRY

---

1. *Nota.* — Raymond Poincaré, né le 20 août 1860, président de la République, 18 février 1913-1920.

France.	536.400 km².	39.601.599 hab. (1911).
Colonies et pays de protectorats (environ). .	11.011.634 —	54.040.380 —
	11.548.034 km².	93.640.979 hab. (1911).

Aucun événement d'une importance capitale, soit dans la politique extérieure, soit dans la politique intérieure, ne s'est produit en France au cours de l'année 1912-1913.

L'élection de M. Poincaré à la Présidence de la République a paru confirmer l'évolution déjà constatée l'année précédente. Le parti radical-socialiste n'a pu reprendre le pouvoir et des divergences de vues entre ses chefs ont contribué à diminuer son influence au Parlement et même auprès des électeurs. Son hostilité contre la représentation proportionnelle a, cependant, réussi à faire écarter par le Sénat le projet de réforme électorale voté en 1912 par la Chambre.

Les nouveaux armements de l'Allemagne, succédant aux incidents marocains, ont contribué à réveiller dans l'opinion française les sentiments patriotiques, quelque peu atténués au début du siècle par les idées pacifistes. Conscients des nécessités de la défense nationale, les cabinets de MM. Briand et Barthou ont poursuivi le vote d'une nouvelle loi militaire portant à trois ans la durée du service actif. Ils ont, dans cette œuvre, trouvé l'appui de la grande majorité du Parlement et du pays presque tout entier.

A l'extérieur, le règlement définitif de la question marocaine par la convention franco-espagnole a heureusement permis à la France de prendre part aux discussions soulevées par les affaires d'Orient. La diplomatie française a cherché, tout en défendant sa politique traditionnelle dans le Levant et en respectant les importants intérêts de l'Empire slave, son allié, à faire prévaloir les idées de modération dans le concert européen. Malgré des incidents qui dénotaient l'instabilité de l'harmonie entre les grandes puissances et fortifiaient le sentiment d'insécurité existant en Europe depuis les alertes marocaines, la France a pu contribuer pour sa part au maintien de la paix générale.

I

POLITIQUE INTÉRIEURE

Discours de Nantes. — Se conformant à la coutume établie par plusieurs de ses prédécesseurs, M. Poincaré, quelques jours avant

la reprise des travaux parlementaires, fit à Nantes un exposé de la politique du ministère (27 octobre 1912). L'état troublé de la péninsule des Balkans dominait alors la politique extérieure et le Président du Conseil essaya de justifier les efforts de l'Europe pour limiter ce conflit et empêcher de le voir s'étendre aux grandes nations européennes. Les négociations en cours, au sujet des affaires d'Orient, avec toutes les grandes puissances, ne devaient pas avoir pour conséquence de modifier les lignes essentielles de la politique étrangère, dont l'alliance avec la Russie et l'entente cordiale avec l'Angleterre restaient toujours les bases. M. Poincaré annonçait, de plus, que les laborieux pourparlers engagés avec l'Espagne au sujet du Maroc étaient sur le point d'aboutir. Le futur traité aurait le double avantage de faciliter l'œuvre entreprise en Afrique par les deux pays et d'assurer la cordialité de leurs rapports. Mais le Président du Conseil ne dissimula pas que la tranquillité du monde risquait à tout moment d'être troublée par des événements imprévus. Pour pouvoir y faire face, la France devait donner l'impression d'une nation ne voulant pas la guerre mais ne la craignant pas. Les Français devaient donc se préparer à toutes les éventualités, non seulement matériellement, mais encore moralement. L'école constituant le foyer le plus sacré de l'éducation patriotique, M. Poincaré déclarait qu'il la mettrait à l'abri de toutes les atteintes, mais qu'en même temps, il exigerait des maîtres non seulement l'exemple du patriotisme, mais encore celui de la discipline. Au sujet de la réforme électorale, dont le Sénat, après la Chambre, allait aborder la discussion, M. Poincaré s'étonna que de nombreux parlementaires, qui avaient reconnu la nécessité d'améliorer le régime électoral et admis le système du quotient, affectassent maintenant de découvrir un péril dans un scrutin élargi. Il exprima néanmoins l'espoir de grouper dans les deux Chambres, sur un texte définitif, la plus grande partie de la majorité républicaine.

L'opinion publique fut favorablement impressionnée par ce discours. Si le programme ministériel restait assez nuageux en ce qui concernait la réforme électorale, il se montrait, en revanche, très ferme à l'égard des instituteurs et des fonctionnaires et manifestait la volonté de ne pas leur permettre de sortir de leurs attributions professionnelles. M. Poincaré avait su de plus faire appel

au pays tout entier pour seconder, par son unanimité patriotique, le Gouvernement dans sa politique extérieure.

Le 5 novembre, le Parlement reprit ses travaux. Les deux mois de la session extraordinaire ne furent marqués par aucune discussion importante : le vote des budgets de certains ministères, l'examen des projets relatifs aux cadres de l'infanterie et de la cavalerie et diverses interpellations concernant notamment l'attitude des instituteurs suffirent pour occuper les séances des Chambres. L'approche de l'élection à la Présidence de la République détournait d'ailleurs les membres du Parlement de toutes autres préoccupations.

Election à la Présidence de la République. — Les pouvoirs conférés par l'Assemblée Nationale, en 1906, à M. Fallières expiraient le 18 février 1913. Le Président de la République en exercice avait, à plusieurs reprises, manifesté l'intention de ne pas solliciter le renouvellement de ses hautes fonctions. Dès le mois de décembre 1912, bien qu'aucune candidature n'eût été encore officiellement posée, MM. Deschanel, Dubost, Pams, Poincaré et Ribot avaient laissé entendre qu'ils seraient disposés à accepter la première magistrature de la République. M. Léon Bourgeois, de son côté, avait été sollicité par plusieurs groupes de gauche, mais il avait décliné ces propositions pour raisons de santé. Suivant l'usage déjà suivi, les bureaux des groupes de Gauche du Parlement décidèrent, le 19 décembre, de tenir le 15 janvier une réunion préparatoire pour désigner un candidat à la Présidence de la République. La réunion ne devait d'abord pas comprendre tous les républicains : les socialistes et les membres des groupes progressistes en avaient été exclus. Cette décision ne fut d'ailleurs pas maintenue et les socialistes ainsi qu'une partie des progressistes furent autorisés à prendre part à la réunion plénière. La lutte parut devoir se restreindre entre MM. Pams et Poincaré. Ces deux candidats faisaient partie du ministère en fonctions, l'un comme Président du Conseil, l'autre comme Ministre de l'Agriculture et semblaient devoir représenter à l'Elysée la même nuance politique. Néanmoins deux tendances très nettes se manifestèrent dans le Parlement. Alors que les groupes les plus avancés faisaient officiellement campagne en faveur de M. Pams, les républicains plus modérés défendaient la

candidature de M. Poincaré. Quant à l'opinion publique, il semblait qu'elle fût favorable à ce dernier. M. Poincaré paraissait, en effet, devoir remplir la première magistrature d'une façon un peu moins effacée que ses prédécesseurs.

Les sympathies en faveur de ces deux candidats ne se manifestaient guère d'ailleurs que par une campagne de presse. Cependant, un incident, léger en lui-même, faillit compromettre l'existence du ministère dirigé par M. Poincaré et le succès de la candidature de ce dernier à la Présidence de la République. M. Millerand, ministre de la Guerre, avait donné une affectation, en temps de guerre, à un ancien officier, M. du Paty de Clam, dont le rôle au cours de l'affaire Dreyfus avait été sévèrement apprécié. Cette mesure, que M. Millerand avait prise en dehors de ses collègues du cabinet, provoqua dans la presse des commentaires regrettables atteignant non seulement le ministère, mais surtout la candidature de M. Poincaré. Le Président du Conseil, pour ne pas soulever, à la veille de l'élection présidentielle, un débat à la Chambre, parut envisager l'éventualité d'une retraite collective du cabinet, puis il se décida à accepter la démission que lui offrait M. Millerand. Le départ de ce dernier arrêta la campagne commencée dans la presse contre M. Poincaré (11 janvier).

Le 14 janvier, le Parlement reprit ses travaux et dès le lendemain la réunion plénière des gauches se tint au Sénat pour désigner un candidat à la présidence de la République : 632 membres du Parlement prirent part au premier tour de scrutin relatif à cette désignation. M. Poincaré obtint 180 voix, M. Pams, 174 voix seulement. Au deuxième tour de scrutin, ces deux candidats recueillirent respectivement 272 et 283 voix. La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, un troisième tour de scrutin eut lieu le 16 janvier ; il donna 323 voix à M. Pams, alors que M. Poincaré n'en obtenait que 309.

A la suite de cette manifestation divers hommes politiques, notamment MM. Clemenceau, Combes et Caillaux prirent l'initiative d'une démarche auprès de M. Poincaré pour l'engager à se désister en faveur de M. Pams. Le Président du Conseil se déclara cependant résolu à maintenir sa candidature, il soutint non sans raison que la lutte n'était pas engagée sur le terrain politique, puisque les deux candidats en présence appartenaient au même ministère et qu'il ne s'agissait que d'une question de préférences

personnelles ne permettant pas d'invoquer la discipline républicaine.

Le 17 janvier, l'Assemblée Nationale se réunit à Versailles. Au premier tour de scrutin, M. Poincaré recueillit 429 voix, alors que la majorité absolue était de 434 voix : 327 suffrages seulement se portèrent sur M. Pams et diverses personnalités politiques se répartirent 111 voix. Ce premier vote ne laissait guère de doutes sur le résultat du deuxième tour de scrutin et M. Poincaré fut élu Président de la République par 483 voix, alors que son adversaire n'en recueillait plus que 296.

L'élection de M. Poincaré provoqua dans le pays une indiscutable satisfaction : l'opinion publique, peut-être par la faute des défenseurs de la candidature de M. Pams, crut voir dans l'élection présidentielle une sorte de condamnation de la politique soutenue par M. Combes et le parti radical-socialiste.

Constitution du ministère Briand. — L'élection du Président du Conseil à la première magistrature de la République devait nécessairement entraîner la retraite du Ministère dont il faisait partie. M. Fallières confia le soin de constituer un nouveau cabinet à M. Briand. Celui-ci s'efforça de conserver presque tous les collaborateurs de M. Poincaré. Cependant, pour remplacer MM. Delcassé, Millerand, Lebrun et Bourgeois, il dut faire appel à de nouveaux concours, et les importants portefeuilles de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères furent respectivement confiés à MM. Étienne, Baudin et Jonnart qui ne faisaient pas partie du précédent cabinet. Le 21 janvier, le nouveau Ministère fut constitué et se présenta devant les Chambres le 24 janvier.

La déclaration ministérielle affirma la volonté du Gouvernement de pratiquer avant tout une politique nationale et son désir de faire aboutir la réforme électorale par l'accord de tous les républicains. M. Briand signala ensuite le programme des travaux qui s'imposaient au Parlement et signala notamment l'impôt sur le revenu, la réforme des Conseils de guerre et le statut des fonctionnaires. Il indiqua, en outre, la nécessité d'assurer la cause de la paix en fortifiant les organes essentiels de la défense nationale. Deux interpellations de MM. Rozier et Franklin-Bouillon furent immédiatement discutées et donnèrent lieu à un ordre du jour de

confiance voté par 324 voix contre 77. Les adversaires du Ministère crurent devoir s'abstenir.

Transmission des pouvoirs présidentiels. — Le 18 février, M. Fallières, arrivé au terme de son mandat, transmit à M. Poincaré les pouvoirs présidentiels. Le même jour, M. Briand remit la démission du cabinet au nouveau Président de la République, mais celui-ci se borna à maintenir au pouvoir le Ministère tout entier.

Conformément à l'usage, M. Poincaré adressa au Parlement, le 20 février, un message relatif à sa prise de pouvoirs. Après avoir assuré les Chambres de sa volonté de défendre la Constitution dont la garde lui était confiée, le président de la République mit en valeur l'inébranlable solidité des institutions républicaines, dont la transmission régulière des pouvoirs présidentiels venait de donner une nouvelle preuve. Retraçant, à grands traits, l'œuvre législative de la troisième République, M. Poincaré indiqua les diverses réformes que le Parlement semblait vouloir réaliser. Dans un dernier passage de son discours, il rappela que la paix ne se décrétait pas par la volonté d'une seule puissance et qu'un peuple ne pouvait être efficacement pacifique qu'à la condition d'être toujours prêt à la guerre.

La réforme électorale. — *Projet de la Commission du Sénat.* — Tandis que la Chambre se consacrait à l'examen du budget de 1913 et à la discussion de divers projets d'une importance secondaire, la réforme électorale devait donner lieu au Sénat à d'importants débats.

La Chambre avait adopté, on s'en souvient [VI, 17], un projet de réforme électorale consacrant le principe de la représentation proportionnelle dans l'élection des députés. Le ministère Poincaré, alors au pouvoir, puis le ministère Briand, dans sa déclaration, avaient l'un et l'autre affirmé leur résolution de défendre devant la Haute-Assemblée les principes fondamentaux de la réforme votée par la Chambre. Cependant de nombreux sénateurs avaient publiquement manifesté leur hostilité contre la représentation proportionnelle et il était à craindre que le projet ne se heurtât à une opposition presque systématique. La nomination, par le Sénat,

d'une commission, en majorité défavorable au projet de réforme, vint prouver que le texte adopté par la Chambre serait vivement combattu (14 novembre). Cette Commission, à son tour, tint à marquer ses sentiments en désignant, comme président, M. Clemenceau, adversaire résolu du principe de la représentation proportionnelle.

Dès ses premiers travaux, la commission écarta le texte qui lui était soumis et lui substitua un projet entièrement nouveau. Elle proposa d'élire les députés, au scrutin de liste, par sections de département, pour six ans. La Chambre devrait être renouvelée, par moitié, tous les trois ans. M. Briand défendit, auprès de la Commission sénatoriale les principes de la réforme électorale, c'est-à-dire la représentation équitable des minorités, que seul l'emploi du quotient permettait de réaliser. Il se déclara, au surplus, disposé à examiner toutes les modalités permettant de réaliser un accord entre les deux assemblées. M. Clemenceau affirma le désir de la commission de respecter les droits des minorités, mais ajouta qu'elle était résolue à repousser tout système aboutissant à reconnaître l'élection de candidats n'ayant pas obtenu le plus grand nombre des suffrages.

Le désaccord s'affirmait donc de la manière la plus formelle, non pas sur des modalités, sur lesquelles une entente aurait été possible, mais sur le principe même de la réforme ; la Chambre, par le scrutin de liste et l'application du quotient, voulait assurer la représentation des minorités ; la commission sénatoriale entendait maintenir le système majoritaire.

Le 28 février, M. Jeanneney, rapporteur du projet sur la réforme électorale, déposa le nouveau texte élaboré par la commission sénatoriale. D'autre part, M. Maujan, usant de son droit d'initiative, présenta une proposition prévoyant, comme dans le projet de la commission sénatoriale, le scrutin de liste et la création de circonscriptions nommant de trois à cinq députés. La répartition des sièges aurait été effectuée à l'aide d'un quotient égal au quart des électeurs inscrits. Cette proposition aurait pu permettre une transaction entre la Chambre et le Sénat, si ce dernier avait voulu s'y prêter.

Discussion au Sénat. — La discussion s'engagea le 13 mars. Tour à tour, MM. Lhopiteau, Maxime Lecomte et Théodore Girard

attaquèrent le principe de la représentation proportionnelle et lui reprochèrent, le premier, d'être destructeur de toute majorité à la Chambre, le second, d'être uniquement dirigé contre la République, le troisième, de constituer un péril national et d'entraîner la disparition de toutes les institutions. D'autre part, MM. Martin et Reveillaud vinrent défendre le projet voté par la Chambre et signaler les dangers d'un conflit entre les deux assemblées. M. Flandin enfin essaya de concilier les deux thèses en présence et insista sur l'utilité d'une transaction.

Le 18 mars, M. Briand intervint et exposa la nécessité de la réforme votée par la Chambre. Il rappela que la représentation des minorités ne pouvait pas être considérée comme une réforme anti-républicaine. Un grand nombre d'hommes politiques, qui la combattaient aujourd'hui, en avaient reconnu l'importance, notamment M. Combes ; d'autres, comme MM. Caillaux et Monis, l'avaient inscrite dans les programmes du Ministère dont ils faisaient partie. L'œuvre de la commission sénatoriale devait être repoussée, car elle aurait pour résultat d'empêcher toute transaction et de provoquer un conflit entre les deux assemblées. Si le texte défendu par la commission était adopté par le Sénat, le Président du Conseil déclarait ne pas pouvoir conserver le pouvoir.

M. Clemenceau défendit, en quelques mots, le projet soumis au Sénat et rappela que si le parti républicain revendiquait l'honneur de la représentation des minorités, aucune atteinte ne pouvait être portée au principe majoritaire.

A l'article premier du projet, ainsi conçu : « les membres de la Chambre sont élus au scrutin de liste », M. Peytral proposa d'ajouter « suivant la règle majoritaire : nul ne pourra être élu, s'il a moins de voix que ses concurrents ». M. Briand, de nouveau, posa la question de confiance sur cet amendement qui condamnait irrévocablement le quotient, base du système proportionnaliste. Néanmoins, le Sénat, par 161 voix contre 128, adopta l'amendement de M. Peytral (18 mars). M. Briand et ses collègues remirent immédiatement leur démission au Président de la République.

Le vote du Sénat, si manifestement contraire aux volontés de la Chambre, dans une question où cette dernière était directement intéressée aurait pu faire redouter un conflit entre les deux assemblées. Les proportionnalistes, battus au Sénat, tentèrent immédia-

tement de prendre une revanche au Palais-Bourbon. Le 20 mars, M. de Lanessan déposa une motion affirmant la fidélité de la Chambre au principe de la représentation des minorités, mais la majorité des députés, se retranchant derrière une question de règlement, soulevée par le président de l'Assemblée, refusa de s'y rallier et se contenta d'adopter l'ordre du jour pur et simple par 280 voix contre 252. Il semble bien que si le Sénat montra une pareille hostilité à la représentation proportionnelle, il n'adopta cette attitude que fort de l'appui de certains députés, contraints par leurs engagements de soutenir la réforme électorale, mais, en réalité, ses adversaires secrets.

Ministère Barthou. — M. Barthou, garde des Sceaux du cabinet Briand, fut chargé le 20 mars de former un nouveau ministère et, dès le lendemain, il put soumettre la nomination de ses collaborateurs à l'agrément du Président de la République.

La chute du cabinet Briand, renversé sur une question qui intéressait plus particulièrement la Chambre, n'impliquait pas nécessairement un changement de la politique ministérielle. Aussi M. Barthou put-il conserver un grand nombre des anciens ministres. Il dut cependant faire appel à de nouveaux concours et il importe de signaler la présence au pouvoir de M. J. Thierry, membre de l'Union républicaine, c'est-à-dire progressiste.

La *déclaration ministérielle,* dont le Parlement reçut lecture le 25 mars, fut fort courte. Le cabinet déclarait adopter le projet de loi portant à trois ans la durée du service militaire, déposé par le précédent ministère, et insistait sur l'urgence d'une discussion immédiate. Quant à la réforme électorale, M. Barthou invitait le Parlement à rechercher un terrain d'entente permettant de concilier le principe majoritaire avec une représentation équitable des minorités. Il s'affirmait, en outre, partisan de l'impôt sur le revenu et engageait la Chambre à adopter les projets en discus-

1. Le Ministère était ainsi composé : *Présidence du Conseil et Instruction publique :* M. Barthou: — *Justice :* M. Ratier: — *Affaires Etrangères :* M. Pichon; — *Intérieur :* M. Klotz; — *Guerre :* M. Etienne; — *Marine :* M. Baudin; — *Finances :* M. Dumont; — *Travaux publics :* M. Thierry : — — *Commerce :* M. Massé; — *Agriculture :* M. Clémentel: — *Colonies :* M. Jean Morel; — *Travail :* M. Chéron; — *Sous-secrétariats d'Etat. Intérieur :* M. Paul Morel; — *Finances :* M. Bourély; — *Beaux-Arts :* M. Léon Bérard; — *Marine marchande :* M. de Monzie.

sion sur la fréquentation scolaire et la défense de l'école laïque. Quant à la politique extérieure, le Président du Conseil indiqua que tous les efforts de la diplomatie française tendraient à collaborer au règlement pacifique du conflit balkanique.

La déclaration ministérielle fut écoutée avec froideur par la Chambre. Immédiatement plusieurs interpellations furent déposées sur la politique du cabinet. MM. Franklin-Bouillon et Thalamas exposèrent les inquiétudes que causait au parti radical-socialiste l'entrée d'un progressiste, M. Thierry, dans le cabinet, inquiétudes que la présence de deux radicaux-socialistes notoires, MM. Massé et Dumont, ne pouvait pas dissiper. M. Barthou commenta alors la déclaration ministérielle et exposa que, pour réaliser une œuvre commune, comme l'augmentation des forces militaires du pays, il avait tenu à faire appel à tous, en s'assurant le concours des groupes les plus divers. L'existence du cabinet parut un instant menacée, mais beaucoup de radicaux n'osèrent pas prendre la responsabilité de le renverser. La chute du Ministère aurait été interprétée par le pays comme un refus de s'associer aux mesures de défense nationale rendues nécessaires. Le Ministère obtint un ordre de jour de confiance, mais il ne fut voté que par 225 voix contre 162. Près de deux cents députés préférèrent s'abstenir.

Vote par le Sénat du projet de sa commission. — Bien que le projet de réforme électorale présenté par la commission sénatoriale et cause de la chute de M. Briand n'eût aucune chance d'être accepté par la Chambre, la Haute-Assemblée a cru néanmoins devoir poursuivre son examen et l'adopter dans la séance du 10 juin 1913. Ses principales caractéristiques peuvent se résumer ainsi : chaque circonscription élirait au scrutin de liste et à la majorité un député par 21.500 électeurs inscrits ou fraction supérieure à 10.750 ; aucun département ne nommerait moins de trois députés et aucune circonscription n'élirait plus de cinq députés ou moins de trois.

Le service militaire de trois ans. — *Le projet du Gouvernement.* — Le service de deux ans, institué par la loi du 21 mars 1905, avait notablement affaibli les forces militaires du pays. Pendant plusieurs

mois de l'année, les diverses unités ne comptaient qu'une classe mobilisable et, dans les armes montées, deux années étaient insuffisantes pour assurer, avec l'instruction des hommes, le dressage des chevaux. Enfin, par suite de la diminution de la natalité au cours des trente dernières années, le contingent incorporé annuellement décroissait, alors que la création de nouvelles batteries, de sections de mitrailleuses et de diverses unités de troupes techniques absorbait un plus nombreux personnel. Aussi M. Millerand, ministre de la Guerre, laissa-t-il entendre, en décembre, au cours de la discussion de la loi des cadres de l'infanterie à la Chambre, qu'en présence de l'accroissement continu des troupes allemandes, il convenait de rechercher les moyens de renforcer l'armée. Cette étude permit, en premier lieu, de constater la nécessité de compléter l'outillage militaire et, en dehors des crédits annuellement votés dans ce but, une somme supplémentaire de 500 millions fut demandée au Parlement. En ce qui concerne les effectifs, le Gouvernement parut d'abord envisager divers moyens accessoires, les augmentant d'une vingtaine de mille hommes. Tels étaient le développement des engagements volontaires, l'organisation du recrutement indigène en Algérie, la réduction des musiques de l'artillerie et du génie, enfin le recours à la main-d'œuvre civile pour les services administratifs et sanitaires de l'armée. Mais tous ces remèdes parurent insuffisants, lorsqu'en février, furent connus les projets du Gouvernement allemand, portant à 850.000 hommes environ l'effectif de l'armée, par une nouvelle augmentation de 118.000 hommes. L'armée française, qui ne comptait que 480.000 hommes, aurait été, une fois la réforme effectuée, inférieure de près de 400.000 hommes aux troupes allemandes. Le ministère Briand, arrivé depuis peu au pouvoir, reconnut la nécessité de modifier la loi de recrutement. Le Conseil supérieur de la Guerre fut appelé à choisir entre trois solutions : le service de trente mois, permettant d'avoir toujours sous les drapeaux deux classes mobilisables ; le service de trois ans, avec libération, par voie de tirage au sort, au cours de la troisième année, des hommes dont la présence ne serait plus nécessaire sous les drapeaux; enfin le service de trois ans sans aucune dispense. Le Conseil supérieur de la Guerre se prononça à l'unanimité pour le dernier système. Le Gouvernement adopta cet avis et déposa, le

6 mars, sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant de deux à trois ans la durée du service actif. Seuls les appelés faisant partie de familles nombreuses auraient bénéficié d'une réduction du temps de service.

Le pays avait suivi avec intérêt l'élaboration du projet militaire et parut adhérer aux propositions gouvernementales sous l'impulsion d'un indéniable réveil de l'énergie nationale. Au Parlement, la situation était plus complexe. Les socialistes, ainsi qu'en témoigna la violence de leurs protestations pendant la lecture de l'exposé des motifs du projet de loi par M. Etienne, ministre de la Guerre, montrèrent une irréductible hostilité au projet [1]. La droite, le centre et une notable partie de la gauche donnèrent, au contraire, leur assentiment à la prolongation de la durée du service militaire. Les radicaux-socialistes se trouvaient dans une difficile posture. Ils regrettaient de voir proclamer la faillite d'une loi dont ils avaient été les inspirateurs, mais ils ne pouvaient pas méconnaître la gravité de la situation. Ils se déclarèrent prêts à consentir les sacrifices militaires et financiers nécessaires pour la défense nationale, mais affirmèrent en même temps leur résolution d'examiner avec sang-froid les questions relatives à l'armée et de rechercher si la loi de 1905 n'assurait pas un effectif suffisant.

Maintien de la classe 1910 *sous les drapeaux.* — Cette attitude des divers groupes se manifesta au sein de la Commission de l'armée. Les socialistes, et en particulier M. Jaurès, retardèrent autant qu'ils le purent le vote des résolutions définitives, tandis que les radicaux-socialistes, soit par des contre-projets, soit par des amendements, essayèrent de restreindre les effets de la loi. Les travaux de la commission de l'armée se trouvèrent ainsi prolongés et, au début du mois de mai, le cabinet de M. Barthou estima qu'il ne pouvait demeurer dans une pareille incertitude. Comme la situation internationale lui paraissait exiger la présence, au 1er octobre suivant, de trois classes sous les drapeaux, il se décida à user de la faculté reconnue au Gouvernement par l'article 33 de la loi du 21 mars 1905 et à conserver provisoirement sous les drapeaux la classe qui, à cette époque, aurait terminé sa deuxième année de

1. Voir *infra* le chapitre relatif au *Mouvement socialiste*.

service. Conformément à la loi, le Ministère notifia, le 15 mai, sa décision aux deux Chambres.

MM. Durafour et Brizon interpellèrent le même jour le Gouvernement. Ils soutinrent que cette application de l'article 33 était illégale, car les circonstances exceptionnelles, la tension diplomatique prévue par cette disposition n'existaient pas. M. Durafour demanda, en outre, la durée du maintien de la classe. M. Barthou démontra que le Gouvernement n'avait pas excédé ses pouvoirs en décidant de ne pas libérer la classe en septembre. L'augmentation de l'armée allemande, dès à présent certaine, constituait la circonstance exceptionnelle prévue par la loi. La durée du maintien de la classe sous les drapeaux serait tranchée par la loi future. Si le Parlement ne votait pas les propositions du Gouvernement, ce ne serait d'ailleurs pas au Ministère actuel, mais à son successeur qu'incomberait la responsabilité de renvoyer les soldats dans leurs foyers. Après une intervention de M. Jaurès qui prévint le Ministre de la Guerre du mécontentement provoqué par la mesure dans l'armée, la Chambre approuva par 322 voix contre 155, la décision du cabinet.

Les manifestations militaires et la propagande anti-militariste. — Les menaces du leader socialiste ne devaient malheureusement pas tarder à se réaliser. Le 17 mai à Toul, quelques jours plus tard à Belfort, à Reuilly, à Mâcon et surtout à Rodez, les soldats qui accomplissaient leur deuxième année de service se livrèrent à de regrettables manifestations. Grâce à de sévères mesures, celles-ci furent vite réprimées. Une enquête conduite par le général Pau, établit que le mouvement de protestation avait une origine politique et qu'il fallait en rechercher la cause dans les menées anti-militaristes des syndicats et de la Confédération Générale du Travail. L'œuvre du *Sou du soldat*, organisée par les Bourses du Travail, était destinée à fournir aux membres des syndicats appelés sous les drapeaux des subsides en reconnaissance desquels ils se faisaient, à l'intérieur des casernes, les propagandistes des idées anti-patriotiques.

Questionné au Sénat sur les intentions du Ministère à l'égard de ces actes criminels, M. Étienne se déclara résolu, aux applaudissements de la grande majorité des sénateurs, à extirper la cause

même de semblables événements (22 mai). Une instruction judiciaire fut ouverte ; le 25 mai, des perquisitions, opérées à Paris et en province, permirent de saisir des listes de noms et des correspondances révélant l'organisation de la propagande syndicaliste. Quelques semaines plus tard, le juge d'instruction, en présence des charges existant contre un certain nombre de militants révolutionnaires, ordonna leur arrestation (1er juillet). A la même époque, le Ministre de l'Instruction publique releva de ses fonctions un maître de conférences à l'École des Hautes Études qui n'avait pas craint d'inviter les jeunes gens à résister par la désertion en masse et la *chouannerie des réfractaires* à l'application de la loi de trois ans, si le Parlement, *par une monstrueuse usurpation de pouvoirs,* la votait.

Dans cette œuvre de défense sociale, le Gouvernement reçut l'approbation du Parlement. MM. Driant, Albert Noël et Albert Denis, au cours d'interpellations motivées par les poursuites et les arrestations des syndicalistes, prononcèrent d'énergiques discours montrant la gravité du mal et la nécessité d'y porter remède. Répondant à une violente attaque de M. Jaurès, M. Barthou flétrit la propagande abominable de certaines Bourses du Travail où l'on prêche ouvertement le sabotage de la mobilisation, l'insurrection et la guerre civile. Il soutint que si la Confédération Générale du Travail était légale dans sa formation, elle était illégale dans son développement et dans son objet. Le Gouvernement envisagerait les mesures auxquelles il faudrait recourir pour la poursuivre et, au besoin, la dissoudre. Le Président du Conseil reprocha enfin à M. Jaurès de n'avoir jamais nettement répudié la propagande de la C. G. T. et l'insurrection en cas de guerre. La Chambre, qui avait réservé un vif succès à ce dernier discours, en ordonna l'affichage par 317 voix contre 141. Seuls, les radicaux-socialistes les plus avancés et les socialistes votèrent contre cette proposition (4 juillet). Le 11 juillet, après un vigoureux discours du Garde des Sceaux qui rappela à la Chambre les résolutions des congrès syndicalistes, un ordre du jour blâmant les menées anarchistes et approuvant les poursuites fut adopté.

Le projet de la commission de l'armée. — Pendant que se déroulaient ces incidents, la commission de l'armée avait examiné

le projet du Gouvernement et M. Henri Paté avait déposé un rapport. L'économie générale de la loi avait été profondément modifiée par la commission, d'accord avec le Gouvernement. Le projet primitif posait, en principe, le service général et uniforme de trois ans sans se préoccuper du nombre d'hommes ainsi appelés sous les drapeaux. Afin de se prémunir contre des propositions ultérieures de réduction du service militaire, la commission adopta un contre-projet de MM. Joseph Reinach et de Montebello fixant, en premier lieu, les effectifs minima que les diverses unités de l'armée devaient comprendre. Comme l'application du service de trois ans devait fournir un effectif supérieur au minimum ainsi déterminé, le Ministre de la Guerre était autorisé à envoyer en congé par anticipation, au 15 novembre et au 15 avril de chaque année, le nombre d'hommes nécessaire pour ramener les effectifs aux chiffres prévus par la loi. Ceux-ci étaient toutefois majorés de 8 p. 100 à la première date et de 6 p. 100 à la seconde pour tenir compte du déchet dû à la morbidité. Les militaires, pères de deux enfants légitimes, et ceux appartenant à une famille d'au moins huit enfants légitimes bénéficiaient les premiers du renvoi anticipé. Les autres étaient désignés par un tirage au sort. La durée et le nombre des congés en cours de service étaient rigoureusement fixés. La période d'assujettissement au service militaire était portée de vingt-cinq à vingt-huit ans. Outre la prolongation de service dans l'armée active, les hommes restaient astreints pendant une année de plus aux obligations du service dans l'armée territoriale. Des engagements par devancements d'appel étaient prévus sous certaines conditions et dans les limites fixées par le Ministre de la Guerre à partir de l'âge de dix-huit ans. Enfin le projet contenait un certain nombre de dispositions de nature à favoriser les engagements.

Discussion du projet à la Chambre. — Le 2 juin, les débats commencèrent à la Chambre. MM. Chautemps, Thalamas, Augagneur, Albert Thomas et le général Pédoya repoussèrent toute aggravation des charges militaires ou admirent seulement une prolongation de la durée du service. Ils soutinrent que l'échec de la loi de 1905 était dû à l'état-major général qui n'avait pas voulu en poursuivre la complète application. Ils s'efforcèrent de montrer

que la suppression des *embusqués* et un nouveau groupement des unités actives permettrait de repousser toute attaque brusquée de l'Allemagne en attendant que les réserves, inépuisable réservoir d'hommes, puissent arriver sur les champs de bataille. MM. Le Hérissé, André Lefèvre, Joseph Reinach, Raiberti et le Ministre de la Guerre leur répondirent. Ils montrèrent que le renforcement de notre puissance militaire était indispensable en présence des efforts continus de l'Allemagne et de la précarité de la paix internationale. Ils indiquèrent tous les avantages que présenterait pour l'Allemagne au triple point de vue militaire, économique et financier l'attaque brusquée, prévue de tout temps par l'état-major allemand. A défaut du renforcement des troupes de couverture, il faudrait, pour y parer, reporter la concentration à 100 ou 150 kilomètres en arrière de la frontière. Le pays serait alors privé d'une région représentant en hommes, en industries et en argent un élément important de la vie nationale. Les députés, qui refuseraient aux chefs de l'armée les effectifs dont ils déclaraient avoir besoin, encourraient une lourde responsabilité. Les partisans du service de trois ans ne voulaient pas, en repoussant le projet, risquer de suivre l'exemple du Corps législatif rejetant en 1867 les propositions du maréchal Niel. M. Étienne, en terminant son discours, montra que la prolongation de la durée du service répondait à une inéluctable nécessité. « Nous reconnaissons, dit-il, le poids de la charge que nous demandons à nos concitoyens, mais il s'agit de savoir aujourd'hui si ce pays veut vivre ou si, au contraire, il veut traîner une existence désormais humiliée et menacée. » 435 voix contre 125 prononcèrent, le 16 juin, la clôture de la discussion générale.

La Chambre dut ensuite écarter une série de contre-projets. M. Jaurès, promoteur d'un système de milices, entendait substituer à l'armée organisée la nation tout entière (17 juin). M. Augagneur, pour ne pas laisser, au mois d'octobre, une seule classe instruite sous les drapeaux, proposa d'incorporer chaque classe en deux fois à six mois d'intervalle sans se préocuper des difficultés multiples d'application de ce système (23, 24 juin). La plus chaude bataille se livra au sujet du contre-projet présenté par MM. Messimy et Paul Boncour avec l'appui de nombreux radicaux-socialistes. En portant à vingt-huit mois la durée du service actif, ils

voulaient faire disparaître la période critique d'hiver et permettre une instruction plus complète des troupes montées. M. Paul Boncour soutint que la France, avec 40 millions d'habitants, ne pouvait rivaliser, au point de vue des effectifs de l'armée active, avec l'Allemagne, peuplée de 65 millions d'âmes. La lutte n'était possible qu'en faisant appel aux réserves. Pour en renforcer la qualité, une période supplémentaire de vingt-trois jours leur serait imposée. Le Gouvernement ne ferait, d'ailleurs, voter son projet qu'en admettant de longs congés : bloqués au cours des six derniers mois de service, ils équivaudraient au contre-projet ; échelonnés pendant trois années, ils aboutiraient alors à la dislocation des corps de troupe. Dans sa réponse, M. de Montebello montra que le contre-projet ne parait à une attaque brusquée que pendant quatre mois. La libération au printemps désorganiserait les cadres au moment le plus critique au point de vue de l'instruction et des dangers de guerre. Une période supplémentaire de vingt-trois jours serait insuffisante pour mettre le réserviste à la hauteur des tâches qu'on prétendait lui imposer. Enfin, si la coalition des radicaux-socialistes et des socialistes arrivait à faire adopter la prise en considération du contre-projet, les seconds ne voteraient certainement pas le contre-projet lui-même. Le discours prononcé ensuite par M. Messimy ne sut faire oublier celui de M. de Montebello. L'orateur préconisa diverses mesures destinées à renforcer la couverture et escompta, pour accroître les effectifs, la constitution d'une armée arabo-berbère pour plusieurs années encore inexistante. Lorsqu'il demanda au Gouvernement s'il poserait la question de confiance pour les congés de quatre ou six mois, M. Barthou répondit affirmativement. La prise en considération du contre-projet fut finalement repoussée par 312 voix contre 266 (3 juillet).

La Chambre aborda enfin l'examen du projet de la commission. Elle venait d'admettre à 100 voix de majorité le principe du service de trois ans, lorsqu'elle modifia profondément la portée de la réforme. M. Daniel Vincent demanda de déclarer que tous les hommes incorporés seraient tenus d'accomplir effectivement la même durée de service. Il invoqua le principe d'égalité de tous les Français, méconnu par la libération anticipée d'un certain nombre de soldats. Le président de la Commission de l'armée et le Ministre

de la Guerre ne parurent pas se rendre compte que cet amendement imposerait le maintien sous les drapeaux d'effectifs supérieurs au chiffre légal et indispensable. Ils acceptèrent la proposition de M. Vincent qui fut votée à l'unanimité (7 juillet).

Après l'adoption de l'article relatif aux effectifs et de dispositions d'ordre secondaire, la Chambre aborda, le 16 juillet, l'examen d'une importante question. Depuis le dépôt du projet de loi, un mouvement d'opinion s'était dessiné en faveur de l'incorporation de la classe à 20 ans au lieu de 21 ans, âge fixé par les lois de recrutement antérieures. Cette mesure présentait l'avantage de ne pas retarder l'entrée des jeunes gens dans les carrières libérales et industrielles. En outre, grâce à l'anticipation de l'appel de la classe 1913 sous les drapeaux, la nouvelle loi n'avait pas un effet rétroactif, ce qui offrait un intérêt politique certain. Par contre, l'instruction simultanée des deux classes de 1912 et 1913 imposait aux cadres une tâche difficile et, cette année encore, l'armée ne devait compter jusqu'au printemps qu'un contingent mobilisable. Ce dernier inconvénient était, il est vrai, atténué par l'augmentation du nombre des engagements depuis le début de l'année et par le fait que les lois allemandes n'auraient pas encore reçu, au cours de l'hiver 1913-1914, leur entière application. Enfin les conséquences de l'incorporation de trop jeunes recrues au point de vue de l'état sanitaire des troupes étaient redoutées. Le Gouvernement prit à ce dernier point de vue l'avis des diverses Commissions médicales siégeant au Ministère de la Guerre. Bien que toutes ne se fussent pas déclarées favorables à la mesure, le Gouvernement crut pouvoir proposer l'incorporation de la classe à 20 ans, à condition que les conseils de révision procèdent à une rigoureuse sélection des recrues. Malgré cette précaution, la Commission de l'armée avait refusé de modifier l'âge d'incorporation. La Chambre, après un débat où les opinions contraires furent tour à tour exposées, vota cependant un amendement de M. Escudier, appuyé par le Ministre de la Guerre et prévoyant l'incorporation à 20 ans.

La Commission de l'armée proposait pour les allocations aux familles de militaires remplissant le rôle de soutiens indispensables, des tarifs manifestement exagérés entraînant une dépense d'au moins 85 millions par an. Malgré l'insistance du Ministre des

Finances et du président de la Commission du budget, la Chambre adopta le texte de la Commission de l'armée (17 juillet).

Sur l'initiative de M. André Lefèvre, les dispositions du projet concernant les officiers de réserve furent modifiées. La Commission proposait de ne nommer qu'aspirants au cours de leur troisième année de service les jeunes gens admis au concours ouvert pour le grade d'officiers de réserve et ayant suivi l'année précédente des cours spéciaux. Pour maintenir un contact très utile entre les officiers de l'active et les officiers de réserve, M. Lefèvre fit décider par la Chambre que les candidats admis à la suite du concours, après avoir suivi pendant un an les cours d'une école spéciale à chaque arme, et avoir été nommés aspirants, accompliraient le dernier semestre de leur service en qualité d'officiers de réserve.

La question des congés susceptibles d'être donnés au cours du service actif provoqua de vives discussions. La Commission de l'armée avait, à l'origine, proposé que les permissions ne puissent dépasser un total de quatre-vingt-dix jours. Mais, depuis lors, était intervenu l'amendement Vincent assurant un effectif supérieur aux besoins et, d'autre part le groupe agricole de la Chambre avait demandé avec insistance l'augmentation de la durée des congés. Dans un désir de transaction la Commission de l'armée, d'accord avec le Gouvernement, avait porté à cent vingt jours le total des congés en spécifiant toutefois que le nombre des absents ne pourrait jamais dépasser 10 p. 100 de l'effectif minimum, sauf pendant des périodes de l'année fixées par l'autorité militaire où il pourrait atteindre 20 p. 100. Les représentants de l'agriculture ne s'estimèrent pas encore satisfaits. Après avoir voté le texte de la Commission, ils firent adopter un amendement assurant aux agriculteurs leurs permissions de préférence au moment des travaux des champs et confiant aux Conseils généraux le soin de déterminer les périodes de ces travaux. M. Lavoinne obtint même que l'autorité militaire fût invitée à tenir compte de la décision des assemblées départementales pour la convocation des réservistes agriculteurs. L'ensemble de ces dispositions fort complexes présentera de grandes difficultés et même des impossibilités d'application ; il est susceptible de gêner les autorités militaires pour l'instruction des troupes. Quelques députés, notamment ceux d'extrême gauche, auraient même voulu faire admettre que les congés

constituaient un droit et non une faveur. Le Ministre de la Guerre répondit que l'octroi des permissions était un moyen d'action indispensable pour le maintien de la discipline. M. Breton fit, cependant, décider par la Chambre que les congés ne pourraient être refusés qu'en cas de punitions graves (18 juillet).

Avant le vote sur l'ensemble de la loi, M. Caillaux, au nom des radicaux adversaires du service de trois ans, lut à la tribune une déclaration où il protestait contre la réforme, recommandait le maintien de la loi de 1905 et adhérait à la conception de la nation armée. M. Barthou, dans une éloquente réplique fit appel au concours de tous les Français pour le vote d'une mesure intéressant l'honneur et la sécurité du pays. Il reprocha à M. Caillaux et aux radicaux qui l'avaient suivi de s'appuyer sur les partis de révolution. La loi fut adoptée par 358 voix contre 204 (19 juillet).

Discussion au Sénat. — L'œuvre de la Chambre était loin d'être parfaite. L'exagération des allocations aux familles nécessiteuses de soldats appelés sous les drapeaux, l'insuffisance des dispositions concernant les officiers de réserve, enfin l'incohérence de l'article sur les congés rendaient des retouches à la loi militaire très désirables. Mais, si le Sénat avait modifié le projet de la Chambre, il aurait fallu retourner devant elle. C'était compromettre peut-être le sort de la réforme et, dans tous les cas, retarder encore le vote de la loi. Or le Gouvernement ne pouvait incorporer à l'automne la classe de 20 ans que s'il était fixé avant le 15 août sur les intentions du Parlement. Aussi, la Commission du Sénat se résigna-t-elle à proposer le vote intégral du texte de la Chambre, mais elle décida de préparer sans délai un projet complémentaire apportant à la nouvelle loi les modifications indispensables.

La discussion de la loi militaire commença le 31 juillet au Sénat. MM. Gouzy, d'Estournelles de Constant et Flaissières, au nom des idées pacifistes, reproduisirent les arguments présentés à la Chambre par les adversaires du projet. M. Boudenoot et le général Pau leur répondirent. Ce dernier, dans un discours très applaudi, insista sur l'insuffisance des réserves pour répondre aux armements allemands. Il montra que, pour assurer l'équilibre constant des forces militaires de l'Allemagne et de la France, il fallait que

les dates de la libération et de l'incorporation annuelles coïncidassent dans les deux pays. Ce parallélisme aurait cessé d'exister avec le service de vingt-huit ou de trente mois et c'est le motif qui avait conduit le Conseil supérieur de la Guerre et le Gouvernement à l'écarter.

L'intérêt de la discussion des articles du projet résida presque entièrement dans l'intervention de M. Clemenceau au sujet de l'incorporation à 20 ans. Tout en se déclarant partisan du service de trois ans, l'honorable sénateur manifesta la crainte que l'incorporation à 20 ans ne constituât une *improvisation* dangereuse de la Chambre. La libération de la classe, effectuant sa deuxième année de service, qui était la conséquence de cette mesure, obligeait à appeler deux contingents de recrues et désorganisait les cadres. Fallait-il affaiblir ainsi l'armée alors que la diplomatie avait besoin de s'appuyer sur une force militaire imposante. Il termina son discours en conviant le Sénat à renvoyer la loi à la Chambre pour un nouvel examen. M. Barthou rappela les avantages de l'incorporation à 20 ans et les enquêtes approfondies auxquelles le Gouvernement s'était livré avant de l'adopter. Il s'opposa au renvoi de la loi à la Chambre, car le temps nécessaire faisait défaut. « Le dépôt de la loi, dit-il, a été une réponse indispensable; son renvoi à la Chambre serait une défaite morale qui amoindrirait la France. » La proposition de M. Clemenceau fut repoussée par 245 voix contre 48 (6 août).

Les mêmes considérations firent écarter, malgré l'intervention de MM. Milliès-Lacroix et Bienvenu-Martin, les suggestions de la Commission du budget relatives à la réduction des allocations aux familles nécessiteuses. La loi de trois ans fut enfin votée le 7 août par 244 voix contre 36 et promulguée le lendemain au *Journal Officiel*.

Le nouveau régime de recrutement n'est certes pas à l'abri de toutes critiques et il y a lieu d'espérer que plusieurs des dispositions de la loi seront rapidement modifiées. Quoi qu'il en soit, la loi du 7 août 1913 accroît de façon notable la puissance militaire du pays. Aux 567.000 hommes[1] que comptait, au 1er janvier 1913, l'armée française, elle ajoute 200.000 hommes[2] environ qui permet-

1. Abstraction faite de 43.000 étrangers et indigènes.

2. Le contingent de la classe 1913 s'est élevé à 187.000 hommes pour le ser-

tront de créer les nouvelles unités réputées indispensables et de constituer un vingt et unième corps d'armée complétant la couverture de la frontière. Cette augmentation d'effectif ne sera d'ailleurs pas sans entraîner de lourdes charges financières. Les dépenses permanentes ont été évaluées par M. Doumer dans son rapport au Sénat à 258 millions par an et celles de matériel et de constructions de 720 à 730 millions au total.

Élections partielles et départementales. — Bien que les élections partielles ne permettent guère d'apprécier l'état de l'opinion publique, elles ont eu cette année une importance particulière, car les candidats en présence devaient nécessairement se prononcer sur la question de l'augmentation de la durée du service militaire. Dans plusieurs circonscriptions, notamment dans la Loire et la Haute-Loire, des républicains, partisans du service de trois ans, comme M. Lépine, ancien préfet de police et M. Veysseyre, triomphèrent de candidats radicaux-socialistes, adversaires de cette réforme, alors cependant qu'il s'agissait de remplacer des députés appartenant à cette dernière nuance politique.

Les élections des 3 et 10 août pour le renouvellement de la moitié des assemblées départementales assurèrent, d'après les statistiques ministérielles, des gains appréciables à tous les partis de gauche. Mais les difficultés de résumer des opérations électorales concernant un aussi grand nombre de candidats, dont les opinions politiques sont parfois peu connues, rendent difficile l'établissement de statistiques exactes. La composition des bureaux des conseils généraux, indice le plus certain de l'opinion de ces assemblées, paraît d'ailleurs avoir été peu modifiée. Dans quelques départements, la présidence, qui appartenait à des radicaux, a cependant été dévolue à des républicains moins avancés.

Questions financières. — *Le budget de* 1913. — Le Parlement paraît être retombé dans les déplorables errements qui avaient caractérisé la discussion de la loi de finances de 1911 et le budget

vice armé et 7.000 hommes pour le service auxiliaire. Les nombreux engagements volontaires contractés avant le vote de la loi ont eu pour conséquence de diminuer l'effectif incorporé.

de 1913 n'a pu être promulgué que le 30 juillet 1913, après le vote de sept douzièmes provisoires[1].

1. *Journal officiel*, 31 juillet 1913.

Recettes.

	Francs.	Francs.
I. Impôts et revenus.		
1° Contributions directes	562,815,768	
2° Taxes assimilées aux contributions directes	59,518,262	
3° Produits de l'enregistrement	778,399,667	
4° Produits du timbre	244,060,501	
5° Impôts sur les opérations de Bourse	17,464,500	
6° Taxe sur le revenu des valeurs mobilières	119,599,000	
7° Produits des douanes	624,589,500	
8° Produits des contributions indirectes	678,122,567	
9° Sucres	186,519,500	
	3,271,089,265	3,271,089,265
II. Produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État.		
1° Produit de la vente des allumettes chimiques	41,906,800	
2° Produit de la vente des tabacs	510,514,200	
3° Produit de la vente des poudres à feu	22,512,300	
4° Produits des postes, télégraphes et téléphones	384,901,533	
5° Produits de diverses exploitations	8,820,540	
	968,655,373	968,655,373
III. Produits et revenus du domaine de l'État.		
1° Produits du domaine autres que le revenu forestier	33,995,090	
2° Produits des forêts	33,976,400	
	67,971,490	67,971,490
IV. Produits divers du budget		67,860,033
V. Ressources exceptionnelles		261,850,000
VI. Recettes d'ordre		98,875,747
VII. Produits recouvrables en Algérie		2,580,530
Total général		4,738,882,438

Dépenses.

	Francs.	Francs.
I. Dette publique.		
1° Dette consolidée	655,832,276	
2° Dette remboursable à terme ou par annuités	309,663,927	
3° Dette viagère	330,927,719	
	1,296,423,922	1,296,423,922
II. Pouvoirs publics		20,116,488
III. Services généraux des Ministères.		
1° Ministère des Finances	50,732,863	
2° — de la Justice	57,901,727	
3° — des Affaires étrangères	20,120,037	
4° — de l'Intérieur	141,961,939	
5° — de la Guerre	983,224,376	
6° — de la Marine	488,941,062	
7° — de l'Instruction publique et des Beaux-arts	330,918,486	
8° — du Commerce et de l'Industrie	58,519,962	
9° — du Travail et de la Prévoyance sociale	106,669,353	
10° — des Colonies	105,535,393	
11° — de l'Agriculture	39,094,141	
12° — des Travaux Publics, des Postes et des Télégraphes	340,905,255	
	2,724,524,594	2,724,524,594
IV. Frais de régie, de perception et d'exploitation		649,951,630
V. Remboursements, restitutions et non-valeurs		47,586,900
Total général		4,738,603,534

Au cours d'une période d'élaboration qui dura plus de quatorze mois, le projet du budget fut plusieurs fois modifié. M. Klotz avait d'abord voulu, malgré l'accroissement des charges publiques, en assurer l'équilibre sans créer de nouveaux impôts et en recourant seulement à diverses mesures de comptabilité. Mais le Parlement refusa d'accepter certains des moyens de trésorerie proposés et se décida à augmenter le tarif de quelques impôts en vigueur. Le droit de timbre sur les fonds d'Etats étrangers, la taxe de mainmorte et les droits acquittés lors de la transmission des offices ministériels furent notamment majorés. Comme ces mesures étaient encore insuffisantes, l'équilibre budgétaire ne put être assuré que par une émission d'obligations du Trésor.

Bien que le budget de 1913 ne comprenne pas toutes les charges qui incombent à l'exercice en cours, puisque ni les crédits pour le Maroc, ni ceux qu'entraîneront l'application du service de trois ans n'y sont inscrits, les dépenses atteignent 4.738 millions, alors que les ressources normales ne dépassent guère 4.477 millions. Même en négligeant les charges financières que le pays devra supporter du fait de la nouvelle loi militaire, la situation budgétaire doit être considérée comme critique et d'importants sacrifices devront être imposés aux contribuables.

Crédits pour l'armée. — En dehors du budget proprement dit, le Gouvernement a dû obtenir du Parlement le vote des crédits nécessaires pour couvrir les dépenses occasionnées par le maintien de la classe 1910 sous les drapeaux et l'ouverture d'un compte de la Défense nationale destiné à faire face aux dépenses de matériel et de construction du département de la Guerre. En même temps, M. Dumont déposa un projet d'impôt national sur les revenus supérieurs à 10.000 francs. Ces demandes soulevèrent de violents débats à la Chambre (27 mai).

Deux jours après, M. Gheusi interpella le Gouvernement sur sa politique financière. M. Dumont exposa les avantages des obligations amortissables en vingt ans à l'aide desquelles il entendait alimenter le compte de la Défense nationale et le fonctionnement de l'impôt national sur le revenu, destiné à gager l'annuité de cet emprunt. M. Caillaux profita de cette interpellation pour attaquer la gestion financière du cabinet. Il soutint que les derniers exercices

avaient pu facilement faire face aux charges normales des budgets et que les difficultés financières, en présence desquelles le Parlement se trouvait, avaient pour unique cause l'augmentation des dépenses militaires. Il critiqua la création d'un compte spécial de la Défense nationale et soutint que le Gouvernement rouvrait ainsi un budget extraordinaire. Pour faire face aux dépenses permanentes et temporaires, conséquences des nouvelles lois militaires, M. Caillaux réclamait des taxes progressives frappant la richesse acquise, sous la double forme d'un impôt sur le capital et sur le revenu. La Chambre se borna à adopter l'ordre du jour pur et simple ainsi que le demandait le Président du Conseil (29 mai).

Convention postale. — Une entente a pu intervenir entre l'État et la Compagnie Transatlantique au sujet des relations postales entre Le Havre et New-York. Aux termes d'une convention du 20 novembre 1912, approuvée par la loi du 30 juillet 1913, la Compagnie concessionnaire a pris l'engagement d'exploiter ce service jusqu'à la fin de l'année 1937. L'État lui versera une subvention fixée à 4 millions pour chacune des quatre premières années ; ultérieurement, suivant les résultats de l'exploitation, la subvention pourra varier de 7.200.000 francs à 2.500.000 francs. D'autre part, l'État participera aux bénéfices de la Société, dès que le capital-actions recevra un bénéfice supérieur au taux moyen des distributions effectives des quatre exercices ayant précédé la signature de la convention.

Questions sociales. — Depuis de longues années, le nombre des naissances diminue constamment et l'excédent annuel de celles-ci sur le chiffre des décès est extrêmement faible. Dans les années de forte mortalité, une diminution de la population est même enregistrée [1]. Divers moyens ont été préconisés pour com-

1. Voici quel a été le mouvement de la population au cours des cinq dernières années :

	NAISSANCES	DÉCÈS	EXCÉDENT DE NAISSANCES
1913 (6 mois)	387,512	376,508	+ 11,004
1912	750,651	692,740	+ 57,911
1911	742,114	776,983	+ 34,869
1910	774,390	702,972	+ 71,418
1909	769,565	754,957	+ 14,608
1908	792,178	744,135	+ 48,043

battre ce véritable fléau. Les mesures d'assistance, étant les plus faciles à édicter, ont été les premières examinées par le législateur et deux lois ont organisé cette année l'allocation de secours aux femmes en couches et aux familles nombreuses.

La loi du 17 juin 1913 sur *le repos des femmes en couches* (complétée par la loi du 30 juillet 1913 (art. 68 et suivants) prévoit, en premier lieu, que les femmes en état de grossesse apparente pourront quitter leur travail sans observer le délai-congé et s'exposer de ce fait à une demande d'indemnité de leur patron. En outre, il est interdit d'employer dans tout établissement industriel ou commercial les femmes moins de quatre semaines après l'accouchement. Pour indemniser les ouvrières en atelier ou à domicile de l'interruption de leur travail au moment de leurs couches, des allocations journalières peuvent leur être accordées pendant huit semaines au plus, dont quatre après l'accouchement. Les assistées doivent s'engager à observer le repos et à prendre pour elles et les nouveau-nés les soins d'hygiène indiqués par le délégué du bureau d'assistance. L'admission au bénéfice de la loi est prononcée d'après les règles posées par la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale. Le taux des allocations journalières, arrêté pour chaque commune par le Conseil municipal sous réserve d'approbation du Conseil général et du préfet, peut varier de 0 fr. 50 à 1 fr.50 et est majoré de 0 fr. 50 par jour après les couches, si la mère allaite son enfant. La dépense est répartie entre l'État, les départements et les communes. Les mutualités maternelles et les œuvres, agréées par décret, peuvent être chargées par le Conseil municipal d'assurer l'exécution de la loi. Elles servent d'intermédiaire pour le paiement des allocations et exercent, conformément à la loi, la surveillance des assistées.

La loi relative à l'*assistance aux familles nombreuses* a été promulguée le 14 juillet 1913. Tout chef de famille ayant à sa charge plus de trois enfants légitimes ou reconnus, de moins de treize ans, tout père ayant plus de deux enfants de moins de treize ans dont la mère pour une cause quelconque a disparu, toute mère ayant plus d'un enfant de moins de treize ans aux besoins desquels le père, par suite de décès ou d'autre raison, a cessé de subvenir, reçoivent, s'ils ont des ressources insuffisantes pour les élever, une

allocation annuelle pour chaque enfant de moins de treize ans en sus du nombre minimum. L'âge maximum de treize ans donnant droit aux allocations, est porté à seize ans, si les enfants ont été mis en apprentissage, en vertu d'un contrat passé par le chef de famille. Le taux de l'allocation arrêté pour chaque commune par le Conseil municipal, sous réserve de l'approbation du Conseil général et du Ministre de l'Intérieur, peut varier de 60 à 90 francs. L'allocation est versée au chef de famille, à la mère, à une autre personne de la famille ou à un établissement public ou privé, au gré du Conseil municipal. Celui-ci peut aussi ordonner le paiement total ou partiel de l'allocation en secours de loyer ou en nature. L'admission à l'assistance est prononcée, suivant les règles posées par la loi du 14 juillet 1905 pour les allocations aux vieillards et aux incurables. Les dépenses du service sont obligatoires et réparties entre l'État, les départements et les communes d'après des barèmes annexés à la loi. Ceux-ci tiennent compte de la valeur du centime rapporté à la population, des charges financières des départements et des communes et des charges résultant pour les habitants de l'application de la nouvelle législation. La création de comités de patronage, par le préfet, a été prévue. Leur rôle et leur fonctionnement seront déterminés par un règlement d'administration publique.

Questions militaires. — *L'armée.* — Le vote de la loi de recrutement avait été précédé de l'adoption, par le Parlement, de lois importantes sur la constitution des cadres et des effectifs [1] de la cavalerie et de l'infanterie.

La loi du 23 décembre 1912 crée en France 10 nouveaux régiments d'infanterie en groupant les quatrièmes bataillons existant dans un certain nombre d'unités; 8 régiments de tirailleurs ont été, en outre, constitués en Algérie. L'augmentation du nombre des officiers supérieurs faisant partie du cadre complémentaire permettra, au moment de la mobilisation de confier la direction du régiment et des bataillons de réserve à des officiers de l'armée active. La création d'un état-major particulier de l'infanterie, comprenant tous les officiers occupant des emplois les empêchant de rejoindre

1. Ceux-ci ont été modifiés par la loi du 7 août 1913.

les régiments de réserve à la mobilisation, assure la permanence de l'effectif du cadre complémentaire. Enfin le nombre des sous-officiers est légèrement augmenté. Cette loi aura pour conséquence indirecte d'améliorer l'avancement des officiers, car elle diminue le nombre des lieutenants et augmente celui des officiers des autres grades.

La loi du 31 mars 1913 relative à la cavalerie modifie profondément l'organisation de cette arme. Les corps d'armée, au lieu de posséder une brigade à 2 ou 3 régiments, ne seront désormais pourvus que d'un régiment. Les autres régiments seront tous endivisionnés. Cette nouvelle répartition a été imposée par les idées d'offensive énergique. Les divisions de cavalerie doivent, dans cette conception, être de puissants instruments d'exploration, de combat et de poursuite. En ce qui concerne les cadres, les capitaines en second qui n'avaient pas de commandement et étaient, le plus souvent, distraits du service du régiment sont supprimés. Les officiers détachés seront versés à l'état-major particulier de l'arme, créé par la loi. Le nombre des sous-officiers est accru de quelques unités par régiments. Enfin, pour faciliter la mobilisation et éviter l'épuisement des chevaux au cours de l'instruction des recrues, l'effectif des montures a été majoré.

La Marine. — Depuis plusieurs années, un projet de loi sur le recrutement de l'armée de mer avait été déposé par le Gouvernement, mais il n'avait pas été examiné par le Parlement. L'insuffisance des effectifs, fournis par l'application de la loi du 24 décembre 1896, pour l'armement des nouvelles unités navales, a conduit le Gouvernement à détacher du projet les dispositions essentielles et à en demander l'adoption par le Parlement. La loi du 8 août 1913 prévoit des engagements de dix ans contractés par les élèves des écoles professionnelles de la Marine et de sept à quatre ans souscrits par les autres jeunes gens reconnus aptes au service de la mer. Elle autorise d'autre part des rengagements de deux à cinq ans. A côté de ces mesures susceptibles d'accroître le nombre des engagements, le contingent provenant de l'inscription maritime sera augmenté par la suppression des dispenses. Des allocations seront fournies aux familles nécessiteuses. Enfin, comme dans l'armée de terre, les rengagés auront droit après quinze ans

de services à des retraites proportionnelles et pourront concourir pour l'obtention d'emplois civils.

Au cours de l'été, le Ministre de la Marine, revenant sur une mesure prise l'année précédente, a décidé de détacher de l'armée navale réunie dans la Méditerranée, la troisième escadre et de l'envoyer dans l'Atlantique.

Mouvement législatif. — En dehors des lois auxquelles il a déjà été fait allusion, diverses mesures législatives plus ou moins importantes ont été promulguées. En matière civile, la loi du 16 novembre 1912 a modifié l'article 340 du Code civil et a autorisé la reconnaissance judiciaire de la paternité naturelle; les articles 148, 158, 159 et 160 du Code civil, relatifs au consentement des parents pour le mariage des mineurs de 21 ans ont été modifiés par la loi du 10 mars 1913; la loi du 28 mars 1913 a complété l'article 2102 du Code civil en rendant les créances nées d'un accident privilégiées sur l'indemnité due par l'assureur. — L'article 116 du Code d'instruction criminelle a été modifié par la loi du 25 novembre 1912 et les demandes de mise en liberté provisoire pourront désormais être permises en tout état de cause. — Une loi du 26 novembre 1912 a codifié les lois ouvrières du livre II du Code du Travail et de la Prévoyance sociale. — La loi du 31 décembre 1912 a complété les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs. — La loi du 23 décembre 1912 a modifié la loi du 12 avril 1906 sur les habitations à bon marché et a prévu l'institution d'offices publics d'habitations à bon marché dotés de la personnalité civile. — La loi destinée à assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales, depuis si longtemps en discussion, a enfin pu être promulguée (30 juillet 1913). — La loi du 4 août 1913 a prévu le retrait de la circulation des pièces de 10 et de 5 centimes en bronze ainsi que des pièces de 25 centimes en nickel et leur remplacement par des pièces, de même valeur, en nickel pur, percées au centre d'un trou rond.

Discussions et interpellations diverses. — Au Congrès de Chambéry, tenu au cours de l'été 1912, les instituteurs avaient décidé de s'affilier à la Confédération Générale du Travail. A la suite de

cette résolution, le Gouvernement avait pris l'initiative d'engager des poursuites judiciaires, en vue d'obtenir la dissolution des syndicats d'instituteurs. Cette mesure donna lieu, à la Chambre, à une longue discussion (8 novembre au 13 décembre). MM. Colly, Boncour et Raffin-Dugens prirent la défense des instituteurs et critiquèrent la dissolution de leurs syndicats. M. Raffin-Dugens notamment revendiqua, pour les instituteurs, le droit de s'affilier à la Confédération Générale du Travail et de se livrer à la propagande antimilitariste et révolutionnaire. M. Messimy, au contraire, s'éleva contre la participation à des œuvres anti-nationales, comme le *Sou du Soldat*, et révéla les dangers de cette campagne. Le Président du Conseil exposa la nécessité de faire respecter l'école laïque nationale par les maîtres eux-mêmes et de mettre fin à des manifestations analogues à celles du récent Congrès de Chambéry. La Chambre approuva l'attitude du Gouvernement par 331 voix contre 121.

Le délabrement de nombreux édifices du culte catholique incita M. Barrès à déposer une motion en faveur de leur conservation. La discussion fut close par l'ordre du jour pur et simple, le Gouvernement ayant pris l'engagement de classer comme monuments historiques toutes les églises ayant un caractère artistique et de permettre aux catholiques d'entretenir par leurs dons les autres édifices (25 novembre).

La réintégration dans l'armée de M. du Paty de Clam provoqua une interpellation de M. Violette. M. Millerand justifia la mesure qu'il avait prise en invoquant les engagements contractés par ses prédécesseurs à l'égard de cet ancien officier. M. Étienne, ministre de la Guerre en exercice, annonça d'ailleurs que M. du Paty de Clam allait être l'objet de mesures disciplinaires à raison d'un article injurieux qu'il avait fait paraître dans la presse après sa réintégration (31 janvier).

De très nombreuses séances furent consacrées par la Chambre à la discussion de deux projets relatifs, l'un à la fréquentation régulière des écoles publiques et privées, l'autre à la défense de l'école laïque. Ces deux projets soulevèrent des débats passionnés

au cours desquels les partis de la minorité insistèrent pour sauvegarder la liberté de l'enseignement, alors, au contraire, que les partis de gauche vinrent se plaindre de la campagne menée par l'Église contre l'école publique. Cette discussion, à laquelle le parti radical-socialiste semble attacher une importance particulière, est loin d'ailleurs d'être terminée et la Chambre s'est seulement prononcée le 26 mai sur la question de l'urgence.

Un projet de loi relatif au prélèvement progressif à opérer sur les établissements de jeux a donné lieu à une vive discussion. La Chambre s'est trouvée saisie d'un contre-projet de M. Piou tendant à la suppression totale des jeux. Prise d'abord en considération, cette proposition fut écartée, mais la Chambre, émue de diverses révélations concernant le Casino d'Enghien, adopta, sur la demande de M. Berry, une disposition interdisant le fonctionnement de tout casino à moins de 100 kilomètres de Paris. Finalement, le projet de loi fut adopté le 22 mai par la Chambre.

II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La crise balkanique a apporté, au cours de l'année 1912-1913, une sensible perturbation dans les transactions commerciales. Néanmoins, à la fin de 1912 et au début de 1913, les affaires ont été encore actives et les entreprises métallurgiques notamment, stimulées par les commandes militaires et les achats de matériel de chemins de fer, ont placé à des prix avantageux toute la production que leur outillage leur permettait d'obtenir[1]. Mais, au cours de l'été, des symptômes de ralentissement de l'activité économique sont apparus. Les industriels ont dû réduire leurs prix de vente et n'ont trouvé qu'une compensation partielle dans la diminution des cours des matières premières. Après la prospérité industrielle

1. Production :

de la fonte en 1912	4,949,126 tonnes.
de l'acier fondu	4,403,688 —
des combustibles minéraux	41,308,580 —

Ces chiffres accusent d'importantes plus-values sur 1911. Les résultats du premier semestre de 1913 ont été aussi très favorables.

des dernières années, une ère de calme, peut-être même de crise, semble commencer. L'agriculture continue à bénéficier des cours élevés des produits de la terre. Elle a été favorisée, sinon par de belles, du moins par de moyennes récoltes.

Influencé par ces circonstances heureuses, le *commerce extérieur* a, cette année encore, enregistré de nouveaux progrès. Pour les neuf premiers mois de 1913, le mouvement général des échanges, malgré un ralentissement marqué en août et septembre, est en plus-value de 365 millions de francs[1]. A l'exception des exportations de matières premières nécessaires à l'industrie, toutes les autres rubriques accusent une augmentation ainsi que permet de le constater le tableau suivant.

COMMERCE SPÉCIAL	1913	1912	DIFFÉRENCES POUR 1913
IMPORTATIONS			
Objets d'alimentation.	1.346.689.000	1.339.678.000	+ 7.011.000
Matières nécessaires à l'industrie.	3.636.977.000	3.545.990.000	+ 90.987.000
Objets fabriqués . . .	1.218.362.000	1.162.395.000	+ 55.967.000
	6.202.028.000	6.048.063.000	+ 153.965.000
EXPORTATIONS			
Objets d'alimentation.	588.388.000	573.119.000	+ 15.269.000
Matières nécessaires à l'industrie.	1.373.550.000	1.413.368.000	— 39.818.000
Objets fabriqués . . .	2.681.154.000	2.493.811.000	+ 187.343.000
Colis postaux	398.985.000	350.730.000	+ 48.255.000
	5.042.077.000	4.831.028.000	+ 211.049.000

1. La statistique du commerce extérieur spécial en 1912 a donné *les résultats définitifs* suivants (en millions de francs) :

IMPORTATIONS	1912	DIFFÉRENCE SUR 1911
Objets d'alimentation.	1,803	— 217
Matières premières.	4,813	+ 288
Objets fabriqués.	1,614	+ 94
Total.	8,230	+ 165
EXPORTATIONS		
Objets d'alimentation.	849	+ 113
Matières premières.	1,944	+ 114
Objets fabriqués.	3,917	+ 408
Total	6,712	+ 635

Les recettes des *chemins de fer* ont également suivi une progression notable et presque constante. Les plus-values atteignent, au total, pour les trois premiers trimestres, 48 millions. Tous les réseaux y participent. L'État, pour les anciennes lignes qu'il exploitait antérieurement au rachat de la Compagnie de l'Ouest, bénéficie de l'augmentation par kilomètre proportionnellement la plus forte. Par ordre d'importance absolue, il ne vient cependant qu'après le Paris-Lyon-Méditerranée, l'Est, le Nord et l'Orléans [1]. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'au cours des années antérieures, d'importantes plus-values de recettes avaient été déjà réalisées.

La *navigation intérieure* continue aussi à progresser, plus lentement, il est vrai, que les entreprises de transports par terre. Les embarquements effectués au cours des trois premiers trimestres de 1913 sur les fleuves et canaux dépassent de presque deux millions de tonnes, soit de 6,5 p. 100, ceux constatés pendant la même période de 1912 [2].

La *navigation maritime* a été assez active, sans que les entreprises françaises prennent à l'accroissement du mouvement des échanges par voie de mer toute la part qui devrait leur revenir. L'armement français n'a pas eu à souffrir, au cours de l'année, de graves conflits avec son personnel. A la fin de l'été, le ralentissement des industries dans les pays civilisés a déterminé une réduction du prix des frets. Le tableau suivant résume le mouvement des ports français pendant les neuf premiers mois de 1913 [3].

1. Recettes des chemins de fer d'intérêt général en 1912 et 1911 (en millions de francs) :

	1911	1912	DIFFÉRENCES SUR 1911	LONGUEUR EXPLOITÉE AU 31 DÉC. 1912
Etat	302,093	312,851	+ 10,758	9,042 kilom.
Nord	306,148	320,243	+ 14,095	3,837 —
Est	271,158	284,620	+ 13,461	4,965 —
Paris à Orléans	280,777	300,855	+ 20,077	7,811 —
Paris-Lyon-Méditerranée	555,770	586,499	+ 30,728	9,699 —
Midi	138,553	146,957	+ 8,403	4.033 —
Ceintures	19,215	19,965	+ 750	157 —
Totaux	1,753,718	1,971.993	+ 98,274	39,544 kilom.

2. En 1912, les embarquements ont atteint 40.610.531 tonnes, en augmentation de 2.737.959 ou de 7.23 p. 100 sur l'année 1911.

3. En 1912, le nombre et le tonnage des navires français ont été respectivement de 7.598 et 7.401.797 tonneaux à l'entrée, de 6.941 et 6.607.571 tonneaux à la sortie. Le nombre et le tonnage des navires étrangers a été, d'autre part, de 19.811 et 23.184.309 tonneaux à l'entrée et de 13.499 et 16.445.440 tonneaux à la sortie. Le mouvement total des navires a été de

NAVIRES CHARGÉS	ENTRÉES				SORTIES			
	1913		1912		1913		1912	
	Nombre	Tonnage 1 000 t.	Nombre	Tonnage 1 000 t.	Nombre	Tonnage 1 000 t.	Nombre	Tonnage 1 000 t.
Navires français . .	5.950	6.120	5.525	5 389	5.458	5,545	5,269	5,056
Navires étrangers. .	16,010	19.230	14.796	17,106	10,733	13,825	10,241	12.292
Totaux	21.960	25,351	20.321	22,496	16,191	19,371	15,510	17,349

L'*agriculture* a été assez favorisée. Si la récolte des céréales, à la suite de circonstances défavorables, n'a pas donné des résultats aussi satisfaisants qu'il avait été un moment permis de l'espérer, elle n'a été que légèrement inférieure à la moyenne. La production du blé aurait, d'après les statistiques officielles, atteint seulement 87 millions de quintaux. Ce chiffre est inférieur de près de 6 millions de quintaux à la consommation intérieure. Aussi les prix sont-ils demeurés élevés et, au 1er octobre 1912, à Paris, le quintal de blé se vendait-il 27 fr. 10[1]. Par contre, la récolte des fourrages a été abondante et d'excellente qualité. L'élevage continue de bénéficier des cours largement rémunérateurs de la viande de boucherie. La récolte du vin a été quelque peu compromise par suite de l'apparition de maladies cryptogamiques. Celles-ci ont sensiblement réduit la production d'un certain nombre de crus. Cette perte est, en partie, compensée par la bonne qualité des produits[2]. D'autre part, les prix restent avantageux pour les vignerons[3].

27.409 bateaux jaugeant 30.586.106 tonneaux à l'entrée et de 20.440 bateaux jaugeant 23.153.011 tonneaux à la sortie.

1. Depuis lors, une excellente récolte en Allemagne a amené l'importation d'une quantité notable de froment en France et a provoqué une baisse sensible des cours. Le quintal de blé ne valait plus guère que 25 fr. 50 au 1er novembre.

2. Cours de la viande de boucherie (moyenne des trois qualités, Paris, semaine du 22 au 26 septembre 1913), le kilogramme :

	BŒUFS	VEAUX	MOUTONS	PORCS
1913	1,59	2,34	2,33	1,70
1912	1,68	2,06	2,31	1,90

3. Les quantités de vins déclarés n'ont atteint, en 1913, que 41.053.835 hectolitres, alors qu'elles s'étaient élevées à 54.668.124 hectolitres en 1912.

Le *marché des capitaux* a traversé d'octobre 1912 à septembre 1913 une période de crise. L'incertitude de la situation internationale qui avait, à la fin de l'année 1912, provoqué à la Bourse de véritables paniques, a entravé, au cours de l'année 1913, tout mouvement de spéculation. D'autre part, les capitalistes, sous l'empire de la crainte de guerre européenne, ont thésaurisé. Ils ont ainsi contribué à accentuer le renchérissement du loyer de l'argent, provoqué par l'activité industrielle et la destruction de capitaux en Orient. Pour ces divers motifs, les cours des valeurs, qui n'étaient plus soutenus par des achats d'une importance suffisante, se sont effrités. La rente française a été l'un des titres le plus atteint par le fléchissement général. Alors qu'au 1er octobre 1912, elle cotait encore 90 francs, elle ne valait plus le 8 juillet 1913 que 83 fr. 50. Le 1er octobre suivant, le cours de 88 francs était, il est vrai, pratiqué. Cette nouvelle baisse de 2 francs, par rapport à l'année précédente n'en est pas moins très appréciable, car elle s'ajoute à celles qui avaient été déjà constatées au cours des dernières années.

Sous l'influence de la tension monétaire et du renchérissement du loyer de l'argent, ainsi que pour défendre son encaisse métallique, la Banque de France n'a pu maintenir à 3 p. 100 le taux de l'escompte. Dès le milieu d'octobre 1912, elle dut le porter à 3 1/2 p. 100; puis, au début de novembre, elle l'éleva à 4 p. 100. Il était encore à ce chiffre au 1er octobre 1913 et les besoins d'argent qui se révélaient de toutes parts ne permettaient pas d'entrevoir le moment où il pourrait être abaissé. Le bilan de la Banque de France au 25 septembre 1913 dénotait en effet une situation de place fort chargée.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE (EN MILLIONS)

	BILLETS EN CIRCULATION	EN-CAISSE	PORTE-FEUILLE	AVANCES
26 septembre 1912 .	5.185	4.935	1.250	680
25 septembre 1913 .	5.519	4.091	1.394	730

Depuis quelques années, les revendications ouvrières semblent être formulées sous une forme moins violente. Le nombre des *grèves*, enregistré par l'office du Travail au cours des neuf premiers mois de 1913, n'a atteint que 836, chiffre légèrement supé-

rieur à celui de 783, constaté pendant la même période de 1912[1]. Le 16 décembre 1912, la Confédération Générale du Travail organisa une grève générale de vingt-quatre heures pour protester contre les possibilités de guerre. Mais, ni à Paris, ni en province, elle ne fut suivie et son initiative aboutit à un échec.

Le principal conflit fut celui qui divisa les pêcheurs bretons de sardines et les fabricants de conserve. A la suite d'une campagne défavorable au cours de laquelle les pêcheurs avaient demandé des prix exagérés aux usiniers, ceux-ci décidèrent de fermer leurs ateliers afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation désastreuse de leur industrie. Ils soutenaient que l'emploi de certains filets, prohibés par l'administration maritime, permettrait une pêche plus abondante et, tout en faisant baisser les cours du poisson, assurerait aux pêcheurs un salaire suffisant. Mais les syndicats de pêcheurs, redoutant l'avilissement des prix dont ils avaient été déjà victimes, s'opposaient à toute modification des règlements maritimes. A la suite de longs pourparlers, un arbitrage eut lieu sous la présidence de l'amiral Touchard, surarbitre désigné par le Gouvernement. Pour l'année 1913, des prix minima furent fixés dans le but d'éviter l'avilissement des prix en cas de pêche abondante et des commissions mixtes furent autorisées à permettre l'emploi d'engins prohibés en temps normal, lorsque les quantités de sardines capturées seraient insuffisantes pour assurer l'approvisionnement des usines.

La grève survenue à Albi dans la verrerie ouvrière, propriété des syndicats, a quelque peu étonné. Le mouvement fut provoqué par une réduction de certains salaires au profit d'ouvriers moins payés et la suppression d'abus dans l'organisation du travail, préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise. Finalement, les ouvriers durent s'incliner devant les mesures prises par la direction que soutinrent les syndicats actionnaires.

Il importe de signaler les constatations faites lors des congrès de deux puissantes organisations, la Fédération du Bâtiment et la

1. En 1912 il y a eu 967 grèves (chiffres provisoires). En 1911, d'après la statistique publiée par le Ministère du Travail il y avait eu 1471 grèves comprenant 230.646 grévistes et ayant entraîné 4.096.393 journées de chômage, dont 500.779 jours chômés par 21.881 ouvriers non grévistes et 3.595.614 jours chômés par les grévistes.

Fédération des Métaux (juillet 1913). L'effectif des syndiqués serait depuis quelque temps en décroissance notable. Les causes devraient en être recherchées dans des jalousies entre groupements, dans le développement des syndicats indépendants et la déclaration de grèves désastreuses, parfois inspirées par des considérations étrangères aux intérêts économiques des associés.

III

POLITIQUE EXTÉRIEURE

La question marocaine qui, depuis plusieurs années, dominait la politique extérieure a, enfin, été complètement réglée par la conclusion de l'accord franco-espagnol. La solution des difficultés entre les deux pays a contribué au rétablissement de la cordialité de leurs rapports et a, même, permis d'envisager des ententes plus étroites.

En revanche, les nombreux problèmes soulevés par les guerres dans les Balkans, prirent la France quelque peu au dépourvu et l'obligèrent à reporter son attention sur l'Orient. La diplomatie française s'efforça tout d'abord d'empêcher les hostilités, puis de prévenir les ambitions territoriales des puissances européennes. Si sa proposition relative à la déclaration de désintéressement ne reçut pas un accueil favorable de tous les cabinets européens, elle prévalut en fait. Malgré la tension inquiétante des rapports austro-russes au cours de l'hiver, le Quai d'Orsay contribua à localiser le conflit. Lorsque la conférence de Londres fut appelée à régler le nouveau statut de la péninsule balkanique, il défendit les intérêts des alliés, notamment contre les prétentions de l'Autriche et de l'Italie concernant les frontières de l'Albanie et les îles du Dodécanèse. Les événements d'Orient ont permis de constater la solidité de l'alliance franco-russe. La France devait, en effet, concilier ses intérêts traditionnels et séculaires avec les désirs parfois divergents de la Russie. Néanmoins, jamais, l'entente des cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg ne fut compromise. Au contraire, l'envoi de M. Delcassé, en qualité d'ambassadeur de France en Russie (21 février), marqua la volonté des deux Gouvernements de rendre leurs relations plus actives, et la mission

du général Joffre, en août, affirma la complète coopération des états-majors des armées alliées en vue de la défense commune.

La question marocaine. — *Négociations avec l'Espagne.* — A la fin du mois de septembre 1912, les négociations entre la France et l'Espagne étaient presque arrivées à leur terme [VI, 55]. En dehors de la question du régime de Tanger, définitivement disjointe du traité en raison de ses difficultés spéciales, deux problèmes seulement restaient à résoudre. L'un concernait la contribution forfaitaire de la zone espagnole en représentation des droits de douane perçus sur les marchandises ne faisant qu'y transiter, l'autre avait trait à la délimitation de la frontière du côté de la Moulouya. Après d'assez longues discussions, MM. Geoffray et Garcia Prieto fixèrent à 500.000 pesetas, comme le demandait la France, le montant de la contribution forfaitaire: mais, sur cette somme, les deux cinquièmes, censés représenter le transit par les ports méditerranéens, furent déclarés révisables, lorsque la construction du chemin de fer de Tanger à Fez aurait permis de préciser l'importance des recettes perçues sur les marchandises empruntant la zone espagnole avant de passer dans la zone française (21 octobre).

La question de frontière, compliquée par l'imprécision des cartes existantes, fut plus difficilement réglée. Les négociateurs durent renoncer à trancher complètement le litige. Ils se bornèrent à insérer dans le traité des dispositions assurant à chaque contractant des communications pratiques entre des points stratégiques déterminés et laissèrent à la Commission de délimitation le soin de déterminer le tracé définitif (14 novembre).

Après onze mois de négociations laborieuses, l'accord franco-espagnol était conclu. Avant de le signer, les Gouvernements contractants crurent devoir le communiquer officieusement aux puissances signataires de l'acte d'Algésiras, afin de s'assurer de leur assentiment. Seule, l'Allemagne demanda des éclaircissements sur certaines clauses relatives au chemin de fer de Tanger à Fez et au monopole des tabacs, qui lui paraissaient contraires au principe d'égalité économique inscrit dans les traités antérieurs. En même temps qu'ils fournissaient à la Wilhelmstrasse les explications nécessaires, les cabinets de Paris et de Madrid décidèrent de ne

plus différer la signature de la convention. Cette formalité eut lieu le 27 novembre[1].

Ratification du traité franco-espagnol par les Chambres. — Bien que le Gouvernement ait déposé, dès le mois de décembre, sur le bureau de la Chambre le projet de loi approuvant la convention du 27 novembre, cette assemblée ne la discuta que le 7 mars. Tous les orateurs qui prirent part aux débats, notamment MM. Dubarle, Charles Benoist et Noulens, furent unanimes à recommander l'adoption d'un traité, marquant la dernière phase du règlement diplomatique des difficultés marocaines. M. Jonnart, ministre des Affaires Étrangères, dans un discours fréquemment applaudi, rappela la nécessité « d'écarter pour l'avenir toute source de malentendu entre deux grandes nations faites pour s'entendre et naturellement portées à s'aimer ». L'Espagne, en échange de la liberté que le traité du 4 novembre 1911 lui a fait reconquérir, a accordé à la France d'importants avantages territoriaux. Après avoir brièvement analysé les dispositions principales de l'accord, M. Jonnart envisagea les perspectives d'avenir du protectorat. Il fit allusion à l'occupation de Taza, destinée à relier le Maroc et l'Algérie, et se prononça en faveur d'une politique de pénétration progressive et prudente. A la fin de son discours, le Ministre tint à rendre hommage au concours utile du Gouvernement britannique dans l'épineuse négociation espagnole et à assurer nos voisins, aussi bien en Libye qu'au Maroc, de notre concours le plus loyal pour leur œuvre de civilisation. Il souhaita qu'une politique de mutuel appui entre la France et l'Espagne consolidât sur tous les points entre les deux pays « l'entente définitive qui est au premier rang des préoccupations et des espérances nationales ». Sans scrutin, la Chambre approuva la convention (7 mars).

Quelques semaines plus tard, le Sénat fut, à son tour, appelé à se prononcer. M. Méline regretta l'introduction, dans le traité, de dispositions limitant l'initiative de la France en matière douanière. M. Stephen Pichon, devenu depuis peu Ministre des Affaires Étrangères, répondit que toutes ces clauses n'étaient que la reproduction d'actes diplomatiques antérieurs et qu'il n'était plus temps

1. Voir *J. O.* du 5 avril 1913.

de les discuter. Il insista, comme M. de Selves, rapporteur du projet de loi, l'avait déjà fait, sur la solidarité de l'œuvre des deux pays au Maroc (29 mars).

La question de Tanger. — Les négociations relatives au statut international de Tanger ont repris à Madrid au mois de mars, après que les trois Gouvernements intéressés se furent mis d'accord sur les principales questions. La complexité des problèmes politiques, administratifs et judiciaires nécessita cependant de nouveaux et longs pourparlers et, lorsque les plénipotentiaires des trois pays se séparèrent en juin, certains points devaient être encore réglés directement par les cabinets de Paris, de Madrid et de Londres.

Les relations de la France et de l'Espagne. — Aussitôt après la signature de l'accord franco-espagnol, la presse des deux pays avait parlé d'un rapprochement plus intime comportant même une coopération militaire éventuelle. Tout en niant l'existence de négociations, le Président du Conseil espagnol avait, à l'exemple des Ministres français, exprimé le vœu que les relations avec la France devinssent de plus en plus cordiales. Le voyage de M. Steeg, récemment encore Ministre de l'Instruction publique, à Madrid, à l'occasion de l'inauguration de l'Institut français d'études supérieures, fournit aux représentants autorisés des deux nations une première occasion de manifester leurs sentiments de réciproque amitié (26 mars 1913).

Au mois de mai, la visite du roi Alphonse XIII à Paris vint sceller la réconciliation de la France et de l'Espagne. Les chefs d'État souhaitèrent dans leurs toasts de voir s'affermir davantage les nombreux liens qui unissent les deux pays. Les télégrammes échangés par MM. Pichon et le comte de Romanonès à la fin du voyage royal, constatèrent même que cet événement « en affirmant l'amitié la plus cordiale entre la France et l'Espagne, fera sentir son influence dans les relations économiques et politiques des deux pays » (10 mai).

Ces espérances semblent en voie de se réaliser. Les deux Gouvernements se sont concertés au mois de juin au sujet des mesures à prendre pour réprimer la contrebande des armes au Maroc et au

sujet des opérations militaires parallèles à la frontière de la Moulouya. Des pourparlers ont été également engagés en vue de la conclusion d'un traité de commerce destiné à mettre un terme à la guerre douanière qui entrave depuis de longues années le développement des échanges commerciaux. Enfin, il semble que, dans des conversations, la coopération navale de l'Espagne dans la Méditerranée en cas de guerre européenne ait été envisagée.

Précédant de quelques jours le Président de la République, M. Barthou vint, à la fin de septembre, en Espagne pour témoigner de l'intérêt qu'il portait à ces négociations et y reçut un chaleureux accueil.

Affaires d'Orient. — Quelque peu surprise de la gravité de la crise orientale, la diplomatie française s'efforça d'empêcher que la guerre des Balkans ne dégénérât en conflagration générale. Au début d'octobre 1912, alors que les États balkaniques venaient de commencer leur mobilisation, M. Poincaré, d'accord avec la Russie et invoquant l'article 23 du traité de Berlin, proposa à l'Europe une intervention collective. Elle déclarerait prendre en main l'exécution des réformes dans la Turquie d'Europe et en même temps annoncerait sa résolution de maintenir le *statu quo* territorial. L'accord parut se réaliser, mais au moment où la Russie et l'Autriche allaient, au nom de l'Europe, intervenir auprès des États balkaniques pour s'opposer à toute mesure susceptible de troubler la paix, le Monténégro déclarait la guerre à la Turquie.

Après les premiers succès des États balkaniques, l'intervention de l'Europe, dans les affaires d'Orient, devait nécessairement affecter une autre forme et tendre au rétablissement de la paix. A défaut du maintien du *statu quo* territorial, dont il ne pouvait plus être question après les victoires des puissances alliées, une médiation avait seule quelque chance de succès. En étroite communauté de vues avec l'Angleterre et la Russie, M. Poincaré proposa aux autres puissances, le 30 octobre, d'offrir leur médiation en y joignant une déclaration de désintéressement territorial. Mais l'initiative de M. Poincaré se heurta à l'opposition de l'Autriche. Bien que ce Gouvernement eût laissé entendre qu'il ne chercherait à retirer aucun avantage territorial du conflit balkanique, il refusa d'en prendre l'engagement formel. L'adhésion de la Russie à la

proposition française avait suffi pour éveiller les méfiances de la politique autrichienne.

Après l'échec de la proposition de M. Poincaré, le rôle de la France devait nécessairement se borner à agir, d'accord avec les autres puissances, auprès des belligérants en faveur du rétablissement de la paix. Lorsque la conférence de Londres se réunit, après l'armistice de Tchataldja, la France dut s'efforcer de conserver aux alliés vainqueurs les bénéfices de leur succès et de concilier leurs prétentions avec les vues de l'Autriche au sujet de la création d'une Albanie autonome. Enfin, les puissances de la Triple-Entente s'efforcèrent de régler le sort des îles de la mer Égée en faveur de la Grèce.

Lorsque le roi de Monténégro se fut rendu maître de Scutari, malgré la décision de l'Europe qui avait attribué la possession de cette ville à la future principauté d'Albanie, la France dut, avec l'assentiment de la Russie, s'associer à la démonstration navale effectuée par les grandes puissances le long des côtes monténégrines. La participation de la France à cette opération sembla pénible à l'opinion publique, mais la crainte d'une intervention isolée de l'Autriche la fit néanmoins accepter.

Après que les négociations engagées à Londres eurent abouti à la signature du traité du 30 mai 1913, une conférence spéciale, chargée de régler toutes les difficultés d'ordre financier soulevées par la récente guerre, se réunit à Paris, le 4 juin. Les intérêts économiques de la France dans les Balkans donnaient à ces négociations une importance particulière. Malheureusement, les rivalités qui s'élevèrent entre les États balkaniques au sujet des territoires cédés par la Turquie devaient bientôt dégénérer en conflit armé et suspendre les négociations engagées à Paris.

Après la défaite de la Bulgarie par les armées alliées de Roumanie, de Serbie et de Grèce, le traité de Bucarest, publié le 10 août, fixa la part respective de chacun des États balkaniques dans les dépouilles de la Turquie. Les négociations relatives à ce traité donnèrent même lieu à un léger malentendu, promptement dissipé d'ailleurs, entre la France et la Russie. La possession du port de Cavalla était revendiquée à la fois par la Grèce et par la Bulgarie. Au cours des négociations du traité de Bucarest, la France avait incliné à ce qu'il fût fait droit aux prétentions du cabinet

d'Athènes, alors que la Russie, de son côté, avait défendu les ambitions bulgares. Une partie de la presse russe parut vouloir donner une importance démesurée à cette divergence de vues des deux Gouvernements alliés. En réalité, ni le cabinet de Paris, ni celui de Saint-Pétersbourg n'attachait à cette question un intérêt suffisant pour demander à son allié de faire le sacrifice de ses préférences. Ce léger désaccord ne devait d'ailleurs pas altérer les excellentes relations qui existent entre les deux pays.

Pendant ce temps, la conférence des ambassadeurs avait repris à Londres ses travaux. La France dut donner satisfaction à l'Italie au sujet des frontières méridionales de l'Albanie et accepter l'incorporation à la principauté de territoires peuplés par une population grecque. En revanche, l'Italie se montra plus conciliante en ce qui concernait les îles de la mer Égée qu'elle détenait. M. P. Cambon avait demandé que ces îles fussent directement remises à la Grèce. La diplomatie italienne refusa d'accepter cette formule, mais elle se rallia à une proposition de sir Edward Grey aux termes de laquelle l'Italie a pris l'engagement de remettre les îles qu'elle occupe aux grandes puissances, dès que les stipulations du traité de Lausanne auront été exécutées par la Turquie (10 août).

En dehors de son action diplomatique, la France contribua à empêcher la prolongation des hostilités dans les Balkans en ne permettant pas aux belligérants de recourir au marché de Paris pour se procurer des ressources financières. Les intentions du Gouvernement ont été quelque peu contrariées d'ailleurs par l'initiative des établissements financiers, qui, sans faire appel au public, paraissent avoir avancé des sommes importantes aux nations engagées dans ce conflit.

Relations franco-italiennes. — Sans attendre le règlement des diverses questions tuniso-tripolitaines en litige, dès la fin du mois d'octobre 1912, la France reconnut la souveraineté italienne en Libye. En même temps, les deux Gouvernements confirmaient, par une déclaration, leur mutuelle intention de n'apporter réciproquement aucun obstacle à la réalisation de toutes les mesures qu'ils jugeraient opportun d'édicter, la France au Maroc, l'Italie en Libye.

Les incidents provoqués par la capture des navires français *Car-*

thage et *Manouba* qui avaient provoqué, en janvier 1912, une vive tension des rapports franco-italiens [VI, 55] ont été définitivement réglés. La France et l'Italie avaient décidé de soumettre à la cour arbitrale de La Haye, les points de droit soulevés par ces incidents et la fixation des indemnités éventuellement dues. La sentence arbitrale fut rendue le 6 mai. Conformément aux prétentions du cabinet de Paris, la Cour déclara que les autorités navales italiennes n'étaient pas en droit de procéder à la capture et à la saisie des navires postaux français et condamna le Gouvernement italien à payer une indemnité à toutes les personnes lésées. Le tribunal arbitral admit cependant que, malgré la capture irrégulière du *Manouba*, les autorités italiennes avaient eu le droit, une fois ce bateau conduit à Cagliari, de l'y détenir momentanément et d'arrêter les vingt-neuf passagers ottomans suspects qui se trouvaient à bord.

Incidents franco-allemands. — Le 3 avril, le dirigeable allemand *Zeppelin 16*, monté par plusieurs officiers en tenue fut forcé d'atterrir près de Lunéville. D'après les déclarations des aéronautes allemands, ceux-ci se croyaient dans le voisinage de Sarrebourg. Il semble bien, en réalité, que les dirigeables allemands avaient pris l'habitude d'effectuer des voyages au-dessus du territoire français et que l'atterrissage du *Zeppelin* fut non le résultat d'une erreur, mais la conséquence forcée d'une panne de machine. Le Gouvernement français ordonna immédiatement une enquête et, dès que celle-ci eut prouvé que les officiers allemands ne s'étaient livrés à aucune observation intéressant la défense nationale, l'équipage du *Zeppelin* reçut l'autorisation de regagner l'Allemagne par la voie aérienne.

Quelques jours après, le 13 avril 1913, un nouvel incident vint révéler les susceptibilités de l'Allemagne à l'égard de la France. Trois Allemands venus, de Metz, passer la journée à Nancy furent l'objet de manifestations hostiles de la part de quelques jeunes gens dans une brasserie et sur les quais de la gare. Ce regrettable, mais très léger incident, provoqua immédiatement une violente campagne dans la presse allemande. Le Reichstag, à son tour, s'occupa de cette question et l'ambassadeur d'Allemagne à Paris demanda au Gouvernement français de faire procéder, sur place, à

une enquête approfondie. A la suite de cette enquête, qui révéla la protection insuffisante accordée par la police aux Allemands molestés, diverses sanctions administratives furent prises contre les fonctionnaires coupables de négligence. Les mesures ordonnées par le Gouvernement français arrêtèrent la campagne de presse commencée en Allemagne et mirent fin à cet incident.

Le 22 avril, enfin, un aéroplane militaire allemand atterrit à Arracourt à quelques kilomètres de la frontière, mais comme la bonne foi des officiers qui le montaient, fut immédiatement établie, ils furent autorisés à regagner l'Allemagne par la voie des airs.

Après ce dernier incident, M. J. Cambon, ambassadeur de France à Berlin, fut chargé d'appeler l'attention du Gouvernement impérial sur les inconvénients des trop fréquents atterrissages en France, de dirigeables ou aéroplanes étrangers. Des négociations s'engagèrent et aboutirent à la publication simultanée, en France et en Allemagne, de règlements déterminant les conditions dans lesquelles les aéronefs militaires pourraient atterrir dans l'un des deux pays sans être retenus et les conditions de leur départ. De plus ces règlements prévoient la création de zones au-dessus desquelles il est interdit de circuler à tout aéronef, même n'appartenant pas à l'autorité militaire (août 1913).

Conférence franco-allemande de Berne. — Émus par le développement des armements en France et en Allemagne, des membres des Parlements des deux pays, se réunirent à Berne, le 10 mai, en vue d'un rapprochement franco-allemand. Cent vingt parlementaires français se rendirent à la conférence alors que trente-quatre membres du Reichstag seulement répondirent à cet appel. Il avait été décidé que la question de l'Alsace-Lorraine ne serait pas soulevée, cependant la résolution adoptée par la conférence contint une phrase équivoque qui pouvait être considérée comme la reconnaissance de l'état de choses créé par le traité de Francfort. L'adoption d'une pareille motion par un nombre relativement important de membres du Parlement produisit une pénible impression [1].

Reprise des relations diplomatiques avec le Vénézuéla. — Les

1. Voir *infra* le chapitre *Allemagne*, p. 140.

relations diplomatiques entre la France et le Vénézuéla, suspendues depuis de longues années, ont été renouées à la suite du protocole du 11 février 1913, ratifié le 13 juin suivant[1].

Le Président de la République tint, dès la première année de sa haute magistrature, à se rendre en Angleterre. Il reçut à Londres un accueil enthousiaste et les toasts échangés avec le roi George vinrent affirmer la cordialité des rapports des deux pays et l'entente des cabinets de Saint-James et de Paris (juin 1913).

En dehors du roi Alphonse XIII, le roi de Grèce devait aussi être officiellement reçu par le Président de la République. Mais à la suite d'un toast prononcé à Berlin, au cours duquel le roi Constantin avait déclaré que les victoires grecques étaient dues à la stratégie et à la tactique allemandes, ce projet dut être modifié et remplacé par une visite incognito. L'opinion publique avait été vivement froissée que ce souverain ait paru négliger les services rendus à son pays par la mission militaire française.

1. Voir *infra*, le chapitre relatif aux *Actes internationaux*.

COLONIES FRANÇAISES ET PROTECTORATS

Par Ch. MOUREY et G. BECMEUR [1]

L'année 1912-1913 a vu s'effectuer dans le régime douanier des colonies une réforme importante qui était réclamée depuis des années par les milieux coloniaux les plus compétents. La loi du 5 août 1913 a en effet supprimé le demi-droit dont étaient frappés à leur entrée en France les produits originaires des colonies dans lesquelles le tarif français est en vigueur ; désormais ces produits entreront dans la métropole en franchise. C'est la corrélation naturelle de l'obligation dans laquelle se trouvent ces mêmes colonies d'admettre également en franchise les produits métropolitains.

Algérie [2]. — Le problème de la condition juridique et sociale des indigènes continue d'occuper le premier rang de la politique algérienne, et les discussions auxquelles il donne lieu ont été d'autant plus passionnées en 1912-1913 qu'approchait le moment où le régime de l'indigénat allait être remis en question devant le Parlement. On sait que sous ce nom on désigne l'ensemble de la législation qui accorde aux autorités administratives la faculté de faire interner les indigènes algériens et de les frapper d'amendes. Déjà la mise en application du décret du 3 février 1912 sur la

1. M. G. Becmeur a rédigé la partie du chapitre relative au Maroc.

2. Superficie : 1.899.871 km². Population : 5.563.328 hab. Importations : 722.363.000 fr. Exportations : 591.009.000 fr.

conscription des indigènes algériens avait amené les pouvoirs publics à atténuer le régime de l'indigénat pour certaines catégories de personnes. Il a paru au Gouverneur général possible d'y soustraire des catégories nouvelles d'individus. C'est ainsi qu'un arrêté du 18 juin 1913 a exempté des peines applicables aux contraventions spéciales à l'indigénat les anciens élèves des facultés, lycées, collèges, etc., les commerçants payant patente, les membres des Chambres d'agriculture et de commerce, les indigènes titulaires de certaines décorations et médailles, etc. Quelques mois auparavant, en novembre 1912, une circulaire du Gouverneur général avait précisé les conditions dans lesquelles pouvait être renforcée l'action du contrôle gouvernemental sur les administrateurs de communes mixtes. Les tournées d'inspection que les sous-préfets devaient effectuer deux fois par an dans les communes devront à l'avenir être trimestrielles : en outre les préfets devront eux-mêmes visiter au moins une fois dans l'année chacune des communes de leur département. Enfin, dans une nouvelle circulaire aux préfets (20 mai 1913) le Gouverneur général est revenu sur la question de la politique indigène qui forme, disions-nous, le nœud même du problème algérien et, répondant en quelque sorte aux attaques dont son administration avait, sur ce point, été l'objet, il a tracé le tableau des efforts accomplis par ses prédécesseurs et lui-même pour améliorer la condition des indigènes.

Au point de vue économique la situation de l'Algérie, est toujours satisfaisante. Dans les douze mois de 1912, malgré une récolte de céréales déficitaire, les recettes budgétaires ont été de près de douze millions de francs supérieures aux prévisions et durant la même période le commerce de la colonie a atteint tout près de 1.200 millions.

Maroc. — La pacification et l'organisation parallèlement poursuivies au Maroc par notre Protectorat ont fait, en 1913, un pas décisif. En quelques mois, par une action militaire énergique et habile, une diplomatie persuasive et avisée, par une « combinaison constante de la politique et de la force », l'étendue des territoires de la zone française effectivement soumis à notre influence a été quintuplée. Et cependant l'attention publique qu'a pu longtemps exclusivement captiver l'élan et la vaillance de nos troupes,

semble aujourd'hui surtout retenue par l'œuvre active et méthodique de l'administration.

La pacification. — Dans le Maroc occidental, à la fin de 1912, alors que les régions de Fez, de Meknes, des Zemmours, des Zaers à peu près paisibles, recevaient l'organisation administrative et économique dont était déjà dotée la Chaouïa, notre action militaire dut s'employer énergiquement vers l'Ouest, où le général Brulard alla délivrer, en décembre, la colonne Massoutier assiégée dans la casbah de Dar-el-Kadi. Il entra à Mogador et, après le combat de Bou-Rriki, enleva, le 25, Dar-Anflous, considérée comme inexpugnable.

Dès mars, les colonnes Mangin et Gueydon de Dives entreprirent la pacification du *Tadla* qui nous mit aux prises avec les tribus berbères les plus farouches, qu'aucun Sultan n'a jamais soumises. Après les journées sanglantes des 28 et 29 avril, l'offensive des harkas sembla définitivement brisée à Sidi-Ali-Bou-Brahim et les tribus de la vallée de l'Oum-Er-Rebia firent leur soumission. Cependant les dissidents groupés autour de Moha-Ou-Saïd inquiétaient les tribus alliées et obligeaient la colonne Mangin à une nouvelle intervention qui se termina par la prise d'assaut du village de Ksiba, centre de l'agitation. Le Tadla pacifié fut érigé en cercle autonome.

Au sud des régions de Fez et Meknès, le colonel Henrys fut chargé de réprimer l'audace des harkas formées de contingents Beni-M'Guild, Beni-M'Tir et Guerouan. Son groupe mobile les poursuivit vers la forêt de Jaba et leur infligea, le 26 mars, un sérieux échec. L'influence du Rogui suscitant la formation de nouveaux groupes hostiles, la colonne Henrys bouscula les dissidents au sud-ouest d'Azrou, installa des postes à Ifran, Dar-Caïd-Itto, Agourai et marcha sur Azrou, centre de l'agitation. Après une nouvelle intervention, vers les sources de l'Oued-Ifran, puis dans la vallée de Tigrigra, le Beni-M'Tir fut pacifié.

Au *Sous* la situation d'El-Hiba était devenue précaire par suite de la défection de son meilleur lieutenant le caïd Larbi-Derdouri, et Taroudant écrasée d'impôts par Merebbi-Rebbo, frère d'El-Hiba, ne demandait qu'à se soulever. A l'instigation du général Brulard, commandant la région Sud, une méhalla chérifienne de 4.000 à

5.000 hommes placée sous les ordres des caïds Glaoui et El-Ayadi, mit en déroute dans la vallée de Tidili les contingents Hibistes et marcha sur Taroudant qu'elle enleva. Presque en même temps, avec l'appui du croiseur *Du Chayla*, Hadj-Lahsen obligea les partisans d'El-Hiba à l'évacuation d'Agadir où il s'installa au nom du Sultan. Cette victoire amena l'occupation totale de Tiout, centre important de ravitaillement des rebelles. Une petite garnison française occupa la casbah d'Agadir et il est vraisemblable que l'organisation économique du Sous, l'ouverture du port d'Agadir au commerce européen et la liaison avec nos postes de Mauritanie achèveront prochainement notre mainmise dans cette région.

Dans le *Maroc oriental*, la création de nombreux postes intermédiaires assura la pacification et prépara la jonction avec notre région Nord. Nous nous sommes installés à Maharidja, à Nekila, à Safsafat, et en mai à la casbah M'Soun, pendant que nos aviateurs reconnaissaient le pays jusqu'à proximité de Taza. Mais de nombreuses harkas formées de Metalsa, Beni-Bou-Yahi, Beni-Ouaraïn, Riata, Branes, Megraoua, etc... assaillirent nos différents postes et les colonnes Girardot, Trumlet-Faber et Alix durent livrer des combats souvent meurtriers, toujours heureux à la suite desquels de nombreuses demandes de soumission nous parvinrent.

En somme, la pacification dans la zone française a fait des progrès considérables. Chaque jour de nouvelles soumissions se produisent. Aux environs de Fez, les Aït-Youssi, du côté de Meknes, les Guerouan dissidents, dans la région de Rabat les Aït-Bou-Ouinel ont fait leur soumission. Nombre de grands caïds, les M'Tougui, Goundafi, Glaoui, etc... sont devenus pour nous des auxiliaires précieux. Le caïd Anflous demande l'aman, et la soumission du grand agitateur El-Hiba peut être considérée comme très prochaine.

Le maghzen, si déconsidéré autrefois, a repris son influence et le sultan Moulay-Youssef a pu quitter Marrakech, passer par Mogador, Safi, Mazagan, Casablanca, s'arrêter dans chacune de ces villes pour y faire acte de souverain, donner l'investiture aux caïds et arriver à Rabat en grand apparat, avec toute sa garde noire, escorté de détachements d'infanterie et de cavalerie.

L'organisation. — Le programme politique du Protectorat fran-

çais consiste surtout à rétablir l'ordre et la sécurité indispensables à la vie normale du pays ; le programme économique, à exécuter les travaux publics nécessaires à sa mise en valeur. Parallèlement à l'action militaire, ont été jetées les bases de la triple réforme administrative, judiciaire, financière dont l'Europe nous a confié la mission, et a commencé le fonctionnement, dans le respect des accords diplomatiques, d'une administration indigène régulière conforme aux principes du Protectorat. Des services centraux de direction et de contrôle ont été constitués. A mesure que la pacification s'affirmait le « contrôle civil », inspiré du « civil service » des Anglais se substituait sans à-coup aux districts militaires et dès le mois de mars, les tribus Zenata, Mediouna, Ouled-Zian, Ouled-Harriz constituaient, par arrêté résidentiel, la « région civile de la Chaouïa ». Des organisations municipales basées sur l'établissement de Commissions mixtes composées de représentants français, musulmans et israélites et adaptées selon des types divers aux contingences locales ont été instituées et fonctionnent dans presque toutes les villes de l'Empire. Des Chambres de Commerce et d'Agriculture ont été établies, et, à Paris même, un Office du Maroc a été institué.

Dans l'ordre judiciaire, une commission présidée par M. Louis Renault, membre de l'Institut, et composée des jurisconsultes les plus éminents, a adopté les projets élaborés par la résidence générale et mis sur pied une œuvre considérable. De nouveaux tribunaux, fonctionnant suivant les principes les plus modernes, comportant des simplifications et des réformes que la plupart des pays européens ne connaissent pas encore, et qui sont en France même à l'état de projet, ont été créés : justices de paix à compétence étendue ; deux tribunaux de première instance à Casablanca et à Oudjda ; une cour d'appel à Rabat siégeant valablement à trois membres suivant le système Cruppi ; au sommet, le contrôle supérieur de la cour de Cassation. En même temps une série de codes : procédure civile, procédure criminelle, code des obligations et contrats, code foncier, tarifs, code de commerce, code de droit international privé, etc... étaient promulgués, constituant le monument juridique le plus nouveau et le plus original de notre époque[1].

1. A signaler particulièrement parmi les innovations, la suppression des

Les réformateurs ont eu particulièrement le souci d'assurer aux étrangers, pour le jour où ils deviendront nos justiciables, les garanties les plus étendues. Pour couronner l'œuvre, un arrêté résidentiel a créé un Comité de législation, qui, sous la présidence de M. Tirard, secrétaire général du Protectorat, étudie les textes réglementaires élaborés par les divers services avant de les soumettre à l'agrément du Gouvernement chérifien.

Pour la première fois le budget de l'Empire a été dressé, en même temps que des règles de gestion conformes aux principes de notre comptabilité publique étaient édictées et qu'un régime rationnel d'impôt était mis à l'étude.

Malgré le retard mis par les Chambres à l'examen du projet d'emprunt de 230 millions élaboré par les services centraux de la résidence générale et destiné à l'exécution des travaux publics et au remboursement du passif du Maghzen [1], l'organisation des grands services s'effectue méthodiquement.

Les ports. — On cherche, en allant au plus pressé, à améliorer les relations entre les navires et la terre, en transformant et perfectionnant le matériel d'acconage, en établissant des bassins pour barcasses et remorqueurs. C'est ainsi qu'à Meheydia, à Kenitra, à

auxiliaires de justice (avoués, greffiers, huissiers, syndics de faillite, notaires, curateurs aux successions vacantes ou au ventre, commissaires-priseurs, etc.) permettant une procédure simple, rapide, peu formaliste et peu coûteuse : notification de tous actes de procédure par la poste et sous pli recommandé : institution de tableaux d'experts et interprètes dressés par la Cour : suppression des saisies-exécution dont les frais dépassent la valeur des objets saisis, etc...

1. Le passif du Maghzen atteint aujourd'hui plus de 105 millions de francs. Il se compose :

1° Des avances de la Banque d'État qui s'élèvent en capital et intérêts à environ	7.500.000 francs.
2° Des dettes antérieures au 30 juin 1909 et non liquidées à cette date, soit	13.850.000 —
3° Des dettes contractées par le Maghzen postérieurement au 30 juin 1909 et, notamment, depuis mars 1911, soit environ	3.650.000 —
4° Enfin de l'indemnité de guerre due à la France pour les opérations antérieures au 31 décembre 1909 . .	70.000.000 —

En vertu des accords des 14 janvier et 4 mars 1910 et de l'article 4 de l'arrangement financier du 21 mars 1910 le Gouvernement marocain s'est engagé à rembourser au Gouvernement de la République ses dépenses militaires et navales dont le montant a été arrêté au 31 décembre 1910 à 70 millions et à verser, en conséquence au Trésor français pendant soixante-quinze ans, une indemnité de 2.740.000 francs.

Rabat le long du Bou-Regreg, à Mazagan, à Safi, à Mogador sont amorcés des appontements d'accostage, des terre-pleins, des petits bassins pour matériels (barcasses et remorqueurs). Quant à la construction des ports proprement dits, le Résident général a décidé de ne pas éparpiller son effort et de concentrer ses disponibilités sur le point où l'occupation française est la plus importante, c'est-à-dire Casablanca, dont les travaux comportent un grand port d'une surface de 140 hectares environ, ceinturé par deux jetées ; un petit port intérieur pour remorqueurs et barcasses, ont été adjugés en mars 1913 et sont maintenant en cours d'exécution.

Des phares sont en construction sur divers points de la côte.

Chemins de fer. — On sait que les lettres annexées à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 spécifient formellement que la mise en adjudication de la ligne Tanger-Fez, qui intéresse toutes les nations, ne sera primée par aucune autre. Les Gouvernements français et espagnol sont arrivés à un accord sur les conditions de construction, d'exploitation et sur le tracé ; on procède actuellement à des études qui seront terminées au printemps prochain, époque à laquelle aura lieu l'adjudication des premiers lots. Mais les conventions ci-dessus n'excluaient pas la possibilité de construire des voies ferrées d'intérêt stratégique, aussi a-t-il été construit un véritable réseau de chemins de fer militaires, simples Decauville à voie de 60 centimètres, déjà en plein rendement [1].

Routes. — De nombreuses routes et pistes ont été aménagées. La route de Casablanca à Rabat est actuellement terminée jusqu'au raccordement de la piste de Fedalah. La route de Casablanca à Marrakech par Mediouna vient d'atteindre le kilomètre 18 et le tronçon compris entre Mediouna et Settat, celui de Rabat à l'Oued-Yquem long de 22 kilomètres, comme aussi les routes de Casablanca à Mazagan et de Casablanca à Bir-Djedid ont été mises en adjudi-

1. Le *Casablanca-Rabat* transporte par jour une moyenne de 145 voyageurs et de 57 tonnes ; le *Salé-Kenitra-Dar-bel-Hamri* a transporté pendant le mois d'août dernier une moyenne quotidienne de 119 voyageurs et de 52 tonnes ; le *Casablanca-Oum-Er-Rebbia* est étudié et piqueté jusqu'à Sidi-Ali et le rail est posé jusqu'à 15 kilomètres après Ber-Rechid ; — le *Dar-Bel-Hamri-Meknes* a sa plate-forme complètement terminée jusqu'au kilomètre 66 et la pose est effectuée jusqu'au kilomètre 35.

Sur les confins algéro-marocains la ligne du Sud s'avance jusqu'à Colomb-Bechard et la ligne Marnia-Oudjda-Taourirt atteint Guereif.

cation. Enfin des pistes carrossables ont été immédiatement aménagées entre Fez et Souk-El-Arba de Tissa, Fez et Anoceur, Lalla-Ito et Dar-Bel-Hamri, Dar-Debibagh et Meknes, etc... Elles permettent une circulation automobile intense, dès cet été, entre toutes les villes du Maroc.

Télégraphes. — Des postes de télégraphie sans fil existent à l'heure actuelle à Tanger, Casablanca, Rabat, Fez, Mogador, Sefrou et le stationnaire français en rade de Tanger est toujours en communication possible avec la Tour Eiffel et les postes militaires. A côté de ces postes, le génie a établi un réseau terrestre important[1]. La fusion a été réalisée entre les anciennes postes françaises établies autrefois par la métropole et la poste chérifienne : au mois d'octobre a été instituée l'office postal du Maroc.

Les écoles. — Sans attendre d'avoir achevé par les armes sa prise de possession, la France apporte dès maintenant au Maroc les bienfaits de sa culture. Le Résident général s'est non seulement préoccupé d'assurer aux jeunes Français établis dans le pays une instruction convenable mais il s'est aussi attaché à développer l'enseignement des indigènes. Partout s'ouvrent des écoles françaises et franco-arabes, auxquelles sont souvent annexées des écoles professionnelles. Près de 200 instituteurs et institutrices, français ou indigènes, sont chargés de donner l'instruction et l'éducation : à Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi, Mogador, Fez, Marrakech fréquentent les enfants des meilleures familles musulmanes. La Chaouïa est dotée de nombre d'écoles déjà florissantes. Salé possède une école franco-arabe avec annexe d'ateliers d'ébénisterie et de confections de nattes en palmier-dattier. A Sidi-Kacem fonctionne une école agricole. A Rabat une école-ouvroir de fillettes musulmanes a été fondée. Dans tous ces établissements on poursuit un but essentiellement pratique : conservation ou restauration d'industries régionales quand la chose est possible ; initiation

1. Rabat, Casablanca, Mazagan, Marrakech, Fez, Souk-el-Arba, Arbaoua, Tanger sont reliées par fil. Les lignes de Fez-Seffrou et de Oued-Zem, Casbah-Tadla, comme celle de Maaziz à Tedders sont terminées. Un troisième fil a été posé entre Meknes et Dar-Bel-Hamri. La ligne de Marrakech à Mogador est en construction et les équipes chérifiennes ont achevé la ligne reliant Safi à Mogador qui se trouve indirectement en communication avec Marrakech par Casablanca.

des enfants aux métiers européens et surtout, enseignement agricole avec usage des engins perfectionnés modernes.

Le Maroc oriental a été tout aussi généreusement doté : Oudjda possède une école française ; des établissements mixtes sont créés ou en voie de création à Berguent, Debdou, Aïoun-Sidi-Mellouk, Taourirt, et un établissement agricole s'ouvrira prochainement dans la fertile région des Beni-Snassen.

Chaque école est soumise à l'inspection sanitaire des écoles, confiée au personnel médical du Protectorat.

Assistance médicale. — Le service d'assistance comporte des groupes fixes (dispensaires et hôpitaux) et des groupes mobiles se transportant dans les tribus. Les services de l'hygiène publique et de l'assistance indigène ont été particulièrement développés[1] ; la progression des consultations et des vaccinations, au cours des derniers mois, est énorme.

Le développement économique. — La sécurité assurée par notre occupation a provoqué l'affluence des divers éléments de population vers nos principaux points d'appui. Les résultats des recensements qui ont été effectués à diverses reprises sont à cet égard des plus éloquents. Pour ne citer qu'un exemple, nous donnons ci-dessous les mouvements de la population de Rabat, siège de la résidence :

	AOUT 1912	MARS 1913	AOUT 1913
Musulmans marocains.	?	21.306	22.906
Israélites.	?	2.397	2.851
Français.	850	1.207	2.453
Italiens	66	223	489
A reporter	916	25.133	28.699

1. A côté des grands services dont nous venons de donner une esquisse, il faut encore citer : la création d'un Service de Police générale (Police municipale et Sûreté) placé sous le contrôle et sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement chérifien, assisté d'un fonctionnaire portant le titre de Contrôleur des Services de la Police générale; l'institution d'un Service anthropométrique; l'organisation d'un corps d'Infirmiers de l'Assistance publique; la formation de Sociétés indigènes de prévoyance et de secours; l'organisation d'un service de la remonte et des haras; l'installation d'un Service forestier et d'un service d'agriculture; la fondation d'un « Institut scientifique du Maroc », inspiré des « Survey » des colonies anglaises, dont la direction a été confiée à M. le professeur Gentil et qui concentrera tous les renseignements scientifiques, toutes les études ayant pour effet de permettre, au point de vue économique, une exploitation plus judicieuse du pays.

	AOUT 1912	MARS 1913	AOUT 1913
Report	916	25.133	28.699
Espagnols	295	371	449
Algériens.	?	32	65
Allemands	15	12	55
Portugais	15	23	44
Anglais	2	32	38
Maltais.	6	8	10
Égyptiens	?	4	2
Suisses.	16	31	»
Européens	1.265	1.943	3.605

Ils font ressortir une augmentation notable de l'élément indigène et israélite et témoignent qu'en cinq mois (mars-août 1913) la population européenne s'est accrue d'un tiers, qu'en un an (août à août) elle a triplé. On y décèle, en outre, la prédominance de la portion française, caractéristique d'autant plus à retenir qu'on la relève sur tous les autres points[1].

L'essor économique est nettement indiqué par le mouvement général du commerce qui se chiffre par 227 millions en 1912 contre 177 millions en 1911, augmentation considérable, bénéficiant surtout à la métropole, la part de la France étant passée de 76 millions en 1911 à 92 millions en 1912[2].

Si la France tient toujours la tête, il faut remarquer que l'aug-

1. C'est ainsi par exemple qu'à Meknes sur 332 Européens on trouve 320 Français et qu'à Salé sur 223 Européens on compte 163 de nos compatriotes. La progression constante de cette immigration est d'ailleurs à prévoir pour quelque temps encore. Alors que pendant toute l'anné 1912 il était débarqué à Casablanca 8.700 Européens civils dont 5.800 Français, on a compté, pendant les quatre premiers mois de 1913 seulement, 5.900 arrivants. Dans la période comprise entre le 1er juillet et le 15 octobre 1913 ont débarqué à Casablanca 12.429 Européens (ni fonctionnaires, ni militaires) se décomposant ainsi : 8.325 Français, 2.574 Espagnols, 1 331 Italiens, 134 Anglais, 66 Allemands.

2. Commerce général.

	1911	1912	AUGMENTATION OU DIMINUTION
France	44.965.310	65.493.055	
Algérie (par terre).	31.767.000	37.106.945	
Soit	76.732.310	92.600.000	15.867.690
Angleterre	48.978.476	66.342.555	17.364.079
Allemagne	25.289.843	31.048.448	5.758.605
Espagne	12.051.533	14.140.430	2.088.897
Belgique	2.976.513	4.514.914	1.538.401
Italie.	3.024.004	6.343.905	3.319.901
Autriche-Hongrie	3.028.729	4.073.822	1.045.093
États-Unis	1.476.783	1.142.125	324.658

mentation du chiffre d'affaires de l'Angleterre est plus important que le nôtre, ce qui donne une valeur toute particulière aux conseils de M. Lucien Bergeaud relatifs à la nécessité pour nos groupements cotonniers de l'Est et de la Normandie d'arriver rapidement, par une organisation commerciale judicieuse, à réaliser dans l'importation des tissus de coton où l'Angleterre tient la première place (33 millions d'importation) des progrès marqués.

Entre les ports, le commerce se répartit ainsi pendant les deux dernières années :

COMMERCE TOTAL DES PORTS DU MAROC
PENDANT L'ANNÉE 1912

	IMPORTATION Francs.	EXPORTATION Francs.	TOTAL Francs.
Tétouan. . . .	2.113.423	447.354	2.560.777
Tanger	21.223.809	5.004.304	26.228.113
Larache. . . .	18.492.698	2.515.315	21.008.013
Rabat.	13.096.453	441.117	13.537.570
Casablanca . .	40.181.785	23.084.338	63.226.123
Mazagan . . .	13.255.167	12.010.841	25.276.008
Safi.	13.859.416	14.727.394	28.586.810
Mogador . . .	12.086.513	7.813.693	19.900.206
	134.309.264	66.054.356	200.363.620
Pour comparaison année 1911.	77.916.716	68.195.245	146.111.961

COMMERCE DU PORT DE CASABLANCA

1911	22.163.973	19.752.075	41.916.048
1912	40.181.785	23.084.338	63.266.123

Tunisie [1]. — Les principaux travaux accomplis par le Protectorat pendant l'année qui nous occupe sont : la publication du code pénal tunisien ; l'exonération de l'impôt de capitation pour les soldats tunisiens ayant combattu au Maroc ; la création d'une station expérimentale d'élevage. Citons encore ce curieux essai de sédentarisation des indigènes sur les terres du Sud où des lots ont été mis à leur disposition pour planter des oliviers. L'année 1912-1913 a vu en outre les débuts d'un effort sérieux qui est affaire indispensable tant à l'administration du protectorat qu'à la conférence consultative en vue de développer par la colonisation, la

1. Superficie : 118.600 km². Population : 1.560.000 hab.
Importations : 156.293.999 fr. Exportations : 154.655.189 fr.

population française de la Régence. Vingt et un mille hectares de terres achetés dans ce but vont permettre l'installation d'un nombre relativement important de familles françaises.

Afrique occidentale française[1]. — Comme chaque année, divers incidents, dont quelques-uns ont entraîné des pertes cruelles, se sont produits sur les frontières sahariennes de la colonie. En Mauritanie un officier, le lieutenant Martin, et trois sous-officiers étaient tués en janvier 1913 à Liboïrat au cours d'un engagement avec les gens d'El Hiba qui, refoulés du Sud marocain après les événements de Marrakech, s'étaient rejetés vers nos possessions de l'Ouest africain. A la suite de cette affaire, le lieutenant-colonel Mouret commandant de territoire fut amené à pousser une reconnaissance jusqu'à Smara, au nord du territoire espagnol de Rio de Oro, mais le combat de l'Oued Tagliat devait nous coûter encore la mort du capitaine Gerhardt et du lieutenant Morello. Partout ailleurs — excepté à la Côte d'Ivoire où cependant la pacification fait des progrès rapides — la tranquillité a été complète.

Au point de vue économique les progrès de la colonie s'affirment chaque année. Pendant le premier semestre de 1913, malgré la crise du caoutchouc, le commerce de l'ensemble des colonies du groupe a dépassé de 15 millions les résultats de la période correspondante de 1912 et, symptôme des plus heureux, le nombre des produits d'exportation s'accroît chaque annnée. En même temps, par un phénomène assez nouveau dans l'Afrique tropicale un certain mouvement vers la création d'industries commence à se dessiner. Les recettes budgétaires qui avaient été de 61.662.000 francs en 1910 ont atteint en 1912, 75.013.000 francs, dépassant de 12 millions les prévisions.

Le réseau ferré se poursuit, en attendant que le nouvel emprunt permette d'entreprendre le réseau nouveau. Sur le Thiès-Kayes la deuxième section a été terminée, en Guinée le rail a atteint Kankan et, dès l'achèvement de deux ponts en ce moment en construction, la ligne sera ouverte à l'exploitation ; à la Côte d'Ivoire la ligne a atteint Bouaké.

1. Superficie : 4.108.250 km². Population : 11.344.076 hab. Importations : 134.781.982 fr. Exportations : 118.567.231 fr.

Afrique équatoriale française[1]. — Toute la vie politique de l'Afrique équatoriale française est concentrée depuis dix-huit mois sur la question de l'emprunt dont nous avons déjà parlé (VI, 27). Le projet présenté au Parlement en évalue le total à 175 millions. Dans ce chiffre les voies ferrées figurent pour 155 millions de francs (de Brazzaville à la côte : 95 millions : de N'Djolé à Kandjama : 45 millions ; de Bangui à Fort-Crampel : 15 millions) ; l'aménagement des ports, rades et cours d'eau navigables doit absorber 12.700.000 francs ; enfin 7.300.000 francs doivent être affectés à des installations d'occupation (installations administratives et réseau électrique). Nos possessions de l'Afrique équatoriale se composent en réalité de deux groupes : la colonie côtière et l'hinterland-Oubangui-Tchad, que relie une bande de terrain qui n'a jamais été très large et que le dernier accord franco-allemand a réduit, par endroits, à un simple couloir. L'exécution des travaux énumérés ci-dessus, en reliant les deux groupes entre eux et le groupe Oubangui-Tchad à l'Océan, créerait dans notre colonie la grande artère centrale qui lui fait actuellement défaut et en outre par l'établissement du chemin de fer N'Djolé-Kandjama permettrait la pénétration de la partie la plus riche sans doute du Gabon. La colonie est actuellement, malgré l'état florissant de ses finances, hors d'état de supporter seule les charges d'un pareil emprunt. Mais il est très probable que d'ici quelques années ses « possibilités » financières seront sensiblement accrues. Il est à souhaiter que la métropole lui fasse crédit jusqu'à ce moment et lui fournisse l'assistance, faute de laquelle les richesses latentes de ces vastes contrées doivent demeurer improductives.

Madagascar[2]. — Grâce à la prudence avec laquelle ont été gérées, depuis une dizaine d'années, les finances de la colonie, Madagascar se trouve en mesure de poursuivre, par ses propres moyens et sans recourir à l'emprunt, la constitution de son réseau de voies ferrées. L'année 1912-1913 aura été sous ce rapport marquée par deux événements importants. C'est, d'une part, l'inauguration officielle, le 6 mars 1913, de la section Tamatave-Brickaville du chemin de

1. Superficie : 1.675.000 km². Population approximative : 7 millions d'hab. Importations : 19.987.455 fr. Exportations : 28.935.218 fr.

2. Superficie : 600.000 km². Poputation : 3.000.000 hab. Importations : 51.991.405 fr. Exportations : 64.952.804 fr.

fer qui relie le plateau central à la côte est. Désormais les marchandises pourront sans rupture de charge être transportées de Tananarive au principal port de l'île. D'autre part la loi du 31 décembre 1912 a autorisé la colonie à construire la ligne de Tananarive à Antsirabe qui doit prolonger de 166 kilomètres, à travers une région riche et peuplée la ligne principale. Ces 166 kilomètres de voie ferrée seront construits, comme l'ont été les 100 kilomètres de Brickaville à Tamatave, sur les excédents de recettes des budgets annuels.

Signalons encore à propos de Madagascar qu'en 1912, la dernière année dont nous possédions des statistiques complètes, le commerce de la colonie a dépassé, pour la première fois, 100 millions de francs. Ce total peut paraître assez faible à première vue pour un pays plus grand que la France. Pour en comprendre toute la signification il suffit de se rappeler que l'île compte à peine trois millions d'habitants et qu'en 1896, au lendemain de la conquête, son commerce extérieur ne dépassait pas 17 millions 1/2 de francs ; c'est exactement le chiffre de la plus-value constatée entre les statistiques de 1911 et celles de 1912.

Indochine[1]. — Pour la première fois depuis l'occupation française, les adversaires de notre domination ont eu recours en Indochine aux moyens violents. Le 26 avril à Hanoï, une bombe lancée sur un groupe de Français assis à la terrasse d'un café, tuait deux de nos compatriotes et en blessait trois. L'instruction judiciaire démontra que cet attentat, ainsi que quelques autres d'importance moindre étaient le résultat du complot fomenté en Chine par un prétendant évincé au trône d'Annam nommé Cuong-dé. Sur 85 inculpés, le jugement rendu le 6 septembre en condamna 7 à mort, 14 à la déportation, les autres à des peines diverses de prison ou de travaux forcés.

L'administration locale s'efforce de réaliser le programme des réformes dressé en 1911 au moment du départ de M. Sarraut. C'est ainsi que le Gouverneur général a fait adopter au Conseil de gouvernement un projet réduisant le nombre des provinces, qui s'était accru depuis vingt-ans dans des proportions excessives

1. Superficie : 803.050 km². Population : 16.990.000 hab.
Importations : 273.193.924 fr. Exportations : 260.735.542 fr.

surtout au Tonkin ; qu'en ce qui concerne la représentation indigène, le collège électoral de l'assemblée consultative du Tonkin élargi ; en Annam des assemblées provinciales ont été instituées ; au Cambodge une assemblée consultative a été créée. Afin d'assurer la bonne exécution des mesures édictées par le Gouvernement général et l'unité d'action politique, M. Sarraut a encore organisé une inspection des affaires politiques et administrative qui doit visiter au moins une fois par an chacune des provinces de l'Union, ainsi qu'une inspection de l'administration indigène. Parmi les principaux actes administratifs récemment promulgués citons encore le décret du 12 mars 1913 réorganisant le service forestier de l'Indochine et le décret du 26 mai 1913 sur les conditions dans lesquelles les indigènes pourront, à l'avenir, acquérir la nationalité française.

Au point de vue économique, l'année 1913 aura été meilleure que les deux années précédentes ; l'exportation des riz de Cochinchine ayant pu reprendre toute son activité. Malheureusement de graves inondations ont causé dans certaines régions du Tonkin des dégâts sérieux. La situation financière de la colonie n'a pas cessé cependant d'être satisfaisante et l'exercice 1912 s'est soldé par des plus-values importantes.

Malgré ces symptômes favorables l'opinion métropolitaine demeure indécise en ce qui concerne l'Indochine. L'attentat du 26 avril produisit en France une vive émotion qui fut lente à se calmer et bien qu'il ne semble pas avoir eu le moindre écho dans le reste de l'Indochine il subsiste dans les milieux coloniaux une certaine inquiétude sur l'avenir de la colonie et quelque septicisme sur les résultats de la politique qui y est suivie depuis une dizaine d'années.

Autres colonies[1]. — Nos colonies d'Océanie sont toujours dans une situation prospère. En Nouvelle-Calédonie les colons luttent courageusement contre les parasites du caféier et s'occupent de

1.

	SUPERFICIE	POPULATION	IMPORTATION	EXPORTATION
Martinique	987 km²	185.385 hab.	21.520.301 fr.	30.523.455 fr.
Guadeloupe.	1.780 —	190.243 —	19.523.116 —	26.084.302 —
Guyane	88.240 —	34.117 —	10.857.307 —	12.117.488 —
Réunion	2.500 —	117.677 —	20.683.615 —	16.111.723 —
Nouvelle-Calédonie	18.583 —	55.880 —	15.316.755 —	13.934.715 —
Etabl^ts franç. de l'Océanie.	—	—	7.747.181	8.840.255 —

reconstituer leurs plantations avec des espèces plus résistantes. La production du coton s'accroît rapidement et approche de 200 tonnes ; l'industrie est de même en progrès constants. A Tahiti également soit qu'il s'agisse du coton, de la vanille, soit qu'il s'agisse de l'exploitation des phosphates, on constate un accroissement sensible de la production locale. Étant donné l'achèvement prochain du canal de Panama il était nécessaire de doter le chef-lieu de la colonie Papeete, qui doit voir normalement son trafic s'accroître, d'un port convenablement installé. Un projet de convention, actuellement soumis à l'approbation du Parlement, a prévu la concession de ce port à une entreprise privée.

Nos colonies d'Amérique sont loin d'offrir un spectacle aussi encourageant. La mission que le Gouvernement avait chargé d'étudier les moyens de faire bénéficier nos Antilles, elles aussi, de l'activité provoquée par l'ouverture du canal, est arrivée à la conclusion que ni la Guadeloupe ni la Martinique — placées trop en dehors de la route que suivront les navires se rendant d'Europe à Colon — ne peuvent espérer devenir pour la grande navigation des points d'escale nécessaires. Mais il conviendrait néanmoins d'améliorer les ports des deux îles : Pointe-à-Pitre et Fort-de-France. Le Conseil général de la Guadeloupe a voté, pour permettre d'effectuer divers travaux dans la première de ces deux villes, un emprunt de quatre millions, mais ce projet n'a pu être réalisé avant la fin de l'exercice. A la Martinique la question paraît moins près encore d'une solution définitive.

Signalons en terminant que l'année 1912-1913 aura vu, en ce qui concerne notre petite colonie de Saint-Pierre-et-Miquelon, si intéressante à bien des égards, la fin d'une fâcheuse erreur. Ce malheureux pays avait été mis, par la loi douanière de 1892, dans l'obligation d'acheter en France les denrées de première nécessité qu'il pouvait trouver à meilleur compte dans les contrées qui l'avoisinent. Il n'est pas douteux que cette extension à nos établissements du régime de 1892 n'ait été pour beaucoup dans leur décadence continue. Cette étrange anomalie a pris heureusement fin. Une loi du 12 novembre 1912 a en effet décidé que le régime douanier de la colonie serait à l'avenir fixé par décret, ce qui veut dire qu'il sera facile de l'adapter aux conditions tout exceptionnelles dans lesquelles se trouve Saint-Pierre-et-Miquelon.

ANGLETERRE ET EMPIRE BRITANNIQUE

Par Maurice CAUDEL

---

1. *Nota.* — Georges V, né le 3 juin 1865, roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, défenseur de la foi, empereur des Indes, 6 mai 1910.

Royaume-Uni.	314.377 km²	45.370.550 hab. (1911)
Empire des Indes	4.843.400 —	316.008.000 — (1911)
Colonies et protectorats.	24.860.400 —	60.870.000 — (1911)

1 livre sterling = fr. 25, 24.

Ouvrages récemment parus sur l'Angleterre ou l'Empire en général (on trouvera les ouvrages plus spéciaux sous chaque rubrique particulière) : J. Bardoux, *L'Angleterre radicale* (1906-1913) (F. Alcan, 1913). *The Constitutional Crisis* (*Union* 1913) ; H. Du Parcq, *Life of David Lloyd George* (Caxton, 1912) ; R. H. Gretton, *A modern History of the English people* (vol. 1, 1880-1898) ; E. Halévy, *Histoire du peuple anglais* (t. I, Hachette 1913) ; P. Hamelle, *La question des Communes et des Lords* (Plon,1913) ; C. Hayes, *British Social politics* (Ginn, 1913) ; G. R. Porter, *The progress of the nation in its various social and economic relations from the beginning of the XIXth century* (nouv. éd.) (Methuen, 1912) ; W. M. Short, *A. J. Balfour as philosopher and thinker* (Longmans, 1912) ; G. Slater, *The making of modern England* (Constable : Tougan Baranowski, *Les crises industrielles en Angleterre* (1913).

monwealth d'Australie (p. 105). — Dominion de la Nouvelle-Zélande (p. 112). Union de l'Afrique du Sud (p. 113). — Empire des Indes (p. 117).

Le Parlement a siégé, de façon presque ininterrompue, du 7 octobre 1912 au 15 août 1913. Il s'était réuni dès le début de l'automne, pour une session que l'on avait justement prévue difficile et longue. Il discuta le Home Rule, le désétablissement de l'Église anglicane dans le Pays de Galles et la loi électorale. L'application rigoureuse des dispositions du règlement relatives à la clôture lui permit seule de remplir ce programme, et non encore tout entier. La session d'automne ne prit fin que le 14 février et, après un repos très court, les Chambres rentrèrent en séance le 10 mars. C'était, pour un début de session ordinaire, commencer un mois plus tard que d'habitude. Le programme était cependant très chargé. Outre le Home Rule Bill, le projet sur l'Église galloise et le projet relatif à la tempérance en Écosse qui, rejetés par les Lords, revenaient aux Communes suivant la procédure prévue par le Parliament Act, le cabinet proposait à l'attention des députés un nombre considérable de mesures. Quelques-unes seulement purent être insérées dans le Statute Book (Mental Deficiency Bill, Scottish Temperance Bill, Bankruptcy Bill, Forgery Bill).

I

LE HOME RULE IRLANDAIS [1]

En dépit d'une opposition très active et parfois violente le Gouvernement a fait passer à la Chambre des communes le projet de loi relatif à l'autonomie irlandaise [VI, 86]. Les unionistes, convaincus de leur défaite inévitable dans le Parlement, tentèrent de soulever l'opinion dans le pays. Le 1er octobre sir E. Carson déclara à 5.000 auditeurs de Glasgow que l'Ulster ne se soumettrait pas, et que, après avoir vécu cent douze ans dans l'union qu'on lui avait

1. Ouvrages récemment parus : A.-J. Balfour, *Aspects of Home Rule. Selections from speeches* (Routledge, 1912) ; A.-V. Dicey, *A Fool's Paradise, being a constitutionalist's criticism on the Home Rule Bill of* 1912 (Murray, 1913) ; G. Lecarpentier, *La Constitution irlandaise d'après le Home Rule Bill de* 1912 (1913) ; M. J.-F. Mac Carthy, *The Irish Revolution* (Histoire de la question depuis 1879), vol. I (Blackwood, 1913) ; W.-F. Monipenny, *The two Irish nations* (Murray, 1913) ; G.-W. Ogden, *Home Rule* (Harper, 1913).

offerte, il ne laisserait pas remettre en question sa liberté civile et religieuse. L'orateur prêcha ouvertement la doctrine de la résistance avec toutes les conséquences qu'elle pouvait entraîner. Le 9 octobre, à Haddington, M. Balfour prit à partie le projet fédéraliste de M. Churchill [VI, 89]. — Le 14 octobre, un meeting réunit à l'Albert Hall 10.000 unionistes pour entendre Lord Lansdowne et M. Balfour répéter des arguments déjà connus [VI, 88, n. 1].

En réalité, il semble que la masse de la nation se soit désintéressée du débat qui se poursuivait dans le Parlement. Celui-ci aborda la discussion du projet en comité dès le 15 octobre, après avoir adopté une motion du Gouvernement limitant à vingt-sept jours la durée de la discussion et organisant une combinaison de la « Kangaroo closure » et de la « guillotine » [VI, 74, n. 2]. Un amendement de M. Bonar Law avait été repoussé par 323 contre 232 voix. Le leader de l'opposition avait en vain protesté que le Gouvernement ne pouvait faire voter le Home Rule sans consulter le pays et dénoncé le « travestissement » du régime parlementaire. Il avait vivement critiqué M. Asquith, dont le zèle pour l'autonomie irlandaise lui paraissait de fraîche date, car dans aucune de ses professions de foi, depuis 1895, il n'en avait fait mention. Il avait montré la révolte imminente des Orangemen : « l'Ulster est actuellement une mine chargée qui peut éclater à tout moment. » Dès le 15, la « guillotine » entra en action, en jetant de côté 130 amendements unionistes relatifs aux relations du futur Parlement irlandais avec la Couronne. Le fonctionnement du « bâillon », comme on appelle encore cette procédure, eut pour effet, durant les quinze premiers jours de la discussion, de faire passer sans débat des dispositions très importantes. Des articles 2, 3 et 4, on discuta seulement 13 lignes ; 42 furent votées sans discussion ; des amendements relatifs à ces articles, 14 furent débattues, 150 ne le furent pas.

La lutte parlementaire se poursuivit de la sorte, sans incidents notables, dans un débat que le vote interrompait automatiquement à heure fixe. L'opposition embarrassa un jour (22 octobre) M. Asquith en insistant sur les projets de fédéralisme qui inquiètent les Écossais [1]. Le Premier s'en tira en déclarant qu'on mettrait la

1. Voir *infra* p. 77.

question à l'étude. M. Jan Malcolm souleva un incident gai avec un amendement exigeant le maintien de l'anglais comme seule langue officielle, et dont la discussion prouva à quel point l'idiome irlandais est peu connu des nationalistes les plus convaincus. Le 30 octobre, le Gouvernement changea brusquement ses vues sur le mode de nomination de la Chambre Haute. Son projet primitif prévoyait un Sénat composé de 40 membres désignés par le Gouvernement impérial, mais qui devaient se retirer à raison de dix tous les deux ans, pour être remplacés par des membres nommés par le Gouvernement irlandais, de sorte que, au bout de huit ans, la composition de la Chambre Haute n'eût plus dépendu que du ministère local. Ce système provoqua les objections de nombreux libéraux anglais et du petit groupe irlandais de M. O'Brien, qui ne se souciaient, ni les uns ni les autres, de voir l'influence du parti nationaliste redmondite s'exercer aussi complètement sur le nouveau Sénat. C'est évidemment sous l'impression de ces sentiments que le cabinet proposa, au milieu de la discussion, un nouveau système : les membres du Sénat seraient nommés par le Gouvernement impérial pendant les cinq premières années. Ensuite ils seraient élus suivant un système de représentation proportionnelle. Après cinq heures de débat, le 31 octobre, l'amendement fut adopté, toujours sous le coup de la guillotine.

Le 6 novembre, la question de la représentation irlandaise dans le Parlement britannique provoqua un vif débat. Le maintien, à Westminster, de 42 membres irlandais investis du droit de légiférer dans toutes les affaires particulières à l'Angleterre et à l'Écosse, ne soulevait pas seulement l'indignation de l'opposition : il inquiétait bon nombre des membres de la majorité. L'un d'eux, M. Pirie, objecta que c'était le renversement du principe « no taxation without representation » puisqu'on verrait l'Irlande, bénéficiant des subventions de la métropole, participer à une législation financière dont elle ne porterait pas le poids. Un autre, M. Agar-Robartes, déclara qu'il serait plus logique que 42 députés anglais allassent dans le Parlement irlandais surveiller l'emploi des fonds que leurs compatriotes devront fournir. M. Asquith répondait à cela que l'Irlande étant intéressée dans les affaires impériales ne pouvait être exclue des conseils de l'Empire, et M. Redmond affirmait que les Nationalistes ne songeaient nullement à s'immiscer dans les

affaires d'intérêt purement anglais, écossais ou gallois, mais que, en attendant une constitution fédérale et tout en acceptant d'être réduits en nombre, ils réclamaient le droit de voter, comme les autres députés, sur toutes les questions. Il en fut ainsi décidé.

Le débat se poursuivait sous les coups réguliers de la « guillotine » lorsqu'un incident en interrompit momentanément le cours. On en était venu, le 11 novembre, à discuter les dispositions financières du projet, lorsqu'un membre unioniste, sir Frederick Banbury, déposa un amendement tendant à limiter, pour chaque année, les versements effectués par l'Échiquier au Parlement irlandais à la somme totale de 2.500.000 livres. Le Postmaster general venait de déclarer cet amendement « absolument déraisonnable » lorsque le vote par division l'adopta à une majorité de 22 voix. Au milieu d'un grand tumulte et des cris unionistes : « l'Angleterre est sauvée !... retournez devant le pays ! » M. Asquith proposa l'ajournement de la Chambre, et la séance fut levée. Le cabinet se réunit aussitôt après et bientôt les whips radicaux communiquèrent une déclaration qui qualifiait le vote émis de *snap division* et annonçait l'intention du Gouvernement de constater l'opinion réelle de la Chambre.

La « snap division » (scrutin de surprise) était la conséquence de la forme qu'avaient prise les débats sous l'influence de la procédure rigoureuse de clôture. Les whips du Gouvernement, en détournant leurs partisans de prendre la parole dans les discussions, les avaient encouragés à déserter la Chambre. Ils s'étaient rendus à eux-mêmes plus pénible la tâche de les rassembler avant chaque vote. Un jour était venu où ils n'y avaient pas suffi. La mise en minorité du Gouvernement, qui s'en suivit, posait une question de droit parlementaire fort épineuse. La coutume avait jusqu'alors prévalu que la Chambre ne revienne pas, durant la même session, sur un vote précédemment émis. Cependant le 13, M. Asquith proposa à l'Assemblée d'annuler, « nonobstant les règlements de la Chambre », la motion votée l'avant-veille et de reprendre la discussion au point où l'incident l'avait interrompue. L'opposition protesta avec vigueur. Le speaker déclara qu'il ne trouvait pas de précédent qui légitimât l'annulation d'une décision de la Chambre au cours de la discussion d'un Bill et ajouta qu'il appartenait à

l'Assemblée de considérer si elle jugeait convenable d'introduire, sur ce point, une nouvelle procédure. M. Bonar Law soutint la régularité du vote émis, démontrant qu'il n'y avait pas eu « d'embuscade » comme le prétendaient les libéraux, que les whips de chaque parti avaient convoqué leurs hommes et que, si les unionistes avaient répondu à l'appel tandis que les libéraux s'attardaient, le Gouvernement devait en supporter les conséquences. En concluant, le leader de l'opposition proposa d'ajourner la Chambre. La majorité du Gouvernement, reconstituée pour la circonstance, repoussa la motion. Aussitôt les unionistes soulevèrent un tumulte qui contraignit le speaker à suspendre la séance pendant une heure. A la reprise, le tumulte redoubla et le speaker dut, en désespoir de cause, lever définitivement la séance. C'est à ce moment-là qu'un membre de l'opposition, particulièrement excité, jeta un livre à la tête de M. W. Churchill.

Le lendemain 14, l'Assemblée se trouva de nouveau réunie, frémissante encore des émotions de la veille. Le speaker ramena le calme dans les esprits par un discours habile, dans lequel il proposa de suspendre de nouveau le débat, afin que le Gouvernement prenne le temps de rechercher un peu plus à loisir une solution convenable à la difficulté. Les deux chefs de partis acceptèrent la proposition et le lundi suivant (18 novembre) M. Asquith se présenta avec une motion qui, tout en ne différant pas dans ses conséquences de celle qu'il avait proposée précédemment, mettait un peu moins brutalement de côté l'amendement Banbury : au lieu de mettre à néant seulement celui-ci et le vote qui l'avait suivi, il proposait d'annuler et de reprendre toute la discussion relative aux dispositions financières du Bill. Et il en fut ainsi fait. Dès le 14, l'auteur de la vivacité dont M. Churchill avait été victime s'était excusé en termes fort convenables auprès de la Chambre et du Premier Lord de l'Amirauté, qui lui avait répondu sur un ton très courtois.

Le débat se poursuivit jusqu'au 17 janvier[1] où, l'ensemble du

1. Le petit tableau suivant fera mieux comprendre le fonctionnement de la « guillotine » : On commença, le 2 décembre, la discussion des articles 26 à 32 du bill. Ce texte comportait 145 lignes. Le débat fut réglé comme il suit :

Lundi après midi. — Article 26, paragraphes 1 et 2 (conditions prévues pour la revision des relations financières entre l'Angleterre et l'Irlande), la guillotine tombe à 7 h. 30, après trois heures et demie de discussion ;

Lundi soir. — Article 26, paragraphe 3 (constitution d'une délégation de

projet fut adopté en troisième lecture par une majorité de 110 voix, non sans une nouvelle et vigoureuse protestation de MM. Balfour et Bonar Law que l'application de la loi entraînerait effusion de sang dans l'Ulster.

Le bill, présenté aux Lords le 29 du même mois, fut repoussé le 31[1].

Le bill fut repris aux Communes le 9 juin. La discussion y fut tout académique. On ne pouvait songer à reprendre les détails d'une mesure qui venait d'être discutée si récemment. Les chefs de partis se bornèrent à ramasser, dans leurs discours, en un raccourci très vif, les arguments déjà entendus. M. Asquith constata que la Chambre avait consacré au précédent débat autant de temps qu'à toute autre grande mesure constitutionnelle qu'elle ait jamais discutée ; il rappela que la majorité en faveur de la mesure avait oscillé entre 94 et 110 voix et qu'en défalquant les suffrages irlandais on y trouvait encore une majorité anglaise appréciable ; il conclut des récentes élections partielles que l'opinion du pays lui restait favorable. Relativement à l'opposition de l'Ulster, il déclara :

« Comme je l'ai montré il y a un an, dans huit élections générales successives, le peuple irlandais a élu une majorité de quatre contre un favorable au Home-Rule. Dans trois des quatre provinces de l'Irlande, pas un seul candidat unioniste n'a été élu, et dans la quatrième la situation

membres du Parlement irlandais appelés à siéger dans le Parlement anglais pour étudier la révision financière), guillotine à 10 h. 30, après trois heures de débat :

Mardi après midi. — Articles 27 et 28 (organisation du pouvoir judiciaire guillotine à 7 h. 30, après trois heures et demie de débat :

Mercredi après midi. — Articles 29 et 30 (établissement d'une juridiction pour les cas constitutionnels), guillotine à 7 h. 30, après six heures et demie de débat :

Mercredi soir. — Articles 31 et 32 (attributions du Lord-Lieutenant), guillotine à 10 h. 30, après trois heures de débat. — Le 29 janvier, à la Chambre des Lords, l'ancien Vice-Roi d'Irlande, lord Londonderry, a spirituellement résumé la situation constitutionnelle en disant : « Le fait est que la Chambre des Communes peut voter, mais ne peut parler, tandis que la Chambre des Lords peut parler, sans voter. »

1. Dans un discours qu'il prononça au National Liberal Club le soir même, M. Lloyd George fit allusion à ce vote sur son ton habituel : « Si vous attachez un chien, il est moins dangereux mais il devient plus féroce. Il peut aboyer et montrer les dents, mais vous savez qu'il ne peut plus vous mordre plus loin que la longueur de sa chaîne. C'est encore plus long que je le désirerais. J'espère qu'on le raccourcira, mais déjà ce n'est pas très long et nous pouvons passer devant la niche tranquillement. »

s'est retournée depuis l'année dernière. Même dans l'Ulster, la majorité des députés est en faveur du Home-Rule... En présence de ces faits, n'est-il pas de plus en plus évident, à mesure que ce débat se développe, que tout l'argument contre le Bill repose sur l'hostilité supposée de l'Ulster ? non de l'Ulster tout entier, car, comme je viens de le montrer, la majorité des représentants de la province lui est favorable, mais de quatre comtés seulement. Le leader de l'opposition m'a demandé souvent : « Si vous votez le Bill, qu'allez-vous faire de l'Ulster ? » et par là il entend les quatre comtés unionistes. Je pose, avec le même sérieux, la même question : « Si vous repoussez ce Bill, qu'allez-vous faire du Leinster, du Munster, du Connaught et du reste de l'Ulster ? »

M. Balfour répondit en reprenant cet argument :

« Je suis convaincu que si le Gouvernement persiste dans la politique qu'il poursuit actuellement nous serons à deux doigts — je crois que nous sommes à deux doigts — d'une grande tragédie nationale... Je crois que l'Ulster est irrévocablement décidé à maintenir à tout prix — A TOUT PRIX — ce qu'il considère comme ses droits inaliénables. »

Le Bill voté en troisième lecture aux Communes, le 7 juillet, fut de nouveau repoussé par les Lords, le 15. Il deviendra loi, en vertu du Parliament Act, s'il est de nouveau adopté aux Communes au cours de la prochaine session.

La résistance de l'Ulster. — Le vote était à peine proclamé que le parti unioniste entreprit de nouveau dans le pays, sous la direction de sir Edouard Carson, une active campagne de meetings. A la même date la police opéra à Hammersmith une importante saisie d'armes ; 4.000 fusils de guerre avec leurs baïonnettes et leurs munitions (10 juin). Elle fit, le lendemain, une découverte du même genre à Newcastle. Les Orangemen ne cachèrent bientôt plus leurs préparatifs de résistance. Le 12 juillet, à l'occasion du 223e anniversaire de la bataille de la Boyne, ils organisèrent 23 meetings, qui rassemblèrent 200.000 personnes. A celui de Belfast, où l'on vit 100.000 assistants, sir Edouard Carson annonça l'intention de l'Ulster de se constituer un Gouvernement provisoire dès le vote définitif du Home Rule. Dès maintenant on préparait la résistance armée. Les hommes étaient réunis dans des corps de volontaires, passés en revue et exercés. Ils élisaient leurs officiers et, le 18 septembre, on désignait leur chef, qui n'était autre qu'un général de l'armée anglaise, sir

Georges Richardson. Le 22, le reste de l'état-major fut nommé. Le 27, le général passa en revue à Belfast une armée de 12.000 volontaires. Les gens se pourvoyaient ouvertement d'armes et de munitions de guerre. Quant à l'organisation politique, elle fut réglée dans une réunion du Conseil unioniste de l'Ulster tenue à Belfast le 24 septembre. Les quatre ou cinq cents délégués qui y prirent part désignèrent un comité exécutif et des comités spéciaux qui devaient entrer en fonctions dès l'application du Home Rule et prendre en main le Gouvernement du pays. Le Conseil décida en même temps de constituer un fonds d'un million de livres destiné à assurer les volontaires ou leurs familles contre les risques de mort ou de blessure résultant de la guerre civile.

Tentatives de conciliation. — Cette attitude décidée finit par émouvoir une partie de l'opinion anglaise et le souverain lui-même. Le 11 septembre, Lord Loreburn, ancien Lord Chancelier du cabinet libéral (c'est lui qui a précédé Lord Haldane sur le woolsack) fit appel à l'esprit de conciliation des deux partis et suggéra l'idée d'une conférence des leaders dans une lettre que les journaux publièrent et qui trouva de l'écho dans le pays. Au même moment il semble bien que le Roi intervint dans le même sens : le 12, M. Bonar Law rencontra le marquis de Lansdowne dans son domaine du Perthshire. Il fut appelé le lendemain à Balmoral et conféra assez longuement avec le souverain, qui reçut également Lord Curzon, un des orateurs les plus écoutés dans le récent débat à la Chambre des Lords. Le 17, M. Lloyd George était revenu du continent à l'improviste, interrompant ses vacances. Le 25, le *Standard* annonça qu'on avait discuté les bases d'une conférence entre le Gouvernement et l'opposition.

Celle-ci resta très réservée. Elle attendait, pour se prononcer, que le cabinet donnât la mesure des concessions auxquelles il était prêt. Le 27, M. Asquith rencontra à Brodrick Castle, chez M. Percy Illingworth, chief whip libéral, MM. Lloyd George, Churchill, Seely et Runciman.

Le Home Rule écossais. — Le succès prochain du projet de self-government pour l'Irlande a provoqué une partie de la représen-

tation parlementaire de l'Écosse à réclamer une mesure du même genre pour le pays au nord de la Tweed.

Un *Government of Scotland Bill*, dû à l'initiative privée de M. H.-W. Cowan, a réussi à passer en deuxième lecture le 30 mai. Il prévoit la constitution d'un Parlement écossais d'une seule Chambre, siégeant à Edimbourg et composé de 140 membres, représentant les circonscriptions actuelles, à l'exception des Universités, et nommés par les électeurs parlementaires. Ce Parlement posséderait à peu près les mêmes attributions que celui d'Irlande, et serait subordonné, comme lui, au Parlement impérial. Le Pouvoir exécutif resterait aux mains du Roi, représenté par un Lord Haut-Commissaire. Voté par 204 voix, contre 159, le Bill a été renvoyé à un comité de la Chambre entière.

II

LE SUFFRAGE POLITIQUE [1]

Le *Franchise and Registration Bill* revint en discussion au mois de janvier [VI, 89]. On lui appliqua le système de la « guillotine », non sans de véhémentes protestations de la part des conservateurs qui objectaient qu'il était contraire à tout précédent d'appliquer une procédure de ce genre à une loi électorale. Le projet pose le principe « one man, one vote » en décidant que nul ne peut être inscrit ni voter dans plus d'une circonscription. C'est la suppression du vote plural, qui passe, non sans raison, pour favoriser le parti conservateur [2]. Tout citoyen peut être inscrit sur la liste des électeurs après six mois de résidence. La liste est constamment ouverte tant pour les élections parlementaires que pour les élections locales, de sorte que, à l'expiration du sixième mois de sa résidence, le citoyen peut exercer son droit électoral. Le soin de dresser la liste est confié, dans les bourgs, aux *town clerks,* et dans les comtés aux *clerks* des *county councils*. Le contentieux en est confié aux Coun-

1. Consulter E.-S. Martin, *The unrest of women* (Appleton, 1913).

2. Le nombre des électeurs ayant plusieurs votes n'a jamais été constaté exactement. On l'estime à 500.000. Les unionistes soutiennent que le vote plural ne leur donne pas plus d'une dizaine de sièges ; les libéraux prétendent qu'il leur en fait perdre plus de trente.

ty Courts. C'est la suppression complète du régime de la liste annuelle et de sa procédure désuète[1].

Sur ces divers points le projet apportait des modifications radicales au régime en vigueur et devait éveiller l'attention des partis. Mais une autre question préoccupait encore bien davantage l'opinion : introduirait-on dans la mesure le *suffrage des femmes ?* Les deux grands partis et le cabinet lui-même étaient profondément divisés sur ce point. Parmi les libéraux, comme parmi les conservateurs, il y avait des suffragistes et des anti-suffragistes. Dans le Ministère MM. Asquith, Mac Kenna, Pease, Harcourt, Samuel, Hobhouse, lord Crewe et le colonel Seely étaient opposés au vote des femmes ; sir Edouard Grey, les lords Morley, Haldane et Beauchamp, MM. Lloyd George, Birrell, Buxton et Runciman lui étaient favorables ; sir Rufus Isaacs et MM. Mac Kinnon Wood et Churchill restaient douteux. De même, sur le premier banc de l'opposition, MM. Bonar Law, Balfour, Lyttelton et Wyndham tenaient pour, Sir Ed. Carson, MM. A. Chamberlain, Walter Long et F.-E. Smith étaient contre. — Dans ces conditions le cabinet avait décidé de laisser la Chambre juge de l'opportunité d'établir, par voie d'amendement, le suffrage féminin et sir Edouard Grey en avait profité pour déposer un amendement dans ce sens. Mais cette procédure se heurta à une déclaration du speaker, qui observa qu'un amendement relatif au suffrage des femmes présenté dans ces conditions constituait en réalité un nouveau Bill, qui devait repasser par la filière de la première et de la seconde lectures. Là-dessus M. Asquith retira le projet du Gouvernement (25 janvier), en annonçant que si celui-ci ne pouvait pas présenter un bill relatif au suffrage des femmes, il faciliterait autant que possible la discussion de tout projet que l'initiative privée déposerait durant la session prochaine.

Le 8 avril le Gouvernement déposa un projet abolissant le vote plural. Ce texte donnait à tout électeur qualifié pour voter dans plusieurs circonscriptions la faculté de choisir celle où il entendait exercer ce droit et lui interdisait, sous peine d'une amende de 200 livres et d'un emprisonnement de deux ans, de l'exercer ailleurs.

1. Sur la procédure actuelle d'établissement des listes électorales consulter l'article publié dans les *Annales des Sciences Politiques* du 15 septembre 1906 sur « l'enregistrement des listes électorales en Angleterre ».

La mesure passa en troisième lecture aux Communes le 14 juillet. Les Lords la repoussèrent le 24.

Le bill d'initiative privé relatif au suffrage des femmes fut présenté par M. Dickinson le 3 avril (*Representation of the People (Women) Bill*). Il accordait la franchise électorale à toute femme, âgée de 25 ans, possédant la qualification résultant de l'occupation d'un immeuble à un titre quelconque, et à toute femme mariée à un homme possédant cette même qualification. On estime qu'il aurait eu pour résultat de conférer le droit de vote à environ 6 millions de femmes. Au cours de la deuxième lecture (6 mai) on eut le spectacle inaccoutumé d'une discussion dans laquelle le chef du Gouvernement attaquait vivement le projet que défendait avec non moins d'ardeur un autre membre du cabinet. La mesure fut repoussée par 47 voix.

L'échec du Franchise Bill provoqua un redoublement d'activité dans les sociétés féministes : la Women's Social and Political Union et la Women's Freedom League. Mmes Pankhurst et Despard annoncèrent des mesures de représailles qui ne se firent pas attendre. Dès le 28 janvier les militantes ouvrirent les hostilités en organisant un raid dans le West end, où elles brisèrent les glaces de nombreuses devantures. Le lendemain, et simultanément à Londres, Croydon et York, elles mirent le feu au contenu des boîtes aux lettres. Le 19 février, une maison que M. Lloyd George venait de louer à Tadworth, fut détruite par un explosif, et dans un meeting à Cardiff Mme Pankhurst revendiqua la responsabilité de l'attentat. Le 20, le kiosque de thé des jardins de Kew fut incendié. Le 21, le bruit courut que les suffragettes complotaient l'enlèvement de plusieurs membres du cabinet. — Ces faits délictueux provoquèrent dans l'opinion un mouvement nettement hostile à la cause. La foule, qui était restée jusqu'alors indifférente, prit parti contre les suffragettes. Des meetings réunis par celles-ci à Hyde-Park et au Wimbledon Common furent dispersés et les orateurs assaillis.

Cependant les militantes emprisonnées pour les faits que nous venons de mentionner ayant résolu de faire la « grève de la faim », le Gouvernement dut aviser à de nouvelles mesures. L'alimentation forcée, à laquelle les autorités administratives avaient dû recourir, avec l'aide du service médical des prisons, ne semblait

pas présenter de danger pour les patientes qui y étaient soumises ; elle pouvait cependant menacer à la longue leur santé, et le procédé lui-même, si doucement qu'il fût appliqué, avait quelque chose de répugnant. Le 2 avril M. Mac Kenna déposa un *Prisoners (Temporary Discharge for Ill-Health) Bill* qui prévoyait la mise en liberté provisoire des prisonniers dont la santé se trouverait menacée par la diète volontaire et les procédés de l'alimentation forcée. La loi fut promulguée le 25 avril.

Le 3 avril, la Cour d'Old Bailey condamna Mme Pankhurst à trois ans de travaux forcés pour la participation à l'attentat dirigé contre la maison de M. Lloyd George. La sentence porta la furie des suffragettes à son comble ; l'une d'elles déclara : « La vie humaine est désormais en péril. Nous avons résolu de ne plus la respecter. On peut s'attendre à des troubles de tout genre. » En effet, dès le 4, on signala une tentative de destruction de la station de chemin de fer d'Oxted (Surrey) par les explosifs, et l'incendie d'une maison de campagne à Rickmansworth et de graves dommages causés à des œuvres d'art du musée de Manchester. Le 6, les tribunes du champ de courses d'Ayr furent incendiées et celles de Kelso faillirent avoir le même sort. Le pays eut l'impression d'un vaste complot. Une garde spéciale fut placée dans les palais royaux et dans les établissements publics importants ; le palais de Windsor fut fermé au public.

Le Gouvernement recourut encore à des mesures plus radicales. Le 8, il fit arrêter Miss Kenney, un des chefs de la Women's S. and P. Union, en vertu d'un statut d'Édouard III [1]. Le 16, il interdit les meetings de suffragettes dans certains espaces libres de Londres en donnant pour raison que les militantes lançaient dans ces réunions des provocations au crime. Déjà, à plusieurs reprises, la foule avait attaqué les orateurs, que la police n'avait pas toujours réussi à protéger contre ses brutalités. — Les attentats redoublèrent (15 avril : incendie de la villa du député anti-suffragiste Du Cros à Saint-Leonards on Sea, tentative de déraillement sur le chemin de fer de Bath, bombe à la Banque d'Angleterre ; 27 avril :

1. Cet acte autorise tout juge de paix à citer devant lui toute personne dont l'attitude paraît menaçante pour la paix publique et à la mettre en demeure de fournir deux cautions garantissant sa bonne conduite à l'égard de Sa Majesté et des loyaux sujets de celle-ci. A défaut des cautions l'accusé peut être mis en prison pour six mois.

incendie d'un train à Londres), et les militantes menacèrent de constituer des sociétés secrètes. — Le Gouvernement frappa alors un coup plus décisif : le 30 avril, la police envahit les bureaux de la Women's S. and P. Union, dans Lincoln's Inn, saisit les papiers, livres et documents et arrêta six employées qu'elle y trouva. Questionné le même jour à la Chambre des Communes sur cette opération, le Secrétaire de l'Intérieur répondit qu'elle avait été dirigée contre une association accusée de complot et de menées criminelles. Les poursuites intentées contre les prisonnières devant le tribunal de Bow Street prouvèrent en effet l'existence du complot. On trouva dans les papiers de la Société des plans d'attentats contre des établissements publics ou des usines. Le procès prit fin le 17 juin par des condamnations variant de six à vingt et un mois de prison. Les condamnées déclarèrent qu'elles allaient faire la grève de la faim. Le procès avait permis de constater que les bruits répandus sur les grandes ressources financières de l'Union étaient faux. On avait parlé d'un trésor de guerre de 117 ou 125.000 livres déposé à l'étranger. En réalité les fonds étaient très bas.

L'exaspération des suffragettes, privées de leurs moyens de propagande par la suppression des meetings et la destruction de leur Union, se manifesta par un redoublement d'attentats. Le nombre en est trop grand pour qu'on puisse en tenter l'énumération [1]. Les militantes proclamaient le « règne de la terreur ». Cependant la « loi du chat et de la souris » fonctionnait, laissant échapper de prison les grévistes de la faim quand leur état de faiblesse ne permettait pas de les garder, les reprenant lorsque le repos « at home » les avait un peu refaites. De la sorte Mme Pankhurst, condamnée le 3 avril à trois ans de travaux forcés, n'avait encore fait, au 1er septembre, que dix-neuf jours de prison, ayant été relâchée cinq fois. Elle avait, du reste, profité de chacun de ces élargissements pour

1. Voici la liste des principaux : 5 mai : bombe dans un bureau de poste de Londres. — 7 mai : bombe à la cathédrale de Saint-Paul; incendie de l'église Sainte-Catherine (Hatcham, South-London). — 9 mai : une maison brûlée près de Barrow. — 12 mai : bombes ou incendies à Liverpool, Newcastle, Dundee, Dublin, Cambridge, Preston, Reading. — 14 mai : Expédition d'un paquet d'explosifs à M. Curtis Bennett, juge de Bow Street; incendie de l'orgue de Pend Church, Buckinghamshire; bombes dans un train du S.-W. — 15 mai : attentats contre les églises d'Eastbourne et de Dalkeith. — 21 mai : bombe à l'observatoire d'Edimbourg. — 4 juin : une suffragette se précipite devant le cheval du Roi dans la course du Derby; un château brûlé près de Trowbridge. — 18 juin : incendie de l'église de Rowley Regis, près de Dudley.

provoquer de nouveaux désordres. L'énumération en est fastidieuse et cependant elle seule peut permettre d'apprécier l'acharnement et l'exaspération des militantes : du 29 juin au 5 septembre on signale trois attaques successives contre les demeures de MM. Asquith et Lloyd George dans Downing Street (29 juin, 27 juillet, 10 août), trois tentatives d'incendie, l'interruption du service à Saint-Paul (3 août), une attaque personnelle et des violences sur M. Asquith à Lossiemouth (Écosse). C'était le dixième attentat commis contre un membre du cabinet depuis 1908.

Cependant il semble que la fureur des suffragettes soit un peu tombée. Le 25 août M[me] Pankhurst annonça à ses fidèles qu'elle suspendait les hostilités pendant les vacances. En réalité le « Cat and mouse Act » avait mis les militantes sur les dents. Elles n'ont jamais été très nombreuses et le passage incessant de la diète rigoureuse de la prison à l'activité brutale de la manifestation publique les avait épuisées. Les ressources pécuniaires leur faisaient également défaut. Dans les derniers temps la vente de l'organe du parti, le *Votes for Women*, avait baissé de 60 p. 100.

III

AUTRES AFFAIRES

La *Séparation de l'Église et de l'État dans le pays de Galles* avait fait l'objet d'un bill déposé en 1895 par M. Asquith, secrétaire de l'Intérieur dans le dernier cabinet Gladstone. La mesure était discutée en comité lorsque le Parlement fut dissous. Un deuxième projet préparé également par M. Asquith et déposé en 1909, n'atteignit même pas la seconde lecture. La situation parlementaire contraignit le Gouvernement à le retirer et la crise constitutionnelle de 1910-1911 l'empêcha de le reprendre. Cependant une commission royale avait été constituée en juin 1906 pour enquêter sur les conditions de l'Église dans le Pays de Galles. Elle remit un volumineux rapport le 1[er] novembre 1910.

Le bill actuel fut déposé par M. Mac Kenna le 23 avril 1912 et passa en seconde lecture le 16 mai. Il dispose que, à partir du 1[er] juillet qui suivra le vote définitif de la mesure, l'Église anglicane de la principauté et du comté de Monmouth « cessera d'être *établie*

par la loi ». Les quatre évêques gallois seront exclus de la Chambre des Lords, les cours ecclésiastiques seront supprimés et la loi canonique cessera d'être appliquée. Les évêques et le clergé n'auront plus entrée à la Convocation de Canterbury. L'Église conservera les cathédrales, églises et résidences ecclésiastiques, de même que tous les fonds consacrés à leur entretien. Le total des revenus annuels de l'Église provenant de fondation s'élève à 215.512 livres. Le bill propose de laisser 68.976 livres à l'Église et de consacrer le reste à des usages séculiers.

La discussion en comité reprit au mois de novembre. Elle se poursuivit jusqu'en février. La majorité du Gouvernement tomba à plusieurs reprises à un chiffre très bas : 13 décembre, 50 ; 10 janvier, 40 ; 4 février, 28. C'est que bon nombre de libéraux hésitaient devant les mesures, à leurs yeux trop radicales, de sécularisation des fondations pieuses qu'il proposait. L'un deux, M. Gladstone, petit-fils du « great old man », proposa à plusieurs reprises des adoucissements, qui furent repoussés. Dans ces scrutins les nationalistes irlandais catholiques votèrent au nombre de plus de 60 pour le Gouvernement, constituant à eux seuls sa majorité, et l'opposition eut beau jeu pour déclarer que les calvinistes gallois s'étaient conjurés avec les papistes irlandais pour réduire à la misère le clergé anglican de la principauté.

Le projet, adopté par les Communes en troisième lecture le 5 février par une majorité de 107 voix, fut porté aux Lords, qui le rejetèrent avec empressement (13 février). Adopté de nouveau par les Communes en juillet, il retourna devant les Lords. Le 21 juillet, au cours de la seconde lecture, le marquis de Salisbury déposa un amendement tendant à soumettre la mesure au jugement du pays. Lord Lansdowne soutint la proposition, qui fut adoptée le 22 par 242 contre 48. C'était, de nouveau, le rejet.

L'affaire Marconi. — Vers la fin de 1911, on avait déjà parlé à voix basse, au Stock-Exchange, de l'intervention de plusieurs membres du cabinet dans les affaires de la C[ie] de télégraphie sans fil Marconi. En juillet 1912, plusieurs journaux précisèrent les attaques en désignant plus ou moins clairement l'Attorney general, sir Rufus Isaacs, M. Herbert Samuel, ministre des Postes, M. Lloyd George et lord Murray « chief whip » du parti libéral. Devant la

persistance de ces insinuations, le secrétaire des postes, M. Herbert Samuel, demanda aux communes, le 11 octobre, la nomination d'une Commission d'enquête. Au cours de ce débat, sir Rufus Isaacs déclara :

« Je dois dire qu'en ce qui me concerne, du premier jour au dernier. sous quelque forme que ce soit, acte, parole, intervention quelconque. je n'ai pris aucune part aux négociations (relatives au contrat Marconi), ...Jamais, du premier jour au dernier, je n'ai acheté ni vendu une seule action de la Compagnie en question. Je ne parle pas seulement en mon nom ; je parle au nom de mes deux amis, le Secrétaire aux Postes et Télégraphes et le Chancelier de l'Échiquier. »

Dans le courant de février, le journal français *le Matin*, en parlant des travaux de la commission d'enquête, accusa M. Herbert Samuel et sir Rufus Isaacs de corruption, pour avoir, au moment où la Cie Marconi négociait un contrat avec le Gouvernement, acheté des actions de la Société pour les revendre aussitôt avec un gros bénéfice. Cité en justice par les deux personnes diffamées, *le Matin* ne tenta même pas de se défendre. Il présenta les excuses les plus complètes et fut condamné aux dépens (19 mars). Mais, au cours du débat, sir Rufus Isaacs reconnut avoir acheté 10.000 actions de la Cie américaine Marconi, et en avoir revendu sur-le-champ 1.000 à M. Lloyd George et 1.000 à Lord Murray. M. Herbert Samuel n'avait participé en rien à ces transactions. L'aveu de l'Attorney general provoqua de nouvelles curiosités. Aux Communes le leader de l'opposition demanda un supplément d'enquête.

L'affaire, en somme, se résumait en ceci : La Cie anglaise Marconi, qui a pour directeur M. Godfrey Isaacs, frère de l'Attorney general, avait présenté en avril 1911, au Gouvernement, un projet d'installation de postes de télégraphie sans fil, qui fut adopté en février 1912. Le contrat fut signé en juillet. Il avait besoin, pour être parfait, de l'approbation du Parlement, mais il semblait bien que celle-ci ne dût être, comme dans tous les cas du même genre, qu'une formalité. En mars 1912, M. Godfrey Isaacs s'était rendu à New-York et avait réorganisé la Cie américaine Marconi, dont il était administrateur. Il en avait augmenté le capital, en mettant une grande partie des nouvelles actions entre les mains de la Cie anglaise. A son retour à Londres, il céda 56.000 de ces

actions à son frère Harry, qui en repassa 10.000 à sir Rufus. Celui-ci, qui était en étroites relations d'amitié avec M. Lloyd George et avec lord Murray, leur en revendit 1.000, en avril 1912. Ces faits provoquèrent la comparution de sir Rufus et de M. Lloyd George devant la commission d'enquête, à la fin de mars. Ils lui déclarèrent ce qui était la vérité évidente : qu'à aucun moment ils n'avaient prétendu intervenir dans les affaires de la Cie anglaise, et qu'en achetant des actions de la Cie américaine ils s'étaient simplement proposé de faire un placement. L'enquête se poursuivit pendant les mois suivants, provoquant divers incidents : le 1er avril, un membre unioniste demanda à la Chambre si le traitement du Chancelier de l'Échiquier n'était pas suffisant pour le dispenser de spéculer; le 29 avril, M. Winston Churchill, mis en cause par un témoin, protesta avec vigueur devant la commission. Le 9 juin, on apprit que lord Murray, non content d'acquérir, à son compte personnel 1.000 actions, en avait acheté 3.000 au compte du parti libéral, dont il tenait la caisse en qualité de « chief whip ». Cette nouvelle et tardive révélation entretint l'agitation autour de l'affaire ; elle mécontenta surtout grandement bon nombre de libéraux, qui trouvèrent mauvais l'emploi des fonds du parti en valeurs de spéculation et qui réprouvèrent surtout avec énergie des procédés mystérieux qui ne se résolvaient aux aveux que si tard et de si mauvaise grâce. On s'en aperçut, aux Communes, le 19 juin, lorsqu'un débat général vint clore l'affaire. La commission avait déposé son rapport le 14, en déclarant sans fondement l'accusation de corruption. Sir Rufus Isaacs et M. Lloyd George exprimèrent leurs regrets de n'avoir pas parlé plus franchement à la Chambre le 11 octobre précédent, mais l'ordre du jour les exonérant ne fut voté qu'à 78 voix de majorité. Une vingtaine de membres de leur parti leur gardaient rancune.

Les Finances. — Le Parlement avait été si fort préoccupé du Home Rule et du désétablissement de l'Église anglicane dans le Pays de Galles qu'au milieu de mars il n'avait pas encore trouvé le temps de procéder au vote des dépenses les plus essentielles. Le 17, M. Asquith proposa de réserver à ce soin tout le temps de la Chambre jusqu'à la fin du mois, en réservant à chaque chapitre ou article un temps déterminé.

Cette nouvelle application de la « guillotine » souleva naturellement les protestations de l'opposition. Sir Frederick Banbury, le volume de *Hansard* à la main, demanda au Premier ministre s'il se souvenait du discours qu'il avait prononcé en 1905 contre une proposition analogue émanant de M. Balfour. Il mit également M. Redmond en opposition avec ses paroles d'alors. Ces deux messieurs n'y objectèrent rien et maintinrent la proposition, qui fut adoptée.

M. Lloyd George déposa le *Budget* le 22 avril. Il le développa assez brièvement : son discours ne dura qu'une heure et demie. Il fut très modéré de ton. Le projet ne prévoyait ni augmentation, ni diminution des impôts. Il évaluait les recettes à 195.825.000 livres (1912-13 : 188.802.000 livres) et les dépenses à 195.640.000 livres (1912-13 : 188.622.000 livres). — Les augmentations de dépenses portent sur le service du fonds consolidé (191.000 livres), l'armée (164.000 livres), la marine (1.944.000 livres), les services civils (3.044.000 livres), les services financiers (333.000 livres) et les services postaux (1.342.000 livres).

La mise en application du *National Insurance Act* (1911), [VI. 74] a donné lieu à des difficultés d'ordres divers. Les employeurs ont manifesté, dans des cas du reste assez rares, des velléités de résistance, qui ont provoqué des poursuites devant les tribunaux. Les médecins, invités à donner leurs soins aux bénéficiaires de la nouvelle loi, ont fait une défense plus sérieuse. Ils refusèrent d'abord les conditions pécuniaires qui leur étaient faites : 6 s. par tête d'associé et par an. La British Medical Association, à la suite d'une campagne très active obtint de M. Lloyd George des conditions plus avantageuses : 8 s. 6 d. par tête et par an, qui augmentèrent de 1.650.000 livres les frais d'application de l'acte. Cette concession calma l'agitation qui avait gagné tout le corps médical et, dans les premiers jours de janvier les listes (panels) locales des docteurs disposés à donner leur soins aux assurés dans les conditions prévues semblent avoir été remplies sans trop de difficultés.

Instruction publique. — M. J. Pease, président du Board of Education, a présenté, le 22 juillet, aux Communes un projet de réforme de l'enseignement tendant à autoriser le Board à accorder

des subventions aux autorités locales dont les charges scolaires dépasseraient les facultés financières. Le Ministre profita de la circonstance pour esquisser un vaste plan de réforme, qui aurait pour but de reculer la limite d'âge de l'obligation scolaire, d'augmenter la quotité des subventions d'État, et de développer l'enseignement secondaire, dont le soin serait confié aux autorités locales.

Le Régime Foncier[1]. — M. Lloyd George a affirmé ses précédentes vues sur la transformation du régime des terres [VI, 91-92]. Le 29 novembre, dans un discours prononcé à Aberdeen, où il fut, plus encore que de coutume, agressif à l'égard de ses adversaires, il annonça un « changement radical et complet dans le régime foncier » et lança la formule : « la terre pour le peuple. » — Il semble que son attitude ait provoqué une sérieuse opposition de la part de certains de ses collègues du cabinet. Bon nombre de propriétaires fonciers d'opinion radicale auraient insisté auprès d'eux pour un changement de tactique. Le 11 janvier, Lord Haldane annonça même, dans un discours à Manchester, que le Gouvernement ferait passer avant ses projets de législation foncière un bill sur l'éducation, mais, dès la fin du mois, le Chancelier de l'Échiquier, à qui l'on ne fait pas si facilement lâcher prise, revint sur la question au National Liberal Club. Sans donner de précisions, il parla de l'enquête entreprise, dans des formes secrètes, sur les conditions de la terre. Il y revint encore le 8 mai, aux Communes, et déclara que l'enquête « officieuse et privée » qui avait été entreprise était « conduite soigneusement, systématiquement, par des observateurs habiles, sans idées préconçues sur les remèdes possibles ». Ses propos, remarquablement mesurés, présentèrent le problème comme une question nationale, qu'il fallait étudier sans esprit de parti. — Au mois de janvier, on annonça le début d'une grande campagne en faveur de la réforme[1].

Ouvrages récents : P.-H. Ditchfield, *The old English country Esquire* (Methuen, 1912) ; O.-J. Dunlop, *The farm labourer* (Unwin, 1913) ; A. Ponsonby, *The decline of aristocracy* (Unwin, 1913).

1. La mise en vente des grandes propriétés continue [VI, 91 n. 5] : décembre, Eggesford House, au comte de Portsmouth (Devonshire, 3.300 acres) ; Normanhurst (Sussex) : juillet, Dauntsey Estate, près de Chippenham (neuf milles carrés) ; Penninghame, Wigtownshire (30.000 acres) ; Kingston Russell Estate (Dorset) ; Partie des domaines des ducs de Newcastle et de Portland et de Lord Manvers dans le Nottinghamshire ; février : Stonehenge Estate ; septembre : Letton Hall Estate, à Lord Cranworth (4.500 acres).

Le fonctionnarisme. — Deux « blue books » publiés en février ont révélé une augmentation considérable du nombre des employés du Civil Service. De 1895 à 1905, le Gouvernement conservateur avait nommé 4.970 fonctionnaires, soit à peu près 500 par an. De 1905 à 1912 le Gouvernement radical en a nommé 7.350, soit plus de 1.000 par an. On trouve dans les listes les noms de parents ou d'amis de membres du cabinet, ou de la majorité.

Les grèves. — Si le pays n'a pas connu les grandes émotions de l'an passé, il a été cependant tenu dans une inquiétude constante par les menaces de certaines corporations ouvrières.

Les employés des chemins de fer ont, à plusieurs reprises, parlé de recommencer la grève générale : en décembre, sur le *North-Eastern,* 6 000 hommes refusèrent le travail pendant environ une semaine parce qu'un mécanicien, condamné pour ivrognerie hors de son service, avait été rétrogradé par la Compagnie. — En mars, même attitude sur le *Midland* après le renvoi d'un chef de train. — En mai, nouvelle menace sur le *Great-Northern.*

En mars, une grève des taxi-cabs de Londres s'acheva par le succès complet des chauffeurs.

De mai à juillet, 30 à 40.000 ouvriers des deux sexes chômèrent dans les Midland en réclamant l'élévation du salaire minimum de 18 à 23 shillings par semaine. Ils provoquèrent quelques troubles et organisèrent le 2 juillet une marche sur Londres. Le 8, sir Georges Askwith [VI, 77, 78, 91] réussit à ménager un compromis très favorable aux ouvriers.

A la fin d'août, des troubles graves éclatèrent à Dublin, à l'occasion d'une grève des tramways. Il y eut mort d'homme. Un mouvement chez les dockers du port s'ensuivit, qui provoqua de nouveaux troubles (21 septembre) et réveilla en Angleterre la menace de la grève générale des chemins de fer. Le mouvement, toutefois, resta localisé à Liverpool et Birmingham.

En août, une grève des peintres londoniens avait failli gagner toute l'industrie du bâtiment.

Statistique et vie économique. — *Le mouvement des flottes marchandes* se chiffre ainsi qu'il suit [VI, 92] :

	1911	1912
Navires anglais entrés dans les ports du Royaume-Uni en provenance de l'étranger ou des possessions britanniques. . .	37.527	38.100
Idem, tonnage	40.777.476	44.291.842
Navires étrangers entrés dans les ports du Royaume-Uni	33.198	35.957
Idem, tonnage	28.387.039	31.898.774
Navires anglais sortis.	35.947	36.102
Idem, tonnage	41.107.978	44.374.946
Navires étrangers sortis.	33.257	35.965
Idem, tonnage	28.636.848	31.891.483

Navires construits (tonnage) :

	1911	1912
Voiliers	38.044	52.816
Vapeurs	1.069.752	1.044.113 [1]

Commerce général (en livres sterl.) :

Avec l'étranger.	893.834.800	966.045.233
Avec les colonies et les protectorats . . .	343.201.159	377.556.528 [2]

L'année 1912 a été remarquablement prospère. Ses beaux résultats ont raffermi la situation du cabinet et donné un bon argument aux partisans du free trade. Les tariff reformers répliquent du reste que si les exportations de produits manufacturés ont augmenté de 6,35 p. 100, les importations ont grandi de 12,1 p. 100.

L'Aliens act (1905) [V, 106 ; VI, 93] a fait refuser en 1911 l'accès du territoire à 1.390 personnes : 1.068 pour défaut de moyens d'existence et 328 pour raisons sanitaires ; il en a laissé entrer 20.206 ; 382 ont été expulsées.

Le *Board of Trade* a publié le 12 août un rapport sur le *coût de la vie* des classes ouvrières. Il constate une augmentation de 10 p. 100 dans la moyenne des dépenses de ménage (loyer, nourriture, habillement et chauffage) depuis 1905.

L'*Association des canaux* a repris un projet d'extension du système des voies d'eau artificielles qui avait été élaboré il y a

1. *Ann. Statement of the Navigation and Shipping of the U. K. for the year* 1912 [cd. 7021].

2. *Annual Statement of the Trade of the United K. for the year* 1912 [cd. 6810].

quelques années par une commission royale. Il s'agirait d'améliorer le réseau qui unit actuellement la Severn et l'Humber, la Mersey et la Tamise, avec croisement dans les midlands, et de le porter à son maximum de rendement, après rachat par l'État.

L'organisation de la base navale de Rosyth (Firth of Forth) pose la question d'une communication entre l'Atlantique et la mer du Nord par canal maritime accessible aux dreadnoughts. Trois projets sont en présence : 1° aménagement du caledonian canal actuel ; 2° construction d'un canal nouveau par les lochs Long et Lemond ; 3° aménagement du canal actuel de la Clyde (Bowling) au Forth (Grangemouth).

IV

L'EMPIRE (Première partie)[1]

Dans une dépêche qu'il adressa le 10 décembre aux Gouverneurs des diverses colonies autonomes[2], le secrétaire de l'État des colonies leur rappela que, conformément à la résolution adoptée par la Conférence impériale de 1911, le gouvernement métropolitain était disposé a accueillir dans le *Comité de défense impériale*, les représentants des cabinets coloniaux :

« D'un discours prononcé par M. Borden en déposant le Bill naval canadien il résulte qu'il accepte la proposition que nous avons faite. La même offre s'adresse, naturellement, à tous les autres Dominions autonomes, s'ils veulent l'accepter et quand ils jugeront convenable de le faire. Du reste la proposition n'a pas un caractère de nécessité ni de stricte uniformité ; elle peut être modifiée dans le cas de chaque Dominion et au gré de ses désirs ou de ses conditions particulières. » — Le Secrétaire d'État avait rappelé auparavant que « le Comité de Défense impériale est un corps purement consultatif qui ne peut, en aucun cas, prendre des décisions, cette attribution restant la prérogative absolue du Cabinet soutenu par la Chambre des Communes ».

Un rapport publié le 17 mars a fait connaître les premiers résultats obtenus par la commission royale constituée par ordre du

1. Ouvrages récents : L. S. Amery, *Union and Strength. A series of papers on imperial questions* (Arnold, 1913 ; F.-W. Bussell), *A new government for the British Empire* (Longmans, 1912). Lord Milner. *The Nation and the Empire* (Constable, 1913). A. Page, *Imperialism and Democracy* (Blackwood, 1913).

2. Et publiée officiellement le 3 janvier.

feu roi Édouard pour surveiller les intérêts britanniques dans les grandes *expositions internationales*. La nouvelle organisation a eu pour effet de diminuer dans des proportions considérables les frais des exposants, en leur procurant gratuitement le matériel d'exposition, en leur facilitant les réceptions, déballages et installations de produits et en leur assurant des tarifs de transport réduits.

La défense de l'Empire[1]. — La faiblesse des effectifs de l'*armée territoriale* reste la principale préoccupation. La statistique annuelle publiée le 12 mars donne les chiffres suivants :

	OFFICIERS	SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS
Effectif prévu.	11.242	302.056
Effectif réel au 1er octobre 1911. . . .	9.475	254.688
— 30 septembre 1912 . .	9.279	252.154

Le 10 février, au cours d'un débat à la Chambre des Lords, le Gouvernement parla de rendre l'enseignement militaire obligatoire dans les écoles, et le 27 du même mois la *National Defence League* publia un memorandum sur le même sujet. L'*Army Council* a formé le projet de faire une sérieuse publicité autour de cette question de la défense. En mars, un petit livre, publié par un officier de réserve avec l'autorisation du *War Office*, développa un projet de service militaire obligatoire[2]. Un *National Service (territorial Force) Bill*, dû à l'initiative privée, et déposé le 5 avril, a échoué devant les Communes le 11.

La constitution d'une *réserve nationale*, en vertu de règlements approuvés en mars 1910, a donné de bons résultats. Le 5 décembre, le ministre de la Guerre, colonel Seely, constata l'empressement avec lequel on s'y était inscrit. Elle comptait à cette époque 170.000 hommes. Cette réserve a pour but de combler, en cas de mobilisation, les vides qui viendraient à se produire dans les rangs de l'armée territoriale.

1. Ouvrages récents : R.-N. Bradley, *Malta and the mediterranean race* (Unwin 1912) ; A.-T. Chapman. *The national reserve* (1913) ; E. George, *National Reserve and national Education* (King, 1913) ; Lord Roberts, *Campaign speeches* (Murray).

2. Lieut[t] E.-H. Foot, *the People's Army* (Gale and Polden).

L'*insuffisance du recrutement* est sensible également dans l'armée régulière. On l'attribue à l'émigration, et aux conditions favorables du marché du travail.

Le *budget de la guerre* pour 1913-1914, déposé le 15 mars, prévoyait des dépenses s'élevant à 28.220.000 livres, pour un effectif de 185.600 hommes (1912-1913, 27.860,000 livres et 186.600 hommes).

Dans le courant de février, le pays fut mis en rumeur par le bruit qu'on avait aperçu, la nuit, un ballon dirigeable mystérieux survolant divers points du territoire. Des témoins l'avaient distingué à Portsmouth, à Ipswich et à Hull. On soupçonna quelque aérostat de la flotte militaire allemande. Le fait ne fut pas prouvé, mais il provoqua le vote rapide, à la fin de la session, d'un *Aerial Navigation Act,* qui fut bientôt complété par un règlement très sévère émanant du secrétariat de l'Intérieur. Vers la même date (13 mars), l'*Aerial League of the British Empire* réclama l'inscription au budget d'un million sterling pour développer les services d'aviation militaire. Le 19, le colonel Seely tenta de démontrer aux Communes que les conditions de l'aviation militaire anglaise n'étaient pas aussi mauvaises qu'on le prétendait. Le 8 août un memorandum présenté au Parlement fit connaître les progrès accomplis par le Royal Flying Corps durant sa première année d'existence.

Une première expérience de logement de troupes chez l'habitant, fait inouï dans l'histoire anglaise, a été tentée en mars et a donné de bons résultats; 10.000 hommes et 3.000 chevaux, cantonnés dans la région voisine d'Aldershot, ont reçu un bon accueil de la population.

Le *budget de la marine* pour 1913-1914, déposé le 13 mars, se résume ainsi :

Dépense totale	46.309.300	livres.
(Augmentation sur l'année précédente :	1.233.900	—
Nouveau programme de construction . . .	15.958.525	—
(Augmentation	2.944.525	—
Augmentation des effectifs.	8.500	hommes.

Constructions : 5 cuirassés, 8 croiseurs légers, 16 contre-torpilleurs.

L'augmentation de dépenses porte surtout sur la solde, les

vivres, l'habillement, les armements. Ceux-ci entraînent une augmentation des effectifs, qui atteindront au 1er janvier 1914 146.000 officiers et matelots. L'aménagement de la base navale de Rosyth se poursuit : on y travaille nuit et jour et l'on prévoit déjà une extension des plans primitifs. Un dépôt de pétrole est constitué dans l'Humber en vue de l'établissement d'une station de torpilleurs. On achève la station de destroyers et sous-marins de Douvre.

Le 26 mars, M. Churchill prononça aux Communes un discours sensationnel : il proposa un arrêt simultané des constructions, durant un an, dans tous les chantiers de toutes les grandes puissances. La presse allemande repoussa la suggestion.

En même temps, le Premier Lord de l'Amirauté annonça l'intention du Gouvernement de constituer, avec les unités données par les colonies, une escadre de bâtiments à grande vitesse, dite « escadre impériale », ayant Gibraltar pour base, et pouvant facilement se rendre, de ce point, dans n'importe quelle partie de l'Empire, en moins de temps qu'aucune flotte européenne d'égale puissance.

En développant le budget, au mois de mars, le Premier Lord avait annoncé que la mise en chantier de trois des cinq cuirassés prévus serait différée jusqu'à la fin de l'année budgétaire. Le résultat négatif obtenu par le gouvernement canadien dans ses projets d'armements[1] modifia ces vues. Le 5 juin, M. Churchill déclara que, à raison du rejet du *Bill naval canadien* et afin de maintenir la « marge de sûreté » nécessaire à la sécurité de l'Empire durant l'hiver de 1915 et le printemps de 1916, ces constructions allaient être immédiatement commencées.

Il réitéra cette affirmation le 17 juillet, et annonça en même temps que l'Amirauté allait développer la construction des navires dont les chaudières seront chauffées au pétrole.

Des manœuvres navales très importantes commencèrent le 23 juillet. Elles mettaient en action 350 bâtiments divisés en deux flottes, dont l'une, la rouge, devait, en figurant l'ennemi, simuler une attaque de terre et tenter un débarquement. Le plus grand secret était observé sur ces opérations. Dès le 24, la flotte rouge réussit à débarquer des troupes dans l'Humber et à occuper

1. Voir *infra*, p. 98.

Grimsby. Le 26 Sunderland tomba entre ses mains et le 30 on apprit que l'ordre avait été donné de mettre fin aux manœuvres, qui devaient primitivement durer jusqu'au 8 août.

On prétendit, dans les milieux maritimes, que les succès de la flotte rouge avaient été si foudroyants que l'Amirauté avait voulu soustraire la flotte qui figurait la force nationale à l'humiliation d'une défaite qui eût grandement impressionné l'opinion. — Celle-ci prit encore ombrage de la présence, dans la zone des manœuvres, de deux bâtiments de guerre allemands, le *Zieten* et le *D* 8, chargés officiellement de la surveillance de la pêche dans la mer du Nord, et que ce prétexte amène trop souvent, au goût de certaines personnes bien informées, dans des parages d'un intérêt stratégique exceptionnel, tels que Scapa Flow, dans les Orkneys, Cromarthy Firth, et le Firth of Forth. Cette fois on prétendit avoir vu le *D* 8 naviguant de nuit, ses feux éteints, dans le voisinage d'une escadre.

Le 29 septembre, la 4e escadre de croiseurs partit pour les Bermudes, auxquelles elle restera attachée désormais, sous le nom d'escadre de l'atlantique occidental. L'annonce de son envoi avait provoqué un certain émoi aux États-Unis. La décision de l'Amirauté avait eu pour cause la prochaine ouverture du canal de Panama et la nécessité de mieux garder une route de commerce qui devenait plus importante.

Les relations extérieures. — Au traditionnel banquet du Lord-maire (9 novembre), M. Asquith considéra la situation grave que créait, pour la paix de l'Europe, le conflit balkanique, et il adjura les grandes puissances de ne pas se laisser entraîner par l'unique souci de leurs intérêts particuliers et « de ne pas mettre en avant des questions isolées qui, si elles étaient traitées séparément et sur-le-champ, provoqueraient, selon toute vraisemblance, des divergences irréconciliables », qui pourraient être évitées si on réservait ces questions « afin de les traiter du point de vue plus large d'un règlement général ».

C'est sous l'empire de cette idée que sir Ed. Grey provoqua, en décembre, l'organisation, à Londres, d'une conférence des ambassadeurs, siégeant à côté des plénipotentiaires balkaniques et chargés d'examiner les vues de l'Europe dans le conflit. — La paix

signée au palais de Saint-James le 30 mai fut bientôt plus cruellement troublée que jamais. Le Ministre anglais s'employa avec un nouveau zèle à la rétablir. Le 12 août, il développa ses vues aux Communes sur la conférence des ambassadeurs, le sort des îles de l'Égée et le traité de Bucarest :

« On dira : mais à quoi bon avoir recours à une conférence d'ambassadeurs ? Les moyens diplomatiques ordinaires n'eussent-ils pas suffi ? Les moyens ordinaires de communication entre les grandes puissances se résument d'un mot : le télégramme, qui va de capitale à capitale. Ce moyen d'échange réclame six ministres des Affaires étrangères et trente ambassadeurs, trente-six personnes au total. Tout cela fait une lente et lourde machine. — Grâce à la conférence des ambassadeurs, les puissances ont pu échanger des communications plus continues et rapides à propos des événements qui se sont produits. Quant à la méthode suivie, la voici : « Les puissances ont d'abord voulu localiser la guerre, l'empêcher de s'étendre à Constantinople et à la Turquie d'Asie. D'autre part elles se sont mises d'accord sur l'Albanie et sur les îles. » — Pour ce qui touche celles-ci « en vertu de notre position méditerranéenne et de considérations navales, il est de notre intérêt particulier qu'aucune des îles de l'Égée ne soit réclamée et conservée par l'une des grandes puissances. — Quant au traité de Bucarest, si une intervention avait lieu, elle devrait être réduite au minimum. Le traité de Bucarest devra être considéré comme valide, sous réserve d'amendements sur des points intéressant plus étroitement certaines puissances et la Grande-Bretagne. Personne ne conteste à une grande puissance quelconque le droit de venir dire : « Tel point mérite une modification et doit faire l'objet d'une discussion », mais il ne faut pas oublier que si une puissance imposait la revision sur un point, d'autres puissances pourraient opposer la revision sur d'autres points.. »

Des négociations poursuivies avec la Turquie durant le printemps au sujet de Koweït ont donné lieu à la publication, dans le *Times* du 17 mai, d'un communiqué qui donnait pour réglés les points suivants :

1° L'Angleterre reconnaît la suzeraineté de la Porte sur Koweit, qui doit être considérée comme un « kaza » autonome de l'Empire ottoman ;

2° La Porte s'engage à ne pas intervenir dans les affaires intérieures de Koweit ni dans les questions de succession, et reconnaît expressément la validité des conventions conclues entre le cheikh et le Gouvernement anglais ;

3° La Porte abandonne ses prétentions à la suzeraineté sur la pénin-

sule de el-Katr, sur les îles Bahreïn et sur les territoires des cheikhs amis ;

4° La Porte reconnait à l'Angleterre le droit de se charger dans l'avenir, comme elle l'a fait dans le passé, de l'éclairage, du balisage et de la police du golfe.

Les *relations avec la France* ont provoqué à la Chambre des Communes deux questions (24 mars), l'une de sir W. Byles et l'autre de M. King, se résumant ainsi : « Si ce pays est dans l'obligation et, au cas de l'affirmative, dans quelle mesure est-il obligé, vis-à-vis de la France, d'envoyer, dans certaines circonstances, une force armée opérer sur le continent ? » — M. Asquith répondit :

« Comme on l'a déjà maintes fois déclaré, ce pays n'est tenu par aucun engagement secret et ignoré du Parlement, qui l'oblige à prendre part à une guerre quelconque. En d'autres termes, au cas d'une guerre entre des puissances européennes, aucun arrangement secret ne restreint ni ne gêne le droit du Gouvernement et du Parlement de décider si la Grande-Bretagne doit y participer. L'usage qui pourrait être fait des forces militaires ou navales, si le Gouvernement et le Parlement décidaient de prendre part à une guerre, n'est pas, pour des raisons évidentes, une question qui puisse faire l'objet, par avance, de déclarations publiques. »

Au mois de mai, le Président de la République française reçut à Londres, du souverain et du peuple, l'accueil le plus flatteur. Dans son toast au banquet de Buckingham Palace (24 juin), le Roi signala l' « inestimable avantage » résultant de l'action diplomatique concertée des deux États, et M. Poincaré répondit en parlant de leur « coopération quotidienne ». Ce voyage fut l'occasion, pour les Ministres des deux pays, de plusieurs entretiens au cours desquels ils constatèrent leur « accord absolu et complet » sur « les questions de politique en général et toutes les questions relatives au maintien de la paix ».

Dans le courant de mai, le Roi et la Reine se rendirent à Berlin, pour assister au mariage de la princesse Victoria-Louise. On a déjà vu ailleurs[1] que les relations du Royaume-Uni avec l'Allemagne sont toujours conditionnées par les mêmes circonstances. La jalousie anglaise se manifesta une fois de plus, presque au moment où le roi Georges était près du Kaiser, à propos de l'acti-

1. Voir *supra*, p. 95.

vité industrielle allemande en Hollande. Elle dénonça les démarches du ministre de l'Empereur à La Haye, tendant à obtenir pour la C[ie] Vulcain, entreprise de fonderie en fer et acier et d'affrètement en grande partie au moins allemande, un port privé sur le « Nouveau Canal » qui unit Rotterdam à la mer. Elle voyait là une nouvelle mainmise germanique sur les régions du Rhin inférieur et une arrière-pensée de base navale dangereuse pour la sécurité britannique.

En mai, sir Edouard Grey annonça aux Communes l'intention de son Gouvernement de reconnaître, enfin, l'occupation belge de l'ancien État libre du Congo.

V

L'EMPIRE (SECONDE PARTIE)

Dominion du Canada[1]. — Le Parlement, réuni le 21 novembre, a consacré toute sa session à l'étude du *Bill naval* promis par M. Borden en mars 1912 [VI, 108]. La question était de la plus haute importance ; elle tint l'opinion en suspens presque autant que l'avait fait la réciprocité deux ans auparavant [IV, 100, V, 120].

M. Borden développa le projet du gouvernement à la Chambre des Communes le 5 décembre. Il proposa le vote d'une contribution de sept millions de livres, qui serait versée par le Dominion à la métropole pour couvrir les frais de construction de trois super-dreadnoughts. Ces bâtiments seraient incorporés à la flotte royale et entretenus sur le budget métropolitain, étant convenu cependant que si le Dominion décidait plus tard de constituer une flotte locale, les navires lui seraient rendus, à charge pour lui d'en assurer dorénavant l'entretien. — M. Borden ajouta que, en rai-

1. Superficie : 9.659.400 km² : population : 7.206.643 hab. (1911).

Le *denominational Census Bulletin*, publié en mars, donne les chiffres suivants pour les diverses confessions religieuses : Catholiques romains : 2.833.041 ; Anglicans : 1.043.017 ; Méthodistes : 1.079.892 ; Presbytériens : 1.115.324. L'augmentation de chacune des confessions durant la décade, a été respectivement de 33, 20, 9 et 15 p. 100.

Ouvrages récents : *Canadian national problems* (n° de janvier 1913 des *Annals of the American Academy of Political and Social Science*) ; F.-X. Garneau, *Histoire du Canada* (F. Alcan, 1913).

son de la part qu'il allait prendre à la défense de l'Empire, le Dominion serait admis à l'avenir à contrôler la politique extérieure de celui-ci. En attendant que la forme définitive de ce contrôle soit arrêtée, le gouvernement de Sa Majesté recevrait à Londres un ministre canadien, en lui donnant entrée aux séances du Comité de défense impériale. Le ministre déclara enfin que, pour des raisons d'économie et de célérité, les navires seraient construits en Angleterre, l'Amirauté s'engageant d'ailleurs, par manière de compensation, à faire construire des unités de moindre importance dans les chantiers canadiens.

A l'appui de sa proposition, M. Borden communiqua à la Chambre un memorandum de l'Amirauté qui démontrait la nécessité de constructions navales :

« Il y a quinze ans, expliquait ce memorandum, la marine allemande était inexistante. Mais, par bonds successifs, elle est devenue formidable. L'Angleterre n'a rien fait pour provoquer cette course aux armements. En 1906, en 1907 et en 1908, elle a réduit considérablement le nombre des bâtiments mis en chantier, espérant que l'Allemagne suivrait son exemple. Bien au contraire, l'Allemagne, non seulement a augmenté le nombre des bâtiments mis en chantier, mais a augmenté le nombre des bâtiments maintenus à effectifs complets pendant toute l'année. Cette grande flotte n'est pas dispersée sur toutes les mers du globe pour protéger la liberté du commerce ou assurer la sécurité des colonies, et sa composition indique suffisamment quel doit être son rôle. Elle est maintenue tout entière à proximité des côtes allemandes et anglaises. Son rôle est d'ailleurs nettement défini par la loi navale de 1900 de la manière suivante : « L'Allemagne doit posséder une flotte telle que, même pour la plus grande puissance navale, une guerre entraînerait de tels risques que sa suprématie, après une telle guerre, serait douteuse. » Au printemps de 1915 la Grande-Bretagne possédera dans les eaux métropolitaines vingt-cinq cuirassés dreadnoughts et deux « Lord-Nelson » ; l'Allemagne aura dix-huit cuirassés dreadnoughts ; la Grande-Bretagne aura six croiseurs de bataille et l'Allemagne six. Ces proportions sont raisonnables et la raison pour laquelle l'Angleterre s'en contente pour le moment est qu'elle possède actuellement une bonne supériorité en cuirassés, spécialement en croiseurs du type dreadnought. Mais cette réserve de supériorité diminuera chaque année à mesure que se développera le programme de constructions allemand, ce qui nécessitera de la part de la Grande-Bretagne de nouveaux efforts. En ce qui concerne la Méditerranée, de nouveaux croiseurs seront nécessaires pour défendre efficacement les intérêts anglais durant les années 1913 et 1914. Pendant cette période, les marines autrichienne et italienne se développeront jusqu'en 1915, moment où elles posséderont

alors une escadre réunie de dix dreadnoughts. Il s'ensuit donc qu'en 1915 les effectifs actuels ne suffiront plus à nos besoins et que la composition de l'escadre tout entière devra être remaniée.

Au delà des mers, la flotte de la Grande-Bretagne est passée de 160 navires en 1902 à 76. Actuellement, grâce à la coopération de la marine royale australienne et des escadres anglaises dans les mers de Chine et dans le Pacifique, la Grande-Bretagne peut suffire à sa tâche. La situation se modifiera cependant avec le développement de la marine allemande et des autres marines étrangères. Mais l'Amirauté est assurée que le Gouvernement de S. M. n'hésitera pas à demander à la Chambre des Communes les crédits exigés par les nécessités de chaque exercice. »

Ces déclarations produisirent une grande impression dans le pays. Le parti conservateur y vit une raison de plus de soutenir le gouvernement dans sa résolution de donner à la mère-patrie une aide efficace et prompte. Il ne considérait pas qu'un don considérable en argent pût porter atteinte au principe de l'autonomie du Dominion. — Les libéraux, au contraire, tout en reconnaissant la nécessité des armements et en se déclarant prêts à consentir un sacrifice pécuniaire équivalent et même supérieur, protestaient vivement contre la forme de la participation adoptée, y voyaient un « tribut » dont le paiement blessait leur patriotisme local, et réclamaient la constitution d'une flotte canadienne, construite, armée, équipée et entretenue par la colonie. Leur chef, sir W. Laurier, développa ce point de vue avec son talent habituel, le 12 décembre. A son avis, la conclusion qu'il fallait tirer du memorandum de l'Amirauté était que chaque colonie devait se défendre elle-même, sur mer, avec sa propre flotte, comme elle s'apprêtait déjà à le faire, sur terre, avec ses propres forces militaires. Il voterait volontiers la somme proposée, mais à la condition qu'elle servît à l'établissement d'une marine canadienne et qu'elle assurât la fondation d'une politique navale canadienne. Il prétendait enfin que le gouvernement ne pouvait prendre une résolution aussi nouvelle et si pleine de conséquences sans consulter l'opinion par des élections générales. — En somme, le débat était engagé sur une question de principe : le parti du Gouvernement estimait que la mesure financière qu'il proposait permettait au Dominion de venir rapidement et sûrement en aide à la mère-patrie sans compromettre son autonomie ; l'opposition, disposée aux mêmes sacrifices d'argent, ne se satisfaisait pas d'un pur et simple

versement au trésor impérial et réclamait, au nom de l'autonomie locale, une flotte et une politique canadiennes.

Dès le mois de décembre, les libéraux les plus animés proposaient de contraindre, par l'obstruction, le Gouvernement à consulter les électeurs. Les chefs du parti étaient peu favorables à cette tactique : à leur avis le pays ne tenait pas à être consulté, les élections coûteraient cher et le parti avait peu d'argent, le Gouvernement, nouveau venu au pouvoir et ayant donné peu de prise aux critiques, serait en bonne posture de défense. Les radicaux répondaient à cela qu'il fallait au contraire profiter du fait que le Gouvernement n'avait pas pu encore se consolider dans les circonscriptions ni tirer parti de la très forte majorité libérale du Sénat. En réalité le parti était divisé et hésitant. La suite du débat prouva que finalement les radicaux l'emportèrent.

Le projet passa en première lecture le 19 février à une majorité de 32 voix. La majorité normale du Gouvernement était de 46 voix, mais quelques nationalistes, tout opposés qu'ils fussent au programme de sir W. Laurier, avaient soutenu sa politique en faveur d'une consultation populaire.

Le débat aboutit assez rapidement en seconde lecture (28 février), mais il se prolongea au delà de toute attente dans la discussion des articles (committee stage). Les libéraux les plus ardents l'avaient finalement emporté dans les conseils du parti et poursuivirent désormais une tactique d'obstruction qui leur était rendue facile par l'absence, dans le règlement de l'Assemblée, de toute disposition relative à la clôture. Ils maintinrent la Chambre en séance pendant toute une semaine sans interruption (3-8 mars) jusqu'au moment où l'horloge annonça le début du repos dominical. Le lundi suivant, ils reprirent la même attitude. Les esprits étaient montés au plus haut degré d'exaspération. Un incident envenima encore le débat. Le 11 mars, M. Borden avait cité, à l'appui de sa thèse, une lettre de M. W. Churchill dans laquelle le Premier Lord de l'Amirauté déclarait qu'il serait peu sage de la part du Canada, dans les conditions économiques actuelles, d'entreprendre, dans ses propres chantiers, des constructions que l'insuffisance de l'outillage, des matières premières et de la main-d'œuvre rendraient nécessairement plus coûteuses qu'en Angleterre. Cette opinion était émise dans des termes très modérés et énonçait des vérités de sens

commun[1]. Elle accentua cependant les susceptibilités de l'opinion libérale[2] et l'opposition en prit prétexte pour dénoncer « l'intervention injustifiable d'un homme d'État anglais dans les affaires intérieures du Dominion » et le « manque de confiance de M. Churchill dans les ressources du Canada ».

Le 8 avril, après les vacances de Pâques, la lutte reprit de plus belle. Sir W. Laurier lui-même défendit l'obstruction qui, à son avis, était légitime dans un débat aussi grave que celui qui mettait aux prises, sans compromis possible, l'autonomie de la colonie avec le principe du paiement d'une contribution impériale. En présence d'une attitude aussi résolue et des désordres parlementaires qui s'ensuivaient, M. Borden, qui semble avoir fait preuve, au cours de cette interminable discussion, de beaucoup de modération et de sagesse, se décida à proposer le vote d'une disposition introduisant la procédure de la clôture dans le règlement de l'Assemblée (16 avril). La proposition fut adoptée en dépit des protestations et des menaces des libéraux et grâce à cette disposition le vote fut acquis le 11 mai. Le 15, le débat en troisième lecture prit fin sans nouvel incident et le projet passa à la majorité de 33 voix.

Mais ce long effort vint se briser devant la résistance du Sénat. Le projet y rencontra le 30 mai, une majorité libérale (51 contre 27) qui le repoussa.

L'organisation de l'*armée de terre* a fait l'objet d'un rapport du général sir Ian Hamilton, inspecteur général des forces d'outre-mer, qui a été publié à Ottawa en août. La lecture de ce document laisse entendre que tout est à faire. La cavalerie de l'Ouest est bonne ; celle de l'Est est médiocre ; l'infanterie recrutée dans les villes est peu apte à la marche : « Elle souffre de la coutume canadienne qui préfère tout autre moyen de locomotion à l'usage des jambes, dont le principal rôle semble consister le plus souvent à soutenir leur propriétaire au coin de la rue jusqu'au passage du

1. Cette correspondance a été publiée, en Angleterre, le 18 mars, dans un *Papier blanc*.

2. La *Free Press* (d'Ottawa), parla de « l'étonnante ignorance du Canada et des Canadiens » dont faisait preuve M. Churchill. Le *Star* (de Toronto) écrivit : « M. Churchill nous dit aujourd'hui qu'il craint que le Canada ne puisse construire des bâtiments de mer. Nous répondons ceci : Vous êtes bon juge des besoins de l'Empire ; nous, Canadiens, sommes juges de ce que peut faire le Canada. »

prochain tramway. » L'instruction est médiocre ; les effectifs sont trop faibles ; les stocks d'armes et de munitions sont insuffisants. « Le Canada ne fait pas actuellement des préparatifs en rapports avec ses moyens. » Il devrait faciliter l'instruction, et en allonger les périodes, augmenter les effectifs du pied de paix, organiser une réserve de la milice, constituer des arsenaux mieux pourvus. Le Militia Act, actuellement en vigueur, et qui prévoit l'appel éventuel de tous les hommes de dix-huit à soixante ans, se prêterait sans peine à une extension des effectifs. Le général inspecteur ne va pas jusqu'à préconiser le service obligatoire (qui n'existe pas en Angleterre), mais il parle de l'instruction militaire des enfants, à l'imitation des autres grandes colonies. Il conclut : « Si la mobilisation de l'armée canadienne avait été requise cette année, il aurait fallu trouver à bref délai, pour mettre l'armée d'opérations et les garnisons sur le pied de guerre établi par le Parlement, 2.100 officiers et 110.000 hommes en dehors des effectifs de la milice. »

Le rapport a été très discuté et il a soulevé surtout cette objection que l'application des mesures qu'il propose doublerait ou triplerait les dépenses actuelles, qui sont déjà de 2 millions de livres.

Le *budget*, présenté le 12 mai, accusa pour l'année 1911-12, en recettes, 27.200.000 livres, soit 3.600.000 livres de plus qu'en 1910-11 et le double du revenu de l'année 1901-02. L'année budgétaire 1912-13, avec 33.650.000 livres en recettes, accuse un progrès plus considérable encore.

La *composition du cabinet* dut être modifiée le 30 octobre, par suite de la démission du ministre des Travaux publics, M. Monk, qui se retira à cause de sa divergence d'opinion avec ses collègues sur la nécessité de consulter la nation au sujet du bill naval. Il fut remplacé par M. R. Rogers qui laissa le portefeuille de l'Intérieur à M. J. Roche, secrétaire d'État. M. L. Coderre remplaça ce dernier [VI, 106, n. 3].

La construction des *chemins de fer* est poursuivie avec rapidité. En janvier, 10.000 milles étaient en voie de préparation. — La dernière section de la ligne de la Baie d'Hudson sera achevée en 1914. — Le 25 décembre, a été achevée la ligne Winnipeg-Cochrane,

du National Transcontinental, qui doublera les débouchés de l'Ouest sur l'Atlantique. — Le Canadian Pacific se propose de quadrupler ses lignes entre Fort-William, tête de la navigation des lacs, et Brandon, centre de la culture des grains du Manitoba, c'est-à-dire sur une longueur de 600 milles. — Une nouvelle ligne, l'Alberta-Peace River and Eastern Railway a été commencée au printemps de 1913 ; elle unira la baie d'Hudson au Pacifique par un parcours de 1.600 milles. — Pour répondre aux nécessités croissantes du trafic, les diverses Compagnies ont passé des commandes de matériel s'élevant à 16.500.000 livres et livrables dans les trois ans.

Le *mouvement commercial* de l'année 1912 s'est chiffré par 650.000.000 de dollars aux importations et 350.000.000 aux exportations, soit, au total, une augmentation de 19 p. 100 sur l'année précédente.

La production du blé dans l'Ouest a atteint une valeur de 200.000.000 de dollars.

L'*industrie* se développe dans l'Ouest :

	USINES	CAPITAUX (en livres)	OUVRIERS	PRODUCTION (en livres)
1900. Provinces de la prairie (Manitoba, Saskatchewan et Alberta). . .	429	3.000.000	6.400	3.000.000
Colombie britannique.	392	4.750.000	12.000	4.000.000
1910. Provinces de la prairie.	902	17.500.000	32.500	16.000.000
Colombie britannique.	651	24.500.000	33.300	13.000.000

L'*immigration* a fait entrer en 1912 395.000 personnes, soit 44.000 de plus qu'en 1911.

Terre Neuve [1]. — Les conditions prospères de la colonie ont permis au Parlement de supprimer les taxes sur le thé, le sucre et les viandes salées.

Le chemin de fer de Trespassey a été ouvert au printemps. Il permettra de mettre en culture des terres jusqu'alors d'un accès difficile et de tenir la colonie en rapports plus directs avec l'Europe. Il aboutit en effet au voisinage du cap Race, au large duquel passent tous les steamers venant d'Europe, qui pourront y déposer les correspondances.

1. Superficie : 110.670 km²; population : 238.670 hab. (1911).

La richesse du sol en produits minéraux s'accuse de plus en plus. Le chef du service géologique a constaté l'existence, entre Codroy et Saint-George, d'un gisement de charbon de plusieurs millions de tonnes, qui sera d'une exploitation facile. — Au mois de juillet, on a ouvert une mine de fer dans la baie Placentia.

Commonwealth d'Australie[1]. — La principale question politique débattue cette année a porté sur l'extension des pouvoirs du Gouvernement fédéral. Un referendum populaire a déjà repoussé, en avril 1911 [V, 124], une proposition en ce sens. Le cabinet labourite présidé par M. Fisher ne se tint pas pour battu. Une revision constitutionnelle lui était indispensable pour mettre la main sur toute la législation du travail et imposer la volonté de l'autorité fédérale à tous les employeurs du Commonwealth, y compris les Gouvernements des États, que leur monopole des chemins de fer met à la tête d'un nombreux personnel ouvrier. Les projets du cabinet fédéral posaient deux questions de principe : centralisation ou fédéralisme? — Socialisme ou individualisme ? — Ils se heurtaient à l'opposition des Gouvernements locaux, peu soucieux de voir restreindre leur autonomie, et à celle des libéraux qui objectent à la centralisation qu'elle est impraticable dans un pays aussi vaste et dont la population est, par endroits, si clairsemée[2].

En avril 1911 le cabinet avait posé au peuple une seule question, à laquelle il devait répondre par oui ou par non. En mai 1913, il lui soumit six propositions différentes :

1° Augmentation de la compétence des autorités fédérales pour la réglementation du commerce ;

2° Et pour la réglementation des compagnies et sociétés de commerce ;

3° Extension à toute l'Australie de l'arbitrage obligatoire dans les conflits du travail ;

1. Superficie : 7.938.800 km² ; population : 4.771.345 hab. (estimation officielle, 1913).

Ouvrages récents : W.-H. Fitchett, *Australia in the making* (Smith Elder 1913) ; W.-H. Lang, *Australia* (Jack, 1913) ; M. P. Maistre, *Le Commonwealth d'Australie, étude de géographie physique et économique* (1913) ; A. Wyatt Tilby, *Australasia* (T. V de *The English peoples overseas*) (1912) ; B.-R. Wise, *The making of an Australian Commonwealth* (1889-1900) (Longmans, 1913).

2. Une des circonscriptions électorales de l'Australie occidentale est à elle seule aussi grande que trois fois et un quart la France.

4° Droit accordé aux autorités fédérales d'intervenir dans les conflits entre les États particuliers et leur personnel des chemins de fer ;

5° Droit accordé aux mêmes autorités de réglementer les trusts et combinaisons ;

6° Autorisation de nationaliser les monopoles.

La consultation populaire eut lieu le 31 mai. On fut longtemps avant d'en connaître le résultat et, sans doute, le nombre des questions posées était pour quelque chose dans la lenteur du dépouillement. On apprit enfin, vers le milieu de juin, que les propositions du Gouvernement avaient été repoussées par une petite majorité de 35.000 voix.

A ce moment le sort du cabinet labourite était décidé. Le même jour où avait eu lieu le referendum, on avait procédé aux élections générales pour la Chambre Basse du Parlement fédéral et l'opinion s'était, là encore, divisée en deux groupes à peu près égaux ; les libéraux triomphèrent en enlevant 38 sièges sur 75, soit une majorité d'une voix. M. Fisher démissionna le 20 juin. L'ancien leader libéral, M. Deakin, ayant abandonné sa charge au mois de janvier pour raison de santé, c'est son successeur dans le leadership, M. Joseph Cook, qui fut appelé à constituer le cabinet[1]. Il prit le pouvoir, le 24 juin, dans des conditions particulièrement difficiles. Il avait derrière lui un parti cohérent et obéissant mais que sa majorité d'une seule voix dans la Chambre Basse semblait devoir condamner à l'impuissance, d'autant plus que, l'ancien speaker labourite ayant donné sa démission à l'ouverture du Parlement (9 juillet), les libéraux durent choisir son successeur parmi eux. Les deux partis se retrouvèrent alors en nombre égal, 37 contre 37, avec le seul vote départageant du speaker en faveur des libéraux. Mais ce n'était pas tout : le nouveau Gouvernement rencontrait, au Sénat, une opposition formidable de 30 labourites contre 6 libéraux. Toutes les propositions émanant du cabinet semblaient destinées à un échec certain.

M. J. Cook n'hésita cependant pas. Il prit nettement le contre-pied de la politique du précédent cabinet, dont l'œuvre législative avait surtout tendu à assurer la suprématie des syndicats ouvriers.

1. *Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur*, M. Cook ; *Trésorier :* sir John Forrest ; *Attorney-general :* W.-H. Irvine ; *Défense :* E.-D. Millen ; *Affaires étrangères :* P.-M. Glynn ; *Commerce et Douanes :* L.-E. Groom ; *Postmaster-general :* A. Wynne ; *Vice-Président du Conseil :* W.-H. Mac Coll.

Mais ceux-ci sont puissants; ils ont déjà goûté du pouvoir; la très faible supériorité numérique de leurs adversaires les en laisse encore tout près, et ils ne ménageront rien pour y remonter. On peut donc s'attendre à une lutte ardente. Il semble que le cabinet Cook soit décidé à provoquer, dans le plus court délai possible, la dissolution simultanée de l'une et l'autre Chambre, pour faire trancher l'imbroglio actuel par les électeurs.

Constitutionnellement, le Sénat ne peut être dissous en entier que s'il a repoussé une mesure émanant de la Chambre Basse dans deux sessions successives et à trois mois d'intervalle. Le programme du Gouvernement comporte des projets auxquels ce sort semble réservé. Le Premier le développa devant la Chambre des Représentants le 12 août. Il annonça le rappel d'une décision de l'ancien cabinet, qui réservait tous les emplois de l'administration aux candidats affiliés aux syndicats. Dorénavant on ne tiendra compte que de la compétence et du mérite. — La loi sur l'arbitrage sera modifiée dans le sens d'une diminution de l'autorité de la Cour d'arbitrage et en excluant de ses dispositions les ouvriers agricoles. — On interdira le double vote rendu facile par les insuffisances de la loi électorale actuelle et qui a faussé souvent les résultats des scrutins. — On reviendra sur la loi récente qui a mis en concurrence, dans les caisses d'épargne, l'État fédéral et les États composants. — Le système des *primes à la maternité* [1] sera limité aux seules mères nécessiteuses et fondu dans une organisation d'ensemble, d'assurances nationales, prévoyant à la fois le cas de maladie, d'accident, de maternité, de veuvage et de chômage. — Le cabinet déclara adhérer à la politique protectionniste, tout en décidant une enquête de l'Interstate commission dont les conclusions pourront provoquer des modifications partielles du tarif. — Il recherchera les moyens d'assurer des relations de réciprocité commerciale avec les autres Dominions. — En somme la discussion est engagée entre les deux partis sur la législation sociale, la suprématie politique des Trade Unions et la centralisation. Ils ne sont pas loin, au contraire, de s'entendre sur la politique douanière, et ils sont absolument d'accord sur la nécessité de la défense nationale [2].

1. Voir *infra*, p. 110.

2. Le nouveau cabinet a marqué, par un petit détail, une nuance d'opinion

La lutte parlementaire fut vivement engagée dès le début de la session. L'issue des scrutins était si douteuse que les partis se refusèrent à la pratique coutumière des absences conjointes d'accord entre membres opposés (to pair off). Une motion de défiance de M. Fisher fut repoussée en août. D'autres attaques suivirent, qui ne furent pas plus heureuses. En septembre, le cabinet présenta un bill, modifiant la loi électorale, autour duquel la bataille sera sans doute livrée.

Le problème de la *défense* préoccupe toujours l'opinion. Elle suit avec attention les progrès des armements navals allemands et japonais. Certains faits d'espionnage constatés ou soupçonnés sur le territoire australien l'ont émue. Les événements des Balkans l'ont frappée. Elle semble comprendre mieux que jamais la nécessité d'un armement sérieux. Le sénateur Pearce, ministre de la défense dans le cabinet Fisher, rendait assez bien l'impression générale en disant, dans un discours du mois d'octobre, que le service militaire obligatoire, s'il a ses inconvénients, peut seul assurer la sécurité d'un pays aussi peu peuplé que l'Australie, qui doit faire, pour se tenir en défense, de sérieux sacrifices. Un peu plus tard (novembre), le même homme politique disait encore : « Je considère comme merveilleux que le régime des cadets ait été organisé en Australie avec aussi peu de difficulté. C'est que le peuple le considère comme une nécessité nationale et que chacun comprend la responsabilité personnelle qu'il doit assumer. »

La publication du memorandum de l'Amirauté destiné au Canada[1] (décembre) renforça encore le sentiment impérialiste, et l'idée se répandit que le Commonwealth devrait, en coopérant avec le Canada et la Nouvelle-Zélande, assurer la défense du Pacifique, en déchargeant de ce soin le contribuable de la métropole. M. Fisher affirma cette opinion au nom de son Gouvernement dans un discours à Maryborough (31 mars).

relativement aux rapports du Commonwealth avec le souverain anglais : il a rétabli, sur les timbres postaux, l'effigie du Roi, que le gouvernement labourite avait remplacé par l'image du Kangourou. Le sentiment loyaliste est très profond dans la colonie. En septembre, le maire d'un faubourg de Melbourne ayant omis, dans un banquet, le toast d'usage au souverain, et affirmé ses sympathies républicaines, ses collègues refusèrent de siéger dorénavant avec lui et le Parlement local, dont il est membre, le censura.

1. Voir p. 99.

Au mois d'octobre, une conférence réunit à Melbourne tous les chefs de corps pour l'étude de la collaboration de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie en vue de la défense commune.

Des revues des corps de cadets à Melbourne (novembre, 18.000 hommes) et à Sydney (mai, 20.000 hommes) ont contribué à populariser l'institution.

Le 1er janvier, le bâtiment amiral anglais *Drake*, stationné à Sydney, rentra en Angleterre. Il fut remplacé dans le courant de l'année par l'*Australia*, navire de la flotte locale. Le 1er juillet, la base navale de Sydney fut remise par l'Amirauté aux autorités du Commonwealth. La base de la marine royale sera transférée à Auckland. Le Gouvernement de Melbourne a demandé à Londres l'envoi d'un technicien auquel il a confié l'étude de nouvelles bases navales. Ses vues se sont portées sur Fremantle (Cockburn Sound), Western Port (Victoria), où l'on travaille déjà, Jervoise Bay et Port Stephens (Nouvelle-Galles du Sud). On établira les chantiers de construction à Cockburn Island (Sydney).

Un memorandum officiel a permis de mesurer l'effort pécuniaire fourni par la République : les dépenses navales, qui étaient de 1.456.000 livres en 1910-1911, ont atteint en 1912-1913, 2.349.000 livres.

Une école d'aviation a été fondée en juillet à Williamstown (Vict.).

Le Commonwealth possède enfin une *capitale fédérale*. A l'heure actuelle encore, le Gouvernement fédéral siège provisoirement à Melbourne, mais l'art. 125 de la Constitution de 1900 a décidé qu'il serait installé dans un territoire spécial, d'une superficie de 100 milles carrés au moins, situé dans la Nouvelle-Galles du Sud et à la distance d'au moins 100 milles de Sydney. La recherche du site prit beaucoup de temps ; elle aboutit en 1909 [IV, 103].

Le 31 octobre 1912, le colonel Miller, administrateur du territoire fédéral, prit possession de son poste. On n'y voyait alors que le chalet de bois qui lui servait de demeure. Le 12 mars, le gouverneur général et lady Denman, inaugurèrent une colonne commémorative et baptisèrent la ville. Son nom, choisi par le Gouvernement, était resté jusqu'alors secret. Après avoir hésité entre diverses appellations, telles que « Shakespeare », « Burns » ou

« Pacifica », on décida de garder le nom indigène du lieu : Canberra. — La construction de la ville durera huit ans et coûtera 2 millions de livres. On y appliquera les plus récentes découvertes de l'art de l'ingénieur et de l'hygiène ; ce sera une ville sans poussière, sans boue, sans odeurs, sans fumée, sans taudis.

Le mouvement de l'*immigration* prend une allure plus active, due sans doute à la publicité faite par le haut-commissaire fédéral et par les agents généraux des colonies dans la métropole. Le total des immigrants, en 1912, se serait élevé à environ 150.000. Au mois de mai, la Nouvelle-Galles et Victoria résolurent de réunir leurs bureaux d'immigration, dans le but de réduire leurs frais et d'obtenir une action plus efficace. En décembre, M. Fisher avait annoncé le dépôt d'un bill permettant au Gouvernement fédéral de favoriser l'immigration sans empiéter sur les prérogatives des États particuliers. Ceux-ci ont bien accueilli la mesure. On sent le besoin d'une activité plus grande et plus uniforme. Dans leur désir d'attirer chez elles les bras qui leur manquent, les colonies font appel aux éléments les plus divers, soit aux jeunes garçons abandonnés de la métropole, soit aux soldats libérés de l'armée des Indes. Par contre, l'opinion exige une surveillance attentive de la qualité morale et physique des nouveaux arrivants : Un *Immigration Restriction amending Act* fédéral de 1912 confère au Gouverneur général le droit d'installer, en tout point de départ des émigrants, dans le monde entier, un bureau médical auquel l'émigrant doit demander un certificat. Il n'est admis à débarquer dans le Commonwealth que sur la présentation de celui-ci, et en prouvant encore qu'il n'a été antérieurement l'objet d'aucune condamnation. De lourdes amendes frappent les capitaines de navires qui chercheraient à enfreindre ces dispositions. — On dénonçait, en février, une importante immigration chinoise clandestine.

Un *Maternity Bonus Bill* a été voté en octobre 1912 par le Parlement fédéral et est entré en application en novembre. Il accorde 5 livres pour la naissance de tout enfant de race blanche. Après un assez court moment d'hésitation, le public prit l'acte au sérieux et les demandes de primes affluèrent.

Le *mouvement économique* est satisfaisant. L'industrie fait des

progrès rapides; sa production par tête de population s'est élevée en 1912 à 43 livres, soit une augmentation de 13 livres en dix ans. Le développement des affaires a déterminé une progression correspondante des importations. Les protectionnistes les plus ardents en ont pris prétexte pour réclamer une augmentation du tarif. En réalité, il semble que ce développement des entrées a pour cause, non l'infériorité des industries locales devant leurs concurrentes étrangères, mais l'augmentation de la faculté d'achat du pays. Le 31 mars, dans son discours de Maryborough, M. Fisher parla d'augmenter le tarif. En prenant possession du leadership libéral M. Cook avait au contraire déclaré qu'il considérait le tarif actuel comme un maximum qu'il ne fallait pas dépasser (janvier).

Une commission d'ingénieurs délégués par les divers États, réunie à Melbourne de décembre à avril, a étudié le problème de l'*unification des gabarits des voies ferrées.* Elle s'est prononcée pour l'adoption de l'écartement de rails de 4 pieds 8 pouces 1/2, qui est celui de la Nouvelle-Galles et du transaustralien actuellement en construction. La dépense de la réfection totale des voies qui ne sont pas à cette dimension est estimée à 37.000.000 de livres. La réfection des lignes principales seulement coûtera 12.000.000 de livres. Chaque année qui s'écoule rend la situation plus grave en augmentant la perspective des dépenses de réfection et la commission a insisté pour l'adoption, sans délai, de ses résolutions.

Dans le courant de mai, on annonça la conclusion de deux projets d'accords de *réciprocité* commerciale avec le Canada et avec la Nouvelle-Zélande. Le détail n'en sera publié que lorsqu'ils seront soumis aux divers Parlements compétents.

En août, le Roi a donné sa sanction à un *Navigation Bill,* dû à l'initiative du cabinet Fisher, qui avait donné lieu à de longues discussions et souffert de nombreux délais. Il tend à réserver, en fait, le monopole du cabotage aux bâtiments appartenant à des Australiens et son texte primitif avait provoqué les observations du Board of Trade.

Dominion de la Nouvelle-Zélande [1]. — La mise en *défense* de la colonie et sa participation à la défense impériale est un des problèmes les plus étudiés. Le 22 janvier, le premier ministre, M. Massey, affirma que le Dominion tenait pour le principe d'une flotte anglaise constituée par les diverses colonies britanniques riveraines du Pacifique, et chargée de la défense de cet océan sous le contrôle impérial. L'amiral sir John King-Hall soutint une idée analogue, à la même époque [2]. — M. J. Allen, ministre de la défense, séjourna à Londres de janvier à avril pour étudier avec l'Amirauté et le Ministère des Colonies divers points touchant à la défense. Il en prit occasion d'affirmer que le Dominion ne doit pas se contenter de participer à celle-ci par le paiement d'une contribution mais qu'il doit y intervenir plus activement, en fournissant, par exemple, les marins de la flotte. Il rapporta dans la colonie, pour être soumis à ses collègues, le projet de constitution d'une « force expéditionnaire », composée de volontaires et constamment prête à agir, en cas de nécessité, d'accord avec les forces impériales ou celles de l'Australie. Au sujet de la défense navale, il n'était pas parvenu à un complet accord avec les autorités de Londres. Il déclara, en effet, au Parlement, le 6 août, que les négociations qu'il avait entamées seraient poursuivies par correspondance.

Au mois de mai, le *Compulsory service Act*. [VI, 114] assurait l'instruction militaire de 28.500 territoriaux et de 42.000 cadets. L'application de la loi n'a pas provoqué de difficultés; sur 1.561 poursuites contre des réfractaires, un peu plus de 400 cas ont présenté un caractère de gravité (362 pour refus du serment; 54 pour insoumission). L'institution semble populaire.

Un projet de loi propose d'autoriser les autorités du port d'Auckland à réunir par un canal les deux havres de Waitemala et de

1. Superficie : 270.266 km² : population (estimée au 30 septembre 1911) : 1.014.261 dont 49.350 Maoris.

Ouvrages récents : H.-H. Lusk, *Social welfare in New-Zealand* (Heinemann, 1913) ; R. Horsley, *New-Zealand* (Jack, 1913).

2. Ce sont des manifestations de ce genre qui ont provoqué, dans la presse, une protestation particulièrement véhémente de la méfiance locale à l'égard de l'Australie. A la fin de novembre le *New-Zealand Herald* écrivait : « L'Australie est toujours prête à absorber la Nouvelle-Zélande. La vieille tendance se réveille sous la forme de la coopération navale. La Nouvelle-Zélande a beaucoup à perdre et rien à gagner à la fédération... »

Manakau. Ce travail durera quatre ans. Il est intéressant surtout à raison du transfert à Auckland de la base navale anglaise établie précédemment à Sydney[1].

Une loi a aboli la recommandation dans les *services administratifs* et a confié leur contrôle à trois commissaires.

La commission d'enquête sur le *coût de la vie* a constaté dans son rapport que si les prix ont augmenté, les salaires se sont élevés proportionnellement davantage, et avec eux le confort de la vie. La consommation des liqueurs fortes n'a augmenté que de 7 p. 100 tandis que celle des autres produits nécessaires à la vie croissait de 100 p. 100.

La colonie se plaint toujours du *défaut de main-d'œuvre* qui entrave la plupart des industries. Il a été particulièrement sensible à une date récente, dans celle du vêtement, à Wellington, où il a eu pour conséquence de faire préférer par le commerçant l'article anglais importé à l'article indigène dont il ne pouvait obtenir livraison.

A l'ouverture du Parlement (28 juin), le gouverneur, lord Liverpool, déclara que la prospérité du pays allait croissant, le commerce total ayant atteint l'année dernière un chiffre plus élevé que jamais. Il constata que, à la faveur de la nouvelle législation, un nombre considérable de colons avaient transformé leurs tenures à bail (crown-leases) en propriété libre (freehold).

Le *budget* pour 1912-1913 s'est soldé par 11.734.000 livres en recettes et 11.082.000 livres en dépenses.

Union de l'Afrique du Sud[2]. — *Crise du parti de gouvernement.* Le parti sud-africain, qui détient le Gouvernement sous la présidence du général Botha, traverse une crise grave. Une minorité se

1. Voir p. 109.

2. Superficie : 1.225.280 km²; population : 5.973.394 dont 1.278.000 blancs (1911).

Nous avons, pour la rédaction de ce chapitre, largement puisé dans une note préparée par M. A Viallate (M. C.).

Ouvrages récents : I.-D. Colvin, *Cecil John Rhodes* (1853-1902) (Jack 1913) : G. Le Sueur, *Cecil Rhodes, the man and his work* (Murray 1913) ; J. Stuart, *A history of the Zulu rebellion*, 1906, *and of Dinizulu's arrest, trial and expatriation* (Macmillan, 1913).

dresse dans son sein, opposée à la politique de fusion des races et de collaboration sous la protection de la Grande-Bretagne. La question des langues lui a servi de prétexte et elle a trouvé un chef dans le général Hertzog, ministre des Affaires indigènes et de la Justice. Celui-ci, dans plusieurs discours retentissants (Nylstroom, novembre 1912; De Wyldt, 7 décembre), attaqua violemment l'élément anglais et manifesta un parfait dédain pour l'impérialisme dont « il devenait l'ennemi s'il était opposé aux intérêts de l'Afrique du Sud ». Cette attitude mit le général Botha dans un grand embarras. Le parti intransigeant, soutenu par les sympathies de nombreux membres du clergé, était une force appréciable et d'autre part, bon nombre des ministres supportaient mal les intempérances de langage de M. Hertzog. Celui-ci refusant toute explication ou adoucissement de ses paroles et refusant encore de donner sa démission, provoqua une crise ministérielle. Le 14 décembre, M. Botha résigna les pouvoirs du cabinet entre les mains du Gouverneur général, qui l'invita à constituer un nouveau Ministère. Le remaniement consista en une redistribution des portefeuilles et dans l'exclusion de M. Hertzog (20 décembre)[1].

La *session* (24 janvier-16 juin 1913). — Trois lois importantes ont été votées, relatives aux relations financières entre le Gouvernement central et les provinces, à l'immigration et à la propriété indigène.

La loi sur les *relations financières du Gouvernement et des provinces* précise les services qui sont laissés à la charge des provinces. Ce sont l'enseignement, sauf le supérieur, l'assistance et la voirie — et les taxes qui leur sont abandonnées pour y faire face. Toutefois le revenu de celles-ci — ce sont d'anciennes taxes locales qui existaient avant l'union — étant insuffisant, le Gouvernement allouera aux provinces une subvention égale à la moitié de leurs dépenses actuelles. Si ces dépenses augmentent dans l'avenir, il y

1. *Présidence et Agriculture :* général Botha (Transvaal); *Justice et Affaires indigènes :* J.-W. Sauer (Cap.); *Finances et Défense :* général Smuts (Transvaal); *Intérieur et Cultes :* A Fisher (État libre); *Mines et Éducation :* F.-S. Malan (Cap); *Chemins de fer et Ports :* H. Burton (Cap); *Postes et Télégr., Travaux publics :* sir Thomas Watt (Natal); sans portefeuille : sir D.-P. de Villiers Graaf (Cap). — En septembre 1913, la mort de M. Sauer provoqua un remaniement ministériel : le général Botha abandonna l'Agriculture à M. H.-C. van Heerden (Transvaal) et prit les Affaires indigènes. La Justice alla à M. de Wet (Transvaal) et les Terres à M. Theron (État libre).

sera pourvu pour moitié par des taxes locales nouvelles, qui ne pourront être que directes, et pour l'autre moitié par une augmentation correspondante de la subvention. La discussion de cette mesure a réveillé les critiques portées contre le régime provincial organisé par la Constitution. Elles ont été assez fortes pour faire limiter à quatre années l'application et décider la constitution d'une commission d'enquête spéciale sur l'administration locale.

La *loi sur l'immigration* a été provoquée par la résolution de la population blanche de fermer le pays aux Hindous [V, 131]. Elle autorise le Gouvernement à refuser l'entrée du territoire aux individus qu'il ne considérerait pas, pour des raisons économiques, comme susceptibles de s'adapter aux besoins du pays et qui ne pourront satisfaire à une épreuve d'instruction consistant en une dictée dans leur langue nationale [1].

Le *Native land Bill* tente de résoudre une des plus graves questions posées à la société sud-africaine : dans quelle mesure le noir peut-il être admis à la propriété foncière? — Jusqu'à présent les divers Gouvernements antérieurs à l'Union ont répondu différemment à cette question : au Cap, sauf dans certains districts du Transkei, les indigènes ont, en matière d'achat et de location de terres, les mêmes droits que les Européens. De même au Natal. Dans le Transvaal, les droits sont égaux quant à l'achat. Dans l'État libre aucun indigène ou homme de couleur ne peut, en principe, acheter ni louer des terres. Dans les dernières années, les noirs ont étendu beaucoup leurs domaines, surtout au Transvaal [2].

La loi pose en principe que, dans l'avenir, blancs et noirs achèteront des terres dans des régions distinctes, sauf dans des cas exceptionnels et autorisation spéciale du Gouverneur général. A partir de la mise en vigueur de la loi et jusqu'au moment où une Commission spéciale aura désigné les régions réservées à chacune des races, la location ou l'acquisition de terres d'un blanc ou d'un

1. Aucune modification ne sera apportée aux mesures administratives en vigueur, qui localisent les Hindous dans les provinces où ils se trouvent actuellement (ils sont, pour la plupart, dans le Natal), pour éviter leur expansion dans l'Union tout entière.

2. Ils possèdent actuellement 670.000 morgen : 220.000 au Cap, 178.000 au Transvaal, 144.000 dans le Natal, 127.000 dans l'État libre. Au cours des trois dernières années ils ont acquis 162.000 morgen.

noir ou vice versa est interdite. La loi prévoit en outre l'extension des *réserves* indigènes.

Le *péril noir* [V, 130] reste toujours menaçant, et sous la même forme. Une commission d'enquête nommée durant la précédente session a remis son rapport le 10 juin. Elle constate l'augmentation considérable des attentats sur les femmes blanches, dont la principale cause réside dans l'emploi des *house boys* pour les services domestiques.

Le *budget* déposé par le général Smuts le 14 mars se réglait en déficit : 16.336.000 livres aux dépenses et 15.212.000 aux recettes. Le Ministre a décidé de le combler, sans recourir à de nouvelles taxations, en employant les excédents d'exercices précédents.

Sous la poussée de l'opposition impérialiste, le Gouvernement a pris l'engagement d'étudier la question de la *défense navale* et d'en conférer avec les autorités métropolitaines.

Les *questions ouvrières* ont pris cette année une importance capitale. Ce fut d'abord la question de l'*extension de l'emploi de la main-d'œuvre blanche* qui provoqua une discussion parlementaire (13-16 février, 19 mars) à laquelle mit fin un renvoi à une commission d'enquête. Ce débat fut l'occasion d'une nouvelle passe d'armes entre les généraux Botha et Hertzog. Mais l'événement capital a été la *grève des mineurs du Rand*. Elle éclata à New-Kleinfontein le 27 mai, sous un prétexte futile, s'envenima, après une accalmie, sur la question de la réintégration des grévistes, s'étendit, par sympathie, aux mines voisines (20 juin), provoqua des troubles (29 juin) et immobilisa bientôt 4.800 ouvriers, appartenant à 17 mines [1]. Le 4 juillet, la grève tourna à l'émeute. Le 5, l'état de siège fut proclamé à Johannesburg et le mouvement ne fut vaincu que par une répression sanglante.

Le Gouvernement se trouva fort dépourvu : il était en pleine

1. Les mines d'or occupent 24 à 25.000 blancs, qui gagnent des salaires élevés, jouent en fait le rôle de contremaîtres de la main-d'œuvre indigène, sont en général célibataires ou ont leur famille en Europe, et tiennent peu à leur place, à cause de la facilité de trouver des emplois.

réorganisation militaire. Les anciennes forces étaient licenciées, et les nouvelles n'étaient pas encore constituées. Il demanda aide à la métropole qui mit les troupes de l'armée régulière à sa disposition. On avait craint, un moment, une grève des employés des chemins de fer. L'arrêt dans les approvisionnements qu'elle eût entraîné et la fermentation dans la population indigène du Rand excitée par la lutte des éléments blancs auraient pu provoquer les pires désastres. Le cabinet parvint à écarter ce danger et le 2 août le travail reprit dans les mines. Ce mouvement insensé, entrepris sans raisons sérieuses, a eu pour effet d'aliéner à la population blanche des mines les fermiers hollandais et anglais, qui offrirent leurs services au Gouvernement pour réprimer les troubles et se montrèrent disposés à s'organiser, dans ce but, en commandos.

Empire des Indes[1]. — Au mois de mars, le conseil législatif a discuté une *proposition* de sir G. Chitnavis *tendant à l'établissement d'un système de tarifs préférentiels* avec le Royaume-Uni et ses colonies. La rapide diminution du produit des taxes sur l'opium nécessitait cette réforme, au dire du promoteur, et l'Inde n'exportant surtout que des matières premières nécessaires aux industries étrangères, se trouvait à l'abri des mesures de rétorsion. Sir Guy Fletwood Wilson, ministre des Finances, répondit en expliquant quelles relations économiques l'Inde entretient avec le reste du monde. La prédominance du Royaume-Uni, tant dans les importations que dans les exportations, diminue. Le développement du Japon a grandement affecté l'Inde et si la Chine suit son exemple, les conséquences seront incalculables. Sur la question de savoir si la protection serait avantageuse à l'Inde, le Ministre déclara que la préférence donnerait probablement un plus libre accès aux thés, cafés et sucres de l'Inde dans le reste de l'Empire tandis que les droits d'entrée qui frappent actuellement beaucoup de produits manufacturés anglais seraient abolis ou diminués. Le Ministre montra l'importance de ce point de vue et se demanda si l'Inde pourrait participer à un régime de tarifs préférentiels

1. Superficie : 4.843.400 km^2 ; population : 316.008.000 hab. (1911).
Ouvrages récents : Ed. Elwin, *India and the Indians* (Murray, 1913), sir Bampfylde Fuller, *The Empire of India* (1913).

impériaux sans sacrifier une partie de son revenu. La proposition fut retirée.

Le 21 février, on publia une importante résolution officielle relative à l'*instruction publique*. Elle répondait au souhait qu'avait exprimé le Roi dans son discours de Calcutta du 6 janvier 1912, en promettant le développement de tous les ordres d'enseignements : technique, industriel, agricole, vétérinaire, forestier, médical, juridique, commercial. En constatant l'impossibilité, pour des raisons financières et administratives, d'assurer l'instruction primaire obligatoire et gratuite, elle annonçait l'intention du Gouvernement d'ajouter, dans un bref délai, 91.000 écoles à celles déjà existantes, de doubler le nombre des élèves, qui est actuellement de 4 millions et demi, et d'accorder la gratuité aux indigents. On s'efforcera également d'améliorer l'éducation des filles. Pour l'enseignement secondaire, on encouragera les écoles privées, inspectées et subventionnées par le Gouvernement, et l'on améliorera les écoles du Bengale, souvent insuffisantes. Dans l'ordre supérieur, on multipliera les universités.

Le *budget*, présenté aux Communes par M. Montagu, sous-secrétaire de l'Inde, le 7 août, accusait un excédent de recettes de 8 millions sterling, qui sera employé en subventions aux administrations locales pour l'éducation et l'hygiène. Pour la première fois, le budget ne faisait plus entrer en ligne, dans ses prévisions de recettes, le produit du commerce de l'opium avec la Chine. Les plus-values sont venues de l'exploitation des chemins de fer.

L'entrée solennelle du vice-roi, lord Hardinge, dans la nouvelle capitale, Delhi [VI, 117], le 23 décembre, a été marquée par un attentat. Une bombe blessa grièvement le vice-roi et tua un homme de la suite. En mars, des lettres chargées de matières explosives furent jetées dans les boîtes de divers bureaux de poste de Calcutta et firent plusieurs victimes. En mai, on procéda à de nombreuses arrestations dans la même ville, après la découverte d'un complot tramé pour soulever les troupes indigènes et provoquer un massacre général. 44 personnes, appartenant à de bonnes familles bengalies, furent déférées aux tribunaux. Au mois d'août, Cawnpore a été le théâtre de faits beaucoup plus graves. La popu-

lation musulmane manifestait dans toute l'Inde, depuis dix-huit mois, un mécontentement évident. Les événements des Balkans l'avaient vivement impressionnée. Des pamphlets circulaient. Le Gouverneur général avait interdit l'un d'eux, publié à Constantinople et intitulé « Venez en Macédoine et aidez-nous ». Le moindre fait suffisait pour susciter des difficultés dans un milieu surchauffé. Le 3 août, la démolition d'une annexe d'une mosquée de Cawnpore, entreprise dans le but de percer une voie nouvelle et d'assainir un quartier, provoqua une manifestation violente des musulmans. Ils s'assemblèrent au nombre d'environ 20.000 et lapidèrent les forces de police, qui firent feu, tuant 18 personnes et en blessant 27. On fit 131 arrestations.

ALLEMAGNE

Par JACQUES BARTH.

L'année 1911-12 avait affirmé, en Allemagne, la coexistence, et le progrès simultané, de deux courants d'opinion, contradictoires en apparence, l'un d'opposition anti-gouvernementale, l'autre d'enthousiasme nationaliste. On avait vu au Reichstag, où les socialistes formaient le parti le plus nombreux, voter, presque sans discussion, de formidables crédits militaires.

Nota. — Guillaume II, né le 27 janvier 1859, empereur d'Allemagne, roi de Prusse, etc., 1er juin 1888.

Empire	540.833 km²	65.765.880 hab. (estimation en 1912).
Colonies et protectorats	2.913.500 —	15.800.000 —

1 mark = 1 fr. 25.

Les mêmes traits, plus accentués encore, caractérisent l'année parlementaire 1912-13. Commencée sur une déclaration de guerre du parti catholique au Chancelier de l'Empire, marquée par le premier vote de défiance qu'ait encore osé émettre le Reichstag, elle s'achève sur le vote enthousiaste d'une nouvelle loi militaire, plus formidable que celle de 1912.

I

LES PREMIERS DÉBATS PARLEMENTAIRES : CONFLIT ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE CENTRE

La *session d'automne du Reichstag* s'ouvrit le 26 novembre, à la veille de l'armistice qui allait clore la première période de la guerre balkanique. La situation était grave pour l'Allemagne, qui semblait perdre dans le désastre turc, à la fois les résultats politiques obtenus à Constantinople par le baron de Marschall, et le prestige militaire qui avait auréolé von der Goltz, réorganisateur de l'armée ottomane. Enfin et surtout, l'Autriche-Hongrie, la plus fidèle alliée de l'Empire, se sentait menacée par les victoires slaves au point d'inquiéter toute l'Europe par les mesures faussement mystérieuses de sa mobilisation.

Il n'en est que plus curieux de voir le premier débat au Reichstag motivé par une question bien secondaire en apparence : la question des Jésuites.

La question des Jésuites. — On se rappelle [VI, 150] le conflit provoqué, au printemps de 1913, par l'interprétation que le baron de Hertling, chef du centre et Président du Conseil bavarois, prétendait donner à la loi de 1872 sur « l'activité de l'Ordre de Jésus ». La décision du Conseil fédéral, saisi du conflit, décision que l'on avait retardée le plus possible pour donner aux passions le temps de se calmer, fut rendue au lendemain même de la rentrée du Reichstag, le 28 novembre 1913.

Elle portait que l'activité interdite à l'Ordre comprend « toute activité sacerdotale et religieuse, ainsi que toute œuvre d'enseignement », mais qu'elle ne s'étend pas, « aussi longtemps que des prescriptions gouvernementales n'ont pas été édictées en ce sens,

à l'administration des derniers sacrements, ni à la célébration des messes basses. Les conférences scientifiques qui ne touchent pas au domaine religieux ne sont pas interdites. La liberté d'écrire et de publier reste entière ».

Malgré ces restrictions, par lesquelles le Conseil fédéral, au risque de mécontenter les cercles évangéliques intransigeants, puissants surtout dans les petits États confédérés, prenait soin de ménager le Gouvernement de Munich, ce n'en était pas moins un échec pour M. de Hertling. Il se vit obligé d'adresser aux autorités bavaroises une circulaire où il annulait son précédent arrêté et donnait comme instruction de se conformer à la sentence du Conseil fédéral. On alla jusqu'à faire courir le bruit de sa démission.

Ce bruit fut, d'ailleurs aussitôt démenti, et les chefs du parti catholique, bien loin de se déclarer vaincus, résolurent de porter la lutte sur le terrain parlementaire.

Le 4 décembre, à la première séance de la discussion du budget, M. Spahn vint lire à la tribune de Reichstag une déclaration portant que :

« La loi du 4 juillet 1872 concernant l'Ordre de Jésus contient une attaque contre l'Église catholique et les droits des citoyens catholiques de l'Empire... Le Conseil fédéral a aggravé les prescriptions des lois d'exception. Dans ces conditions, nous ne pouvons accorder notre confiance au Chancelier ou au Conseil fédéral... Nous réglerons en conséquence notre conduite. »

Cette déclaration fut accueillie sur les bancs du centre par des applaudissements. M. de Bethmann-Hollweg, visiblement ému du défi que venait de lui jeter aussi solennellement le centre, répondit, non sans adresse, en faisant l'éloge de la fidélité de la Bavière au pacte fédéral et en contestant que la décision du Conseil fédéral eût aggravé les prescriptions des décrets de 1872. Il rappela ensuite aux catholiques que s'ils étaient 24 millions en Allemagne, il y avait à côté d'eux 40 millions de protestants auprès desquels les jésuites étaient très impopulaires : « Les catholiques allemands, conclut-il, ont parlé du recommencement du Kulturkampf. Ils se chargent, en parlant ainsi, d'une lourde responsabilité. »

La déclaration de guerre du centre n'avait pas toute la portée qu'on serait tenté de lui attribuer. S'il avait vraiment désiré un

conflit, il aurait eu recours à une interpellation, ce qui aurait entraîné un vote, pour lequel les catholiques avaient de grandes chances d'obtenir l'appui des socialistes, ennemis par principe de toute loi d'exception, et de mettre ainsi le Chancelier en minorité. Cela n'aurait pas obligé M. de Bethmann-Hollweg à se retirer, puisque l'Allemagne n'est pas un pays parlementaire, mais cela l'aurait mis en difficile situation. En se contentant d'une déclaration non suivie de vote, le centre se bornait à montrer sa puissance et le prix de son concours. Effectivement le comte Westarp, au nom des conservateurs, tout en approuvant le Chancelier, eut soin de ménager le centre et laissa entendre que son parti était favorable à une solution à l'amiable du conflit. Ce fut la gauche — les nationaux-libéraux, par l'organe du député Paasche, les progressistes, par celui de M. Wiemer — qui se montra plus sévère, déclarant ne pas comprendre comment, en un pareil moment, un grand parti pouvait affirmer qu'une question confessionnelle était plus importante pour lui que toutes les affaires.

La tempête provoquée par le centre avait beau n'agiter que l'encrier parlementaire, elle n'en conservait pas moins une portée sérieuse par l'embarras où elle mettait le Chancelier, obligé de ménager le Reichstag auquel il avait à demander des impôts nouveaux, pour assurer la couverture financière de la loi de 1912. Par là elle satisfaisait les rancunes de certains conservateurs contre M. de Bethmann-Hollweg. Mais elle impliquait en même temps un progrès vers le parlementarisme, par cela seul qu'elle affirmait la force des grands partis, et l'obligation où se trouvait de plus en plus le Chancelier de compter avec eux.

L'interpellation polonaise. — Une nouvelle querelle allait en effet s'élever, offrant au centre l'occasion de manifester son hostilité contre le Gouvernement, et permettant à la gauche de donner cette fois au conflit une sanction parlementaire. Au mois de janvier, les Polonais portaient devant le Reichstag la question des expropriations dont les menaçait le Gouvernement prussien [1]. Profitant de la modification du règlement votée le 8 mai 1912 [VI, 143], ils demandaient à l'Assemblée de faire connaître ses sentiments

1. Voir p. 153.

par un ordre du jour. Le Gouvernement essaya de se dérober, et, le 29 janvier, jour de l'interpellation, M. Lisco, secrétaire d'État à la justice, déclara qu'il s'agissait d'une affaire prussienne et que le Parlement n'était pas qualifié pour en connaître. Le Reichstag ne se laissa pas arrêter par l'objection, d'autant moins que l'article 4 de la Constitution de l'Empire confie aux autorités de l'Empire le contrôle de toutes les prescriptions « concernant la migration ou l'établissement des sujets de l'Empire dans les différentes parties du territoire ». Et, à la majorité de 213 voix contre 97 (plus 43 abstentions), le centre et les socialistes firent voter un ordre du jour de défiance au Chancelier, le premier que consigne l'histoire parlementaire allemande[1]. Les ministres et le Conseil fédéral avaient ostensiblement quitté la salle des séances.

Ce vote n'avait, répétons-le, que la valeur d'une démonstration, et n'obligeait nullement le Chancelier à la retraite. Il indiquait cependant une nouvelle étape, l'intention bien arrêtée du Reichstag de ne plus lâcher l'arme nouvelle qu'il s'est forgée. Il compliquait en même temps la situation, en rendant un peu plus aiguë l'hostilité du centre contre le Chancelier, au moment où la demande d'impôts nouveaux pour l'armée allait rendre son appui plus nécessaire au Gouvernement.

II

L'AUGMENTATION DES ARMEMENTS

La loi de 1912, pourtant si récente et encore incomplètement payée, puisqu'on n'avait pas pu se mettre d'accord sur les impôts destinés à en assurer la couverture, n'avait pas encore satisfait les milieux militaires, et dès le début de l'hiver on commença à parler de nouveaux crédits.

La préparation des projets militaires. — Il ne s'agissait d'abord que d'un projet assez anodin, relatif à la construction d'une flotte de dirigeables. Mais bientôt il fut question d'une

1. P. Comert. L'interpellation polonaise au Reichstag. — *Le Temps*, 2 février 1913.

annexe, destinée à combler certaines « lacunes » de l'organisation militaire. Une succession de ballons d'essai, suivis de démentis qui se faisaient de moins en moins catégoriques, énervaient l'opinion, tout en la préparant peu à peu à subir les exigences de l'état-major.

Il fut bientôt certain que ces exigences seraient formidables. Le 22 janvier, le *Berliner Lokal Anzeiger,* dans un article intitulé *Les demandes de l'armée,* énumérait toute une série de desiderata, dont le premier n'était rien moins que le rétablissement du service militaire obligatoire et universel, c'est-à-dire l'incorporation de tous les hommes de la classe au delà du contingent. Rappelant le souvenir de la guerre de 1870, où, en France, « un avocat de trente-deux ans, s'étant arrogé la dictature, mit 600.000 hommes sur pied » et où l'Allemagne « qui ne pouvait guère lui opposer qu'un tiers de ce chiffre, vainquit cependant, parce qu'elle mettait en ligne des soldats formés, contre des masses d'hommes inorganisées », l'auteur de l'article affirmait la nécessité de transformer d'avance tous les citoyens en soldats. Il ajoutait que l'effectif de l'armée française sur le pied de paix était à peu près égal à celui de l'armée allemande, et que la France avait derrière elle l'Angleterre et la Russie, « tandis que l'Autriche est à demi paralysée par l'essor des Slaves du sud ».

Cet article parut à beaucoup l'expression des désirs excessifs de la Ligue militaire. On parlait de lutte opiniâtre entre M. Kühn, le Ministre des Finances, et le Ministre de la Guerre, le général von Heeringen. Certains organes affirmaient que le nouveau projet avait été dressé contre le désir du Chancelier et peut-être même contre les intentions de certains milieux compétents militaires, par un groupe d'officiers ambitieux et résolus. Le correspondant berlinois de la *Gazette de Francfort* n'hésitait pas à dire que certains articles publiés dans la presse faisaient songer « aux pronunciamientos dont d'autres États nous donnent l'exemple ».

Ces démentis trahissaient l'inquiétude des milieux financiers, comme ceux de la *Germania* manifestaient l'irritation des catholiques contre le Chancelier. Mais lorsque le Gouvernement eut pris nettement position, la résistance s'évanouit. Le 12 février, M. de Bethmann-Hollweg, dans un discours officiel à la Société nationale d'Agriculture, reprenait à son compte, au milieu des applaudisse-

ments, le principe posé par le *Lokal Anzeiger : Le peuple veut que tous ceux qui peuvent être soldats le deviennent effectivement.*

Le Centenaire de 1813. — Aucun moyen ne fut négligé d'ailleurs pour entretenir et réchauffer l'enthousiasme populaire. Le Gouvernement eut soin de donner à la commémoration du Centenaire de 1813 tout l'éclat possible, profitant de l'occasion pour rappeler au peuple que ce qui a été conquis par l'épée, doit se garder par l'épée. L'Empereur prit lui-même la parole à Kœnigsberg (5 février)[1], à Brême, à Berlin devant les étudiants (9 février), et ses harangues vibrantes, reproduites par toute la presse, affirmaient au peuple allemand la gravité de l'heure présente et la nécessité d'un sacrifice patriotique. Le 10 mars, des fêtes particulièrement brillantes eurent lieu à Berlin. Un service divin fut célébré à la grande église protestante du Lustgarten, auquel assistaient, avec la famille impériale, le corps diplomatique, les hauts fonctionnaires de l'Empire, les délégations du Reichstag et de la municipalité de Berlin. Après le service divin, l'empereur Guillaume alla déposer des couronnes au pied du monument du roi Frédéric-Guillaume et de la reine Louise. Il passa ensuite en revue les troupes de la garde et adressa à l'armée un ordre du jour chaleureux dans lequel il rappelait les humiliations d'Iéna et le soulèvement de 1813, exaltant les généraux prussiens et avant tous Scharnhorst, l'initiateur de ce service obligatoire que l'excédent de la population allemande avait fait abandonner et auquel il s'agissait de revenir.

De tous côtés l'enthousiasme populaire répondait aux paroles impériales, obligeant le Gouvernement français, dès le mois de février, à préparer sa réplique en envisageant le retour au service de trois ans. Mais le dépôt du projet français (6 mars), bien loin de refroidir l'opinion allemande, ne faisait qu'accroître les chances de succès de la loi militaire. Les pangermanistes parlaient même de mesures nouvelles, destinées à fournir une contre-réplique. Il semblait que Guillaume II, pareil au héros antique, n'eût qu'à frapper du pied la terre pour en faire jaillir des soldats.

1. Pendant que l'Empereur était à Kœnigsberg, un mauvais plaisant informa par dépêche le gouvernement militaire de Strasbourg de son arrivée imminente dans cette ville, et réussit à mobiliser toute la garnison.

La contribution de guerre. — Mais, ce qui semblait plus difficile, c'était de trouver de l'argent. On estimait, d'ores et déjà, à un miliard de marks (1.250 millions de francs), la première mise de fonds de la nouvelle loi. L'état du marché financier permettait-il de trouver pareille somme, et sous quelle forme le Reichstag consentirait-il à l'accorder ?

Pour résoudre cette difficulté, le Gouvernement résolut de recourir à un expédient bien propre à frapper l'imagination des foules. Il ne s'agissait de rien de moins que d'un impôt exceptionnel sur la fortune, une sorte d'emprunt forcé qui fournirait en une fois la somme demandée.

Ce projet fut connu le 1er mars, par une information du *Berliner Tageblatt*, confirmée par un communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, et la *Correspondance politique et militaire* y ajoutait aussitôt ce renseignement sensationnel, naturellement reproduit par la presse tout entière :

« Les souverains confédérés d'Allemagne sont résolus, étant donnée la situation exceptionnelle, à renoncer au privilège qu'ils possèdent d'être exemptés de l'impôt. Une très haute personnalité est favorable à cette résolution et elle s'est exprimée ainsi à cette occasion : L'année 1813 fut une année de sacrifices, l'année 1913 doit l'être aussi pour chacun, car les temps d'aujourd'hui ne sont guère moins graves qu'il y a cent ans. »

De semblables propos, attribués naturellement à l'Empereur, exaltaient le chauvinisme populaire et déchaînaient dans la presse d'innombrables articles patriotiques.

Il semblait cependant qu'une mesure aussi révolutionnaire que la taxe exceptionnelle sur la fortune dût causer une certaine surprise et certaines inquiétudes. La *Gazette de Francfort* émit en effet des craintes sur la répercussion que pourrait avoir ce prélèvement d'un milliard ainsi soustrait à la circulation économique. L'argent a toujours été rare en Allemagne, et un emprunt de 400 millions de marks en bons du Trésor à 4 p. 100 qui venait justement d'être émis n'avait été souscrit que pour moitié seulement[1].

Mais, dans l'ensemble, l'opinion allemande approuvait la mesure.

1. Il est vrai que deux émissions de consolidés prussiens et allemands, de 150 millions de marks, émis en même temps, avaient été couvertes une fois et demie.

proposée, et l'on s'aperçut même bientôt que sous son apparence romantique, le projet du Gouvernement cachait une grande habileté. Les classes possédantes allaient être surtout frappées : mais la politique de leurs représentants, depuis plusieurs années, était dominée par la crainte de l'impôt sur les successions, et elles étaient satisfaites d'écarter ce spectre au prix d'une taxe, fort élevée sans doute, mais du moins unique et exceptionnelle.

Si telle était l'opinion des conservateurs, celle du centre devait être plus favorable encore. Sans doute, étant en délicatesse avec le Chancelier, il ne voulait pas lui accorder le bénéfice d'une approbation trop complète. Mais le sentiment national était trop unanime pour que le parti du centre osât faire échec à la loi militaire. Et quant à l'impôt unique, le parti catholique, qui compte dans son sein à la fois de grands propriétaires et des associations ouvrières, ne pouvait que voir avec satisfaction une mesure qui faisait disparaître de l'horizon politique la perspective de la taxe sur les héritages, tout en lui permettant de tirer argument auprès de ses électeurs ouvriers de ce qu'il les allégeait d'un milliard.

Le parti national libéral était sans restriction favorable au projet. Il prétend s'être fait du patriotisme une tradition. De plus, lui aussi, n'était pas fâché de n'avoir pas à prendre position pour ou contre l'impôt sur les successions, dilemme qui, de l'avis de tous les parlementaires, aurait pu devenir fatal à son unité.

Le parti libéral ou *freisinnig* était le plus déçu. « Depuis les jours anciens où le prince de Bülow lutta avec la gauche contre le centre, le parti libéral rêve de devenir, avec l'aile gauche des nationaux-libéraux, un parti de gouvernement [1]. » Le moyen, c'était l'impôt sur les successions. Et ce moyen lui échappait. On comprend donc le mécontentement profond de la *Gazette de Francfort* et de la *Gazette de Voss*, que certains journaux français, peu avertis des choses allemandes, ont représenté à leurs lecteurs comme une protestation contre les armements.

« La proposition sensationnelle du Chancelier, invite à la critique, écrivait le 5 mars la *Gazette de Francfort*... Le devoir de la gauche est de transformer cette taxe exceptionnelle en une taxe durable. »

1. Voir *Le Temps*, 6 mars 1913.

L'attitude la plus intéressante était celle du parti socialiste. Il protestait contre les armements. Le *Vorwærts* écrivait le 2 mars que « dans les masses ouvrières règnent la colère et l'étonnement » : et un manifeste des socialistes d'Allemagne et de France fut affiché sur les murs de Paris et des communes de France. Mais on sentait déjà que les socialistes voteraient les impôts destinés à couvrir les dépenses militaires, pourvu qu'ils en fissent retomber la charge sur les épaules des puissants et des riches, faisant ainsi « de la politique de bloc démocratique sur le terrain militaire ». Kautski, le chef des marxistes intransigeants, écrivait dans l'*Ère nouvelle :* « Évidemment, si nous pouvions faire échouer la loi militaire, nous le ferions. Mais quand elle sera adoptée et qu'il ne s'agira plus que de couvrir le déficit qu'elle cause, il va sans dire que la fraction socialiste jettera le poids de son vote dans la balance en faveur des impôts directs. »

Or, le seul obstacle à la loi était l'obstacle financier.

Le dépôt du projet. — Au début de mars, le projet allemand n'était pas encore déposé, et la riposte française, datant du 6 de ce mois, semblait devancer l'attaque ; mais l'ardeur patriotique en Allemagne était si grande que c'était au Ministère maintenant que l'on reprochait sa lenteur.

Le 7 mars, le Chancelier de l'Empire et le Ministre de la Guerre réunirent les chefs de parti du Reichstag, à l'exception des socialistes, des Alsaciens-Lorrains et des Polonais, pour leur donner des explications confidentielles. Un communiqué, publié au sujet de cette entrevue par la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* affirmait que la décision impériale était prise depuis le mois de janvier, et que seul le délai nécessaire à la rédaction du projet dans les bureaux en retardait encore le dépôt.

Ce dépôt, d'ailleurs, ne tarda guère. Le projet de loi militaire, financière, et le projet financier tendant à couvrir par une taxe exceptionnelle d'un milliard de marks les dépenses non renouvelables des nouveaux armements, furent soumis le 10 mars à une conférence extraordinaire des Présidents du Conseil et Ministres des Finances des États confédérés. Le même jour, le *Lokal Anzeiger* donnait sur les augmentations d'effectifs demandées par le Gouvernement les premiers renseignements précis. Il ne s'agissait de

rien de moins que de 4.000 officiers, 15.000 sous-officiers et 117.000 soldats, sans compter l'achat de 30.000 chevaux et d'un matériel important.

Le 11 mars, la conférence interministérielle se ralliait à l'unanimité aux projets gouvernementaux. Le Conseil fédéral les votait à son tour, et, le 28 mars, le Chancelier pouvait les déposer sur le bureau du Reichstag. L'accueil de la presse demeurait excellent pour la loi militaire, et la protestation de quelques intellectuels, tels que le romancier Thomas Mann, le critique Alfred Kerr, le dramaturge Wedekund, demeurait sans écho. La presse radicale faisait seulement des réserves sur le calcul de la balance financière et le *Vorwaerts* lui-même s'abstenait de toute violence de langage. Il paraissait touché par les promesses faites d'améliorer en même temps le sort des soldats[1].

Polémiques sur la cause des nouveaux armements. — La seule question qui parût passionner réellement l'opinion, et cela naturellement au dehors comme au dedans des frontières de l'Empire, c'était de savoir contre qui étaient dirigés les nouveaux armements. Un grand nombre de journaux affirmaient qu'ils avaient pour unique raison d'être la modification apportée à l'équilibre européen par la crise balkanique. On expliquait l'exposé confidentiel du Chancelier aux chefs de parti par la nécessité d'examiner franchement la partie la plus délicate du problème : la crise d'Autriche-Hongrie. Dans la note officieuse publiée à propos de cet entretien, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'avait-elle pas déclaré que :

« La résolution de renforcer de nouveau notre puissance militaire a été prise aussitôt après le revirement qui s'est produit dans la situation de l'Europe sud-orientale. »

Le 8 mars, la *Germania* développait ce point de vue, et, après avoir interprété la crise d'Orient comme une victoire du « slavisme » sur le « germanisme », elle concluait :

1. « En cette amère médecine militaire, dit-il, que notre peuple devra avaler tout d'un coup, on a ajouté un peu de sucre. On nous assure que l'ordinaire de la troupe sera désormais plus soigné et que les soldats pourront circuler gratuitement sur les chemins de fer quand ils seront en congé. Il est vrai, ajoute-t-il mélancoliquement, qu'on ne nous dit rien au sujet de la fréquence des congés. » (Cité par P. Comert. *Le Temps. loc. cit.*)

« Il s'agit donc de savoir si les Allemands désirent que l'Autriche-Hongrie soit menacée dans son existence ou même s'effondrer pour le plus grand bénéfice des Slaves.

Telle est la question essentielle qui se pose en ce moment dans la politique extérieure. Toutes les autres sont secondaires. »

Mais l'opinion restait sceptique. N'était-ce pas la France l'ennemie héréditaire, celle dont le Centenaire de 1813 évoquait l'oppression et la défaite? Le 10 mars, la *Gazette de Cologne*, dans un article intitulé « Celui qui trouble la paix » n'hésitait pas à affirmer que :

« C'est de la France que... viendra le prochain danger.... Nous ne voulons pas estimer au-dessous de leur valeur les éléments politiques qui résultent de la nouvelle situation dans les Balkans. Mais quand on demande des sacrifices tels que ceux que l'on réclame au pays, il faut montrer nettement le danger le plus prochain qui nous menace, c'est-à-dire la France. Jamais nos relations avec notre voisine de l'ouest n'ont été aussi tendues... Jamais il n'a été aussi évident qu'en France on ne revendique l'alliance russe et l'amitié anglaise que pour reconquérir l'Alsace-Lorraine. »

Un tel article faisait vibrer une corde bien autrement sensible que celle du péril slave. Son effet fut tel que, le surlendemain 12 mars, le Gouvernement crut devoir en atténuer l'impression. Une note officieuse de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* vint en effet démentir qu'il y eût une aggravation quelconque de l'état des relations franco-allemandes, et affirmer que, s'il fallait armer, c'était parce que « la puissance respective des différents États de l'Europe a subi, par suite des événements des Balkans, des modifications qui atteignent aussi l'Allemagne indirectement ».

La vérité semble être à égale distance de ces affirmations opposées. Il est probable que la guerre des Balkans, créant à l'orient de l'Europe une force slave capable un jour de paralyser l'Autriche, n'a pas été sans préoccuper le Gouvernement allemand, comme l'ont affirmé tour à tour la *Germania* et la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Mais si l'Allemagne s'est tant inquiétée de ce péril, après tout bien indirect et éventuel, c'est qu'elle envisage toujours la possibilité d'un conflit franco-allemand, c'est qu'elle apprécie tous les déplacements de forces en Europe au point de vue de leurs conséquences sur l'équilibre franco-allemand, et la *Gazette*

de Cologne exprimait bien le sentiment national, lorsqu'elle écrivait : « Dans quelque point du monde qu'éclate un incendie, une chose est certaine et sûre, c'est que nous aurons à croiser le fer avec les Français. »

Quoi qu'il en soit, le démenti de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ne suffit pas à convaincre les gallophobes.

« Le sentiment de la responsabilité qui nous force à envoyer au combat tous les hommes valides, répondit la *Gazette de Cologne*, ce n'est pas depuis la guerre des Balkans qu'il s'est éveillé ; c'est depuis Agadir que tous les Allemands savent qu'un jour ou l'autre on nous forcera à la guerre. »

Et la *Gazette de la Croix*, l'organe du parti conservateur prussien, prétendit même qu'en dépit des apparences, c'était la Wilhelmstrasse qui avait donné le mot d'ordre du premier article de la *Gazette de Cologne*.

Ce qui est certain, c'est que cette campagne, officieuse ou spontanée, favorisait singulièrement le vote du projet, et lui donnait en même temps une portée bien faite pour émouvoir l'Europe.

Les premiers débats au Reichstag. — Le 7 avril, la discussion en première lecture de la loi militaire commence et le Chancelier monte à la tribune pour en exposer les motifs.

« Si nous étions aujourd'hui contraints de faire la guerre, dit-il, nous la ferions certes avec une pleine confiance dans la valeur et la bravoure de notre armée. (*Applaudissements bruyants sur tous les bancs des partis bourgeois.*) Mais la question qui se pose est celle-ci : devons-nous continuer à nous offrir le luxe de renoncer à des milliers de soldats exercés si nous pouvons avoir ces milliers de soldats ? ». — Et le Chancelier insiste sur les événements récents, qui prouvent qu'une guerre européenne est toujours possible. — « Je ne veux pas dire que nous avons été un moment tout près de la guerre ; toutefois, à diverses reprises, il a fallu que les cabinets eussent pleinement conscience de leurs responsabilités pour réussir à enlever à des différences d'opinions, à des oppositions d'intérêts, l'acuité qui provoque les ruptures violentes. »

« En tout cas, ajoute-t-il, un des résultats de cette guerre ne saurait être douteux. Si jamais il se produisait une conflagration européenne qui mette face à face les Slaves et les Germains, il serait pour nous désavantageux que la place occupée autrefois par la Turquie d'Europe dans l'équilibre des forces, fût prise maintenant en partie par des États slaves... Je ne dis point ceci parce que je considère comme absolument nécessaire

qu'un choc se produise entre les Slaves et les Germains. (*Rires parmi les socialistes.*) Bien des écrivains soutiennent le point de vue opposé. C'est une entreprise dangereuse. (*Très bien, à droite et au centre.*)... Le Gouvernement russe, notre grand voisin slave, entretient avec nous des rapports amicaux ». (*Applaudissements.*) Cependant « les courants panslavistes, dont Bismarck se plaignait déjà, ont été puissamment renforcés par les victoires des Slaves des Balkans », et ceci peut faire naître un antagonisme russo-allemand, puisque cela a déjà fait naître des polémiques de presse austro-russes, et que « notre fidélité d'alliance s'étend au delà des ressources de la diplomatie ». (*Approbation.*) D'autre part il y a la France.

« Nos rapports avec le Gouvernement français sont bons. Dans son discours du 11 juin 1887, Bismarck... disait... : « Si les Français sont décidés « à attendre que nous les attaquions, nous sommes certains que la paix « est assurée pour toujours. » La situation n'a pas changé depuis. Aujourd'hui, il y a toutes raisons de croire que le Gouvernement français actuel désire vivre en paix avec l'Allemagne, et d'ailleurs la guerre est devenue chose si terrible que « Aucun homme d'État n'est assez frivole pour approcher la mèche du baril de poudre ». Mais « la force de l'opinion publique s'est accrue de notre temps... et... plus les institutions sont démocratiques plus les minorités ont d'importance dans ces périodes de passions ». Or, la France se croit aujourd'hui, « sinon supérieure à l'Allemagne, du moins égale, grâce à l'excellence de son armée ». « Dans son illusion la France a déjà gagné la guerre. »

Dans ces conditions, et étant donnée l'alliance franco-russe, il faut que l'Allemagne augmente ses effectifs, « non parce qu'elle veut la guerre, mais parce qu'elle veut la paix, et qu'en cas de guerre elle veut vaincre. Il faut que ce projet devienne loi. S'il en est ainsi, nous serons prêts sans exception ».

Ce discours, mesuré et ferme, fut accueilli avec une faveur que l'éloquence du Chancelier n'avait encore jamais connue. Les répliques des socialistes Haase et Scheidemann, du député alsacien Haegy ne purent effacer l'effet des applaudissements répétés par lesquels la majorité du Reichstag avait accueilli la péroraison de M. de Bethmann-Hollweg ; et les harangues patriotiques du général von Liebert, pour les conservateurs libres, de M. Behrens, pour les antisémites, de M. Bassermann au nom des nationaux-libéraux, eurent dans la presse et dans l'opinion publique un profond retentissement. « Les socialistes, constataient avec amertume les *Sozialistische Monatshefte,* seront isolés dans leur opposition. »

Les chefs du centre cependant semblaient se réserver. Le docteur Spahn vint déclarer en leur nom que les raisons de la nouvelle loi

n'avaient peut-être pas été suffisamment exposées et qu'elles auraient eu besoin d'être discutées en commission. Puis, à la séance du 9 avril, le général Hœusler, parlant à vrai dire en son nom personnel, car il est l'enfant terrible plutôt que le porte-parole du centre, vint faire à la tribune une vive critique de l'administration militaire, à laquelle il reprochait le luxe grandissant des uniformes, les traitements trop élevés des généraux, d'ailleurs trop nombreux, l'insuffisance du matériel d'artillerie, l'organisation défectueuse de l'intendance et du service de santé. Il proposait d'augmenter le nombre des soldats instruits sans augmenter les frais, en réduisant à vingt mois la durée du service militaire.

Ce discours suscita une vive protestation du Ministre de la Guerre, qui insista sur l'impossibilité de réduire la durée du service, par suite de la nécessité de maintenir la discipline et l'esprit de corps.

« En France, dit-il, on constate que la suppression du service de trois ans est la ruine de la cavalerie française... Croyez-moi, messieurs, il vaut toujours mieux envoyer à la bataille un petit nombre de soldats bien exercés qu'une masse importante de réservistes. »

Puis le général Wenninger, plénipotentiaire bavarois, déclara « regretter au nom du corps des officiers que le général Hœusler eût prononcé des paroles qui lui valurent l'approbation de l'extrême gauche ». Les socialistes Ledebour et Frank répondirent par des protestations violentes contre cette intervention injurieuse dans les discussions du Reichstag et furent à cette occasion, pour la première fois de leur carrière peut-être, applaudis par la grande majorité de l'Assemblée.

Mais ce succès parlementaire ne compromettait guère le projet de loi qui fut, suivant l'usage, renvoyé à l'examen de la Commission.

Celle-ci aborda la discussion le 28 avril, après avoir écouté, les 24 et 25, les explications confidentielles du Gouvernement sur la situation politique et militaire de l'Europe. Elle décida de discuter le projet en trois parties : 1° L'augmentation du chiffre des recrues est-elle nécessaire? 2° Est-elle possible ? 3° De quelle manière doit-on l'organiser?

Sur le premier point, la discussion fut brève. On fut d'accord pour reconnaître que l'état de l'Europe, et notamment les progrès de la mobilisation russe, rendue en 1912 beaucoup plus rapide, nécessitaient un accroissement de la puissance militaire allemande. Sur le second quelques orateurs, le rapporteur, M. Erzberger, député du centre, entre autres, exprimèrent la crainte que l'on ne pût trouver 63.000 recrues de plus chaque année sans faire appel à des hommes d'une valeur physique inférieure. Mais le général Wandel put répondre que, même avec la nouvelle loi, les autorités militaires allemandes ne prélèveraient encore que 65,2 p. 100 des recrues, alors qu'en France le prélèvement est d'ores et déjà de 72 p. 100.

Dès le lendemain, on abordait, avec la discussion des articles, l'examen des modalités du projet. La défection d'un progressiste et d'une partie du centre, le 30 avril, fit seulement supprimer trois régiments de cavalerie, ce qui équivalait à diminuer de 2.232 hommes l'augmentation d'effectifs demandée par le Gouvernement. Mais le reste fut définitivement approuvé au retour des vacances, à l'unanimité des partis bourgeois[1].

La campagne contre la maison Krupp. — Une révélation sensationnelle aurait pu, cependant, semble-t-il, refroidir l'enthousiasme de l'opinion publique. Le 18 avril, pendant la discussion du budget de la guerre, le socialiste Liebknecht accusa plusieurs industriels fournisseurs d'armes, de pousser aux armements dans un intérêt purement commercial. Non contents d'inspirer les campagnes belliqueuses de certains journaux à leur solde, par exemple la fameuse *Post* de Berlin dont un article sur « Guillaume le Timide » avait eu en 1911 un si grand retentissement, ils allaient jusqu'à semer dans la presse française elle-même de fausses nouvelles sur les armements français, dans le but de stimuler par une sorte de choc en retour les commandes de canons et de matériel de guerre

1. Au cours de cette discussion, un incident significatif est à noter. Les socialistes ayant parlé de supprimer le recrutement exclusif des officiers de la garde dans la noblesse, le Ministre de la Guerre protesta contre cet empiétement sur les droits de l'Empereur. Il put ajouter, sans compromettre le vote, qu'il préférerait, plutôt que d'y consentir, renoncer à toute la loi militaire. La gauche se contenta de répondre à cette affirmation intransigeante par des discours de propagande électorale.

en Allemagne. Mieux encore, la plus puissante de toutes les fabriques d'armes, la maison Krupp, entretenait à Berlin un agent spécial nommé Brandt, qui avait pour fonction de corrompre des employés dans les deux Ministères de la Guerre et de la Marine, et d'obtenir d'eux communication de documents confidentiels. Le Ministre de la Guerre dut reconnaître le fait, ajoutant seulement qu'il s'agissait d'un agent subalterne et qu'on ne savait pas jusqu'à quel point la direction de la maison était impliquée dans l'affaire.

Ces explications ne pouvaient satisfaire l'Assemblée. Le lendemain, le député du centre Pfeiffer n'eut pas de peine à démontrer que les sommes mises à la disposition de Brandt étaient trop considérables pour que la direction de l'usine Krupp pût être mise hors de cause. Ne savait-on pas, d'ailleurs, depuis 1905, que Krupp « vend meilleur marché à l'étranger, à l'Amérique par exemple, qu'à l'Allemagne »? Et le député Liebknecht, reprenant la parole, ajoutait :

« Il s'agit d'un nouveau Panama ; d'une affaire pire que le Panama. Nous verrons si le Reichstag saura en tirer les conclusions nécessaires. »

Mais la violence et l'énergie de l'attaque ne firent que mieux marquer la force de la résistance. L'agrarienne *Deutsche Tageszeitung* publia le discours du député socialiste sous le titre de : « Une grave insulte à la maison Krupp. » La presse industrielle de province prit le parti plus radical de faire le silence dans l'affaire, tandis que la *Post* prenait résolument l'offensive.

Le 23 avril, le Reichstag vota une motion en faveur de la réunion d'une commission d'enquête ; mais cette motion, déposée par le centre, refusait à la commission le droit qu'avaient réclamé pour elle les socialistes, de convoquer des experts et des témoins et de les entendre sous la foi du serment. La commission devait être réunie par le Chancelier et comprendre à la fois des experts délégués par le Gouvernement et des membres du Reichstag. Suivant l'expression d'un député socialiste, « le centre avait pris la direction de l'affaire afin d'en assurer la bénignité ». En tout cas, et quels que dussent être les travaux de la commission d'enquête il était certain qu'ils ne feraient pas obstacle au vote de la loi militaire.

Les incidents franco-allemands. — Au même moment d'ailleurs, toute une série d'incidents franco-allemands venaient surexciter le chauvinisme d'outre-Rhin et préciser en l'avivant le dialogue des deux nations occupées, l'une et l'autre, à renforcer leur puissance militaire.

Le 3 avril, le plus récent des *Zeppelin* atterrissait à Lunéville, au cours des essais auxquels il procédait sous la surveillance de la Commission de réception militaire, et alors qu'il avait à son bord trois officiers et un sous-officier en service commandé.

Le dimanche 13 avril, dans la soirée, une altercation se produisit à Nancy, dans un établissement de nuit, la Brasserie Lorraine, entre un groupe de consommateurs allemands et quelques jeunes gens attablés près d'eux[1].

Cet incident, connu à Berlin le lundi vers midi par une dépêche de l'agence Wolff, déchaîna les fureurs gallophobes. Le jour même, le baron de Richthofen, ancien diplomate et député national libéral, portait l'affaire à la tribune du Reichstag. Le mardi matin la presse allemande tout entière protestait et demandait une intervention gouvernementale. « Étant donnée la chaleur du tempérament français, écrivait la *Gazette de la Croix*, une douche froide est nécessaire. »

Le même jour, en effet, le secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris se présentait au quai d'Orsay pour demander si le Gouvernement français n'avait pas de renseignements précis sur cette affaire. M. Philippe Berthelot, chef de cabinet du Ministre, répondit que l'on attendait un rapport détaillé d'après lequel des informations positives seraient communiquées à l'ambassade. Le soir, M. Pichon faisait savoir à M. de Schœn que le Gouvernement envoyait à Nancy, M. Ogier, conseiller d'État, directeur du contrôle au Ministère de l'Intérieur, pour faire une enquête approfondie sur place.

Il semblait que, dans ces conditions, le Gouvernement allemand dût attendre pour prendre position. Cependant, dès le mardi 15 avril, M. de Jagow, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, prenait la parole au Reichstag, et, tout en reconnaissant ne rien savoir que par les télégrammes de presse, croyait devoir ajouter :

1. Voir *supra*, p. 50.

« Si ces informations se confirmaient pleinement, ces incidents devraient être qualifiés de tout à fait regrettables. (*Bravos.*) Ils constitueraient une triste preuve du fait que ces agitations chauvines, dont le Chancelier parlait récemment ici, gagnent en influence sur les esprits et sont dangereuses. L'ambassadeur d'Allemagne à Paris a été chargé de demander au Gouvernement français des éclaircissements et, au cas où les informations premières seraient fondées, de faire des représentations au sujet de l'insuffisance de la protection accordée aux Allemands dans cette affaire. (*Bravos.*) »

Cette menace éventuelle était peu conforme à la courtoisie diplomatique. Le député socialiste Ledebour put répliquer que le Ministre se donnait l'air, en accusant le chauvinisme français, de vouloir stimuler le chauvinisme allemand. La presse internationale y vit un singulier manque de sang-froid, estimant avec le *Times*, qu'une « pareille misère » ne pouvait créer un incident diplomatique, et M. de Jagow lui-même crut devoir, le lendemain, calmer un peu l'orage en faisant au Reichstag une nouvelle déclaration dans laquelle il affirmait la nécessité d' « attendre les résultats de l'enquête ».

Ceux-ci ne se firent pas attendre, et, dès le 18 avril, le Gouvernement français communiquait à l'ambassade d'Allemagne et faisaient connaître au public les sanctions qu'il venait de prendre : révocation des deux agents de police de service à la gare, réorganisation de la police de Nancy et appel à d'autres fonctions du préfet de Meurthe-et-Moselle pour avoir « négligé d'informer spontanément et immédiatement le Ministre de l'Intérieur ».

Le gouvernement allemand se déclara satisfait et refusa de suivre ceux de ses journaux qui réclamaient des excuses. Il fit même mettre en liberté un officier français arrêté pour espionnage, le capitaine Lemerle.

Mais, malgré cette bonne volonté, la trêve fut courte. Dès le dimanche suivant, 20 avril, un nouvel incident venait énerver l'opinion française. Des « boy-scouts » allemands, membres d'une société que dirigent et commandent des officiers de l'armée active, pénétraient sur le territoire français, en uniforme, avec leur musique et leurs drapeaux, et cela au poteau frontière de Novéant, témoin de l'affaire Schnœbelé.

Le 22 avril enfin, un biplan militaire allemand, monté par deux officiers en tenue, atterrissait à Arracourt, à environ 5 kilomètres

de la frontière. Cette fois encore, les autorités françaises permirent à l'appareil de repartir par la voie des airs, et M. J. Cambon vint seulement demander à la Chancellerie allemande de prendre des mesures pour éviter le retour de pareils faits[1]. Mais cette courtoisie, et le sang-froid de l'opinion française, ne suffirent pas à calmer la presse allemande. Tandis que la *Post* voulait voir dans l'attitude de la France l'effet « de la douche froide que le Gouvernement allemand fit subir ces derniers temps au chauvinisme français », d'autres journaux essayaient de rouvrir l'affaire du *Zeppelin*. Le *Lokal Anzeiger* affirmait, le 23 avril, que les remerciements du Gouvernement allemand ne concernaient que la levée rapide de l'embargo sur le ballon et que des plaintes avaient été déposées contre l'attitude des autorités locales. Certaines feuilles allaient jusqu'à prétendre que le dirigeable aurait dû être respecté comme territoire allemand et que l'entrée de Français dans la nacelle constituait une violation de domicile. Il fallut une note officieuse de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* pour arrêter les excitations gallophobes.

Mais celles-ci renaissaient au moindre incident, et les attaques contre la légion étrangère, notamment, se sont multipliées au printemps de 1913. Alimentées d'abord par le cas d'un ex-bourgmestre d'Uredom, M. Troemel, dont les journaux allemands ont demandé à grands cris la libération, elles prirent, au début de juillet, un caractère de violence toute particulière à propos de la soi-disant exécution, à Oran, par ordre du colonel Pierron, d'un légionnaire allemand mineur et gracié par le Président de la République. Bien que — de l'aveu même des *Münchner Neuesten Nachrichten*, peu suspectes de partialité en faveur de la France —, les parents de la prétendue victime n'eussent jamais adressé de plainte au Gouvernement impérial, bien qu'il ait été immédiatement démontré que le fait était inexact, que d'ailleurs le colonel Pierron ne commandait même pas à l'endroit indiqué par les journaux allemands, ceux-ci se répandirent en invectives contre le « colonel assassin », contre l'armée française « qui n'a plus le droit de revendiquer le titre d'une armée ayant des traditions de civilisation et d'honneur ».

1. Voir *supra*, p. 51.

Enfin les incidents soulevés dans l'armée française par le vote de la loi de trois ans furent naturellement commentés en Allemagne avec enthousiasme. « L'indiscipline dans l'armée française », « Les émeutes militaires françaises », tels étaient les titres dont des journaux comme les *Berliner Neueste Nachrichten* faisaient précéder leur compte rendu des « rébellions » qui, comme une épidémie, auraient gagné successivement Toul, Belfort, Reuilly, Paris, Mâcon, Rodez et qui leur paraissaient démontrer l'irrémédiable décadence de la France.

« Jamais chez nous, s'écriait avec orgueil la *National Zeitung*, de semblables émeutes militaires ne se seraient produites »... — « La résistance contre la loi de trois ans et l'antimilitarisme, écrivait la radicale *Morgen Post*, grandissent en France avec l'impérieuse nécessité d'une loi de la nature. »

On n'en concluait pas d'ailleurs à la possibilité d'un désarmement, mais simplement que la France, pour sortir de ses embarras, serait amenée à faire la guerre et qu'il fallait se prémunir davantage contre elle.

La conférence de Berne. — Quelques bonnes volontés étrangères essayèrent vainement de modifier cet état d'esprit. Un certain nombre de membres du Conseil national suisse entreprirent de provoquer une conférence interparlementaire franco-allemande, où l'on examinerait la possibilité d'un rapprochement entre les deux pays, et d'une limitation des dépenses militaires. La conférence se réunit, en effet, et tint à Berne, le 11 mai, deux séances à la suite desquelles une résolution fut votée, dans laquelle elle invitait ses membres « à faire tous leurs efforts pour amener les Gouvernements des grandes puissances à modérer leurs dépenses navales et militaires ».

Mais en face de l'imposante délégation française, les députés au Reichstag n'étaient que 34, dont 21 socialistes. Sans doute beaucoup s'étaient excusés en invoquant l'imminence des élections en Prusse, qui les obligeait à rester dans leurs circonscriptions. Le *Berliner Tageblatt* n'en était pas moins fondé à s'élever contre le peu d'empressement des parlementaires allemands, et à affirmer qu'il avait produit, en France comme en Suisse, un déplorable effet. Ainsi que le constatait l'abbé Delsor, député au Reichstag et

à la Chambre d'Alsace-Lorraine, à ce moment la commission du Reichstag avait déjà adopté, à très peu de choses près, le projet du Gouvernement. « Comme il faudrait être plus que naïf pour espérer que le Reichstag reviendra sur ce vote, la limitation des armements ne peut donc plus regarder que la France[1]. »

III

LE DÉBAT FINANCIER ET LE VOTE DÉFINITIF

Les lois financières. — En réalité le conflit ne portait pas sur le principe des dépenses[2], mais seulement sur la nature des impôts destinés à les payer, sur ce qu'on appelle la « question de la couverture ».

Les dépenses se divisaient en deux parties bien distinctes : les unes, non renouvelables, évaluées à 898 millions de marks répartis sur trois exercices, et les autres permanentes. En ce qui concerne les premières, il devait y être fait face au moyen de la taxe unique et exceptionnelle sur la fortune, et celle-ci ne soulevait pas de difficultés ; les socialistes la regardaient comme une application de leur doctrine, tandis que la droite l'acceptait comme le rachat de l'impôt sur les successions.

La commission, qui examina le projet, en première lecture du 30 mai au 9 juin, puis, en seconde lecture du 21 au 23 juin, put en remanier les détails. Mais le principe demeurait acquis.

Les modifications ne firent d'ailleurs qu'accentuer le caractère radical du projet[3]. Le Gouvernement proposait une contribution proportionnelle, au taux uniforme de 1/2 p. 100, frappant toutes les fortunes supérieures à 10.000 marks. La Commission y substitua une taxe progressive par tranches, avec des échelles de tarifs allant jusqu'à 1,5 p. 100 au-dessus de 10 millions de marks. De plus cette taxe, exemptant les petites fortunes jusqu'à 30.000 marks quand le revenu total du contribuable était inférieur à 4.000 marks[4],

1. Lettre au *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, 7 mai 1913.

2. La Commission du Reichstag accepta, le 14 juin, en plus de l'augmentation des effectifs, un projet de loi élevant le trésor de guerre de 150 à 450 millions.

3. Voir : ***. La contribution militaire de l'Empire allemand. *Revue des Sciences Politiques*, novembre-décembre 1913.

4. Et jusqu'à 50.000 marks, quand ce revenu ne dépassait pas 2.000.

frappait en revanche les revenus professionnels à partir de 5.000 marks[1]. Cela permettait d'atteindre la classe de la moyenne et petite bourgeoisie, notamment les professeurs de collège et les directeurs d'écoles primaires, dont les campagnes ardentes avaient constamment poussé à la progression des dépenses militaires. Enfin la fraude, par déclaration inexacte, dissimulation, exode des capitaux à l'étranger, était très sévèrement punie. A l'amende prévue par le Gouvernement, la commission ajouta un emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois. On instituait de plus la publicité des condamnations prononcées en cette matière, idée nouvelle qui a eu un certain retentissement. Enfin il fut décidé que la contribution serait payée en trois versements : le premier, trois mois après la fixation de l'assiette ; le second et le troisième aux 15 février 1915 et 1916.

On estimait le rendement de la contribution extraordinaire à un milliard de marks. Elle allait donc permettre de payer, et au delà, les dépenses non renouvelables de la loi, estimées à 898 millions pour les trois exercices 1913-14, 1914-15 et 1915-16. L'excédent pourrait même servir à couvrir quelque temps les dépenses permanentes, évaluées à 53 millions seulement pour la première année.

Mais ces dépenses permanentes devaient s'accroître très rapidement, passant à 153 millions la seconde année, à 186 la troisième, pour se fixer aux environs de 200 millions de marks. C'était là, en dépit des apparences, la véritable dépense, la charge la plus lourde, d'autant plus qu'elle venait s'ajouter à celles des lois de 1911 et 1912, non encore complètement couvertes [V, 13 ; VI, 137]. Y ferait-on face par l'impôt indirect, demandé par la droite [VI, 137] ou par cet « impôt général sur la richesse acquise » dont le centre et la gauche avaient, à la fin de la session précédente, fait voter le principe [VI, 142] ?

C'était presque une question constitutionnelle, car une tradition constante du droit fiscal allemand réservait au budget de l'Empire le produit des taxes indirectes, pour laisser à la disposi-

1. Le projet du Gouvernement soumettait à la taxe toutes les sociétés par actions. La commission en exempta celles à but philanthropique et toutes celles dont le dividende moyen avait été inférieur à 3 p. 100 et le cours moyen des titres inférieur à 80 p. 100 pendant les cinq dernières années.

tion exclusive de chacun des États confédérés le produit de ses impôts directs, levés dans ses limites, en vertu de sa législation propre[1]. Une seule exception avait jusqu'ici été admise : l'impôt d'Empire sur les successions établi en 1906. Mais la faible productivité (44 millions) de cet impôt qui n'atteint en aucune manière les successions en ligne directe ni celles entre époux, atténuait singulièrement la portée de cette dérogation. La taxe extraordinaire sur la fortune en constituait une seconde, et beaucoup plus grave ; mais elle se présentait comme un expédient exceptionnel, échappant par là même à la règle commune. La question constitutionnelle demeurait entière.

Politiquement, elle semblait résolue par la motion de 1912, scellant sur cette question l'alliance du centre et des conservateurs. Mais cette motion ne posait qu'un principe : celui d'un impôt *direct*, perçu *au profit de l'Empire*. Elle pouvait s'accommoder d'un recouvrement fait par l'intermédiaire des États confédérés et sauvegardant ainsi, au moins en apparence, leur autonomie. Elle ne décidait pas surtout s'il s'agirait d'un impôt sur le capital ou sur le revenu, sur l'héritage ou sur la plus-value des fortunes. L'impôt sur le revenu était combattu par la Prusse sur qui pèse le poids déjà lourd de l'Einkommensteuer. L'impôt sur l'héritage était redouté surtout par les conservateurs, dont il frapperait plus particulièrement la fortune acquise et spécialement terrienne. C'est lui, au contraire, que désiraient les partis de gauche.

Dans l'ensemble du Reichstag, la droite était en minorité ; mais dans la majorité qui s'était formée, par l'exclusion des socialistes, pour voter les dépenses militaires, les députés de droite devenaient un appoint nécessaire ; ils étaient donc en mesure d'imposer leurs conditions.

Toute la question était donc de savoir dans quel ordre seraient discutées la loi militaire et sa couverture financière. Si elles étaient votées ensemble, il faudrait que le Gouvernement s'appuyât, dans les deux problèmes, sur la même majorité. C'était le rejet de l'impôt sur les successions ; mais c'était aussi une source de difficultés et de retards peut-être considérables, car il n'y avait pas au Reichstag de

1. Voir *Revue des Sciences Politiques*, art. cit.

majorité de droite capable de voter des impôts indirects. Que la disjonction fût prononcée, au contraire, le vote des crédits se trouvait assuré sans délai, et le Gouvernement pourrait ensuite faire établir, à sa guise, par une majorité différente, les impôts dont il sentait la nécessité.

Les conservateurs et le centre entendaient faire prévaloir la première méthode, malgré les complications et les retards qu'elle entraînait et dont aurait dû s'alarmer leur patriotisme. Ils entendaient conserver le pouvoir, au moins théorique, de repousser la loi, aussi longtemps qu'ils ne seraient pas rassurés sur la question financière. Le 28 mai à la commission, le 10 juin en séance plénière, ce furent eux qui s'opposèrent au passage à la seconde lecture de la loi militaire, demandant qu'on s'occupât d'abord d'en couvrir les dépenses : « Nous voterons la loi militaire, s'écria M. Erzberger, l'orateur du centre, mais nous resterons fidèles au principe prescrivant de ne point consentir à des dépenses sans en avoir assuré la couverture financière. »

C'était faire la partie belle aux socialistes, s'ils avaient réellement voulu faire échec à la loi. Mais c'est ici que se marque nettement, par des actes et non par des gestes, l'orientation réelle de la social-démocratie allemande. Estimant que le vote de la loi militaire était inévitable, le parti socialiste ne s'occupa que d'en faire supporter la dépense par les classes possédantes, et il n'hésita pas, pour obtenir ce résultat, à collaborer avec le Gouvernement. Le 28 mai, à la commission, ce furent les voix socialistes qui assurèrent au Chancelier la majorité dont il avait besoin pour obtenir le passage immédiat à la seconde lecture de la loi militaire. En séance plénière, ils n'osèrent pas afficher le même réalisme, et le député Noske prononça en leur nom un véhément discours contre le militarisme, dans lequel il réclamait le service d'un an. Mais ces fanfares de tribune étaient en désaccord trop profond avec la politique même du parti pour émouvoir personne :

« Vous nous avez fait entendre, lui répondit le député Müller Meiningen, votre tonnerre de théâtre. Mais votre attitude à la commission a été toute différente ; vous y avez été parfaitement doux et d'une modération toute bourgeoise (*Rires*). Vous avez reconnu la possibilité d'une attaque brusquée... Vous ne pouvez songer à nier que vous aviez été visiblement

ému en commission de ce que le Gouvernement a dit sur les difficultés de mobilisation de l'armée allemande [1]. »

Le 13 juin, l'article décisif, portant augmentation des effectifs, était voté en seconde lecture.

Les socialistes reçurent aussitôt le prix de leur attitude. Le projet auquel se rallia le Gouvernement fut celui d'un impôt sur l'accroissement de la fortune (Besitzsteuer). C'était un véritable impôt sur les successions, puisqu'il frappait la différence entre la valeur nette de l'ensemble de la fortune imposable à la fin et au commencement de chaque période d'assiette, taxant ainsi les successions, même en ligne directe, aussi bien que les économies du père de famille. Le taux était progressif ; les successions entre époux seules exemptées, par le fait qu'on additionnait, pour le calcul de l'accroissement imposable, la fortune des deux époux [2].

Le 27 juin, le Reichstag aborda la seconde lecture du projet, et le combat s'engagea aussitôt contre les conservateurs, ennemis d'une mesure qui était à leurs yeux, en termes à peine masqués, l'impôt des successions. Le centre hésitait, le plus grand nombre de ses membres soutenant les conservateurs. Tout dépendait donc des socialistes. S'ils avaient voté contre le projet, cela pouvait entraîner de graves retards pour la loi militaire, peut-être même la dissolution du Reichstag. Mais le député Sudekum vint déclarer en leur nom que l'impôt sur l'accroissement de la fortune répondait à leurs idées, et qu'ils le voteraient, bien qu'il fût destiné à

1. Cité par le *Temps* du 13 juin 1913.

2. Cet impôt, dont le produit est évalué à une centaine de millions par an, est de beaucoup le plus important, financièrement et politiquement, des impôts destinés à couvrir les dépenses permanentes de la loi militaire. Mais il n'est pas le seul. — Il est prévu en outre :

1° L'ajournement *sine die* du dégrèvement de la taxe sur le sucre, qui devait être réalisé le 1er janvier 1914 et soulager de 40 millions les contribuables ;

2° De nouveaux impôts sur le timbre, devant procurer une trentaine de millions ;

3° Un remaniement de l'impôt préexistant sur les héritages, et une diminution du prélèvement opéré sur son produit par les États confédérés, le tout devant donner à l'Empire une plus-value annuelle de 12 millions ;

4° Le maintien de l'impôt sur les mutations immobilières au taux de 2/3 p. 100, jusqu'au 1er janvier 1917, alors qu'il devait, d'après la loi de 1909, être réduit de moitié à partir du 1er janvier 1914.

En revanche, l'Empire renonçait à sa part dans l'impôt sur la plus-value immobilière (Wertzuwachssteuer) établi en 1911 et que ses difficultés d'application avaient rendu impopulaire.

couvrir des dépenses militaires. Ce fut en effet grâce à eux que le projet du Gouvernement fut adopté, par 207 voix contre 150.

Les derniers incidents. — Ce vote faisait tomber le dernier obstacle à la loi. Il restait bien, au dernier moment, deux incidents : le premier, causé par une condamnation à cinq ans de travaux forcés de réservistes qui convoqués dans un chef-lieu pour une « journée de contrôle », avaient fait du tumulte dans une brasserie et s'étaient pris de querelle avec des sous-officiers. Les socialistes et les radicaux profitèrent de l'impression pénible produite par un arrêt aussi sévère, pour déposer le 28 des motions demandant d'apporter au code de justice militaire des amendements immédiats.

Le second incident se rapportait à la taxe exceptionnelle. Par deux fois le Reichstag s'était prononcé en faveur de l'introduction dans le projet d'un article obligeant les princes confédérés à la payer. Or le Gouvernement déclarait que les princes étaient disposés à le faire, mais ne voulaient pas y être contraints par un projet de loi.

Le vote final. — C'était une tempête dans un verre d'eau et, le lundi, 30 juin, les deux incidents furent rapidement réglés. Les motions demandant une réforme des conseils de Guerre furent retirées et remplacées par un projet de loi additionnel au Code de justice militaire, admettant que dans les cas de délits de subordonnés envers des supérieurs, la peine de la réclusion serait remplacée par celle de l'emprisonnement si le tribunal reconnaissait l'existence de circonstances atténuantes. Ce projet fut immédiatement voté en première, deuxième et troisième lecture et le Chancelier promit de le défendre au Conseil fédéral.

Après quoi le Reichstag vota en troisième lecture la loi militaire, y compris les trois régiments de cavalerie qui dans la discussion avaient été retranchés du projet, et la totalité de la loi financière. Des sonneries incessantes annonçaient les votes, et les appels graves des sirènes, obligeant à chaque instant les députés à interrompre leurs conversations particulières pour se rendre aux appels nominaux, donnaient à la salle des séances l'aspect de l'entrepont d'un navire au moment du branle-bas de combat.

Seuls les socialistes, les Alsaciens-Lorrains et les Polonais votèrent contre la loi militaire. Le budget complémentaire pour 1913 nécessaire à l'application immédiate de la loi au 1er octobre fut voté aussitôt. Puis, après une brève discussion sur l'impôt permanent frappant l'accroissement de la fortune, le Reichstag accepta, par une série de votes répétés à de courts intervalles :

1° La taxe exceptionnelle sur la fortune, à l'unanimité contre les voix des Polonais et des Alsaciens-Lorrains ;

2° La loi sur la taxe des sucres et le trésor d'Empire, malgré l'opposition des socialistes et des Alsaciens-Lorrains ;

3° Le projet d'impôt sur l'accroissement de la fortune, par 280 voix (radicaux, nationaux-libéraux, centre et socialistes) contre 63 (conservateurs), et 29 abstentions (Polonais et Alsaciens-Lorrains) ;

4° La loi complémentaire de l'impôt du timbre.

La séance avait commencé à midi. A 2 h. 30 tout était fini, et le Chancelier pouvait remercier les députés de leur collaboration, avant de donner lecture du rescrit impérial annonçant l'ajournement du Reichstag au 20 novembre.

La presse insistait surtout sur la portée politique du vote de la loi financière par une majorité de gauche, et le *Vorwaerts* s'en félicitait en écrivant :

« Le peuple allemand sait maintenant que le Gouvernement devra céder au Reichstag chaque fois que celui-ci saura vouloir sérieusement...

« Le vote d'hier c'est la fin du régime des conservateurs et c'est le commencement d'un régime nouveau. »

Certains États confédérés, par contre, manifestèrent une vive irritation contre cet impôt direct d'Empire qui diminuait leur autonomie financière. Dans son toast, prononcé au palais de Berlin le 16 juin, à l'occasion du 25e anniversaire de Guillaume II, le roi de Saxe avait déjà protesté, par une très claire allusion, contre le projet gouvernemental, et l'on prétendit qu'en apprenant le vote il se serait écrié qu'il était plus simple de médiatiser tout de suite les États confédérés. Mais, comme l'avait prévu Bismarck, contre le Gouvernement impérial appuyé sur le Reichstag, le particularisme des princes allemands demeurait impuissant.

Leurs protestations se perdaient dans l'écho des fêtes du jubilé impérial[1]; elles ne pouvaient entamer le vaisseau symbolique, offert à Guillaume II par le prince régent Louis de Bavière, et qui portait « à ses flancs les écussons des États confédérés et sur ses voiles l'aigle impérial qui doit être un symbole de l'indissoluble unité qui est pour nous, au dedans comme au dehors, la garantie de notre puissance ».

L'étranger impartial peut négliger leurs colères pour voir, dans le vote du 30 juin, moins un progrès de la fiscalité allemande qu'un progrès du militarisme allemand.

La démission du Ministre de la Guerre. — Un incident, d'apparence secondaire, éclaire la portée de cette affirmation. Moins d'une semaine après le vote de la loi militaire, le général von Heeringen, Ministre de la Guerre, abandonnait son poste, au profit du général von Falkenhayn, chef d'état-major du 4e corps à Magdebourg ; et cette retraite, singulière au lendemain d'un pareil succès parlementaire, était interprétée par la presse allemande comme une demi-disgrâce. Le bruit se confirmait que l'augmentation des armements n'avait pas été voulue par le général von Heeringen qui, en 1911 et en 1912 avait affirmé par deux fois que la force de l'armée était désormais suffisante. Elle émanait du grand état-major et du cabinet militaire de l'Empereur[2], et la retraite du Ministre démontrait qu'il n'avait été qu'un instrument et qu'en Allemagne l'autorité véritable ne réside pas, au moins en matière militaire, dans les conseils du Gouvernement, mais dans l'entourage du souverain.

Importance de la loi militaire. — Quoi qu'il en soit, la loi du 30 juin 1913 a été surtout l'affirmation du patriotisme allemand.

1. Les socialistes s'étaient abstenus de participer à ces fêtes, mais ce n'est pas à dire que leur opposition fût bien vive. En effet, Mme Rosa Luxembourg ayant reproché à son parti de n'avoir pas organisé plus de meetings de protestation contre les fêtes du jubilé de l'Empereur, le *Vorwaerts* lui répondit qu'un meeting de cette nature ayant été organisé dans la ville la plus socialiste d'Allemagne, 108 camarades seulement étaient venus à l'appel des organisateurs de cette réunion.

2. Ces autorités sont, en Allemagne, d'autant plus indépendantes du ministre que celui-ci n'est pas ministre de l'Empire, comme son collègue de la marine, mais ministre prussien chargé des affaires militaires de l'Empire.

Il ne faut pas oublier en effet qu'elle venait après le quinquennat de 1911, après la loi de 1912, jugée déjà formidable puisqu'elle portait l'effectif de l'armée à 721.000 hommes. A cet énorme chiffre le Reichstag a consenti une augmentation de 136.000 hommes, soit 4.000 officiers, 15.000 sous-officiers, 117.000 soldats, plus 26.000 chevaux. Encore faut-il ajouter environ 8.000 hommes représentant l'accroissement du nombre des fonctionnaires militaires (corps de l'intendance, services d'administration et des hôpitaux, sections d'ouvriers), qui, en Allemagne, ne figurent pas sur les listes d'effectifs de présence en temps de paix[1]. »

On obtient ainsi pour l'armée les effectifs suivants :

	LOI DE 1912	LOI DE 1913
Soldats	544.000	661.000
Sous-officiers	95.000	110.000
Officiers.	28.000	32.000
Volontaires	14.000	15.000
Officiers et employés d'administration.	40.000	48.000
	721.000	866.000

A ces effectifs nouveaux ne correspond aucune création de corps d'armée, ni même de régiments d'infanterie nouveaux. Il y a seulement[2] création de 18 bataillons nouveaux dans les 18 régiments à 2 bataillons, de 18 compagnies de mitrailleuses dans les 18 bataillons de chasseurs, de 16 sections de mitrailleuses de forteresse. Pour la cavalerie on renonce pour le moment à créer des divisions de cavalerie, et l'on se contente de 6 régiments nouveaux en Prusse et 4 escadrons en Bavière. L'artillerie de campagne conserve le système des batteries à 6 pièces, et se voit doter des effectifs nécessaires pour porter à 6 pièces les 99 batteries antérieurement à 4 pièces.

Ajoutons la création de 3 régiments et d'un bataillon d'artillerie à pied, la création d'une quatrième batterie dans les bataillons à 3 batteries, celle de 11 bataillons de pionniers et 9 sec-

1. P. Gomert. *Le Temps*. 30 mars et 2 juillet 1913 auxquels sont empruntés la plupart des renseignements qui suivent.

2. Signalons cependant, dans le haut commandement, la création d'une nouvelle inspection d'armée, de trois postes de gouverneur de forteresse, de quinze inspections de la landwehr et de diverses inspections de troupes spéciales (troupes de mitrailleuses et d'infanterie, troupes de chemins de fer etc.).

tions de projecteurs, de diverses unités des troupes de communication et du train.

Mais ce qui caractérise la loi nouvelle, c'est, bien plus que ces formations nouvelles, l'augmentation générale des effectifs de toutes les unités existantes, de façon à rendre aussi rapide que possible le passage de l'état de paix à l'état de guerre. C'est sur ce point surtout qu'insistait, dès le 28 mars, le communiqué de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, résumant les dispositions arrêtées par le Conseil fédéral et que le Reichstag a votées sans modification.

« C'est, dit-il, une importante addition de nos forces de combat rapidement prêtes à faire le coup de feu. Notre armée pourra ainsi passer plus aisément de l'état de paix à l'état de guerre en un temps très court. »

Pour obtenir ce résultat, toutes les mesures sont prises. L'augmentation du nombre des officiers, « nécessaire pour accroître les chances offensives de l'armée, faciliter notre mobilisation et améliorer la valeur de nos réserves », est assurée par la création d'une nouvelle école de guerre. Pour rendre plus certain le recrutement des sous-officiers, la loi prévoit, non seulement la création de deux nouvelles écoles de sous-officiers, et l'agrandissement des établissements existants, mais surtout l'augmentation (de 1.250 à 1.875 francs) des primes accordées aux sous-officiers après douze ans de service actif. Le contingent annuel est augmenté de 63.000 hommes, ce qui donne pour deux classes non pas 117.000 hommes, mais 126.000, laissant aux autorités militaires la marge de 8 p. 100 qu'elles se réservent toujours pour compenser le déchet en cours d'année. Il n'est pas jusqu'aux chevaux dont l'augmentation considérable (26.000) ne doive faciliter l'opération si délicate du passage sur le pied de guerre des batteries d'artillerie. Enfin, pour pallier à ce qu'on a souvent représenté comme le point faible de la cuirasse allemande, le manque de disponibilités financières, un trésor de guerre de 300 millions, dont moitié en or et moitié en argent, va être constitué.

Toutes les mesures sont prises pour rendre foudroyante la rapidité d'exécution de la nouvelle loi. Les dépenses sont réparties sur trois ans seulement, et l'on pourrait croire, à lire la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que la guerre est certaine et prochaine :

« La construction des forteresses devra être, dit-elle, rapidement terminée afin qu'elles puissent offrir de précieux points d'appui aux armées en campagne. Toutes les mesures prévues dans l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie seront, étant donné leur caractère d'urgence, exécutées en octobre 1913. Dans les armes spéciales, certaines difficultés d'application obligeront à répartir l'exécution de ces mesures sur quelques années. Par contre toutes les mesures prescrites par la loi de 1912 qui auraient pu s'échelonner jusqu'en 1915 seront achevées dès l'automne de cette année. De même, on devra hâter les achats de matériel de guerre de toute nature comme dans les budgets des années précédentes. »

En somme, au 1er octobre 1913, il ne manquera plus pour l'exécution complète de la loi que 655 officiers, 2.456 sous-officiers et 13.033 hommes. L'effectif de paix de l'année allemande sera d'ores et déjà de 872.000 hommes.

Loi purement défensive, dira-t-on. Mais il ne faut pas oublier que, lorsque l'Allemagne parle de défensive, elle n'entend pas seulement protéger son patrimoine acquis, mais garantir son développement futur et d'ailleurs illimité. C'est ce qu'exprimait en termes significatifs le correspondant berlinois de la *Gazette de Cologne*, dans un télégramme dont le caractère officieux ne saurait être mis en doute :

« La nouvelle loi militaire nous assure la paix sur le continent, parce qu'elle augmente infiniment le risque que courraient nos adversaires possibles. *Cette sécurité nous rend libre la voie vers une politique mondiale productive. Nous sommes encore tout à ses débuts. De longs chemins pleins de promesses s'ouvrent à nous en Asie et en Afrique.* De l'énergie et de l'adresse avec lesquelles nous saurons profiter de ces voies nouvelles dépend la réponse à la question de savoir si les sacrifices prodigieux que notre pays s'impose de plein gré aujourd'hui n'auront pas été inutiles [1]. »

IV

LA PRUSSE ET LES AUTRES ÉTATS, MOINS L'ALSACE-LORRAINE

La réconciliation des Maisons de Hohenzollern et de Cumberland. — Le fait dominant des relations entre les États confédérés allemands, c'est la réconciliation des Maisons de Hohenzollern et

1. Cité par *Le Temps*, 1er juillet 1913.

de Cumberland, réconciliation rendue publique lorsque, le 10 février, au cours d'un bal au château grand-ducal de Carlsruhe, l'empereur Guillaume annonça les fiançailles de sa fille, la princesse Victoria-Louise, avec le prince Ernest-Auguste, fils unique du duc de Cumberland [1]. C'était un événement considérable autant qu'imprévu, puisque la Maison de Cumberland n'est autre que la Maison de Hanovre, dépouillée depuis 1866 [2] sans avoir jamais consenti à transiger avec le vainqueur, bien que, devenue héritière du Brunswick en 1886, elle se voie refuser l'accès à ce trône aussi longtemps qu'elle n'aura pas renoncé à ces prétentions sur le Hanovre [3].

Le lendemain on apprenait que le prince avait demandé son admission dans l'armée prussienne. Il semblait abandonner ainsi toutes ses revendications puisque, comme le remarquait *la Gazette de Cologne* dans un télégramme de son correspondant berlinois, « en tant qu'officier prussien, le prince Ernest-Auguste devra prêter serment de fidélité au roi de Prusse ». Et le journal ajoutait : « Cette affaire peut désormais être considérée comme réglée. »

C'était aller trop vite, car le duc de Cumberland, père du fiancé et chef de la famille, n'avait pas souscrit à cette renonciation, qui, dès lors, demeurait incomplète.

Le mariage eut lieu à Berlin, le 24 mai ; il fut le prétexte d'une « réunion de famille » qui, par la présence du tsar et du roi d'Angleterre, prenait une réelle valeur politique.

Mais déjà pendant les fêtes on put se rendre compte que les relations du duc de Cumberland avec l'empereur Guillaume demeuraient d'une extrême délicatesse. C'est ainsi que le duc prétexta de son état de santé pour n'assister ni à la représentation de gala, ni au grand dîner donné au château royal le lendemain du mariage.

1. Depuis la mort de son frère aîné, survenue par accident en mai 1912.

2. La couronne de Hanovre a été réunie à celle d'Angleterre, depuis 1714 (date de l'accession de l'Électeur de Hanovre au trône d'Angleterre), jusqu'en 1837. A cette époque, le roi Guillaume IV étant mort sans enfants, le trône de Hanovre passa au duc Ernest-Auguste de Cumberland, tandis que la princesse Victoria, nièce du roi défunt, héritait de la couronne d'Angleterre.

3. En attendant, le duché de Brunswick et Lunebourg est gouverné par un régent, qui fut d'abord le prince Albert de Prusse, puis le duc Jean de Mecklembourg.

Les journaux envenimèrent la question par leurs polémiques. On annonça bien qu'une entrevue aurait lieu le 15 août au château de Gmünden, chez le duc de Cumberland, mais le 26 juin la *Gazette de l'Allemagne du Nord* démentait cette nouvelle avec une brusquerie voulue, contredisant ainsi sa propre information du 4 juin « que la question de Hanovre n'existait plus », et démontrant une fois de plus qu'il ne suffit pas de nier les difficultés pour les résoudre. La question de Brunswick et de Hanovre occupera encore l'opinion allemande.

Prusse. — *La germanisation de la Pologne.* — Au mois d'octobre, les journaux anti-polonais annonçaient l'intention du Gouvernement prussien d'appliquer partiellement la loi du 8 mars 1908, qui permettait d'exproprier les propriétaires terriens de la Pologne prussienne pour le plus grand bien de la Commission de colonisation. L'expropriation devait porter sur 1.700 hectares, médiocre étendue qui ne laissait pas au décret grande portée pratique. La question de principe ne se posait pas moins, et les députés polonais, à la fin de 1912, saisirent le Landtag prussien de la question. Le Chancelier dut entendre de la bouche des orateurs socialistes et catholiques de dures paroles, mais le règlement intérieur de l'Assemblée ne lui permettait pas un vote dans lequel, d'ailleurs, le parti conservateur aurait donné au Gouvernement une majorité certaine.

On le vit bien lorsque celui-ci déposa et fit voter (22 avril) un crédit de 125 millions de marks pour de nouvelles mesures de germanisation et de colonisation en Pologne[1]. Au cours de la discussion, le Ministre de l'Agriculture, M. de Schorlemer, annonça qu'il serait présenté dans la prochaine session un projet de loi relatif au morcellement des grandes propriétés polonaises. Le Gouvernement bravait ainsi, pour poursuivre cette politique rigoureuse, non seulement l'irritation de ses sujets, mais celle du parti polonais autrichien, très puissant au Reichsrath de Vienne, et qu'il aurait été particulièrement important de se concilier au moment où le conflit germano-slave ébranlait toute l'Europe.

Les élections au Landtag. — Les 19 mai et 2 juin les élections

1. Les libéraux et le centre avaient voté contre le projet, avec les socialistes, les Polonais et les Danois.

du premier degré ont eu lieu à la Chambre des députés prussienne. Elles ont marqué un léger mouvement vers la gauche, qui gagnait 16 sièges, ainsi que le marque le tableau suivant :

		ANCIEN LANDTAG	NOUVEAU LANDTAG	GAINS	PERTES
Droite.	Conservateurs . . .	215	200	»	15
	Catholiques	103	102	»	1
Gauche.	Nationaux-libéraux .	64	75	11	»
	Radicaux.	37	40	3	»
	Socialistes	6	10	4	»
	Polonais	14	12	»	2
	Danois.	2	2	0	0

Un des résultats les plus intéressants est le succès des Danois dans le nord. Presque partout les élections au premier degré leur donnèrent un nombre de voix sans précédent, dépassant même celui des élections de 1881. Bien que cet accroissement n'ait pu se traduire par une augmentation du nombre des députés danois au Landtag, en raison du système électoral à deux degrés, il n'en est pas moins un intéressant symptôme de l'extraordinaire vitalité du parti protestataire dans le Slesvig-Holstein.

Bavière. — *La mort du prince régent*. — Le 12 décembre mourait le prince Luitpold [1], régent de Bavière, à l'âge de 92 ans.

On se rappelle la mort tragique de Louis II, entraînant au fond du lac du château de Starnberg, où il avait fallu l'enfermer, le médecin qui partageait sa prison (13 juin 1886). Son successeur Othon étant également atteint d'aliénation mentale, le prince Luitpold fut appelé à régner sans être roi, sous le titre de prince régent. Il avait alors 66 ans.

Depuis cette époque, il a affirmé de toutes manières son intention de faire marcher la Bavière d'accord avec la Prusse dans le sens de

1. Troisième fils du roi Louis Ier, Luitpold avait pour frères aînés Maximilien, qui succéda à Louis Ier sur le trône de Bavière, et Otto, qui fut pendant quelques années roi de Grèce. La politique prussienne perdait en lui un soutien, car bien qu'il eût pris part à la guerre de 1866 du côté autrichien, il avait été, en 1870, de la majorité qui vota à la Chambre Haute, dite des conseillers de la couronne, l'alliance avec la Prusse. Envoyé par Louis II comme son représentant militaire auprès du quartier général allemand, en 1870, le prince fut le premier à annoncer au roi Guillaume la nouvelle que Napoléon III s'était rendu. Plus tard, à Versailles, c'est lui qui, au nom du roi de Bavière, des autres princes alliés et des villes libres allemandes, offrit au roi de Prusse la couronne impériale.

la politique impériale, et les plénipotentiaires bavarois au Conseil fédéral ont toujours eu pour instructions d'approuver les projets militaires et de renforcement de la flotte de guerre. Au point de vue de la politique intérieure, ses ministères, le Ministère Hohenlohe en particulier, eurent de préférence une couleur nationale-libérale, et la catholique Bavière ne créa pas de difficultés à Berlin pendant les années de conflits religieux. L'avènement, à la suite des élections de février 1912, du ministère nettement catholique du baron de Hertling [VI, 149] avait déjà été considéré comme une preuve de l'influence grandissante du prince Louis, héritier présomptif de la régence.

Celui-ci a en effet témoigné à maintes reprises d'un sens national bavarois plus accentué que celui de son père, et il semble qu'il n'ait point oublié la balle prussienne qui le blessa grièvement en 1866, et qui, n'ayant pu être extraite, l'a contraint à renoncer au service actif. Une manifestation de lui a fait grand bruit jadis. Comme il accompagnait le prince de Prusse à Moscou, lors du couronnement de Nicolas II, il fut salué par un discours malencontreux d'un notable de la colonie allemande qui crut naturel de parler de l'Empereur allemand et de ses « vassaux ». « Il n'y a pas, s'écria-t-il aussitôt, de vassaux dans la confédération de l'Empire ; tous les princes régnants y sont égaux. »

Cela ne veut pas dire que le nouveau régent éprouve d'hostilité contre la dynastie impériale, et ces antécédents ne donnent que plus de valeur au discours dont il salua, au nom de tous les princes allemands, le jubilé de Guillaume II [1].

V

LA QUESTION D'ALSACE-LORRAINE

La tension des rapports franco-allemands, résultat des armements des deux pays, donne à l'opinion alsacienne-lorraine en 1912-1913, un intérêt particulier.

La motion pacifiste. — Dès le 13 mars, un meeting pacifiste tenu à Mulhouse posait la question en votant une résolution qui fut ensuite

1. Voir p. 148.

adressée à la deuxième Chambre du Landtag. Celle-ci après quelque hésitation, se mit d'accord sur une motion qui fut présentée par les chefs des quatre groupes politiques, et votée à l'unanimité, sans discussion, le 6 mai :

« Plaise à la Chambre d'inviter le statthalter à instruire les représentants d'Alsace-Lorraine au Conseil fédéral, pour qu'ils s'emploient avec énergie contre l'idée d'une guerre entre l'Allemagne et la France et qu'ils agissent au Conseil fédéral pour que celui-ci examine les voies qui seraient susceptibles d'amener un rapprochement entre la France et l'Allemagne, lequel rapprochement fournira le moyen de mettre un terme à la course aux armements. »

Cette motion, que n'eussent pas votée les vieux protestataires, fut considérée par beaucoup comme le début d'une ère nouvelle. Il semblait que l'Alsace-Lorraine s'apprêtât à devenir désormais un trait d'union entre les deux pays que sa seule existence maintenait depuis longtemps en conflit. Respectant désormais la situation internationale pour ne rechercher que son autonomie dans l'Empire, à demi satisfaite, à ce point de vue même, par sa nouvelle constitution, n'allait-elle pas, en s'apaisant elle-même, apaiser toute l'Europe ?

Ce fut le Gouvernement allemand qui se chargea de donner à ces commentaires un retentissant démenti.

Les lois d'exception. — Le 21 mai 1912, la Chambre Basse du Landtag alsacien-lorrain avait voté à l'unanimité une motion demandant que dorénavant la Constitution ne pût être modifiée que par une loi du pays et non par une loi d'Empire [VI, 155], et cette adhésion relative était la plus claire qu'elle eût encore donnée au nouveau régime. Le 16 mai 1913, au lendemain de la conférence de Berne, où parlementaires allemands et français avaient « remercié de tout cœur les représentants de l'Alsace-Lorraine d'avoir... facilité le rapprochement des deux pays », on apprenait que le Gouvernement de Strasbourg venait de saisir directement le Bundesrath de deux projets de loi que ne visaient à rien de moins qu'à rétablir en Alsace-Lorraine le régime d'exception tel qu'il existait sous la dictature, au point de vue de la presse française et des associations. Le premier permettait en effet au Ministère d'Alsace-Lorraine « d'interdire la propagation en Alsace-Lorraine d'une publication

paraissant à l'étranger ou d'une partie de cette publication ; ainsi que des publications imprimées paraissant à l'intérieur des limites de l'Empire, mais non rédigées en langue allemande ».

Le second permettait de dissoudre les sociétés alsaciennes-lorraines, « en dehors des raisons énumérées à l'article 2 de la loi sur les associations du 19 avril 1908 (loi d'Empire), lorsque par leur activité, elles menacent la sécurité publique ou la paix publique ou bien lorsqu'elles poursuivent d'autres buts que ceux déterminés par leurs statuts ».

Ces projets, aux yeux des Alsaciens-Lorrains, faisaient pis que de tendre à modifier la constitution ; ils la supprimaient en fait. Que servait, en effet, à l'Alsace-Lorraine d'avoir son Landtag particulier et sa représentation distincte au Conseil fédéral si elle continuait à être traitée en « Pays d'Empire », si les pouvoirs législatifs de l'Empire persistaient à s'arroger le droit de lui donner des lois spéciales ?

Le Reichstag, cette fois, vint au secours de l'Alsace-Lorraine. Il se saisit de la question par la voie d'une interpellation que déposa le parti socialiste. Le 30 mai, le Chancelier essaya de défendre les projets par cette affirmation bizarre que :

« Ces projets n'ont rien à voir avec la Constitution d'Alsace-Lorraine. L'autonomie législative du pays, les deux Chambres, la participation de l'Alsace-Lorraine au Conseil fédéral continuent d'exister sans modifications, quelle que soit la loi de presse ou d'association en vigueur dans le pays... »

Comme si le but même de la Constitution n'était pas d'assurer l'équité des lois et de les faire respecter.

Sans s'embarrasser davantage du point de vue constitutionnel, le Chancelier se contenta d'affirmer que ces mesures d'exception étaient légitimes, puisqu'elles étaient dirigées :

« Non contre les éléments de l'Alsace-Lorraine désireux de pratiquer une politique pacifique d'entente, mais bien contre ceux qui tentent de faire échouer cette politique... Les éléments germanophobes, précisait-il un peu plus loin, n'ont en Allemagne aucun droit d'exister » et le Gouvernement ne saurait partager l'opinion de ceux « qui sont en principe contre toutes les lois d'exception, même lorsqu'elles sont dans l'intérêt du pays et de l'Empire... Il s'agit avant tout de combattre les agissements de tous ceux qui ressentent comme une épine dans le pied le fait que l'Alsace-Lorraine est indissolublement liée à l'Empire. »

Ce raisonnement, si souvent applaudi par le Reichstag, ne produisit pas pour cette fois son effet accoutumé. Malgré l'intervention de M. Mandel, sous-secrétaire d'État au Gouvernement d'Alsace-Lorraine, la désapprobation de tous les partis, à l'exception des conservateurs, se manifesta si nettement que le Reichstag ne jugea pas nécessaire de procéder à un vote.

Malgré cet échec, les projets de loi d'exception demeurent le fait capital de l'histoire alsacienne-lorraine dans la première moitié de 1913. Si l'on groupe autour d'elles toutes les menues vexations qui sont le pain quotidien des provinces annexées, les décisions de l'autorité militaire de Metz interdisant l'emploi du français dans le parc de la Poudrerie, les arrestations arbitraires d'excursionnistes français à Strasbourg (mai 1913), les conférences interdites, les poursuites engagées contre M. Jean[1], président du Souvenir alsacien-lorrain, l'application de la loi sur les cris séditieux à des écoliers qui avaient crié « Vive la France » en jouant à la petite guerre sur les hauteurs de Wissembourg (mai 1913), on arrive à cette conclusion que l'apaisement parlementaire n'est pas encore un signe certain de la tranquillité publique.

VI

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La politique étrangère de l'Allemagne, pendant l'année 1912-13, est dominée, comme celle de toutes les grandes puissances, par la crise orientale.

L'Allemagne et la crise balkanique. — Dans cette crise, l'attitude de l'Allemagne est dictée d'abord par ses sympathies traditionnelles pour la Turquie (VI, 159), sympathies qui renaissent plus fortes que jamais lorsque la conclusion de la paix italo-turque les rend conciliables avec le maintien de la Triple-Alliance. Si la diplomatie de Berlin avait paru un moment sacrifier l'amitié turque à l'alliance italienne [VI, 160], ce n'était pas, nous l'avons vu, sans hésitation ni sans réserves. A plus forte raison devait-elle soutenir la Turquie,

1. Il fut d'ailleurs acquitté par le tribunal de Metz.

lorsque celle-ci se trouvait menacée, non plus dans une lointaine province d'Afrique, mais aux portes mêmes de sa capitale, non plus par un membre de la Triple-Alliance, mais par l'ennemi séculaire du germanisme en Orient : le Slave.

Un détail, secondaire en soi, mais symbolique et bien fait pour impressionner les foules, avivait à la fois l'inquiétude et l'hostilité éveillées en Allemagne par les premières victoires balkaniques. Tandis que l'armée turque avait été instruite par la mission militaire allemande du maréchal von der Goltz, les alliés comptaient dans leurs rangs de nombreux élèves de l'école de guerre française, et l'armée grecque surtout avait été entièrement réorganisée par la mission militaire du général Eydoux. Entre les deux artilleries, le contraste était plus saisissant encore. Aux pièces Krupp de l'armée turque, Bulgares, Serbes et Grecs opposaient victorieusement les canons du Creusot, et tous affirmaient avec enthousiasme que « quand le petit français crache, la fuite commence ». Un journal d'Athènes, la *Nea Emera*, pouvait écrire que la guerre des Balkans était une véritable revanche franco-allemande.

Ces appréciations inspiraient à l'opinion allemande une irritation mêlée d'anxiété :

« Nous autres Allemands, écrivaient les *Leipziger Neueste Nachrichten*, ne songeons pas sans amertume que c'est nous qui avons formé l'armée turque et que sa défaite n'est pas destinée à accroître notre réputation militaire ». — « Il faut redouter, s'écriait la pangermaniste *Gazette du Rhin et de Westphalie*, que le nimbe de la supériorité militaire allemande ne soit détruit aux yeux d'un peuple que la peur d'un second Sedan empêchait jusqu'ici de nous déclarer la guerre. »

Mais de plus graves soucis assiégeaient les diplomates. Les victoires serbes excitaient un irrédentisme qui, par ses prétentions sur la Bosnie-Herzégovine, la Dalmatie, la Croatie même, menace l'intégrité même de l'Autriche-Hongrie. Et l'Autriche-Hongrie, pays où 25 millions de Slaves et 9 millions de Hongrois sont soumis à une dynastie germanique et dirigés par une minorité allemande, c'est, pour l'Allemagne, l'alliée nécessaire, et en quelque sorte l'émanation de sa propre puissance, qu'il faut sauver à tout prix : « Il s'agit de savoir, écrivait la *Germania*, si les Allemands désirent que l'Autriche-Hongrie... s'effondre pour le plus grand béné-

fice des Slaves. Telle est la question essentielle... toutes les autres sont secondaires. »

Convaincu de cette vérité, le Gouvernement allemand affirma aussitôt son énergique résolution de soutenir l'Autriche-Hongrie. Le 2 décembre M. de Bethmann-Hollweg exposant au Reichstag la politique de l'Allemagne dans la crise balkanique prenait soin d'affirmer en termes catégoriques la solidarité austro-allemande : « Si nos alliés, au moment où ils feraient valoir leurs droits étaient, contre toute attente, attaqués d'un troisième côté et se trouvaient ainsi menacés dansleur existence, nous devrions, fidèles à notre devoir, nous placer avec une ferme résolution à leurs côtés. »

C'était, comme le fit remarquer la presse française, étendre gravement la portée de l'alliance, puisque l'Allemagne s'engageait à soutenir l'Autriche en dehors même d'une guerre défensive, au cas où l'intervention russe serait motivée par une offensive autrichienne contre la Serbie.

Le renouvellement de la Triplice. — Mais pour appuyer efficacement l'Autriche-Hongrie menacée, il fallait que l'Allemagne à son tour se cherchât des appuis. Militairement, la crise fut, nous l'avons vu, la cause occasionnelle sinon la cause profonde, de la nouvelle loi militaire. Diplomatiquement, elle a poussé l'Allemagne à raffermir les liens qui l'unissent au troisième partenaire de la Triple-Alliance : l'Italie.

Le 3 novembre, le marquis de San Giuliano, ministre des Affaires Étrangères d'Italie, arrivait à Berlin où il eut de longues conversations avec M. de Bethmann-Hollweg et M. de Kiderlen-Waechter, et la *Deutsche Tageszeitung* en augurait le prochain renouvellement de la Triple-Alliance. Quelques semaines plus tard, à la veille de la conférence de Londres, l'Europe apprenait que le pacte nouveau venait d'être signé, le 6 décembre, à Vienne.

En soi, la chose était attendue, le traité venant à expiration en juin 1914 et ayant toujours été renouvelé à l'avance. Cependant cette nouvelle manifestation, faite au moment précis où s'ouvraient les conversations européennes, affirmait l'union de la Triple-Alliance. Ainsi que le disait le communiqué publié le 9 décembre par la *Gazette de Cologne,* « les motifs qui ont déterminé la publi-

cation, précisément au moment actuel, du renouvellement de la Triple-Alliance, ne peuvent être que le désir... de réduire à néant tous les calculs reposant sur des dissensions éventuelles entre les membres de la Triple-Alliance ».

Le resserrement des liens germano-italiens. — Quelques semaines plus tard, le 30 décembre, M. de Kiderlen-Waechter, secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, mourait subitement à Stuttgart, et le choix de son successeur, M. de Jagow, ambassadeur d'Allemagne près du Quirinal, marquait entre les deux alliées un rapprochement nouveau. M. de Jagow est en effet considéré comme un chaud partisan de la Triplice. C'est lui qui, pendant la guerre italo-turque, fit comprendre à Berlin la nécessité de choisir entre l'amie et l'alliée, et obtint ce choix qui se marqua par l'abandon du poste de Constantinople par le turcophile baron de Marschall.

Lorsque le marquis de San Giuliano définit, le 22 février, à la Chambre italienne, la politique de son département, les commentaires flatteurs de la presse allemande, l'élogieuse cordialité de l'article officieux de la *Gazette de Cologne*, vinrent confirmer les sentiments italophiles de M. de Jagow. Le 3 juillet enfin, la visite du roi et de la reine d'Italie à Kiel et les commentaires chaleureux de la presse des deux pays affirmèrent un état de cordialité germano-italienne, bien éloigné des froissements qui avaient marqué le début de la guerre italo-turque.

Les relations anglo-allemandes. — Mais la politique allemande ne vise pas seulement à renforcer ses alliances. Elle cherche aussi à diviser ses adversaires. A ce point de vue, l'hostilité franco-allemande, manifestée par le vote de la loi militaire et les nombreux incidents qui l'ont accompagné, s'éclaire plus nettement encore quand on l'oppose à l'amélioration des rapports anglo-allemands.

On a vu [VI, 102, 161] les tentatives de rapprochement marquées par les visites de lord Haldane et l'ambassade du baron Marschall, et brutalement interrompues, à la fin de septembre, par la mort de ce diplomate. Son successeur fut le prince Lichnowsky, qui, dès son arrivée, reprit l'œuvre commencée. Dès le début de décembre, le voyage du prince Henri de Prusse en Angleterre mon-

trait les premiers résultats de ses efforts. Une déclaration sensationnelle allait, quelques semaines plus tard, attirer sur eux l'attention publique.

Au cours de la discussion du budget de la marine (6 février), la Commission du Reichstag, surprise des formules conciliantes dont se servait le ministre, M. de Tirpitz, à l'égard de l'Angteterre, exprima le désir d'entendre sur ce point les explications précises du secrétaire d'État aux Affaires Étrangères. M. de Jagow vint, le lendemain, faire une déclaration sur la situation extérieure au cours de laquelle il insista sur le fait que les relations anglo-allemandes étaient bonnes. Après quoi M. de Tirpitz, reprenant la parole, rappela la déclaration du Premier Lord de l'Amirauté anglaise, M. Winston Churchill, affirmant le 18 mars précédent que le rapport de 10 à 16 entre les deux flottes anglaise et allemande était une formule acceptable pour les prochaines années, et il ajouta que, de son point de vue, il n'avait rien à objecter à une pareille proposition.

Ces paroles aussitôt divulguées par un compte rendu officieux [1], eurent un retentissement considérable. N'était-ce pas un renoncement à la rivalité navale, le prélude d'un accord avec l'Angleterre sur cette irritante question ?

L'effet fut tel qu'une note officieuse de la *Gazette de Cologne* crut devoir restreindre la portée de ces révélations en affirmant que les journaux commettaient une erreur « en donnant aux déclarations du Ministre de la Marine une valeur politique ».

Il semble bien en effet qu'il n'y ait pas eu d'accord naval proprement dit, celui-ci ne pouvant être que la conclusion et non la préface d'un rapprochement d'ordre général.

L'Angleterre, d'ailleurs, ne paraît pas s'être laissé détourner de son programme naval par les déclarations de l'amiral von Tirpitz, et le discours de M. Winston Churchill annonçant la mise en chantier immédiate de trois dreadnoughts supplémentaires pour remplacer ceux dont le Sénat canadien refusait la construction, produisit en Allemagne un vif désappointement. Les tendances conciliantes de la presse allemande n'en méritent que davantage d'être notées. En mars, une grande partie de ses organes croient

1. Les séances de la commission sont strictement confidentielles.

voir dans le langage de certains journaux anglais l'indice d'un rapprochement anglo-allemand et ils s'en réjouissent sans réserve.

« Il semble, écrit la *Gazette de Voss*, que la glace soit rompue et que l'époque des relations purement correctes entre Berlin et Londres ait fait son temps. » Et, le 7 avril, dans le discours par lequel il justifiait le projet militaire, le Chancelier croyait devoir insister sur l'accord de l'Allemagne et de l'Angleterre dans la crise orientale.

Des négociations dont on ne connaît pas encore la portée exacte, relatives au partage, au moins économique, des colonies portugaises en Afrique centrale, expliquent et confirment cet accord, redoutable pour l'Entente cordiale.

La politique orientale. — Empressée à parer aux conséquences européennes de l'effondrement turc, l'Allemagne n'hésita pas à montrer qu'elle aimait l' « homme malade » pour elle-même et non pas pour lui, et l'on vit sa presse, au lendemain des défaites ottomanes, se montrer plus « balkanique » que les alliés eux-mêmes, et faire miroiter aux yeux des Bulgares le rêve épique de leur entrée à Constantinople.

C'est que la Bulgarie, complètement victorieuse, pouvait reprendre au profit de la cause germanique le rôle qu'avait longtemps joué la Turquie. Dominatrice des Balkans, elle aurait intérêt à réprimer les rêves d'expansion serbes, dangereux pour son hégémonie aussi bien que pour l'intégrité austro-hongroise. Maîtresse de Constantinople, elle devenait la rivale directe de la Russie, son ancienne tutrice.

L'arrêt des Bulgares marqua la fin de ces velléités. L'attaché militaire allemand se transporta de sa personne à Tchataldja pour inspecter la défense, au mépris de toutes les règles de la neutralité, tandis que de grands journaux comme la *Gazette de Cologne* et la *Gazette de Francfort*, qui ne s'émurent guère autrefois des atrocités turques, publiaient de longs télégrammes sur les excès des alliés. Le meurtre de Nazim pacha, amenant au pouvoir les Jeunes-Turcs, clients de l'Allemagne, devait renforcer son sentiment. Ce n'est pas que l'enthousiasme ait été immédiat, et la presse se montra plutôt froide, inquiète surtout à l'idée de voir recommencer la guerre. « Si Enver bey et ses amis étaient assez

aveugles pour faire une folie, écrivait la radicale *Morgen Post,* leurs cerveaux surchauffés iront s'écraser contre le mur en granit de la volonté des puissances. »

En même temps, les sphères gouvernementales affichaient la réserve que reprend l'Allemagne chaque fois que la situation en Orient devient particulièrement embarrassante, appliquant ainsi le vieux principe, posé par Bismarck dans ses *Mémoires :* « Dans un conflit oriental, ce serait pour l'Allemagne une grande faute que de prendre parti avant les puissances plus immédiatement intéressées. » On vit même des articles de journaux conservateurs, souvent très exactement informés en matière de politique étrangère, envisager déjà la question des profits que l'Allemagne pourrait tirer d'une liquidation de la Turquie d'Asie. Mais la sympathie traditionnelle pour les Jeunes-Turcs ne tarda pas à renaître. Dès le 25 janvier, la *Gazette de Cologne* annonçait que l'ambassadeur d'Allemagne, le baron de Wangenheim, avait eu des entretiens particuliers avec Enver bey. Cette nouvelle, démentie par les journaux, reçut des faits une confirmation singulière lorsque l'on apprit que l'Allemagne venait de faire une démarche isolée, non pas à Constantinople mais à Sofia, en faveur de la conciliation et de la paix.

Cette politique propre de l'Allemagne devint surtout intéressante lorsqu'éclata la seconde guerre balkanique et que Roumains et Turcs s'élancèrent au secours de la victoire, les uns en prenant la Dobroudja, les autres en réoccupant Andrinople. L'Autriche-Hongrie, en effet, cherchant avant tout en Orient un appui contre l'irrédentisme serbe, soutenait la Bulgarie, et des documents publiés depuis prouvent que le Ballplatz ne fut pas étranger à l'intransigeance du Gouvernement de Sofia. A Bucarest, l'Autriche-Hongrie fit tous ses efforts pour obtenir à la Bulgarie des conditions plus favorables, et alla jusqu'à faire une démarche en vue de la revision du traité.

L'Europe apprit, non sans surprise, que l'Allemagne, cette fois, n'avait pas hésité à contrecarrer son alliée, et que le roi de Roumanie venait, le 11 août, de rendre hommage à Guillaume II du caractère définitif assuré « grâce à lui » à la paix de Bucarest. Le 8 septembre, le roi de Grèce arrivait à Berlin et n'hésitait pas à faire hommage à la science militaire allemande des victoires que

lui avait values la mission Eydoux. Il semblait ainsi confirmer les récits de presse d'après lesquels la Grèce aurait dû Cavalla à l'intervention personnelle de Guillaume II ?

Rarement plus grave divergence avait séparé les politiques de Vienne et de Berlin, et l'on a pu se demander si ce n'était pas à des préoccupations purement dynastiques qu'avait obéi l'Empereur. Charles de Roumanie n'est-il pas un Hohenzollern, et Constantin de Grèce le propre beau-frère de Guillaume II ?

Quoi qu'il en soit, cette opposition n'a pas ébranlé l'entente austro-allemande. Le toast particulièrement chaleureux prononcé par Guillaume II, à Hambourg, le 18 août, au cours d'un banquet donné à l'occasion de l'anniversaire de François-Joseph, ne fit que souligner ce que tous les Allemands sentent confusément, c'est que les deux puissances germaniques demeurent solidaires, même quand elles se font une idée différente de leurs communs intérêts.

« Notre alliance, pourra dire M. de Bethmann-Hollweg le 9 décembre 1913, est trop solidement fondée sur la communauté des intérêts vitaux des deux Empires, pour se ressentir de certaines divergences d'opinion, sur quelques points du programme balkanique. »

AUTRICHE-HONGRIE

Par J. de BLOCISZEWSKI

Caractères généraux de la période 1912-1913 (p. 167). — L'Empereur-Roi François-Joseph et le maintien de la paix entre les grandes puissances (p. 168).

I. Affaires autrichiennes.

Obstruction slovène et tchèque au Parlement de Vienne (p. 169). — Résistance de la majorité (p. 169). — Travail parlementaire durant la période octobre-décembre 1912 (p. 170). — Lois relatives aux prestations et réquisitions militaires (p. 170). — Brièveté de la session des Chambres en 1913 (p. 171). — Lois votées durant la période de janvier-mai (p. 171). — Les budgets provisoires en Autriche (p. 172). — La question germano-tchèque : suspension de la constitution en Bohême (p. 172). — La *Commission administrative* (p. 173). — *Résolutions* des Allemands de Bohême (p. 174). — Le conflit polono-ruthène (p. 175). — La question de l'Université ruthène (p. 175). — Projet de *rescrit* impérial à ce sujet (p. 176). — Les Ruthènes le repoussent (p. 176). — Dissolution de l'*Association parlementaire ukrainienne* (p. 177). — La question de la réforme électorale en Galicie (p. 177). — Compromis polono-ruthène à ce sujet (p. 177). — Les évêques de Galicie contre le projet de réforme électorale (p. 177). — Message de l'épiscopat de Galicie (p. 177). — Conséquences de l'attitude des évêques (p. 178). — Dissolution de la Diète de Lemberg (p. 178). — Elections nouvelles en Galicie : les Ruthènes en sortent renforcés (p. 178). — Affaire de Trieste (p. 179). — Le Congrès croato-slovène de Laybach (p. 180).

II. Affaires hongroises.

Travail parlementaire durant la période novembre-décembre 1912 (p. 181). — Vote de la réforme électorale (p. 182). — Analyse de la nouvelle loi électorale (p. 183). — Protestation de l'opposition (p. 185). — Menaces de grève générale (p. 186). — Attitude énergique du Gouvernement (p. 186). — Un grand procès politique : Affaire Lukacs-Désy (p. 186). — Démission du ministère Lukacs (p. 189). — Séance tumultueuse au Parlement, le 4 juin 1913 (p. 189). — Le comte Etienne Tisza forme le nouveau ministère (p. 190). — Programme du nouveau Gouvernement (p. 190). — L'opposition ne dépose pas les armes (p. 191). — Dissolution d'anciens et formation de nouveaux partis (p. 191). — La « mission » du comte Etienne Tisza (p. 192).

Affaires croates : détente de la situation (p. 192). — Démission du commis-

L'année dont nous avons à retracer les événements restera, dans le souvenir des populations de l'Autriche et de la Hongrie, comme l'une des plus malheureuses de ces derniers temps. Pendant des mois ces populations ont souffert du contre-coup de la guerre balkanique ; pendant des mois, aussi, elles ont vécu dans la crainte d'une rupture de la paix avec la Russie. Les appels de réservistes sous les drapeaux ont laissé des vides, en plein hiver, dans de nombreuses familles. L'interruption des relations commerciales avec l'Orient a provoqué la fermeture de plus d'une usine, la ruine de plus d'un patron, nouvelle source de misère pour le peuple. Enfin, quand la situation extérieure a commencé à s'améliorer, la nature est intervenue. Des pluies torrentielles, interminables, se sont abattues, durant des semaines, sur certaines parties de la Monarchie, notamment sur la Galicie et la Hongrie, causant de terribles inonations, détruisant les récoltes...

En Hongrie, grâce à la « dictature » du comte Étienne Tisza, l'organisme politique, débarrassé du cancer de l'obstruction, a fonctionné comme il ne l'avait point fait depuis longtemps : la réforme électorale, elle-même, a été votée. Il est vrai qu'elle ne se présente pas tout à fait comme se la représentaient les socialistes.

En Autriche, les querelles nationales ont continué leurs ravages : elles ont amené la Bohême — le plus riche, incontestablement, des pays de la Monarchie — à deux doigts de la banqueroute et provoqué la suspension de la constitution à Prague. En Galicie, le conflit polono-ruthène, qui va sans cesse en s'envenimant, a failli avoir les mêmes conséquences qu'en Bohême. Il n'est pas sûr qu'il ne les ait pas quelque jour. A Vienne, il a fallu toute la bonne volonté du Gouvernement, toute sa patience, pour permettre à la majorité parlementaire de voter les lois les plus urgentes, en dépit des manœuvres obstructionnistes. Malgré tout, une fois de plus, le Parlement autrichien a failli à sa tâche essentielle : le vote régulier, en temps normal, de la loi de finance.

Du moins les horreurs de la guerre ont été épargnées à l'Autriche-Hongrie et, par conséquent, à l'Europe entière. Le mérite en revient, pour une très grande part, au sage et auguste souverain, qui mène si prudemment les destinées des peuples austro-hongrois à travers les difficultés, sans cesse grandissantes, qui se dressent devant eux.

Lors de la crise bosniaque, l'empereur François-Joseph avait déjà déclaré qu'à son âge il ne voulait plus charger sa conscience de la responsabilité d'une grande guerre. Ce scrupule, si honorable, a dû jouer un rôle décisif pendant la crise dont on trouvera plus loin les phases les plus importantes.

La guerre paraissait imminente ; un rien pouvait la déchaîner ; les paysans de la frontière galicienne suivaient avec une inquiétude croissante les déplacements des régiments cosaques, lorsque François-Joseph, par un geste dont on n'a pas assez apprécié le caractère chevaleresque, fit offrir au Tsar une conversation dont le résultat fut décisif pour le repos du monde.

I

AFFAIRES AUTRICHIENNES

Le Parlement autrichien a fait sa rentrée le 22 octobre et a poursuivi ses travaux — après une courte interruption au mois de novembre, durant la session des délégations — jusqu'à la fin de décembre.

Cette première partie de l'année parlementaire a commencé sous le signe de l'obstruction : obstruction des Slaves du Sud et des radicaux tchèques. Les Slaves du Sud entendaient manifester leur mécontentement au sujet du régime dictatorial en Croatie [VI, 178 et ss.] qui échappe d'ailleurs à la compétence des Chambres et du Gouvernement cisleithans. Les radicaux tchèques irrités de la situation politique en Bohême — où les négociations avec les Allemands avaient abouti à un échec total — espéraient retarder le travail législatif, suffisamment pour empêcher la Chambre d'aborder, en temps utile, la question de la réforme du règlement intérieur. S'ils avaient réussi cette manœuvre ils auraient pu, après les fêtes de Noël et du premier janvier, encombrer l'ordre du jour par des centaines de motions d'urgence et paralyser le fonctionnement du Reichsrath.

On revit donc, soit aux séances plénières, soit au sein des commissions, réapparaître les scandaleux moyens d'obstruction que l'on connaît déjà : concerts d'instruments bizarres, tapage assourdissant à l'aide de trompes d'automobile ou de sonneries électriques, discours interminables et prononcés à voix inintelligible. La majorité résolut d'opposer la plus grande résistance à ces manœuvres ridicules et de briser l'obstruction en ne donnant pas le temps de souffler à ses protagonistes. C'est ainsi qu'une séance, commencée dans la matinée du 18 décembre, se poursuivit pendant cinquante-six heures sans interruption, et ne fut clôturée que dans la soirée du 19. Le député radical-tchèque Fressl y « parla », à lui seul, pendant seize heures !

Grâce à l'énergie de la majorité, lorsqu'à la fin de décembre le Parlement prit ses vacances du nouvel an, une série de lois importantes se trouvèrent votées, parmi lesquelles il convient de signa-

ler : une loi sur l'introduction de la loterie d'État à classes, le contingent de recrues, le *statut des fonctionnaires*, depuis si longtemps réclamé dans le monde administratif [VI, 186 et ss.], un budget provisoire de six mois — à défaut de la loi de finances — et trois lois relatives aux prestations et réquisitions militaires.

Ces dernières, qui trahissent les préoccupations qu'avait alors l'administration de la Guerre, méritent que nous en donnions une brève analyse. La première traite des *réquisitions de chevaux et moyens de transports ou de communication*. Elle réglemente les conditions dans lesquelles les particuliers devront fournir à l'armée — contre indemnité — les chevaux [1], bêtes de trait et de somme et autres animaux, tels que pigeons voyageurs, ainsi que les voitures, automobiles, embarcations, aéroplanes, nécessaires au transport des personnes ou des marchandises et au service des informations. — Les chevaux et les voitures doivent être remis à l'administration de l'armée avec tous les harnais nécessaires et peuvent être réquisitionnés pour tout le temps où une partie des troupes est mobilisée.

La seconde loi a trait aux *prestations pour l'armée*. Elle autorise le Ministre de la Guerre à réquisitionner tous les hommes valides, n'ayant pas dépassé l'âge de cinquante ans, lorsque les besoins de l'administration militaire ne peuvent être couverts par des ouvriers volontaires en temps de mobilisation.

Les individus ainsi réquisitionnés ne peuvent être employés dans la zone de combat et les plus jeunes doivent être appelés avant les plus âgés. Ils peuvent être employés à tous les travaux dont l'administration militaire a besoin. Ils reçoivent une indemnité pour l'usure et l'endommagement de leurs outils.

En cas de maladie les individus réquisitionnés ont droit aux soins médicaux gratuits dans les hôpitaux militaires. Si leurs familles sont nécessiteuses elles ont droit aux mêmes secours que celles des réservistes appelés sous les drapeaux.

1. Cette loi vise surtout les animaux autres que les chevaux. Pour ces derniers l'administration de la Guerre les a toujours à sa disposition chez les particuliers auxquels elle les confie dès le temps de paix. Ces chevaux « militaires » sont très demandés, car les particuliers qui doivent les nourrir à leurs frais, peuvent les employer à leur service et en deviennent propriétaires au bout d'un certain délai.

Les propriétaires d'immeubles sont obligés de les céder à l'administration de la Guerre, à première réquisition. Ces immeubles peuvent être transformés et, le cas échéant, démolis. Les propriétaires ont droit à une indemnité pour les immeubles, mais non pour l'usure des routes ou des ponts qui peuvent leur appartenir.

Cette même loi contient, en outre, des dispositions relatives au logement des troupes, aux réquisitions de fourrages et à diverses autres obligations mises à la charge des communes.

Quant à la troisième loi, celle qui traite des *secours à allouer aux familles nécessiteuses des réservistes appelés sous les drapeaux*, elle est, en partie, basée sur les lois déjà existantes. Elle fixe les droits des familles prétendant à des secours. Ceux-ci comportent une somme destinée à l'entretien de chacun des membres de la famille et une somme affectée au payement du loyer. Cette dernière est égale à la moitié de la première. Si le réserviste meurt au service ou des suites du service, sa famille a droit au secours ci-dessus pendant six mois à dater du décès.

Les Chambres reprirent leurs travaux le 28 janvier 1913. Cette session, interrompue du 8 mars au 15 mai, par les vacances de Pâques et la réunion des Diètes des divers royaumes ou pays cisleithans, a été clôturée dans la seconde moitié du mois de juin [1]. Elle a donc à peine duré douze semaines, ce qui est singulièrement peu, et les débats parlementaires, ralentis par les préoccupations auxquelles donnait lieu la situation extérieure et, dans les premiers jours de juin, par une obstruction ruthène, ont donné des résultats positifs peu considérables.

Notons cependant une loi sur les maladies contagieuses, une loi relative aux habitations à bon marché, prévoyant des prêts hypothécaires aux sociétés de construction, une loi réglant les contrats de service des personnes employées dans les exploitations agricoles et forestières, enfin la prolongation du règlement intérieur provisoire, jusqu'au 15 mai 1914. Cette prolongation permet à la Chambre d'élaborer tranquillement son règlement définitif tout en empêchant, non pas l'obstruction, ce qui est impossible, mais

1. La Chambre des députés s'est séparée le 20 mai et la Chambre des Seigneurs le 27.

l'encombrement de l'ordre du jour par un excès de motions d'urgence inutiles et tendancieuses.

Mais le Reichsrath n'avait pas pu expédier le plan de réforme financière, à l'ordre du jour depuis deux ans, et dont le Gouvernement attend les ressources indispensables à l'amélioration du sort des fonctionnaires. Il n'avait pas davantage voté la loi de finances pour 1913 et il fallut, une fois de plus, recourir à l'expédient d'un budget provisoire pour les six derniers mois de l'année en cours.

Ces budgets provisoires sont devenus la règle en Autriche et l'exception c'est le vote normal, régulier, de la loi de finances. Il en sera de même aussi longtemps que la paix nationale n'aura pas été conclue et que le Parlement de Vienne sera exposé aux contrecoups des luttes que les nationalités rivales se livrent avec acharnement sur le terrain des Diètes particulières.

Au différend germano-tchèque, dont la solution devient de jour en jour plus difficile, est venu s'ajouter, dans ces dernières années, le conflit polono-ruthène [VI, 199] dont le règlement paraît tout aussi compliqué.

La question germano-tchèque. — La situation en Bohême n'a fait qu'empirer depuis l'année dernière. Pas plus que ses prédécesseurs, le gouverneur prince Thun n'est parvenu à réconcilier Allemands et Tchèques ou, du moins, à leur faire accepter un *modus vivendi* à la conclusion duquel l'Autriche tout entière est intéressée. Comme l'année précédente, la Diète de Prague n'a pu être convoquée et le budget n'étant pas normalement voté, le royaume de Bohême — le plus riche des pays de la Couronne — s'est trouvé acculé à la banqueroute. Le 1er mai, la commission exécutive de la Diète n'avait plus d'argent pour continuer la gestion des affaires. Les membres tchèques de la commission demandèrent au Gouvernement l'autorisation d'augmenter les suppléments provinciaux aux impôts d'Etat (centimes additionnels). Les membres allemands s'y opposèrent, sous le prétexte que cette mesure serait inconstitutionnelle et qu'elle renforcerait la position des Tchèques. Les Allemands auraient, en effet, perdu, en partie, le fruit de leur tactique obstructionniste.

Un groupe de banquiers tchèques consentit à la commission exécutive de la Diète une avance de huit millions de couronnes

dans les premiers jours de mai. Cette aide financière ne fit que reculer la catastrophe désormais inévitable. La commission n'avait plus les fonds nécessaires pour payer les intérêt des dettes anciennement contractées, pour payer les traitements des instituteurs, pour entretenir les hôpitaux.

Le 23 juillet, à la séance de la commission exécutive, le Dr Pinkas, rendant compte à ses collègues de la situation financière, déclara que la commission, n'étant pas parvenue à contracter un nouvel emprunt, ne disposerait plus, le 1er août, que de 15.000 couronnes. En conséquence le prince Lobkowicz, président de la Diète et chef du Gouvernement autonome de Bohême, fut chargé d'exposer la situation à l'Empereur et de lui demander son appui dans les limites de la Constitution.

Quelques jours plus tard, le 27 juillet, la gazette officielle — *Wiener Zeitung* — publiait des lettres patentes de l'Empereur dont l'une prononçait la dissolution de la Diète de Bohême et l'autre nommait une *Commission administrative* spéciale, chargée d'administrer le pays jusqu'à l'entrée en fonctions de la « commission exécutive » nommée par la Diète sortie des nouvelles élections.

La commission administrative était autorisée à percevoir un supplément de 65 p. 100 — au lieu de 55 p. 100, taux habituel — sur tous les impôts directs, à l'exception de l'impôt personnel sur le revenu, ainsi qu'un supplément sur la bière de 4 couronnes par hectolitre [1].

Le comte Schœnborn, vice-président de la Cour de Cassation et membre de l'ancienne commission exécutive, était nommé président de la commission administrative, comprenant 8 membres dont 5 Tchèques et 3 Allemands.

Dans une lettre autographe au président du Conseil, comte Stürgkh, l'Empereur motivait sa décision par la nécessité d'assurer la gestion des affaires. Il exprimait, en même temps, le vœu que le régime provisoire fît bientôt place aux institutions normales et insistait sur l'opportunité de créer les bases d'une coopération confiante des deux nationalités habitant la Bohême. Il ajoutait, néanmoins, que les nouvelles élections à la Diète ne seraient pos-

1. La consommation de la bière s'abaissa subitement au point de compromettre la situation de certaines brasseries. Les propriétaires, pour faire face à l'impôt, augmentèrent immédiatement le prix des loyers.

sibles que si les négociations pour l'accord germano-tchèque pouvaient être reprises avec succès.

Ainsi l'obstruction à la Diète avait abouti à la suspension de la constitution. Le Gouvernement — la lettre impériale en fait foi — reconnaissait lui-même que les moyens auxquels il avait dû recourir n'étaient pas constitutionnels. Il était entendu que les mesures prises seraient provisoires ; il était manifeste que le Gouvernement n'avait pas dépassé les limites du strict nécessaire : il n'en était pas moins vrai qu'au fond la constitution se trouvait suspendue et qu'un fâcheux précédent était créé. Fait des plus caractéristiques, l'hostilité des partis était telle que le Gouvernement n'avait pu faire entrer aucun membre du Parlement dans la commission administrative.

La suspension de la constitution en Bohême ne surprit personne. C'est un fait que l'on prévoyait depuis longtemps. La modération dont le Gouvernement avait fait preuve produisit même une impression satisfaisante dans les milieux allemands et tchèques, mais on pouvait craindre que le comte Stürgkh, continuant dans la voie où les circonstances l'avaient forcé à s'engager, ne voulût imposer à la Bohême le statut organique qu'elle ne parvenait pas à se donner elle-même.

Les Allemands voulurent se mettre en garde contre une manœuvre de ce genre. Le 17 août, dans un grand meeting national qu'ils tinrent à Komotau, ils prirent une série de résolutions, dont voici les principales :

1° Garantie par le Gouvernement que la réforme électorale ne sera pas « octroyée » et qu'elle ne sera pas introduite avant que les questions politico-nationales litigieuses ne soient réglées ;

2° Constatation de la parité juridique des Allemands et des Tchèques en Bohême ;

3° Nomination au poste de gouverneur d'un fonctionnaire absolument impartial et destitution du prince Thun, suspect de tchécophilie.

Le 27 août, une députation des Allemands de Bohême vint soumettre à Vienne ces résolutions. Le comte Stürgkh déclara qu'il ne tenterait, pour le moment, aucune démarche décisive et promit de s'entendre avec les représentants des deux nationalités pour toutes les mesures d'ordre politique et national. Il ne se montra même pas hostile, en principe, aux *desiderata* allemands en matière de

réforme électorale, c'est-à-dire à une délimitation nationale des circonscriptions de vote et à l'introduction du suffrage universel dans une quatrième curie électorale.

Vers le milieu de septembre le parti jeune-tchèque et ses chefs se prononcèrent hautement pour la reprise des négociations avec les Allemands, mais tous les autres groupes tchèques s'y montrèrent hostiles. L'année devait s'écouler sans amener aucune modification dans la situation politique de la Bohême.

Le conflit polonais-ruthène. — Les deux questions principales qui divisent Polonais et Ruthènes sont, on le sait déjà, la création d'une Université de langue ruthène et la réforme du système d'élection à la Diète de Lemberg [VI, 199]. Les Ruthènes ne possèdent pas, jusqu'à présent, d'Université de leur langue. Il existe, simplement, à l'Université polonaise de Lemberg, un certain nombre de chaires où l'enseignement se fait en langue ruthène. Le voisinage des étudiants polonais et ruthènes a donné, à plusieurs reprises, de très fâcheux résultats, surtout depuis que les relations politiques des deux nationalités sont devenues plus tendues.

Les professeurs polonais de l'Université de Lemberg, considérant la situation actuelle comme intolérable, se sont nettement prononcés pour la création d'une Université ruthène indépendante. Dans les milieux politiques polonais on s'est rallié à cette manière de voir mais on pose trois conditions à la création de l'Université ruthène :

1° La constatation officielle du caractère polonais de l'Université de Lemberg ;

2° L'organisation d'un régime de transition tel qu'il empêche les Ruthènes de prendre à l'Université polonaise actuelle une situation qui ne leur rende plus désirable la possession d'une Université nationale ;

3° Le siège de la future Université ruthène ne sera pas Lemberg.

Les Ruthènes repoussent ces trois conditions. Ils acceptent bien la constatation du caractère polonais de l'Université actuelle, mais le jour seulement où ils auront obtenu la leur, et ils exigent que le siège de celle-ci soit Lemberg. Ils veulent enfin que le régime transitoire soit organisé de telle façon que si la loi relative à leur Université n'était pas promulguée en 1918 — comme le Gouvernement s'y est engagé — ils aient acquis à l'Université polonaise une

situation si favorable que cette Université pût, en fait, être considérée comme bilingue.

Pour résoudre cette difficulté le Gouvernement élabora un projet de rescrit impérial dont les termes devaient rassurer les Polonais et satisfaire les Ruthènes. Le texte en fut communiqué à la fin de janvier 1913 aux représentants des deux nationalités. En voici la substance :

Afin de réaliser le vœu formé par la population ruthène de mon royaume de Galicie, j'ai décidé d'arrêter les mesures suivantes, tout en conservant et en garantissant à l'Université de Lemberg son caractère polonais. Au fur et à mesure des besoins, des chargés de cours et des professeurs ruthènes seront nommés à l'Université de Lemberg, de façon à ce que toutes les chaires essentielles soient pourvues de maîtres capables d'enseigner.

Des mesures seront prises pour qu'au début de l'année scolaire 1916-1917, au plus tard, les chaires ruthènes soient détachées de l'Université de Lemberg et organisées en Université indépendante. Une loi spéciale fixera le siège de cette Université en Galicie.

Les collections, la bibliothèque, les appareils scientifiques appartenant à l'Université de Lemberg resteront sa propriété en tant qu'ils ne sont pas spécialement destinés à l'enseignement ruthène.

Pour le cas où la loi relative à l'Université ruthène ne serait pas votée jusqu'au 1er juillet 1916, toutes les institutions servant à l'enseignement ruthène seront détachées, le 1er octobre 1916, de l'Université de Lemberg et constituées en Ecole supérieure indépendante spéciale. Cette École aura une durée provisoire jusqu'à la création de l'Université ruthène.

Le présent rescrit ne porte atteinte en rien aux droits de la langue polonaise comme langue d'enseignement, d'examen, d'usage officiel et de chancellerie, pendant toute la durée du régime provisoire.

A partir du moment où sera créée l'Université ruthène, et au plus tard le 1er octobre 1916, les dispositions relatives à l'enseignement ruthène à l'Université de Lemberg deviendront caduques. La langue polonaise y sera seule en usage.

Les Polonais acceptèrent le texte de ce projet de rescrit. Les Ruthènes le repoussèrent. Ils lui reprochaient la constatation du caractère polonais de l'Université de Lemberg, la non-indication du siège futur de l'Université ruthène ; enfin ils n'approuvaient pas les dispositions supprimant, à partir du 1er octobre 1916, l'enseignement ruthène à l'Université actuelle.

Les négociations furent alors rompues et l'année s'acheva sans que rien fût tenté pour les reprendre. Cet échec entraîna, au

cours du mois de février, la dissolution de l' « association parlementaire ukrainienne » qui groupait les députés au Parlement du club ukrainien, les radicaux Ruthènes et les Ruthènes de Bukovine. Le chef de ces derniers, M. Wassilko, avait insisté pour que ses compatriotes de Galicie se contentassent des concessions qui leur étaient faites dans la question universitaire. Cette insistance provoqua une rupture que d'autres dissentiments avaient déjà préparée.

La question de la réforme pour les élections à la Diète n'eut pas un sort meilleur que la question universitaire. La majorité polonaise de la Diète de Lemberg avait fini, après d'interminables négociations [VI, 199], par adopter un projet de réforme qui satisfaisait, au moins dans ses grandes lignes, les Ruthènes et tenait compte de leurs principales revendications, lorsque l'épiscopat polonais, réuni en conférence le 26 mars, décida de s'abstenir du vote à la Diète dans la question de la réforme électorale[1].

Cette décision produisit une sensation profonde dans les milieux politiques. On ne s'y attendait pas et l'on y vit, à juste titre, une condamnation de l'œuvre si laborieusement échafaudée.

Le parti conservateur-catholique, par la voix de l'un de ses chefs, le comte Stanislas Tarnowski, pria les évêques de vouloir bien donner les motifs de leur décision. Ils déférèrent à ce vœu dans une sorte de message que tous les journaux reproduisirent et qui eut le plus grand retentissement, non seulement en Galicie, mais encore dans les autres pays autrichiens. La solution de la question polono-ruthène étant, comme celle du conflit germano-tchèque, de la plus haute importance pour le fonctionnement normal du Parlement de Vienne.

Le message épiscopal commençait par affirmer que les évêques polonais n'étaient nullement hostiles à une extension des droits politiques du peuple; qu'ils admettaient parfaitement le principe de la parité de droits pour les populations non-chrétiennes [Israélites] ; qu'ils reconnaissaient la nécessité de respecter les droits de la population ruthène. Ceci

1. Sont membres de droit de la Diète polonaise : l'archevêque de Lemberg, les évêques de Cracovie, de Przemysl, de Tarnow, et l'archevêque arménien [catholique] de Lemberg. Le clergé ruthène [grec-uni] est représenté par un archevêque, celui de Lemberg, et deux évêques, ceux de Przemysl et Stanislawow.

posé, le message faisait ressortir qu'il ne fallait pas porter atteinte aux droits des populations chrétiennes. Or, le projet de réforme électorale paraissait, précisément, aux évêques de nature à compromettre ces droits. Il détachait, en effet, dans les villes et les bourgs une partie des électeurs chrétiens pour les grouper en circonscriptions électorales spéciales et laissait l'autre partie de ces électeurs sans aucune garantie de leurs droits.

Pour maintenir l'harmonie entre Polonais et Ruthènes, exposait le message, il faudrait une réforme électorale qui tînt compte des droits de l'une et de l'autre nationalité et soit modelée sur les conditions de leur vie *en commun*. La réforme devrait donc maintenir la communauté des deux nationalités au sein de la commune et dans l'urne électorale. Toute séparation politique, soit dans le système électoral, soit à la Diète, est en contradiction avec la vie en commun. Loin d'être un principe de bonne entente c'est, au contraire, une source de division dans tout ce que les circonstances de la vie ont réuni et fusionné.

Le message épiscopal concluait : le projet de réforme électorale actuelle fait naître des objections de principe : il menace, en outre, d'introduire dans la politique un radicalisme dangereux pour la religion, la morale et le progrès national. Partisans de la démocratie, les évêques sont les adversaires décidés du radicalisme. La démocratisation de la société met à son service des éléments frais et neufs. Sa radicalisation y introduit des principes de discorde et de haine ; elle affaiblit, désagrège et écarte les éléments sains.

Le premier effet de cette manifestation des évêques fut la démission du gouverneur de la Galicie, Dr Bobrzynski, qui était l'un des auteurs du compromis polono-ruthène, en matière de réforme électorale[1]. Le second fut la dissolution de la Diète et la prescription de nouvelles élections (le 14 mai). Le parti catholique-conservateur polonais s'étant, en effet, soumis à la décision des évêques, le projet de réforme électorale ne trouvait plus, dans la Diète, l'appui d'une majorité suffisante. De plus, toutes les négociations du comte Stürgkh soit avec les évêques, soit avec les Polonais et les Ruthènes, qui eurent lieu à la fin d'avril et au début de mai, n'avaient donné que des résultats négatifs.

Les élections à la nouvelle Diète se firent en Galicie du 30 juin au 8 juillet. Elles furent défavorables aux Polonais. La Diète de Lemberg, d'après le système électoral actuellement en vigueur, se compose de 12 membres de droit et de 149 députés élus. Les Polo-

1. Il donna sa démission le 22 avril 1913 ; M. Witold Korytowski, ancien ministre des Finances, fut nommé à sa place le 14 mai.

nais ne remportèrent que 116 mandats, les Ruthènes 32 — au lieu de 16 qu'ils détenaient jusque-là — les Allemands 1. Les Polonais se répartissaient en 9 partis, tandis que les Ruthènes se groupaient en une masse compacte de 31 députés (englobant démocrates, radicaux et même un vieux-ruthène converti) en face de laquelle ne se trouvait qu'un seul russophile. Enfin, sur 47 circonscriptions de la Galicie orientale, 15 seulement étaient restées entre les mains des Polonais[1].

Les députés polonais les plus influents dans la question du Compromis électoral polono-ruthène ayant perdu leurs mandats et les Ruthènes, renforcés numériquement à la Diète, se montrant peu disposés à faire des concessions, on voit que la réforme a encore moins de chances d'être résolue qu'auparavant. Il est probable que la prochaine session de la Diète de Lemberg sera orageuse ; on craint même qu'elle ne soit stérile et l'exemple de la Bohême ouvre, pour la Galicie, des perspectives peu réjouissantes.

Affaire de Trieste. — Le 19 août, le prince de Hohenlohe, gouverneur de Trieste, a publié un arrêté invitant le bourgmestre de cette ville, à renvoyer, dans le plus bref délai, tous les sujets étrangers employés dans les services municipaux. L'arrêté visait les ressortissants italiens dont quelques-uns étaient en fonctions depuis de nombreuses années. Il produisit une vive émotion en Italie et étonna en Autriche. Le gouverneur de Trieste n'ayant pas motivé son arrêté on se demanda quelles pouvaient être les raisons

1. Les élections ont eu lieu : le 30 juin, pour les circonscriptions rurales, le 3 juillet pour les circonscriptions urbaines, le 4 juillet pour les Chambres de commerce et d'industrie, le 8 juillet pour la grande propriété foncière. La grande propriété foncière élit 44 députés, les communes rurales 74, les villes 28, les Chambres de commerce et d'industrie, 3.

Les partis polonais se répartissent ainsi dans la nouvelle Diète :

Autonomistes et centre	44
Conservateurs catholiques	17
Démocrates	17
Populistes	14
Populistes-chrétiens	9
Démocrates-nationalistes	8
Démocrates hors-parti	3
Démocrates progressistes	2
Conservateurs hors-parti	2
Total	116

Parmi les membres de droit, les quatre laïques viennent s'ajouter à l'un ou l'autre des groupements ci-dessus. Les ecclésiastiques demeurent en dehors des partis.

majeures qui l'avaient fait publier à un moment où, par suite de la situation politique extérieure, il fallait, plus que jamais, ménager les susceptibilités de l'opinion publique italienne. On se demanda aussi pourquoi le gouverneur, au lieu de prescrire une mesure générale, n'avait pas ordonné de recourir à des mesures individuelles. Elles auraient eu un caractère moins rigoureux et auraient permis d'écarter, tout aussi bien, les personnes suspectes, les autres étant mises en demeure de se faire naturaliser si la chose était jugée nécessaire.

Congrès croato-slovène de Laybach. — Pour achever cette chronique des événements autrichiens il nous reste à enregistrer une manifestation loyaliste des plus intéressantes, dont la capitale de la Carniole a été le théâtre et qui est de nature, à notre avis, à modifier l'idée, si souvent inexacte, que l'on se fait à l'étranger, des sentiments des populations autrichiennes pour l'État dans les frontières duquel elles sont appelées à vivre.

Le 24 août, un congrès croato-slovène s'est réuni à Laybach. Environ 20.000 personnes ont pris part à cette manifestation des Slaves du sud, à laquelle se sont associés des Polonais, des Tchèques, des délégations slovènes d'Amérique, d'Égypte, de Dalmatie, de Croatie, de Bosnie, de Carinthie et d'Allemagne.

Le premier soin du Congrès a été d'envoyer à l'empereur François-Joseph le télégramme suivant :

« Plus de 20.000 Croates et Slovènes, sujets de Votre Majesté Impériale, réunis au Congrès catholique de Laybach, pour célébrer la mémoire du premier empereur chrétien Constantin le Grand, renouvellent en ce moment solennel, le serment de soumission et d'indestructible fidélité à leur Souverain apostolique. Ils prient Dieu de bénir Votre Majesté et d'entourer de bonheur leur Souverain et toute la famille impériale. »

Le président de la Diète de Laybach, le Dr Sustersitch a terminé un discours d'inauguration du Congrès par ces paroles, auxquelles les circonstances donnaient une portée particulière :

Nous nous adressons aujourd'hui à l'Empereur et Roi, et nous lui disons :

« Sire ! jetez les yeux du haut de votre trône sur votre bon peuple croate et slovène. Vous reconnaîtrez que dans toute la Monarchie, il n'y en a pas de plus fidèle et de plus soumis. Si jamais un jour les flots

ennemis venaient s'attaquer à nos frontières, ils se briseraient au roc de la fidélité croate et slovène. »

Après avoir débuté par des fêtes pittoresques et des manifestations imposantes, le Congrès s'est mis au travail. Divisé en quatre grandes sections: vie religieuse, charité, culture chrétienne, sociologie et législation, il a passé une véritable revue des forces, de l'activité, des besoins et des projets de ces populations si avancées au point de vue des institutions sociales et économiques modernes. Aucune question actuelle de la vie publique n'a été négligée. Le Congrès a terminé ses travaux après avoir soigneusement étudié les questions paysanne, industrielle, ouvrière, la question de l'émigration, celle des logements à bon marché, voire même celles de la protection du soldat et de la défense slave sur les districts frontières[1].

II

AFFAIRES HONGROISES

Travail parlementaire. — Les Chambres hongroises, prorogées le 18 septembre 1912, reprirent leurs travaux le 30 octobre suivant. La grosse question à l'ordre du jour était toujours la réforme électorale, depuis si longtemps promise par les divers gouvernements et attendue avec tant d'impatience par les masses populaires. Malgré une lutte acharnée contre les partis obstructionnistes, malgré la quasi-dictature du comte Étienne Tisza, son président [VI, 176-178], la Chambre des députés n'était pas parvenue, dans sa précédente session, à liquider cette importante affaire. Le

1. Durant l'année 1912-1913, différents congrès ont siégé à Vienne. Mentionnons : un congrès sioniste, un congrès international de statistique, un congrès des médecins et naturalistes allemands. A mentionner encore une Exposition internationale des produits pharmaceutiques, placée sous le haut patronage de notre ambassadeur M. Alfred Dumaine et où les produits français ont obtenu de très hautes distinctions.

Le 23 décembre, le Dr Weisskirchner, chef du parti chrétien-social, ancien ministre du Commerce, a été élu bourgmestre de Vienne, en remplacement de M. Neumayer, démissionnaire.

Le 4 février 1913 est mort le cardinal Nagl, prince-évêque de Vienne. L'abbé mitré de Klosterneubourg, Mgr Frédéric Piffl, a été nommé le 22 avril à l'archevêché vacant.

Gouvernement était décidé à en finir, cette fois, le plus tôt possible. D'autres affaires, plus urgentes, durent être expédiées, toutefois, auparavant.

Les obstructionnistes exclus des séances, par mesure disciplinaire, ayant été tenus strictement à la porte du Parlement, malgré les tentatives réitérées qu'ils firent pour en forcer l'accès[1], la Chambre vota au courant du mois de décembre la loi de finances, celle du contingent de recrues, les lois sur les prestations militaires[2] et une loi sur les mesures d'exception en temps de guerre ou de mobilisation.

L'ordre du jour ainsi déblayé, le président du Conseil Dr Lukacs déposa le projet de réforme électorale, dès le 31 décembre, sur le bureau de la Chambre, qui le renvoya immédiatement à une commission spéciale de 40 membres. Celle-ci en ayant achevé l'examen le 14 février, le *plenum* de la Chambre en commença la discussion le 4 mars et l'adopta en 3e lecture le 7. La Chambre des Magnats le vota à son tour le 14 mars.

Le Gouvernement s'est efforcé d'élaborer une loi électorale qui ne soit pas un danger pour le « caractère national de l'État hongrois et le développement national de ses institutions ». Ce sont les propres termes de l'exposé des motifs qui accompagnait le projet de réforme. Il s'est donc efforcé de ne donner le droit de vote qu' « aux éléments sur lesquels l'État peut compter ». C'est pourquoi il a abandonné le critère, auquel il avait primitivement songé (VI, 174), de la connaissance du hongrois par la lecture et l'écriture. L'exposé de motifs disait à ce sujet : « La question de savoir si l'État peut faire fond sur certains éléments ne dépend pas *uniquement* de la connaissance de la langue officielle. Au contraire, il est possible que l'électeur qui n'a appris le hongrois que par contrainte soit encore moins sûr que les autres, du fait même de l'antipathie qu'il en a contractée durant ses études. »

La nouvelle loi électorale tient compte de cinq éléments : l'âge, l'instruction, la résidence, l'impôt, la propriété.

1. Le président a fait entourer le parlement, au début de la session, par des troupes, plus tard par des agents de police, les députés exclus ayant essayé, à plusieurs reprises, d'entrer dans le palais.

2. Ces lois sur les prestations pour l'armée sont « parallèles » à celles qui ont été votées en Autriche. Voir plus haut, p. 170.

Sont électeurs :

1° Tous les individus, du sexe masculin, âgés de vingt-quatre ans, ayant achevé leurs études supérieures ou secondaires, université ou gymnase (lycée) et résidant depuis un an dans la circonscription électorale ;

2° Tous les individus, du sexe masculin, âgés de trente ans, ayant achevé six années d'école populaire (primaire), s'ils paient un impôt direct ou s'ils sont propriétaires d'immeubles et justifient d'une année de résidence ;

3° Tous les individus, du sexe masculin, âgés de trente ans, qui n'ont pas achevé leurs études primaires, mais savent lire et écrire le hongrois, s'ils paient un impôt direct de 20 couronnes ou possèdent, au moins, 6 arpents de terre et justifient d'une année de résidence.

4° Les individus, du sexe masculin, âgés de trente ans, même s'ils ne savent ni lire ni écrire, à condition de posséder au moins 16 arpents de terre ou de payer 40 couronnes d'impôt direct et de justifier d'une année de résidence ;

5° Les individus, du sexe masculin, âgés de trente ans, « employés à la production première », c'est-à-dire à l'agriculture, même ne possédant aucune fortune, s'ils ont achevé les six classes d'études primaires et justifient de *trois années* de résidence ;

6° Les individus appartenant à la catégorie précédente, mais ne sachant que lire et écrire, s'ils justifient de *cinq années* de résidence ;

7° Les ouvriers d'industrie, âgés de trente ans, sachant lire et écrire, à condition de pouvoir justifier d'une résidence de *deux années*.

On voit par ce qui précède que, sauf pour la première catégorie, celle des gens possédant un degré d'instruction supérieur, l'âge normal pour l'électeur hongrois sera celui de trente ans. L'exposé de motifs du Gouvernement justifiait cette limite en disant qu'elle assurait la prépondérance aux éléments jouissant d'une plus grande maturité d'esprit. Avec le système électoral en vigueur jusqu'à présent, le nombre des électeurs ayant moins de trente ans s'élevait à 7 p. 100 à peine du nombre total. En donnant le droit de vote à tous les individus de vingt-quatre ans, sachant lire et écrire le hongrois, cette proportion se serait élevée à 21 p. 100. Le nombre des électeurs majeurs de trente ans l'eût toujours emporté mais le déplacement du rapport de proportion eût été trop violent. En réalité le gouvernement voulait — et il l'avouait lui-même — limiter le nombre des électeurs roumains, dans les comitats habités par eux. L'exposé de motifs expliquait, en effet, qu' « un cens élevé des impôts assurait, dans les comitats en question, la prépondérance aux Allemands et aux Magyars, bien qu'ils

fussent numériquement les plus faibles. Toute extension du droit électoral se serait donc faite au profit des Roumains ».

L'exposé de motifs justifiait encore la limite de trente ans au point de vue des intérêts de la classe bourgeoise. La bourgeoisie détient à l'heure actuelle 81,4 p. 100 des mandats. Si l'on avait accordé le droit de vote à tous les individus de vingt-quatre ans, sachant lire et écrire le hongrois, la proportion pour la classe bourgeoise s'abaisserait à 33,7 p. 100 et elle s'élèverait, pour la classe ouvrière, de 16,8 à 57,9 p. 100.

En ce qui concerne le degré d'instruction, il convient de faire remarquer que peu d'éléments non magyars peuvent justifier de six années d'études élémentaires. Il y a peu d'écoles primaires en territoire non magyar et, l'enseignement s'y donnant en hongrois, peu d'enfants suivent les classes jusqu'au bout.

Enfin, on a pu voir que les conditions de résidence varient selon la catégorie d'électeurs : elles vont de un an à cinq ans. L'exposé de motifs disait expressément qu'exiger pour certaines catégories d'électeurs plus d'un an de résidence, ç'eût été « faire tort à l'élément magyar, qui est le plus remuant et forme la majorité dans les villes et dans la population ouvrière industrielle ». Le délai de résidence est donc déterminé selon les cas de manière à refuser le droit de vote à certaines catégories d'individus.

D'après la nouvelle loi, le droit de vote s'exercera *publiquement*. Cependant dans les villes à statut autonome, « il sera fait un essai de vote secret ».

Le vote sera « décentralisé ». C'est-à-dire que les circonscriptions électorales seront subdivisées en circonscriptions de vote. Chaque ville à statut autonome et chaque commune rurale de plus de 1000 électeurs formeront chacune une circonscription de vote particulière. Les localités plus grandes seront subdivisées en plusieurs circonscriptions de vote. Les localités plus petites, par contre, seront réunies en une seule.

Avec la nouvelle loi le nombre des électeurs sera d'environ 1.900.000 et formera 10,4 p. 100 du chiffre total de la population, alors que, jusqu'à présent, la proportion n'était que de 5,9 p. 100[1].

1. Le projet du Gouvernement était accompagné du très instructif tableau statistique que nous reproduisons ici. On y trouvera, à côté du chiffre proportionnel de chaque nationalité par rapport à la population totale de l'État

Le Gouvernement avait obtenu ainsi ce qu'il voulait : une réforme qui étendît le droit électoral sans provoquer de révolution subite, sans compromettre les intérêts nationaux magyars et qui renforçât le caractère conservateur de la Chambre. Mais il n'était pas arrivé à ce résultat sans se heurter à de sérieuses difficultés. Ses desseins avaient soulevé une double opposition : celle de la minorité parlementaire et celle des socialistes.

L'opposition se refusa à collaborer à l'œuvre de la réforme électorale. Le 4 mars, elle vint protester au Parlement contre la façon dont une question aussi grave allait être résolue, dans la forme et dans le fond. Le comte Apponyi, son porte-parole, déclara que depuis le 4 juin 1912, jour où le président Tisza avait fait expulser les opposants par la police [VI, 176-177], la situation légale n'existait plus au Parlement et que tant que cette situation légale ne serait pas rétablie, l'opposition ne prendrait pas part aux travaux parlementaires. Puis, passant à la réforme elle-même, le comte Apponyi déclara que la limite d'âge de trente ans provoquait un mécontentement général et qu'avant de discuter une loi de cette portée il convenait de procéder à de nouvelles élections, sur la base de l'ancien statut électoral. On créerait ainsi une situation précise et préparerait une œuvre profitable.

Cette déclaration une fois faite, le comte Apponyi et ses collègues se retirèrent, mais ils cherchèrent à soulever l'opinion publique par tous les moyens et le comte Andrassy alla jusqu'à dire que la minorité ne reculerait pas devant l'emploi de la force, dans la rue, s'il le fallait, pour faire prévaloir son opinion.

hongrois, la proportion du droit de vote de chacune de ces nationalités, d'après l'ancien et le nouveau système.

NATIONALITÉS de la Hongrie.	RAPPORT des nationalités et de la population totale.	RAPPORT du droit électoral de chaque nationalité.	
		Ancienne loi.	Loi nouvelle.
1. Magyars	54,5	59,5	60,2
2. Allemands	14,4	11,7	13,1
3. Slovaques	10,7	9,9	10,4
4. Roumains	16,1	10,6	9,9
5. Ruthènes	2,5	2,8	1,7
6. Croates	1,1	1,1	1,0
7. Serbes	2,5	2,7	2,3

De son côté, le parti socialiste protesta de toutes les manières contre la réforme projetée par le Gouvernement et annonça une grève générale pour le 10 mars. Les meuniers de Budapest devaient s'y associer et interrompre complètement leur travail pendant deux semaines. La grève devait s'étendre à 43 villes de Hongrie, outre Budapest.

Le président de la Chambre et le président du Conseil déclarèrent qu'ils ne céderaient pas d'un pouce devant toutes ces menaces. Le Dr Lukacs prit immédiatement des mesures énergiques. Il appela à Budapest 18.000 hommes de troupes. La police fit placarder des affiches interdisant les cortèges ou manifestations dans la rue, prohibant le port d'armes et prescrivant la fermeture de toutes les portes à 7 heures du soir. La population était informée que 37 points de la ville seraient militairement occupés et que si des troubles éclataient la troupe et la police tireraient à balles à la première sonnerie de clairon.

De son côté la municipalité, en prévision de la grève générale, invita la population de Budapest à s'approvisionner de charbon et des denrées alimentaires les plus indispensables.

Le 4 mars, jour où la Chambre aborda, en *plenum*, la discussion de la réforme, toutes les rues de Budapest furent occupées par la troupe et le Gouvernement poussa les mesures d'intimidation jusqu'à installer *coram populo* des ambulances de campagne pour y soigner les futurs blessés.

Les moyens mis en œuvre se montrèrent d'autant plus efficaces que le président du Conseil ne se fit aucun scrupule de négocier en sous-main avec les meneurs socialistes. Ceux-ci, qui avaient compté sur une manifestation des députés de l'opposition beaucoup moins platonique que la *déclaration* du comte Apponyi, se laissèrent gagner par les arguments du Gouvernement. Ils renoncèrent à la grève projetée et la Chambre vota la réforme électorale (7 mars), après quoi un rescrit royal prononça la clôture de la session parlementaire [1].

Un grand procès politique. — Le vote de la réforme fut le

1. Outre la réforme électorale, les Chambres votèrent quelques lois de moindre importance parmi lesquelles nous signalerons une loi sur les traitements des instituteurs.

chant du cygne du Dr Lukacs. Depuis un mois le président du Conseil se trouvait impliqué dans une affaire judiciaire qui fit beaucoup de bruit et prit, tout à coup, un tour désagréable pour lui.

Au cours d'une réunion publique, le 12 décembre 1912, le député Zoltan Désy avait accusé le président du Conseil d'avoir à diverses reprises employé illégalement des fonds publics pour couvrir les frais électoraux et la propagande politique du *parti du travail*. Il avait conclu en appelant M. Lukacs « le plus grand *Panamiste* d'Europe ».

Le président du Conseil, se jugeant atteint dans son honneur, avait déféré cette affaire aux tribunaux. Lorsque le procès s'ouvrit, le 17 février 1913, l'avocat de M. Désy offrit au tribunal de prouver :

1° Que M. Lukacs, étant ministre des Finances, avait, en 1910, conclu divers accords avec la Banque commerciale hongroise pour la prolongation des contrats relatifs au monopole du sel, à la vente des produits agricoles du Midi et à la subvention allouée au Musée commercial. Que la banque en question avait payé de ce chef 1.800.000 couronnes et que cette somme, dont acquit avait été donné par la Direction du bureau des Comptes, n'était jamais entrée dans les Caisses de l'État et n'avait figuré à aucun bilan, mais qu'elle avait servi à payer les élections de 1910 ;

2° Que M. Lukacs, ministre des Finances, avait conclu un accord défavorable avec la Société par actions de la *loterie à classes* mais s'était réservé la présidence de cette Société, pour le cas où il cesserait d'être ministre ;

3° Que M. Lukacs avait vendu à l'État, relativement cher, deux maisons lui appartenant.

Le procureur du Roi n'admit la preuve que pour l'accord avec la Société de la loterie et la vente des maisons. Il écarta les autres questions comme rentrant dans la compétence du ministre du Commerce, seul responsable des affaires de son ressort. Le tribunal alla plus loin encore que le procureur et n'autorisa la preuve que relativement à la vente des maisons. Dans ces conditions, le défenseur de M. Désy renonça à plaider, en alléguant qu'il lui était impossible de prouver ce qu'avançait son client. Ce dernier fut condamné le 18 février à 400 couronnes d'amende, non pour calomnie, mais pour *atteinte à l'honneur*.

M. Désy introduisit un recours en nullité de jugement, tandis

que le procureur du Roi interjetait appel pour insuffisance de la peine prononcée.

Le jugement rendu contre M. Désy produisit une vive émotion dans les rangs de l'opposition. Les comtes Jules Andrássy, Albert Apponyi et Aladar Zichy publièrent dans les journaux une *déclaration* où « pour donner au président du Conseil l'occasion d'obtenir une satisfaction complète » ils reprirent toutes les accusations formulées contre M. Lukacs par M. Désy et où ils exprimèrent l'espoir d'être, à leur tour, poursuivis devant les tribunaux.

M. Lukacs répondit à cette déclaration qu'il se garderait bien d'aider ses adversaires politiques à sortir de la mauvaise situation où leur opposition les avait placés. A la Chambre, le président du Conseil nia formellement tous les faits qui lui étaient imputés. Il invita les fonctionnaires du ministère des Finances à déclarer publiquement si jamais ils avaient participé à un contrat où il aurait été stipulé qu'à côté de l'argent destiné à l'État, certaines sommes seraient versées à la Caisse du parti du travail.

Malgré tout, cette affaire répandit un certain malaise dans l'opinion et le comte Jean Zichy, ministre des Cultes et de l'Instruction publique, ne voulant plus faire partie d'un cabinet dont le chef pouvait être soupçonné d'avoir commis des illégalités, donna sa démission[1].

Cependant l'arrêt rendu par le tribunal contre M. Désy fut cassé par la Cour suprême, qui décida la reprise du procès, pour tous les faits incriminés, à l'exception de l'affaire de la Loterie à classes.

Le procès recommença le 27 mai. Le procureur du Roi fit ressortir que le tribunal n'était pas compétent pour juger la conduite politique du président du Conseil. Il devait se borner à examiner si les actes incriminés étaient de nature à entacher l'honneur personnel de M. Lukacs.

Le 3 juin, le tribunal acquitta M. Désy et condamna le trésor

1. Le comte Jean Zichy était le second collaborateur de M. Lukacs ayant renoncé à son portefeuille. Déjà, le 31 décembre 1912, le Dr Szekelyi, ministre de la Justice, désapprouvant la réforme électorale, telle qu'elle avait été conçue par le Gouvernement, avait quitté le ministère. Le 4 janvier 1913, il fut remplacé par le Dr Eugène Balogh, secrétaire d'État au ministère des Cultes et de l'Instruction. Quant au comte Jean Zichy, la Couronne lui donna pour successeur, le 27 février, M. Jankovich.

public aux dépens. Les considérants du jugement portaient qu'en ce qui concernait la vente de ses maisons, M. Lukacs n'avait pas fait de tort à l'État et ne s'était pas illégalement enrichi. Au contraire, en ce qui concernait les accords conclus avec la Banque commerciale hongroise, les considérants admettaient que la preuve avait été faite qu'une somme de 4 millions de couronnes avait été, au su de M. Lukacs, attribuée à la présidence du Conseil et employée au profit du *parti du travail*. Que, si ce fait ne justifiait pas l'emploi du mot *panamiste*, il était, cependant inadmissible au point de vue moral qu'un ministre responsable acceptât de l'argent d'entreprises placées sous le contrôle de l'État et traitant avec lui. Que c'était s'exposer au soupçon d'avoir touché l'argent en échange d'un service déterminé. Les faits étant prouvés, les conséquences qui en ont été tirées et qui se trouvent contenues dans l'épithète de « panamiste » ne sauraient entraîner une condamnation.

Le jour même où ce verdict sensationnel fut rendu, M. Lukacs donna sa démission — non pas, déclara-t-il, parce qu'il se sentait atteint par le jugement qui innocentait M. Désy. mais parce que ses nerfs ne lui permettaient plus de lutter contre ses adversaires et parce que sa démission contribuerait. sans doute. à rétablir le calme et l'ordre au Parlement.

Il n'y parut pas au premier moment. Le Parlement vit. en effet, le lendemain une de ces journées de désordre exceptionnel. que l'on qualifie d' « historiques » dans les rangs de l'opposition.

Le 4 juin, anniversaire du jour où le règlement intérieur de la Chambre avait été modifié. M. Justh, accompagné de ses collègues de l'opposition. se rendit au Parlement — gardé par des troupes et une section de mitrailleuses — et, avant l'ouverture de la séance. donna lecture d'un « manifeste » à la nation. La majorité — expliquait ce document — s'est formée pour compromettre les *desiderata* nationaux de la Hongrie. L'opposition a été chassée par la force des baïonnettes. Un Parlement « croupion » a voté une réforme électorale qui exclut du droit de vote des millions d'électeurs. Après la sentence qui vient d'être rendue contre M. Lukacs, son parti et son système doivent disparaître et toutes les lois votées sous la présidence du comte Tisza doivent être abolies.

M. Tisza, paraissant à ce moment, l'opposition l'accueille avec des huées et des injures. Il rappelle les manifestants aux convenances. On l'interrompt : « Laissez là les convenances et parlez plutôt du monopole du sel ! Voleur ! ». Très calme, le comte Tisza consulte la majorité, puis donne l'ordre à la garde parlementaire d'expulser les opposants les plus bruyants dont il vient de noter les noms.

La garde parlementaire s'apprête à exécuter l'ordre reçu, lorsque le député Hedervary entre en conflit avec le capitaine Goery, commandant de la garde. Il en reçoit trois coups de plat de sabre sur la tête. « Le sang coule ! on assassine ! » crie l'opposition qui, cependant, se décide à évacuer la salle [1].

François-Joseph accepta la démission de M. Lukacs et celle de ses collaborateurs qui avaient cru devoir démissionner avec lui. Il accompagna cette décision d'un rescrit flatteur où, à côté de remerciements pour les services rendus — notamment en ce qui concerne le vote des lois militaires — l'espoir se trouvait exprimé de voir M. Lukacs se consacrer encore aux affaires publiques.

L'Empereur-Roi confia la présidence du Conseil — le 7 juin — au comte Tisza qui fit rentrer dans son ministère les anciens collaborateurs de M. Lukacs, à l'exception de M. Serényi, ministre de l'Agriculture et de M. Josipovitch, ministre pour la Croatie.

Le nouveau président du conseil se présenta à la Chambre avec ses collègues le 12 juin. Il exposa, suivant l'usage, le programme du nouveau gouvernement. Le comte Tisza déclara que ses collègues et lui suivraient la voie tracée par le précédent cabinet et tiendraient tous les engagements pris par leur devancier. Le nouveau gouvernement se tiendra strictement sur le terrain des lois

1. Le capitaine Gory a prétendu qu'il s'était mépris sur un geste de M. Hedervary. Il avait cru que ce dernier s'apprêtait à tirer de sa poche un revolver.

C'était la première apparition de cette *garde parlementaire* dont la Chambre avait voté la création le 10 décembre 1912. Cette garde, organisée militairement, se compose de 60 hommes. Le commandant en est nommé par le président de la Chambre, d'accord avec le ministre des honveds. La garde, qui a pour but de maintenir l'ordre, remplit ses devoirs dans l'enceinte du Parlement ou dans tout lieu où siège la Chambre sur le territoire hongrois, ainsi que dans tout lieu où siège une commission ou bien où se trouve une délégation de la Chambre. Avec le consentement du président de la Chambre des Magnats la garde peut faire son service auprès des délégations, soit à Budapest, soit à Vienne.

de 1867 qui, seules, présentent des garanties de progrès. Il s'efforcera de rétablir une situation normale en Croatie et fera preuve d'esprit de conciliation à l'égard de toutes les nationalités et de toutes les confessions établies en Hongrie. Le comte Tisza fit ensuite allusion aux nouveaux sacrifices que nécessiteraient les mesures militaires et que le gouvernement s'efforcerait de concilier avec les ressources du pays, annonça des lois complémentaires de la réforme électorale, qui seraient soumises à la Chambre, en temps voulu, pour que les élections de 1915 puissent être faites sur la base de la nouvelle loi, et demanda à la Chambre d'appuyer le Cabinet dans la voie qu'il s'était tracée.

Les membres de l'opposition n'en décidèrent pas moins de continuer la lutte et, sur la proposition du comte Apponyi, arrêtèrent de se tenir à l'écart des délibérations aussi longtemps que la Chambre « serait transformée en caserne ». Ils éprouvèrent, toutefois, le besoin de concentrer leurs forces. Le 14 juin, les trois partis de Justh, de Kossuth, et des *adeptes de* 1848 fusionnèrent pour former le « parti unifié de l'indépendance et de l'année 1848 ». Ce nouveau parti a inscrit dans son programme : le suffrage universel, le *rétablissement* de la constitution, la garantie, par une loi, de la liberté d'association et de presse, l'extension de l'autonomie des villes et des comitats, etc.

D'autre part, sous le nom de « parti national constitutionnel » le comte Jules Andrássy a fondé, le 15 septembre, un nouveau groupement auquel ont adhéré 24 députés et 26 membres de la Chambre des Magnats. Le programme adopté par le comte Jules Andrássy contient beaucoup de points : la suppression de toutes les atteintes portées à la constitution dans ces derniers temps, l'élaboration d'un règlement de la Chambre qui permette de paralyser l'obstruction sans aller jusqu'à l'exclusion des opposants, la démocratisation du système électoral par la collation du droit de vote à tout citoyen majeur de vingt-quatre ans, la suppression des mesures d'exception en Croatie. En politique extérieure : le maintien de la Triple Alliance et l'entretien de relations amicales avec les États Balkaniques.

Il est peu probable que le comte Tisza s'embarrasse de tout ce qui peut le gêner dans ce programme. C'est ce que l'on est convenu d'appeler « un homme à poigne ». On prétend qu'il a assumé

la charge, vis-à-vis de la Couronne, de déraciner l'obstruction et d'asseoir sur des bases solides le gouvernement d'une majorité fidèle au programme de Déak, afin d'obtenir, sans nouveaux sacrifices constitutionnels, le renouvellement de l'union douanière et commerciale austro-hongroise.

On sait que cette union — vulgairement appelée *Compromis* — se renouvelle tous les dix ans. Le *Compromis* actuel expire en 1917; on n'a pas oublié les difficultés auxquelles s'est heurté le dernier renouvellement [I, 181-182]. Une partie de l'opposition réclamait alors la séparation de l'armée, l'autre la séparation de la banque commune; toutes deux menaçaient éventuellement d'une rupture complète avec l'Autriche. A Vienne, l'idée de cette séparation finit par trouver certains partisans dans les milieux politiques, notamment au sein du parti chrétien-social. On paraît avoir redouté en haut lieu que le *Dualisme* ne supportât pas une nouvelle campagne de ce genre et l'on y serait arrivé à cette conviction que, pour le sauver, il fallait, non seulement créer à la Chambre de Budapest une majorité de gouvernement des plus compactes, mais encore détruire l'obstruction jusque dans son germe.

Le comte Tisza aurait promis d'accomplir cette tâche moyennant une entière liberté d'action. Président de la Chambre des députés, le comte Tisza a déjà obtenu la loi militaire, la réforme électorale, telles que le Gouvernement le souhaitait. Il a même transformé le règlement de la Chambre au point d'en faire une loi draconienne. Président du Conseil, le comte Tisza doit achever l'œuvre commencée. On peut être sûr qu'il ne s'arrêtera pas à mi-chemin. Si l'opposition ne veut pas se soumettre, il la brisera. On dit qu'il ne reculerait pas devant une loi qui dépouillerait les opposants de leurs mandats, voire même qui les frapperait d'inéligibilité. Le Gouvernement ainsi assuré à la majorité, il dissoudrait la Chambre et ferait procéder aux nouvelles élections, au besoin sous la protection des baïonnettes. Et il ne considérerait sa mission comme terminée que lorsqu'il aurait trouvé une Chambre prête à voter le Compromis et à le voter pour vingt-cinq ans.

Ce ne sont, peut-être, que des on-dit, mais le comte Tisza qui, jadis, dans un éloquent discours, a rappelé à ses compatriotes l'exemple de la Pologne, est convaincu que, pour sauver la cons-

titution millénaire de la Hongrie, il faut extirper l'esprit d'indiscipline et d'anarchie [1].

Croatie. — Le comte Tisza, dans son discours-programme du 12 juin 1913, annonçait l'intention de supprimer les mesures d'exception imposées à la Croatie. On peut en conclure que la situation politique, dans ce pays, ne s'est guère modifiée depuis le mois d'octobre 1912. Quelques symptômes favorables permettent cependant d'espérer le prochain rétablissement du régime constitutionnel, suspendu en avril 1912 [VI, 183].

Le 24 décembre, le commissaire du Roi pour la Croatie-Slavonie, M. de Tchuvaj, prit un long congé durant lequel le chef de section, Dr Unkelhaeuser, fut chargé de la gestion des affaires. M. de Tchuvaj étant fort impopulaire, son départ put être considéré comme une première éclaircie de l'horizon politique jusque-là incertain et sombre.

En effet, le 16 janvier 1913, le ministre pour la Croatie dans le Cabinet hongrois, M. Geza Josipovich annonça à quelques journalistes d'Agram que le gouvernement se préparait à donner une série de satisfactions à leur pays et il en donna l'énumération [2] :

1. Fils de l'ancien président du Conseil, Coloman Tisza, le comte Étienne est né à Budapest le 22 avril 1861. Il a fait ses études au gymnase (lycée) de Debreczin, puis a suivi les cours des Universités de Berlin, de Heidelberg et de Budapest. Après avoir fait son volontariat, il s'établit, dans le comitat de Bihar, sur les terres paternelles. Il fut élu à la députation, pour la première fois, en 1886, dans la circonscription de Vizákna. En 1892 il fut élu dans la circonscription d'Ujbania, en 1896, dans la ville d'Ungra. Président et directeur de nombreuses institutions financières ou entreprises industrielles, il renonça à ces dignités avant même que la Chambre n'ait voté la loi d'incompatibilité.

Le 17 juin 1903, après la démission de M. Coloman de Széll, le comte Tisza fut chargé de former un nouveau cabinet mais n'y put réussir. La même année, il prit une part active aux travaux d'un comité spécial du parti libéral, dit comité des neuf, chargé d'élaborer un programme de réformes militaires, acceptable pour le gouvernement [I, 168]. Le 3 novembre 1903 il fut nommé président du Conseil et prit le portefeuille de l'Intérieur et le ministère *a latere*. Démissionnaire après les élections de 1905, qui consacrèrent la défaite des *libéraux* et le triomphe du parti de l'*Indépendance*, il céda le pouvoir au baron de Fejerváry et se tint à l'écart des affaires. Il ne reparut sur la scène politique qu'après les élections de 1910. Élu à Ungra et à Arád, il conserva ce dernier mandat. Le 22 mai 1912 la Chambre l'éleva à la présidence. Grâce à une lutte acharnée contre l'opposition il tira le Parlement du bourbier de l'obstruction et enleva le vote des lois militaires, de la réforme électorale et autres mesures législatives importantes.

2. M. Geza Josipovich ne devait pas rentrer dans le cabinet Tisza. Le portefeuille de la Croatie fut confié le 21 juillet à l'ancien *ban*, comte Dejacsevich.

1° Le règlement de service des employés de chemins de fer, sur le réseau croato-slavon, qui avait soulevé une si vive indignation en Croatie [I, 175-176], serait modifié. Il ne contiendrait plus de dispositions linguistiques;

2° Un projet de loi sur les noms de lieux croates serait soumis au Parlement;

3° Les forestiers croates auraient le droit de subir leurs examens à Agram, dans leur langue maternelle;

4° La Hongrie attribuerait à la Croatie 50 millions de couronnes pour divers travaux d'utilité publique.

Ces promesses — qui jusqu'ici n'ont pas été réalisées — firent la meilleure impression sur l'opinion et l'on se crut à la veille d'une ère nouvelle, lorsque le 5 juin, le commissaire Tchuvaj, élevé à la baronnie par le Roi, donna sa démission.

Le conseiller ministériel, baron de Skerlecz, recueillit la succession de M. de Tchuvaj. Dans le rescrit qui investissait de ses pouvoirs le nouveau commissaire (21 juillet), François-Joseph l'invitait à préparer le retour à la situation normale et à faire aussitôt que possible les propositions y relatives.

Le baron de Skerlecz invita immédiatement le Dr Mile Starcevich, chef de la fraction conservatrice du « parti du droit » [VI, 180] à venir conférer avec lui sur la situation. M. Starcevich, invoquant le programme et les traditions de son parti, ne crut pas devoir accepter l'invitation, mais il s'empressa de déclarer — et ceci prouve bien que la situation s'était détendue — qu'il ne gênerait en rien les efforts que ferait le commissaire royal pour le rétablissement du régime constitutionnel.

Les choses en étaient là, lorsque le 18 août, anniversaire de la naissance de François-Joseph, le baron de Skerlecz, tout comme ses deux prédécesseurs MM. de Tomasich et de Tchuvaj, fut victime d'un attentat. Il sortait d'un *Te Deum* à l'église Saint-Marc, lorsqu'un individu tira sur lui un coup de revolver et le blessa grièvement au bras droit.

Immédiatement arrêté, l'auteur de l'attentat déclara se nommer Étienne Dojcich et être âgé de vingt-trois ans. Au cours de son procès il déclara être venu exprès d'Amérique — où il travaillait aux environs de Chicago comme peintre en bâtiments — pour tuer le commissaire royal quel qu'il soit. Interrogé sur les motifs qui avaient pu le décider à un pareil projet, Dojcich avoua qu'il

appartenait à l'Association de la jeunesse croate de Chicago et que cette Société avait décidé la mort de tout commissaire du Roi en Croatie[1].

L'opinion publique s'indigna de cet attentat — il n'en avait pas été de même lors de la tentative d'assassinat dirigée contre M. de Tchuvaj par l'étudiant Yukitch [2] — et M. de Skerlecz se concilia toutes les sympathies en déclarant publiquement qu'il savait fort bien que le criminel n'en voulait pas à sa personne mais au représentant du régime inconstitutionnel. L'incident achevait ainsi de créer l'atmosphère favorable au rétablissement de la paix à Agram.

III

AFFAIRES COMMUNES

1. — Politique extérieure

Les Délégations ont siégé à Budapest du 5 au 22 novembre 1912. Dès le premier jour de leur réunion, avant même le discours du Trône, le ministre des Affaires Étrangères précisa l'attitude de l'Autriche-Hongrie dans les événements d'Orient.

Après avoir rappelé aux délégués que, sur l'initiative de M. Poincaré, la diplomatie européenne s'efforçait depuis le début des hostilités entre les alliés balkaniques et la Turquie, de trouver une occasion favorable d'intervenir pour mettre fin aux cruautés de la guerre, le comte Léopold Berchtold ajouta, en substance, ce qui suit :

Nous avons pris part à l'échange des vues qui a eu lieu entre les divers cabinets, d'accord avec nos alliés et en contact permanent avec les autres puissances. Nous continuerons à garder ce contact, ayant la conviction que c'est le moyen le plus efficace de réaliser le désir de tous les Gouvernements qui est d'éteindre, le plus tôt possible, l'incendie qui dévore l'Orient.

Les États balkaniques ont, jusqu'à présent, remporté de grands succès et, sous l'influence de la victoire, le but qu'ils poursuivaient s'est déplacé. Dans leurs manifestes de guerre ils se bornaient à réclamer des réformes administratives en faveur de leurs compatriotes sujets ottomans;

1. Étienne Dojcich fut condamné le 28 septembre à seize ans de prison.

2. Yukitch, condamné à mort le 13 août 1912, a vu commuer sa peine en celle de l'emprisonnement perpétuel le 21 octobre de la même année.

aujourd'hui leurs aspirations vont beaucoup plus loin et ne sont plus conciliables avec le principe de l'intégrité territoriale de la Turquie.

Pour nous, qui ne nourrissons aucun désir d'expansion, une seule considération fait loi : le souci de concilier le besoin de paix que nous avons avec le devoir impérieux qui nous oblige à mettre hors de toute atteinte les intérêts vitaux de la Monarchie austro-hongroise. Jusqu'à présent nous avons fait montre d'une réserve et d'une modération qui ont été universellement approuvées. Conscients de notre force et sûrs de pouvoir faire entendre notre voix quand nous le jugerons à propos, nous conserverons cette attitude et nous espérons pouvoir le faire sans entrer en conflit avec les prétentions raisonnables des autres pays.

Nous sommes, d'ailleurs, prêts à aller très loin en ce qui concerne la reconnaissance de la situation nouvelle issue de la guerre pour les vainqueurs. Nous voulons, en effet, créer une base d'entente amicale et durable avec les Etats balkaniques.

Mais, d'autre part, nous avons aussi le droit d'exiger que les intérêts généraux de la Monarchie austro-hongroise ne soient pas mis en péril par le nouvel ordre de choses dans les Balkans. L'attitude si sage de la Roumanie — avec laquelle nous entretenons d'étroites relations d'amitié — a eu la plus grande influence sur le cours des événements. Nous espérons, qu'au rétablissement de la paix, il sera tenu compte, dans une juste mesure, des intérêts roumains.

Le ministre conclut sur ces mots en priant les délégués de se contenter de ce bref « exposé » et d'éviter une discussion de détail qui, vu les circonstances, ne pourrait que rendre sa tâche plus difficile.

Le discours du Trône que l'Empereur-Roi lut le lendemain, 6 novembre, fut d'une brièveté symptomatique. Il se borna à une allusion à la guerre d'Orient à laquelle le Gouvernement s'efforcerait de mettre un terme, le plus tôt possible, en s'entendant à ce sujet avec les autres puissances. Tout le reste en fut consacré aux questions d'administration intérieure.

En quoi consistaient donc ces intérêts vitaux de l'Autriche-Hongrie, dont avait parlé le comte Berchtold, sur lesquels devaient revenir, au mois de mai, le comte Stürgkh à la Chambre autrichienne et le comte Tisza, à la Chambre hongroise, dans la seconde moitié de juin ? — Ces intérêts ayant été généralement méconnus dans la presse européenne, il n'est peut-être pas inutile de les rappeler ici.

L'Autriche-Hongrie ne se soucie pas de voir se constituer sur sa frontière méridionale un grand État serbe. Cette préoccupation, elle

n'en est pas hantée d'aujourd'hui. Elle a déjà fait l'objet des conversations du comte Andrássy et du prince Gortchakoff, lors de l'entrevue de leurs souverains à Reichstadt, en juillet 1876. Une grande Serbie, c'est un foyer de propagande pan-serbe plus actif et plus puissant qu'il n'a pu l'être jusqu'à présent. Or la Croatie, la Slavonie, les comitats méridionaux de la Hongrie, la Bosnie et l'Herzégovine, la Dalmatie, voire même une partie de l'Istrie, sont des pays peuplés de Serbes. L'empereur François-Joseph a plus de 5.000.000 de sujets serbo-croates. Ces populations sont loyalistes, cela va sans dire, mais comment résisteraient-elles, avec le temps, à une force d'attraction continue ? Voilà le danger que le Cabinet de Vienne a voulu étouffer dans son germe. Les intérêts austro-hongrois et ceux du royaume de Serbie étaient en contradiction absolue. C'est là un fait de toute évidence.

Les hommes d'État austro-hongrois auraient préféré le maintien du *statu quo* territorial dans les Balkans. Lorsque les victoires des alliés balkaniques en ont rendu le maintien impossible, le cabinet de Vienne a eu la sagesse de comprendre qu'il ne pouvait aller à l'encontre des événements. Il a fait la part du feu. Mais, obligé de tenir compte de ses propres intérêts, il a dû insister pour que l'Europe imposât des limites à l'extension de l'État serbe.

Il a déclaré nettement qu'il ne tolérerait pas l'établissement des Serbes sur l'Adriatique et, reprenant à son profit le mot d'ordre « le Balkan aux nationalités balkaniques » il a mis en avant les Albanais et exigé la création d'une Albanie indépendante. Il se croyait d'autant plus en droit de le faire que l'Autriche-Hongrie possède depuis longtemps le protectorat des catholiques albanais.

Le Cabinet de Vienne ayant indiqué sa volonté, s'est efforcé de la faire triompher pacifiquement : à Belgrade, auprès du gouvernement du roi Pierre, comme à Londres à la conférence des ambassadeurs. Ceci ne l'a pas empêché, d'ailleurs, de prendre des mesures militaires importantes. Il a mis sur pied de guerre les corps d'armée échelonnés sur sa frontière méridionale et — pour répondre au maintien sous les drapeaux des réserves russes — renforcé ses effectifs en Galicie. Mais il n'entendait recourir à la force qu'à la dernière extrémité et en a donné une preuve assez manifeste en ne faisant pas état de l'occupation des territoires albanais par les armées serbe et monténégrine, et en traitant avec

calme et modération les divers incidents que la Serbie — dans la griserie de ses succès — n'a cessé de faire naître.

On n'a pas oublié la fameuse affaire du consul d'Autriche-Hongrie à Prisrend, M. Prochaska, et celle de son collègue de Mitrovitza, M. de Táhy. La presse officieuse a beaucoup grossi ces incidents. M. Prochaska que l'on avait déjà dit massacré, puis plus tard, mutilé, n'avait pas été inquiété dans sa personne, mais avait vu violer la franchise de son consulat, où s'étaient réfugiés des fuyards albanais, puis avait dû supporter une interruption complète de toutes communications avec son Gouvernement. Quant à M. de Táhy, dont il fut moins question, il avait été, cependant, plus directement menacé dans sa sécurité et avait même jugé nécessaire d'abandonner son poste et de gagner par des voies détournées Belgrade, puis Budapest.

Que fait, devant ces violations du Droit des gens, le Gouvernement austro-hongrois ? Le 18 novembre 1912, le comte Berchtold s'en explique devant la délégation autrichienne :

« Etant donnés les reproches dirigés par le Gouvernement serbe contre M. Prochaska, nous nous sommes déclarés prêts à examiner l'affaire et nous avons demandé qu'il nous soit possible d'envoyer un courrier spécial à Prisrend pour entrer en rapports avec notre agent. Des démarches analogues ont été faites en ce qui concerne notre représentant à Mitrovitza — qui a dû quitter son poste depuis. Malheureusement tous nos efforts se sont jusqu'à présent heurtés aux difficultés que soulève, au point de vue militaire, le cabinet de Belgrade. Il faut espérer que la Serbie finira par faire droit à nos justes réclamations. »

Il n'y avait rien de particulièrement exagéré dans la prétention d'examiner les faits sur les lieux mêmes, avant de prendre une décision. La Serbie le comprit enfin et, le 20 novembre, elle consentit à l'envoi du courrier. Le 17 décembre, cet agent, M. Théodore Edl — qui apporta le plus grand tact dans l'accomplissement de sa mission — pouvait constater à Prisrend que M. Prochaska était sain et sauf, que les reproches formulés contre lui n'étaient pas fondés et, qu'au contraire, c'est lui qui avait à se plaindre de la façon dont les autorités militaires serbes s'étaient comportées à son égard.

Dès le 21 décembre, le président du Conseil de Serbie, M. Pasitch rendait visite à M. d'Ugron, ministre d'Autriche-Hongrie à Bel-

grade, lui exprimait tous ses regrets pour l'affaire de Prisrend et déclarait que son Gouvernement ne manquerait pas de faire rendre les satisfactions auxquelles il avait droit à M. Prochaska, dès qu'il aurait rejoint son poste. Le 15 janvier 1913, en effet, un détachement de troupes serbes se postait devant le consulat d'Autriche-Hongrie à Prisrend et rendait les honneurs militaires au pavillon austro-hongrois, au moment où le consul le faisait hisser solennellement.

L'incident était à peine clos que la Serbie en faisait naître un autre en refusant d'évacuer Durazzo. Le cabinet de Vienne prouva autant de sang-froid, dans cette nouvelle affaire, que dans les précédentes et sur ce point aussi la Serbie dut capituler.

Il n'en est pas moins vrai que l'atmosphère politique était saturée d'électricité et qu'à ce moment de la crise un rien pouvait déterminer la catastrophe irrémédiable. L'attitude imprudente de la Serbie à l'égard de sa puissante voisine serait inexplicable si l'on ne savait le rôle joué à Belgrade par la diplomatie *non officielle* de la Russie et si l'on ne savait aussi les illusions que certaines manifestations panslavistes, à Pétersbourg et à Moscou, avaient fait naître en Serbie. Dans les derniers jours de décembre 1912 et durant tout le mois de janvier 1913, on crut fermement à Belgrade à une intervention russe.

Il faut bien reconnaître que les apparences étaient propres à le faire croire. Les mesures militaires prises par la Russie sur les frontières de Galicie étaient si considérables que l'Autriche-Hongrie pouvait craindre une invasion de son territoire. Elle s'empressa d'assurer sa défense par les moyens correspondants. C'est à ce moment que l'on put voir, tout le long des voies ferrées conduisant à la frontière, des postes militaires gardant, jour et nuit, les moindres ouvrages d'art, alors que des réservistes, sans cesse plus nombreux, étaient appelés à renforcer les effectifs des corps d'armée septentrionaux et méridionaux.

Le 22 novembre, le chef de l'état-major général austro-hongrois, le général de Schemua, avait eu une longue conférence, à Berlin, avec le chef de l'état-major général prussien de Moltke. Le 29 du même mois l'inspecteur d'armées, général Conrad de Hœtzendorf, s'était rendu à Bucarest, porteur d'une lettre autographe de François-Joseph et chargé — disait-on — de régler les détails

d'une coopération éventuelle des armées austro-roumaines. Enfin lorsque le 11 décembre un conseil des ministres se réunit à Schoenbrunn, en présence de l'archiduc-héritier et sous la présidence de l'Empereur, suivi bientôt, le 4 janvier 1913, d'un conseil des ministres-communs austro-hongrois, tout le monde se crut à la veille de la guerre [1].

Aussi lorsque l'on apprit, le 1er février, que le colonel prince Gottfried de Hohenlohe était envoyé à Pétersbourg, porteur d'un message de l'empereur François-Joseph pour l'empereur Nicolas, fût-ce un soulagement général. Ancien attaché militaire à Pétersbourg, où il avait laissé d'excellents souvenirs à la Cour et dans la société, gendre de l'archiduc Frédéric, le prince — pensa-t-on — ne pouvait être chargé que d'une mission pacifique.

On discuta beaucoup, dans la presse austro-hongroise, la portée de cette mission. Un communiqué de l'officieux *Fremdenblatt* se borna à faire savoir que l'envoi du colonel de Hohenlohe à Pétersbourg avait simplement pour but « d'empêcher que des malentendus politiques éventuels ne vinssent influencer les *rapports des deux Cours* ». C'était singulièrement diminuer l'importance d'une démarche à laquelle, d'après nous, l'Europe doit le maintien de la paix.

Le but de la mission Hohenlohe, nous le savons aujourd'hui et le bon sens populaire l'avait deviné alors, c'était de proposer à l'empereur Nicolas une démobilisation réciproque et simultanée.

En effet, le même *Fremdenblatt* publiait le 12 mars le communiqué officieux suivant :

« L'échange de lettres autographes qui vient d'avoir lieu entre LL. MM. l'empereur et roi François-Joseph et l'empereur Nicolas a prouvé une fois de plus que les événements de la péninsule balkanique n'ont en aucune façon porté atteinte aux sentiments d'amitié qui règnent entre les deux souverains et que le maintien de la paix continue à former le but de leurs efforts.

« Les deux Gouvernements sont donc arrivés à cette conclusion que les dispositions, purement défensives, prises, en vertu des circonstances.

1. D'après des bruits bien difficiles à contrôler et que nous reproduisons, bien entendu, sous toutes réserves, l'archiduc-héritier eût parlé très chaleureusement à Schœnbrunn en faveur de la paix, alors que les militaires et, en particulier, le général Conrad de Hœtzendorf, se seraient montrés partisans de la guerre, parce qu'ils ne croyaient pas à l'entrée en campagne de la Russie, qu'ils accusaient de bluffer.

dans les provinces limitrophes des deux États, n'ont plus leur raison d'être.

« En conséquence ils ont décidé de réduire aux proportions normales les effectifs militaires austro-hongrois en Galicie et d'ordonner la libération des réservistes russes qui devaient quitter les drapeaux l'automne dernier. »

Le même jour, l'agence télégraphique de Pétersbourg publiait un communiqué identique, mais qui contenait, en manière de conclusion, cette phrase qui ne se trouvait pas dans le communiqué austro-hongrois :

« Nous sommes autorisés à déclarer qu'il ressort des négociations avec le cabinet de Vienne que la Monarchie austro-hongroise n'a pas d'intentions agressives à l'égard de ses voisins du Sud. »

Ce passage complémentaire, greffé sur une note arrêtée en commun, produisit à Vienne une impression désagréable. On n'avait pas de peine à en comprendre l'intérêt pour le cabinet de Pétersbourg. Il voulait se couvrir, du côté de ses amis balkaniques, du reproche d'avoir, comme à l'époque de la crise de l'annexion de la Bosnie, abandonné la cause slave. Il démobilisait, mais en donnait pour raison les intentions pacifiques de l'Autriche-Hongrie. Avec un peu d'imagination on pouvait croire que le cabinet de Vienne avait pris l'engagement, vis-à-vis de la Russie, de ne pas faire entrer ses troupes en Serbie.

Or, l'Autriche-Hongrie n'avait pas pris d'engagement de ce genre. Bien décidée à ne pas troubler la paix si la Conférence de Londres et si les cabinets européens tenaient compte de ses *desiderata,* elle n'aurait pas hésité à tirer l'épée dans le cas contraire. Des explications furent demandées à Pétersbourg. Il en résulta une découverte assez inattendue, à savoir que M. Sazonow aurait communiqué la phrase complémentaire à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Pétersbourg, comte Thurn-Valsassina, que ce diplomate en aurait accepté la publication puis, qu'au dernier moment, il n'en avait pas averti son Gouvernement, soit par oubli, soit par crainte de la responsabilité encourue [1].

1. Le seul journal qui ait publié une information exacte à ce sujet est la *Gazette de Voss,* informée par un diplomate russe. Le rappel du comte Thurn-Valsassina fut, dès ce moment, décidé en haut lieu. Il eut lieu quelques mois plus tard, le 23 août.

Cet incident n'eut d'ailleurs aucune influence sur les relations austro-russes, et les mesures de démobilisation ou de licenciement des réservistes commencèrent immédiatement des deux côtés de la frontière.

Si l'horizon s'éclaircissait ainsi du côté de la Russie, il restait sombre du côté des Balkans. Les difficultés s'accumulaient maintenant entre le Monténégro et l'Autriche-Hongrie. Bien que le cabinet de Vienne ait formellement réclamé l'incorporation de Scutari à l'Albanie indépendante et que la Russie n'y ait pas fait d'objections, vu le caractère indiscutablement albanais de cette ville[1], le roi Nicolas, invoquant des intérêts dynastiques, s'obstinait à bombarder cruellement cette ville.

D'autre part, le 7 mars, à Diakova, les Monténégrins forcèrent 300 Albanais catholiques à se convertir à l'orthodoxie grecque. Le moine Franciscain Palitch, ayant refusé d'abjurer sa foi, fut assommé à coups de crosse de fusil par les soldats monténégrins et achevé d'un coup de baïonnette au cœur.

Enfin, le 19 mars, on apprenait qu'à Saint-Jean de Medua un navire austro-hongrois, le *Skodra* (Scutari en slave) de la Compagnie Ungaro-Croata, avait été empêché de débarquer ses marchandises par des soldats monténégrins.

Le ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné reçut l'ordre d'exiger du gouvernement monténégrin : 1° la permission pour la population civile de Scutari de sortir de la ville ; 2° des explications sur l'assassinat du moine Palitch à Diakova ; 3° la cessation des conversions forcées imposées aux catholiques albanais ; 4° satisfaction pour l'affaire du *Skodra*.

Le roi Nicolas protesta dans une note aux grandes puissances contre les exigences de l'Autriche-Hongrie, mais sa conduite ne fut approuvée par aucun des cabinets européens et il dut s'incliner[2].

1. Quelques jours plus tard, le 11 avril, M. Sazonow devait déclarer dans un communiqué officieux : « Scutari est une ville purement albanaise et le siège d'un archevêché catholique ; pendant trente-cinq ans les Monténégrins n'ont pas réussi à s'assimiler les quelques milliers d'Albanais qui vivent au Monténégro.... »

2. Une enquête écrasante pour les Monténégrins, à laquelle prit part le vice-consul d'Autriche-Hongrie à Prisrend, eut lieu à Diakova. Le Gouvernement Monténégrin dut s'engager à faire construire une chapelle expiatoire à la place où fut assassiné le moine Palitch ; la sortie de la population civile de

On sait que pour décider le Monténégro à cesser le siège de Scutari, puis à évacuer la ville, prise par ses troupes le 22 avril, les Puissances eurent recours à des mesures coercitives [manifestation navale, blocus des côtes] sur lesquelles nous n'avons pas à insister ici.

« Ces mesures s'étant montrées insuffisantes, l'Autriche-Hongrie a déclaré à Londres qu'elle se réservait de prendre, éventuellement, des mesures particulières pour faire triompher les volontés de l'Europe. Elle était complètement d'accord, sur ce point, avec l'Italie[1]. »

Peu après, le Monténégro, conscient de ses propres intérêts, céda aux décisions de l'Europe et remit Scutari aux puissances. Le 30 mai, les préliminaires de paix entre la Turquie et les États balkaniques étaient signés à Londres. La première partie de la crise était terminée, la seconde allait immédiatement commencer.

Très claire pendant la guerre turco-balkanique, la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie semble moins précise durant la guerre que se livrèrent entre eux les vainqueurs de la Turquie. Les chancelleries ayant, jusqu'à présent, gardé leurs secrets et les *gestes* des puissances ayant été moins accentués qu'au cours de la première crise, on se trouve réduit à des symptômes ou à des faits isolés pour porter un jugement.

La rupture de la Confédération balkanique est un des événements que la diplomatie austro-hongroise devait le plus ardemment désirer. Lorsqu'il se produisit, elle ne devait plus avoir qu'un souci : laisser à eux-mêmes les alliés de la veille et les soustraire, autant que possible, à l'influence de la Russie. Aussi vit-on une certaine nervosité se manifester dans les milieux politiques austro-hongrois lorsque, le 8 juin, le Tsar Nicolas II invita les rois Ferdinand et Pierre à soumettre leur différend à son arbitrage, conformément à l'engagement qu'ils avaient pris lors de la signature du traité de paix avec la Turquie.

Le 19 juin le comte Étienne Tisza faisait, à la Chambre hongroise,

Scutari fut accordée, mais on sait qu'Essad-pacha ne voulut pas accepter l'offre qui lui en fut faite. Quant à l'affaire du *Skrodra*, il fut établi qu'elle avait été dénaturée et grossie.

1. Discours du comte Stürgkh, président du Conseil, à la Chambre autrichienne, séance du 20 mai 1913.

cette déclaration, où l'on peut voir, sans trop se tromper sans doute, une réponse à l'attitude de la Russie :

« La question balkanique ne saurait être définitivement réglée à notre détriment. Au début du conflit, le principe du désintéressement a été posé. Nous avons pu l'admettre, n'ayant ni ambitions territoriales, ni désir de protectorat, ni aspirations à une situation privilégiée. Mais notre désintéressement s'arrête là, car il ne saurait être question d'un désintéressement complet. Nous devons défendre nos intérêts dans les Balkans et nous les défendrons quoi qu'il arrive. Notre intérêt — nous devons y insister — *c'est l'indépendance complète, réelle, des peuples balkaniques*. C'est là l'alpha et l'oméga de notre politique.

« La question du partage des bénéfices a provoqué un conflit entre les États balkaniques. *L'attitude prise par la Russie* vis-à-vis de la Bulgarie et de la Serbie exige que nous précisions notre point de vue... Ces États peuvent régler leur différend soit entre eux, directement, soit par une médiation ou un arbitrage. Tout ce qui aurait l'air d'une intervention de la part d'une tierce puissance, serait inconciliable avec le principe de l'indépendance des États balkaniques. Nous n'accepterons aucune solution qui paraîtrait donner à une puissance des privilèges en contradiction avec ce principe. C'est, pour nous, une question vitale. »

Les grandes puissances ayant décidé de ne pas intervenir dans le conflit des ex-alliés, il semble, qu'à un certain moment, le Gouvernement français ait désiré une déclaration formelle à ce sujet. On prétend que notre ambassadeur à Vienne, M. Alfred Dumaine, ayant transmis ce vœu au comte Berchtold, le ministre des Affaires Étrangères aurait répondu par un refus et déclaré que la Monarchie austro-hongroise ne pouvait renoncer à intervenir, le cas échéant.

Si ce bruit est vrai, on peut encore se demander si la réponse du comte Berchtold signifiait un désir éventuel d'intervention ou, plus simplement, le refus de donner à la Russie une indication qu'elle voulait se procurer par l'intermédiaire de notre Gouvernement.

D'après une note officieuse de la *Politische Korrespondenz*, la diplomatie austro-hongroise se serait efforcée, dès le début de la crise orientale, de faire donner des compensations territoriales à la Roumanie. Aux conférences de Pétersbourg, en avril, le cabinet de Vienne aurait insisté, avec ses alliés, pour que la Roumanie obtînt un dédommagement plus important que Silistrie.

Ensuite, elle aurait pesé sur la Bulgarie et la Serbie pour éviter l'intervention roumaine. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'à Bucarest on a reproché à l'Autriche-Hongrie de n'avoir que mollement défendu les intérêts roumains et d'avoir toujours eu beaucoup plus d'égards pour ceux de la Bulgarie.

Le cabinet de Vienne, en effet, semble avoir fait des promesses à Sofia pour le cas d'un conflit avec la Roumanie. On prétend que lorsque la Russie eût fait savoir au cabinet bulgare qu'il devait réduire ses prétentions et consentir à la revision de son traité avec la Serbie, le roi Ferdinand se rapprocha de l'Autriche-Hongrie. C'est à ce moment que le bruit courut avec persistance de la démission imminente de M. Daneff.

Le roi Ferdinand poursuivait un double but : il voulait des garanties pour le cas d'une issue malheureuse de la guerre avec la Serbie et il avait besoin d'une avance de fonds.

Un confident du souverain bulgare, M. Natchévitch, ancien agent diplomatique à Vienne, vint trouver le comte Berchtold et arrêta avec lui un projet de convention dont le côté politique est demeuré inconnu, mais dont le côté financier était le suivant :

La Bulgarie avait besoin d'environ 600 millions, dont 400 pour la guerre avec la Serbie. Sur les démarches pressantes du comte Berchtold et malgré la rareté de l'argent sur le marché viennois, un groupe de banquiers se déclara prêt à remettre 300 millions au gouvernement bulgare et à se procurer les 300 autres en Angleterre. En échange de ce service la Bulgarie s'engageait à faire de nombreuses commandes en Autriche-Hongrie.

Cet accord n'a pas abouti. Il est probable que M. Daneff et le parti russophile en sont la cause. Entre temps le général Sawoff avait commencé contre les Serbes cette malheureuse campagne qui devait se terminer par des désastres inattendus.

La paix une fois conclue à Bucarest, l'Autriche-Hongrie s'est efforcée de la faire soumettre à la revision de l'Europe. On sait qu'elle n'y réussit pas, l'Allemagne n'ayant pas voulu la suivre sur ce terrain. Le fameux échange de télégrammes entre le roi Charles et l'Empereur Guillaume — qui fit une impression assez désagréable à Vienne — forme l'épilogue de cette crise.

On a beaucoup exagéré l'importance de ce petit incident et l'on a voulu en tirer des conclusions tout à fait fantaisistes sur la

nature des relations qui existent aujourd'hui entre Berlin et Vienne. Sans doute, il n'y a pas toujours eu concordance de vues, sur les détails de la question balkanique, entre les deux alliés. Sous l'influence de Berlin, la diplomatie austro-hongroise a successivement réduit ses exigences quant aux frontières de l'Albanie. Elle a dû sacrifier aux revendications serbes, Ipek, Diakova, Prisrend, Dibra, toutes villes albanaises[1].

Sans doute aussi les deux diplomaties n'ont pas été d'accord sur la valeur à attribuer à la paix de Bucarest. L'Allemagne y voyait un traité définitif, l'Autriche-Hongrie un instrument susceptible de retouches. Mais tout cela n'est que divergence de vues passagère et, somme toute, secondaire. Dans les grandes lignes, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie n'ont cessé de se soutenir mutuellement.

Le 2 décembre 1912, le chancelier de Bethmann-Holweg déclarait au Reichstag allemand : « Si, contre toute attente, l'Autriche-Hongrie ou l'Italie étaient attaquées par une tierce puissance, l'Allemagne, fidèle à ses traités, leur prêterait son appui militaire. En agissant ainsi elle ne défendrait pas seulement ses alliés mais encore sa propre situation en Europe. »

A ce moment l'Allemagne prenait des mesures militaires si importantes, notamment sur sa frontière silésienne, qu'il est impossible de mettre en doute la sincérité de ces paroles. D'ailleurs, quelques jours plus tard, le 5 décembre, le traité de la Triple-Alliance était prorogé sans modifications[2].

Ce n'est pas, d'ailleurs, qu'en Autriche même l'alliance avec l'Allemagne ne se heurte à une certaine hostilité. Elle a été vivement attaquée aux *Délégations* par les Polonais, qui ne peuvent

1. De telle sorte qu'il y a aujourd'hui plus d'Albanais au Monténégro, en Serbie, en Grèce, que dans la principauté d'Albanie elle-même. A Prisrend, sur 60.000 habitants il y a environ 40.000 Albanais.

Dans les milieux industriels et commerçants on constate que l'Allemagne n'a rien perdu à rétrécir les frontières albanaises, au contraire. Séparées de l'Albanie, les villes mentionnées plus haut sont soustraites à l'influence autrichienne. Tout marché perdu pour l'Autriche-Hongrie est gagné pour l'Allemagne.

Dans les milieux politiques on reconnaît qu'une Albanie privée de ses marchés traditionnels et séculaires est un organisme d'une viabilité douteuse.

2. L'échange de notes relatif à la prorogation du traité a eu lieu à 5 heures du soir au ministère des Affaires étrangères de Vienne entre le comte Berchtold, le duc Avarna et M. de Tschirschsky, 5 novembre 1912.

pardonner au gouvernement prussien les *expropriations* des propriétaires fonciers de nationalité polonaise.

Le 8 novembre, le délégué Stapinski déclarait que, par raison d'État, les Polonais de Galicie avaient toujours appuyé l'alliance avec l'Allemagne ou, tout au moins, ne l'avaient pas combattue ; mais, ajoutait-il, il leur serait impossible de continuer dans cette voie si l'Allemagne ne cessait de blesser l'opinion publique polonaise par des violences injustifiées et l'application d'une loi draconienne.

A la même séance, le délégué de Jendrzejowicz a averti le ministre des Affaires Étrangères que si la Prusse continuait les expropriations, les Polonais se prononceraient contre l'orientation actuelle des relations extérieures de la monarchie austro-hongroise.

Le 18 novembre, le délégué Leo, revenant à la charge, regrette que le ministre des Affaires Étrangères n'ait pas réussi à persuader l'Allemagne que, dans l'intérêt de son alliance avec l'Autriche-Hongrie, elle devrait éviter de violenter la nationalité polonaise. Les convenances seules interdiront aux Polonais de défendre la politique extérieure actuelle, basée sur la Triple-Alliance.

Ces protestations, qui proviennent d'un sentiment national justement froissé, ne trouvent guère d'écho que parmi les Tchèques. Elles peuvent bien empêcher l'envoi d'un télégramme de félicitations à l'empereur Guillaume II[1] ; elles ne changeront rien à un système d'alliances, qui donne satisfaction aux Allemands et aux Hongrois et répond aux besoins de la Monarchie.

Adossée à la Russie rivale, l'Autriche-Hongrie — étant donné le groupement actuel des puissances — ne peut faire de politique balkanique sans s'appuyer sur l'Allemagne et c'est la meilleure des raisons qu'elle puisse invoquer pour justifier ses engagements avec le Cabinet de Berlin.

Annexion de l'île d'Ada-Kaleh. — La conclusion des préliminaires de paix entre la Turquie et les puissances balkaniques pouvait entraîner une conséquence fâcheuse pour l'Autriche-Hongrie :

1. Le 17 juin 1913, le président de la Chambre des Députés autrichienne voulait se faire autoriser à envoyer un télégramme de félicitations à l'empereur Guillaume II, qui célébrait le 25e anniversaire de son avènement au trône. Il dut renoncer à ce projet, les Tchèques et les Polonais l'ayant menacé de quitter la salle des séances, en manière de contre-manifestation.

l'occupation de la petite île d'Ada-Kaleh, sur le Danube, par la Serbie. La Turquie ayant cédé aux États alliés tous les territoires *à l'Ouest de la ligne Enos-Midia,* à l'exception de l'Albanie, le Cabinet de Belgrade, invoquant la lettre, sinon l'esprit du traité, pouvait avoir l'idée de s'installer dans une position ayant un certain intérêt stratégique. Le Gouvernement austro-hongrois résolut de prévenir les événements et le 12 mai, Ada-Kaleh fut incorporée au Royaume de Hongrie.

Cette petite île, d'environ 1 kil. 1/2 de longueur sur 500 mètres de largeur, s'étend en face de la ville hongroise d'Orsova, sur le Danube, prise aux Turcs par les impériaux durant la guerre d'Orient à laquelle mit fin le traité de Passarowitz (1718) ; elle redevint ottomane à la paix de Belgrade (1739) et il n'en fut plus question jusqu'à la guerre russo-turque de 1877. Le traité de San-Stefano stipula qu'elle serait *évacuée et rasée,* mais les négociateurs du Congrès de Berlin l'oublièrent.

Les Serbes ayant voulu l'occuper, les Turcs prièrent le cabinet de Vienne d'y mettre une garnison et, depuis cette époque, Ada-Kaleh se trouvait sous le protectorat de fait de l'Autriche-Hongrie. Le 12 mai 1913, M. Zoltan Medve, préfet du comitat hongrois de Kvasso-Szocreny, accompagné de quelques fonctionnaires et de quatre gendarmes, signifia au *Mudir* turc de la petite île, Eddin-bey, qu'il en prenait possession au nom du Roi, tout en s'engageant de respecter les droits et prérogatives de la population [1].

Si la Serbie, se basant sur les termes des préliminaires de paix, s'était emparée d'Ada-Kaleh, elle aurait pu en relever les anciennes fortifications et dominer ainsi la navigation du Danube, en menaçant la rive hongroise de ce fleuve [2].

1. Ada-Kaleh (*Ada* = île. *Kaleh* = forteresse) renferme une population d'environ quatre à cinq cents habitants de religion musulmane mais de langue serbe.

2. Mentionnons ici quelques faits, d'intérêt international, qui rentrent dans la période que nous venons de résumer :

Le roi de Grèce Georges I[er] a fait à Vienne, du 1[er] au 5 octobre, un séjour durant lequel il a eu plusieurs conférences avec le ministre des Affaires étrangères.

Le 21 octobre, le comte Berchtold s'est rencontré à Pise avec le marquis di San-Giuliano, puis s'est rendu, avec son collègue italien, le 22 octobre, à San-Rossore, chez le roi Victor-Emmanuel III, qui l'a retenu à déjeuner et lui a remis le collier de l'ordre de l'Annonciade.

Le 10 novembre a eu lieu, à Budapest, une entrevue de M. Daneff et du

B. — Relations austro-hongroises

Sauf les protestations polonaises, la session des Délégations s'est passée sans incidents notoires. Sous l'influence des événements extérieurs et la menace d'une guerre, les délégués ne firent aucune difficulté pour voter les crédits militaires supplémentaires que leur demandait le Gouvernement commun.

Le ministre de la Guerre s'était borné, d'ailleurs, à réclamer un crédit extraordinaire de 19 millions pour faire suite aux crédits antérieurement votés et destiné à la réorganisation de l'armée. En outre il avait demandé un second crédit extraordinaire de 2 millions, à affecter à l'artillerie de campagne.

Ces sommes sont peu considérables, mais il ne faut pas oublier que la session précédente des Délégations s'était terminée le 16 octobre 1912, c'est-à-dire trois semaines auparavant et qu'elle avait été saisie de demandes beaucoup plus importantes auxquelles il avait été fait droit [VI, 213].

L'Administration de la Marine, plus exigeante que celle de la Guerre, réclama un crédit extraordinaire de 68.400.000 couronnes pour l'accélération du programme naval : plus un million pour la transformation du port de Pola. Ces crédits lui furent accordés sans marchandage.

comte Berchtold. Le lendemain, le premier ministre de Bulgarie a été reçu en audience par François-Joseph. M. Daneff aurait, à cette occasion, formulé les propositions de la Bulgarie et de la Serbie quant aux compensations territoriales à donner à la Roumanie.

Le 22 novembre l'archiduc-héritier François-Ferdinand s'est rendu à Berlin et de là à Springge, en Hanovre, pour y chasser avec l'empereur Guillaume.

Le 21 avril, entrevue à Vienne d'Ismaël-Kemal-Bey et du comte Berchtold, où il aurait été question de la personne du futur prince d'Albanie.

Le 14 mai, visite à Vienne de M. de Jagow. Le secrétaire d'Etat allemand a conféré avec le comte Berchtold et a été reçu en audience par l'Empereur.

Le 3 juin le régent Louis de Bavière, le Roi actuel, est venu rendre visite à l'empereur François-Joseph.

Le 13 août une députation de notables d'Andrinople arrive à Vienne et exprime au premier chef de section du ministère des Affaires Étrangères, baron de Macchio, le vœu des Andrinopolitains de rester sous la domination ottomane.

Le 2 septembre, sir Fairfax Cartwright, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Vienne, depuis le mois de décembre 1908, est rappelé par son Gouvernement. M. Maurice William Ernest de Bunsen le remplace, venant de Madrid.

M. de Giers, ambassadeur de Russie, est également rappelé par son Gouvernement et remplacé par M. Sehebeko, ministre en Roumanie.

Le 12 décembre 1912, le ministre commun de la Guerre, général von Auffenberg donna sa démission, qui fut acceptée, et sa succession fut recueillie par un chef de section au ministère de la Guerre, le feldzeugmestre, général Alexandre de Krobatin. Quelques semaines plus tard le commandant en chef de la flotte austro-hongroise, le comte de Montecuccoli, déjà fort âgé, prenait sa retraite (25 mars 1913) et l'Empereur lui donnait pour successeur le vice-amiral Haus.

Vers la fin du mois de mai, une affaire de haute trahison impressionna très péniblement l'opinion publique. Le chef de l'État-major du VIIIe corps d'armée (Prague) s'était suicidé dans un hôtel de Vienne où il venait de descendre (24 mai). Cette mort n'aurait pas dépassé les proportions d'un simple fait divers si la curiosité de la presse n'avait été éveillée par les circonstances assez anormales — ensevelissement de nuit, absence de pompe militaire — qui entourèrent les funérailles du suicidé.

On apprit bientôt, par une série d'indiscrétions, que le colonel Redl — tel était le nom de l'officier, — à peine arrivé à son hôtel, y avait reçu la visite de plusieurs personnalités militaires et qu'aussitôt après leur départ il s'était brûlé la cervelle avec un revolver laissé à dessein entre ses mains.

Le ministre autrichien de la défense du pays donna des explications à la Chambre. Une enquête avait révélé que le colonel Redl faisait de l'espionnage, depuis fort longtemps, pour le compte d'une puissance étrangère, à laquelle il avait livré toute une série de secrets d'ordre technique et des renseignements importants sur les mesures prises par son Gouvernement durant les derniers mois [1].

Bosnie-Herzégovine. — La diète de Bosnie, qui avait dû être

1. Pour des motifs de courtoisie internationale le ministre se garda de nommer la puissance intéressée. Il s'agissait de la Russie, à laquelle Redl communiqua de novembre à janvier toutes les mesures de défense arrêtées par l'état-major austro-hongrois. Les premiers soupçons vinrent du consulat d'Autriche-Hongrie à Varsovie, intrigué des contre-mesures concordantes, prises à l'avance par l'état-major russe. Un ordre simulé envoyé au corps d'armée de Prague et immédiatement déjoué par la Russie amena la localisation des recherches dans le personnel de l'état-major du VIIIe corps. On eut d'autant moins de peine à découvrir le traître qu'il menait un train de vie exagéré et avait des passions ruineuses. Redl, pour mieux dissimuler ses agissements coupables, avait dénoncé plusieurs agents russes avec lesquels il était en rapports.

prorogée au mois de juillet 1912 [VI, 214], a siégé du 22 novembre au 7 mai, date à laquelle la session a été close.

Un rescrit impérial, en date du 1er mai, a ordonné le petit état de siège dans toute l'étendue du territoire de Bosnie-Herzégovine. Un arrêté du Gouvernement suspendit immédiatement le statut organique de ce pays, c'est-à-dire suspendit toutes les garanties constitutionnelles accordées au lendemain de l'annexion.

C'était une simple mesure de précaution, justifiée par la position géographique du plus jeune des pays austro-hongrois. D'ailleurs le Gouvernement n'eut pas une seule fois à sévir et l'attitude des populations bosno-herzégoviniennes fut si loyaliste que l'Empereur-Roi devait les en féliciter et les en remercier quelques mois plus tard.

Il n'est pas sans intérêt d'enregistrer en terminant que le 11 février 1913 une ordonnance proclama en Bosnie-Herzégovine la langue serbo-croate comme langue officielle des autorités et de l'administration civile[1].

1. Durant l'année politique 1912-1913 l'Autriche-Hongrie a continué à travailler activement à la transformation et à l'augmentation de sa flotte de guerre. Mais aucune grosse unité nouvelle n'a été mise à flot jusqu'au début d'octobre 1913.

Le 5 novembre 1912, à Porto-Re, près de Fiume, il a été procédé au lancement du torpilleur *Tatra*. Ce bâtiment, long de 82 mètres et demi, est armé de canons du calibre de 10 centimètres.

SUISSE

Par M. H.-R. SAVARY

L'Assemblée fédérale a élu M. Müller, représentant bernois, chef du département militaire, président du Conseil fédéral par 184 voix sur 202, et M. Hoffmann, vice-président par 197 voix sur 203.

M. Hoffmann remplace au Ministère de la Guerre M. Müller.

La représentation proportionnelle. — Après deux insuccès en 1900 et en 1910 [IV, 194] la question de l'élection au Conseil national par le système de la représentation proportionnelle va revenir une troisième fois devant le peuple suisse. Le *Comité central d'action* a déposé une pétition couverte de 121.000 signatures pour rendre le referendum obligatoire dans le délai d'un an sur cette question (août 1913). Le parti radical, qui détient le pouvoir central, paraît moins nettement opposé à cette réforme. Tout au moins irait-il jusqu'à examiner le possibilité d'une transaction[1].

A Zurich, la représentation proportionnelle pour l'élection au Grand conseil communal, repoussée, le 3 avril 1911, par le peuple [V, 212] paraît devoir réussir avec un nouveau projet examiné à

Nota. — Président de la Confédération helvétique, M. E. Müller (Berne).

Superficie.	41.324 km².
Population	3.753.293 hab. (1910).

Unité monétaire : le franc.

1. Voir dans le *Temps* du 16 août 1913 le *Bulletin de l'Etranger :* « La R. P. en Suisse », et dans le *Temps* du 14 septembre, *Une lettre de Suisse* « Vers la R. P. »

la suite du vote (21 décembre 1912) d'une loi modifiant la division administrative de la ville, et fixant à 125 le nombre des membres du Grand conseil communal.

Les grandes lignes du projet de la représentation proportionnelle sont les suivantes :

1° Répartition des sièges mathématiquement exacte; 2° autorisation du panachage; 3° autorisation de voter pour des listes ne portant aucune désignation de parti ; 4° répartition des sièges en tenant compte des suffrages de listes et des suffrages individuels (par exemple le suffrage accordé à un socialiste sur la liste radicale profite à la liste socialiste) ; 5° droit de cumuler deux suffrages sur un candidat.

C'est, à peu de chose près, la répétition de la récente loi de Genève, à l'exception du quorum de 7 p. 100 exigé par cette dernière.

Ce projet introduit l'éligibilité des femmes dans les conseils scolaires, ecclésiastiques et d'assistance ; il supprime le vote par procuration et accentue les prescriptions sur le vote obligatoire.

La Convention du Gothard. — Le rachat du Gothard voté en 1911 [VI, 221] a nécessité le consentement de l'Allemagne et de l'Italie. La mauvaise organisation de la diplomatie fédérale [V, 213] a valu au cours de ces négociations un désavantage marqué à la Confédération. — L'Allemagne et l'Italie ont obtenu par le traité signé le 13 octobre 1909 [III, 208], en échange de la renonciation à leurs droits, des compensations exorbitantes qui ont suscité dans toute la Suisse de vives protestations et ont été considérées comme des atteintes à la souveraineté nationale, à savoir : 1° un abaissement considérable et définitif des tarifs de transit sur la ligne du Gothard; 2° le droit d'entrer en concurrence avec l'industrie suisse pour l'établissement de la traction électrique sur la ligne et pour les fournitures de matériel aux chemins de fer fédéraux ; 3° le traitement de la nation la plus favorisée en matière de tarifs, sans limitation de durée et sur tous les chemins de fer de la Confédération. Tous ces avantages sont concédés sans aucune réciprocité[1].

1. Voir une intéressante correspondance dans le *Temps* du 31 mars 1913 *La Convention du Gothard et le peuple suisse* et l'article « Suisse » dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 août 1913.

Ces dispositions excitèrent dans toute la Confédération une profonde émotion. Une pétition signée de 120.000 personnes adjura le Parlement de ne pas ratifier ce traité. Le Conseil fédéral défendit son œuvre, mais il redoutait un débat, et de renvoi en renvoi l'examen de la convention n'est venu devant le Conseil national qu'en mars 1913.

La Commission du conseil national chargée d'examiner la convention se prononça par 8 voix contre 7 pour le rejet (26 février). Le 23 mars à Genève et le 24 mars à Berne, eurent lieu, à la veille de la réunion des conseils, des manifestations importantes conjurant le Conseil national de ne pas ratifier la convention. La discussion commencée au Conseil national le 25 mars se termina, cependant, le 4 avril par la ratification (108 voix contre 77) et le 9 avril, au Conseil des États, par 33 voix contre 7.

Ces votes provoquèrent des manifestations hostiles à Genève et à Lausanne. La Suisse romande avait fourni 39 opposants sur 77 ; les autres étaient les députés catholiques de la Suisse orientale et les socialistes. Les représentants de la Suisse centrale, les radicaux bernois et de la Suisse orientale avaient voté en bloc la ratification. Il paraissait donc que les affinités régionales avaient joué un grand rôle dans ce vote, et qu'à des considérations égoïstes d'intérêts régionaux avaient été sacrifiés les intérêts supérieurs de la Confédération. — Dans tous les cas la nécessité est apparue d'une réorganisation complète du département politique[1].

Les griefs de la Suisse romande. — La Suisse romande s'est surtout vue sacrifiée aux intérêts de la Suisse centrale, et c'est ce qui explique l'émotion qui se fit jour avant et après ce vote à Genève et à Lausanne. Ce mécontentement vint s'ajouter à beaucoup d'autres. Depuis quelques années, la Suisse romande est en opposition ouverte avec la majorité gouvernementale. Elle repousse au referendum toutes les lois fédérales importantes [II, 203 ; V, 212]. Ce mécontentement ne peut qu'accélérer le mouvement en faveur de la représentation proportionnelle au Conseil national. L'initiative populaire pour demander l'inscription dans la constitution d'un article qui soumettrait les traités, conclus pour une

1. Voir l'article « Suisse » dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 août 1913, p. 399.

durée supérieure à 15 années, sauf les traités de commerce, à la consultation populaire, fut mise en mouvement en Suisse française et recueillit 62.000 signatures, 10.000 de plus qu'il n'était nécessaire (septembre). Au mois de juin le remplacement au Conseil fédéral de M. Perrier, de Neufchâtel, décédé, par M. Calender, des Grisons, suscita un nouveau et légitime mécontentement de la Suisse romande. Il est d'usage de donner au Conseil fédéral 4 sièges à la Suisse allemande, 2 à la Suisse française, 1 à la Suisse italienne. Le choix de M. Calender donne 5 sièges à la Suisse allemande, contre 1 à la Suisse française, et détruit l'équilibre de force des races et des langues au sein du Conseil fédéral.

L'inauguration de la ligne de Lœtschberg a eu lieu le 29 juin 1913. Ce grand travail, qui a été mené à bonne fin en sept années par une société française, a été solennellement inauguré en présence de M. Thierry, ministre français des Travaux Publics, et de toutes les autorités fédérales.

L'achèvement du Lœtschberg met à l'ordre du jour le percement du tunnel de Moutiers à Granges, à travers le Jura.

Le travail législatif. — Les chambres fédérales ont peu voté, mais beaucoup discuté cette année ; la question de l'approvisionnement du pays en céréales, l'électrification du réseau de chemin de fer, l'accroissement des dépenses pour l'armée et surtout la réorganisation du Conseil fédéral ont donné lieu à des débats importants [1].

La Suisse, qui a réalisé l'année dernière [VI, 220] l'unification de son droit civil, se prépare à édicter un *code pénal* unique qui remplacera les 25 codes cantonaux actuellement en vigueur. Une Commission extra-parlementaire s'occupe activement de cette œuvre.

1. Voir l'article « Suisse » dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 février 1913.

BELGIQUE ET CONGO BELGE

Par H.-R. SAVARY

La vie politique de la Belgique continue à être sollicitée par de grands problèmes que le parti jeune-catholique aborde résolument en imposant ses vues particulières, tantôt avec le concours d'une partie des libéraux, tantôt avec toute la droite unie. M. de Broqueville, le premier ministre, entend faire une politique « nationale » et, sans sacrifier la majorité catholique, il est assez indépendant pour se passer du concours d'une partie de cette majorité lorsque ses exigences lui paraissent excessives. Ce fut le cas pour la réforme militaire, qui a été la grande question de l'année 1912-1913.

Remaniement ministériel. — A la veille de la rentrée des Chambres eut lieu un remaniement important du cabinet (12 novembre). M. de Broqueville prit le ministère de la Guerre en remplacement du général Michel, M. Segers le portefeuille du Commerce et de la Marine ; M. Vandevyver, ministre des Travaux publics, devint ministre des Chemins de fer et M. Helleputte, ancien ministre du cabinet Schollaert, fut nommé ministre des Travaux publics et de l'Agriculture. — Cette dernière nomination parut une concession assez habile à la vieille droite, au moment

où allait s'ouvrir la discussion de la loi militaire. M. Schollaert reprenait la présidence de la Chambre des représentants.

La situation des partis. — Les passions qu'avait suscitées l'échec des gauches aux élections de juin 1912 [VI, 225 et 226] se sont calmées. Les gauches ont accepté leur défaite et n'ont plus songé qu'à tirer parti de la situation dans la légalité. — Les libéraux, sous le coup de la menace de la grève générale, se sont ressaisis et se sont séparés des socialistes. Ils décidèrent de ne pas refuser leur concours au Gouvernement dans les questions d'intérêt national, telles que la réforme militaire, tout en maintenant leur programme au point de vue scolaire et réservant leurs vues particulières dans la question de la revision de la Constitution. Le parti catholique restait divisé sur la question de la réforme militaire. Cependant l'opposition de la vieille droite était moins intransigeante que naguère sur ce point. La volonté de M. de Broqueville de faire une politique « nationale » lui ménageait à gauche des appuis qui le faisaient plus indépendant à l'égard de la vieille droite et qui rendaient, par contre, celle-ci plus traitable.

Les socialistes maintenaient au premier rang la réforme électorale et la révision de l'article 47 de la Constitution, se réservant le recours à la grève générale pour forcer la main au Gouvernement.

La question militaire. — Telle était la situation des partis lorsque le Parlement se réunit le mardi 12 novembre. M. de Broqueville lut une déclaration qui donnait la place principale à la défense nationale, mal assurée par la dernière loi, et dont le renforcement se présente comme la condition même du maintien de la neutralité de la Belgique en cas de grande guerre européenne [V, 221; VI, 228][1].

Le projet de réforme militaire fut déposé le 5 décembre 1912 sur le bureau de la Chambre des représentants. L'armée active sur pied de guerre doit comporter 340.000 hommes, dont 150.000 pour l'armée de campagne proprement dite, 130.000 pour l'armée de

1. Voir dans le *Temps* du 14 novembre 1912 le texte de la déclaration ministérielle et dans le *Temps* du 21 novembre un article sur la *Réforme militaire et la neutralité*.

forteresse et 60.000 pour les réserves d'alimentation et les troupes auxiliaires. Ces effectifs seront obtenus par des levées annuelles de 35.000 hommes — sur les 60.000 inscrits — ce qui, pour treize classes de milice donnera 445.000 hommes. On compte pour les treize classes un déchet de mobilisation de 28 p. 100, soit 124.400 hommes, ce qui réduirait à 327.600 hommes les effectifs de guerre. En y ajoutant 11.400 volontaires en dehors du contingent, on atteindrait les 340.000 hommes estimés indispensables pour assurer la défense du pays.

La durée du service est de quinze mois. Comme le service général donnerait un trop grand nombre d'hommes — environ 60.000 par an — le projet prévoyait de nombreux cas d'exemptions, et la création du volontariat d'un an pour les miliciens justifiant d'aptitudes spéciales (possession du certificat d'études moyennes du degré supérieur) et d'une instruction militaire suffisante.

Les sections de la Chambre de représentants examinèrent assez rapidement ce projet. Les libéraux l'acceptaient; seuls certains éléments catholiques représentant spécialement les Flandres rurales s'obstinaient à réclamer une réduction de la durée du service militaire.

Le consentement presque unanime de la représentation nationale (sauf les socialistes) à cette réforme tenait à des déclarations faites en comité secret par M. de Broqueville devant la droite seule, au mois de novembre, et devant toute la Chambre le 13 février, sur la situation internationale. Il n'a pas dissimulé que la concentration de troupes allemandes à la frontière belge, la réplique que cette concentration oblige la France à faire sur la frontière franco-belge, montrent que la Belgique doit pourvoir à la défense de sa neutralité en cas de guerre franco-allemande [1].

Cependant la discussion générale, à la Chambre des représentants, traîna plus longtemps qu'on ne l'avait pensé. Commencée le 13 février, elle dura six semaines. Le vote des articles n'était même pas abordé au moment des vacances de Pâques. Il est vrai que la question électorale et la menace de la grève générale préoccupaient alors tous les esprits et faisaient passer au second plan

1. Voir la dépêche du correspondant du *Temps* à Bruxelles, *Nouvelles de l'étranger* (Belgique) et aussi le *Temps* des 16, 23 février, 12, 23, 27 mai, 20 juin 1913.

une réforme qui, en novembre, paraissait devoir primer les autres.

Cet incident très grave de la grève générale une fois réglé, on revint à la réforme militaire. La Chambre trancha, dans le sens de l'affirmative, la question du service militaire de quinze mois (19 mai). Le 15 juin, le gouvernement obtint sur l'ensemble de la loi un vote définitif. Quinze libéraux se séparèrent de leurs coréligionnaires politiques et votèrent avec la majorité catholique la réforme militaire. Le Sénat examina, en juillet, le projet, qui fut adopté sans grandes modifications et resta dans ses grandes lignes tel que nous l'avons exposé [1].

La question financière. — Le vote de la réforme militaire entraîna celui de nouveaux impôts [2]. Le Gouvernement a besoin d'une quarantaine de millions qu'il a demandés à des impôts portant sur les valeur de bourse, les bénéfices des sociétés belges et étrangères, les droits d'enregistrement, les cinémas, les automobiles. Il les obtint avec le concours de la majorité catholique contre l'opposition des gauches tout entières qui refusaient ces impôts en alléguant que leur produit serait très supérieur à 40 millions et

1. Une affaire assez scandaleuse de fournitures de canons a beaucoup ému les milieux militaires en mars 1913. Une commission d'enquête nommée par le ministre de la Guerre découvrit que la Belgique a commandé, en 1908, aux usines d'Essen des canons du type de 28 centimètres destinés à l'armement de l'Escaut. La dépense s'est élevée à 4.700.000 francs. Or, ces canons commandés en 1908 pour les positions de l'Escaut, furent « reçus » et payés en 1910... et n'étaient pas encore livrés en 1913, parce qu'ils ne peuvent convenir aux positions auxquelles ils sont destinés, et ne pourraient y être installés. Cette commande fut donnée à l'usine Krupp après que les offres du Creusot eurent été écartées, offres qui portaient le prix de ces mêmes canons à un chiffre moitié moindre. — Il y aurait eu également des adjudications auxquelles participaient des firmes étrangères et qui furent accordées, à des prix supérieurs, à des maisons belges qui se contentèrent de commander ces fournitures aux établissements étrangers écartés. Il y aurait aussi pour une somme considérable de munitions inutilisables.

2. Les charges nouvelles résultant de la réorganisation de l'armée feront monter le budget ordinaire de la guerre de 63 millions à 90 millions. De plus il y aura les dépenses extraordinaires de premier établissement, la mise en état de la position d'Anvers, pour laquelle il faudra 18 millions et demi de plus que ce qui avait été prévu en 1905, et 75 millions pour l'approvisionnement des forts. Quant aux dépenses d'armement, outillage, etc., on prévoit une somme globale de 100 millions, plus 70 pour les arsenaux et la manutention, et 18 millions pour les camps d'instruction. On arrive au total, à une somme de 284 millions qui seront couverts par un emprunt nécessitant l'inscription au budget ordinaire d'une annuité d'amortissement avec intérêts, s'élevant à 20 millions, et qui viendrait à disparaître dans vingt-cinq ans.

servirait à masquer le résultat de la mauvaise gestion financière des catholiques.

La question de la revision de la constitution. — Malgré la victoire des catholiques, il y a un article du programme des gauches qui s'impose au Gouvernement : c'est la réforme électorale qu'une partie de la droite, elle-même, accepte. Les socialistes ont déposé une proposition de revision afin d'obtenir le suffrage universel pur et simple, avec le droit de vote pour tout citoyen âgé de vingt et un ans au moins. Les libéraux réclament également la suppression du vote plural, mais ils veulent le suffrage universel à vingt-cinq ans, et plusieurs d'entre eux sont partisans de la formule qui accorderait un vote supplémentaire à tout père de famille âgé de trente-cinq ans au moins. A droite enfin plusieurs personnalités ont émis l'avis que la question de la réforme électorale était mûre, et certains catholiques ont défendu le principe du droit de vote des femmes, comme correctif du suffrage universel, qui sans cela risquerait de favoriser surtout les socialistes.

Le Cabinet, dans la déclaration ministérielle du 12 novembre, fit savoir que les sommations socialistes et la menace de recourir à la grève générale [VI, 226] commandaient au Gouvernement de ne pas se laisser intimider par des menaces extra-légales. M. de Broqueville répéta cette déclaration, le 24 janvier, lorsque s'ouvrit à la Chambre des représentants le débat parlementaire sur la revision de l'article 47 de la Constitution : mais il ne se prononça pas pour une fin de non-recevoir pure et simple et manifesta sa sympathie pour une réforme dont la formule resterait à déterminer.

Mais l'attitude intransigeante de M. Wœste, leader de la « vieille droite », à la séance du 30 janvier, obligea M. de Broqueville à modifier son opinion et, le 31 janvier, le président du conseil se déclara opposé à la constitution, proposée par les libéraux, d'une commission parlementaire pour examiner le problème électoral dans son ampleur. M. de Broqueville était obligé cette fois de céder aux injonctions de la « vieille droite », pour s'assurer l'appui de toute la majorité catholique dans la question militaire.

Le 7 février, la proposition socialiste de revision constitutionnelle fut repoussée par 99 voix catholiques contre 83 voix de

gauche et 2 abstentions. Les socialistes ne dissimulèrent pas qu'ils considéraient ce vote comme les libérant de tout scrupule à déclancher une grève générale de protestation. Une déclaration de M. Vandervelde, leader socialiste, en ce sens, fut lue à cette séance du 7 février. Le Gouvernement et la majorité étaient prévenus.

La grève générale d'avril 1913. — Le Comité général du parti socialiste[1], réuni d'urgence, proclama la grève générale pour le 14 avril (12 février). Une pareille éventualité, dans un pays essentiellement industriel comme la Belgique, ne pouvait être envisagée sans une grande inquiétude. Le parti catholique cependant semblait déterminé à résister quoique les libéraux, opposés l'année précédente à une mesure de ce genre, fussent moins unanimes dans leur réprobation de cette mesure révolutionnaire.

Quelques hautes personnalités s'entremirent auprès des chefs socialistes. Les bourgmestres libéraux des grandes villes eurent des entrevues avec les délégués du parti (premiers jours de mars). On pensa un instant réussir. Il était visible que les députés socialistes n'étaient nullement partisans de cette aventure. Le 7 mars ils décidèrent de proposer un ajournement de la grève. On pouvait espérer que M. de Broqueville saisirait l'occasion de faire une déclaration qui permettrait au parti socialiste une retraite décente. — Le 12 mars le leader libéral, M. Hymans, posa au Gouvernement cette question : la menace de la grève générale ayant été retirée, quelles sont les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'examen du problème électoral ? — Le président du conseil répondit en rendant hommage aux efforts des conciliateurs, mais il se déclara opposé à l'étude en commission d'une revision constitutionnelle. Le corps électoral, en élisant une majorité catholique, n'a pas indiqué qu'il était favorable à cette réforme. M. de Broqueville ajouta que le Gouvernement était seulement disposé à former une commission d'études pour examiner la question du suffrage communal et provincial, ce qui n'avait évidemment rien de commun avec la commission parlementaire chargée d'étudier les conditions dans lesquelles pourrait se faire la revision que réclament les gauches.

1. Voir *infra* le chapitre relatif au *Mouvement socialiste*.

La réponse de M. de Broqueville, quoique fort courtoise n'en était pas moins un refus formel; il apparut très clairement en cette séance que les préférences personnelles du président du conseil, assez nettement orientées vers la conciliation, étaient tenues en échec par l'intransigeance de la vieille droite et la nécessité d'obtenir son concours entier dans la question militaire.

Dans ces conditions, l'attitude des socialistes ne pouvait être douteuse, et nul ne fut surpris d'apprendre que la grève générale était définitivement votée, pour le 14 avril, par un congrès socialiste réuni *ad hoc* le 23 mars.

Depuis plusieurs mois, les organisations socialistes se préparaient au mouvement; elles avaient prêché aux ouvriers l'économie, l'abstention de l'alcool. L'organisation de la grève était très remarquable. Le chômage fut considérable et la manifestation atteignit le but proposé.

Le 14 avril, l'arrêt du travail se manifesta dans tout le royaume, sauf dans les services publics. Toutefois il fut moins général que les socialistes ne l'espéraient, surtout à Bruxelles. Le Gouvernement restait très ferme et n'entendait pas céder à la menace. Une semaine se passa. On pouvait évaluer de 350 à 400.000 le nombre des chômeurs. Les grévistes étaient très calmes. Il y avait très peu d'incidents. C'était une grève modèle. Cependant il fallait en finir. L'arrêt du travail coûtait par jour des millions au commerce et à l'industrie, et il était urgent d'empêcher, avec la prolongation du chômage, l'impatience, l'irritation de la foule des grévistes. Le Gouvernement finit par accepter à la Chambre des représentants un ordre du jour déposé par les libéraux qui, tout en condamnant la grève générale, déclarait que la commission parlementaire nommée pour examiner la loi électorale provinciale « pourrait chercher une formule supérieure au système électoral actuel même en ce qui concerne les Chambres législatives ». — Cet ordre du jour fut adopté le 21 avril par 138 voix catholiques et libérales contre 39 abstentions socialistes. C'était le rameau d'olivier tendu aux socialistes. Ceux-ci le saisirent avec empressement. Dès le 23 avril la reprise du travail était sensible. Le 25 avril la grève était finie.

La commission parlementaire promise fut nommée. Elle se

composait de 12 députés, 3 sénateurs, 2 gouverneurs de province, 1 conseiller provincial, 9 professeurs d'université, 2 industriels et 5 hauts fonctionnaires. Les 3 partis catholique, libéral et socialiste y étaient représentés proportionnellement.

La question scolaire. — Le Gouvernement déposa à la fin de juin 1913 le projet de réforme scolaire attendu depuis longtemps et qui remplaçait le projet Schollaert abandonné en 1911 [V, 217; VI, 223[1]].

Les gauches ont accueilli ce projet avec beaucoup d'animosité. Elles prétendent qu'il ne constitue qu'une concession apparente sur le projet Schollaert par le retrait du « bon scolaire ». Ce projet tend à favoriser l'enseignement privé et confessionnel au détriment de l'enseignement officiel neutre et laïque ; s'il consacre le principe de l'obligation réclamé par les libéraux, il n'apporte pas de garanties suffisantes pour en assurer l'observation. — Les gauches, résolues à faire échouer le projet, se sont livrées à des

1. Le projet nouveau tend, comme le premier, à l'égalité du traitement entre l'enseignement public et l'enseignement libre, mais il abandonne totalement pour y parvenir le moyen du « bon scolaire ». Il décrète l'obligation de l'enseignement pour tous les enfants de six à quatorze ans et laisse une période transitoire de cinq années pour l'organisation du régime nouveau. Le principe de l'obligation scolaire nécessitera la création de 2.000 classes nouvelles pour les 92.000 enfants de six à quatorze ans qui actuellement ne fréquentent aucune école. Comme sanction de l'obligation scolaire, on prévoit pour les parents un avertissement de l'inspecteur, une admonestation du juge de paix et une amende conditionnelle de 1 à 10 francs. Le projet préconise l'introduction dans toutes les écoles de l'enseignement du quatrième degré à tendances professionnelles, avec distinction, suivant les régions du pays : enseignement rural dans les régions agricoles ; enseignement technique dans les régions industrielles ; enseignement commercial dans les villages. — Le projet généralise l'inspection médicale dans les écoles ; de même il généralise la gratuité de l'enseignement. Les enfants de toutes les écoles, soit publiques, soit libres, seront égaux pour l'obtention gratuite des fournitures classiques dont la dépense incombera aux administrations provinciales ; de même le projet stipule l'égalité des enfants de toutes les écoles, soit publiques soit libres, vis-à-vis des œuvres scolaires, comme la soupe scolaire et les colonies scolaires. Des écoles communales devront être établies dans toutes les communes où il y aura au moins vingt enfants en âge d'école.

Enfin les traitements du personnel enseignant sont notablement améliorés. Les instituteurs laïques des écoles libres jouiront du traitement légal des instituteurs des écoles officielles et, à cet effet, l'État accordera aux écoles libres un subside complémentaire de 600 francs par classe. — Les dépenses nouvelles qui résulteraient de la réforme sont évaluées à environ 3 millions pour l'État, en dehors des charges supplémentaires pour les provinces et les communes.

manœuvres obstructionnistes lors du vote du budget, pour au moins en ajourner la discussion (juillet, août). — Elles y ont réussi, et ont obligé les catholiques à accepter le renvoi de la discussion à la rentrée extraordinaire d'octobre.

La question des langues. — La lutte entre flamingants et anti-flamingants s'est surtout portée cette année sur l'emploi du français dans l'armée. Les premiers sont allés jusqu'à demander la séparation militaire des deux races et la formation de régiments purement flamands. Cette proposition a rencontré quelque appui dans les milieux wallons où l'on est partisan de la séparation administrative [VI, 227].

Les flamingants n'ont pas triomphé, mais ils ont obtenu un succès partiel grâce au Gouvernement, qui les a toujours ménagés. Il a fait voter par les Chambres un projet stipulant que les commandements dans l'armée continueront à se faire en français, mais la connaissance du flamand sera désormais exigée au concours d'admission à l'école militaire. Ce système implique donc pour les Wallons la nécessité absolue de savoir le flamand, qu'ils n'apprennent jamais, pour entrer dans l'armée. C'est une contrainte imposée aux Wallons. Elle a été votée par 126 voix contre 41 abstentions (20 mai).

Les flamingants continuent leur campagne bruyante et haineuse à la Chambre et dans le pays. Le 7 février un député catholique flamand, M. Gielen, ayant appliqué l'épithète de « pourri » au régime électoral français, fut violemment pris à partie par toutes les gauches. Le président M. Schollaert, et M. de Broqueville désavouèrent l'attitude de M. Gielen et la grande majorité de la Chambre s'associa aux paroles de sympathie pour la France prononcées par le président de la Chambre et le président du Conseil.

A Gand, le 23 juin, lors de la « joyeuse entrée » du Roi, les flamingants sifflèrent des artistes de la Comédie Française à un gala donné au palais des Fêtes de l'exposition. Cet incident, qui excita une réprobation unanime, même dans les milieux exclusivement flamands, n'eut pas d'autre résultat que de provoquer des manifestations de sympathie française. Le Bourgmestre de Gand interdit une manifestation flamingante en faveur de la transformation

de l'Université française de cette ville en université purement flamande[1] [V, 225, VI 228].

Le troisième « Congrès pour l'extension et la culture de la langue française » a été tenu à Gand du 11 au 14 septembre. Il a été très important et a donné lieu à de remarquables communications[2].

Le travail législatif. — La loi militaire et les débats sur la réforme électorale ont pris presque tout le temps des Chambres cette année. Le travail législatif proprement dit a été à peu près nul. On s'est borné à voter quelques lois d'importance secondaire : une loi modifiant le régime légal des sociétés par actions, une loi faisant courir de plein droit, moyennant certaines conditions et après un court délai, les intérêts moratoires sur les gages des domestiques et les fournitures faites à crédit par les boutiquiers et les petits commerçants ; une loi relative au régime hypothécaire.

L'Exposition internationale de Gand qui a été ouverte de mai à novembre 1913, a été un grand succès. La France a pris à cette exposition une part très remarquée.

II

CONGO BELGE

La reconnaissance de l'annexion du Congo. — La Belgique a enfin obtenu de l'Angleterre la satisfaction qu'elle attendait vainement depuis plusieurs années [III, 217, 218 ; IV, 203]. Le 27 juin 1913, Sir Edward Grey a remis au ministre de Belgique à Londres une note constatant formellement la reconnaissance de l'annexion par l'Angleterre de l'ancien État libre[3].

1. Voir dans le *Temps* du 10 août 1913, *Une lettre de Belgique. Le flamingantisme et la France.*

2. Voir le *Temps* des 12 et 15 septembre 1913.

3. Quelque temps auparavant, le 29 mai, Sir Edward Grey avait annoncé aux Communes que le moment était venu de reconnaître officiellement cette annexion, formalité que les radicaux anglais qui avaient organisé contre l'Etat libre du Congo une violente campagne (I, 229, III, 217) avaient réussi à empêcher jusqu'à ce qu'il fût bien avéré que la Belgique remplissait fidèlement toutes ses obligations internationales au Congo, et qu'elle y réalisait

L'acte de reconnaissance de l'Angleterre, quoique tardif, n'en a pas moins été accueilli avec satisfaction par l'opinion belge qui avait vivement ressenti la violente campagne de dénigrement systématique entreprise par M. Edmund Morel et un groupe piétiste qui savait, suivant une tradition un peu trop suivie en Angleterre, faire un savant mélange des affaires et des intérêts de l'humanité et de la religion[1].

La crise financière. — La crise du caoutchouc a eu pour conséquence, comme on le craignait déjà depuis deux ans (V, 229), de créer une situation financière difficile. Le budget, distribué en octobre 1913, révèle l'existence d'un déficit de 20 millions que la métropole devra combler.

On a eu tort de déclarer, lors de l'annexion à la Belgique, que la colonie ne constituerait jamais une charge pour la métropole. Il est évident que les réformes réalisées — et en très peu de temps — ont réduit sensiblement les ressources de la colonie et que la Belgique doit aider financièrement celle-ci si l'on veut poursuivre méthodiquement la mise en valeur du vaste empire colonial fondé par Léopold II. Au point de vue de l'outillage économique du Congo, l'aide directe de la Belgique constitue une nécessité urgente et impérieuse.

En même temps pour le développement de la colonie, la Belgique recherche vivement le concours des capitaux tant étrangers que nationaux. Des concessions importantes ont été accordées l'année dernière et ratifiées par le Conseil colonial (janvier 1913).

Parmi ces concessions, il en est une cédant 649.200 hectares à un groupe belge, 785.000 hectares à un second groupe d'ingénieurs et d'industries belges, 162.650 hectares à une société coloniale. Une convention, en date du 2 avril 1912, concédant le droit de recherches minières, a été conclue avec la *Deutsche Bank* (succursale de Bruxelles), et une convention, en date du 25 avril 1912, a été conclue sur les mêmes bases avec trois établissements parisiens. Ces deux concessions comportent chacune environ 500.000 hectares de territoires de l'ancien comité de Katanga.

pleinement le programme politique et administratif établi lors de la reprise par la Belgique de l'État indépendant.

1. Voir le *Temps* du 10 janvier 1913. *La campagne allemande* de M. Edmund Morel et du 11 janvier 1913 : *Une campagne anti-française et anti-anglaise.*

L'activité allemande au Congo belge. — Au premier rang des étrangers qui cherchent des concessions, il faut citer les Allemands dont les possessions sont limitrophes du Congo belge. C'est ainsi que la finance allemande cherche actuellement à participer à concurrence de 60 millions de marks, à la construction du chemin de fer Lobito-Katanga qui comprendra 1.300 kilomètres dans le territoire portugais de l'Angola et 800 kilomètres dans le territoire du Congo belge. L'entreprise est actuellement presque entièrement aux mains des Anglais, mais l'entente anglo-allemande relative à l'Afrique centrale comporterait l'admission d'une forte participation allemande à cette affaire. Or, les Allemands, étant déjà maîtres de la voie ferrée qui relie le lac Tanganyika à la côte orientale, obtiendraient ainsi une large part de contrôle d'une des voies donnant accès au Katanga et leur influence économique dans l'Angola et dans le Congo s'en trouverait sérieusement renforcée.

Au Katanga, les Allemands travaillent à se faire une place à côté de l'Angleterre. Il y a déjà le chemin de fer anglais de Beïra à Kitecta ; le chemin de fer belge de Kabalo à Albertville avec prolongement à l'ouest vers Matadi par le cours du Congo navigable ; enfin il y a le chemin de fer allemand de Dar-es-Salam à Kigoma. C'est ce dernier qui paraît devoir l'emporter au point de vue de la rapidité de la construction : les locomotives seront au lac Tanganiyka à la fin de 1913. Les ingénieurs allemands travaillent fiévreusement avec 5.000 ouvriers ; le port de Kigoma est commencé et un premier steamer de 1.000 tonnes pour la navigation sur le lac est en construction. Les Allemands pourront donc en 1914 commencer l'exploitation de leur ligne et la navigation commerciale sur le lac. Le chemin de fer allemand va devenir le chemin par excellence conduisant au Taganyika, et Dar-es-Salam ne sera pas seulement le port de l'Est africain, mais encore le port du Congo belge oriental.

La succession de Léopold II. — Les procès relatifs à la succession du défunt roi se sont encore poursuivis cette année (V, 226 et 227). On sait que les deux filles aînées de Léopold II, les princesses Louise et Stéphanie, réclament les valeurs mobilières et immobilières, formant un total de 60 millions, consacrées par leur père à diverses fondations, et que l'État belge a réclamées comme

provenant de l'actif de l'ancien État du Congo repris par la Belgique.

L'État belge a eu gain de cause en première instance. Les princesses ont fait appel et le procès s'est rouvert en décembre 1912. Après treize audiences, une transaction fut proposée aux princesses sur la base de 36 millions qui reviendraient à être partagés entre les trois filles de Léopold II. Comme sur cette somme 30 millions leur reviennent de plein droit, les deux princesses estimèrent que la concession de 6 millions qui leur était faite était insuffisante. Le procès continua donc et se termina le 2 avril 1913 par un arrêt qui débouta de leurs actions respectives les princesses Stéphanie et Louise. Il ne semble pas que les princesses, après cet échec, soient disposées à aller en cassation et l'on peut penser que les gros procès auxquels a donné lieu la succession de Léopold II sont enfin terminés.

PAYS-BAS ET INDES NÉERLANDAISES

Par H.-R. SAVARY

I

PAYS-BAS[1]

Un grand changement politique est survenu aux Pays-Bas. De nouvelles élections ont modifié la majorité parlementaire et déterminé la retraite du ministère Heemskerk qui gouvernait depuis le 12 février 1906 [II, 221]. Le cabinet, qui sentait depuis un an le terrain moins solide sous ses pas, avait bien déposé un projet de revision de la constitution (8 février 1913); mais il n'accordait pas le suffrage universel, et il avait introduit dans son projet des dispositions qui bouleversaient l'organisation de l'enseignement. L'instruction privée devenait la règle; c'était seulement à son défaut qu'intervenait l'instruction publique. La garantie que, partout où le besoin s'en manifestera clairement, l'État fera donner l'instruction primaire, était maintenue. Mais afin d'assurer l'égalité entre tous les citoyens, la Constitution devait prescrire que les

1. *Nota.* — Wilhelmine, née le 31 août 1880, reine des Pays-Bas, le 23 novembre 1890.

Pays-Bas	33.079 km²	6.021.000 hab. (1910)
Colonies néerlandaises	2.045.447 —	38.105.000 -

1 florin = 2 fr. 08.

mêmes subsides seraient payés aux écoles publiques et aux écoles privées [1].

Les élections législatives. — Elles eurent lieu le mardi 6 juin et, le premier tour de scrutin accusa le double phénomène qui allait les caractériser : l'affaiblissement de la droite et les progrès du socialisme [2].

En 1909, la droite avait dès le premier tour fait passer 55 de ses candidats. Elle n'obtenait cette fois que 41 sièges. Le 24 juin, les résultats définitifs ne donnèrent à la droite que 45 sièges ainsi répartis : 25 catholiques, 12 anti-révolutionnaires, 9 chrétiens historiques ; la gauche emporta 55 sièges dont 30 libéraux, 7 démocrates-libéraux, 18 socialistes. Les catholiques se retrouvaient à peu près au même point : mais les conservateurs anti-révolutionnaires perdaient 9 sièges pour la plupart gagnés par les socialistes.

Cette défaite était due aux défections qui s'étaient produites dans la coalition des catholiques et des anti-révolutionnaires, contre laquelle on a réussi adroitement à ressusciter l'animosité des protestants historiques (VI, 223) ; à l'impopularité du Dr Knyper demeuré, malgré sa retraite, l'Eminence grise du parti conservateur, et dont les outrances piétistes lassent non seulement les indifférents mais ses propres amis ; à l'union des gauches qui avait réussi à se maintenir sur un programme commun ; à la question du fort de Flessingue sur laquelle les conservateurs se sont butés ; à la promesse de la réforme de la Constitution avec le suffrage universel faite par les démocrates, et surtout au maintien du libre échange auquel ceux-ci s'étaient engagés. Plus que toute autre cause, l'impopularité du projet de tarif déposé par M. Kolkmann, le 1er avril 1911, a valu aux conservateurs hollandais leur défaite et aux socialistes leur succès [3].

En conséquence le cabinet Heemskerk se retira le 27 juin [4].

1. Voir le *Journal des Débats* du 11 février 1913.

2. Dans la Chambre issue des élections de 1909 on comptait 20 anti-révolutionnaires, 26 catholiques, 12 chrétiens historiques, soit 58 membres de droite, contre 34 libéraux de toute nuance, 7 socialistes et 1 « sauvage ».

3. Voir un article de M. Yves Guyot. « Les Pays-Bas et le tarif Kolkman » dans l'*Information* du 7 janvier 1913.

4. Les élections à la Première Chambre eurent lieu peu après le 8 juillet : elles ne marquèrent pas de changement dans les partis sauf en Zélande où un libéral fut élu contre un anti-révolutionnaire, et en Frise où deux socia-

La crise ministérielle fut longue. Le grand nombre des socialistes à la seconde Chambre en fait un parti, du concours ou de l'hostilité duquel un gouvernement de gauche doit tenir compte. Les socialistes accepteraient-ils, non seulement de soutenir un gouvernement de gauche, mais même de prendre leur part de la responsabilité du pouvoir ? Un gouvernement composé de toutes les fractions de la gauche était en effet la plus simple et la plus commode des combinaisons. La reine consulta le chef des groupes politiques et ne fit pas d'exception pour les socialistes. Le 5 juillet M. Troelstra, chef du parti socialiste, était mandé au Palais et reçu par la Reine.

Cette entrevue parut avoir le résultat désiré, et le 21 juillet la Reine chargeait le Dr Bos, député démocrate libéral, de la formation d'un cabinet composé des représentants de toute la gauche de la Chambre. Trois portefeuilles ministériels devaient être attribués aux socialistes ; mais le parti estima qu'en raison des engagements pris par le socialisme au congrès d'Amsterdam, en 1904, et pour des raisons de tactiques particulières, la collaboration des socialistes avec un gouvernement « bourgeois » ne pourrait être que préjudiciable au prolétariat hollandais. La question tranchée dans une réunion du bureau du parti socialiste (20 juillet) fut soumise à un Congrès qui se réunit à Zwolle (12 août)[1]. La motion tendant à autoriser trois députés socialistes à accepter les portefeuilles offerts fut repoussée par 375 voix contre 320.

La majorité était très faible. Mais elle faisait, néanmoins, crouler la combinaison de M. Bos, qui se retira. La Reine chargea alors M. Cort van der Linden, conseiller d'État, de former un Ministère extra-parlementaire. M. Cort van der Linden accepta et s'adressa à d'anciens ministres, à des fonctionnaires, à des professeurs qui, sans avoir fait de politique très active, avaient des opinions libérales (fin août).

Le Ministère Cort van der Linden. — On s'attendait presque à un Ministère incolore. Mais le discours du trône, lu par la Reine

listes ont été élus, le deuxième à une élection partielle en septembre dernier ; c'est la première fois que les socialistes entrent à la Première Chambre hollandaise.

1. Voir *infra* le chapitre relatif au *Mouvement socialiste*.

le 16 septembre, à l'ouverture des États généraux, a montré que le cabinet entendait faire une politique de gauche et réaliser les principaux desiderata des libéraux. Le discours du trône annonça la revision de la Constitution avec le suffrage universel pour tous les citoyens mâles et une possibilité de vote pour les femmes ; un projet de loi accordant pension gratuite aux septuagénaires nécessiteux ; la solution de la question scolaire posée par les conservateurs (une commission d'État devant se réunir pour étudier la question des subventions aux écoles privées) ; le maintien du libre échange commercial, et le retrait du projet de tarif Kolkman, une refonte de l'impôt général sur le revenu, et une majoration des droits de succession, pour fournir les ressources nécessaires aux besoins du Trésor, ainsi qu'à l'application des lois sociales et à la réorganisation de l'armée que le Gouvernement entend poursuivre, en continuant l'œuvre de M. Colijn, le précédent ministre de la Guerre [1]. — Le nouveau cabinet est nettement libéral et s'oriente dans les vues de la coalition de même nuance qui a triomphé aux élections [2].

La question de Flessingue. — La question de la défense des côtes, pendante depuis plusieurs années (IV, 209-10 ; V, 134-35 ; VI, 235-36) est enfin venue devant les Chambres le 23 avril. Le Gouvernement, après avoir établi un projet devant coûter 40 millions de florins ne demandait plus que 12 millions de florins (VI, 235-36) ; un amendement réduisant les crédits à 5 millions de florins, fut repoussé, et le projet passa le 6 mai par 50 voix contre 35 [3].

Les relations hollando-belges. — La question des fortifications de l'Escaut n'a pas été sans refroidir les relations politiques avec

1. Les dépenses ordinaires sont estimées à 232 millions de florins, et les dépenses extraordinaires à 21 millions. Il est prévu un déficit de 12 millions et demi qui, étant donnée la prospérité croissante du commerce et de l'industrie, sera probablement réduit de moitié. D'autre part l'application des lois sociales exigera une dépense de 14 millions de florins, c'est pour trouver les 20 millions dont il a besoin que le ministre des finances compte sur les mesures annoncées dans le discours du trône.

2. Voir dans le *Journal des Débats* du 25 mars 1913 une correspondance des Pays-Bas et dans le *Correspondant* du 10 août 1913 l'article de M. P. Verschave.

3. Voir le *Temps* des 25, 28 avril, 1er, 7 mai.

la Belgique[1]. Les tentatives de rapprochement économique essayées depuis plusieurs années, en ont été presque arrêtées (III, 223 ; VI, 236). Ainsi le projet d'entente relatif à l'unification de la taxe pour le port des lettres n'a pas abouti, et le projet relatif à l'exécution réciproque des sentences judiciaires n'a pu être approuvé par les deux gouvernements tel qu'il avait été établi. Pourtant les négociations continuent. Quant à la conclusion d'un traité d'arbitrage, les négociations n'ont pas été reprises, en raison de la trop grande divergence des vues.

On ne se fait plus illusion sur les résultats pratiques que peut donner le mouvement qui se résume dans les efforts de la Commission hollando-belge en faveur d'un véritable rapprochement économique et politique des deux pays.

Le message royal a annoncé derechef que la question du desséchement du Zuiderzée était très sérieusement étudiée (I, 227 ; V, 231)[2].

II

INDES NÉERLANDAISES

On a signalé quelques désordres à Java entre indigènes et Chinois. Plusieurs Chinois ont été massacrés (octobre 1912).

1. Voir le *Temps* du 7 mai 1913.

2. Depuis 1830, la Hollande n'a pas gagné moins de 20.000 hectares par ces travaux d'endiguement où ses ingénieurs excellent. Le desséchement du lac de Haarlem vers 1840, ne dura pas moins de sept ans. Il donna 16.800 hectares de terres nouvelles. Ces terrains gagnés sur les eaux se trouvent souvent à un niveau sensiblement inférieur à celui de la mer. Les 4.000 hectares de l'ancien lac Schermer où prospèrent de riches cultures sont situés à 13 pieds au-dessous des flots. Les travaux de défense contre les eaux reviennent à 17 francs par hectare de terre défendue. N'étaient les digues, chaque marée moyenne submergerait le tiers du territoire total de la Hollande. Les digues dont la Hollande est couverte coûtent chaque année un million et demi d'entretien. — On calcule que le desséchement partiel du Zuiderzée donnerait 130.000 hectares de terres labourables nouvelles. On évalue à 3.125 francs par hectare environ les frais de desséchement. — Parmi les objections élevées contre cette opération, citons-en une assez curieuse : la crainte manifestée par certains groupes progressistes de voir s'accroître une population donnant des électeurs catholiques. Cette considération électorale ne paraît pas d'ailleurs de nature à empêcher l'opération. — Quant aux îles si pittoresques de Marken et d'Urk qui se trouvent dans la partie du Zuiderzée qui serait desséchée, on les entourerait d'un canal, de façon à sauvegarder leur aspect naturel.

La Commission royale instituée pour examiner la question de la défense a publié son rapport, le 2 juillet 1913. Elle propose la formation d'une marine d'État pour les Pays-Bas et les colonies. La flotte deviendrait le principal organe de défense de l'Archipel contre des attaques directes et le meilleur organe de protection de la neutralité hollandaise.

La Commission conseille la création d'une flotte composée de 9 dreadnoughts de 21.000 tonnes, dont 5 seraient toujours stationnés aux Indes ; de 6 croiseurs torpilleurs de 1.200 tonnes et de 8 destroyers destinés aux Indes ; de 44 torpilleurs de 300 tonnes dont 8 pour les Indes et de 22 sous-marins. La base principale de la flotte serait établie à Tandjong-Priok, où trois forts seraient construits. Dans certains ports de l'Archipel, des points d'appui seraient établis et des provisions en vivres et en combustibles y seraient accumulées.

Une partie des contingents indigènes de l'armée indienne seront licenciés, ce qui permettrait de réaliser une économie de 6 millions. La commission propose la création d'une milice de la marine. La composition de la flotte sera réglée par la loi.

Le programme sera complètement exécuté en 35 années. Les dépenses annuelles s'élèveraient à 45.500.000 florins, elles seraient réparties également entre les Pays-Bas et les Indes.

ÉTATS SCANDINAVES

Par René WAULTRIN.

I. Danemark.

II. Suède.

III. Norvège.

IV. La politique étrangère.

En Danemark, les élections générales du 21 mai 1913 ont amené le renversement de la gauche modérée qui occupait le pouvoir depuis 1901. Elles ont rendu possible la démocratisation de la Chambre Haute que le second cabinet Zahle qui a pris le 21 juin 1913 la place du cabinet Klaus Bernsen a placé au premier rang de son programme. — La Norvège également a fait une évolution vers la gauche. Les élections qui ont eu lieu les 21 octobre et 11 novembre 1912 ont donné une majorité considérable aux radicaux. Un second cabinet Gunnar Knudsen a remplacé le ministère Bratlie (29 janvier 1913). Les mesures préconisées par le nouveau Storthing et le Ministère ont semblé empreintes d'un nationalisme un peu étroit et d'esprit anti-monarchique plutôt que véritablement démocratique. — En Suède, le cabinet Staaff a renoncé à la politique un peu agressive qu'il avait adoptée tout d'abord à l'égard des conservateurs et a pratiqué une politique vraiment nationale. Le Riksdag a voté une loi générale d'assurances sur la vieillesse, obligatoire pour tous, qui est sans précédent dans aucun pays.

I

DANEMARK[1]

Ouverture de la session du Riksdag. Discours du Trone (*7 octobre* 1912. — Christian X ouvrit personnellement[2] la session du Riksdag le 7 octobre 1912. Il insista tout particulièrement dans le discours du Trône, sur un projet de revision de la Constitution tendant à faire du Folkething et du Landsthing, des instruments plus parfaits de la volonté populaire. Il annonça également des projets de loi relatifs aux orphelins de père ou de mère indigents, à la réforme bancaire, aux caisses d'épargne et de prêt, aux traitements des ecclésiastiques, à la régularisation de la situation des médecins et des pharmaciens, au développement des moyens de communication avec les « Féroë » et à l'extension de l'enseignement dans cet Archipel, enfin à la mise en application de la réforme judiciaire.

Le bureau du Folkething avec J.-C. Christensen à sa tête fut réélu sans modification.

Le 8 octobre, M. Neergaard, ministre des Finances, déposa le *projet de budget pour* 1912/1913. Les recettes totales étaient évaluées à 117.200.000 couronnes, les dépenses à 116.600, laissant un excédent de 600.000 couronnes. Comparativement à l'exercice de 1911/1912, les recettes étaient en augmentation d'environ 15 mil-

1. *Nota.* — Christian X, né le 26 septembre 1870, roi de Danemark, le 14 mai 1912.

Royaume de Danemark :

Superficie	40.368 km²
Population (1913)	2.757.00 hab.

Colonies :

Superficie	193.244 km²
Population	125.728 hab.

1 couronne = 1 fr. 39.

2. Il n'est pas d'usage en Danemark que le Parlement soit ouvert par le Roi lui-même ; le discours du Trône est généralement lu par le Président du Conseil. Le premier Parlement inauguré par le Souverain en personne fut l'Assemblée constituante de 1848. Frédéric VII l'ouvrit, le 23 octobre. Ce roi présida également le 30 janvier 1850 la première séance du Parlement ordinaire. Christian IX n'assista qu'exceptionnellement à l'ouverture des débats. La dernière fois qu'il y présida, ce fut à l'occasion du changement de système, le 5 octobre 1901. Frédéric VII ne présida qu'à l'inauguration d'une seule session, le 1er octobre 1906. Une intervention plus fréquente paraîtrait contraire aux prérogatives du Parlement.

lions de kr., les dépenses de 2 millions. Celles du budget de la Guerre passaient à 19.500.000 kr. : celles du budget de la Marine, à 9.100.000. L'amortissement de la dette publique devait exiger 12.300.000 kr. ; l'administration des Colonies, 600.000 kr.

Situation politique : suffrage féminin et projet de réforme constitutionnelle. — Les partis se divisaient ainsi dans l'été de 1912. Au Folkething, le cabinet Klaus Bernsten disposait de 57 voix, soit de la moitié de cette assemblée ; l'opposition, conservateurs (13), radicaux (20) et socialistes (24), bénéficiait des 57 autres. Au Landsthing, les conservateurs gardaient avec 34 sièges, la présidence de l'Assemblée ; 24 appartenaient aux gauches ; 4 aux radicaux et 4 aux socialistes. Les conservateurs avaient perdu 2 sièges pendant les vacances ; l'un que la coalition des gauches soutenue par le Gouvernement leur avait enlevé dans une élection partielle : l'autre, siège de membre à vie que le Ministère avait donné à l'un de ses partisans. Dans les deux Chambres, les forces de l'opposition et du Gouvernement se balançaient presque : celui-ci ne disposait, d'autre part, que de peu de temps pour faire aboutir les réformes qu'il estimait le plus essentielles, les élections générales devant avoir lieu le 29 mars 1913. C'est dans ces conditions peu favorables qu'il déposa le 23 octobre un projet de Réforme constitutionnelle.

En voici l'économie : les femmes devenaient électrices et éligibles ; l'âge de l'électorat était abaissé de trente ans à vingt-cinq. Le nombre des membres du Folkething passait de 114 à 132. Les législatures devaient durer quatre ans au lieu de trois. D'autre part le Landsthing voyait disparaître ses privilèges électoraux ; le Roi perdait son droit de nomination. Sur les 66 membres de la Haute Assemblée. 54 devaient être élus par des délégations choisies par les conseils municipaux et c'était à ces 54 qu'appartiendrait désormais l'élection des douze membres nommés jusqu'alors par le Souverain.

Après un débat de trois jours, le projet du Gouvernement fut renvoyé à une Commission. Combattu par les conservateurs qui reprochaient au cabinet de vouloir transformer la Chambre Haute en un simple Conseil général des communes danoises, il avait obtenu l'approbation des radicaux et des socialistes. On savait le

parti ministériel divisé et le président du Folkething, toujours très influent, J.-C. Christensen, passait pour avoir des conceptions différentes de celles de M. Klaus Bernsten. Beaucoup de députés étaient partisans de l'élection du Landsthing au suffrage universel par les citoyens âgés de plus de quarante ans. Cependant lorsque le projet revint devant le Folkething, la majorité fit bloc derrière le Gouvernement et la réforme fut adoptée par 100 voix contre 14, le 18 décembre. Les débats au Landsthing s'ouvrirent le 10 janvier et se terminèrent par le renvoi du projet à une Commission. Il avait été vigoureusement défendu par M. Klaus Bernsten, et combattu par le plus illustre homme d'État de la droite, l'ancien président du Conseil nonagénaire Estrup. Pourtant le chef du cabinet s'était montré conciliant ; il avait présenté le projet gouvernemental, non pas comme un texte définitif, mais comme une base de discussions. Toutefois, les remaniements que lui firent subir les conservateurs dans la Commission le rendirent inacceptable pour lui. Lorsque la discussion dernière s'ouvrit le 3 avril devant le Landsthing, les positions étaient prises. Combattu par le comte Friis, chef des conservateurs libres, qui demandait le renvoi à une Commission, le projet Bernsten fut rejeté par 33 voix (droite et conservateurs libres) contre 31 (ministériels radicaux et socialistes).

Vote du budget. Question de la défense nationale. — L'opinion s'était attendue à ce que le Landsthing fît front de toutes parts contre le cabinet. Il n'en fut rien. La Chambre Haute adopta le budget le 2 avril par 40 voix. Il y a lieu de relever, dans la discussion qui précéda le vote, le discours du chef de la droite, M. Bramsen, qui reprocha au Gouvernement de n'avoir pas assuré la sécurité de Copenhague contre une agression étrangère par l'établissement de fortifications satisfaisantes [1]. Le Président du Conseil rassura le Parlement et précisa la situation internationale du Danemark.

1. Il lui reprocha notamment de n'avoir pas accepté, pour les utiliser à la construction d'un fort, les 500.000 kroner résultant d'une souscription nationale. M. Klaus Bernsten observa judicieusement que cette souscription avait plutôt les apparences d'une machination politique, ses organisateurs s'étant adressés directement au Roi en paraissant vouloir ignorer le Ministère ; qu'en tous cas la Défense nationale ne pouvait s'organiser sur la base problématique de dons volontaires et que ses modalités regardaient le Gouvernement, non le Parlement.

Souscription nationale en faveur de la Marine. — Cette discussion militaire passionna d'autant plus l'opinion que le mouvement patriotique s'était accentué [V, 247]. A l'imitation des souscriptions norvégienne [VI, 256] et suédoise [VI, 248], une souscription nationale s'était organisée quelques mois plus tôt par les soins des ligues de défense dont l'une est exclusivement féminine et qui ont pour but de fournir à l'armement, par des contributions volontaires, les sommes que l'on ne peut obtenir du Parlement. Un premier subside accepté par M. Bernsten fut consacré à l'acquisition d'un sous-marin.

Causes du réveil du patriotisme danois. — « Le *réveil du patriotisme danois* est peut-être dû, écrit M[me] Jacques de Coussanges[1], au succès économique des Danois et à la confiance en eux-mêmes qu'ils ont ainsi retrouvée. On en découvrirait plus sûrement encore l'origine dans la résistance des Slesvigois du Nord qui, 150.000, défendent pacifiquement, mais avec un indomptable courage, leur langue et leur nationalité. A mesure que les Danois voyaient mieux cette lutte, on eût dit que l'ardeur qui coulait dans les veines des Slesvigois montait dans tout le corps danois et qu'elle redonnait la vie à l'âme longtemps molle et endormie. »

Premier essai de mobilisation générale en Danemark (11 *septembre* 1913). — En conséquence des dernières réformes militaires, un *essai de mobilisation générale* de toutes les classes susceptibles d'appel de l'île de Seeland, soit 20.000 hommes, a eu lieu le 11 septembre 1913. Il a pleinement réussi. Quatre-vingt-quinze pour cent des hommes convoqués ont répondu à l'appel.

Fin de la session (26 *avril* 1913). *Élections générales.* — La session fut close le 26 avril: les élections eurent lieu le 21 mai. Elles se firent presque uniquement sur la question de la réforme constitutionnelle. De l'avis de tous, le projet du Gouvernement transformait absolument le caractère de la Chambre Haute, substituant à une assemblée conservatrice et agrarienne, un Sénat démocratique, assez semblable à la Chambre Basse. Le pays l'approuva

1. Le mouvement nationaliste en Danemark. *Journal des Débats* du 23 février 1913.

par 275.000 suffrages contre 87.000. Cent sept des députés nouveaux se déclaraient en sa faveur tandis que les sept membres de la droite seulement lui étaient hostiles. Cette victoire du projet ministériel qui dépassait toute attente n'impliquait nullement un succès du Gouvernement. Ses partisans tombèrent de 56 à 43, tandis que les socialistes passaient de 24 à 32, les radicaux de 20 à 31, et la droite de 13 à 7. L'extrême-gauche devenait donc maîtresse du Folkething. Le gain des socialistes était surtout sensible. Ils devenaient le parti le plus nombreux du pays; tandis qu'aux élections de 1910 la prépondérance avait appartenu aux gauches modérées qui recueillaient 119.000 voix, elles n'en obtenaient plus que 99.000, alors que les socialistes disposaient de 106.700. Si la défaite de *la droite* était plus grave que l'on ne s'y était attendu, c'est parce *qu'elle* s'était trouvée seule à combattre le projet du Gouvernement que tous les autres partis approuvaient. Elle perdait des sièges, tout en obtenant un nombre de voix beaucoup plus considérable qu'en 1910. Au lieu de prêter l'appoint de ses suffrages à des candidats d'autre nuance là où elle ne disposait pas de la majorité — c'est ce qu'elle avait fait pour la gauche en 1910 — elle préféra avoir partout des candidats et compter ses voix.

Les élections de 1913 marqueront une date importante dans l'histoire politique du Danemark. En 1901, le parti démocratique rural prend la succession des conservateurs au pouvoir. Peu à peu, son radicalisme se tempère au contact des réalités gouvernementales; une scission se produit dans ses rangs quand se pose le problème de la défense nationale; les antimilitaristes, ralliant les radicaux et les socialistes, se séparent du bloc ministériel. Le projet de révision constitutionnelle du cabinet Bernsten aggrave la scission. L'aile droite des gauches modérées s'effraie d'une mesure qu'elle estime prématurée : elle déserte le parti du Gouvernement pour se rapprocher des conservateurs tandis que l'aile gauche, irritée par l'intransigeance du Landsthing, se rallie aux partis d'extrême-gauche.

Le second cabinet Zahle (21 *juin*), *son programme.* — Le Ministère Klaus Bernsten se retira le 12 juin. Il était au pouvoir depuis le 4 juillet 1910. Son principal mérite, dont il faut faire

honneur surtout à M. Neergaard, est d'avoir restauré les finances nationales. Gouvernement de juste milieu, il s'effondra le jour où il voulut pratiquer une politique radicale contraire à sa nature et à ses origines et qu'un cabinet d'extrême gauche eût semblé plus qualifié pour accomplir.

Le roi fit appel au chef des radicaux, le député Zahle[1] [IV-214]. Le nouveau Ministère se présenta devant les Chambres réunies en session extraordinaire, le 24 juin. M. Zahle déclara que la consultation de mai avait démontré l'impérieuse nécessité de l'élection des deux Chambres au suffrage universel ; que toutes les autres questions devaient être subordonnées au règlement de la réforme électorale et que désireux de la mener le plus tôt possible à bonne fin, il convoquerait le Parlement dès le mois de septembre[2]. La session extraordinaire fut close le même jour.

Affaire de la titularisation des pasteurs. — Un conflit religieux qui occupa vivement l'opinion danoise se déchaîna pendant l'été de 1913. La question se posa de savoir si une commune ayant fait choix d'un pasteur, le Ministre avait la faculté de ne pas ratifier son choix pour cause d'hétérodoxie du candidat. Le pasteur Arbol Rasmussen, de tendances modernistes et qui niait la doctrine de l'Immaculée Conception, avait été choisi par des fidèles comme leur prêtre à une grande majorité. Tous les évêques et à leur tête le primat Ostenfeld menacèrent de démissionner s'il était titularisé, considérant qu'il s'agissait non d'une question de personne, mais d'une question de dogme. Le Gouvernement, quoique favorable à la liberté des communes, céda devant la gravité d'un conflit.

Recensement de la population. — Un *recensement général de la population* a eu lieu le 1er février 1913. Il en résulte que le

1. Déjà premier ministre du 27 octobre 1909 au 1er juillet 1911. M. Zahle prit, avec la présidence du Conseil, le portefeuille de la Justice. Les autres membres du cabinet furent : *Finances :* M. Edvard Brandès; *Guerre* et *Marine :* Munch ; *Intérieur :* Ove Bode ; *Cultes* et *Instruction publique :* Keiser-Nielsen ; *Agriculture :* Sandby ; *Travaux publics* et *Commerce :* Hassing-Jorgensen ; *Affaires Étrangères :* le ministre de Danemark à Vienne, Erick de Scavenius. MM. Brandès, Nielsen, De Scavenius avaient fait partie du premier cabinet Zahle avec le même portefeuille, M. Munch avec le portefeuille de l'Intérieur.

2. Bien que la session ait été ouverte le 15 septembre, pour la clarté de notre exposé, nous renvoyons à l'année prochaine, le compte rendu de ses premiers travaux.

Danemark possède actuellement 2.757.000 habitants. Dans les cinq dernières années, la population s'est accrue de 168 000 âmes soit 1,27 p. 100 par an. Copenhague et sa banlieue comptent à eux seuls 560.000 habitants. Le nombre des étrangers résidant en Danemark est de 84.879 dont 35.000 nés en Allemagne[1], 33.000 en Suède[2], 4.700 en Norvège. De 1900 à 1913, le nombre des sujets russes et des sujets austro-hongrois résidant en territoire danois est passé respectivement de 600 à 4.000, de 300 à 1.600. Presque tous sont des Polonais venus pour la saison des récoltes et qui se sont fixés dans le pays. Enfin, dernière remarque : la majorité des immigrés[3] appartient au sexe féminin (48.000 femmes contre 36.000 hommes).

Islande. — Le ministre d'Islande, M. Hannes Hafstein, s'est rendu à Copenhague au début de l'automne de 1912 pour négocier avec le Gouvernement un traité précisant la situation du Danemark et de l'Islande au regard du droit public. A la suite des pourparlers engagés, une résolution royale de novembre 1913 a offert aux Islandais le droit de choisir un drapeau national utilisable dans le pays et sur le territoire maritime adjacent. Cette résolution a été vivement commentée en Danemark. Le professeur de droit public Berlin la considère comme violant le droit du Parlement. L'affaire demeure en suspend.

Grœnland. — Le Danemak a marqué nettement son désir de ne pas laisser prescrire ses droits sur le Grœnland en abandonnant à autrui le soin de l'explorer. Knud Rasmussen, pendant trois années (1912-1913), le capitaine Koch durant une année (1912-1913), ont exploré la Banquise ou Inlandsis.

Le journal *Aegir*, organe de la Société de Pêche d'Islande a annoncé que l'un des derniers navires partis en 1912 du Grœnland pour Copenhague a emporté à destination de cette ville, une cargaison de 10.000 kilogrammes de morue salée. Ce début

1. Il s'agit en réalité pour les deux tiers : de Danois nés dans le Slesvig septentrional. La moitié habite les districts frontières ; 6.600, l'arrondissement de Ribe; 4.500, celui de Veile.

2. Établis surtout dans le nord de Seeland et à Bornholm.

3. Les étrangers se répartissent ainsi dans le pays : 35.000 à Copenhague ; 18.000 dans les villes de province ; 32.000 dans les campagnes. Plus de la moitié des Allemands, Suédois et Norvégiens habitent Copenhague.

d'une industrie concurrente n'a pas été sans causer quelques inquiétudes aux Islandais.

Antilles Danoises. — Les travaux d'élargissement et d'approfondissement du port de Saint-Thomas, en vue de l'ouverture du canal de Panama, ont commencé en 1913.

II

SUÈDE[1]

La *session du Riksdag* fut ouverte le 16 janvier 1913 par Gustave V. Les députés Afzelius et von Friesen furent désignés respectivement par le Roi comme président et vice-président de la première Chambre ; le baron Carl Carlson-Bonde et le député Daniel-Persson comme président et vice-président de la deuxième Chambre.

Le *discours du Trône* insistait particulièrement sur les mesures intéressant l'armée et la marine, prises au cours de l'automne précédent. Il mentionnait notamment l'essai de mobilisation effectué le 9 septembre [VI, 249] dans les trois provinces septentrionales de la Suède à l'entière satisfaction du Gouvernement[2] ; il énumérait ensuite divers projets, notamment : un projet d'assurance pour la vieillesse sur lequel il n'y avait guère de divergences de vue entre libéraux et conservateurs ; un projet de loi sur la réforme des Consulats ; d'autres projets sur l'immigration ; l'internement forcé des alcooliques en vue de leur guérison ; l'extradition des criminels, la modification des stipulations concernant le débauchage des ouvriers travaillant par leurs camarades grévistes ; l'abaissement des droits sur les sucres et les sirops ; la substitution de l'État aux communes et autres personnes civiles pour la perception des impôts sur l'alcool ; les expropriations ; la

1. *Nota.* — Gustave V, né le 16 juin 1858, roi de Suède le 8 décembre 1907.

Superficie	448.091 km²
Population	5.614.192 hab.

1 couronne = 1 fr. 39.

2. Le Nordland avait été choisi pour des raisons d'opportunité, nullement pour des raisons politiques.

réforme de l'enseignement primaire ; il constatait que malgré l'augmentation des dépenses prévues par le nouveau budget, le Gouvernement n'était pas dans la nécessité de recourir à des impôts nouveaux.

Les sommes votées par le Riksdag pour 1914, à peine différentes de celles qui figuraient au projet de budget, sont : budget de la Guerre, 55.234.100 couronnes (1913 : 55.125.100) ; Marine, 27.942.800 (1913 ; 26.046.400). L'ensemble de la loi des finances se balançait par 273.739.700 couronnes. Les questions maritimes ayant particulièrement appelé l'attention de la Suède pendant la période que nous étudions, on doit mentionner que les propositions concernant le budget de la Marine envisageaient la construction de deux sous-marins, l'augmentation des fonds de réserve pour constructions navales et pour un dock flottant à Gothembourg[1].

Une subvention de 150.000 couronnes concernant la marine marchande était demandée pour la ligne de Mexico. 700.000 couronnes devaient faciliter la participation de la Suède à l'exposition de San Francisco ; le Riksdag en a accordé 600.000. Un emprunt de 42.683.000 kroner dont 52.314.000 furent votées, était prévu pour acquitter certaines dépense productives [VI, 250].

Le *projet de loi abaissant les droits sur les sucres*[2] recueillit l'approbation des libéraux et des socialistes, mais indisposa les éléments modérés et les conservateurs de telle manière que le cabinet parut un moment menacé[3]. L'industrie sucrière en Suède est une industrie monopolisée par un trust, l'abaissement du droit devait amener la fermeture d'un certain nombre de fabriques et d'après les uns la ruine de l'industrie nationale ; d'après les autres,

1. La Suède possédait, à la fin de 1912, douze cuirassés de 4.000 à 5.000 tonnes. Elle venait de mettre en chantier à Gothermbourg le plus grand qu'elle eût encore possédé (Quatorze des seize millions recueillis par la souscription nationale [VI, 248] étaient affectés à sa construction). Enfin, elle inaugurait (29 novembre 1912) le plus grand dock de la Scandinavie à Malmoe. La longueur de ce bassin de radoub est en dedans des portes, 160 mètres : sa profondeur, 7m,25.

2. Le projet du Gouvernement visant un abaissement de 14 jusqu'à 10 öre pour les sucres raffinés (et les sucres non raffinés clairs) pour l'année 1914 et diminution successive de 1 öre dans les années 1916, 17 18 jusqu'à atteindre alors 7 öres par kilogramme, abaissement de 9 à 7 öres pour les sucres bruts pour l'année 1914 et abaissements successifs jusqu'à 6 öres (1916) : 5.5 (1917) et 5 (1918). Pour les sirops et mélasses, abaissement de 10 jusqu'à 5 öres par kilogramme.

3. *Journal des Débats*, 8 juin 1913.

l'accroissement de la production causée par la diminution des prix devait au contraire déterminer un surcroît de vente compensateur de la diminution des droits et assurer le bénéfice du syndicat. Finalement une transaction est intervenue [1].

Vote de la loi d'assurance générale des Retraites. — La loi la plus importante qui ait été votée par le Riksdag est la loi sur l'assurance générale d'une pension d'invalidité et de vieillesse. Elle s'inspire de principes tout nouveaux : il ne s'agit pas, en effet, de retraite ouvrière, mais de retraite générale ou nationale s'étendant à tous les citoyens. Les considérations du projet de loi font valoir que la retraite purement ouvrière est injuste parce qu'elle crée une séparation des classes sociales et nuit ainsi à l'unité de la nation, les petits commerçants, les petits artisans, les petits cultivateurs devant profiter de la retraite aussi bien que les ouvriers de l'industrie.

La pension est versée à l'assuré à partir de soixante-sept ans, mais elle l'est plus tôt si l'on peut prouver l'invalidité et l'incapacité de travail.

La cotisation que chaque personne assurée doit verser est de 3 couronnes par an. En outre, celui qui durant l'année précédente a joui d'un revenu de 500 à 800 couronnes doit verser 2 couronnes de plus, d'un revenu de 800 à 1 200 couronnes, 5 couronnes de plus, d'un revenu de 1 200 ou plus 10 couronnes de plus.

Est dispensé du versement de cotisations, celui qui n'a pas atteint l'âge de seize ans, qui n'a pas été inscrit sur les rôles de recensement du royaume, qui a atteint l'âge de soixante-dix ans et celui qui est invalide. Est aussi dispensé tout fonctionnaire ou employé d'Etat.

La retraite constituée par les versements de l'intéressé est calculée sur le taux de 30 p. 100 pour un homme et de 24 p. 100 pour une femme, de la somme des cotisations versées. Une personne, payant 13 couronnes pendant cinquante ans, aura versé 650 couronnes et recevra à soixante-sept ans, une pension de 195 couronnes.

1. Les droits ont été ramenés comme suite : Sucres raffinés : abaissement en 1914 à 11 öres (1916 à 10,5 ; 1918 à 10 öres) ; Sucres bruts en 1914 à 8 öres (1916 à 7,5 ; 1918 à 7). Sirops et mélasses, abaissement de 5 öres par kilogramme.

A la pension d'un invalide dont le revenu ne s'élève pas à 300 couronnes (hommes), et à 280 couronnes (femmes), s'ajoute une *pension additionnelle* constituée par allocations de l'Etat et des communes. Son montant est pour un pensionné, dont le revenu annuel ne dépasse pas 50 couronnes, égal à 150 couronnes (hommes) et à 140 couronnes (femmes). Si le revenu annuel dépasse 50 couronnes, elle est pour un homme égale à 150 et pour une femme à 140 couronnes, déduction faite de la moitié du revenu annuel. Si le revenu annuel atteint 50, mais non 100 couronnes, la déduction porte seulement sur le montant qui excède 50 couronnes. Pour des époux, le revenu annuel de chacun d'eux est calculé à la moitié de la somme de leurs revenus communs actuels.

La pension additionnelle est augmentée de 0,08 p. 100 pour chaque couronne des cotisations, lorsqu'elles sont versées à son montant entier.

Les frais des pensions additionnelles sont payés pour trois quarts par l'Etat et un quart par les conseils généraux et les communes ; 1/8 est partagé entre toutes les communes et 1/8 est partagé entre les conseils généraux et les villes qui ne sont pas représentées dans les conseils généraux.

La cotisation de 3 couronnes qui doit être versée par toute personne assurée, est perçue par la commune d'après les rôles de recensement sur lesquels est inscrite cette personne. Les cotisations versées sont spécifiées et affectées à une caisse particulière, ainsi qu'une somme correspondante aux cotisations non versées, mais cette somme payée par la commune ne doit pas être comptée à la détermination du montant de la pension. Les cotisations de 2, de 5 et de 10 couronnes qui, au surplus, sont imposées à certaines personnes sont débitées et perçues, jointes aux impôts de l'Etat et payées à la caisse mentionnée ci-dessus.

Pour obtenir une pension en plus de celle qui est prévue plus haut, tout Suédois peut s'assurer en versant des cotisations *facultatives* à la caisse visée au paragraphe précédent. Le montant de ces cotisations doit être d'un nombre entier de couronnes, depuis 1 jusqu'à 30, par année *civile* (?) (budgétaire). L'Etat paye chaque année à la même caisse un montant égal à 1/8 de la somme des cotisations facultatives versées pendant l'exercice. Pour un

homme le montant annuel d'une pension de ce genre est, pour chaque cotisation versée, égal à 1,1/2 p. 100 du montant de celle-ci pour chaque année entière écoulée dès le jour du versement jusqu'au jour du payement de la pension. Pour une femme le montant de la pension est de 5/6 du montant correspondant pour un homme.

Chaque commune rurale, chaque ville et chaque bourg ayant une administration communale propre forme une circonscription d'assurance dans laquelle doit exister une commission des retraites composée d'un Président et de membres en nombre pair ; elle ne doit pas excéder six personnes. La Direction de l'Office des retraites est représentée dans chaque circonscription d'assurance par un commissaire.

Toute demande de pension doit être adressée à la commission dans la circonscription où est inscrit le demandeur. Le paiement de la pension est effectué par le bureau de poste du lieu où réside le pensionné : les versements sont généralement mensuels. La commission décide provisoirement sur les demandes mais soumet sa décision à la Direction des pensions, qui prend une décision définitive, non susceptible d'appel, elle fait calculer les montants des pensions et libelle une lettre de pension.

Quiconque à l'âge de quinze ans devient invalide ou l'est déjà, mais pour qui des cotisations n'ont pas été versées, a droit à un *secours* sous les conditions auxquelles sont soumises les pensions additionnelles.

Des dispositions *transitoires* sont décrétées :

Celui qui le 1er janvier 1914 a soixante-sept ans, celui qui a alors seize ans et est invalide et celui qui durant 1913 pendant au moins quatre mois en tout, a été entretenu entièrement par des établissements ou des personnes privées, n'a pas droit à pension.

Pour ceux qui, pendant 1914, 1915, 1916, 1917, 1918 ont acquis le droit à une pension additionnelle ou à un secours, les montants sont calculés respectivement à 50, 60, 70, 80 p. 100 des montants normaux.

Lors de l'entrée en vigueur de la loi, le montant de la pension, dans la mesure où des cotisations entrent dans la composition de celle-ci, est : pour un homme qui a accompli vingt-cinq, mais non

pas trente ans, calculée à 27 1/2 p. 100 ; trente, mais non trente-cinq ans, à 25 p. 100 ; trente-cinq, mais non quarante-cinq ans à 22 1/2 p. 100 ; quarante-cinq ans à 20 p. 100 de ces cotisations. Les pourcentages correspondants pour une femme sont de 22, 20, 18 et 16.

Lorsque la loi sera complètement appliquée, on évalue les frais qui seront à la charge de l'Etat et des communes à 38 millions de couronnes par an, et pour la première année, 1914, à 2.660.000 couronnes, ces sommes étant calculées d'après la statistique de la population en 1907 et les frais d'administration mis à part.

On a supposé que les charges considérables de l'Etat pourront être couvertes à l'aide d'une augmentation du droit de tabac et à l'aide des revenus provenant de l'extraction de minerai dans le nord de la Suède[1].

Le fonds de pensions (cotisations annuelles et intérêts) est évalué à 1.150.000.000 couronnes.

Le nombre des personnes qui verseront des cotisations seront (par mille) :

1. [I. 244] A la suite d'un contrat avec la Société de Grängesberg, contrat qui fut approuvé par les Chambres le 2 mai 1907, l'Etat Suédois avait acquis en 1907 et 1908 les actions de préférence des mines de fer de la Laponie en vue de s'assurer des recettes supplémentaires, de régler la production, en particulier d'empêcher une exploitation intensive par suite de la demande des Sociétés étrangères. Plus tard, un nouvel examen des gisements miniers prouva qu'ils contenaient des réserves supérieures à ce à quoi l'on s'était attendu et elles furent évaluées à 5.973 millions de tonnes (non compris certains gisements d'un million de tonnes, peut-être). Cette considération ôta tout scrupule au Gouvernement qui soumit à l'approbation du Riksdag de 1913 un projet de contrat à passer avec la Société de Grängesberg relevant le chiffre du minerai exploitable pour l'exportation. Le projet fut approuvé le 30 avril 1913. Aux termes de ce contrat, l'exportation du minerai, en dehors des quantités prévues par les contrats antérieurs pour 1907 et 1908, ne peut dépasser pour la période 1913-1932, 31 millions de tonnes tout au plus, d'où, pour le Trésor public, une recette supplémentaire de 93 millions de couronnes pendant cette même période.

En résumé, si l'on tient compte du bénéfice résultant de l'augmentation de l'exploitation, l'accroissement du revenu résultant des impôts directs et autres facteurs corrélatifs, cela fait une recette d'environ 238 millions de couronnes et une amélioration de la balance du commerce de plus de 400 millions de couronnes. Or, en 1932 l'Etat a un droit de reprendre les mines moyennant une indemnité de 280 millions que d'après les prévisions actuelles, il pourra amortir en sept ans. Des 238 millions escomptés jusqu'à 1932, 93 millions seront consacrés à l'amortissement de la dette extérieure. Une partie de l'excédent des recettes et le relèvement d'un impôt sur le tabac, doivent compenser les d penses supplémentaires qu'occasionnera la loi sur les retraites.

REVENU	COTISATION	HOMMES	SOMMES des cotisations.	FEMMES	SOMMES des cotisations.
Moins 500 de couronnes.	3	643	1.929	1 233	3.705
500-800 couronnes. . .	5	300	1.500	100	500
800-1 200 — . . .	8	273	2 184	53	424
1 200 couronnes ou plus.	13	180	2.340	22	286
	Somme.	1.396	1.953	1.410	4.915

Somme des cotisations 12.868.000 couronnes.

La loi sur l'assurance obligatoire recueillit l'approbation de tous les partis. On remarqua beaucoup qu'elle fut défendue presque dans les mêmes termes par le conservateur comte Hamilton, président de la commission, ancien ministre du cabinet Lindmann, à la Chambre Haute, et à la Chambre Basse par le leader socialiste Hjalmar Branting.

Parmi les mesures votées pendant la session de 1913 mentionnons encore la *réforme de l'enseignement primaire*, qui consiste surtout en une sérieuse amélioration de l'instruction des instituteurs et en une plus grande centralisation dans la direction de l'enseignement, et une *loi sur l'espionnage*. L'opinion publique avait été émue par certains faits indiquant que dans les derniers temps, la Suède avait été choisie comme champ d'action par les espions — elle visait surtout les espions russes — dans des proportions inquiétantes. Certains événements ultérieurs ont prouvé que la conviction que des espions s'étaient glissés dans le pays était fondée.

Le Riksdag a clos sa session le 2 juin 1913.

La situation politique. — Lorsque le second cabinet Staaff était arrivé aux affaires, il avait les apparences d'un Ministère de combat. Encore tout vibrant de la lutte électorale, son chef semblait devoir pratiquer une politique agressive à l'égard des conservateurs. Peu à peu, au contact des réalités du pouvoir, il s'engagea dans des voies plus modérées. Pendant la session de 1913, sans rompre avec les socialistes, il parut à diverses reprises rechercher l'appui des conservateurs. En réalité il substitua à la politique de parti que certains avaient redoutée une

politique nationale. Sa pierre d'achoppement semble devoir résider dans les questions militaires : il a paru que les conceptions du ministre de la Marine, Larsson, ne rencontreraient pas l'approbation de son état-major[1] et l'on a interprété un discours prononcé par le Roi le jour anniversaire de la bataille de Dennewitz (6 septembre 1913) comme une réplique au ministre de la Guerre qui avait tenu peu avant un langage considéré comme insuffisant par beaucoup[2].

III

NORVÈGE[3]

Renouvellement du Storthing (21 *octobre*-11 *novembre* 1912). — Les élections qui eurent lieu à l'automne de 1912 furent marquées par l'écrasement des partis gouvernementaux au profit de l'opposition. Dans l'ancien Storthing, les conservateurs disposaient de 40 sièges, les libéraux de 32, soit 63 voix pour la coalition ministérielle ; les radicaux en avaient 47, les socialistes et ouvriers démocrates [IV-227] 13, soit 60 voix pour l'opposition. Les élections du 21 octobre, les ballottages des 4 et 11 novembre renversèrent ces proportions. Les radicaux recueillirent 76 sièges, les socialistes et ouvriers démocrates 23, les conservateurs et les libéraux 24 seulement. Non seulement les radicaux obtenaient la majorité, mais ils l'obtenaient dans des conditions qui leur permettaient de gouverner sans l'appoint des voix socialistes. D'autre part, leurs principaux chefs étaient élus : M. Knudsen, Castberg, Lovland, Eflebtol[4], tandis qu'en vertu de la Constitution norvégienne qui ne permet pas aux ministres d'être candidats, MM. Bratlie et Stang se voyaient interdire l'accès du nouveau Storthing.

Les droites n'ont pas été dépossédées du pouvoir à la suite de fautes commises par les gouvernements qu'elles avaient soutenus.

1. Juillet 1913, remplacement du chef d'état-major Ancarcrona par l'amiral Sidner.

2. Le Roi se bornait d'ailleurs seulement à recommander aux officiers de ne pas désespérer du résultat des travaux entrepris pour l'amélioration de la défense nationale.

3. *Nota.* — Haakon VII, né le 3 avril 1872, roi de Norvège le 18 novembre 1905.

Superficie.	322.909 km²
Population	2.391.782 hab.

4. Démocrate ouvrier.

elles ont été victimes d'une formidable poussée démagogique, résultant de circonstances économiques défavorables et des surenchères électorales des radicaux : promesses aux abstinents qui reçoivent aussi l'appui des socialistes purs, promesses aux sous-officiers, promesses aux gens du landsmaal, agitation contre le programme naval du Gouvernement, etc., etc. Notons aussi que la victoire du radicalisme signifie l'accentuation d'un nationalisme exagéré. En voulant exclure le capital étranger de l'exploitation des chutes d'eau (et la question des chutes d'eau a joué un rôle prépondérant dans les élections), en prenant à ce propos pour devise « la Norvège aux Norvégiens, » en voulant une langue nationale distincte du danois classique, le parti radical s'inspire d'idées rétrogrades[1] et semble vouloir confiner la Norvège dans l'isolement.

Ouverture de la session de 1913 (11 *janvier* 1913). *Le second cabinet Gunnar Knudsen* (29 *janvier*). — Le cabinet Bratlie ne se retira pas immédiatement. Imitant l'exemple du premier cabinet Knudsen [IV, 227, n. 1], il attendit la réunion du Storthing et la vérification des pouvoirs des députés, il déposa même le projet du budget pour 1913-1914[2] et ne démissionna qu'après l'ouverture solennelle du Parlement (23 janvier) et la lecture du discours du Trône dont l'importance était nécessairement très diminuée par suite du changement de Gouvernement[3].

1. « Pour un étranger et même pour beaucoup de Norvégiens, m'écrivait en décembre 1912 une éminente personnalité de la capitale, le résultat des élections serait d'un très mauvais augure pour le pays et il n'a certainement rien de réjouissant, notamment pour ceux qui s'intéressent à son développement industriel et économique. Mais il ne faut pas le prendre au tragique et ce qu'il y a de très curieux dans la situation, c'est que ce « radicalisme » victorieux est, au fond, la réaction la plus noire ! Ce sont les paysans et fermiers qui, détestant, et à leur point de vue, avec beaucoup de raison, l'industrie et les nouveaux temps qu'elle annonce, endossent la politique qui se propose d'y mettre un frein. C'est assez compréhensible. Le paysan voit partout le prix de la main-d'œuvre augmenter, et parfois elle n'est même pas obtenable à posséder tellement elle est devenue rare à la campagne. Puis, deux ans après l'installation d'une fabrique dans la commune, le paysan voit qu'il n'y commande plus : les ouvriers de l'usine sont plus nombreux. Au bout de deux ans, ils ont le droit de vote, et ils en usent à leur profit. Le propriétaire rural est détrôné. »

2. Le budget de 1913-1914 se balançait par 149.676.300 couronnes. Cinq millions sont prévus pour la construction de chemins de fer ; deux pour l'installation d'une station de télégraphie sans fil avec l'Amérique.

3. Il résumait les événements de l'année : pourparlers avec les Gouverne-

M. Lövland, dont on avait escompté la nomination comme ministre des Affaires Étrangères [II, 248, III; 238, 239; V, 161], fut élu président du Storthing ainsi que M. Bryggesaa. M. Foss fut choisi comme président du Lagting, M. Aarstal, de l'Odelsting.

Chargé de constituer le nouveau cabinet (24 janvier), M. Gunnar Knudsen y éprouva des difficultés inattendues. Premier ministre désigné depuis le lendemain des élections, sa combinaison aurait dû être prête : il ne parvint cependant à la constituer qu'après plusieurs jours de négociations délicates [1] (29 janvier). Elle provoqua une déception générale. Il parut que l'on avait fait la gageure de donner à chacun le département pour lequel il n'était pas préparé. M. Gunnar Knudsen, lui-même, armateur et industriel, désirait le portefeuille des Finances, il assuma celui de l'Agriculture. Magistrat de profession, M. Castberg, son principal collaborateur, aurait voulu reprendre la Justice, département qu'il avait déjà dirigé dans le premier cabinet Knudsen. Il dut se contenter du ministère du Commerce. Il y mit toutefois cette condition que « certaines réformes seraient apportées dans l'administration de ce département et qu'il lui serait adjoint une sorte de sous-ministère du Travail dont il deviendrait le chef. La Norvège s'est ainsi inspirée de la France et a créé une section spéciale pour les œuvres de prévoyance sociale [2]. »

Le portefeuille le plus difficile à attribuer a été celui des Affaires Étrangères qui semble n'avoir tenté aucun de ceux à qui il était offert. Finalement, un ingénieur éminent, M. Ihlen, qui avait pensé reprendre aux Travaux publics une place qu'il avait jadis occupée avec distinction, s'est dévoué et a accepté d'aller occuper le coquet petit hôtel de Parkvein, tandis qu'un spécialiste en droit criminel, M. Andreas Strup Urbye, le remplaçait à la

ments suédois et russe au sujet du Spitsberg (voir pour cette question dans la *Revue Générale de Droit international public*, 1913, p. 277 et suiv. Norvège, Russie et Suède. La question du Spitsberg. Conférence de Christiania du 15 au 26 janvier, projet de convention); traité de commerce du 20 mai 1912 avec les Pays-Bas : réorganisation de la procédure civile, règlement des conflits du travail; modification du statut des enfants naturels.

1. Que n'explique pas seul son état de santé. M. Gunnar Knudsen était tombé malade et c'est autour de son lit qu'eurent lieu les négociations pour la formation du Ministère.

2. Théophile Chauvin : le Nouveau Ministère en Norvège, *Journal des Débats* du 4 février 1913. M. Gunnar Knudsen aurait préféré la création d'un département spécial analogue à notre Ministère du Travail.

direction des Travaux publics. Un agriculteur, M. Bryggesaa[1], est devenu ministre de l'Enseignement et du Culte et on a mis un ancien préfet du Nordland, M. Omholt, aux Finances, cependant que M. Abrahamsen [II, 250] qui, en qualité de ministre du Commerce, signa en 1909, avec la France, le traité relatif aux vins et spiritueux [III, 244] est chargé d'administrer la Justice. Le général Keilhau, chef de l'Intendance militaire, est proposé à la Défense nationale.

En raison de la maladie de son chef, le Ministère ne put se présenter devant le Storthing que le 22 février. Le programme du Gouvernement peut se résumer ainsi : à l'extérieur : collaboration intime entre la diplomatie et les consulats ; à l'intérieur : protection de l'indépendance économique nationale contre la mainmise étrangère ; réformes ecclésiastiques dans un esprit libéral et démocratique ; introduction des retraites sur la vieillesse ; développement de l'inspection du travail ; amélioration de la situation des sous-officiers auxquels on faciliterait notamment l'accès des grades supérieurs jusque-là réservés aux élèves des écoles militaires. La question du Landsmaal ne fit pas l'objet de déclarations intransigeantes de la part du cabinet[2].

Malgré les attaques que la droite dirigea contre lui pendant la discussion de la déclaration ministérielle (7-8 mars) et dont M. Hagerup Bull, qui s'efforça de susciter des dissensions dans la majorité, se fit l'interprète, celle-ci garda l'homogénéité qui lui avait valu son succès[3].

Session de 1913 (11 *janvier*-8 *août* 1913). — Bien qu'il se soit toujours défendu de toute arrière-pensée, M. Knudsen a paru s'as-

1. Le bureau du Parlement est devenu le suivant après sa nomination de ministre et la mort de M. Foss : Storthinget : Lövland, Aarstal (d'abord à Odelsthinget) ; Odelsthinget : Johan Ludvig Movinckel, Kristian Früs Pettersen ; Lagthinget : Andersen Grimsö Jahren (conservateur).

2. M. Gunnar Knudsen n'indiqua aucun délai pour la mise à exécution sur ce point du programme de son parti qu'il se borna à confirmer. Aucun projet de loi n'a été déposé. On se rend compte que le pays n'est pas encore mûr pour l'application de cette réforme. Nombre de magistrats, par exemple ignorent actuellement le Landsmaal et l'on recule devant l'idée de les obliger, du jour au lendemain, à rendre la justice dans les deux langues. René Dupuichault, *loc. cit.*, p. 191.

3. Le Président du Ministère, M. Knudsen et le membre le plus influent de son cabinet, M. le Ministre du Commerce Castberg, ont déclaré tous deux que le Gouvernement considère l'exécution des réformes sociales, en particulier l'assurance contre la vieillesse et la maladie, comme la tâche principale du

socier pendant la session de 1913, à la politique nettement antimonarchique du nouveau Storthing. C'est ainsi que cette assemblée a voté le 12 juin sous son inspiration, par 99 voix contre 2, un *projet de loi supprimant le droit de veto* du Roi. Désormais, que le souverain contresigne ou non la décision de son Parlement, elle n'en sera pas moins applicable. C'est ainsi encore que M. Gunnar Knudsen a proposé la *suppression de l'ordre de Saint-Olaf*. Celle-ci n'a été rejetée que parce qu'elle n'a pas obtenu la majorité des deux tiers nécessaires chaque fois qu'il s'agit d'une réforme constitutionnelle : 75 députés votèrent en sa faveur, 47 contre elle. Le Président du Conseil avait laissé à ses collaborateurs leur liberté d'action[1] sous prétexte que la mesure n'avait pas un caractère politique. Lui-même la défendit[2] tandis que le ministre des Affaires Étrangères et le ministre de la Guerre la combattaient : M. Konow[3], leader des troupes gouvernementales et M. Lovland parlèrent également contre elle, entraînant l'adhésion de 23 radicaux. Bien que cette motion n'ait pas triomphé au Storthing, les décorations ne seront plus données qu'à titre étranger. Enfin, une proposition tendant à retirer au Roi le droit

Gouvernement actuel qui s'efforcera de faire des économies sur le budget de l'armée et de la marine afin de pouvoir disposer des sommes nécessaires à cet effet. L'avenir de la Norvège, a dit le Ministre, ne dépend pas d'armements formidables, qui ne servent d'ailleurs à rien, mais d'une politique qui hâte l'assainissement social, physique et moral du peuple. Le Gouvernement veut que la défense du pays soit assurée, mais il entend le faire sans épuiser ses ressources financières. Le programme maritime voté l'année dernière par le Storthing, programme en vertu duquel une somme de 20 millions de couronnes doit être consacrée à de nouveaux cuirassés, est considéré par le Gouvernement radical comme une erreur.

Le ministère Knudsen désire que la politique maritime soit modifiée. Il faut s'appliquer surtout à développer les moyens de défense. Le Gouvernement a déclaré enfin attacher une importance toute spéciale à la démocratisation de l'armée et à ce que les rapports entre la troupe et les chefs deviennent toujours plus étroits de façon que l'armée norvégienne acquière peu à peu le caractère d'une milice.

1. Système que nous avons vu pratiquer en Angleterre par M Asquith, lorsqu'il s'agit du vote des femmes qu'il combattit personnellement et que défendit au contraire, son ministre des Affaires Étrangères, sir Edouard Grey.

2. M. Knudsen s'efforça de démontrer que sa proposition ne constituait aucun affaiblissement du pouvoir royal; qu'au contraire, elle le renforçait, certaines nominations faites par le Souverain sous sa responsabilité pouvant ne pas recueillir l'assentiment populaire.

3. M. Konow député de Nordre Hedemarken. Ne pas confondre avec l'ancien Président du Conseil Wollert Konow (IV, 228) de S. Bergenus.

d'ouvrir et de clôturer les sessions a été déposée sur le bureau du Storthing, mais n'a pu encore être discutée. Il en est de même d'une autre proposition visant à retirer au souverain le droit de désigner son successeur dans le cas où il n'aurait plus d'héritier naturel. Les Norvégiens qui estiment nécessaire le maintien de la monarchie ne sont pas sans inquiétude sur les tendances que révèlent ces votes et ces projets[1].

Le Storthing a, le 11 juin, voté à l'unanimité une *extension du droit de vote des femmes* qui les place désormais sur un pied de complète égalité avec les hommes.

Malgré l'opposition du Gouvernement fondée sur des motifs d'ordre économique et énergiquement manifestée par l'organe du ministre des Travaux publics, Urbye, le Storthing a, par 99 voix contre 16, ratifié (5 juillet) le traité passé avec la Compagnie Marconi, sous l'inspiration du directeur des télégraphes Heftye [II, 250-251] pour l'établissement de communications par T. S. F. entre la Norvège et l'Amérique. Il a voté pour cet objet un crédit de 2.750.000 francs[2].

Peu de jours avant de se séparer, le Storthing a émis deux votes qui montrent la difficulté de gouverner avec une assemblée de tendances aussi radicales. La concession d'une chute d'eau à une Compagnie anglaise dans le Romsdale n'a été votée (par 86 voix) que parce que toute l'opposition a fait bloc derrière le Gouvernement, qui s'y montrait favorable tandis qu'un certain nombre de ses partisans habituels (34) votaient contre elle. D'autre part, à une demande de crédit de 130.000 kroner pour l'aviation, très populaire en Norvège, formulée par le cabinet, le Storthing a répondu par un vote dérisoire de 1.800 kroner.

La situation politique générale. — Dans un pays véritablement parlementaire comme la France, le ministre Knudsen, mis en minorité à diverses reprises, aurait dû se retirer ; mais, en Norvège ce sont accidents sans conséquence tant que la majorité gou-

1. Dont il convient de rapprocher celui qui a décidé la suppression du couronnement déjà résolue antérieurement.

2. La station norvégienne sera construite près de Stavanger et communiquera avec une station qui sera élevée près de Boston par la Compagnie Marconi américaine. La distance qui sépare ces deux points est de 3.300 milles ou 6.100 kilomètres.

vernementale ne se dissocie pas[1]. Elle n'avait cependant plus au milieu de l'été de 1913, la même cohésion qu'au lendemain des élections. Par contre, l'opposition dont les deux fractions n'avaient pas su contracter d'alliance générale en vue du renouvellement du Storthing, dans l'été de 1912, tendait à se fortifier. En face des exagérations démagogiques de la gauche, elle représentait la persistance des idées de juste milieu.

IV

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Danemark. — *La politique étrangère danoise* en 1912-1913 ne présente d'intérêt européen qu'au point de vue des rapports entre le Danemark et l'Allemagne. Ces rapports se caractérisent comme dans les deux années précédentes par de bonnes relations officielles auxquelles ne correspond pas le sentiment national. Un patriotisme plus conscient, en Danemark, toute une série d'incidents irritants provoqués par les autorités allemandes, l'exaspération de celles-ci causée par le recul du germanisme dans le Slesvig annexé, ont contribué au refroidissement des rapports de peuple à peuple.

Incident du Manuel scolaire du professeur Ostergaard. — Le premier incident sérieux qui se produisit fut occasionné par une démarche du comte Brockdorff-Rantzau, Ministre d'Allemagne à Copenhague auprès du comte Ahlefeld-Laurvig, Ministre danois des Affaires Étrangères. Le diplomate allemand se plaignit qu'un livre scolaire : « le Livre de la Jeunesse sur notre pays » par le professeur Wilhelm Ostergaard, dans lequel un passage mentionnait les luttes que soutiennent les Slesvigois du Nord pour maintenir leur langue nationale, eût reçu l'approbation du Ministère de l'Instruction publique. Le comte Ahlefeld-Laurvig invita son collègue chargé de ce département à retirer au livre du professeur Ostergaard l'approbation qui lui avait été donnée, s'il en paraissait une seconde édition. L'ingérence du Ministre allemand provoqua dans tout le Danemark la plus vive indignation. La presse entière, sauf deux ou trois journaux, se déchaîna contre le Ministère, dont l'opinion estimait la complaisance excessive.

Le sentiment anti-allemand. — L'incident Ostergaard avait été connu le 7 janvier; le 15, le public copenhagais saisit l'occasion de la première représentation d'une pièce, *la Terre des Ancêtres*, par Mme Ottosen, une Slesvigoise, où elle montrait ses compatriotes refusant de vendre leurs terres aux Allemands, pour se livrer à une manifestation patriotique. La représentation finie, la salle entière se leva et entonna le chant national danois[1]. L'accueil sympathique fait quelques semaines plus tard, le 15 mars, à une autre pièce patriotique, *Dybbol* (Düppel), évoquant les souvenirs de 1864, est encore caractéristique du mouvement des esprits.

On conçoit qu'étant données ces tendances, l'opinion danoise ait été péniblement affectée par l'interdiction de débarquer, opposée le 15 juin à 290 touristes venus de Frédéricia à Sonderbourg sur le vapeur *Carl Hansen*[2].

La ville d'Esbjerg répliqua à cette mesure en refusant d'accueillir la visite d'un Zeppelin. Au mois d'août, nouvel incident : les officiers du *Schleswig-Holstein*, mouillé au cap Skagen avec la flotte de haute mer allemande, invitèrent de jeunes danoises, rencontrées à une fête d'enfants, à un bal. Au dernier moment, elles se dérobèrent, leurs maris, frères et fiancés leur ayant fait comprendre le peu de tact qu'il y aurait de leur part à accepter l'invitation d'officiers allemands, surtout à bord du *Schleswig-Holstein*.

Quelques voix isolées continuent cependant à se montrer favorables à un rapprochement avec l'Allemagne. Mais le Danois qui publie en septembre 1913 une brochure intitulée : « la Décadence du Danemark? La vérité sur la question schleswigoise », dans laquelle il conseille à son pays de s'incorporer à la fédération impériale, n'ose pas d'abord signer son ouvrage et s'il le fait plus tard, cette

1. Une pareille manifestation, écrit Mme Jacques de Coussanges, est très remarquable de la part des Danois en qui l'esprit moqueur arrête toujours les élans. Un homme aussi modéré que le philosophe Hoeffding, qui appartient au parti radical, généralement opposé aux dépenses militaires, prononçait dernièrement des paroles très fortes sur la valeur du patriotisme et sur la barbarie dont témoignent les procédés de certains conquérants modernes. L'argent afflue à la ligue de la Défense. Il y a des après-midi où l'on reçoit cent mille francs. Toutes les grandes industries, toutes les banques y apportent leur cotisation. La famille royale, le Roi en tête, y fait parvenir la sienne et de pauvres femmes d' « Odense » y envoient leurs douze sous.

2. Le prétexte invoqué par le « Landrat » fut que cette excursion danoise en territoire allemand, ayant lieu le jour du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de Guillaume II, avait un caractère anti-germanique.

signature révèle qu'il s'agit de l'opinion d'un journaliste sans autorité.

Recul du germanisme dans le Schleswig septentrional. — Du côté allemand, l'irritation résulte de l'insuccès des tentatives de germanisation dans le Slesvig Nord. La circonscription d'Hadersleben-Sonderbourg, qui élit le seul député protestataire danois au Reichstag, lui donne, en 1907, 63 p. 100 des suffrages, en 1912, 65 p. 100. Ce succès est complété en 1913, où les élections au Landtag (16 mai) marquent un nouveau et très sensible recul du germanisme.

Cependant le roi Christian X fut accueilli très cordialement par Guillaume II, lorsqu'il fit à Berlin sa visite d'avènement (24-27 février 1913). L'Empereur le nomma Amiral honoraire et l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord,* constata que le souverain danois était animé du désir d'entretenir les bonnes relations du Danemark et de l'Allemagne, vœu auquel il est répondu sincèrement du côté allemand.

Lors du débat sur la question militaire, en avril, M. Klaus Bernsten a affirmé la nécessité pour le Danemark de rester fidèle à sa politique de neutralité, de se tenir en dehors des groupements des grandes puissances et de ne compter que sur ses propres forces.

Suède. — *Déclaration du Président du Conseil sur la Politique Étrangère* (9 *mars* 1913). — Dans un discours prononcé le 9 mars, M. Karl Staaff s'exprima en termes vigoureux contre le nationalisme, dont il croyait discerner en Suède un renouveau, et il affirma la nécessité pour son pays d'une politique de stricte neutralité : « Des projets d'alliance, déclara-t-il, ne doivent trouver aucune place dans la politique de la Suède. »

Relations avec l'Allemagne. — L'active société allemande de Stockholm a fêté solennellement, le 23 novembre 1912, le cinquantenaire de sa fondation. Pour renforcer l'action du germanisme selon la déclaration même des journaux allemands, une association dite Union germano-suédoise, analogue à l'Alliance Française et sans caractère politique au dire des Suédois, a été créée.

Deux groupes ont été inaugurés le même jour (28 mai 1913) à Stockholm et à Berlin. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa nomination comme amiral à la suite, l'empereur Guillaume a reçu un sabre d'honneur qui lui a été offert solennellement par les officiers de la marine suédoise (31 août 1913). — Cet ensemble de faits marque nettement l'effort accompli par le cabinet de Berlin pour établir une entente cordiale entre la Suède et l'Allemagne.

Relations avec la Russie. — Le rapprochement russo-suédois consacré par l'entrevue de Pitkopaasi [VI, 262] n'a pas produit dans l'opinion l'impression que l'on avait espérée. Au cours de l'été de 1913, l'arrestation provisoire de quatre sujets russes à Möjd, sous l'inculpation d'espionnage, bientôt suivie de l'arrestation, considérée par beaucoup comme une simple mesure de représailles, du lieutenant suédois de hussards Gustave von Essen, appartenant à l'une des bonnes familles du pays, a provoqué en Russie et surtout en Suède une certaine irritation.

Le Roi d'Italie a rendu au roi Gustave V la visite que celui-ci lui avait faite lors de son avènement (5-7 juillet 1913).

La mission suédoise de gendarmerie en Perse a été renforcée (1913) et des Suédois également ont été engagés pour l'organisation de la police persane.

Exposition à Malmoë (1914). — Le Gouvernement suédois a pris au mois de juin 1911 l'initiative de proposer à la Russie, au Danemark et à l'Allemagne de prendre part à une Exposition organisée en 1914 à Malmoë. Cette Exposition, qui prendra le nom d'Exposition de la Baltique, est spécialement réservée à l'Art et à l'Industrie des pays riverains de cette mer. Tous les Gouvernements intéressés ont répondu favorablement.

Norvège. — La politique extérieure de la Norvège ne présente d'intérêt qu'au point de vue des relations de ce pays avec l'Allemagne. Désireux de donner un témoignage de sympathie à la Norvège, dans les eaux de laquelle il effectue une croisière chaque année depuis 1880, l'Empereur d'Allemagne a fait élever à Vangenaes, sur un promontoire dominant le Sognefjord, un monu-

ment colossal à Fritjof, héros légendaire du temps des Vikings. Guillaume II, dans son discours inaugural, a fortement insisté sur la parenté ethnique des Scandinaves et des Germains. Le roi Haakon VII s'est montré plus réservé dans sa réponse ; il a salué l'ami de la Norvège et rappelé les dons de l'Empereur allemand à la cathédrale de Trondjem et lors de la catastrophe d'Aalesund (1903). Le Ministre des Affaires Étrangères, M. Ihlen et l'ancien Président du Conseil, Christian Michelsen, l'accompagnaient.

Il semble que les sympathies un peu appuyées de Guillaume II ne laissent pas de causer certaines appréhensions aux Norvégiens. En même temps que la presse exprimait sa reconnaissance pour le monument de Fritjof, elle manifestait une certaine nervosité à cause de la présence de la flotte allemande, à laquelle elle reproche de se considérer dans les fjords comme dans les eaux germaniques [V, 269] [1].

V

LES RELATIONS INTERSCANDINAVES

Déclaration concernant les règles de neutralité en cas de guerre navale. — Les relations interscandinaves ont été marquées par un événement digne d'attention : la signature à Stockholm d'un accord (21 décembre 1912) stipulant des règles similaires de neutralité en cas de guerre navale, en harmonie avec les dispositions conventionnelles signées à La Haye [2]. Les trois Gouvernements ont convenu qu'aucun d'eux n'apporterait une modification aux règles adoptées sans en avoir informé au préalable, assez longtemps à l'avance, les deux autres, de telle sorte qu'il leur fût possible de procéder à un échange de vues. Questionné le 22 janvier 1913 au Riksdag sur la véritable portée de l'accord de

1. Il faut mentionner aussi l'incident, d'ailleurs sans importance, mais symptomatique en ce sens qu'il suffit à exciter vivement l'opinion norvégienne, provoqué par un chalutier allemand qui, ayant pêché illégalement dans les eaux territoriales de Vardö, refusa d'abord de céder aux injonctions des autorités maritimes.

2. Voir le texte de ces documents dans la *Revue Générale de droit international public,* 1913 n° 1, p. 177 et s.

Stockholm, le comte Ehrensvard, ministre suédois des Affaires Étrangères, donna les explications dont voici le sens :

La déclaration n'a d'autre but que d'établir des règles similaires relatives à la neutralité maritime. Cette neutralité a d'ailleurs toujours fait l'objet de négociations communes entre les États du Nord depuis la guerre de Crimée. La convention de La Haye de 1907 rendait une nouvelle mise au point nécessaire.

La déclaration actuelle ne signifie en aucune manière une entente scandinave, ni une alliance; elle n'établit même pas une responsabilité collective entre les contractants pour le maintien de la neutralité. Elle signifie cependant le début de relations meilleures entre les trois pays.

L'accord du 21 novembre précédé de la venue à Stockholm du Roi de Danemark qui a commencé par la Cour suédoise ses visites d'avènement (18-20 novembre 1912), la visite du même souverain à Christiania (14 février 1913)[1], le voyage du roi Gustave à Copenhague (3-6 juin 1913), celui du roi Haakon VII à Copenhague (2 juin 1913), malgré leur apparence de simples visites de courtoisie ont cependant paru marquer la cordialité renaissante des relations interscandinaves.

La question du pacage des rennes. — La question des Lapons (pacage des rennes) qui intéresse la Suède et la Norvège [VI, 264] a, par un accord en date du 8 avril 1913, été soumise à de nouvelles délibérations. La question de l'arbitrage est demeurée en suspens.

La Suède et le Danemark ont signé le 17 juin 1913 une *convention d'extradition.*

Coopératives scandinaves. — Le 27 août, le Ve Congrès interparlementaire scandinave s'est réuni à Stockholm sous la présidence du baron Carl Carsson Bonde. Parmi les questions débattues à cette réunion, mentionnons celles qui concernent les traités d'arbitrage et la neutralité permanente. Le congrès décida de recommander aux gouvernements des trois pays de s'intéresser à ce que dorénavant les traités d'arbitrage à conclure ou à renouveler avec d'autres États soient formulés de manière à être applicables

1. Il a commencé par ses deux voisins scandinaves ses visites d'avènement et n'est allé qu'ensuite à Berlin.

dans la mesure du possible à *tous* les différends qui pouvaient surgir. Le congrès a émis l'opinion qu'une extension pareille devait être donnée en première ligne, lors de leur renouvellement, aux traités d'arbitrage entre les Etats scandinaves.

Le 2 juin 1913, des délégués des trois pays scandinaves se sont réunis, sur l'invitation du Gouvernement suédois, en conférence pour réviser les règles concernant l'assistance à donner à leurs ressortissants indigents, se trouvant sur leurs territoires respectifs. Les délibérations ont continué jusqu'au 17 juin et ont été reprises à Stockholm du 14 au 16 juillet, date à laquelle les délégués ont adopté à l'unanimité un projet de convention. Ce projet est actuellement soumis à l'examen des trois gouvernements intéressés.

La coopération entre la Suède, le Danemark et la Norvège en matière de droit familial et d'obligations [VI, 264] s'est poursuivie pendant l'année 1912-13. Elle a eu ce résultat que les projets de loi concernant les contrats de mariage et dissolution de mariages, qui ont été élaborés et présentés, sont analogues sur certains points essentiels (empêchements légaux, annulation, séparation et dissolution, etc.).

ESPAGNE[1]

Par ANGEL MARVAUD

I

LA VIE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

La rentrée des Cortès. — Dès la rentrée des Cortès, le 14 octobre, le Président du Conseil, M. Canalejas, présenta les projets dont la simple promesse avait suffi à empêcher la grève générale des cheminots d'éclater [VI, 279].

Ces projets visaient à réprimer sévèrement les actes de sabotage et les actes de coaction indirecte sur le travail. Ils établissaient des statuts pour les employés des lignes de chemins de fer d'intérêt général. Ils prévoyaient le règlement pacifique des différends d'ordre collectif relatifs aux intérêts professionnels de ces employés : les

1. *Nota.* — Alphonse XIII, roi d'Espagne, né le 17 mai 1886, majeur en 1902.

Espagne	504.517 km²	19.611.334 habitants (1910).
Colonies.	213.300 —	220.900 —

1 peseta = 1 franc.

agents des Compagnies qui ne respecteraient pas les décisions du tribunal d'arbitrage et ceux qui n'y auraient pas recours et se mettraient en grève perdraient tout droit à la retraite et leurs chefs seraient punis de prison. Les meneurs des associations qui dirigeraient les grèves encourraient une responsabilité criminelle. On reconnaissait aux Compagnies le droit indiscutable de substituer un personnel nouveau aux grévistes ; par contre, elles étaient tenues d'accorder, à partir du 1er janvier 1913, dans la limite de leurs moyens financiers, de grandes améliorations pécuniaires à certaines catégories de leurs agents — l'État acceptant, d'ailleurs, de prêter au besoin son concours financier aux Compagnies.

On comprend que celles-ci aient montré un vif mécontentement à la nouvelle des atteintes ainsi portées à leur liberté économique. Dans un manifeste, publié par les journaux, elles menacèrent d'abandonner l'exploitation des réseaux, si les projets en discussion étaient adoptés.

Quant aux *ferroviarios*, ils ne cachèrent pas leur profonde désillusion. Ils trouvèrent à la Chambre un porte-parole inattendu dans la personne de M. Maura, le chef du parti conservateur, qui combattit les projets gouvernementaux comme injustes, inopportuns, inefficaces et dangereux : injustes, parce qu'ils supprimaient le droit de grève, qui est un « droit sacré » ; inopportuns, parce que la loi de 1909 suffisait, selon M. Maura, à parer aux éventualités résultant de l'exercice de ce droit ; inefficaces enfin et dangereux, parce que non seulement ils n'empêcheraient pas les grèves à l'avenir, mais qu'ils aboutiraient, au contraire, à les faire éclater sans avis préalable et à les rendre nettement révolutionnaires.

De fait, la *Federación nacional de los Ferroviarios españoles*, dont l'existence légale était en jeu, et l'*Unión general de los Trabajadores*, sous la conduite de son président, le leader socialiste Pablo Iglesias, protestèrent violemment contre la « mauvaise foi » du Gouvernement et se déclarèrent prêtes à user de tous les moyens pour empêcher le vote des projets soumis aux Cortès.

Dans ces conditions, il était à prévoir que ces projets ne pourraient devenir lois qu'après de nombreuses et importantes modifications [1].

1. Voir notre article paru dans la revue *Athena* (octobre-novembre 1912).

Au Sénat, la discussion du projet de loi, dit des *mancomunidades*, ou de décentralisation régionale [VI, 272] était pour le Gouvernement une autre cause de difficultés. Nombre de membres de la haute assemblée, et le Président lui-même, M. Montero Rios, s'y montraient absolument hostiles. Un compromis paraissait difficile sur cette épineuse question, et une crise ministérielle semblait d'autant plus à craindre que le titulaire des Affaires étrangères, M. Garcia Prieto, gendre de M. Montero Rios, parlait de faire cause commune avec celui-ci, et que d'autres *caudillos* du parti libéral, MM. Moret et Raphaël Gasset notamment, ne cachaient pas leur hostilité à l'égard du Gouvernement.

L'assassinat de M. Canalejas (12 novembre). — Sur ces entrefaites, le Président du Conseil fut assassiné, le 12 novembre, à la Puerta del Sol, en plein Madrid. Cet odieux attentat fut l'œuvre d'un anarchiste exalté, Manuel Pardinas, qui se fit immédiatement justice. Il ne paraît pas qu'il ait eu des complices. Les funérailles de M. Canalejas donnèrent lieu à une manifestation imposante. Le corps, qui avait été déposé à la chapelle ardente de la Chambre des députés, fut conduit, le lendemain, sur un affût de canon traîné par huit chevaux, au Panthéon des hommes illustres, situé dans la basilique d'Atocha. Il fut déposé à côté de Canovas del Castillo, le chef du parti conservateur, assassiné comme lui, en 1897. Alphonse XIII, à pied, conduisait le deuil, et la foule lui fit une ovation émouvante, à sa sortie de la Chambre et à son retour au Palais.

Le cabinet Romanones. — Après avoir consulté les principaux hommes politiques des deux partis, le roi chargea le comte de Romanones, président de la Chambre des députés, de constituer le cabinet. Tous les Ministres, qui faisaient partie du précédent Ministère et en particulier, M. Garcia Prieto, que l'opinion publique désignait comme le successeur de M. Canalejas, acceptèrent de conserver leurs portefeuilles, afin d'éviter une scission dans la majorité parlementaire. M. Moret était, en même temps, désigné pour succéder au comte de Romanones à la présidence de la Chambre.

Le 19 novembre, le nouveau Gouvernement se présenta devant

les Cortès. Il déclara son intention de continuer, dans son intégrité, l'œuvre du précédent. Mais comme le vote du budget et la ratification du traité avec la France lui paraissaient urgents, il entendait leur subordonner toutes les autres questions pendantes, et notamment le projet de loi sur les *mancomunidades*, qui demeura en suspens.

Peu de jours après, la discussion à laquelle donna lieu à la Chambre la création de la nouvelle direction de la sûreté, combattue par les conservateurs et par les républicains, se termina par un vote, en faveur du Ministère, de 128 voix contre 61 (29 novembre).

Le *traité franco-espagnol*, signé le 27 novembre au Ministère des Affaires Étrangères de Madrid, vint devant les Cortès dans les premiers jours de décembre. Sa discussion à la Chambre occupa plusieurs séances, où prirent la parole notamment M. Gabriel Maura, le fils du chef du parti conservateur, et M. Rodes, républicain, auxquels répondirent le Ministre des Affaires Étrangères, M. Garcia Prieto, et le rapporteur, M. Rosello. Le Sénat l'adopta, à son tour, à mains levées, après avoir entendu trois discours de MM. Maestre, Sanchez Roman et Garcia Prieto (23 décembre).

Le *budget* étant définitivement voté [1] les Cortès s'ajournèrent, et le comte de Romanones, conformément à la déclaration qu'il avait faite, présenta au roi la démission du cabinet (31 décembre).

Remaniement ministériel (31 décembre). — Le roi renouvela l'expression de sa confiance au comte de Romanones, et, le jour même, le cabinet fut reconstitué. Tous les groupes du parti libéral y étaient représentés. Il comprenait, en dehors du Président du Conseil, quatre membres du précédent cabinet : M. Navarro Reverter, qui passait des Finances aux Affaires Étrangères, M. Barroso qui abandonnait le portefeuille de l'Intérieur pour celui des Grâces et Justice, le général Luque (Guerre), M. Villanueva (Travaux publics) ; et quatre nouveaux ministres : M. Alba (Intérieur), M. Suarez Inclan (Finances), M. Lopez Muñoz (Instruction publique), M. Amalio Jimeno (Marine).

L'attitude des conservateurs et des républicains. — Le jour sui-

1. Voir *infra*, p. 277.

vant (1er janvier 1913), la nouvelle que M. Maura abandonnait à la fois la direction du parti conservateur et son siège de député causa dans le public une profonde surprise. Dans une lettre adressée à ses amis, MM. de Azcarraga et Dato, anciens présidents des Chambres, M. Maura expliqua que des raisons exclusivement politiques l'obligeaient à se retirer. Il estimait, en effet, que le roi eût dû mettre un terme à la politique de compromission suivie par les libéraux avec les républicains et les socialistes, qu'il considérait comme devant être funeste à la monarchie.

Quatre-vingt-treize sénateurs et députés conservateurs déclarèrent suivre leur leader dans sa retraite. Mais quelques jours après, à la suite d'une réunion tenue par les principales personnalités du parti, qui se termina par un message des plus flatteurs pour M. Maura, celui-ci accepta de revenir sur sa décision et de reprendre sa place à la tête des conservateurs. Il n'en maintenait pas moins expressément les termes de sa précédente lettre.

On pouvait donc estimer que le fameux pacte du Pardo qui, depuis la mort d'Alphonse XII, avait toujours régi les rapports entre eux des deux grands partis dynastiques, était désormais rompu, et que les vieux cadres où évoluaient ces partis étaient eux-mêmes brisés.

Ce qui contribuait à renforcer cette impression, c'était les efforts, de plus en plus couronnés de succès, des libéraux pour attirer à eux les républicains. Ceux-ci avaient vu dans la retraite de M. Maura le triomphe de leur propre politique. Aussi bien M. Lerroux, le chef des « radicaux », que M. Pablo Iglesias, le leader socialiste, avaient affirmé leur volonté de s'opposer, même par la violence, au retour au pouvoir des conservateurs. Allant plus loin, le fondateur du parti « réformiste » [VI, 271], M. Melquiades Alvarez, dans un discours prononcé à Murcie, félicita le roi de la solution donnée à la dernière crise, en ajoutant que si l'Espagne en arrivait à jouir d'une monarchie démocratique semblable à celles d'Angleterre ou d'Italie, il ne mettrait même plus en question la forme de gouvernement.

Le 14 janvier, le souverain reçut au palais un certain nombre de personnalités républicaines, qui occupent, d'ailleurs, dans le royaume des fonctions officielles : M. Azcarate, qui est en même temps que le chef de l'Union républicaine-socialiste, président de

l'Institut de réformes sociales, le professeur Cossio, directeur du Musée Pédagogique de Madrid, le docteur Ramón y Cajal, président de la Commission d'études supérieures. L'entretien du roi avec M. Azcarate, qui dura près d'une heure, fut particulièrement remarqué. Le Ministre de l'Intérieur expliqua, sans doute, que le roi se proposait, non pas de rallier les républicains à la monarchie, mais seulement de s'assurer leur collaboration pour le bien de l'Espagne. Il n'en apparut pas moins avec évidence qu'Alphonse XIII imitait résolument l'exemple libéral donné par le roi d'Italie, bien qu'il fût encore impossible de savoir si cette politique produirait les mêmes résultats au sud des Pyrénées que dans le royaume transalpin [1].

La question religieuse et les relations avec le Vatican. — La question religieuse pouvait être une pierre d'achoppement pour cette tentative de ralliement des partis avancés. Le comte de Romanones sut l'éviter fort habilement, en renouant les relations entre l'Espagne et le Saint-Siège (c'est M. Calbeton qui fut désigné comme ambassadeur auprès du Vatican) et en obtenant du Vatican que, pendant deux ans, aucune nouvelle maison religieuse ne pourrait être fondée en Espagne sans une autorisation spéciale du Saint-Siège, d'accord avec le Gouvernement. C'était une façon adroite pour celui-ci de proroger pour deux ans — sans qu'il fût besoin de recourir à une disposition législative — la fameuse « loi de cadenas » [V, 274]. La paix religieuse semblait ainsi assurée à l'Espagne, au moins pour quelque temps.

Un brusque incident vint bientôt, cependant, la menacer de nouveau. Le Gouvernement ayant déclaré que l'enseignement du catéchisme dans les écoles publiques serait libre, et non plus obligatoire comme il l'était jusque-là, tous les éléments de droite protestèrent avec force, et, à la suite de divers meetings tenus à Madrid et dans d'autres grandes villes, les catholiques en appelèrent au roi. Celui-ci, qui venait de recevoir solennellement le nouveau nonce du Pape, Mgr Ragonesi, n'eut pas à intervenir, car la question fut soumise au Conseil de l'Instruction publique.

1. On pourra consulter sur tous ces points notre article des *Questions diplomatiques et coloniales*, 1er février 1913, et notre livre : *L'Espagne au XXe siècle* (Armand Colin, 1913), pp. 76 et suiv.

lequel, par 29 voix contre 18, se prononça pour le maintien du *statu quo*, en attendant que le projet du Gouvernement fût discuté par le Parlement (4 avril).

Le 13 avril, Alphonse XIII revenait de passer la revue de la garnison de Madrid, lorsqu'il essuya trois coups de feu, dans la rue d'Alcala. Son cheval seul fut blessé. L'auteur de l'attentat, un anarchiste nommé Sancho Rafael y Alegre, fut immédiatement arrêté, et le souverain, qui avait fait preuve cette fois encore, comme dans d'autres circonstances analogues[1], d'un remarquable sang-froid, rentra au palais au milieu des acclamations de la foule.

Nouvelle crise ministérielle (31 mai). — Bien que le gouvernement du comte Romanones eût triomphé de toutes les difficultés qu'il avait rencontrées depuis le mois de janvier, et qu'il eût obtenu, en particulier, un gros succès dans les *elections des conseils provinciaux* pour toute l'Espagne, en faisant élire 206 libéraux contre 122 conservateurs, 27 républicains et 1 socialiste, sa situation ne laissait pas, cependant, d'être assez critique. à la suite des divisions continuelles du parti libéral Celles-ci trouvaient une nouvelle occasion de se manifester à propos de la présidence de la Chambre, vacante depuis la mort de M. Moret (28 janvier). La candidature de M. Gasset à ce poste menaçait de provoquer une crise ministérielle, car quatre des membres du Gouvernement s'y montraient résolument hostiles. En fin de compte. le choix du conseil se porta sur M. Villanueva, qui, à la rentrée des Cortès, le 26 mai, fut élu par 258 voix. Cette nomination laissait vacant le portefeuille des Travaux publics : après quelques difficultés, c'est à M. Gasset, qu'il fut attribué. Mais cela n'était pas du goût du Ministre de la Justice, M. Barroso, qui se démit de son portefeuille.

L'occasion parut bonne à l'opposition. À la Chambre, après une interpellation de M. Salvatella, au nom du groupe républicain-socialiste, M. Maura prononça un discours véhément, dans lequel il reprenait les termes de sa lettre du 31 décembre et réitérait le

1. Cet attentat est le troisième dont Alphonse XIII ait été l'objet, depuis son avènement. Le premier fut celui de la rue de Rohan à Paris, le 31 mai 1905, alors que le roi revenait de l'Opéra aux côtés de M. Loubet. Le second eut lieu exactement un an après, calle Mayor, à Madrid, le jour du mariage d'Alphonse XIII.

refus des conservateurs de prêter leur collaboration au Gouvernement.

Le troisième cabinet Romanones (1er juin). — Une fois de plus, le comte de Romanones fit appel à la décision du roi, auquel il remit sa démission (31 mai). Le lendemain, au soir, après avoir consulté les différents chefs de groupe, Alphonse XIII octroya de nouveau sa confiance au comte de Romanones, qui resta à la tête du cabinet, tel qu'il était constitué.

Le débat sur la politique générale du Gouvernement se poursuivit à la Chambre. Ce fut l'occasion pour la plupart des chefs du parti républicain, MM. Melquiades Alvarez, Azcarate, Lerroux et aussi du leader socialiste, M. Pablo Iglesias, d'attaquer, à leur tour, M. Maura. En se montrant disposé à collaborer à l'œuvre du Gouvernement, M. Alvarez alla jusqu'à proclamer que son parti sacrifierait, au besoin, « son idéal républicain à l'intérêt de la patrie. » De son côté, M. Azcarate, tout en déclarant qu'il ne saurait personnellement abandonner ses convictions républicaines, affirma sa conviction que « la démocratie et la monarchie étaient parfaitement compatibles ». Mais ces déclarations ne furent pas approuvées par tous les républicains, et il s'ensuivit la désagrégation définitive de la « conjonction » républicaine socialiste[1].

Au Sénat, la discussion du projet des *mancomunidades* allait amener une crise nouvelle. Le président de l'assemblée, M. Montero Rios, et son groupe continuaient à proclamer leur hostilité irréductible à ce projet, dangereux, selon eux, pour l'unité espagnole.

L'article 1er fut cependant adopté par 111 voix contre 97. Il est vrai que la victoire du Gouvernement était due à l'appoint des républicains, des carlistes, des traditionalistes et des indépendants, car 32 libéraux seulement avait voté pour, et 37 s'étaient

1. A la suite de la dissolution de l'Union républicaine-socialiste, la minorité qui avait provoqué cette division décida de constituer un groupe dit de *Minorite republicaine*, sous la présidence de M. Azcarate. Ce groupe est disposé a appuyer les gouvernements qui favoriseront la liberté de conscience, l'enseignement, et qui amélioreront la situation du prolétariat et des classes modestes par des lois protectrices du travail. Il exigera que l'action espagnole en Afrique ne soit pas en disproportion avec les forces économiques de la nation et qu'en cas de guerre, la loi de l'impôt du sang, qui libère les jeunes gens des classes privilégiées, soit annulée.

prononcés contre. Quelques jours avant le scrutin, M. Montero Rios s'était démis de la présidence et son exemple avait été suivi par deux vice-présidents et deux secrétaires du Sénat. Le groupe de M. Garcia Prieto avait voté contre le projet. La scission du parti libéral semblait donc un fait accompli.

Le quatrième cabinet Romanones (12 juin). — Le comte de Romanones présenta au Roi la démission du cabinet, et Alphonse XIII le chargea d'en former un nouveau (12 juin). M. Navarro Reverter, Ministre des Affaires Étrangères, abandonnait ce portefeuille pour prendre la présidence du Conseil d'État. Il était remplacé par M. Lopez Muñoz, Ministre de l'Instruction publique. Il n'y avait que deux nouveaux ministres : M. Ruiz Jimenez, maire de Madrid, qui prenait l'Instruction publique, et M. Rodriguez de la Borbolla, qui devenait Ministre de la Justice[1].

Un décret paru dans la *Gaceta* clôtura aussitôt les Cortès. Mais cette solution ne réussit pas à rétablir le calme dans la vie politique espagnole. Presque tous les partis jugèrent inopportune la décision prise par le comte de Romanones, au moment surtout où les événements du Maroc commençaient à provoquer, principalement à Barcelone, une agitation inquiétante, à laquelle contribuait aussi la déception causée chez les régionalistes catalans par l'ajournement de la loi de décentralisation. Les dissidents libéraux adressèrent au Gouvernement un manifeste de protestation contre la clôture des Chambres. Outre les signatures de MM. Montero Rios et Garcia Prieto, figuraient celles de 124 sénateurs et députés, dont 15 anciens ministres.

Le comte de Romanones reconnut l'importance de ce document, mais comme la majorité parlementaire dont il disposait était, selon lui, supérieure en nombre au groupe de députés et de sénateurs qui avaient signé le manifeste, il déclara son intention de rester au pouvoir et de ne pas rouvrir les Cortès dans les circonstances actuelles.

1. En conséquence, le cabinet reconstitué était ainsi composé : *Président du Conseil sans portefeuille*, le comte de Romanones ; *Interieur*, M. Alba ; *Affaires étrangères*, M. Lopez Muñoz ; *Instruction publique*, M. Rodriguez de la Borbolla ; *Travaux publics*, M. Gasset ; *Guerre*, général Luque ; *Marine*, M. Gimeno ; *Justice*, M. Ruiz Jimenez ; *Finances*, M. Suarez Inclan.

Naissance d'un infant. — Le 20 juin, la reine a mis au monde un prince.

C'est le cinquième enfant du couple royal.

II

LES AFFAIRES MAROCAINES ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

L'action espagnole au Maroc. — Les affaires marocaines ont pris, cette année encore, une place prépondérante dans l'action extérieure de l'Espagne. Mais du jour où le traité du 27 novembre 1912 a définitivement clos le différend que cette question du Maroc avait soulevé avec la France, on peut dire qu'elle est devenue pour nos voisins une question coloniale ; en même temps, leur diplomatie, affranchie désormais, de ce côté, de toute crainte de complications extérieures, a pu reprendre librement son évolution, clairement dessinée depuis la majorité d'Alphonse XIII, vers une entente de plus en plus étroite avec la France et l'Angleterre, en vue de rendre à l'Espagne la place qu'elle revendique dans le concert européen.

L'action de l'Espagne au Maroc, dans la zone qui lui avait été reconnue, se heurta, d'ailleurs, à de nombreuses difficultés. Sous la pression de l'opinion publique, échauffée au souvenir de la campagne du maréchal Prim, le haut commissaire espagnol (institué par les décrets des 27 février et 24 avril 1913), le général Alfau, entrait à Tetouan, au mois de février, sans négociations diplomatiques préalables avec les tribus. Il y installait presque aussitôt le Khalifa du sultan Moulaï el Mahdi, tandis que dans la vallée du Louqqos, le souk Tieïta Reïssana était occupé.

Ces diverses opérations, faites brusquement dans une région particulièrement belliqueuse[1], provoquèrent une rapide agitation parmi les rebelles. Dès le mois de mai, 39 tribus « djebala » s'unissaient par le « pacte de Rbata » (oubli de toutes les querelles contre l'ennemi commun) et se donnaient un véritable gouvernement pour entreprendre la guerre contre les Espagnols.

1. Voir, à ce sujet, la correspondance adressée par M. J. Ladreit de Lacharrière au *Temps* du 10 août.

Quelques jours après, El-Kçar et Arzila étaient attaqués, Tetouan menacé, les communications coupées entre ces villes, Tanger, et Ceuta. Les Espagnols se trouvaient bloqués dans la corne septentrionale du Maroc, comme autrefois dans les présides méditerranéens, sans que l'héroïsme traditionnel de leurs troupes réussît à les dégager. Toutes les attaques des Rifains contre Tetouan et Ceuta furent énergiquement repoussées, mais au prix de pertes considérables. Il fut nécessaire d'envoyer de nouveaux renforts de la Péninsule. L'opinion publique espagnole s'en émut, et le Gouvernement lui céda, en rappelant le général Alfau, que l'on rendait en partie responsable de la situation et qui fut remplacé par le général Marina (24 août). En même temps, l'idée se faisait jour à Madrid que pour pacifier rapidement la zone espagnole, il ne convenait pas seulement de réorganiser l'armée d'Afrique[1], d'améliorer les services de renseignements et de ravitaillement, ni de compléter les opérations militaires par une action diplomatique, ayant pour objet de désagréger les tribus rebelles, mais qu'il convenait encore de s'entendre avec la France au sujet d'une coopération militaire et policière des deux pays au Maroc[2].

L'entente cordiale franco-espagnole. — Lors de la discussion du traité franco-espagnol aux Cortès de Madrid, la « question des alliances » fut abordée par plusieurs orateurs. On remarqua surtout le discours de M. Gabriel Maura, qui se déclara partisan de l'alliance « simultanée » de son pays avec la France et l'Angleterre.

A la suite des déclarations du marquis di San Giuliano à la Chambre italienne, annonçant une entente probable avec l'Espagne dans la Méditerranée, certains journaux romains francophobes attribuèrent à ces paroles une signification hostile à la France : et ils trouvèrent un écho dans quelques organes de la presse madrilène, qui conclurent assez inconsidérément à l'accession de l'Espagne à la Triplice.

1. C'est ainsi qu'un décret créant un *volontariat pour l'Afrique* (août 1913 a institué un régime d'engagements, copié sur celui des troupes coloniales françaises. D'autre part, le Ministère de la Guerre étudie la création d'une *legion étrangère* destinée à la zone espagnole du Maroc.

2. Voir l'article de M. Jules Causse, dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, du 16 juillet.

Des communiqués officiels firent bientôt justice de ces commentaires et précisèrent le véritable objet des conférences du ministre italien avec l'ambassadeur espagnol près le Quirinal, M. Geña. Il s'agissait uniquement du régime des capitulations vis-à-vis des nationaux respectifs des deux pays en Tripolitaine et dans la zone espagnole du Maroc [1].

Au mois de mars, l'arrivée inopinée du Ministre de la Guerre anglais, le colonel Seely, revenant d'une tournée d'instruction à Gibraltar, contribua à propager le bruit que l'Espagne allait adhérer à la Triple-Entente. Le comte de Romanones démentit ce bruit :

« Le Gouvernement, ajouta le Ministre, n'a pris aucune sorte d'engagements. Un accord de ce genre doit être l'œuvre d'une longue préparation. De plus, il ne doit pas venir de la volonté du Gouvernement, mais de l'opinion entière du pays. Nous sommes dans une période d'orientation : c'est pourquoi nous réclamons l'opinion et le jugement de tous. Pour le moment, rien n'est fait et rien ne se fait. Nous sommes attentifs à tout ce qui se dit, nous cherchons une orientation : mais rien de plus [2]. »

Cette question n'en continua pas moins à être discutée dans la presse espagnole, particulièrement après le voyage d'Aphonse XIII à Paris (7-13 mai). A son retour à Madrid, le jeune souverain reçut l'accueil le plus chaleureux de ses sujets.

Dès le mois de mars, la commission franco-espagnole réunie à Paris pour régler le mode de concession du chemin de fer Tanger-Fez, avait terminé ses travaux. La meilleure entente n'avait cessé de présider aux délibérations de cette commission [3].

1. Cet accord a été signé le 6 mai. En voici les termes, d'après un communiqué fait à la presse :

Le Gouvernement italien et le Gouvernement espagnol se sont mis d'accord pour exprimer leur mutuelle intention de ne soulever réciproquement aucun obstacle à l'exécution de toutes les mesures qu'estimeront opportun de prendre l'Italie en Libye et l'Espagne dans sa zone d'influence au Maroc.

Les deux Gouvernements se sont également mis d'accord pour que le traitement envisagé par la déclaration franco-italienne signée à Paris le 28 octobre 1912 soit également assuré à l'Italie dans la zone d'influence espagnole au Maroc et à l'Espagne en Libye : de telle sorte que le même traitement de faveur, qui en Libye et au Maroc serait accordé de part et d'autre aux nationaux, aux produits, aux établissements et aux entreprises d'un tiers Etat quelconque, se trouvera immédiatement acquis à l'autre puissance signataire du présent accord.

2. D'après la *Epoca* du 3 mars.

3. Cette Commission était composée de M. Delure, directeur général des

Au mois de mai, le Gouvernement de Madrid reçut une note énergique du Gouvernement allemand, qui déclarait opposer son veto à toute exportation des minerais du Rif, tant qu'il ne serait pas procédé à une revision du règlement minier, modifié par l'accord franco-espagnol. Cette question fit l'objet de pourparlers entre les trois Gouvernements. Le projet de règlement fut soumis à trois jurisconsultes, parmi lesquels M. Santa Maria Paredes pour l'Espagne.

Au cours de l'année, diverses manifestations attestèrent l'extrême cordialité des relations franco-espagnoles : l'inauguration de l'Institut français de Madrid, par M. Steeg, ancien Ministre de l'Instruction publique, et représentant du Gouvernement français, le 26 mars ; le dîner royal offert à notre ambassadeur à Madrid, M. Geoffroy, le 24 mai ; les fêtes du centenaire de la bataille de San Marcial, à Saint-Sébastien, le 1er septembre, etc.[1].

La question de l'amélioration des relations commerciales franco-espagnoles fut, d'autre part, abordée à la tribune parlementaire, tant à Paris qu'à Madrid, et appuyée par les échanges de visites des délégués commerciaux des deux pays. Mais les industriels catalans et les viticulteurs du Midi de la France et d'Algérie protestèrent à l'avance contre toute négociation éventuelle à ce sujet.

Enfin, le voyage de M. le Président Poincaré en Espagne, au mois d'octobre, a permis de constater et d'affirmer, une fois de plus, l'étroite solidarité des intérêts des deux nations latines, tant au Maroc, où elles poursuivent leur tâche commune de civilisation, que dans la Méditerranée, où elles développent, d'accord avec l'Angleterre (ainsi que l'a attesté la présence du cuirassé anglais *Inflexible*, mouillé dans la rade de Cartagène, aux côtés des escadres française et espagnole), leur politique de paix et d'équilibre, suivant les principes posés en 1904, en 1907 et en 1912[1].

C'est pour travailler, dans la mesure de ses forces, au succès

Travaux publics au Maroc, pour la France, et de MM. Renvuelves et Villares pour l'Espagne.

1. Au mois de septembre, également sur l'invitation expresse du Gouvernement espagnol, le général Lyautey vint à Madrid, où il eut de fréquentes entrevues avec le roi et les autorités espagnoles. La presse des deux pays étudia, à cette occasion les mesures que pourraient prendre la France et l'Espagne, en vue de concerter leur action militaire au Maroc.

2. Voir à ce sujet notre article de la *Revue politique Internationale*, janvier 1914.

de cette politique, que le Gouvernement de Madrid a décidé de compléter le premier programme naval [I, 269], dont l'exécution sera achevée vers la fin de 1914, par le projet d'une seconde escadre, qui comprendra 3 cuirassés de 21.000 tonnes, 2 croiseurs-éclaireurs, 2 destroyers et 8 submersibles. En même temps, une somme de 66 millions environ serait affectée à l'amélioration de la défense des côtes et aux arsenaux.

L'Espagne et l'Amérique latine. — Les fêtes de Cadix, au mois d'octobre 1912, à l'occasion de la commémoration du siège de cette ville et de la Constitution de 1812, ont donné lieu à une importante manifestation en faveur d'un rapprochement plus étroit de l'Espagne et de ses anciennes colonies du Nouveau-Monde. Dix-sept de ces Républiques y étaient représentées, et le nombre de leurs délégués extraordinaires était de 66. L'étude d'un grand nombre de questions, intéressant les relations du royaume sud-pyrénéen avec les États latins du Nouveau-Monde, et déjà abordées dans des Congrès antérieurs, a été reprise à cette occasion et a donné lieu à d'intéressantes discussions[1].

III

QUESTIONS FINANCIÈRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

La politique financière. — Conformément à la promesse qu'il avait faite [VI, 278], le Ministre des Finances du cabinet Canalejas, puis du cabinet Romanones, M. Navarro Reverter, a présenté aux Cortès un *budget* dit *de liquidation,* qui est devenu loi à la date du 14 décembre 1912. Le Gouvernement est autorisé à émettre pour 300 millions de pesetas en obligations du Trésor 3 1/2, dont 167 millions environ doivent servir au paiement d'arriérés des budgets antérieurs et d'une partie des crédits extraordinaires prévus pour 1913, et dont près de 41 millions doivent permettre le remboursement des bons du Trésor émis en 1910[1].

1. Voir nos articles dans *France-Amérique* (septembre et octobre 1913).

2. Le surplus des 300 millions est ainsi affecté : Travaux publics, 75 millions ; Postes et Télégraphes, 13 millions ; Instruction publique, 3.500.000 pesetas ; améliorations et crédits au profit de la gendarmerie, 3.419.676 pesetas ; affecté au monument de la bataille de Vittoria, 100.000.

Le 21 juin, 103 millions environ des 300 millions autorisés par la loi

Le *budget pour* 1913 à été voté le 23 décembre 1912 et promulgué le 25 dans la *Gaceta*. En voici le résumé : recettes, 1.165.304.472 pesetas ; dépenses, 1.142.736.861 pesetas, soit un excédent de 22.567.611 pesetas ; mais cet excédent officiel n'a été obtenu qu'en ne faisant pas entrer en ligne de compte quantité de dépenses dites « extraordinaires » ou « supplémentaires ».

De la comparaison avec le budget antérieur, il résulte qu'en 1913, les recettes ont augmenté de 32.457.261 pesetas, et les dépenses de 11.301.414 pesetas.

M. Navarro Reverter a présenté également aux Cortès, dans le courant de décembre 1912, un certain nombre de projets relatifs à des réformes administratives et financières, parmi lesquels il convient surtout de mentionner les *projets de régularisation du change*[1], sur la contribution industrielle, sur la contribution territoriale, le projet d'impôt sur le revenu, les projets relatifs à la situation du Trésor et sur les pensions de l'État, etc.

Le *projet de budget pour* 1914 a été lu au Congrès par le successeur de M. Navarro Reverter aux Finances, M. Suarez Inclan, dans la séance du 28 mai. Les dépenses sont évaluées à 1.165 millions de pesetas et les recettes à 1.202 millions. Ce projet comprend notamment : la réfection de l'artillerie, la construction de casernes pour 15 millions de pesetas, le projet de la seconde escadre et des défenses maritimes, enfin, un ensemble de dépenses pour les Travaux publics, de 1.010 millions, qui seront soldées par annuités, la première pour 1914 comportant 136 millions de pesetas. A l'Ins-

avaient été placés. A cette date, un décret prorogea le remboursement des obligations, qui venaient à échéance le 1er juillet 1913, au 1er janvier 1914, et éleva le taux d'intérêt de 3 1/2 à 4 p. 100.

1. Ce projet vise à assurer d'abord la stabilisation du change, puis sa baisse, de manière à arriver à son nivellement et à l'établissement de l'étalon d'or. Il prévoit la création d'une caisse au capital de 200 millions de pesetas constitué moitié par la Banque d'Espagne et moitié par le Trésor. Cette caisse achètera et vendra des lettres de change et des valeurs d'or sur les places étrangères, selon les exigences de la fluctuation du change. Le capital de 200 millions pourra être élevé jusqu'à 400 millions au moyen d'un emprunt émis par l'État. Le Gouvernement est autorisé à établir l'étalon d'or, lorsqu'il le jugera à propos et d'accord avec le comité d'administration de la caisse. A partir de ce moment, le surplus de l'argent sera démonétisé, aux époques et dans la proportion désignée par le Gouvernement, aux frais de la Banque et du Trésor. *La moyenne du cours du change* a été de 107,68 en 1913, contre 108,32 en 1911 et 106,64 en 1912.

truction publique, les crédits sont augmentés de 20 millions pour la construction d'écoles et l'amélioration des traitements et du matériel.

Le commerce extérieur en 1912 a augmenté de 136 millions de pesetas. Le mouvement total a été : aux importations, 1.047 millions 48 en 1912 contre 992 millions 93 en 1911 ; aux exportations, 1.058 millions 15 en 1912 contre 976 millions 42 en 1911. Pour la première fois, depuis de nombreuses années, la balance commerciale a été favorable à l'Espagne.

L'agitation ouvrière. — Pendant tout l'hiver de 1912-1913, le mécontentement causé dans le monde des cheminots par la solution donnée à la dernière grève n'a cessé de provoquer une vive agitation, notamment parmi le personnel de la section catalane de Madrid-Saragosse-Alicante. Au mois de mars, la révocation du promoteur de la dernière grève, M. Ribalta, président du syndicat des cheminots catalans, a été suivie d'une assemblée des cheminots à Barcelone, qui vota la grève en principe et donna tous pouvoirs à son bureau pour décider le moment de la cessation du travail. Mais cette menace n'a point été jusqu'ici suivie d'exécution.

Au mois d'août 1913, ce fut au tour des ouvriers textiles de Catalogne de déclarer la grève. Ils demandaient une réduction de deux heures dans la journée de travail, et une augmentation de 40 p. 100 dans leur salaire à la tâche et de 25 p. 100 dans leurs salaires fixes 238 fabriques de Barcelone et des localités voisines durent fermer leurs portes; le nombre des grévistes atteignait 50.000, dont les femmes formaient le gros contingent. Après la promulgation d'un décret royal, instituant en Espagne la semaine française de travail de soixante heures, les ouvriers tisserands décidèrent de reprendre le travail. C'était un gain à leur actif d'une heure de travail par jour. Mais, tout en se montrant fier de ce premier succès, le Comité de la Fédération des tisserands de Catalogne s'empressa de manifester qu'il prenait, dès ce moment, ses dispositions pour réclamer, l'année prochaine, l'établissement de la semaine anglaise de 55 heures et une augmentation des salaires.

Cette grève a été remarquable par sa durée, par la multiplicité des comités qui en ont, tour à tour, pris la direction, par le nombre des grévistes, et surtout par le calme et la sagesse montrés par les

ouvriers. Elle a été, d'autre part, une nouvelle preuve des divergences qui existent entre les partis politiques avancés et le syndicalisme espagnol ; à diverses reprises, le leader socialiste, M. Pablo Iglesias, et le chef des radicaux révolutionnaires, M. Lerroux, ont déclaré que, tout en appuyant les revendications économiques des tisserands, ils réprouvaient la grève générale que certains éléments syndicalistes voulaient proclamer, en profitant de la situation pour provoquer le désordre dans les rues.

L'exploitation des petits Espagnols. — Un décret ministériel a été promulgué le 20 novembre 1912, pour empêcher l'exploitation des jeunes Espagnols à l'Étranger. Toute personne convaincue d'avoir recruté des enfants âgés de moins de quatorze ans pour les faire travailler hors d'Espagne sera poursuivie devant les tribunaux. Des mesures très sévères sont prises, en même temps, pour arrêter l'émigration, et les autorités s'efforcent d'empêcher la propagande faite à ce sujet par des agences spéciales.

PORTUGAL[1]

Par Angel MARVAUD

La reprise des travaux parlementaires (12 novembre). — Le Parlement portugais, qui, d'après la Constitution, ne devait se réunir que le 2 décembre, a été convoqué par M. Duarte Leite, en session extraordinaire, le 12 novembre, pour la discussion des diverses mesures financières et administratives mentionnées dans le déclaration ministérielle qu'il avait faite aux Cortès, en prenant le pouvoir [VI, 286] : réformes tributaires, loi électorale, Code administratif, création d'un Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, etc. Mais aucune de ces mesures ne put aboutir.

A l'ouverture de la session ordinaire, le mois suivant, M. Anselme Braamcamp fut réélu président du Sénat, et M. Victor Macedo Pinto, « évolutionniste » du groupe Almeida, fut élu président de la Chambre des députés par 4 voix de majorité contre le candidat « démocrate », M. Simas Machado. A la suite de ce vote, les sénateurs et les députés démocrates, sous la direction de M. Affonso Costa. déclarèrent qu'on ne pouvait plus parler désor-

1. *Nota.* — République depuis le 5 octobre 1910. Constitution du 21 août 1911. Président (élu le 24 août 1911) Manoel de Arriaga.

Portugal avec les Açores et Madère. . . .	91.943 km²	5.975000 habitants.
Colonies	2.930.000 —	9.280.000 —

1 *milreis* = environ 4 fr. 50 au cours actuel moyen ; 1 *conto* reis = 1.000 milreis. 1 *escudo* = 1 milreis (Voir Comte de Penha-Garcia. La nouvelle monnaie portugaise, dans la *Revue des Sciences Politiques*, mars-avril 1913).

mais de politique de concentration et qu'ils reprenaient toute leur liberté d'action.

La crise ministérielle était, dès lors, latente : car il était impossible au Gouvernement de trouver une majorité suffisante à la Chambre, dont près de la moitié des membres appartenait au parti démocrate [1].

Le ministère Affonso Costa (9 janvier). — M. Duarte Leite attendit, cependant, que le Parlement rentrât de vacances, pour remettre au président de la République la démission du cabinet (4 janvier).

Le président de Arriaga fit, d'abord, appel au chef des « évolutionnistes » ou modérés, M. Antonio José de Almeida. Mais celui-ci n'ayant pu rallier le groupe des « indépendants » à ses idées sur l'amnistie, c'est M. Affonso Costa et le parti « démocrate » ou radical, qui furent appelés au pouvoir.

Le nouveau cabinet, qui se présenta devant le Parlement, le 10 janvier, était ainsi composé : présidence du Conseil et Finances : M. M. Affonso Costa ; Colonies : Rodrigues Almeida Ribeiro ; Travaux Publics (*fomento*) : Antonio Maria da Silva ; Affaires Étrangères : Antonio Macieira : Guerre : major Pereira Bastos ; Marine : Freitas Ribeiro ; Justice : Alvaro de Castro ; Intérieur : Rodrigo Rodrigues. Sauf M. Maria da Silva, qui est un « indépendant », tous les ministres appartenaient au parti démocrate.

M. Macedo Pinto donna aussitôt sa démission de président de la Chambre et fut remplacé par M. Simas Macedo.

La *déclaration ministérielle* faisait appel au concours de tous les bons Portugais. Elle annonçait des mesures financières propres à faciliter la suppression du déficit ; elle promettait le retour à l'équilibre budgétaire pour 1914. Le Gouvernement adoptait la plupart des projets de réformes administratives, économiques et fiscales, préparés par le précédent cabinet. En ce qui concerne la loi de séparation de l'Église et de l'État, il annonçait qu'il l'exécuterait scrupuleusement, mais qu'il provoquerait prochainement une ample discussion sur son interprétation, devant le Parlement.

1. La Chambre comptait 143 membres, dont 61 démocrates du groupe Affonso Costa, 30 évolutionnistes (Antonio de Almeida), 21 unionistes (Brito Camacho), 14 indépendants et 10 « sauvages » (n'appartenant à aucun groupe déterminé).

A la Chambre, la *proposition d'amnistie,* présentée par M. Machado Santos et appuyée par M. d'Almeida, fut vivement combattue par le Président du Conseil.

Au même moment, le procès de Mlle Constança Telles de Gama, descendante du grand navigateur, qui comparut devant le tribunal militaire, sous l'inculpation d'avoir pris part au complot royaliste de l'été de 1912 (VI, 287,) passionnait l'opinion publique, tant au Portugal qu'à l'étranger. La campagne faite, en particulier dans la presse anglaise, par la duchesse de Bedford contre les procédés terroristes de la République portugaise à l'égard de ses adversaires politiques eut même sa répercussion, le 10 avril, au Parlement de Londres. Le ministre des Affaires Étrangères portugais, M. Macieira, crut devoir déclarer, à cette occasion, dans une interview reproduite par les journaux, que la République avait beaucoup amélioré le traitement des détenus, et il nia que le terrorisme régnât au Portugal.

M. Affonso Costa profita du congrès tenu par son parti, dans les premiers jours d'avril, à Aveiro, pour consolider sa situation personnelle. Mais l'opposition ne désarmait pas et de graves dissensions continuaient à se manifester parmi les républicains, comme l'attesta l'incident provoqué par M. Théophile Braga. L'ancien Président provisoire s'étant exprimé, dans un journal, en termes désobligeants pour le corps diplomatique portugais, M. Brito Camacho s'éleva violemment à la Chambre contre de telles déclarations.

Échec d'une tentative révolutionnaire. — Dans la nuit du 26 au 27 avril, un mouvement séditieux éclata à Lisbonne. Il paraît être parti d'une association appelée « Fédération républicaine radicale ». Les manifestants, parmi lesquels se trouvait le capitaine Lima Dias, se présentèrent devant les casernes. Mais les autorités étaient prévenues et cette tentative de coup d'État échoua complètement.

Dans la nuit du 28 au 29, trois coups de canons partis du croiseur *Sao-Gabriel*, en rade de Lisbonne, causèrent une véritable alerte dans la capitale. On y vit le signal d'un mouvement à terre, qui avorta également.

A la suite de ces divers incidents, il fut procédé à un grand nombre d'arrestations, tant de civils que de militaires. Le Gouver-

vernement suspendit la publication des journaux monarchistes *O Dia* et *A Naçao* et de l'organe syndicaliste *O Socialista* et il fit fermer la Maison Syndicale, considérée comme un foyer d'agitation révolutionnaire. — Aux Cortès, M. Affonso Costa dénonça l'alliance des monarchistes avec les syndicalistes et les anarchistes. La Chambre adopta, à l'unanimité de 86 voix, un ordre du jour exprimant une entière confiance dans le Gouvernement, et le Sénat vota une motion identique, à l'unanimité de 39 voix.

Un attentat anarchiste à Lisbonne. — Les fêtes données pour l'anniversaire du grand poète Camoëns à Lisbonne, le 10 juin, furent troublées par un attentat anarchiste. Une bombe éclata sur la place Dom-Pedro au passage du cortège d'enfants qui allaient déposer des fleurs au pied du monument. Un homme fut tué et il y eut une trentaine de blessés, dont plusieurs femmes et un enfant. L'engin avait été lancé par un individu qui marchait en tête d'un groupe avec un drapeau noir sur lequel on lisait l'inscription : « Du pain ou du travail ! ». Cet individu, un nommé Valerio, âgé de vingt ans, serrurier électricien à l'arsenal, fut blessé lui-même et succomba quelques jours après. La foule exaspérée assaillit la Maison Syndicale, qui fut incendiée. Un certain nombre de syndicalistes furent arrêtés. Les Cortès votèrent des motions de protestation contre l'attentat, et le Président du Conseil annonça qu'une répression énergique serait exercée contre ceux qu'il qualifiait de « criminels de droit commun ».

La clôture de la session parlementaire. — La fin de la session parlementaire fut marquée par une extrême activité[1], mais aussi par une série d'incidents violents. Le 17 juin, la séance de la Chambre dut être, à deux reprises, interrompue. Les députés de l'opposition allèrent jusqu'à briser leurs pupitres et plusieurs fau-

1. Parmi les lois votées, en dehors de la loi budgétaire, il convient de citer celles qui concernent la création d'un Ministère de l'Instruction publique, l'extinction de la fiscalisation officielle des sociétés anonymes, la création d'une Faculté de Droit à Lisbonne, l'amélioration du port de Leixoes, etc. Les Cortès ont également approuvé les parties du code électoral et du code administratif, pour ce qui regarde les élections municipales ; la nouvelle loi électorale refuse le droit de vote à ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Enfin, le 24 juillet 1913, a été promulguée une loi sur les accidents du travail, dont l'entrée en vigueur a, d'ailleurs, été prorogée de trois mois.

teuils. Quelques jours plus tard, au Sénat, un membre de cette assemblée, M. João Freitas, eut une grave altercation avec le frère du Président du Conseil, M. Arthur Costa, qu'il alla jusqu'à menacer de son revolver.

Le 30 juin, après le vote du budget, les Cortès partirent en vacances.

Nouveaux troubles. — L'agitation n'en continua pas moins dans le pays. Le 20 juillet, Lisbonne fut le théâtre d'une nouvelle tentative révolutionnaire, qui avorta, d'ailleurs, aussi complètement que les précédentes. La police, informée à temps, saisit plusieurs bombes et procéda à de nouvelles arrestations.

Dans les premiers jours du mois d'août, le bruit courut en Espagne que le président de la République portugaise était mort et que le gouvernement de Lisbonne gardait le silence sur cet événement. Cette étrange rumeur ne pouvait s'expliquer que par l'état de santé de M. de Arriaga, un moment assez inquiétant, en effet, mais qui ne tarda pas à s'améliorer.

Peu de jours après, la police saisit dans une baraque isolée, près de Lisbonne, des armes, des cartouches de dynamite, des brassards portant des initiales R. R. (République Radicale), ainsi que quelques exemplaires d'un manifeste imprimé et signé João Duarte, au nom d'un comité révolutionnaire civil et militaire. — Le 25 septembre, on arrêta près de la petite ville de Cintra, où villégiaturait le Président du Conseil, plusieurs syndicalistes, parmi lesquels un certain Jaime Augusto, qui avaient conçu, paraît-il, le projet d'assassiner M. Affonso Costa. Vers la même époque, le Gouvernement portugais avait acquis la conviction, à la suite des perquisitions faites à Almada, que l'ancien capitaine de la marine, Azevedo Coutinho, et le vicomte Boulio organisaient des bandes royalistes en Galice et à Salamanque pour envahir le territoire de la République, tandis qu'on devait créer plusieurs foyers de rébellion à l'intérieur.

Le mariage de Dom Manoel. — Le 4 septembre, ont été célébrées au château des princes de Sigmaringen, sur les bords du Danube, les noces de l'ex-roi de Portugal et de la princesse Augusta-Victoria de Hohenzollern.

La situation financière et économique. — La question financière a continué à être une des principales préoccupations du Gouvernement. Pendant les trois derniers exercices de la monarchie, le déficit moyen annuel avait été de 5.164 contos (soit près de 29 millions de francs). Sous le Gouvernement de la République, l'exercice 1910-1911 s'est traduit par un déficit réel de 1.868 contos, et celui de 1911-1912 par un déficit de 5.793 contos environ.

La dette flottante a passé, dans le même temps, de 81.418 contos (30 septembre 1910) à 91.048 contos (fin 1912).

L'exercice financier 1912-1913, prévoyait, lui aussi, un déficit de 3.499 contos (recettes : 75.024 : dont ordinaires, 71.839 ; extraordinaires : 3.185 ; dépenses : 78.523, dont ordinaires : 73.836 ; extraordinaires, 4.687)[1].

Le ministre des Finances du cabinet Duarte Leite, M. Vicente Ferreira, avait présenté aux Cortès un certain nombre de projets de loi, destinés à régler la situation budgétaire et à réduire le déficit : « loi-frein ». réforme dans le mode de répartition et de recouvrement des impôts immobiliers, nouveau contrat organique de l'État avec la Banque de Portugal, conversion de la dette intérieure, taxe sur le cacao. D'après les calculs de prévision du ministre, le projet de budget pour 1913-1914 faisait, malgré tout, ressortir un déficit de 8.464 contos.

En arrivant au pouvoir et en prenant en main le portefeuille des Finances, M. Affonso Costa s'efforça, selon sa promesse, de rétablir l'équilibre budgétaire. Il reprit à cet effet une des propositions de M. Vicente Ferreira, qui devint la « loi frein » (15 mars). Aux termes de cette loi, l'initiative parlementaire est limitée, en ce qui concerne le budget, à l'augmentation des recettes et à la diminution des dépenses.

Grâce aussi à d'autres mesures, en particulier à une revision minutieuse des dépenses, à une modification de certaines taxes ou contributions, notamment de l'impôt sur les terres et sur les propriétés bâties (loi du 15 février 1913), et à diverses circonstances favorables, le Ministre atteignit le but poursuivi.

1. D'après les résultats définitifs de l'exercice 1912-1913, publiés en octobre 1913, ce compte se solderait, au lieu du déficit prévu, par un excédent de 167 contos (recettes : 72.369 contos : dépenses : 72.202 contos). C'est la première fois depuis plus de soixante ans, que les comptes du Trésor présentent un solde favorable.

Le *projet de budget pour* 1913-1914, tel qu'il a été adopté par les Cortès, prévoit, en effet, un excédent de recettes, qui n'est pas inférieur à 967 contos (dépenses : 74.927 contos ; recettes : 75.894 contos).

Sur cet excédent, 559 contos doivent être prélevés pour servir à la réorganisation de la défense nationale.

Le *change* sur Paris a coté, le 1er octobre 1912, 551 reis pour 3 francs, et le 1er octobre 1913, 620 reis.

La *dette flottante extérieure*, qui était de 10.282 contos au 1er octobre 1912, a été ramenée le 1er octobre 1913, d'après les chiffres officiels, à 2.559 contos [1].

Les récoltes de l'année 1912 ont accusé un déficit, évalué au bas mot, à 14.000 contos.

Le *commerce extérieur du Portugal en* 1912 s'est chiffré par 74.639 contos aux importations (contre 68.127 en 1911) et par 34.325 contos aux exportations (contre 34.065 en 1911) ; soit en faveur des importations une différence de 60.314 contos, d'où il faut déduire une somme de 26.302 contos figurant les réexportations, ce qui ramène le déficit commercial à 14.012 contos.

Le *nombre de navires* entrés dans le port de Lisbonne en 1912 a été de 3.301, contre 2.621 à destination de l'étranger. Le total des marchandises déchargées s'est élevé à 1.470.000 tonnes environ, dont 788.000 tonnes de charbon provenant presque en totalité d'Angleterre. Le total des marchandises anglaises à destination de Lisbonne a été de 900.603 tonnes, celui des marchandises de provenance allemande de 82.298 tonnes, de Belgique 80.799 tonnes et de France 62.383 tonnes.

Le *traité de commerce avec l'Espagne*, qui datait de 1853, a expiré le 30 septembre 1913. En attendant le résultat de négociations engagées en vue de renouveler ce traité sur des bases un peu différentes, les deux pays ont convenu de s'appliquer réciproquement le tarif le plus réduit.

L'*émigration* a atteint, en 1912, d'après les statistiques officielles, le chiffre de 88.920 individus.

La *question des colonies* a motivé, cette année encore, le bruit de négociations anglo-allemandes tendant à la revision du traité

1. Voir à ce sujet notre article des *Quest. Dipl. et Col.* du 16 janvier 1904.

de 1898 (VI, 292). Interpellé à ce sujet par le député João Menezes, dans la séance du 24 février, le Ministre des Affaires Étrangères de Portugal, M. Macieira a déclaré démentir personnellement ces fausses nouvelles, avec l'assentiment préalable et formel des cabinets de Londres et de Berlin ; il a confirmé les déclarations faites par M. de Vasconcellos, son prédécesseur aux Affaires Étrangères, le 15 mars 1912, et il a ajouté :

« 1° Le Gouvernement anglais n'a pas pensé et ne pense pas à provoquer une conférence internationale sur les affaires coloniales ; 2° le Gouvernement anglais reconnaît que ses sentiments envers ses alliés ne lui permettent pas de négocier un traité, une convention ou un accord quelconque de cette nature pouvant affecter à un degré quelconque notre souveraineté ou l'intégrité des colonies portugaises ; 3° il n'existe pas entre l'Angleterre et l'Allemagne un traité, une convention ou un accord quelconque de cette nature, et il est faux que des négociations quelconques aient été engagées dans ce sens ; 4° le Gouvernement allemand ne s'occupe nullement de réunir une conférence internationale pour traiter la question coloniale et repousse l'idée d'avoir pensé à porter atteinte aux droits de souveraineté du Portugal. »

ITALIE[1]

Par Pierre QUENTIN-BAUCHART

I

POLITIQUE INTERIEURE

L'absence de toute lutte politique, on pourrait dire de toute opposition, continue, en 1913 comme en 1912, à caractériser la vie parlementaire italienne. La toute-puissance de M. Giolitti s'affirme avec un caractère de plus en plus absolu ; c'est l'épanouissement de ce que, d'un mot qui fit fortune, on appela « le despotisme paternel ».

1. *Nota.* — Victor-Emmanuel III, né le 11 novembre 1869, roi d'Italie, le 30 juillet 1900.
1 lire = 1 franc.

Italie	286.682 km²	34.686.683 hab. (1912).
Colonies	1.584.050 —	1.319.000 —

La vie parlementaire. — Le Parlement, qui se réunit à la date tardive du 26 novembre, eut d'abord à ratifier le *traité de Lausanne* (VI, 323). Les débats durèrent deux séances, les 3 et 4 décembre. Aucun orateur ne reprocha au Gouvernement d'avoir signé la paix ; M. Mirabelli, d'ailleurs républicain, après avoir condamné le principe même de la guerre, se borna à regretter ensuite qu'elle eût cessé au moment où les États balkaniques se levaient pour délivrer la Macédoine ; M. Sonnino au contraire et M. Barzilaï, qui venait d'offrir sa démission de membre du parti républicain et même de député[1] pour pouvoir manifester son approbation à l'expédition libyque, apportèrent une adhésion presque sans réserves ; mais ils témoignèrent de quelques préoccupations sur le rôle qu'allait jouer l'Italie dans la nouvelle crise orientale, et posèrent les problèmes des îles et de l'Albanie. M. Treves, au nom des socialistes, déclara qu'il voterait le rétablissement de la paix mais non les crédits que réclamait en même temps le Gouvernement pour la Libye, et fit une vive sortie contre la politique d'expansion coloniale.

M. Giolitti, dans sa réponse, se félicita d'abord de l'approbation presque unanime que rencontraient les conditions de la paix ; pour ce qui est de la conduite de la guerre, « nous avons fait, affirma-t-il, les moindres sacrifices possibles et nous avons atteint entièrement le but que nous nous étions proposé », et il invoqua l' « approbation enthousiaste » du pays. Quant au moment où fut signée la paix, il observa qu'elle était « non seulement décidée, mais stipulée » avant la déclaration de guerre des États balkaniques. « C'est un grand bonheur en second lieu, ajouta-t-il, que nous ne soyons pas impliqués dans une guerre qui nous eût placés sous le jugement des autres grandes puissances, au lieu que nous fussions parmi les juges de ce qui devra se faire en Europe », et il conclut ainsi :

« La paix a fait l'Italie forte et respectée ; elle lui a donné une grande colonie dans la Méditerranée, elle lui a assigné pour de nombreuses années une mission à remplir, et ce n'est pas peu de chose, pour un grand peuple, que d'avoir une grande mission devant soi. De plus la paix a donné à l'Italie sa pleine liberté d'action comme grande puissance. Avec cette pleine liberté d'action, dans les moments difficiles, nous pourrons pourvoir effi-

1. Repoussée par la Chambre le 29 novembre.

cacement à la défense de nos intérêts et nous pourrons aussi, en même temps, faire valoir notre autorité pour la protection des légitimes intérêts des autres peuples ».

Les applaudissements éclatèrent, enthousiastes et prolongés, et le traité fut approuvé par 335 voix contre 24. — Le 14, le Sénat, à son tour, le ratifia par 155 voix contre 2.

Les débats relatifs à la politique étrangère — il y en eut un autre très important, le 18, à la Chambre sur la Triplice[1] — furent les événements les plus marquants de cette courte session, qui prit fin le 19 pour la Chambre, le 21 pour le Sénat. Notons cependant l'interpellation de MM Treves et Marangoni, appuyés par MM. Bissolati et Podrecca, sur l'expulsion de M. Hervé, que le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur, M. Falcioni, n'eut pas grand'peine à faire approuver. Beaucoup de projets de lois en outre furent votés par la Chambre, mais sans débats bien animés, parmi lesquels il faut retenir l'importante réforme judiciaire, déjà adoptée par le Sénat[2]; des modifications au régime des services subventionnés pour permettre, par l'augmentation des subventions, de trouver des adjudicataires[3]; enfin, une réglementation des Bourses, après une discussion où une phrase peu mesurée de M. Giolitti sur ces « centres d'infection de la vie économique italienne » provoqua dans les milieux intéressés une indignation véhémente, qui se traduisit par des grèves de plusieurs jours aux Bourses de Milan, Turin, Florence, Naples, Rome. Le Sénat vota en outre un projet de loi créant une inspection du travail, et la Chambre prit en considération, avec l'assentiment du ministre M. Nitti, un projet de M. Luzzatti sur le contrat de travail des employés de l'industrie privée.

Une seconde session, du 7 février au 15 mars, dont les plus gros débats portèrent sur la politique étrangère, sur le budget de la Marine et sur la question cléricale, tous sujets que nous retrou-

1. Voir *infra*, p. 311 et suiv.

2. Les principaux points en sont : l'amélioration des traitements dans la magistrature ; l'adoption du système du juge unique en première instance dans les procès civils ; des modifications dans le recrutement, l'avancement et la limite d'âge des magistrats.

3. [V]oté également par le Sénat à cette session. L'adjudication eut lieu en effet sans difficultés le 18 janvier. Trois autres projets de lois sur les services maritimes avec Londres, Calcutta et l'Amérique centrale, furent votés en mai.

verons plus loin, vit en outre voter, avec les principaux budgets, la réforme du notariat, une loi sur les pharmacies, assez discutée [1], la gestion des téléphones par l'État, et rejeter par le Sénat lui-même le principe d'une indemnité aux sénateurs [2].

Les débuts de la session d'avril furent dominés par le scandale du *Palais de Justice*. L'exagération fantastique des dépenses occasionnées par la construction de ce monument avait en effet conduit à la nomination d'une commission d'enquête ; les investigations de celle-ci, présidées par M. Frola, après avoir provoqué en février l'arrestation d'ingénieurs (MM. Ricciardi et Borrelli) et d'un fonctionnaire, le commandeur Sylvestre, aboutirent en avril au dépôt d'un important rapport mettant en cause d'une part, comme coupables d'incorrections, à des degrés divers, les députés Guerracino, Abignente, Brunialti et Mosca, et, d'autre part, comme responsables politiquement d'erreurs et d'inobservations de la loi, les anciens ministres Zanardelli, Ferraris, Branca, Lacava, Pozzi et Luzzatto. Il constatait en outre qu'au lieu des 8 millions prévus, 39.272.000 livres avaient été dépensées, il révélait, en même temps qu'un grand désordre dans l'administration, la corruption de fonctionnaires sur une grande échelle, et concluait enfin à des poursuites contre les entrepreneurs.

L'émotion fut grande et des débats, à la fois pénibles et sensationnels, commencèrent le 6 mai devant la Chambre. Ils tournèrent au début à l'avantage des députés mis en cause qui se défendirent

1. Elle posa le principe de la limitation du nombre des pharmacies, et de leur concession après un concours.

2. Le budget de l'Intérieur donna, à la Chambre, l'occasion d'un débat politique ; M. Fera, radical, vint en effet dénoncer le caractère hétérogène de la majorité et sommer M. Giolitti de renoncer à son compromis de 1904 avec les cléricaux-conservateurs, pour orienter nettement les élections vers le triomphe du parti radical. Mais le Président du Conseil, après avoir plaisanté M. Fera sur son radicalisme et sur son analyse de la majorité, répondit, au milieu des applaudissements, que cette dernière était parfaitement unie et l'avait prouvé en accomplissant une besogne telle que le Parlement issu du suffrage universel ne pourrait faire mieux. M. Giolitti, auquel M. Treves avait en même temps reproché de ne pas se préoccuper des questions sociales, retraça les efforts du Gouvernement contre la tuberculose et la malaria ainsi que ceux de l'assistance publique, défendit une fois de plus contre les socialistes et la nécessité des dépenses militaires, et la conduite des opérations en Libye et une fois de plus aussi, définit sa politique religieuse comme celle de la « liberté pour tous ». Il remporta un facile succès, tandis que la tentative des radicaux pour accaparer la direction de la politique à la veille des élections, tournait nettement à leur détriment.

avec assez de succès; et l'on commençait à se demander comment on sortirait de cette sorte d'impasse quand, le 10, une séance très dramatique, qui tourna nettement au désavantage des accusés, se termina par un coup de théâtre : M. Libertini apporta des révélations nouvelles et des documents nouveaux. M. Salandra intervint alors et fit décider, avec l'appui du président Marcora et de M. Giolitti, le renvoi de la discussion et l'impression, par les soins des quatre vice-présidents, des documents les plus importants.

Cette publication une fois faite, l'affaire dut revenir, le 3 juin, devant la Chambre. Après sept heures de discussion, elle fut close par le vote d'un ordre du jour de M. Sonnino, accepté par M. Giolitti, et voté à la presque unanimité (233 voix contre 3 et 43 abstentions) : la Chambre prenait acte des conclusions de la commission, renvoyait à l'autorité judiciaire l'examen des actes délictueux et invitait le Gouvernement à opérer les réformes nécessaires. Après deux jours de vive discussion, le Sénat à son tour, sur la proposition de M. Arcoleo, prit acte des conclusions de la commission et les approuva, par 101 voix contre 9 et 16 abstentions[1].

En dehors de ces débats pénibles, la Chambre vota plusieurs lois importantes, qui réglèrent notamment le régime des subventions aux chemins de fer, aux tramways et à la navigation sur les lacs ; complétèrent celle du 31 janvier 1911 sur la protection des émigrants ; modifièrent les lois communales et provinciales et les mirent en harmonie avec l'élargissement du suffrage législatif. Les débats les plus vifs furent provoqués par la réorganisation du ministère de l'Agriculture, la commission et le rapporteur M. Camera ayant assez sérieusement modifié le projet du ministre, qui défendit énergiquement ses idées; ils donnèrent lieu à des attaques personnelles contre M. Nitti, puis contre son prédécesseur M. Cocco-Ortu, ce qui provoqua un vif incident entre M. Giolitti et M. Samoggia. Enfin, après une interpellation sur le problème du chômage de M. Turati et de cinq autres députés socialistes,

1. A la suite de ces votes, MM. Abignente, Luzzatto, Mosca et Guerracino démissionnèrent ; ils furent d'ailleurs réélus dans leurs collèges électoraux, à l'exception de M. Luzzatto, qui ne se représenta pas. M. Brunialti, conseiller d'Etat, fut révoqué; l'instruction judiciaire se poursuivit et sept mandats d'amener furent lancés, provoquant le suicide de l'ingénieur Gianini. Enfin le Gouvernement décida d'interdire aux ex-fonctionnaires de conclure des affaires avec l'Etat, ce qui provoqua d'ailleurs une vive campagne de protestations.

auxquels M. Sacchi promit de donner une impulsion encore plus grande aux travaux publics, déjà si actifs, le Gouvernement présenta une demande de crédits extraordinaires de 100 millions pour l'occupation de la Libye, en même temps que l'autorisation d'augmenter de 100 millions l'émission des bons du Trésor. M. Bertolini, titulaire du nouveau ministère des Colonies, exposa dans un important discours le plan des opérations militaires, les progrès de la pénétration vers l'intérieur, l'organisation civile, etc. M. Treves, au nom des socialistes, demanda l'ajournement qui, combattu par M. Giolitti, fut repoussé par 283 voix contre 20, et les crédits furent votés le lendemain ; la Chambre se sépara le même jour (14 juin).

Le Sénat, après avoir ratifié un nombre assez considérable de projets de loi, institua un important débat sur un projet de réorganisation du personnel de la marine, que la Chambre avait voté hâtivement au milieu des préoccupations de l'affaire du Palais de Justice. L'opposition visait d'ailleurs surtout le ministre lui-même, M. Leonardi Cattolica, dont le budget n'avait été voté au Sénat que par 72 voix contre 45, et qui était depuis longtemps déjà l'objet de critiques sévères dans les milieux parlementaires et dans la presse[1]. Dans ces conditions, le projet de loi, que combattait la commission, ne fut voté, après une âpre discussion, que par 58 voix contre 56 : un mois plus tard, M. Leonardi Cattolica démissionnait et était remplacé par le contre-amiral Millo.

Marine et armée. — Le Gouvernement et le peuple italien sont décidés à consentir les sacrifices nécessaires au maintien, dans la Méditerranée, d'une force navale suffisante pour faire face à toutes les éventualités. L'acquisition de la Libye et la position nouvelle prise en Orient par l'Italie d'une part, la concentration de la flotte française et le développement de la puissance grecque d'autre part, leur en font un devoir de plus en plus impérieux. L'opinion l'a compris et des campagnes menées dans la presse ou dirigées par la *Ligue navale*, se sont donné pour but de pousser le Ministère à une vaste augmentation de la flotte. Celui-ci s'est contenté d'un accroissement budgétaire de près de

1. Il avait dénoncé en termes vibrants cette campagne à la Chambre le 6 mars.

35 millions. portant surtout sur les constructions navales, et, dans une ample discussion qui se déroula en mars devant la Chambre, MM. Giolitti et Leonardi-Cattolica, répondant à ceux qui, avec l'amiral Bettolo et M. Salandra, réclamaient un effort exceptionnel, déclarèrent qu'ils poursuivaient un renforcement rapide et progressif de la flotte, mais sans à-coups et sans dépenses extraordinaires : « Le budget normal est suffisant », affirmèrent-ils. Mais nombreux restent ceux qui voudraient voir voter par le Parlement, à l'instar d'autres pays, un programme naval doté de ressources spéciales et réalisant un gros effort immédiat. La nomination, à la tête du département ministériel, du contre-amiral Millo, le héros des Dardanelles, a fait concevoir à ce point de vue les plus larges espoirs.

En attendant, sous le commandement en chef du duc des Abruzzes, la flotte a été reconstituée sur de nouvelles bases et divisée en deux escadres, l'une de trois divisions (dont une de dreadnoughts nouvellement entrés en service), commandée par le vice-amiral d'Aste Stella, l'autre de deux divisions, sous les ordres du duc d'Aoste.

Pour l'armée aussi, des efforts incessants ont réalisé depuis quatre ans d'importants progrès; le général Spingardi a pu, le 26 février, les énumérer avec une légitime fierté. L'organisation territoriale défensive terminée dans le courant de 1913 et, grâce à un labeur immense, « les portes de la maison enfin fermées » ; l'ancien matériel d'artillerie remplacé avant la fin de l'année pour tous les régiments de campagne ; tous les régiments de toutes armes dotés de mitrailleuses; le réapprovisionnement en munitions assuré également dans l'année ; enfin 9 dirigeables prêts avec leurs hangars; 12 escadrilles de 7 aéroplanes chacune, tous construits en Italie, constituées dès le printemps de 1913 [1], tels sont les résultats obtenus.

Cependant, en raison du maintien de 80.000 hommes en Libye, l'idée s'est fait jour qu'un nouveau renforcement du contingent serait nécessaire. Le ministre, dans ce même discours de février, émit l'avis que, pour 1913-1914, l'effectif budgétaire de 250.000 hommes était suffisant : il fit en effet valoir que

1. La souscription publique pour la flotte aérienne a produit 3.270.669 lires. — Une inspection des services aéronautiques a été créée.

400.000 hommes étaient encore sous les armes[1] et que la démobilisation ne serait que progressive ; il promit néanmoins d'étudier l'augmentation de l'armée active et tint parole en déposant, le 28 avril, un projet de loi sur le recrutement en trois articles : en vertu du premier, les ajournés serviront deux ans au lieu d'un ; le second abaisse la limite de la taille : le troisième donne au Gouvernement le droit d'appeler pour un temps double du temps actuel (c'est-à-dire pendant un an) sous les drapeaux les hommes de la deuxième portion du contingent. Ce projet fut discuté dans le cours de la même session : l'ajournement, demandé par M. Turati, au nom des socialistes, fut repoussé par 202 voix contre 23 et la loi votée à l'exception de l'article 3, que le général Spingardi retira devant l'opposition manifestée. Répondant à M. Alessio, M. Giolitti déclara que si de nouvelles charges financières devenaient nécessaires, elles seraient supportées par les classes aisées : pour le moment, la loi n'entraîne qu'une dépense supplémentaire de 15 millions, absorbée par le budget. On estime qu'elle augmentera le contingent de 32.000 hommes par an.

Questions d'enseignement. — Une vraie crise de l'enseignement, qui se prépare depuis quelques années [IV, 278 ; V, 321], menace d'éclater, tant au point de vue du recrutement très insuffisant du personnel enseignant[2], qu'au point de vue de l'agitation qui y règne[3].

A la rentrée des Chambres, M. Credaro, pour lui donner satisfaction, déposa un projet de loi améliorant les traitements, surtout ceux du personnel supérieur, mais, par contre, augmentant les prix de pension ; les étudiants répondirent aussitôt par une nouvelle agitation, à laquelle se joignirent les professeurs, qui déclarèrent dérisoires les satisfactions offertes. La Commission de la Chambre, de son côté, amena le ministre à modifier son projet,

1. La deuxième portion du contingent des classes 88-89 avait été rappelée le 11 mars.

2. L'*Agence italienne* constatait officiellement le 3 janvier le résultat désastreux du concours d'admission au professorat de l'enseignement secondaire.

3. Celle-ci s'est manifestée notamment par un véritable ultimatum des professeurs de l'enseignement secondaire, réunis à Bergame, en janvier, sommant le ministre d'améliorer leur situation sous peine de leur voir refuser tout service pour les suppléances et les examens, et renouvelé peu après dans un autre meeting.

notamment à réduire les prix de pension proposés, à augmenter le nombre des exonérations et enfin à améliorer un peu plus la situation des maîtres. Mais ceux-ci continuèrent à protester et le Conseil de la Fédération des professeurs de l'enseignement secondaire, après avoir consulté ses adhérents par voie de *referendum*, décida de mener une campagne d'agitation contre le projet Credaro. L'examen de celui-ci par le Parlement a été ajourné à la prochaine législature, mais l'ardeur du corps enseignant à le combattre ne diminue pas, et le Congrès, fort agité d'ailleurs, qu'il tint à Florence en septembre a révélé dans son sein une mentalité assez inquiétante, puisqu'il n'a repoussé qu'à 4 voix de majorité un ordre du jour de M. Dini préconisant une énergique politique *de classe* de la part des professeurs vis-à-vis des pouvoirs publics.

Les partis. — Le parti catholique est de plus en plus discipliné sous la main de Pie X et soumis par lui à la hiérarchie épiscopale [1].

Sa politique électorale a été définie très clairement par le comte Gentilani dans une circulaire confidentielle adressée aux organisations relevant de l'*Union électorale*. Il y rappelle les principes déjà connus [III, 280] : 1° les catholiques ne doivent soutenir les candidats offrant des garanties religieuses et sociales que dans les collèges où leur concours peut assurer le succès ; 2° ils ne doivent soutenir que des candidats qui, jugés personnellement dignes, prendraient par écrit ou publiquement les engagements énumérés plus loin ; 3° seule l'*Union électorale* peut décider par exception de soutenir un candidat qui n'aurait pas pris ces engagements. Lesdits engagements comprennent obligatoirement : 1° la défense des garanties constitutionnelles de la liberté de conscience et l'opposition à tout projet de loi hostile aux congrégations ou susceptible de troubler la paix religieuse ; 2° des garanties pour la législation scolaire ; 3° des garanties sérieuses d'instruction religieuse de leurs enfants données aux pères de famille ; 4° une opposition absolue au divorce ; 5° la reconnaissance des mêmes droits, dans les conseils de l'Etat, à toutes les organisations économiques ou sociales, quels que soient leurs principes religieux ; 6° une

1. Voyez *infra*, p. 329 et 331.

réforme graduelle financière et juridique pour obtenir plus de justice dans les rapports sociaux ; 7° enfin la conservation et l'augmentation des forces morales et économiques du pays.

Le 20 février, pendant la discussion du budget de la Justice, M. Finocchiaro-Aprile déclara que le cabinet, en matière religieuse, resterait fidèle au « principe de liberté », et toujours « étranger aux luttes et aux violences », se bornerait à défendre les institutions et les prérogatives de l'État ; il refusa nettement à M. Murri de s'immiscer dans les conflits des diverses tendances catholiques entre elles ; et, le 23 mai, devant le Sénat, il définit de nouveau dans des termes analogues cette politique cléricale, pourrait-on dire, mais non anti-cléricale.

Le parti *socialiste* [1] comprend, en réalité, depuis juillet 1912, [VI, 305], deux partis distincts : le parti *officiel* et le parti *réformiste*.

Les socialistes officiels ont surtout manifesté leur existence à la Chambre par leur opposition aux dépenses militaires et coloniales ; C'est là en effet leur principale plate-forme électorale ; leur programme contient en outre [2] : une politique douanière libre-échangiste ; une politique sociale réclamant surtout les pensions ouvrières, l'extension de la loi sur les accidents du travail aux ouvriers agricoles, l'amélioration des terres incultes et malsaines ; une politique fiscale d'expropriation du capitalisme, consacrant dès maintenant un milliard à la prévoyance sociale ; l'extension de l'enseignement, soustrait aux influences réactionnaires et cléricales ; enfin une nouvelle réforme électorale accordant le suffrage universel aux adultes des deux sexes, avec scrutin de liste et représentation proportionnelle. Au point de vue électoral, en conformité avec les décisions du congrès de Reggio Emilia, la Direction du parti interdit toute alliance avec les partis bourgeois et se réserve un pouvoir absolu sur le choix des candidats, supprimant toute autonomie pour les sections.

Le premier congrès socialiste réformiste s'est d'autre part tenu à Rome en décembre et a constitué officiellement le parti [3], coupant

1. Cf. *infra*, le chapitre consacré au *Mouvement socialiste*.

2. Cf. les délibérations de la Direction du parti, réunie à Rome en juillet.

3. Il comprenait alors 13 députés, parmi lesquels son chef M. Bissolati, 100 sections, surtout siciliennes et 3.000 adhérents.

court à toute tentative de conciliation avec le parti officiel. Dans le programme qu'il élabora, il admit, malgré la répugnance des républicains comme M. de Felice « la participation au pouvoir même avec les institutions actuelles, quand les intérêts du prolétariat le réclament » : en politique étrangère, il demanda une diplomatie indépendante des deux groupements européens actuels ; il préconisa naturellement une politique sociale de lois ouvrières ; il admit enfin la politique coloniale, mais à condition de restreindre l'occupation et les dépenses militaires, de respecter les droits des indigènes et de faciliter la plus grande division possible de la propriété foncière. En matière électorale, les réformistes acceptent l'alliance avec les partis démocratiques et laissent à ce sujet la plus grande autonomie à leurs sections [1].

Les *républicains* ont décidé [2] de prendre une attitude très tranchée, très personnelle en quelque sorte, sans aucune compromission avec le régime actuel ; d'avoir le plus possible de candidats propres et de créer une agitation de propagande dans les circonscriptions même où ils ne pourraient en présenter ; enfin de ne conclure d'ententes qu'avec les partis anti-gouvernementaux. Ils se sont montrés aussi très exigeants quant à l'orthodoxie des membres du parti, forçant M. Barzilaï à en sortir à cause de son approbation de l'expédition tripolitaine et expulsant impitoyablement ceux qui imitaient son exemple [3].

L'ambition du *parti radical* est, sans rompre avec ceux de ses membres qui font partie du ministere Giolitti, de conserver néanmoins sa physionomie propre ; d'offrir, dans la majorité même, un point de concentration aux élémenls démocratiques et anticléricaux ; d'attirer à lui le cabinet [4] et d'empêcher la formation et le règne d'un bloc clérico-modéré. Le congrès, assez agité, qu'il a

1. L'action des syndicalistes étant très peu politique, nous renvoyons, en ce qui les concerne, au chapitre sur le *Mouvement socialiste*. Au point de vue électoral, ils ont décidé de marcher d'accord en principe avec le parti socialiste officiel.

2. Cf. les décisions du Comité central en avril et du congrès de Falconara en août.

3. Exclusion des conseillers communaux et provinciaux de Rome en avril ; de 4 députés en septembre. A ce sujet le congrès de Falconara se montra plus intransigeant que celui d'Ancône [I, 305].

4. Cf. *supra* (p. 292, note 2), en mars, la tentative malheureuse de M. Fera en ce sens. Elle provoqua de vives récriminations dans le parti, surtout à Rome, où le président, M. Bandini, dut démissionner.

tenu à Rome en novembre 1912, a posé le principe de la plus grande autonomie possible au premier tour de scrutin et de la concentration démocratique au second. Le programme radical, qui accepte l'expédition tripolitaine et appuie sur la corde patriotique, a comme principale base l'anti-cléricalisme.

L'*opposition constitutionnelle*, dont M. Sonnino est le chef, a désarmé au début de la guerre ; on pourrait presque dire qu'elle n'existe plus ; elle n'a en tout cas aucune organisation de parti.

Les *nationalistes*, dont le nom suffit à résumer le programme et qui, depuis quelques années, commencent à créer par la presse et par des conférences un mouvement d'opinion, ont tenu à Rome, en décembre, un congrès, présidé par M. Foscari, qui réunit les délégués de 46 groupes[1]. Après une vive discussion il décida, par le vote de l'ordre du jour Forges-Corradini, de combattre les partis démocratiques-sociaux, mais de défendre la souveraineté de l'État contre les catholiques, et il critiqua surtout la politique étrangère du gouvernement, notamment le renouvellement anticipé de la Triplice (le nationalisme italien est très irrédentiste, donc plutôt anti-autrichien)[2].

Les élections d'octobre-novembre 1913. — Le 30 septembre, un décret royal prononça la dissolution attendue de la Chambre et fixa aux 26 octobre et 2 novembre la date des premières élections

1. Bien qu'ayant jugé inutile de fonder un parti politique, ils ont décidé d'avoir des candidats aux élections.

2. Les *francs-maçons* ont fait parler d'eux fréquemment cette année. D'une part, la Direction du Parti socialiste (officiel), après avoir soumis la question à un *referendum*, a invité, en conformité avec la majorité des réponses reçues, ses adhérents à sortir de la maçonnerie ; d'autre part, une revue, l'*Idea Nazionale*, a fait une vaste enquête sur elle dans tous les rangs de la société, et publié un monceau de réponses hostiles. Deux incidents enfin se produisirent au Parlement : le 12 mai, le général Spingardi déclara au Sénat qu'aucun officier ne pouvait être franc-maçon, car il ne pouvait être exposé à subir l'autorité d'un inférieur : et qu'au cas où il le deviendrait, son élimination de l'armée s'imposerait. Par contre, le 4 juin, à la Chambre, M. Gallini répondait à une question de M. Eug. Chiesa que rien dans la loi n'interdisait aux magistrats d'être maçons : on ne leur demande que de remplir leur devoir. Et M. Chiesa de triompher et de souligner la contradiction entre les doctrines des deux ministères.

Les francs-maçons, présidés par leur « grand-maître », M. Ferrari, député républicain, ont préparé les élections dans une réunion tenue en juillet. Ils réclament « la tête du prêtre », c'est-à-dire les trois lois sur le mariage civil, le divorce et les congrégations.

au suffrage élargi [1]. Depuis longtemps déjà, la campagne électorale était ouverte ; l'examen que nous venons de faire des partis et de la situation politique suffit à caractériser ce qu'elle fut : une mêlée confuse de luttes personnelles, parfois acharnées, semées d'incidents sanglants trop fréquents. Seuls les socialistes, prenant résolument pour plate-forme la lutte contre le militarisme et la guerre de Libye, menèrent une vigoureuse campagne d'opposition ; par contre les radicaux comptaient plusieurs des leurs dans le ministère et l'opposition constitutionnelle n'existait plus, nous l'avons vu : la lettre adressée par M. Sonnino à ses électeurs en fut une preuve complète, car il y approuva les points principaux de la politique giolittienne et se posa plutôt en continuateur éventuel de son œuvre qu'en adversaire. L'omnipotence de M. Giolitti s'affirme ainsi une fois de plus et son rapport au Roi, du 30 septembre, qu[1] contient le programme électoral du ministère, en tire un caractère particulier : il se contente de rappeler l'œuvre qu'il a accomplie, la conquête de la Libye, l'élargissement du suffrage, les progrès et la prospérité du pays sous son administration, et ce rappel du passé lui tient lieu de programme d'avenir : « le programme, c'est moi, » semble-t-il dire, comme le remarque un journal [2]; et cet exposé est d'ailleurs bien accueilli, car il n'attaque ni ne mécontente personne, et ménage tous les espoirs. Jamais la « dictature » ne s'était affirmée aussi complètement.

Les élections cependant, contre l'attente générale, qui croyait les masses illettrées plus accessibles à l'influence du clergé qu'à celle des partis subversifs marqua un véritable triomphe pour les partis d'extrême-gauche (à l'exception pourtant des républicains), qui gagnèrent 50 sièges, en particulier pour les socialistes qui en enlevèrent 36 et dont les victoires furent particulièrement importantes et inattendues dans le Midi et la vallée du Pô [3]. D'autre part, l'influence catholique, pour être moins apparente peut-être,

1. Le nombre des inscrits est porté à 8.672.249, soit une augmentation de 5.353.042.

2. *Corriere della Sera* du 30 septembre.

3. Notamment à Milan. On peut calculer que la nouvelle Chambre comprend approximativement : 306 constitutionnels libéraux (dont 22 de l'opposition constitutionnelle) au lieu de 372 : 33 catholiques au lieu de 21 : 70 radicaux au lieu de 51 : 16 républicains (dont 7 indépendants) au lieu de 23 : 52 socialistes officiels, 20 réformistes, et 6 syndicalistes, au total 78 socialistes au lieu de 40.

se révéla considérable : d'après les déclarations du comte Gentiloni, le *non-expedit* avait été levé dans 330 collèges et, dans 228, les candidats soutenus avaient été élus : à Rome notamment le *bloc* anticlérical était complètement défait. Entre ces partis de gauche, victorieux et ardents, et les députés ayant donné des gages au Vatican, le grand parti constitutionnel libéral sort du scrutin affaibli et surtout en proie à un malaise que nul ne songe à nier ; on espère et on attend dans son sein une sorte de travail de reclassement, qui y sépare les tendances et leur donne des programmes : par ailleurs, l'impression est que la première Chambre issue du suffrage universel serait peut-être difficile à gouverner, sauf pour M. Giolitti naturellement, qui a l'art de compter des radicaux dans son ministère tout en marchant d'accord avec les catholiques sur le terrain électoral, dont la majorité reste indiscutée et dont la situation ne pouvait même être menacée.

II

LA SITUATION ÉCONOMIQUE FINANCIÈRE ET SOCIALE

Finances. — Le budget de l'exercice 1912-1913 se clôt avec un excédent de 114.017.000 lires dont l'emploi a été déterminé par la loi du 26 juin 1913 : 4 millions sont dévolus au Domaine forestier, 12 millions à des constructions d'édifices à Rome, 42 millions aux dépenses de la campagne de Libye et 53.017.000 lires aux constructions navales. Cet excédent, qui dépasse de 100 millions les prévisions budgétaires, est le plus élevé qu'il y ait eu depuis 50 ans.

En ce qui concerne le budget de 1913-1914, M. Tedesco, dans son exposé du 24 avril annonçait une augmentation de dépenses de 130 millions, laissant encore cependant un excédent de 35 millions.

Les dépenses de *la guerre de Libye* s'élevaient, à la fin de 1913, à 957 millions (50 millions versés à la Dette ottomane, 786 dépensés par le ministère de la Guerre et 121 par celui de la Marine). Il y a été pourvu jusqu'ici par les excédents budgétaires, à concurrence de 199.734.000 lires, par des inscriptions budgétaires pour 62.266.000 lires et par des bons du Trésor.

La *rente italienne* est demeurée à un cours très élevé malgré la crise générale en Europe. Les titres rentrent d'ailleurs en Italie, car, en deux ans, les marchés de la péninsule n'ont pas absorbé pour moins de 900 millions de fonds nouveaux.

Le *change* par contre a été très tendu. Il est arrivé à 2,97 p. 100 en juillet 1913, pour revenir à 0,65 p. 100 environ à la fin de l'année.

En raison de la tension monétaire, l'*escompte* est resté élevé ; la circulation bancaire a été plutôt restreinte, ne dépassant que de 41 millions celle de 1912. Les réserves des *Banques d'émission* restent les mêmes, aux environs de 1.340 millions. Les dépôts des *caisses d'épargne* ont augmenté de 135 millions.

Commerce extérieur. — En 1912, les importations atteignent 3.604.104.203 lires, en augmentation de 214.806.650 lires, et les exportations montent à 2.396.146.124 lires en augmentation de 191.872.625 lires. L'excédent des importations sur les exportations s'élève donc à 1.208 millions en chiffres ronds, contre 1.185 millions en 1911. La balance commerciale devient donc plus défavorable et l'aggravation atteint 23 millions : mais il faut tenir compte de ce qu'une récolte déficitaire a fait monter à 110 millions les importations de blé Et de fait les onze premiers mois de 1913 ont vu les importations baisser de 48 millions et les exportations augmenter de 92 millions

Les principaux *traités de commerce* conclus par l'Italie avec les autres États venant à expiration en 1917, le gouvernement s'est préoccupé d'étudier dès maintenant la politique économique qu'il sera alors amené à suivre, et, par décret du 23 janvier, il a créé une grande commission royale chargée d'examiner le régime douanier et de préparer, de manière générale, le renouvellement des traités. Présidée par le ministre, elle a pour vice-présidents et présidents de ses 3 sous-commissions, MM. Carcano, Chimirri et Pantano. Ses travaux, inaugurés le 15 février par M. Nitti, doivent être terminés avant la fin de l'année 1914.

Un conseil supérieur du commerce, permanent, réuni au moins une fois par an en session ordinaire, a été créé par décret du 26 janvier.

Chemins de fer. — Un gros effort a été fait dans les deux der-

nières années en ce qui concerne les chemins de fer : 800 kilomètres ont été, dans ce laps de temps, concédés à l'industrie privée, dont 670 avec un subside kilométrique de l'État. De leur côté les chemins de fer de l'État n'ont guère vu leur situation s'améliorer : pour l'exercice 1911-1912, les recettes s'étaient élevées à 579 millions (augmentation de 27 millions sur 1910-1911 (contre 548 millions de dépenses (augmentation de 18 millions et demi). L'exercice 1912-1913 a une nouvelle augmentation de recettes de 24.796.000 lires, mais une augmentation de dépenses de 54.760.008 lires de coefficient d'exploitation, à 75,80 p. 100 marque un léger progrès de service de la dette exige 73 millions[1].

Prêts aux communes. — L'État, pour permettre aux communes, surtout à celles du Midi, généralement fort pauvres, de construire des écoles et de faire certains travaux d'hygiène indispensables, notamment d'assurer leur consommation en eau potable par la création d'aqueducs, leur a consenti des prêts importants, qui se sont élevés à 86 millions en 1911, 98 millions en 1912, 72 millions en 1913.

L'agitation ouvrière. — Milan a été, pendant quatre mois, fort agitée par des grèves qui prirent à la fois un caractère violent et une nature politique. Au milieu de mai, ce fut d'abord celle des métallurgistes, à laquelle se superposa celle des employés de tramways ; le calme revenu, la condamnation d'un ouvrier pour fait de grève provoqua, au milieu de juin, une nouvelle agitation qu'accrut le conflit renaissant de la Compagnie Edison de tramways avec ses employés ; la grève générale fut décrétée par les syndicalistes[2] et provoqua des bagarres, où un officier fut blessé; elle cessa au bout de trois jours, mais pour recommencer, six semaines plus tard ; cette fois, elle se prolongea pendant toute une semaine, donnant naissance à de nombreux incidents violents et se répercutant dans toute l'Italie. En effet, tandis que la Direction centrale du parti socialiste réformiste flétrissait ces tentatives révolutionnaires, les syndicalistes essayaient de créer un mouve-

1. Rapports de M. Bianchi, directeur général.

2. Tous ces conflits ouvriers provoquèrent les luttes très vives entre syndicalistes et réformistes.

ment de solidarité dans les grandes villes. Mais cette grève nationale, désavouée par la Confédération du Travail, échoua, après avoir provoqué des désordres à Pise, à Spezia, où il y eut un mort, à Plaisance[1]; à Milan, la grève, restreinte aux seuls syndicalistes, s'éteignit par consomption.

Les gens de mer, de leur côté, usèrent par deux fois, en octobre et en juin, de la grève générale, sans succès d'ailleurs, comme moyen de pression sur le Parlement, saisi de la question de leurs caisses de retraites. En juillet, une nouvelle grève maritime prit de nouveau assez d'extension pour obliger trois compagnies de navigation à désarmer leurs navires pendant près de huit jours. Signalons enfin une grève à Carrare en janvier et la grande grève de l'industrie automobile de Turin, qui dura trois mois, de mars à juin.

Les *ferrovieri*, d'autre part, malgré les avantages par eux obtenus [V, 308, 315; VI, 303] ne se montrent pas satisfaits : le 4 février, 32 représentants du personnel sur 46 se retirèrent du *Parlamentino*, par mesure de protestation; on recommença à parler d'obstruction, mais le ministre, M. Sacchi, y coupa court par ses déclarations énergiques à la Chambre[2], et affirma sa volonté de ne pas tolérer d'ingérence abusive dans la gestion technique et administrative[3]. L'agitation des *ferrovieri* continue, toujours menée séparément par la *Fédération* et le *Syndicat*, malgré les tentatives de fusion entre les deux organisations.

La Romagne et notamment la région de Ferrare continuèrent à être agitées presque chroniquement par des *grèves agricoles et industrielles*, graves et persistantes [IV, 288; V, 330; VI, 309]; des manifestations quotidiennes de sans-travail, en janvier, ont donné lieu à des rencontres avec la troupe; en mars, on vit 6.000 manœuvres des syndicats rouges, mécontents d'une décision gouvernementale en faveur des jaunes, envahir Ravenne et y camper jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction : une grève agraire se prolongea plusieurs mois à Massafisglia; enfin, dans la région d'Imola, au moment du renouvellement des contrats des colons,

1. Elle échoua complètement à Gênes, ainsi qu'à Rome, où cependant la Bourse du travail l'avait votée par 57 voix contre 42.

2. Séance du 27 février.

3. Réponse à l'interpellation de M. Turati, 28 avril.

l'*Agraria* ne put s'entendre avec les adhérents des associations ouvrières : la grève générale fut déclarée le 18 juin par les syndiqués agricoles réunis à Ferrare; de nombreux incendies désolèrent la région; l'arrivée de travailleurs libres amena des conflits près de Rovigo et dans l'Imolese ; la grève générale avorta, mais des grèves partielles importantes persistèrent et des désordres, parfois graves, se produisirent encore pendant tout juillet ; enfin, en août, l'éternelle question des batteuses provoqua une nouvelle grève générale agraire de trois jours dans le Ferrarese.

III

POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le renouvellement de la Triple-Alliance et la politique albanaise d'entente avec l'Autriche-Hongrie. — La conquête de la Libye marque pour l'Italie le triomphe de la politique de bascule qui unissait aux avantages de la Triple-Alliance les profits des accords méditerranéens, mais elle en marque également le terme : au moment de la paix de Lausanne, l'opinion commençait à s'accréditer, sous l'influence surtout de la concentration des forces navales françaises, que le moment était venu de choisir de façon plus catégorique entre les deux groupements de puissances qui se partagent l'Europe [VI, 330]. L'échéance prochaine de la Triplice donnait au Gouvernement italien l'occasion de faire son examen de conscience et de décider s'il voulait renouveler, dénoncer ou réviser le pacte qui le liait aux deux empires du Centre. La guerre balkanique, en éclatant au moment où lui-même reprenait avec satisfaction sa liberté d'action, et en révélant, dès les premiers succès des alliés, un antagonisme austro-russe vite devenu un conflit d'influence entre Triple-Alliance et Triple-Entente, lui imposait un choix que la question d'Albanie, devenue tout à coup brûlante, exigeait rapide.

L'avance des Monténégrins et des Serbes, l'occupation de Saint-Jean de Medua et le siège de Scutari par les premiers, la marche des seconds sur Alessio et Durazzo posèrent en effet le problème dans toute son acuité : quelle attitude devait prendre l'Italie en face du partage de l'Albanie par les États chrétiens des Balkans,

partage qui se compléterait certainement par l'annexion à la Grèce de la côte méridionale et en particulier du point stratégique de Vallona ? Quelle attitude également devait-elle prendre en face de l'Autriche-Hongrie, qui très certainement ne tolérerait pas les progrès des États slaves et menacerait à son tour d'intervenir et d'assurer au besoin par la force son influence sur la côte orientale de l'Adriatique ? Ni à l'annexion slave ou hellénique, ni à la prédominance autrichienne l'Italie ne pouvait rester indifférente : il lui fallait cependant choisir entre les deux adversaires et en outre ne pas compromettre ses propres intérêts en assurant à l'un des deux un succès trop complet.

L'opinion publique se trouvait partagée entre les sympathies que lui inspiraient les États chrétiens des Balkans, l'hostilité à un partage de l'Albanie entre Slaves et Grecs qui anéantirait les traditionnelles visées italiennes, et la crainte aussi grande de voir s'y affirmer la domination politique et économique de l'Autriche. Quant au Gouvernement italien, le fait seul de signer la paix et de laisser les mains libres à la Turquie au moment où la Quadruplice balkanique, dont il avait favorisé sans aucun doute la naissance, entreprenait sa croisade de délivrance, indiquait qu'il ne voulait point faire de politique de sentiment. D'ailleurs, en matière albanaise, son attitude lui était en quelque sorte dictée par les engagements signés par ses prédécesseurs avec le Gouvernement autrichien de longues années auparavant, en prévision de l'éventualité qui maintenant se présentait : il n'avait qu'à exécuter la convention de Monza et à adapter aux circonstances actuelles les accords intervenus entre le comte Goluchowski et M. Visconti-Venosta.

Il ne songea pas à s'y dérober : aussi bien cette politique avait-elle l'avantage d'être une politique conservatrice, qui réservait l'avenir, en maintenant à l'Italie toutes ses chances d'expansion future dans une Albanie autonome ouverte à son influence aussi bien qu'aux autres. Elle avait en outre celui non moins grand de sauvegarder la Triple-Alliance, à laquelle le monde politique italien est très fermement attaché, y voyant sa meilleure et presque sa seule garantie dans l'Europe actuelle ; elle resserrait même cette alliance en substituant une communauté d'intérêts, peut-être passagère, mais actuellement complète, à l'antagonisme austro-italien, point faible de la Triplice : une fois de plus, l'Italie avait à

choisir, sans qu'il y eût de milieu, entre une alliance complète et une lutte armée avec sa voisine et, une fois de plus elle choisit l'alliance.

Le Gouvernement austro-hongrois d'ailleurs désirait encore plus vivement que celui de Rome, et cela se conçoit, cette entente que l'Allemagne également s'employait à favoriser comme la condition même de la Triplice. Aussi, dès la signature de la paix de Lausanne[1], le comte Berchtold vint-il en Italie, où, après avoir conféré à Pise avec M. di San Giuliano et de nombreux personnages politiques, il fut reçu à San Rossore par le Roi qui lui conféra le collier de l'Annonciade. L'opinion attribua de suite une grande importance à ce voyage et fut à la fois satisfaite et intriguée par le communiqué officieux relatant que les ministres s'étaient surtout entretenus des affaires balkaniques et y avaient constaté leur « parfaite identité de vues », que « l'harmonie qui n'a jamais cessé de régner » s'était manifestée une fois de plus et que « l'étroite amitié » des deux pays se trouvait encore renforcée.

La visite faite à Berlin au début de novembre par M. Di San Giuliano acheva de resserrer les liens de la Triple-Alliance et d'imprimer à la politique des trois puissances, dans la question balkanique, une unité d'action qui les fit peser d'un grand poids dans la politique européenne[2]. Au sujet de l'Albanie, en particulier, l'accord était complet : l'Autriche et l'Italie acceptaient qu'elle restât province turque ou devînt principauté indépendante; mais elles n'admettaient ni son démembrement ni son annexion à aucun État balkanique[3].

Ainsi d'accord sur ce programme négatif, elles s'employèrent à le faire triompher, l'Autriche-Hongrie avec une vigueur presque brutale à l'égard des Serbes et des Monténégrins, l'Italie avec des ménagements que lui commandaient ses relations cordiales avec les États slaves et les liens qui unissent la famille royale italienne à celle du Monténégro : elle se contenta en fait de déclarer à Cetti-

1. 21-22 octobre.

2. Cf. par exemple, à cette même date, l'accueil négatif fait à la proposition Poincaré de désintéressement territorial et de médiation.

3. Cf. les discours du comte Stürghk, président du conseil autrichien, à la Chambre autrichienne, le 29 octobre : du comte Berchtold aux Délégations le 19 novembre.

gne et à Belgrade[1] avec beaucoup de netteté qu'elle ne considérait pas les occupations de Saint-Jean de Medua, d'Alessio et de Durazzo comme définitives, ni comme de nature à préjuger la solution de la question albanaise, réservée à la conférence de Londres. Mais lorsque quinze jours plus tard, la flotte grecque bombarda Vallona et occupa l'île de Saseno, ce fut au tour du gouvernement italien de faire à Athènes une démarche comminatoire[2] et à l'Autriche-Hongrie de l'appuyer.

L'opinion publique italienne avait d'abord accueilli favorablement une politique dont elle savait seulement qu'elle prenait pour base l'intégrité de l'Albanie; elle s'en montrait d'autant plus satisfaite d'ailleurs que ses sympathies pour les peuples balkaniques recevaient en même temps satisfaction par l'abandon de la politique du *statu quo* et par l'admission du remaniement de la péninsule selon le principe des nationalités; aussi le comte Berchtold put-il se féliciter à juste titre de l'accueil qu'il reçut de la population italienne et y voir la garantie d'un « nouveau renforcement de l'alliance ». Mais bientôt une réaction se produisit quand on vit se développer la politique du cabinet de Vienne : une partie de la presse italienne commença à reprocher avec une certaine amertume aux hommes d'État de Monte-Cavallo leur condescendance pour les prétentions exagérées de l'Autriche et à réclamer une action plus indépendante et plus nationale. L'opinion, à cette époque, reste très favorable aux États slaves des Balkans ; elle est d'avis qu'il faut soutenir l'Autriche quand elle réclame l'autonomie albanaise, mais se refuser à appuyer toutes ses exigences ; elle considère Durazzo et Vallona comme intangibles, mais accepterait que les Serbes reçussent un autre port. D'autre part la défiance à l'égard des ambitions autrichiennes est toujours extrêmement vivace : l'autonomie albanaise est considérée comme une garantie contre elles au moins autant que contre celles des Slaves ; un succès trop complet du cabinet de Vienne à Belgrade, entraînant pour lui des avantages dont l'Italie serait exclue et provoquant une sorte de vassalité politique ou économique de la Serbie vis-à-vis de l'Au-

1. Au milieu de novembre.

2. M. di San Giuliano déclara formellement à la Chambre qu'il avait fait savoir à Athènes que le gouvernement italien « ne pourrait jamais consentir que la baie de Vallona, dont fait partie intégrante l'île de Saseno, appartienne à la Grèce et puisse être transformée en base navale ».

triche, est une éventualité redoutée qu'une partie de la presse reproche à M. di San Giuliano de préparer.

A ces craintes, le Gouvernement répond dans la *Tribuna* par des articles inspirés[1] : l'Autriche, affirme-t-il, suit une politique bien plus modérée qu'on ne croit, mais, si elle venait à se jeter dans les aventures, l'Italie ne s'est nullement engagée à la suivre à tout prix ; le cabinet de Rome veut une Albanie autonome par application du principe des nationalités ; il ne craint nullement qu'elle devienne un fief autrichien, car il a « des raisons de croire » que la Monarchie austro-hongroise acceptera un état de choses garantissant l'équilibre des influences; quant au point de vue économique, il a un programme « précis et explicite » : il veut l'indépendance absolue des États balkaniques et il exerce une « action amicale pour satisfaire les légitimes aspirations de la Serbie vers son développement autonome ». De fait, on apprend bientôt que l'Autriche-Hongrie renonce à une union douanière avec la Serbie et accepte de favoriser le chemin de fer Danube-Adriatique ; les craintes se calment et la *Tribuna*, affirmant à nouveau que l'Italie possède toutes les garanties d'une parfaite égalité en Albanie avec l'Autriche, peut déclarer que le ministère suit « une politique strictement nationale, sans faiblesse et sans complaisance dangereuse »[1].

Cette politique ne tarde pas d'ailleurs à atteindre le premier résultat qu'elle cherchait : le 28 novembre, Ismaïl Kemal proclame l'indépendance albanaise à Vallona, où se produisent des manifestations de sympathie devant l'ambassade italienne, et, le 20 décembre, la conférence de Londres à son tour adopte le point de vue austro-italien en posant le principe de l'autonomie de l'Albanie[2].

Entre temps, ce resserrement des liens qui unissaient les puissances de l'Europe centrale recevait, dans le domaine de la politique générale, sa conclusion logique : *le renouvellement de la Triple-Alliance* pour sept ans, « sans aucune modification », auquel travaillaient l'Allemagne et l'Autriche depuis le début de la guerre italo-turque, renouvellement décidé lors du voyage à Berlin

1. 16, 17, 24 novembre, 16 décembre.

2. Principe lié, il est vrai, à celui d'un débouché commercial serbe sur l'Adriatique : c'est la solution préconisée par l'Italie dès le début, « et à l'acceptation duquel elle a activement et efficacement coopéré », affirme un communiqué du Gouvernement italien.

de M. di San Giuliano, et négocié à Vienne par M. Bollati, fut officiellement annoncé le 7 décembre.

La satisfaction fut moins grande en Italie que dans les deux autres pays : quoique l'opinion, dans son ensemble, à l'exception des partis d'extrême gauche, fût résolument triplicienne, ce renouvellement anticipé parut à beaucoup prématuré ; certains regrettèrent également qu'il n'y eût pas de changements apportés et que la nouvelle politique orientale et méditerranéenne de l'Italie ne reçût pas plus de garanties qu'autrefois. La coïncidence du retour du général Conrad von Hotzendorf (VI, 324) à la tête de l'État-major autrichien, qui provoqua une « vraie stupeur » à Rome, contribua à produire une impression fâcheuse. M. Barzilaï s'en fit l'interprète à la Chambre[1] : il déclara que la Triplice, depuis la conquête de la Tripolitaine et l'accord sur l'Albanie, était devenue « vide de contenu », puisque les deux buts poursuivis étaient atteints ; que l'Italie aujourd'hui offrait à ses alliés une valeur plus grande qu'autrefois, et que cependant elle n'obtenait aucun avantage nouveau ; que d'ailleurs elle n'était liée par aucune dette de reconnaissance, car l'appui qu'elle avait reçu en Tripolitaine était bien loin de valoir celui qu'elle avait prêté à l'Allemagne à Algésiras ou à l'Autriche en Bosnie ; il insista enfin sur les intérêts divergents de l'Italie et de la Monarchie dualiste, sur les vexations subies par les Italiens sujets autrichiens, sur l'affaire Conrad, etc.

M. di San Giuliano répondit que la Triplice a été trente ans « une garantie de paix et de sécurité », qu'elle a permis l'immense développement économique, financier, diplomatique de l'Italie, qu'elle est enfin « la base fondamentale de la solide situation internationale » qui a permis la conquête de la Libye. Si elle a été renouvelée par anticipation, c'est que « la sécurité de l'avenir est facteur essentiel de la confiance réciproque » ; si elle l'a été sans modifications, c'est que « tel qu'il est rédigé, le traité garantit tous nos intérêts ». Avec l'Autriche-Hongrie, les rapports sont cordiaux et intimes, l'accord complet sur une solution albanaise ins-

1. 18 décembre. M. Colajanni, dans la *Rivista popolare* du 17, combattait également le renouvellement, disant que la Triple-Alliance, inutile à l'Italie, qui, appuyée sur la ligue balkanique, pouvait regarder maintenant l'Autriche en face, était devenue dangereuse, depuis que l'entente franco-anglaise mettait ses côtes en péril. Et de plus, avantageuse à l'Autriche, elle était contraire aux intérêts italiens en Albanie, comme partout d'ailleurs.

pirée du principe des nationalités. Le ministre enfin rappela une fois de plus le caractère défensif et pacifique de la Triplice. Il n'y eut pas de vote, mais la très grande majorité de la Chambre était d'accord pour reconnaître dans cette alliance une nécessité pour l'Italie [1].

Suite de la politique albanaise : la question de Scutari [2]. — L'Autriche-Hongrie et l'Italie, soutenues par l'Allemagne, avaient fait triompher à Londres le principe d'une Albanie indépendante ; mais, à cette principauté autonome, il fallait fixer des frontières : ici encore les intérêts autrichiens et italiens se trouvaient identiques et opposés à ceux des États slaves : ces derniers cherchaient en effet à annexer le plus possible de territoires, tandis que les créateurs de l'Albanie la désiraient la plus vaste possible : l'Autriche-Hongrie était surtout intéressée par la frontière du nord, tandis que l'Italie, les yeux fixés sur le canal d'Otrante, voulait voir attribuer le plus possible de la côte sud à la nouvelle principauté. Dans ces conditions, l'Italie soutint les prétentions autrichiennes à l'encontre des Serbes et des Monténégrins, à charge pour son alliée d'appuyer ses revendications à l'égard de la Grèce [1].

Ce fut pour elle d'ailleurs que cette sorte de marché fut le plus pénible à tenir, car, dans la délimitation de l'Albanie du nord, on se heurta, non seulement aux Serbes, dont la Russie défendait la cause, mais aux Monténégrins, qui semblaient devoir trouver un

1. Deux mois plus tard, le 22 février, à la session suivante, la discussion du budget des Affaires étrangères donna à M. di San Giuliano une nouvelle occasion, non seulement de défendre la Triplice, mais de tracer un large exposé de toute la politique étrangère. En ce qui concerne la question d'Orient, il posa comme principe de la politique italienne la formule : les Balkans aux peuples balkaniques. Il montra qu'elle ne faisait qu'en tirer les conséquences en concourant aux efforts des Puissances... pour donner à l'Albanie autonome et neutralisée sous le contrôle des grandes Puissances une délimitation et une organisation qui en assument la vitalité et le développement civilisé...

« Loin de faire une opposition aveugle... aux aspirations de la Serbie, ajouta-t-il, dont nous entendons défendre l'indépendance politique et économique, nous avons cherché et cherchons à la préserver des périls auxquels l'exposeraient des prétentions excessives. Nous avons ainsi efficacement contribué à lui assurer l'usage libre et sûr du chemin de fer à travers l'Albanie et du port sur l'Adriatique par lequel passera aussi, de plus en plus, notre commerce ».

2. Nous renvoyons au chapitre consacré aux Balkans pour le rôle joué par l'Italie dans le concert européen, notamment à la conférence de Londres.

3. Les difficultés italo-grecques avaient pour sujet, non seulement la frontière albanaise, mais le sort des îles de la mer Égée. La conférence de Londres eut à s'en occuper dès janvier, mais, pour plus de clarté, nous exposerons, dans son ensemble, la politique italienne à l'égard de la Grèce (Voy. p. 315).

protecteur naturel en Victor-Emmanuel, le propre gendre du roi Nicolas.

Or l'objectif presque unique de ceux-ci était la possession de Scutari, qu'ils assiégeaient depuis le début de la guerre, tandis que, de son côté, l'Autriche-Hongrie revendiquait catégoriquement pour l'Albanie cette place, que l'Italie, liée, semble-t-il, par ses accords de 1897, 1900 et 1904 [1] ne pouvait lui refuser. Dans cette alternative difficile le cabinet de Rome, malgré une alliance de famille, qui fit naître un moment des doutes sur son attitude réelle [2], et malgré les vives sympathies du peuple italien pour le Monténégro, n'hésita pas à accomplir jusqu'au bout son devoir d'allié, et, après avoir sans doute essayé des négociations où il trouva le cabinet de Vienne inébranlable [3], il se résigna à défendre le point de vue de celui-ci à la conférence de Londres. Il contribua à l'y faire triompher au milieu de mars : moyennant quelques concessions à la Russie en faveur des Serbes, Scutari fut attribué à l'Albanie.

Mais la situation du Gouvernement italien, déjà difficile, devint tout à fait délicate et celle de la famille royale très pénible [4], quand on vit le roi de Monténégro continuer opiniâtrement le siège de la ville malgré les décisions des puissances et l'Autriche menacer de le faire lever par la force [5]. Jusqu'au bout cependant le cabinet de Rome fit honneur à ses engagements [6], en appuyant l'action des puissances par les démarches de son ministre à Cettigne, comme en participant à la démonstration navale et au blocus des côtes monténégrines [7].

1. Cf. l'article du *Temps* du 28 décembre.

2. Le *Times* annonçait le 20 janvier que l'Italie, d'accord avec la Russie, appuyait le Monténégro dans la question de Scutari.

3. Il fut beaucoup question à la fin de décembre et au début de janvier d'un marché en vertu lequel l'Autriche laisserait prendre Scutari au Monténégro, à charge par celui-ci de lui rétrocéder le mont Lövcan, position stratégique de premier ordre. L'opinion italienne s'en émut beaucoup, à la pensée de voir Cattaro devenir une base navale de premier ordre.

4. L'opinion italienne lui sut gré de l'abnégation avec laquelle tous ses membres surent faire taire leurs affections les plus naturelles.

5. 23 mars.

6. Les difficultés qu'il rencontrait à la même époque du côté de la Grèce contribuaient à lui en montrer la nécessité. La presse autrichienne ne cachait pas d'ailleurs sa satisfaction de cette coïncidence, et, le 30 mars, de son côté, le Cabinet autrichien, dans un communiqué expliquant son attitude, déclarait qu'au sud de l'Albanie, il soutiendrait « avec grande énergie » les intérêts italiens.

7. Il est seulement plus que probable qu'il exerça une influence pacifica-

La situation s'aggrava le 23 avril avec la chute de Scutari. Le peuple italien, qui ne cachait pas ses sympathies pour les Monténégrins, ni sa jalousie à l'égard de l'Autriche, laissa éclater sa joie et son admiration d'une façon que le Gouvernement ne parvint pas à contenir. Par contre les cercles officiels étaient atterrés et l'officieuse *Tribuna* montrait l'union européenne en péril si l'Europe « ne trouvait pas en elle l'énergie de procéder, avec le consentement de tous, à une action immédiate et précise » ; si elle ne fait pas céder le Monténégro aujourd'hui, fera-t-elle demain céder la Grèce à notre profit? ajoutait-elle avec raison. En même temps un échange de vues particulièrement actif se poursuivait entre Rome et Vienne : le cabinet autrichien déclarait réserver sa liberté d'action, et préparait ouvertement une intervention armée ; le cabinet italien travaillait à gagner du temps, à substituer à l'initiative autrichienne une action collective des puissances et surtout à faire céder le roi Nicolas ; il paraissait en tout cas résolu, si un mouvement en avant des troupes autrichiennes se produisait, à jeter un corps de débarquement à Santi-Quaranta et Vallona[1] ; ce corps achevait ses préparatifs à Bari et des mouvements de troupes se produisaient dans toute l'Italie[2] ; la flotte était toujours mobilisée ; la *Tribuna* expliquait qu'il ne s'agissait pas de Scutari, mais des affaires de l'Albanie, où Essad pacha venait, disait-on, de se proclamer roi : si l'Europe donnait aux deux principales intéressées mandat d'y rétablir l'ordre, l'Autriche étant prête, l'Italie ne pouvait se dérober.

Sur ces entrefaites, le roi de Monténégro, auprès de qui le

trice sur les velléités belliqueuses de son alliée et il semble notamment que son attitude, à la fin de mars, ait arrêté une action tout à fait comminatoire de la flotte autrichienne, avant même que les six puissances eussent pris l'affaire en mains. Ensuite, la question une fois entrée dans sa phase européenne, au moment où l'Europe entière, liguée contre lui, ne parvenait pas à faire céder le roi Nicolas, le Cabinet de Rome, de concert avec le Gouvernement russe, essaya de provoquer une transaction et fit sonder confidentiellement à la fois Vienne et Cettigne sur la possibilité de compensations à donner au Monténégro en échange de l'abandon de Scutari (8 avril) : ayant trouvé le Cabinet autrichien intraitable sur la question de frontières, il mit en avant l'idée de compensations financières, mais il semble que, cette fois, ce fut le Monténégro qui refusa.

1. La presse autrichienne annonça même le partage de l'Albanie en deux zones d'influence, autrichienne et italienne, limitées par le Scumbi. Cette nouvelle fut formellement démentie le 3 mai.

2. Une classe avait été rappelée sous les armes.

ministre italien M. Squitti multipliait les démarches, annonça qu'il consentait à évacuer Scutari, dont la conférence de Londres décida l'occupation internationale. Aussitôt, brusque changement de front dans les politiques italienne et autrichienne : le cabinet de Rome, toujours aux prises avec les résistances indigènes en Libye, ne tenait nullement à mettre dès maintenant le doigt dans l'engrenage albanais ; il ne s'y décidait que contraint et forcé, et redoutant de voir la puissance rivale s'implanter dans l'Albanie du nord, sans compter tout ce qu'avait de pénible pour lui de coopérer à l'écrasement du Monténégro. De son côté, l'Autriche ne se résignait que difficilement à l'occupation de Vallona qui l'embouteillait dans l'Adriatique. Aussi voyons-nous tout à coup la presse officieuse des deux pays déclarer simultanément que l'ordre est moins compromis qu'on ne le croyait en Albanie et, non moins rapidement, les deux cabinets renoncer à tout projet d'expédition. Il leur resta, de cette alerte, le soulagement d'avoir échappé à une aventure dangereuse et la satisfaction d'avoir vu leur union résister à une sérieuse épreuve.

La frontière de l'Épire et la question des îles. — Au moment même où le gouvernement italien, dans ces délicates conditions, soutenait le point de vue autrichien en ce qui concerne la frontière nord de l'Albanie, il se trouvait lui-même en plein conflit avec la Grèce en ce qui concerne la frontière sud. La prise de Janina, au début de mars, puis la marche de l'armée hellénique vers le canal d'Otrante, avaient posé le problème de façon actuelle ; il était devenu brûlant au milieu d'avril, quand la conférence de Londres avait commencé à le discuter ; le cabinet italien, invoquant des raisons stratégiques, avait déclaré qu'il n'admettrait jamais l'annexion par la Grèce de la côte faisant face à Corfou, car elle pourrait alors y créer une base navale capable de commander l'entrée de l'Adriatique [1] ; le cabinet d'Athènes qui, sans prétendre à Vallona, réclamait le district d'Argyrokastron et Santi Quaranta, offrait à titre transactionnel de prendre l'engagement de ne jamais fortifier le canal de Corfou, mais, à Rome, on se montrait intraitable, et, comme dernière concession, on offrait de prendre pour

1. Cf. le communiqué Reuter très explicite du 16 avril.

point de départ de la frontière le cap Stylos (au milieu du canal de Corfou), au lieu du Kalamas, Koritza et Argyrocastron revenant à l'Albanie[1].

Entre ces deux prétentions opposées, l'accord ne put se faire : pendant près de quatre mois, la question demeura en suspens, et envenima les rapports entre les deux pays, la population grecque allant jusqu'au boycottage des marchandises italiennes, et l'opinion italienne, sur ce point, soutenant très énergiquement son gouvernement.

Au début d'août enfin, les négociations de Londres entrèrent dans une phase active, mais alors le gouvernement français, qui avait pris en mains la défense des intérêts grecs[2], proposa, afin d'y trouver matière à une transaction, de lier la question d'Épire à la question des îles de la mer Égée.

Cette question des îles se présentait sous un double aspect, en ce sens qu'il fallait distinguer, entre le Dodécanèse, occupé par les forces italiennes pendant la guerre italo-turque et les autres îles, occupées par la Grèce pendant la guerre balkanique. L'Italie, en vertu du traité de Lausanne, détenait les premières comme gage de l'évacuation de la Tripolitaine ; le sort des autres avait été remis par l'Empire Ottoman vaincu entre les mains de l'Europe, qui devait en décider. En ce qui concerne les dernières, le gouvernement italien avait voix au concert européen, représenté par la conférence de Londres, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres grandes puissances ; en ce qui concerne le Dodécanèse, il se trouvait au contraire dans une situation spéciale ; à qui devait-il le remettre, le jour où la Libye serait évacuée? Le traité de Lausanne disait : à la Turquie ; par contre il était évident que seule l'occupation italienne avait empêché les îles en question de tomber au pouvoir des Grecs, et la population en réclamait l'annexion à la Grèce ; la question se compliquait encore du conflit d'influence entre Triple-Entente et Triple-Alliance, la première sympathique à l'attribution de populations grecques à la Grèce, la seconde préoccupée de fortifier la position de l'Empire ottoman en Asie Mineure : et l'Italie même avait pris un rôle

1. Cf. le communiqué Reuter du 21 juin.

2. « Nous chercherons à concilier ce qu'il y a de juste dans les deux points de vue », avait dit M. Pichon à la Chambre française, le 26 mai.

prépondérant dans la défense de ce dernier point de vue, et se montrait décidée à restreindre le plus possible le développement de la puissance grecque, rivale de la sienne dans la Méditerranée[1]. Dans les négociations issues de cette situation compliquée, le Cabinet italien se laissa guider constamment par les deux idées suivantes : d'une part sauvegarder sa dignité en ne laissant imposer aucun terme à son occupation ; en second lieu, ne pas laisser affaiblir la valeur de son gage en admettant à l'avance que les îles qu'il détenait pourraient ne pas revenir à la Turquie. On lui prêtait en outre l'arrière-pensée de conserver lui-même définitivement sinon la totalité, du moins une ou plusieurs des îles (Rhodes et Stampalia par exemple) et le régime sévère auquel il continuait à soumettre la population, en réprimant très énergiquement toute manifestation philhellène[2], ainsi que les dépenses importantes qu'il engageait pour mettre en valeur les îles, semblaient autoriser quelque peu ces allégations, périodiquement répétées dans la presse étrangère. Mais le cabinet italien n'hésita jamais à protester de sa volonté de tenir ses engagements[3].

La politique italienne, pendant toute la crise, se déroula donc en conformité des principes que nous venons d'exposer : c'est ainsi que, le 30 janvier, quand la Turquie déclara abandonner le sort des îles aux puissances, le marquis Garroni, ambassadeur d'Italie à Constantinople, fit retarder le départ de la note jusqu'à ce qu'il y fût bien spécifié que les seules îles dont il s'agissait étaient les îles occupées par la Grèce. Ensuite, lorsqu'en avril, la Conférence de Londres vint à discuter l'avenir de ces dernières, le Gouvernement italien prit position, appuyé par la Triplice, contre

1. Cf. les notes officieuses italiennes des 7 et 16 janvier, ainsi que le communiqué Reuter du 16 avril.

2. Répression d'une manifestation à Rhodes le 19 janvier ; à Rhodes encore, répression de manifestations, arrestations nombreuses et expulsions à la fin de février, destitution du syndic, etc.

3. Dans son discours du 4 décembre 1912 notamment, M. Giolitti avait été extrêmement catégorique à ce sujet : il déclarait en effet : « Passant à l'occupation des îles de l'Egée, je dirai qu'elle eut un but purement militaire, comme nous le déclarâmes par acte de gouvernement à toutes les puissances... D'autre part, nous ne pouvons prétendre nous rendre maîtres de pays grecs ou musulmans, mais entièrement civilisés. En le faisant, nous aurions créé un véritable irrédentisme et nous serions allés contre les sentiments de nationalité, qui sont la base de tout notre droit public, et contre les déclarations formelles que nous avions faites dès le début de la guerre. »

l'attribution aux Grecs des îles proches de la côte asiatique, tandis qu'en même temps, le marquis Imperiali refusait absolument de participer à aucune discussion sur l'avenir du Dodécanèse ou à aucune démarche le concernant auprès de la Porte, en déclarant toujours que son sort dépendait non du traité de Londres, mais du traité de Lausanne[1]. Aussi, le 2 août, la proposition de M. P. Cambon de lier à la question de l'Épire celle des îles, souleva-t-elle en Italie un très vif mécontentement.

Il y eut alors une période difficile, où les polémiques de presse envenimèrent les difficultés diplomatiques; la tension se produisit non seulement entre l'Italie et la Grèce, mais entre l'Italie et la France : derrière cette affaire des îles, l'opinion italienne voyait en effet tout le problème méditerranéen et redoutait une alliance de la France avec une Grèce puissante. Pendant quelques jours les deux thèses se heurtèrent sans résultat, le marquis Imperiali refusant de lier les deux questions et de prendre aucun engagement au sujet de la restitution du Dodécanèse. Enfin, le 11 août, l'accord se fit : la conférence de Londres décida que la frontière albanaise serait tracée sur place, par une commission qui tiendrait compte de l'ethnographie, mais que, selon les désirs italiens, elle partirait du cap Stylos et aboutirait près de Koritza[2]; en ce qui concerne les îles, sir Edward Grey proposa et fit accepter une formule qui ménageait de façon complète les susceptibilités et les intérêts italiens : il était décidé en substance qu'au moment où l'Italie, en exécution du traité de Lausanne, évacuerait le Dodécanèse, aucun délai n'étant d'ailleurs fixé, les grandes puissances décideraient de son sort comme de celui des autres îles. Cette solution, qui marquait un réel succès de la diplomatie italienne, fut accueillie avec beaucoup de satisfaction par l'opinion et une détente marquée put être constatée dans ses sentiments à l'égard de la France.

L'insistance qu'apporta dans toute cette négociation l'Italie à ne pas laisser régler le sort des îles qu'elle occupe, fit alors courir de nouveau, avec plus d'insistance que jamais, le bruit qu'elle conservait des visées personnelles sur certaine d'entre elles[3], et ce

1. Cf. le communiqué Reuter du 21 juin.

2. Cette commission commença à fonctionner en septembre. L'histoire de ses difficultés nous paraît appartenir à la période 1913-1914.

3. A la fin de juillet, on parla de négociations Italo-Grecques sur la base

bruit finit par prendre assez de consistance pour provoquer, d'une part, des démentis officieux italiens, et, de l'autre, le 12 août, une déclaration de sir Edward Grey aux Communes ; le ministre anglais affirma que l'Angleterre ne permettrait jamais à une grande puissance de s'emparer d'une île de la mer Égée, et ajouta d'ailleurs qu'il avait toute confiance dans la bonne foi italienne. Le cabinet de Rome, de son côté, continue à déclarer qu'il « tient ferme au principe qu'aucune grande puissance ne doit tirer d'avantage territorial de la crise actuelle[1] : » par contre il nie avec une énergie au moins égale avoir pris aucun engagement quant au sort définitif des îles dont il a, au même titre que les autres grandes puissances, à décider[2]. On peut donc considérer, en fin de compte, que la crise albanaise se termine pour lui par un plein succès, puisqu'il fait triompher complètement son point de vue dans l'Adriatique tout en conservant sa pleine liberté d'action en ce qui concerne les autres problèmes posés par les événements d'Orient[3].

suivante : l'Italie reconnaîtrait toutes les îles à la Grèce, mais celle-ci lui abandonnerait Stampalia. Le Gouvernement italien fit publier deux démentis successifs. Puis ce fut sur Rhodes qu'on dirigea les visées italiennes. (Le général Ameglio, connu pour l'énergie avec laquelle il avait gouverné l'île avait été accueilli à Rome, le 15 juin, par une grande manifestation patriotique, aux cris de : Vive Rhodes italienne !)

1. Cf. communiqué Stefani du 12 septembre.

2. Cf. communiqué Stefani du 7 septembre.

3. En ce qui concerne le statut intérieur de l'Albanie l'Italie a joué un rôle très important dans la rédaction du premier projet austro-italien comme dans celle du compromis finalement accepté.

Ajoutons que, pendant les deux guerres balkaniques, comme à la conférence de Londres, l'Italie se maintint en accord étroit avec ses alliés : elle contribua, par son insistance auprès des États balkaniques, à amener le traité de Londres. Pendant la seconde guerre, elle s'employa au rapprochement russo-autrichien en vue d'empêcher l'affaiblissement excessif de la Bulgarie. Puis, lors de la crise turco-bulgare au sujet d'Andrinople (fin août), elle travailla activement à amener un accord entre les deux puissances (on parla même, à tort d'ailleurs, d'une offre de médiation) et fut un des principaux artisans de l'entente assez étroite qui s'établit entre les deux ennemis de la veille.

L'Italie d'ailleurs cherche visiblement un rapprochement avec la Turquie et pose les jalons d'une politique de vaste extension économique en Orient et particulièrement en Asie Mineure. Elle a réussi à y prendre pied et à s'y réserver une zone d'influence — fait très important pour l'avenir — en obtenant, le 19 septembre, pour un groupe financier italien, la concession du chemin de fer Adalia-Bourdour.

On peut signaler comme particulièrement bonnes les relations avec la Roumanie. En mai, la visite à Rome du prince Charles fut l'occasion de vives manifestations de sympathies parlementaires et populaires. En septembre, l'entrevue de MM. Take Jonesco et di San Giuliano, à Rome, maintint le contact entre les deux gouvernements.

Relations avec l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne (janvier-septembre). — La communauté de politique en Albanie et l'appui mutuel et complet que les deux cabinets s'y prêtèrent constamment créèrent entre eux une intimité plus grande qu'il n'y en avait jamais eu ; au mois d'août, l'empereur François-Joseph la marqua par la façon exceptionnelle dont il reçut à Vienne le général Caneva. Mais, à la même époque, un incident vint brusquement réveiller en Italie toutes les passions irrédentistes : le 22 août, un décret du lieutenant général de Trieste, le prince Hohenlohe, obligea la municipalité à congédier tous ses employés étrangers, c'est-à-dire italiens[1] ; ce fut alors, dans la péninsule, un véritable déchaînement de l'opinion et de la presse tout entière, auquel le Gouvernement dut lui-même donner satisfaction ; M. di San Giuliano, qui devait rencontrer à Buchlau le comte Berchtold, ajourna sa visite, et cette décision fut applaudie en Italie comme un acte de protestation.

L'intimité italo-allemande d'autre part reste absolue. Au début de juillet, Victor-Emmanuel se rendant en Suède fut reçu à Kiel d'une façon particulièrement chaleureuse par Guillaume II. Des entretiens eurent lieu, auxquels prirent part, à côté des deux souverains, MM. di San Giuliano, Bollati, ambassadeur d'Italie, de Bethmann-Hollweg et de Jagow. On s'accorda pour leur attribuer une grande importance et M. Bollati déclara à la presse[2] que l'accord entre les deux Gouvernements était complet sur toutes les questions.

La politique méditerranéenne et les rapports avec la France. — Les événements des deux dernières années ont convaincu le Gouvernement et le peuple que l'Italie est appelée à jouer un grand rôle dans la Méditerranée ; d'autre part l'idée semble dominer que le contenu des accords de 1902 est épuisé [VI, 330] et qu'une nouvelle politique indépendante s'impose, appuyée principalement sur la Triple-Alliance. Vis-à-vis de la France, soupçonnée de viser à l'hégémonie sur mer et à la prépondérance dans l'Afrique du Nord, la cordialité passée a fait place à une susceptibilité un peu ombrageuse. La première preuve de cet état d'esprit fut fournie

1. Voyez *supra*, p. 179.
2. Interview du *Berliner Tageblatt*.

par le mécontentement hautement exprimé que provoqua le retard du Gouvernement français à reconnaître l'annexion de la Libye : ce ne fut en effet que le 29 octobre que les deux pays signèrent un accord par lequel ils s'assuraient mutuellement pleine liberté d'action en Tripolitaine comme au Maroc. Mais la définition la plus caractéristique de la nouvelle politique méditerranéenne fut donnée par M. di San Giuliano dans son discours déjà cité du 26 février, qui prit d'autant plus d'importance qu'il semblait répondre directement aux paroles de M. Baudin, faisant allusion, le 11 février, à la volonté de la France de posséder la suprématie navale dans la Méditerranée :

« L'équilibre de l'Adriatique est un problème qui va être résolu grâce à l'intime collaboration entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, à la coopération de l'Allemagne et au large et pacifique esprit d'équité des autres grandes puissances. La possession de la Libye a résolu pour l'Italie le problème de l'équilibre de l'Afrique septentrionale, mais ne diminue certes pas notre intérêt au maintien de l'équilibre général de la Méditerranée. L'Autriche-Hongrie y a aussi des intérêts identiques, qui renforcent une amitié réciproque. Et de cette identité d'intérêts, les deux Gouvernements alliés ont pleine conscience... S'il devait advenir tôt ou tard d'importants changements territoriaux dans la Méditerranée, l'Italie ne pourrait en rester spectatrice inerte... Personne aujourd'hui n'a, et n'aura jamais plus, le droit de l'appeler « Mare nostrum » : elle est et doit rester le libre chemin des nations... Parmi ces nations, une des premières places a été conquise et sera conservée par l'Italie ».

Et le ministre termina par une vibrante allusion à la place que tenait l'Italie dans le monde.

Ce discours, très chaleureusement accueilli à la Chambre et par la presse, eut dans toute l'Europe un grand retentissement.

La presse allemande et autrichienne souligna avec joie la fin de la politique des « tours de valse », et des négociations en cours avec l'Espagne firent courir le bruit qu'une véritable coalition contre l'hégémonie française se nouait sous les auspices de l'Italie. La *Tribuna* dut remettre les choses au point en affirmant que l'accord projeté était surtout économique et destiné à assurer, comme l'accord franco-italien du 29 octobre, la pleine liberté d'action des deux pays en Libye et au Maroc. L'année ne devait pas s'écouler d'ailleurs sans que l'Italie vît s'évanouir l'espoir d'une coopération poli-

tique avec l'Espagne, entraînée au contraire dans l'orbite franco-anglaise[1].

Le discours de M. di San Giuliano était d'ailleurs assez enveloppé pour ne pas troubler les rapports franco-italiens, qui furent bons et même cordiaux dans la période qui suivit : on vit même se constituer en Italie un Comité Italia-Francia, présidé par M. Visconti-Venosta, et destiné à seconder les efforts du Comité France-Italie [VI, 330]. M. Jonnart déclara à la Chambre française[2] qu' « en Libye, nos amis italiens pouvaient compter sur notre plus loyal concours », et, le lendemain, M. di San Giuliano, au Sénat italien, déclara « faire écho de tout cœur » à ces paroles. Enfin, le 6 mai, l'arbitrage de la Cour de la Haye sur l'affaire du *Carthage*, complété par un accord direct des deux Gouvernements sur celle du *Tavignano* [VI, 3328] semblait faire disparaître définitivement, à la satisfaction générale, toute trace des mauvais jours.

Mais, presque aussitôt après, la part prise par la France à la défense des intérêts grecs et le langage d'une partie de la presse française[3] vinrent provoquer de vives polémiques et aigrir l'opinion publique. En juillet, quand la question des îles et de l'Epire arriva à sa phase aiguë, la tension s'accentua et le langage des journaux se fit très violent ; une détente suivit le règlement du 11 août, mais le malentendu subsiste entre l'opinion publique des deux pays, l'opinion française reprochant à l'Italie une hostilité injustifiée, l'opinion italienne exigeant de la France qu'elle cesse de témoigner sa jalousie à l'Italie et de chercher contre elle un appui en Grèce, et enfin qu'elle abandonne son rêve de suprématie dans la Méditerranée[4]. Par contre, les deux Gouvernements, sans se laisser entraîner à ces polémiques, s'efforcent de les calmer, les désavouent au besoin[5], et travaillent visiblement à maintenir dans leurs rapports le plus de cordialité possible[6].

1. Cet accord fut en effet signé le 4 mai.

2. 7 mars.

3. Notamment les articles de M. Clemenceau.

4. Cf. l'article très typique du *Corriere della Sera*, le 17 septembre, en réponse au *Temps*.

5. Cf. communiqué du Gouvernement français du 22 mai, et l'interview de M. Barthou dans le *Corriere della Sera* du 29 août.

6. Les relations avec la Russie demeurent excellentes, bien que l'attitude de l'Italie à l'égard de la Serbie ait un peu refroidi l'opinion russe à son

IV

POLITIQUE COLONIALE

L'annexion de la Libye. — En vertu du traité de Lausanne, signé le 18 octobre 1912, la Turquie s'engageait à rappeler de l'ancien vilayet tripolitain ses fonctionnaires, ses officiers et ses troupes; elle s'inclinait ainsi devant le fait accompli, sans admettre explicitement le changement de souveraineté. Il restait alors à faire reconnaître l'annexion par l'Europe; ce fut facile : la Russie donna l'exemple dès le 16 octobre, lendemain des préliminaires; l'Allemagne et l'Autriche l'imitèrent immédiatement; les autres puissances suivirent; la France tarda jusqu'au 22, ce qui provoqua, nous l'avons vu, quelque mécontentement. Le décret du 5 novembre 1912 avait ainsi reçu la consécration européenne.

L'occupation. — A ce moment, les forces italiennes n'occupaient guère que la côte [VI, 318]. Leurs chefs entrèrent en relations avec le commandement turc pour assurer l'évacuation prévue par le traité; en Tripolitaine, les choses se passèrent sans difficulté et Fethy bey, dès le début de novembre, se retira lui-même en Tunisie; les soumissions des Arabes affluèrent; les troupes turques s'embarquèrent, escortées de vaisseaux de guerre italiens qui les empêchèrent d'être capturées par la flotte grecque; le détachement le plus éloigné, celui de Ghat, prit le dernier la mer, le 19 mars. Mais en Cyrénaïque il en alla tout autrement; les indigènes ne revinrent pas dans les villes de la côte occupée par les Italiens; Enver bey déclara attendre des instructions de la Porte et continua à préparer la résistance des Arabes, encadrés de réguliers turcs; il partit pour Constantinople par l'Egypte en décembre, mais son départ ne changea pas la situation : Aziz-Ali, qui lui succéda, refusa également d'entendre parler du départ des soldats et des officiers turcs, malgré l'instance de la diplomatie italienne auprès de la Porte, qui se déclarait impuissante. Les hostilités finirent par reprendre d'elles-mêmes en janvier, et le Snoussi, le grand chef religieux de

égard. Remarquons que le Gouvernement russe fut le premier à reconnaître l'annexion de la Libye.

l'intérieur, vint se ranger à son tour au nombre des ennemis de l'Italie, accroissant sérieusement ses difficultés.

La marche en avant avait commencé en Tripolitaine dès le milieu de novembre : le général Ragni avait occupé Aziziah et les oasis au sud de Tripoli sans résistance, puis, le 8 décembre, Kars-Garian, qui représentait la première étape dans les régions montagneuses de l'intérieur; ensuite, l'occupation se compléta lentement, jusqu'au milieu de mars, où l'armée eut à vaincre la seule résistance sérieuse qu'elle devait rencontrer, celle d'El Baruni, ancien député tripolitain, retranché dans la région de Jefren[1] et qui prétendait à l'indépendance. Après de longues et vaines négociations, la colonne du général Lequio, appuyée par la colonne Fabri, en marche parallèle au nord, enleva d'assaut à la baïonnette, le 23 mars, le camp ennemi près d'Assaba, elle occupa, le 27, Jefren, tandis qu'El Baruni fuyait en Tunisie, et la prise sans combat de Nalut marqua la fin de la pacification en Tripolitaine[2].

En Cyrénaïque, au contraire, les coups de feu, depuis le début de janvier, retentissaient constamment aux avant-postes italiens et, plus le temps passait, plus les engagements devenaient sérieux : en mars, il fallut livrer des combats pour dégager Benghazi et Derna. En avril enfin, l'offensive fut résolue : le général Tassoni débarqua à Tolmetta, et marcha sur Merg, qu'il occupa le 19 ; en même temps, le général d'Alessandro, parti de Benghazi, enlevait d'assaut, assez facilement, les hauteurs de Regima, occupait Bou Marian et El Abiar et opérait sa liaison avec la colonne Tassoni ; puis, de concert, ils étendirent peu à peu l'occupation du djebel cyrénéen, ainsi que celle de la côte, notamment de Cyrene et Marsa Susa, qui devint la base de ravitaillement de l'armée.

Mais à la même époque, les troupes italiennes subissaient le 16 mai un grave échec aux environs de Derna : une reconnaissance du général Mambretti, surprise à Sidi Garbaa, perdit près de 500 hommes mis hors de combat et 4 canons.

Le général Salsa, débarqué avec des renforts à Derna, commença par négocier avec Aziz-Ali et le Snoussi, puis, le 19 juin, prit vigou-

1. Entre le Garian et la Tunisie.

2. Le capitaine Pavone entra le 27 avril à Gladamès, et, le 22 juillet, le capitaine Hercolani, occupa Socna, dans le désert, à 300 kilomètres de la côte.

reusement l'offensive et, appuyé par l'action combinée du général Tassoni, enleva le camp bédouin d'Ettanghi, après deux jours de sanglants combats, perdant 25 morts et plus de 250 blessés. Quelques jours plus tard, le 1er juillet, les Italiens éprouvèrent encore à Safsaf, entre Cyrene et Ghegab, un sérieux échec qui leur coûta 250 hommes, échec que le 6, le général Tassoni vengea d'ailleurs à Zaouia Faïda. Puis, le 18, la division Salsa dégagea Tobrouk par une brillante victoire et prit le camp ennemi de Mdauar ; le 29, le général d'Alessandro battit les Arabes à Es Gaffa ; le 21 août, il occupa Suluk sans grand'peine et acheva de purger la région de Benghazi ; le 16 septembre, une sanglante victoire italienne, à Tecniz, sur le plateau de Merg, coûta la vie au général Torelli ; enfin, le général Vinaj, après avoir dispersé les camps bédouins de Talcaza et Sidi Rafa au sud de Cyrene, enleva d'assaut, le 6 octobre, celui de Bou-Scimal, dernier refuge des défenseurs de la Cyrénaïque. Ce fait d'armes semble avoir cloturé la campagne et brisé la dernière résistance ; il fut suivi d'ailleurs de la diminution du corps expéditionnaire italien.

L'organisation. — M. Bertolini, nommé ministre des colonies le 20 novembre, vint de suite visiter la Libye et jeter les bases de son organisation qu'un décret royal du 9 janvier fixa bientôt. En vertu de cet acte, deux Gouvernements sont créés, l'un en Tripolitaine, l'autre en Cyrénaïque : chaque gouverneur [1], commandant de toutes les forces de terre et de mer, dépend du Ministère des Colonies, et a lui-même sous ses ordres un secrétaire général pour les affaires civiles et politiques, un chef du bureau politique militaire et un chef d'état-major ; ses pouvoirs sont très étendus, notamment en ce qui concerne le droit d'expulsion et la mise en état de siège ; dans les régions non pacifiées, l'autorité militaire exerce les fonctions civiles, mais la zone de gouvernement civil s'étend au fur et à mesure de la pacification. Des décrets organisèrent ensuite, le service de l'état civil, puis le régime judiciaire (20 mars), créant deux juridictions, l'une pour les Italiens et les étrangers, l'autre pour les indigènes [2], étendirent à la Tripolitaine

1. Le général Ragni fut nommé gouverneur de la Tripolitaine et le général Briccola gouverneur de la Cyrénaïque.

2. Le tribunal est composé d'un juge (italien) et de deux assesseurs, suivant les cas italiens ou indigènes. Il y a une seule Cour d'appel à Tripoli.

l'exercice du notariat, réglèrent la nationalité des indigènes (19 avril), créèrent enfin des troupes coloniales indigènes (28 juin)[1], et un corps de volontaires italiens en Lybie[2].

Somalie. — La pénétration lente et méthodique de la Somalie a été marquée par l'occupation et l'annexion de Bur Acaba, le 19 juin.

1. Elles comprennent 14 bataillons d'infanterie, 6 escadrons de cavalerie, 6 batteries de montagne, 3 escadrons de méharistes, et 4 compagnies légères mixtes. Il y a 800 hommes par bataillon, 100 par escadron, 200, avec 4 pièces, par batterie, 300 par compagnie légère.

2. Il comprend, à titre d'essai, 3 bataillons, 4 compagnies montées, 4 batteries, 3 compagnies d'artillerie de forteresse, 3 compagnies du génie et 2 de dépôt.

SAINT-SIÈGE

Par René PINON.

Maladie de Pie X. — Pie X, au mois d'avril 1913, a été gravement malade. A la suite de la mort de sa sœur aînée (11 février) et du cardinal-vicaire Respighi (22 mars), il dut s'aliter. Comme son état s'améliorait, il voulut recevoir les pèlerins de France et d'Italie venus à Rome à propos de la Ligue constantinienne et leur adresser une allocution sur les droits de l'Église. Après cette cérémonie, son état s'aggrava de nouveau (7 avril) et on conçut des inquiétudes pour sa vie. Les soins éclairés du professeur Marchiafava triomphèrent de cette crise. Mais à cause de son état de santé et de son grand âge, son entourage lui évite la fatigue. La réception dont nous venons de parler est la dernière dans laquelle il ait pris la parole. Il va sans dire que, dans les milieux catholiques et politiques, on a commencé, au moment de cette maladie, à se préoccuper du conclave. Une combinaison qui aurait donné la tiare au cardinal Rampolla avec le cardinal Vincenzo Vanutelli comme secrétaire d'État aurait, dit-on, reçu l'adhésion officieuse de M. Giolitti. Le nom du cardinal Mercier, archevêque de Malines, fut prononcé.

L'affaire de la Garde suisse. — Au mois de juillet, le Vatican fut le théâtre d'un incident tragi-comique. La Garde suisse, qui veille à la Porte de Bronze, se mit en grève. Les Suisses se plaignaient de la sévérité de leur colonel, M. Repond, qui prétendait les

astreindre à des exercices. La réprimande n'ayant pas suffi, il fallut désarmer les gardes ; une quarantaine furent congédiés et le calme se rétablit.

Le rôle et les droits du Saint-Siège. — Le seizième centenaire de l'Édit de Milan, promulgué par Constantin le Grand en 313, fut l'occasion d'un jubilé accordé par Lettres apostoliques du 8 mars 1913. Le 3 avril, Pie X, recevant les pèlerins de Milan venus à cette occasion à Rome, prononça une allocution où il revendiquait pour l'Église l'indépendance nécessaire à l'exercice de son magistère : « elle a une mission si élevée qu'elle dépasse toute frontière et qu'elle forme de tous les peuples de toute langue et de toute nation une seule famille ». Elle a reçu la mission d'enseigner, « de gouverner les âmes et d'administrer les sacrements ». Pour remplir son office en toute indépendance, elle a besoin de posséder des biens temporels. Les catholiques n'ont pas, de notre temps, les libertés auxquelles ils ont droit.

Recevant le 18 novembre 1912 les prêtres italiens de « l'Union apostolique », Pie X leur fit une allocution en italien :

« La caractéristique des prêtres de l'Union apostolique et leur devise particulière doit être, et est en fait, l'amour du Pape. Et pour aimer le Pape, il suffit de réfléchir à ce qu'il est. Le Pape est le gardien du dogme et de la morale ; il est le dépositaire des principes qui rendent vertueuses les familles, grandes les nations, saintes les âmes ; il est le conseil des princes et des peuples ; il est le chef sous lequel nul ne se sent tyrannisé, parce qu'il représente Dieu lui-même ; il est le Père par excellence qui réunit en lui tout ce qu'il peut y avoir d'aimant, de tendre, de divin... Nous sommes aujourd'hui en cette dure, en cette malheureuse condition de devoir dire à des prêtres : aimez le Pape ! »... Pour l'aimer, il faut lui obéir « sans discuter sur ce qu'il conseille ou exige... Je déplore la conduite de certains prêtres qui, non seulement se permettent de discuter et de juger les volontés du Pape, mais ne rougissent pas d'aller jusqu'aux désobéissances impudentes et effrontées, avec un si grand scandale pour les chrétiens et une telle ruine pour les âmes ».

Le Pape voulant peut-être réagir contre l'enthousiasme patriotique du clergé au moment de la guerre, a tenu à protester à plusieurs reprises, publiquement et solennellement, contre la situation qui lui est faite et à revendiquer la liberté complète qui doit appartenir au chef de l'Église[1]. Le Gouvernement Italien lui

1. Discours du 4 avril à la réception du pèlerinage lombard : réponse à

en donna d'ailleurs un motif nouveau en refusant, le 26 novembre 1912, l'*exequatur* à Mgr Caron, désigné par Pie X pour l'archevêché de Gênes, et qui passe pour très intransigeant. Le Pape ne l'en préconisa pas moins dans le consistoire du 2 décembre, et le conflit s'ouvrit ; il fut porté devant la Chambre, le 10 février, à la fois par les catholiques et par les anticléricaux [1]. Le garde des Sceaux, M. Finocchiaro-Aprile, affirma le droit strict de l'État d'écarter les évêques ou les curés qui ne respectent pas les institutions nationales, ne nourrissent pas de sentiments patriotiques, et, comme Mgr Caron, combattent ouvertement pour rendre Rome au Pape. A ces déclarations, très applaudies par la gauche, répondirent, non seulement des protestations véhémentes dans la presse et des meetings à Gênes, mais encore une démarche des catholiques gênois, qui vinrent offrir au Pape d'assurer à Mgr Caron le montant de son traitement ainsi qu'un palais dans leur ville. Mais Pie X ne voulut pas pousser les choses à l'extrême ; il protesta avec énergie contre « la grave insulte » qu'il avait reçue, mais refusa traitement et palais pour ne pas être « considéré comme auteur de désordre et provocateur de nouvelles offenses ». De son côté, le Gouvernement ne répondit pas aux espoirs que les anticléricaux avaient mis en lui à la suite de ces incidents [2].

En résumé, si Pie X ne veut pas laisser prescrire ses revendications temporelles [3], il y a de part et d'autre néanmoins un désir

l'adresse du congrès catholique de Metz (18 août), etc. — Cf. également la déclaration de l'*Osservatore Romano* en réponse au *Giornale d'Italia* (24 octobre 1912). Les catholiques et le Pape ont un autre grief encore contre le gouvernement ; ce sont les obstacles qu'il apporterait à l'enseignement religieux (II, 279 ; V, 324). Cf. la lettre pastorale collective des évêques lombards (8 octobre 1912) ; la lettre de Pie X au cardinal Cavagnari (1er octobre).

1. Interpellations Murri, Cauagnari, Macaggi, Torini. En décembre, le gouvernement avait refusé de répondre, sur le même sujet, à M. Cavagnari.

2. D'autant plus que M. Finocchiaro-Aprile est connu comme un haut dignitaire de la franc-maçonnerie.

3. Ce qui ne veut pas dire qu'il déconseille aux catholiques de se montrer patriotes italiens, au contraire. La doctrine pontificale, sur ce point, a été exposée dans un article de l'*Osservatore romano* (5 décembre 1912) intitulé « le grand équivoque ». On y réfute l'argument favori des libéraux, que réclamer la liberté pour le Pape, c'est attenter à l'existence de la patrie. « L'amour de la patrie, dit l'organe officiel du Vatican, ne doit pas aller séparé de l'amour de l'Église et du Pape », celui-ci, cependant, passant avant celui-là ; il donne comme exemple les martyrs des premiers siècles, obéissant aux lois humaines, sauf à celles qui sont en opposition avec les lois divines ; et il ajoute que d'ailleurs il n'y a aucune opposition entre l'indépendance du Sou-

évident de ne pas en arriver à un vrai conflit, et, en fin de compte, sur le terrain électoral, le ministère Giolitti aura plus à attendre qu'à craindre des catholiques[1].

Dans la direction intérieure du mouvement catholique, la volonté de Pie X de briser les velléités de libéralisme et d'obtenir en même temps la plus stricte discipline s'affirme de plus en plus; la nomination du comte Della Torre comme président de l'*Union populaire* en était à elle seule une preuve, et le programme qu'il traça, à Venise, le 26 janvier, et que Pie X approuva publiquement, ne démentit pas ce qu'on attendait de lui. Il donna comme mot d'ordre et comme but à atteindre d'une part la liberté du Pape, et d'autre part, la liberté religieuse dans l'école, c'est-à-dire la lutte contre les décrets en vigueur; mais son discours fut remarquable surtout par sa combativité, son caractère d'intransigeance, son exigence d'une soumission absolue au Souverain Pontife sur tous les terrains, religieux, politique ou social. Cette manifestation d'une orientation de plus en plus marquée de la politique pontificale provoqua un malaise et presque une crise dans le parti catholique[2]. Le Vatican n'en persista pas moins dans la même voie, et, à propos d'un incident à Altamura, qui avait mis en conflit la Direction générale de *l'Union électorale*

verain Pontife et l'existence de l'Italie. — Dans un discours prononcé le 24 mars, le cardinal Cavallari, patriarche de Venise, émet la même idée sous une forme plus précise encore : « Nous désirons ardemment, s'écrie-t-il, voir le Pape dans ces conditions de liberté absolue et souveraine qui lui sont nécessaires. ... mais nous ne voudrions pas que cela advînt par la ruine d'aucun royaume ni d'aucune couronne ».

1. Il y a eu cependant de nouvelles difficultés en septembre au moment de la réception solennelle des gymnastes catholiques de tous les pays par le Pape. La questure romaine ayant, d'une part, interdit le cortège et les drapeaux catholiques, et les anti-cléricaux ayant, d'autre part, provoqué de nombreuses bagarres, la presse catholique attaqua avec une extrême violence le gouvernement qui à la fois attentait à la liberté des citoyens et ne savait pas les protéger. Des manifestations et contre-manifestations, accompagnées de rixes se produisirent dans plusieurs villes, à Rome, Civitavecchia, Cagliari, notamment. La questure ayant interdit aux catholiques les meetings de protestation, ceux-ci redoublèrent leurs attaques et tinrent de nombreuses réunions privées. Cette agitation tomba après la grande assemblée des catholiques du Latium à Marino, que le gouvernement non seulement autorisa, le 28 septembre mais protégea par un grand déploiement de forces militaires, à l'indignation des anticléricaux.

2. M. Folchi, président de la Direction diocésaine du Latium donna sa démission et on parla meme de celle du comte Gentiloni, président de l'*Union Electorale*.

et l'évêque du lieu, il désavoua formellement la première, affirmant ainsi la subordination absolue au haut clergé, sur le terrain électoral, de l'organisation politique[1].

Pie X et l'Italie. — L'affaire de la *Société éditrice romaine* [VI, 337] est une forme de la lutte contre le « modernisme » et contre l'idée d'un rapprochement avec le gouvernement italien. La *Société éditrice romaine,* qui a à sa tête le prince Chigi et qui est effectivement dirigée par le comte Grosoli, a pour but de soutenir, de relever ou de fonder des journaux catholiques, ou de tendances catholiques, et en même temps patriotes. L'*Unione* et l'*Osservatore cattolico* ayant disparu, la société a créé un trust de journaux dont les principaux sont : l'*Avvenire d'Italia* (Bologne), le *Momento* (Turin), le *Corriere d'Italia* (Rome), le *Corriere di Sicilia* (Palerme), l'*Italia* (Milan). Le 20 octobre 1912, ces journaux publiaient une lettre du Pape à dom Ciceri, curé de Casalpusterlengo, prêtre du diocèse de Trévise et personnellement connu de Pie X, livrée à la publicité par une indiscrétion voulue. « Tous ceux, y disait-il en réponse à une question de dom Ciceri, qui prétendent que ce sont trois cardinaux qui commandent, sont des êtres inqualifiables, comme il n'en manque jamais dans l'Église », puis il félicitait dom Ciceri de déconseiller la lecture des journaux du trust qui ont l'étiquette catholique, mais « ne disent jamais un mot de l'indépendance et de la liberté de l'Église et feignent de ne pas s'apercevoir de la guerre qui lui est faite ». Quelque temps après, le 2 décembre, les *Acta apostolicæ sedis* publiaient un « avertissement » émané du cardinal de Laï, secrétaire de la Congrégation consistoriale, accusant ces mêmes journaux d'avoir des tendances « modernistes » et de ne pas se conformer aux directions pontificales et aux règles tracées par la lettre à l'Episcopat lombard du 1er juillet 1911. Le 6 décembre, la *Société éditrice* répondait par une déclaration où elle disait que bien que ces journaux soient dirigés par des catholiques, ils ne sont pas des « journaux catholiques », qu'ils ont d'abord un caractère national et patriote. Le 8, une note de l'*Osservatore romano* commentait cette déclaration et la déclarait « non satisfaisante et ne dissipant pas l'équivoque ». Le lendemain les journaux du trust publiaient cette note en la faisant

1. Le comte Gentiloni reconnut lui-même, par écrit, que l'*Union electorale* « obéit pleinement » aux évêques.

suivre d'un commentaire respectueux. Le 15 janvier, la Congrégation des Religieux défendait aux religieux de lire ces journaux et de s'y abonner. Plusieurs prélats intervinrent et protestèrent contre de telles rigueurs, entre autres le cardinal Maffi, archevêque de Pise, l'un des prélats les plus en vue du Sacré-Collège. On en vint à un accord. Les journaux visés publièrent une lettre de l'archevêque du lieu où ils paraissent, dans laquelle il était pris acte des déclarations rassurantes faites par leurs directeurs et où il était dit que l'autorité restait bienveillante vis-à-vis d'eux. Le plus militant d'entre eux, le *Corriere di Sicilia*, fut acheté par la direction diocésaine de Palerme. Le comte della Torre fut mis à la tête de la société.

La *Fédération internationale sportive catholique* ayant organisé des fêtes à Rome, des gymnastes de tous les pays affluèrent dans la Ville Eternelle (5-10) septembre ; ils furent attaqués dans les rues de Rome par des bandes socialistes. Il y eut des bagarres dans la rue et de l'agitation dans l'opinion. Le moindre incident de ce genre suffit en effet pour poser de nouveau la question de la liberté et des droits du Saint-Siège et des relations avec l'Italie.

Le Congrès Eucharistique de 1913. — En 1913, le Congrès eucharistique a eu lieu à Malte du 24 au 27 avril sous la présidence du cardinal Ferrata, légat du Pape. Le légat fut amené à Malte par un croiseur de la marine britannique et, à son arrivée, il en exprima ses remerciements par un télégramme au roi Georges. Les musiques militaires jouèrent l'hymne pontifical. L'enthousiasme des Maltais fut immense.

Pie X et la France. — Pour présider aux fêtes du centenaire de la naissance d'Ozanam (25-28 avril 1913), le Pape envoya à Paris, en qualité de légat, le cardinal Vincenzo Vanutelli. Les journaux français, ont à ce sujet, publié des informations tendancieuses. La vérité est que le légat avait reçu du secrétaire d'État défense d'entrer en rapports avec des hommes politiques appartenant aux sphères gouvernementales. Mais il fut l'objet des prévenances courtoises du gouvernement : avant son départ, l'ambassadeur de France auprès du Quirinal lui envoya un secrétaire d'ambassade

pour lui donner toutes les indications de nature à faciliter son voyage ; un train spécial, envoyé par la Compagnie P. L. M, avec l'approbation du gouvernement, attendait le voyageur à la frontière. A Paris, il reçut la visite et eut l'occasion de rencontrer plusieurs personnalités notables et il se montra surpris de trouver partout des dispositions favorables vis-à-vis du Saint-Siège. Sur la place Notre-Dame, la foule fit au légat du Pape une grandiose et respectueuse ovation. Dans son discours, à la cérémonie de l'Institut catholique, le cardinal V. Vanutelli cita la parole de Grégoire IX qui, déjà du temps de saint Louis, appelait la France la nation choisie. « Pie X ne tient pas un autre langage... En elle, dans la France catholique fidèle à ses origines et à ses traditions chrétiennes, il (Pie X) voit l'espoir de l'Église partout assise et pleurant sur les ruines de tant d'œuvres séculaires et sur les infidélités de ses propres enfants ».

Recevant à Rome un pèlerinage de l'*Association de la Jeunesse catholique* (19-26 septembre 1913), le cardinal Merry del Val dit à ces jeunes gens : « Agissez dans une foi vigoureuse et éclatante, sans mêler à votre travail de restauration chrétienne des préoccupations étrangères à votre apostolat chrétien ». Ces paroles ont été interprétées comme contraires aux tendances de l'*Action française.*

La *Revue biblique,* publiée par les Dominicains de Jérusalem et dirigée par le Père Lagrange a été supprimée ; un Institut biblique, émanation de celui qui a été créé à Rome par Pie X, y a été créé. Ces actes ont été très commentés. On y a vu, dans certains journaux français, un succès de l'élément allemand et des jésuites contre l'élément français et les dominicains (le directeur de l'Institut biblique de Rome est un jésuite allemand) ; on a parlé aussi de dissentiments entre le cardinal Billot, jésuite, et le général de la Compagnie de Jésus. En France, ces incidents ont eu pour conséquence l'affaire du *Bulletin de la Semaine*, journal hebdomaire dirigé par M. P. Imbart de la Tour, membre de l'Institut. Le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux fit publier dans sa *Semaine Religieuse* une déclaration dans laquelle, « considérant que le *Bulletin de la Semaine* inculque persévéramment à ses lec-

teurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du siège apostolique et des juridictions épiscopales », considérant en outre qu'il a des tendances au « libéralisme » catholique, qu'il contrecarre les directions du Saint-Siège et de l'épiscopat, l'archevêque fait à ses diocésains « un grave devoir de ne pas s'y abonner et de ne pas le lire. » Le 22 avril, le cardinal de Bordeaux reçut du cardinal Merry del Val, secrétaire d'État, une lettre où il était dit : « Le Saint Père vous félicite de votre zèle pastoral ». Le 26 juillet, il recevait l'approbation du cardinal de Laï, préfet de la Congrégation consistoriale. Parmi les évêques de France, les uns (un tiers environ de l'épiscopat), publièrent dans leur *Semaine religieuse* le Document de Bordeaux en y donnant leur adhésion ; d'autres se bornèrent à le signaler; d'autres enfin gardèrent le silence et notamment le cardinal-archevêque de Paris dans le diocèse duquel est publié le *Bulletin*.

La mise à l'index des *Annales de philosophie chrétienne* publiées à Paris sous la direction du Père Laberthonnière, oratorien, de l'ouvrage anonyme, *Ce qu'on a fait de l'Église,* de la *Sainte-Chantal* de l'abbé Brémond, se rattache à la lutte contre le « modernisme » (8 mai).

Le Saint-Siège et les questions sociales. — A l'occasion du Congrès de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, le cardinal Merry del Val, secrétaire d'État, écrivit au comte Albert de Mun, président de l'œuvre (3 janvier 1913) et le remercia de l'esprit de filiale obéissance au Saint-Siège dont l'œuvre est animée.

« Faute de l'esprit que vous avez su imprimer à votre œuvre, ne voit-on pas, par exemple, le domaine de la justice élargi plus que de mesure au détriment de la charité, le droit de propriété subordonné à son usage, et celui-ci devenu une fonction non plus de la charité, mais de la justice ; au nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales, des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la loi naturelle consacre la liberté. Ne voit-on pas encore la charité elle-même volatilisée en une vague fraternité, où, d'une part, l'ordre qui lui est essentiel, et que, pour cela, l'on a appelé l'ordre de la charité, tend à s'effacer, où, d'autre part, l'on rêve de fondre les inégalités sociales ? Ne voit-on pas enfin, ce qui est le pire, un droit naturel, soi disant catholique, chercher à se fonder, non plus sur les principes éternels gravés au fond de la con-

science, mais sur les contingences dont s'occupent l'expérience et l'histoire ».

Du 27 juillet au 3 août, la *Semaine sociale de France* tint à Versailles sa dixième session sous la présidence et avec la collaboration active de M[gr] Gibier, évêque de Versailles. Le cardinal Amette, archevêque de Paris, vint assister pendant une matinée aux travaux de la « Semaine ». L'évêque de Versailles, dans l'allocution dont il salua sa venue, prononça ces paroles :

« Eminence, je suis fier de vous présenter cette élite de personnages remarquables et cette institution qui est une des plus belles créations de l'Église de France ressuscitée. Votre visite d'aujourd'hui met le comble à notre joie ; elle investit la *Semaine sociale* d'une autorité qui l'élève au-dessus de toute vaine discussion... Vous consentez aujourd'hui à couvrir de votre pourpre la *Semaine sociale de France*. Après la bénédiction du Saint-Père, qui nous a fait tant de bien, nous ne pouvions pas recevoir une faveur plus précieuse que celle de votre chère présence ».

Dans sa réponse, le cardinal Amette déclara :

« Votre métropolitain, Monseigneur, est heureux d'apporter à la *Semaine sociale* le témoignage de son absolue sympathie. Vous avez dit que je suis venu étendre le reflet de ma pourpre sur cette institution. Ma pourpre n'est pas la premiere à la couvrir. Celle du saint archevêque de Lyon, Mgr Coullié, abrita son berceau. A la suite et à l'exemple de ce vénéré cardinal, l'Archevêque de Paris est heureux de garantir la *Semaine sociale* devant l'Eglise et devant le Saint-Siège. Comme vous le disiez..., les hommes de la *Semaine sociale* n'ont pas la prétention d'être autre chose que des fils de l'Eglise, mais ils ont la prétention d'être des fils dociles et des fils dévoués. Ce n'est pas seulement dans leurs paroles, c'est en vérité qu'ils protestent de leur fidélité. Sans doute n'ont-ils pas l'outrecuidance de se croire toujours infaillibles. Ils sont prêts, le jour où ceux qui ont qualité pour le faire le leur diront, à reconnaître qu'ils ont pu errer, et on les trouvera soumis. Mais ils prétendent que ceux qui ont à se prononcer sur l'orthodoxie, ce sont ceux que Dieu a constitués dans son Église les juges de la foi. Des juges de la foi, il n'en est pas d'autres que le Pape et les évêques. Vous êtes le juge de la foi ici, Monseigneur... »

Des « semaines sociales » ou des « journées sociales » ont eu lieu cette année-ci à Louviers et à Liège (10 septembre) et à Milan (30 novembre), etc.

Le Saint-Siège et l'Allemagne. — L'Encyclique *Singulari*

quadam caritate [VI, 338] n'a pas complètement calmé les passions soulevées dans l'Allemagne catholique par la question de la confessionalité des syndicats. Cette querelle entre la tendance de Berlin et la tendance de Cologne répond à des divergences profondes ; les catholiques du Rhin et de l'Allemagne du Sud ont des tendances plus libérales au sens politique du mot, ils ont plus d'initiative et leur organisation est très supérieure. Il faut voir dans ce débat l'un des aspects des divergences de plus en plus profondes qui se marquent entre l'Allemagne féodale de l'Est et l'Allemagne industrielle et démocratique de l'Ouest et du Sud. La querelle, cette fois, a porté sur l'interprétation et l'application de l'Encyclique dans laquelle, en effet, les deux partis pouvaient trouver des arguments. Les uns (tendance de Cologne) disaient que rien n'était changé, et, en effet, le Saint-Siège avait voulu ne rien détruire de ce qui existait ; les autres (tendance de Berlin) soutenaient que tout était changé et, en effet, pour l'avenir, le Saint-Siège donne tous ses encouragements à la méthode confessionnelle. Cologne accuse Berlin d'avoir trompé le Pape, Berlin accuse Cologne de ne pas obéir au Pape et de dénaturer sa pensée. Les députés du Centre ne perdent pas une occasion de protester de leur obéissance au Saint-Siège, mais, en même temps, de déclarer que « il ne peut être question de sacrifier les syndicats chrétiens... qu'ils gardent la première place et qu'à eux appartient l'avenir » (Discours de M. Trinborn, député, à Cologne, 23 novembre 1912). Le 26 novembre 1912, eut lieu à Essen une réunion des délégués des syndicats chrétiens pour s'entendre sur la situation créée par l'Encyclique. Les orateurs attaquèrent vivement les commentaires et l'interprétation de l'Union de Berlin. Il fut déclaré qu'on en resterait aux résolutions de Dresde et qu'une organisation à la fois sociale, économique et confessionnelle est impossible en Allemagne. En somme, des satisfactions de forme ont été données au Saint-Siège, on a cherché à gagner du temps, mais rien n'a été changé.

Le Saint-Siège et l'Espagne. — Le 5 février, le nouvel ambassadeur d'Espagne, Don Firmin Calbeton y Blanchon, a présenté au Pape des lettres de créance. Mgr Ragonesi, délégué apostolique en Colombie, a été nommé nonce à Madrid et a présenté ses lettres le

3 avril. Par cette double nomination se trouvent reprises les relations normales entre l'Espagne et le Saint-Siège.

Sacré-Collège. — Un seul nouveau cardinal a été créé cette année : Mgr de Hoznig, évêque de Neszprem (Hongrie). Le cardinal Vaszari, archevêque de Gran, primat de Hongrie a résigné ses fonctions épiscopales en raison de son grand âge.

Les cardinaux décédés sont :

Cardinal Capecelatro, archevêque de Capoue (14 novembre 1912).

Cardinal Nagl, archevêque de Vienne, élevé à la pourpre dans la dernière promotion (4 février 1913).

Cardinal Respighi, vicaire, remplacé dans cette haute fonction par le cardinal Pompili (on sait que le cardinal-vicaire est le vicaire du Pape dans ses fonctions d'évêque de Rome) (22 mars).

Cardinal Vivès y Tuto, capucin espagnol, cardinal de Curie pour l'Espagne. Il était préfet de la Congrégation des religieux. Son influence, surtout pendant les premières années de Pontificat de Pie X, a été considérable. Il était atteint, depuis quelques mois, d'une grave maladie qui avait affaibli sa raison (7 septembre).

ÉTATS BALKANIQUES ET EMPIRE OTTOMAN

Par Gaston LAGNY.

I

LA CRISE ORIENTALE[1]

Faits de guerre. — La guerre — si l'on en excepte les opérations commencées par l'armée monténégrine en territoire turc dans la région de Scutari et le sandjak de Novi-Bazar — a réellement débuté le 18 octobre [VI, 354-355]. Les alliés envahirent à peu près simultanément la Turquie ; l'effort principal bulgare, face au gros des forces ottomanes, se porta sur la Thrace vers Andrinople, l'effort serbe sur la Morava vers Uskub, l'effort grec sur Elassona vers Salonique. En même temps, une armée bulgare moins importante entra dans la Macédoine orientale, pour y agir de concert avec un détachement serbe, une armée serbe pénétra dans le sandjak de Novi-Bazar, prête à donner d'une part la main aux Monténégrins, d'autre part à pousser en Albanie dans la direction de l'Adriatique ; une petite armée grecque, franchissant la frontière d'Épire, marcha sur Janina.

Enfin la flotte grecque eut pour mission de s'assurer immédiatement la maîtrise de l'Égée, de bloquer la flotte turque dans les Dardanelles et de protéger les navires de la marine marchande grecque mobilisés et chargés, soit de transporter les approvisionnements et les soldats, soit de prendre à leur bord des troupes de débarquement destinées à occuper les îles.

Le plan de campagne s'accomplit rapidement. Les troupes

1. Pour la formation de la ligue balkanique et l'analyse des accords conclus en 1912, voir A. Gauvain, Les guerres balkaniques. I. Les Alliances, dans la *Revue de Paris* du 1er décembre 1913. Pour le développement de la crise, consulter les articles de L. de Saint-Victor de Saint-Blancard dans la *Revue des Sciences politiques*, nos de janvier-février et juillet-août 1913 et janvier-février 1914.

turques, composées d'éléments hétérogènes, chrétiens et musulmans, armée active d'Europe et rédifs d'Asie Mineure, moins bien armées, semble-t-il, mal approvisionnées et mal soignées, matériellement et moralement inférieures dans l'ensemble à leurs adversaires, ne purent tenir devant l'irrésistible élan des alliés. En quelques jours, les Bulgares dépassèrent Andrinople, laissant une armée devant la place pour l'investir; après deux grandes victoires, à Kirk-Kilissé (24 octobre) et à Lule-Bourgas (29 octobre), ils rejetèrent les Turcs sur les lignes de Tchataldja, à 40 kilomètres de Constantinople. Sur le théâtre de Macédoine, les Serbes, victorieux à Kumanovo (24 octobre), s'emparèrent d'Uskub (26 octobre), puis de Monastir (18 novembre).

Les Grecs, après s'être battus à Servia, Sarandaporos, Yenidjé-Vardar, entrèrent à Salonique (9 novembre). Le corps bulgare de la Macédoine orientale les y rejoignit, après avoir occupé Nevrokop, Kotchana, Istip. L'armée serbe de l'ouest prit Novi-Bazar (23 octobre), s'assura des points importants du sandjak, puis, pénétrant en Albanie, fit sa jonction à Alessio avec les Monténégrins (19 septembre) et s'avança le long de la mer jusqu'à Durazzo (29 novembre). La force turque en Macédoine était détruite : elle ne tenait plus — en dehors des environs immédiats de Constantinople — que trois places fortes : Scutari, assiégée par les Monténégrins, aidés par les Serbes, Andrinople, bloquée par les Bulgares auxquels les Serbes encore apportent l'aide de leur matériel de siège et de leurs hommes; Janina, investie par les Grecs. Ils avaient dû évacuer successivement en octobre, Lemnos, Thasos, Imbros, Samothrace et toutes leurs possessions de l'Archipel ; en novembre Samos, déjà délivrée des Turcs depuis le commencement de la guerre [VI, 330], proclama son union à la Grèce.

Action diplomatique. — Fin octobre 1912, l'opinion devint unanime en Europe que le *statu quo* territorial de l'Empire ottoman ne pouvait plus être maintenu. En présence des redoutables problèmes posés par la nouvelle évolution de la question d'Orient, dans l'espoir de localiser le conflit et de maintenir le concert européen, M. Poincaré proposa aux puissances (30 octobre) de faire une déclaration de désintéressement territorial. L'Autriche refusa de s'engager, tenant à garder les mains libres vis-à-vis des Serbes ;

l'occupation, par eux, du sandjak et l'espoir exprimé par les dirigeants de Belgrade d'obtenir un large accès territorial sur l'Adriatique contrecarraient directement sa politique ; et les journaux de Vienne lancèrent l'idée de la constitution, pour la sauvegarde des intérêts autrichiens, d'une Albanie autonome, entre la Serbie et la mer.

L'opinion russe soutint le point de vue serbe. Dans la première quinzaine de novembre, l'Autriche renforça ses troupes en Bosnie ; de son côté, le gouvernement de Pétersbourg maintint sous les drapeaux la classe libérable ; et l'armée serbe procéda à l'occupation de l'Albanie. Le conflit, qui menaçait de s'étendre, inquiéta vivement l'Europe. La tension des rapports austro-serbes fut cause d'incidents [1].

Cependant, le 4 novembre, le Gouvernement ottoman avait demandé à la France, à l'Allemagne et à l'Angleterre d'intervenir pour amener la conclusion d'un armistice ; quelques jours après, il sollicita « la médiation collective des puissances en vue de la fixation des conditions de la paix ». Les puissances se concertèrent sur la possibilité de faire une démarche auprès des cabinets alliés pour connaître leurs desiderata et pour leur offrir de s'entremettre. L'offre tomba, le grand-vizir Kiamil pacha s'étant, pour l'armistice, adressé directement aux Bulgares (15 novembre). Des pourparlers s'engagèrent sur les lignes de Tchataldja entre M. Daneff, le premier ministre bulgare et le général Savoff d'un côté, Nazim pacha, le généralissime turc de l'autre. Rompus le 21 novembre, les exigences des alliés ayant été jugées trop dures, ils reprirent le 23.

Le 3 décembre, l'entente se fit : il fut entendu que, durant la suspension des hostilités, les places assiégées ne seraient pas ravitaillées et que des négociations de paix s'ouvriraient le 13 décembre à Londres [2].

Dans le même temps, le secrétaire d'État anglais des Affaires étrangères proposa (28 novembre) et l'Europe accepta la réunion

1. Voir *supra*, p. 198.

2. La Grèce, d'accord avec ses alliés et désireuse de continuer à empêcher tout mouvement turc par mer, ne signa pas l'armistice et poursuivit les hostilités. C'est aux dates des 16 décembre 1912 et 18 janvier 1913 que se placent les deux combats au cours desquels la flotte turque, essayant de sortir des Dardanelles, dut y rentrer avec pertes. Pourtant, les délégués grecs furent admis à participer aux conférences de Londres.

d'une conférence d'ambassadeurs (Allemagne, Angleterre, Autriche, France, Italie, Russie) qui se tenant en contact avec les délégués balkaniques et turcs envoyés à Londres pour négocier, préparerait le règlement général des questions soulevées par la guerre à la solution desquelles les puissances voudraient concourir, et pourrait exercer également une action conciliatrice utile en vue de la conclusion de la paix.

Les conférences de Londres. — Le 16 décembre 1912, les travaux des deux conférences s'ouvrirent parallèlement. Les ambassadeurs arrivèrent tout de suite à un résultat important : ils tombèrent d'accord pour recommander le principe de l'autonomie albanaise, avec garantie pour la Serbie d'un accès commercial à l'Adriatique, par un chemin de fer et un port neutres dont la garde serait confiée à une gendarmerie internationale, les marchandises serbes traversant en franchise le territoire albanais. Le 21 décembre, le Gouvernement serbe adhéra à cette combinaison [1].

De leur côté, les alliés firent connaître à la Turquie, le 23 décembre, leurs conditions au point de vue territorial : cession de toutes les possessions turques en Europe situées à l'ouest et au nord d'une ligne : cap Malatra (mer Noire), Rodosto (mer de Marmara) et de toutes les îles de l'Egée, y compris la Crète, étant acceptée la formation d'une Albanie indépendante dont les frontières seraient à déterminer ultérieurement. Le 28 décembre, contre-propositions turques : la Porte se refusait à faire aucune concession territoriale et promettait des réformes ; propositions jugées inadmissibles par les alliés. Le 1er janvier 1913, les Turcs firent savoir qu'ils consentaient à céder les territoires situés à l'est du vilayet d'Andrinople, tout en gardant les îles et en s'en remettant à la décision des puissances pour la Crète et l'Albanie ; le 3 janvier, ils renoncèrent à une partie du vilayet d'Andrinople. Mais les alliés exigeaient Andrinople même, la Crète et les îles ; l'entente n'ayant pu se faire, leurs délégués déclarèrent suspendues les négociations pour la paix. Les puissances s'entremirent alors pour éviter une rupture défi-

1. Déjà, à la fin de novembre, une assemblée de notables avait proclamé l'indépendance de l'Albanie et un gouvernement provisoire s'était constitué à Vallona sous la direction d'Ismaïl Kemal bey. Ce gouvernement envoya à Londres, au moment des conférences, une mission chargée de soutenir la cause de l'autonomie.

nitive. Le 18 janvier, dans une note collective remise au ministre des Affaires étrangères à Constantinople, elles conseillèrent à la Porte de céder sur la question d'Andrinople et de s'en remettre à elles du soin de statuer sur le sort des îles de la mer Egée. Le Gouvernement ottoman réunit pour délibérer sur cette note un grand Divan composé des plus hauts dignitaires et fonctionnaires de l'Empire; le Conseil se rangea à l'avis du grand vizir, qui était d'accepter les conditions de paix des alliés. Mais un mouvement révolutionnaire, organisé et dirigé par le parti jeune-turc, renversa Kiamil pacha, et la réponse à la note des Puissances fut, de ce fait, ajournée. Les délégués balkaniques à Londres remirent alors aux délégués ottomans une note portant rupture des négociations (29 janvier). Le 30 janvier, le nouveau Gouvernement turc de Mahmoud Chefket fit connaître qu'il s'en remettait à la décision des puissances pour la partie de la ville d'Andrinople sise sur la rive droite de la Maritza, en conservant la partie située sur la rive gauche. Quant aux îles de la mer Egée, il demandait, en laissant à l'Europe la liberté de statuer sur leur sort, qu'il fût tenu compte, pour celles qui avoisinaient les Dardanelles ou l'Asie turque, des nécessités de la défense de l'Empire ottoman. Mais les délégués balkaniques avaient déjà, pour la plupart, quitté Londres.

Reprise des hostilités. — L'armistice du 30 novembre expira le 3 février, et les hostilités reprirent. Sur les lignes de Tchataldja, les Bulgares ne purent obtenir aucun avantage décisif; ils se bornèrent à étendre leur occupation en Thrace du côté de la mer Egée et des Dardanelles (Dédéagatch, presqu'île de Gallipoli, Rodosto). Ils portèrent leur effort sur Andrinople, les Grecs sur Janina. Les Monténégrins assiégeaient toujours Scutari. Les Serbes, tout en aidant leurs alliés, tenaient en respect ou poursuivaient en Macédoine quelques derniers débris turcs. Janina tomba la première le 6 mars, Andrinople le 26, après un furieux assaut. Un second armistice fut signé, cette fois avec les Bulgares, les Serbes et les Grecs, dans les premiers jours d'avril[1]. La parole était aux négociateurs.

Pendant que ces événements se déroulaient deux questions vin-

1. Le Monténégro n'y fut pas partie. Scutari ne s'étant rendu que le 12 avril. Mais ses délégués prirent part aux négociations ultérieures pour la paix.

rent au premier plan des préoccupations européennes : le conflit roumano-bulgare et la question des limites septentrionales de la future Albanie.

Le conflit roumano-bulgare. — Dès les premières victoires des alliés, l'opinion roumaine avait réclamé, comme prix du service rendu par la Roumanie aux Bulgares en gardant la neutralité, une « amélioration stratégique » de sa frontière sud, entre le Danube et la mer Noire.

En décembre, il y eut échange de vues à ce sujet entre les chefs du ministère roumain, MM. Majoresco et Jonesco, et le Président du conseil bulgare, M. Danef, de passage à Bucarest. Des négociations s'ouvrirent à Londres entre ce dernier et M. Mishu envoyé par son Gouvernement pour assister à la Conférence des ambassadeurs. Au début de janvier, M. Take Jonesco vint en personne assister M. Mishu. La Roumanie demandait des garanties pour ses nationaux destinés à devenir Bulgares et la cession d'une bande de territoire allant de Silistrie sur le Danube au cap Baltchik sur la mer Noire. La Bulgarie refusant cette cession, les rapports se tendirent entre les deux pays La Roumanie commença à prendre des mesures militaires. Les grandes puissances offrirent leur médiation et une conférence des cinq ambassadeurs se réunit à Saint-Pétersbourg dans le but de régler à l'amiable le différend (31 mars). Elle se termina par la cession à la Roumanie par la Bulgarie de la ville de Silistrie (15 avril), avec le droit pour elle de contrôler et de subventionner les écoles et les églises koutzo-valaques dans les provinces macédoniennes annexées par la Bulgarie.

Les frontières albanaises. Tension austro-russe. — L'adhésion au principe de la création d'une Albanie autonome n'avait pas fait disparaître, de ce côté, toutes les difficultés. Une fois acquis l'assentiment de Belgrade, il restait, à propos de la fixation des frontières du nouvel État, à concilier les points de vue opposés de l'Autriche, désireuse de les étendre le plus possible aux dépens des demandes serbes et monténégrines, et de la Russie, favorable au contraire aux balkaniques.

Le principal objet de discussion était l'attribution de Scutari dont la prise constituait l'objectif de tous les efforts du Monténégro

depuis le commencement de la guerre, alors que l'Autriche, dont les intérêts y sont considérables, tenait essentiellement à soustraire la ville à la domination slave.

Fin décembre 1912, non seulement l'Autriche mit sur le pied de guerre ses corps d'armée de Bosnie-Herzégovine, mais encore elle renforça ses effectifs en Galicie sur la frontière russe. La Russie, de son côté, prit des précautions militaires[1]. Au commencement de février, une détente se produisit et au milieu de mars on apprit que décidément, Scutari resterait à l'Albanie ; par contre, Prizrend, Ipek, Dibra et Diakova reviendraient à la Serbie.

Cette répartition, proposée par Vienne et Pétersbourg, fut agréée par toutes les puissances et la délimitation du nord et de l'est de l'Albanie fixée jusqu'au lac d'Ochrida. Le concert européen décida de demander à Cettigne et à Belgrade la levée du siège de Scutari et l'évacuation par les troupes serbes des régions albanaises occupées par elles au delà de la ligne frontière adoptée.

Conflit avec le Monténégro. — Malheureusement, le Monténégro, décidé à prendre et à garder Scutari, parut ne pas vouloir tenir compte de cette demande. Déjà son attitude lui avait valu des démêlés avec l'Autriche[2].

En refusant, le 1er avril, de cesser les hostilités autour de Scutari, il entra en conflit avec le concert des puissances.

Sur la proposition de la conférence des ambassadeurs à Londres, celles-ci décidèrent une démonstration navale collective. La Russie seule n'y prit pas part effectivement, mais elle donna à la France mandat de la représenter. La flotte internationale, placée sous les ordres de l'amiral anglais Burney, croisa devant Antivari. Le 7 avril, l'amiral ayant insisté vainement pour que le gouvernement de Cettigne se soumît à la décision de l'Europe, le blocus de la côte fut déclaré depuis Antivari jusqu'à l'embouchure du Drin, puis jusqu'à Durazzo. La prise de Scutari (23 avril), fit craindre de graves complications, une intervention isolée de l'Autriche.

Enfin, le 5 mai, le roi Nicolas résolut de remettre Scutari aux mains des puissances. Le 15 mai, des détachements internationaux occupèrent la ville et le blocus des côtes fut levé.

1. Voir *supra*, p. 199 et *infra*, 414.

2. Voir *supra*, p. 202.

Nouveaux pourparlers pour la paix dans les Balkans. Le traité de Londres. — Des tentatives en faveur de la paix avaient été faites à Londres dès la fin de février par Tewfik pacha, pour obtenir une nouvelle médiation de l'Europe, sur les bases de la note collective remise par les puissances le 18 janvier (*voir supra*). Les États alliés pressentis sur leurs intentions à la suite des offres turques, acceptèrent cette médiation (15 mars), mais sous la réserve que la Porte souscrirait d'avance à certaines conditions : cession des territoires situés à l'ouest d'une ligne Rodosto-cap Malatra, la presqu'île de Gallipoli restant turque ; remise des places encore assiégées (Andrinople aux Bulgares, Scutari aux Monténégrins), abandon à la Grèce de toutes les îles de la mer Égée, y compris la Crète ; paiement d'une indemnité de guerre ; continuation des hostilités.

Ces conditions furent jugées sévères à Londres par la conférence des ambassadeurs. Pourtant celle-ci décida de persister à rapprocher les belligérants par la recherche d'une formule de paix qui modifierait les exigences des alliés en les adoucissant. Le 23 mars, les représentants des puissances dans les capitales alliées proposèrent comme base de médiation :

1° Une ligne frontière Enos-Midia qui suivrait le cours de la Maritza et la cession aux alliés de tous les territoires à l'ouest de cette ligne, à l'exception de l'Albanie dont le régime et la délimitation seraient fixés par les puissances.

2° Règlement par les puissances de la question des îles de la mer Egée.

3° Abandon de la Crète par la Turquie.

4° Règlement de toutes les questions financières à Paris, par les soins d'une commission internationale à laquelle des représentants des États alliés seraient admis à siéger. Participation des alliés à la dette ottomane et aux charges financières des territoires nouvellement acquis. Pas d'indemnité de guerre, en principe.

5° Fin des hostilités aussitôt après l'acceptation de ces bases de négociations.

En même temps, les puissances firent connaître à Constantinople les conditions communiquées aux alliés (31 mars).

La Turquie déclara « accepter dans leur ensemble les bases préliminaires proposées et s'en remettre aux grandes puissances pour le rétablissement de la paix ». Mais les alliés firent des restrictions. Leur note responsive du 4 avril demandait :

1° Que la ligne frontière de Thrace proposée ne fût pas considérée comme définitive, mais seulement comme base des pourparlers.

2° Que les îles de l'Egée fussent cédées aux alliés par les Turcs.

3° Que les frontières projetées pour l'Albanie, qu'ils espéraient conformes à leurs vues exposées à Londres, leur fussent préalablement communiquées.

4° Que fût admis le principe d'une indemnité de guerre dont le chiffre serait discuté à la commission internationale de Paris.

Les puissances se rangèrent au point de vue balkanique pour la ligne Enos-Midia, et pour laisser à la conférence de Paris le soin de se prononcer sur la question de l'indemnité de guerre en même temps qu'elle réglerait toutes les questions financières ; mais elles persistèrent à réclamer que le sort des îles leur fût remis ; s'engageant d'autre part à faire connaître les limites albanaises à mesure qu'elles seraient établies. Finalement, les alliés déclarèrent accepter la médiation des puissances, se réservant de débattre avec elles, au cours des négociations, les questions ayant trait aux îles, à la fixation définitive des frontières de Thrace et d'Albanie et à l'indemnité (22 avril).

Les belligérants furent invités à cesser immédiatement les hostilités et à désigner des plénipotentiaires pour les négociations de paix qui s'ouvrirent à Londres (20 mai). Le traité préliminaire de paix fut signé le 30 mai, dans le texte proposé par les puissances :

Article premier. — Il y aura, à dater de l'échange des ratifications du présent traité, paix et amitié entre Sa Majesté impériale le Sultan de Turquie, d'une part, et Leurs Majestés les souverains alliés, d'autre part, ainsi qu'entre leurs héritiers et successeurs, leurs Etats et sujets respectifs à perpétuité.

Article 2. — Sa Majesté impériale le Sultan cède à Leurs Majestés les souverains alliés tous les territoires de son empire sur le continent européen à l'ouest d'une ligne tirée d'Enos sur la mer Egée, à Midia, sur la mer Noire, à l'exception de l'Albanie.

Le tracé exact de la frontière d'Enos à Midia sera déterminé par une commission nommée par...

Article 3. — Sa Majesté impériale le Sultan et Leurs Majestés les souverains alliés déclarent remettre à Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, à Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, à M. le président de la République Française, à Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, empereur des Indes, à Sa Majesté le roi d'Italie et à Sa Majesté

l'empereur de toutes les Russies, le soin de régler la délimitation des frontières de l'Albanie et toutes autres questions concernant l'Albanie.

Article 4. — Sa Majesté impériale le Sultan déclare céder à Leurs Majestés les souverains alliés l'île de Crète et renoncer en leur faveur à tous les droits de souveraineté et autres qu'il possédait sur cette île.

Article 5. — Sa Majesté impériale le Sultan et Leurs Majestés les souverains alliés déclarent confier à Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, Sa Majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, M. le président de la République Française, Sa Majesté le roi d'Italie, Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies le soin de statuer sur le sort de toutes les îles ottomanes de la mer Egée (l'île de Crète excepté) et de la péninsule du Mont Athos.

Article 6. — Sa Majesté impériale le Sultan et Leurs Majestés les souverains alliés déclarent remettre le soin de régler les questions d'ordre financier résultant de l'état de guerre qui prend fin et des cessions territoriales ci-dessus mentionnées à la commission internationale convoquée à Paris à laquelle ils ont délégué leurs représentants.

Article 7. — Les questions concernant les prisonniers de guerre, les questions de juridiction, de nationalité et de commerce seront réglées par des conventions spéciales.

L'Albanie et les îles de l'Egée. — Le traité de paix signé, la conférence des ambassadeurs prit définitivement en mains l'étude du problème albanais et celui de l'attribution des îles. Pour les frontières albanaises, si l'accord était fait sur celles du nord et de l'est [1], la plus grande incertitude régnait sur celles qu'il convenait de donner, au sud, au nouvel État. L'Italie, intéressée au maintien et au développement de son influence dans l'Albanie méridionale, séparée seulement par un bras de mer de son propre territoire, comme l'Autriche dans l'Albanie du Nord, avait fait connaître son intention arrêtée de barrer la route à l'expansion grecque dans la Haute-Épire. Elle avait invoqué des considérations stratégiques pour l'empêcher de s'étendre sur les deux rives du canal de Corfou. Les Grecs, au contraire, revendiquaient la possession définitive de la Haute-Épire comme peuplée en majeure partie de leurs compatriotes. Le désaccord portait principalement sur la région comprenant les agglomérations de Koritza, Leskoviki, Premeti, Argyrocastro, Delvino, Chimarra, d'où partirent de nombreuses protestations grecques contre l'annexion à l'Albanie

1. Voir *supra*, p. 345.

lorsque fut connue la manière de voir que l'Italie, appuyée par l'Autriche, s'efforçait de faire prévaloir auprès des puissances. Quant à l'organisation intérieure de l'Albanie, le besoin s'en faisait grandement sentir : le gouvernement provisoire d'Ismaïl Kemal n'avait d'influence qu'à Vallona et aux environs ; Essad pacha l'ancien défenseur de Scutari, grand propriétaire, tenait toute la région de Durazzo, et quoiqu'ayant accepté d'Ismaïl Kemal le ministère de l'Intérieur, les relations entre l'un et l'autre paraissaient froides : en dehors de Scutari administrée par une commission internationale depuis le départ des Monténégrins, les Albanais du Nord ne semblaient reconnaître d'autre autorité que celle de leurs chefs locaux. L'Autriche et l'Italie avaient déjà élaboré un programme : constitution d'une principauté autonome : désignation d'un prince par les puissances [1], institution d'une gendarmerie internationale. Le projet fut réservé pour un examen plus approfondi.

Enfin, sur la question des îles de l'Égée, les points de vue italien et grec s'opposaient encore. Les Grecs réclamaient pour eux toutes les îles, « grecques par la nationalité (sur 423.000 habitants, 394 000 Grecs), et aussi par la culture morale et intellectuelle et par l'activité commerciale et maritime de leurs habitants » (memorandum présenté par M. Venizelos à la première conférence de Londres). Les Italiens au contraire, non seulement étaient décidés à garder le Dodécanèse qu'ils occupaient, jusqu'à complète exécution par la Porte du traité de Lausanne et à ne le rendre plus tard qu'aux Turcs, conformément au traité, mais encore ils exprimaient l'avis que les îles voisines de l'Asie Mineure et des Dardanelles (Mitylène. Chio, Cos et Rhodes, Tenedos, Imbros, Samothrace et Lemnos) devaient rester ottomanes, tout en jouissant d'une large autonomie.

Différends entre alliés. — Il parut, un instant, après le 30 mai, que l'intérêt se concentrerait sur les réunions de travail des ambassadeurs. Mais très vite les divisions des alliés balkaniques

1. Dès qu'il fut question d'une principauté d'Albanie, des candidatures furent mises en avant : le prince égyptien Fuad, le duc d'Urach, beau-frère de la reine de Belgique, le prince Guillaume, second fils du roi de Suède, le prince de Wied, neveu de la reine de Roumanie et gendre du roi de Wurtemberg.

sur le partage des territoires conquis par eux en Macédoine accaparèrent l'attention. Des traités qui avaient constitué, en 1912, le bloc balkanique contre la Turquie, seul le traité serbo-bulgare prévoyait une délimitation éventuelle des conquêtes qui pourraient être faites; encore n'était-elle précise que pour une partie du domaine turc : à la Bulgarie, droit exclusif de s'annexer la portion située à l'est de la Strouma et des monts Rhodopes; à la Serbie, droit identique sur les territoires situés à l'ouest et au nord des monts Char; pour les territoires entre le Char-Dagh, les Rhodopes, l'Archipel et le lac d'Ochrida, les contractants s'en remettaient à l'arbitrage du tsar de Russie, la Serbie, toutefois, s'engageant à ne rien demander « au delà d'une ligne commençant à Golemi-Vrch, sur la frontière turco-bulgare (au nord de Krivoretchna-Palanka) et allant dans la direction sud-ouest jusqu'au lac d'Ochrida, jusqu'au monastère de Babovtzi ».

Les Bulgares demandèrent l'exécution stricte du traité; les Serbes, au contraire, privés par l'Europe des terres albanaises que ce traité leur attribuait, en demandèrent la revision, réclamant des compensations, notamment dans la région de Monastir. D'autant plus qu'à leurs yeux, les termes de la convention militaire annexée au traité d'alliance n'avaient pas été observés; au lieu des 150.000 hommes prévus, la Serbie en avait mis sur pied 300.000; 100.000 soldats bulgares auraient dû opérer avec eux en Macédoine, et non seulement les Serbes n'avaient été que peu aidés, mais encore ils avaient prêté aux Bulgares devant Andrinople un appui très efficace, en hommes et en matériel.

Entre les Bulgares et les Grecs, aucune délimitation n'avait été prévue en 1912 pour les territoires occupés par leurs troupes : le voisinage, en Macédoine, des soldats des deux pays avait amené de graves incidents. Dès le commencement de l'année, de violentes polémiques s'étaient engagées sur la priorité d'occupation de Salonique où les Grecs s'étaient installés, mais où les Bulgares, qui en convoitaient la possession définitive, avaient mis et laissé un détachement. Des collisions, dont quelques-unes sanglantes, s'étaient produites dans la région comprise entre Salonique et Sérès (Nigrita, avril : Voultsista, mai).

Les négociations. — Des pourparlers s'engagèrent d'abord entre

Sofia et Belgrade (début de mai). Il fut convenu, en principe, que dans le cas où les négociations directes n'aboutiraient pas, on ferait appel à l'arbitrage du tsar. Du côté gréco-bulgare, une commission mixte fut nommée pour délimiter les sphères d'occupation des deux armées. Le mois de mai se passa, sans succès, en tentatives de règlement amiable du conflit serbo-bulgare (26 mai : note du ministre serbe à Belgrade, demandant formellement la revision du traité de 1912 ; le 29 mai, M. Pachitch insiste sur la nécessité de cette revision). Le 1er juin, MM. Guéchoff et Pachitch se rencontrèrent à la frontière des deux pays, et se mirent d'accord sur le projet d'une réunion des chefs des gouvernements alliés (Bulgarie, Serbie et Grèce, Monténégro). L'ouverture d'une crise ministérielle à Sofia, la démission de M. Guéchoff, l'affirmation d'une entente militaire gréco-serbe effacèrent l'impression de détente. Entrant en ligne, la Roumanie fit savoir qu'elle ne resterait pas passive, en cas de conflit armé.

En présence de cette situation alarmante, le tsar Nicolas II intervint, adressant simultanément aux rois de Bulgarie et de Serbie un télégramme identique leur demandant de s'en remettre à la Russie pour le règlement de leur différend (8 juin)[1].

Le roi Ferdinand répondit qu'il avait été le premier à accepter le recours à l'arbitrage russe « conformément au traité de 1912 » et le roi Pierre qu'il ne ferait rien pour rompre l'union balkanique. Les points de vue demeuraient opposés sur la question de la revi-

1. « La nouvelle de l'entrevue projetée à Salonique entre les ministres présidents des quatre pays alliés, qui pourraient ensuite se rencontrer à Saint-Pétersbourg, m'a fait le plus grand plaisir, cette intention semblant indiquer le désir des États balkaniques de s'entendre et de consolider l'alliance qui jusqu'à présent a donné les résultats les plus brillants. C'est avec un sentiment pénible que j'apprends que cette décision n'a pas encore été mise à exécution et que les États balkaniques paraissent se préparer à une guerre fratricide capable de ternir la gloire qu'ils ont acquise en commun. Dans un moment aussi grave, j'en appelle directement à Votre Majesté, ainsi que m'y obligent mon droit et mon devoir. C'est à la Russie que les deux peuples bulgare et serbe ont remis, par un acte de leur alliance, le règlement de tout différend. Je demande donc à Votre Majesté de rester fidèle aux obligations contractées par Elle et de s'en rapporter à la Russie pour la solution du différend actuel entre la Bulgarie et la Serbie, considérant les fonctions d'arbitre non pas comme une prérogative, mais comme une obligation pénible à laquelle je ne saurais me soustraire. Je crois devoir prévenir Votre Majesté qu'une guerre entre alliés ne pourrait me laisser indifférent ; je tiens à établir que l'État qui aurait commencé cette guerre en serait responsable devant la cause slave et que je me réserve toute liberté quant à l'attitude qu'adopterait la Russie vis-à-vis des résultats éventuels d'une lutte aussi criminelle. »

sion. Cependant, ces réponses furent jugées satisfaisantes à Saint-Pétersbourg et la Grèce ayant demandé, elle aussi, le règlement par arbitrage de ses difficultés avec la Bulgarie, les présidents du Conseil des quatre États alliés furent invités à venir y conférer le plus tôt possible.

En même temps, le gouvernement de Belgrade proposa, conjointement avec celui d'Athènes, de réduire des trois quarts les effectifs actuellement sous les armes ; la Bulgarie subordonna son adhésion à l'établissement, dans les régions contestées, de détachements mixtes, en nombre égal.

Le départ des ministres pour Saint-Pétersbourg fut retardé pour des motifs d'ordre intérieur. A Belgrade, par suite de divers gences avec certains de ses collègues du cabinet sur la question de l'arbitrage, M. Pachitch offrit sa démission (22 juin). Approuvé par la Skoupchtina, il la retira. Mais des nouvelles parvinrent d'engagements sérieux et généraux entre les troupes en présence sur les lignes frontières. Le 29 juin au soir, les Bulgares avaient attaqué les avant-postes serbes et grecs sur toute la ligne du Vardar.

Dans les premiers jours de juillet — les déc larations officielle vinrent un peu plus tard — la guerre pouvait être considérée comme commencée et un nouvel acteur se disposait à y prendre part. Le 2 juillet, un ordre de mobilisation partit de Bucarest. La Roumanie entrait en jeu contre les Bulgares[1].

La guerre entre les alliés. — La campagne fut rapide et meurtrière. Même, des accusations de cruautés furent lancées, notamment par les Grecs contre les Bulgares. D'abord surpris par l'attaque brusque et forcés de reculer, Serbes et Grecs, par une rapide contre-offensive, refoulèrent leurs adversaires sur tous les points. Tandis que les Serbes, assuraient leurs positions dans la Macédoine du centre et de l'ouest, en liaison avec les Grecs, ceux-ci, partis de Salonique, occupèrent successivement Doiran, Serès, Demir-Hissar-Stroumitza (2-10 juillet . Le 10 juillet, les troupes roumaines franchirent le Danube, chassant devant elles les Bulgares qui, volontairement, n'offraient pas de résistance. Tandis qu'une portion de

1. Le Monténégro, mettant une brigade sur pied, se rangeait aux côtés de la Serbie.

l'armée occupait le territoire situé en deçà de la ligne Turtukaï-Baltchick (la ligne déjà revendiquée au printemps), la portion principale avança droit par le nord, de Lom-Palanka sur Vratza, dans la direction de Sofia. Fin juillet des patrouilles arrivèrent jusqu'à 40 kilomètres de la capitale. Les Serbes restèrent en observation dans la région d'Égri-Palanka. Mais les Grecs, poursuivant leurs avantages, occupèrent d'une part tout le littoral de l'Egée, de Salonique à Cavalla et Dédéagatch, de l'autre, poussèrent jusqu'aux défilés de Kresna et de Djoumaïa, au seuil de l'ancienne frontière méridionale bulgare (20-26 juillet). Le 13 juillet, l'armée turque de Tchataldja, profitant des circonstances, avait franchi la ligne-frontière Enos-Midia, fixée par le traité de Londres, atteint Tchorlou, puis Lule-Bourgas, puis Kirk-Kilissé, enfin Andrinople où elle entra sans obstacle le 20 juillet.

Action diplomatique. — Le 14 juillet, la Bulgarie partout vaincue, sollicita la médiation russe en vue de la paix. Mais les gouvernements serbe et grec refusèrent cette médiation, voulant traiter avec la Bulgarie seule, sur le champ de bataille. Pressenti d'autre part sur ses conditions de paix par le roi Ferdinand, le roi Charles fit savoir que la Roumanie demandait pour elle une rectification de frontières aboutissant à la ligne Turtukaï-Dobritch-Baltchik et des garanties pour les Koutzo-Valaques destinés à devenir bulgares, mais aussi qu'elle ne traiterait pas isolément et qu'elle voulait participer à la réglementation du nouvel état de choses dans les Balkans en vue de maintenir l'équilibre.

La présence simultanée de MM. Pachitch et Venizelos à Nisch, où le gouvernement de Sofia envoya des représentants (20 juillet), fit croire un moment que les préliminaires de paix y seraient discutés. Mais c'est Bucarest qui fut définitivement choisi et c'est sous la présidence de M. Majoresco, le premier ministre roumain, assisté de M. Take Jonesco, que se réunirent les délégués de la Bulgarie, de la Serbie, de la Grèce et du Monténégro (30 juillet) [1].

La paix de Bucarest. — Un armistice fut d'abord signé, puis il y eut huit jours de séances et de conversations particulières entre

1. La Turquie avait demandé, sans succès, de prendre part aux délibérations de la conférence.

les membres des différentes missions. L'accord se fit le 3 août entre les Roumains et les Bulgares sur la base des demandes roumaines (frontière Turtukaï Baltchik ; suppression des fortifications de Roustchouk et de Choumla ; garanties pour les écoles et les églises roumaines en Nouvelle Bulgarie). Le 6 août, l'entente intervint entre Bulgares et Serbes : la frontière suivait la ligne de partage des eaux entre la Strouma et le Vardar, passant ensuite à peu près à égale distance entre les vallées de Radovitsa, Kotchana et Ichtip, attribuées aux Serbes, et celle de Stroumitza, laissée aux Bulgares. Aux Grecs ceux-ci abandonnèrent tous les territoires à l'est de Salonique (principaux centres, Drama et Serès) ; mais la discussion fut vive autour du port de Cavalla ; les grandes puissances s'en mêlèrent[1]. Finalement, Cavalla resta aux Grecs et le traité de paix fut conclu le 6 août[2]. Les questions des dédomma-

1. Alors que les représentants autrichien et russe à Bucarest travaillaient en faveur des Bulgares, la France et l'Allemagne appuyaient les Grecs. L'Empereur Guillaume II semble avoir joué, dans la conclusion de la paix, un rôle personnel important. Le roi Charles de Roumanie lui télégraphia le 7 août : « Après avoir surmonté de grandes difficultés, la conclusion de la paix est assurée, et grâce à toi, elle sera définitive... » L'idée, un instant mise en avant, d'une revision, fut vite abandonnée.

2. « Art. 2. — La frontière roumano-bulgare... partira du Danube, en amont de Turtukai, pour aboutir à la mer Noire, au sud d'Ekrene.

Il est formellement entendu que la Bulgarie démantèlera, dans un délai maximum de deux années, les fortifications qui existent à Roustchouk, à Simla et dans une zone de vingt kilomètres autour de Baltchitch. Une commission mixte établira, dans les quinze jours, sur le terrain, le nouveau tracé et présidera au partage des biens capitaux occupés par la nouvelle frontière. En cas de divergences, un arbitre décidera en dernière instance.

Art. 3. — La frontière serbo-bulgare... partira de l'ancienne frontière, de la montagne de Paratrica, suivra l'ancienne frontière turco-bulgare et la ligne de partage des eaux entre le Vardar et la Strouma, à l'exception de la haute vallée de la Stroumitza qui restera à la Serbie.

Ladite frontière aboutira au mont Belasica, où elle rejoindra la frontière bulgaro-grecque. Une commission mixte exécutera, dans les quinze jours, le nouveau tracé et présidera au partage des biens capitaux coupés par la nouvelle frontiere, avec recours possible à l'arbitrage...

Art. 5. — La frontière gréco-bulgare... partira de la nouvelle frontière bulgaro-serbe, sur la crête de Celascina-Planima, et aboutira à l'embouchure de la Mesta sur la mer Egée. Une commission mixte et un arbitrage sont institués, comme il a été indiqué dans l'article précédent.

Il est formellement entendu que la Bulgarie se désiste, dès maintenant, de toute prétention sur l'île de Crète.

Art. 6. — Les quartiers généraux des armées respectives seront informés de la signature du traité. Le gouvernement bulgare s'engage à démobiliser dès le lendemain...

Art. 7. — L'évacuation du territoire bulgare commencera aussitôt après la

gements à accorder aux populations civiles victimes de la guerre, du statut des écoles et des églises bulgares, serbes et grecques en Macédoine et en Thrace retardèrent jusqu'au 10 août l'échange définitif des signatures. L'entente n'ayant pu, d'ailleurs, se faire sur ces questions, elles furent réservées pour des négociations ultérieures entre les gouvernements.

Les Turcs à Andrinople. — En profitant de la guerre entre les états balkaniques pour faire occuper par ses troupes Andrinople et une grande partie de la Thrace, le gouvernement turc violait l'une des clauses du traité de paix signé le 30 mai à Londres sous l'égide des grandes puissances ; celles-ci se préoccupèrent de faire respecter par la Turquie ses engagements antérieurs. L'Angleterre fit savoir (28 juillet) qu'elle renonçait à prêter « l'aide morale et matérielle » qu'elle avait promise pour la réorganisation de la Turquie d'Asie. On craignit une intervention isolée de la Russie du côté de l'Arménie. Tout se borna à une démarche des représentants des six grandes puissances à Constantinople, qui, l'un après l'autre, invitèrent le grand vizir à veiller au respect du traité de Londres. Au cas où la Turquie ne se soumettrait pas aux recommandations des puissances, celles-ci lui retireraient tout secours moral et financier (7 août). Mais les Turcs refusèrent de céder. Au reste, des négociations directes furent engagées avec la Porte par M. Natchevitch, ancien agent diplomatique de Bulgarie à Constantinople, d'abord sans mission officielle, puis avec l'assentiment de Sofia (août) lorsqu'eut été constaté le peu d'efficacité, de fermeté et d'ensemble de l'action du concert européen. Le 8 septembre, des conférences pour la paix s'ouvrirent officiellement entre les délégués turcs et bulgares. La Bulgarie n'insistant pas pour recouvrer Andrinople, l'accord se fit rapidement sur la nouvelle frontière et fut conclu le 18 septembre. Partant d'Énos, sur la mer Égée, elle suivait le cours

démobilisation de l'armée bulgare et sera achevée au plus tard dans la quinzaine... »

La question de l'agrandissement territorial à accorder au Monténégro fut laissée à une entente ultérieure directe entre le Monténégro et la Serbie qui lui céda, sur sa propre part de conquêtes, les centres de Diakovitza, Plevlié et Ipek avec le territoire environnant (15 août).

La Serbie et la Grèce, de leur côté, devenant limitrophes sur une vaste étendue (du lac d'Ochrida au Vardar) désignèrent une commission mixte pour fixer la frontière.

de la Maritza, puis se dirigeait vers le nord-est, laissant Dimotika, Andrinople et Kirk-Kilissé à la Turquie, pour aboutir à Iniada sur la mer Noire. Après entente sur une série de points secondaires, — prisonniers de guerre, nationaux, biens vakoufs, etc., — le traité de paix fut signé le 29 septembre.

La Conférence des ambassadeurs et l'Albanie. — Fin juillet l'accord était fait sur le projet de constitution intérieure (Voyez *supra*). L'Albanie serait érigée en principauté sous la souveraineté d'un prince nommé par les puissances : cette nomination devrait avoir lieu dans les six mois qui suivraient l'approbation définitive du projet par les gouvernements. En attendant, une commission internationale composée de représentants des six puissances et d'un représentant de l'Albanie — dite commission de contrôle — serait chargée de jeter les bases de l'administration du pays.

En ce qui concerne la frontière nord déjà fixée dans ses grandes lignes, il fut décidé qu'une commission internationale aurait la tâche de l'arrêter sur place dans ses détails. Sur le tracé de la frontière méridionale, la conférence discuta longuement, la Triplice se montrant favorable aux Albanais, la Triple-Entente appuyant, au contraire, les demandes grecques et les aspirations philhelléniques des Epirotes. Finalement, la Triple-Entente admit, — 10 août — que suivant le projet austro-italien, la frontière laisserait à l'Albanie la rive orientale du canal de Corfou, c'est-à-dire qu'elle partirait du cap Stylos pour aboutir au lac d'Ochrida. Entre ces deux points la délimitation serait faite sur place par une commission internationale. Les puissances estimèrent, par contre, que si l'on imposait à la Grèce des sacrifices en Epire, on devait par compensation lui attribuer toutes les îles de l'Égée, y compris celles détenues par l'Italie. Mais l'Italie ayant objecté que l'évacuation du Dodécanèse, qu'elle tenait du traité de Lausanne, équivalait pour elle à abandonner le seul gage qu'elle possédait pour contraindre la Turquie à retirer les troupes encore en Tripolitaine, une formule proposée par sir Edward Grey fut acceptée, stipulant que dès que la Turquie se serait conformée aux stipulations du traité de Lausanne, l'Italie s'engageait à remettre les îles aux six Puissances, qui prendraient d'un commun accord une décision à leur sujet.

Après quoi la conférence interrompit ses travaux (août)[1]. Fin septembre, les deux commissions de délimitation commencèrent à fonctionner. Celle du sud, la plus importante, fut aussi celle qui souleva le plus de critiques. La Grèce protesta contre la nomination des délégués autrichien et italien, les consuls Bilinski et Labia, albanophiles notoires, et les manifestations des Epirotes dans un sens favorable aux intérêts de l'hellénisme se multiplièrent.

Dans l'intérieur même de l'Albanie, la situation était peu claire. La rupture était à peu près complète entre les pouvoirs, devenus rivaux, d'Ismaïl Kemal et d'Essad pacha. Dans le nord, des collisions se produisirent le long des nouvelles frontières entre Monténégrins et Malissores. Cependant, les troupes serbes occupant encore certains points du territoire attribué à l'Albanie, la conférence de Londres avait chargé l'amiral président de la commission internationale de Scutari de demander au nom des puissances l'évacuation de ces points (fin août). — La Serbie, après avoir opposé des raisons de défense contre ses remuants voisins, s'inclina devant le désir de l'Europe. Mais elle dut immédiatement prendre de sérieuses mesures militaires devant une incursion inquiétante d'Albanais qui, au nombre de 6.000, entrèrent à Dibra. Le gouvernement de Belgrade ordonna une mobilisation partielle (23 septembre). Les Albanais, d'ailleurs, furent vite repoussés. Mais le nouvel état de choses récemment créé apparut peu stable.

La Conférence financière de Paris. — Le traité de Londres du 30 mai avait réservé (art. 6) à une commission internationale le règlement de toutes les questions d'ordre financier résultant de l'état de guerre et des cessions territoriales effectuées. Les deux principales étaient, en fait, la participation des États balkaniques aux charges de la Dette ottomane pour les territoires turcs qu'ils acquéraient, et l'indemnité de guerre que ces États réclamaient

1. Le traité de Londres du 30 mai avait confié aux grandes puissanses « le soin de statuer sur le sort de la péninsule du Mont-Athos » dont la situation est spéciale à cause des nombreux couvents qu'elle renferme. Des interventions russe et grecque s'étaient produites à la suite de querelles entre moines. Finalement, la Conférence des ambassadeurs adopta le principe de la constitution du Mont-Athos en république autonome.

de la Turquie. Les délégués nommés[1], la conférence se réunit pour la première fois à Paris le 5 juin et constitua dans son sein quatre sous-commissions ou comités : comités de la dette, des concessions et contrats, des réclamations pécuniaires des belligérants, et des garanties. Les trois premiers seulement fonctionnèrent. L'un s'occupa d'établir la situation de la dette à la veille de la guerre pour fixer, d'après elle, les différentes parts contributives. Le second examina quelle serait la situation des entreprises de travaux publics, chemins de fer, mines, etc., dans les territoires concédés. Le troisième se fit présenter — sans trancher d'ailleurs le fond du débat — une liste des réclamations de chaque État provenant de la guerre. Le 19 juillet, l'enquête préliminaire sur les différents points du programme étant achevée, la conférence s'ajourna à une date ultérieure. Elle ne s'est pas encore à nouveau réunie.

Les difficultés gréco-turques. — Fin septembre 1913, les Bulgares étaient les seuls à avoir réglé avec la Turquie par le récent traité de Constantinople « les questions concernant les prisonniers de guerre, les questions de juridiction, de nationalité et de commerce » que l'article 7 du traité de Londres laissait à des conventions spéciales le soin de résoudre. Les négociations avec la Grèce duraient depuis plusieurs mois à Athènes. Jusqu'au début de septembre, elles ne firent pas de progrès appréciables. Avec l'arrivée au ministère des Affaires étrangères de M. Panas, on espéra une solution. En effet, les Turcs admirent quelques demandes grecques : le maintien, pour les capitulations, du *statu quo* antérieur à la dernière guerre, le paiement d'une indemnité (à fixer par la conférence financière à Paris) pour les navires grecs saisis à l'ouverture des hostilités. Mais les points de vue restèrent irréductibles sur deux questions : celle des biens vakoufs et celle de l'indigénat[2]. Fin septembre, le gouvernement d'Athènes, en présence de l'incertitude régnant sur les véritables intentions turques, prit des précautions militaires.

1. Les pays représentés étaient, par ordre alphabétique : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Monténégro, la Russie, la Serbie, la Turquie.

2. La Porte demande que tous les immeubles qui appartenaient à l'État ottoman dans les provinces conquises soient reconnus comme vakoufs et

Avec la Serbie, aucune entente sur les mêmes questions n'est encore intervenue.

Les nouvelles formations territoriales et les nouveaux groupements politiques. — La Roumanie ne s'est territorialement que peu agrandie, bien que d'une région riche et peuplée (8 340 kilomètres carrés : 353.000 hab) ; mais en présidant à l'élaboration du traité de Bucarest, elle a acquis une situation diplomatique prédominante. La Serbie et la Grèce ont augmenté leurs superficies respectives de près de la moitié (Serbie : anciens territoires, 48.303 kilomètres carrés et 2 957.200 hab. ; nouveaux, 39.000 kilomètres carrés et 1 290.000 hab. ; Grèce : anciens territoires, 64.667 kilomètres carrés et 2.631.000 hab. ; nouveaux, 51.300 kilomètres et 1 624.000 hab.). L'une, avec Novi-Bazar, Uskub et Monastir. occupe dans le centre de la péninsule une position de premier ordre ; l'autre avec Salonique, Cavalla, la Crète et la plupart des îles de l'Archipel, est devenue prépondérante dans la mer Egée[1]. Les trois pays sont rapprochés par le désir commun de maintenir les résultats de la paix. La Bulgarie, au contraire, réduite après ses revers à ne s'annexer que la partie méridionale de la Macédoine avec, sur l'Egée, le seul port de Dédéagatch (anciens territoires, 96.345 kilomètres carrés et 4.329.108 hab. ; nouveaux, 18.000 kilomètres carrés et 400.000 hab., en tenant compte de la cession faite à la Roumanie, paraît, s'accorder avec la Turquie, très diminuée en Europe, pour ne vouloir reconnaître aux stipulations de Bucarest qu'un caractère provisoire[2].

demeurent la propriété des mosquées et autres établissements pieux; la Grèce ne reconnaît comme tels que les biens spécialement affectés aux établissements pieux. La Porte ne reconnaît comme sujets hellènes que ceux appartenant aux provinces, conquises ; la Grèce insiste pour que tous les Epirotes, les Macédoniens, les insulaires, domiciliés dans l'Empire ottoman, puissent opter pour la nationalité grecque.

1. Grecs et Serbes sont également liés par des intérêts économiques. Les Serbes ne sont plus qu'à 60 kilomètres de Salonique qui reste, jusqu'à la construction du Danube-Adriatique, leur seul débouché vers la mer et Salonique, port grec, a besoin pour se développer de rester rattaché à l'hinterland serbe.

2. Alors que Grecs et Serbes ont travaillé à consolider l'organisation administrative qui avait partout immédiatement suivi l'occupation militaire, les Bulgares n'ont mis aucune hâte, après la paix, à reprendre possession de leurs nouveaux territoires qu'ils avaient dû abandonner devant les menaces d'invasion. Ils ont laissé s'y former une sorte de gouvernement provisoire indépendant (Gumuldjina). — Et le roi Ferdinand a dit, le 11 août, dans

II

ROUMANIE[1]

Ministère Majoresco. Les partis. — A la fin d'octobre 1912, un nouveau gouvernement se forma. La gravité des événements dans les Balkans fit prévaloir l'idée d'un cabinet de concentration, jouissant dans le pays d'une autorité bien assise qui lui permettrait de donner tous ses soins à la question extérieure.

Le cabinet fut une association de conservateurs et de conservateurs-démocrates, chaque parti restant distinct et conservant son programme de politique intérieure. M. Majoresco resta président du Conseil. M. Take Jonesco, chef du parti conservateur-démocrate, devint ministre de l'Intérieur et les autres portefeuilles furent également partagés entre les membres des deux partis[2], celui de la guerre étant confié à un général. Le nom de M. Carp, chef des conservateurs, avait été écarté, la campagne menée contre lui par l' « opposition unie » (conservateurs-démocrates et libéraux) peu de temps auparavant aurait rendu impossible toute combinaison vraiment stable.

M. Filipesco démissionna en avril 1913 : il trouvait insuffisante pour son pays la convention bulgaro-roumaine sur Silistrie et s'était montré partisan d'une politique plus énergique. Il fut remplacé par M. Arion. M. Filipesco fut d'ailleurs suivi. Il y eut au Parlement un certain nombre de démissions. Le parti conservateur,

une proclamation à son armée : « Aucun patriote bulgare ne pouvait renoncer, de bon gré et sans lutte, à Monastir, Ochrida, Dibra, Prilep, Salonique, Serès et aux autres terres bulgares où vivent nos frères de race... »

1. Charles 1er, roi de Roumanie : prince régnant, 8 avril 1867 ; roi, 14 mars 1881.

Superficie	139.490 kilomètres carrés.
Population	7.601.660 habitants.

Le territoire acquis sur la Bulgarie au traité de Bucarest compte 8.340 km² et 353.600 habitants.

1 lei = 1 franc.

2. M. Majoresco, *Présidence du Conseil et Affaires Etrangères ;* M. Take Jonesco : *Intérieur ;* M. Marghiloman (C.) : *Finances ;* M. Michel Cantacuzène (C) : *Justice ;* M. Disesco (C.D.) : *Instruction publique ;* M. Filipesco (C.) : *Domaines ;* M. Badarau (C.-D.) : *Travaux Publics ;* M. N. Xenopol (C.-D.) : *Commerce ;* Général Harjen : *Guerre.*

conduit par M. Carp déclara dans un congrès (mai 1913) vouloir prendre position contre les décisions de la Conférence de Saint-Pétersbourg, sommant les ministres conservateurs de quitter le cabinet plutôt que de les accepter. N'étant finalement pas écouté, et M. Majoresco ayant obtenu à la Chambre un vote de confiance (85 voix pour, 15 voix libérales contre, 16 abstentions : 6 ministres et 10 conservateurs), M. Carp quitta la direction du parti conservateur [1].

Élections. — Le pays fut appelé à choisir de nouveaux représentants aussitôt après la formation du nouveau ministère (21 novembre). Pour la première fois, les électeurs de la Dobroudja prirent part au vote. Les élections se firent librement. La campagne fut peu animée, l'opposition libérale ne luttant que nominalement, à cause des circonstances. Furent élus (Sénat et Chambre) : 127 conservateurs-démocrates, 112 conservateurs, 62 nationaux-libéraux, 4 indépendants.

Sessions parlementaires et lois votées. — Il y eut deux sessions : l'une du 9 décembre au 31 mai, l'autre, très courte, en juillet (guerre contre la Bulgarie).

Pendant la première session, en dehors du budget, furent votés des crédits extraordinaires pour l'armée (151 millions), un programme étendu pour le développement des chemins de fer impliquant un crédit de 405 millions à répartir sur plusieurs exercices, des lois portant construction d'écoles primaires (crédit de 50 millions) et mise en valeur des terrains inondables (crédit de 20 millions à répartir sur cinq ans).

Au cours de la seconde session, on vota de nouveaux crédits militaires (100 millions), une loi autorisant le gouvernement à mettre en application l'état de siège, etc.

Situation économique. — La récolte de 1912 a été moins bonne que celle de 1911, surtout pour le maïs.

L'exportation des céréales a, en outre, été difficile. Dans les

1. Il faut signaler la clôture du débat sur les tramways de Bucarest [VI, 355, 356]. Le 16 avril 1913, la Cour de cassation rejeta le pourvoi de la municipalité contre l'arrêt qui l'avait condamnée. L'opinion, occupée par la crise balkanique, s'était d'ailleurs désintéressée de la question.

banques, les retraits de fonds et le resserrement du crédit ont occasionné beaucoup de faillites. Le pays a souffert, depuis l'automne 1912 jusqu'au printemps de 1913, d'un malaise économique ; puis est venue la guerre qui, accaparant les hommes et les moyens de transport, a paralysé les transactions. L'automne de 1913 s'annonce, d'ailleurs, comme la fin de cette crise passagère.

La loi votée pour le développement des voies de communication (voir ci-dessus) — achèvement de la « pipe-line » Baicoi-Constantza ; construction ou achèvement des voies ferrées Krajova-Bucarest, Hirsova-Constantza, Dragomiresti-Berlad, etc., en tout 1.645 kilomètres ; achat de matériel roulant — n'a pu, à cause de la guerre, recevoir même un commencement d'exécution. Il n'y a pas eu de moratorium, mais il a été décidé qu'à partir du 3 juillet, les plaintes ne seraient pas valables contre les incorporés ou les volontaires jusqu'à un mois après le décret de démobilisation.

Situation financière. — Le budget voté pour 1913-1914 porte 536 millions de lei environ, en recettes et en dépenses : augmentation de 50 millions sur celui de l'année précédente. Mais les crédits militaires extraordinaires ne sont pas compris dans ce chiffre.

Malgré de notables excédents laissés au trésor par l'exercice 1912-1913, la Roumanie a dû faire appel au crédit pour faire face à ses dépenses extraordinaires. Le groupe allemand Disconto-Gesellschaft Bleichröder a pris au début de l'année pour 70 millions de bons du trésor 4 1/2 p. 100.

La Roumanie et les puissances. — Une conséquence notable de la crise balkanique a été l'intimité moins grande des rapports de la Roumanie avec l'Autriche, résultat du défaut de concordance des deux politiques. Lors de la mobilisation roumaine, on joua la Marseillaise à Bucarest et on cria « Vive la France ! » L'exaltation du sentiment national fit qu'on donna ouvertement cours aux sympathies pour les « frères de Transylvanie » courbés sous le joug hongrois. Avec l'Allemagne, la Roumanie entretint de très bonnes relations. En décembre 1912, le prince héritier fit une visite à Berlin. En mai 1913, il fut reçu avec enthousiasme à Rome. En décembre 1912, également, la venue à Bucarest du grand-duc Nicolas Michaïlovitch chargé de remettre au roi, le jour anniver-

saire de Plevna, le bâton de feld-maréchal de l'armée russe, donna lieu à un échange de toasts cordiaux.

III

BULGARIE[1]

Les ministères. — Le cabinet Guéchoff, resté au pouvoir durant toute la guerre contre la Turquie, a démissionné et a été remplacé, le 14 juin 1913, par un cabinet Daneff, de nuance peu différente, où restèrent un certain nombre de ses membres[2]. A la suite de la guerre malheureuse contre les Serbes et les Grecs, M. Daneff démissionna à son tour; un ministère Radoslavoff-Ghenadieff, stambouloviste et à tendances austrophiles, lui succéda[3].

Sessions parlementaires et lois votées. — La session ordinaire du Sobranié après celle, très courte, du mois d'octobre [VI, 359] a duré du 14 décembre 1912 au 13 mai 1913.

Un certain nombre de lois motivées par l'état de guerre ont été votées, surtout des crédits (pour les familles pauvres ayant un fils sous les drapeaux, pour les blessés); une session extraordinaire s'est tenue en juillet. Un nouveau crédit de 50 millions a été voté pour les besoins militaires.

Situation économique et financière. — La vie économique, qui semblait vouloir prendre, en 1912, un nouvel essor (6 premiers

1. Ferdinand Ier, prince de Bulgarie (7 juillet 1887): roi des Bulgares (5 octobre 1908) :

Superficie (y compris les territoires cédés par la Turquie)	114.000 kilomètres carrés.
Population.	4.766.900 habitants.
Anciens territoires.	96.000 km² et 4.329.000 habitants.

1 lew = 1 franc.

2. *Présidence et Affaires Etrangères :* M. Daneff; *Intérieur :* M. Madjaroff; *Instruction publique :* M. Peyeff; *Finances :* M. Theodoroff; *Justice :* M. Abracheff; *Commerce, Industrie et Travail :* M. Bouroff; *Agriculture et Domaines :* M. Ludskanoff; *Travaux Publics :* M. Yablanski; *Chemins de fer :* M. Christoff; *Guerre :* Général Kovatcheff.

3. *Présidence du Conseil et Intérieur :* M. Radoslavoff; *Affaires Etrangères :* M. Ghenadieff; *Finances :* M. Tontcheff; *Instruction Publique :* M. Pecheff; *Commerce :* M. Bakaloff; *Travaux Publics :* M. Dintcheff; *Guerre :* Général Vazoff. — Plus tard, M. Popoff prit la *Justice*, M. Petkoff les *Travaux Publics* (M. Dintcheff passant à l'*Agriculture*), et M. Apostoloff les *Chemins de fer*. Au début de septembre, le général Boiadjieff remplaça à la *Guerre* le général Vazoff.

mois : 112.206.000 leva aux importations, 110.032.000 leva aux exportations, contre 85.531.000 leva et 77.773.000 leva en 1911) a été complètement suspendue par la guerre. Les travaux en cours pour le développement du réseau ferré et des ports ont dû être momentanément abandonnés. Les ensemencements et la récolte ont pu cependant se faire en 1913 malgré l'absence de tous les hommes valides, grâce à l'organisation de « compagnies » de moissonneurs et au travail des femmes, dans d'assez bonnes conditions, sauf dans les districts du nord qui ont eu à supporter l'invasion roumaine.

Le budget de 1912 a été prolongé par une loi jusqu'au 1er juillet 1913, puis jusqu'au 31 décembre, par oukase, le Sobranié étant en congé. Le moratorium a été abrogé à partir du 26 septembre 1913, malgré une situation financière rendue très difficile par la diminution des recettes et les frais considérables de deux guerres. Le gouvernement s'est efforcé de placer à l'extérieur des Bons du Trésor (50 millions à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 27 millions à la Banque russo-asiatique) ; il a fait de larges emprunts à la Banque nationale bulgare ; les bons de réquisition sont montés à près de 300 millions. Un emprunt extérieur assez considérable serait nécessaire, mais tous les marchés sont momentanément fermés.

La Bulgarie et les puissances. — Pendant la période troublée 1912-1913 la Bulgarie semble avoir entretenu avec Pétersbourg des rapports suivis, mais être restée également en contact étroit avec Vienne. Il faut noter que l'arrivée au pouvoir de la combinaison Radoslavoff-Ghenadieff a été interprétée comme le signe d'une orientation politique encore plus marquée vers l'Autriche.

IV

SERBIE[1]

Politique intérieure. — Le ministère vieux-radical Pachitch

1. Pierre Ier, roi de Serbie (15 juin 1903) :

Superficie (anciens territoires)	48.303 kilomètres carrés.
— (acquis sur les Turcs)	39.000 —
Total.	87.303 kilomètres carrés.
Population (ancienne).	2.957.200 habitants.
— (nouvelle).	1.290.000 —
Total (chiffres ronds) .	4.247.200 habitants.

1 dinar = 1 franc

a conduit durant toute la crise balkanique la politique serbe.

En juin 1913, M. Pachitch offrit par deux fois sa démission, en raison des divergences de vues existant dans le cabinet sur la ligne de conduite à suivre à l'égard de la Bulgarie. Mais le roi refusa cette démission [1].

La Skoupchtina, après avoir employé une courte session, en octobre, à voter des crédits pour les dépenses militaires, des lois motivées par l'état de guerre et le budget pour 1913, s'ajourna jusqu'au mois d'avril, et se sépara de nouveau le 15 mai. Elle fut convoquée extraordinairement fin juin en raison du conflit avec la Bulgarie.

Situation économique et financière. — Pays essentiellement agricole et de petite propriété, comme la Bulgarie, la Serbie n'a pas eu trop à souffrir pour la récolte de l'état de guerre. Des ouvriers et ouvrières volontaires ont assuré la rentrée de la récolte — moins bonne qu'en Bulgarie et en Grèce — et l'ensemencement des terres. Mais les échanges commerciaux ont été presque nuls. Le moratorium voté le 17 septembre 1912 a dû être à deux reprises prolongé, et est encore en vigueur.

En ce qui concerne le développement des voies de communications, la Skoupchtina a approuvé, en avril-mai 1913, une importante concession accordée à la Société franco-serbe de chemins de fer et aussi le projet de construction du port de Prahovo sur le Danube.

Le budget voté pour 1913 a été la copie de celui de 1912. Les dépenses militaires ont été couvertes avec les réserves que la Serbie avait pu se constituer avant la guerre avec le concours de la Banque nationale et avec les avances consenties par les banques étrangères, particulièrement les banques françaises (40 millions par la banque franco-serbe, etc.). Un emprunt de 250 millions, contracté en France par M. Patchou, attend l'approbation de la Skoupchtina.

1. Il y eut, dans le cours de l'année, quelques remaniements ministériels, En janvier 1913, le colonel Boyovitch, qui avait succédé au ministère de la Guerre au voïvode Pontnik, nommé chef du grand état-major, fut remplacé par le général Bojanovitch. Au début de septembre, MM. Politchévitch, ministre de la Justice et Stoyanoitch, ministre de l'Agriculture et du Commerce, cédèrent leurs portefeuilles à MM. Marko Djouritchitch et Jankovitch.

V

MONTÉNÉGRO[1]

Lors de la renonciation à Scutari, le ministère a été changé ; le général Yanko Voukotitch a été chargé de former un nouveau cabinet (8 mai 1913)[2]. La Skoupchtina n'a été convoquée extraordinairement que pour ratifier l'abandon de Scutari. Le roi avait gracié, à l'occasion de la prise de la ville, M. Radovitch, chef du parti libéral, ainsi que tous les condamnés de l'affaire des bombes, jugés en juin 1908. Économiquement et financièrement le pays a été très éprouvé par la guerre, dans laquelle il a perdu 12 000 hommes. Faute de numéraire, des bons ont été mis en circulation dans l'intérieur du pays pour servir aux payements. Les puissances ont promis, en échange de Scutari, un emprunt de 30 millions avec leur garantie, qui n'a pas encore eu lieu. Fin septembre 1913, la Societa Commerciale d'Oriente, d'accord avec la Banque de Paris et des Pays Bas, a fait un prêt à court terme de 6 millions. Le gouvernement russe a supprimé la subvention annuelle d'un million qu'il servait pour les besoins de l'armée.

VI

TURQUIE[3]

Politique intérieure. — A la suite des revers militaires depuis le

1. Nicolas Ier, prince de Monténégro (13 août 1860) ; proclamé roi (15 août 1910).

Superficie (ancien territoire)	9 080 kilomètres carrés.
— (nouveau)	5.100 —
Total	14 180 kilomètres carrés.
Population (ancien territoire)	285 000 habitants.
— (nouveau)	150 000 —
Total	435.000 habitants.

2. *Présidence du Conseil et Guerre :* général Yanko Voukotitch ; — *Intérieur :* M. Goïnitch ; — *Justice* : Lioubo Bakitch ; — *Affaires Etrangères :* Pierre Plamenatz ; — *Finances et Travaux Publics :* Risto Perovitch ; *Instruction publique et Cultes :* Mirko Miouchkevitch.

3. Mehmed V, sultan (15 avril 1909).

Superficie (octobre 1913)	1.792.900 kilomètres carrés.
Population	20 600.000 habitants.

La Turquie d'Europe est réduite à 26.106 km². et 1.891.000 hab.

1 livre turque = 100 piastres = 23 fr. 05.

commencement de la campagne contre les alliés balkaniques, Ahmed Moukhtar pacha dut démissionner. Le sultan nomma grand-vizir, malgré ses quatre-vingts ans, Kiamil pacha [1]. La politique de Kiamil, portée à la paix, fut combattue vivement par le Comité Union et Progrès, favorable à la continuation de la guerre. Un certain nombre de jeunes-turcs furent arrêtés sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État, traduits devant une cour martiale et emprisonnés (novembre). Les plus influents, Djavid bey, Djahid, directeur du journal le « Tanine », Ismaïl Hakki Babanzadeh, passèrent à l'étranger.

En janvier 1913, la question de la cession d'Andrinople provoqua d'amères critiques contre le Gouvernement et la tension redoubla, surtout avec la partie jeune-turque de l'armée, menée par Enver bey. A la suite de la grande assemblée où fut décidé l'abandon de la ville, un mouvement populaire conduit par Enver bey chassa le cabinet Kiamil pacha. Nazim pacha, le ministre de la Guerre, fut tué dans la bagarre (23 janvier 1913). Les hommes du Comité U. et P. qui avaient organisé ce coup d'État, revinrent au pouvoir. Le maréchal Mahmoud Chefket pacha devint grand-vizir [2]. Les antiunionistes furent à leur tour accusés de complot. Il y eut des perquisitions, notamment chez le prince Sabaheddine, chef du parti libéral, des arrestations (mars). Kiamil pacha fut obligé de quitter Constantinople (1er juin). Le 12 juin, Mahmoud Chefket pacha fut assassiné, mais le parti U. et P. demeura maître de la situation. Le prince Saïd Halim, ministre des Affaires étrangères, prit le grand-vizirat; sept membres de l'ancien Cabinet gardèrent leurs portefeuilles; le généralissime Izzet pacha, fut nommé à la Guerre, Talaat bey à l'Intérieur (Hadji Adil devenant Président du Conseil

1. Composition du ministère : *Grand-Vizirat*, Kiamil pacha : — *Intérieur :* Rechid pacha : — *Justice :* Aarif Ikmet pacha ; — *Fondations pieuses :* Zia pacha; *Instruction publique :* Damad pacha : — *Travaux Publics :* Zia bey : — *Postes et Télégraphes :* Musurus Ghikis; — *Marine :* Général Salik (en janvier 1913, Halil pacha). — Nazim pacha (*Guerre*), Noradounghian effendi (*Affaires Etrangères*), Abdurrhaman (*Finances*), membres du précédent cabinet, restèrent en fonctions.

2. *Grand-vizirat et Guerre :* Mahmoud Chefket pacha; *Cheihk-ul-islam :* Mehmed Essaad Effendi; — *Affaires Etrangeres :* Prince Saïd Halim; — *Intérieur :* Hadji Adil bey: *Marine :* Mahmoud pacha; — *Justice* : Ibrahim bey: — *Finances :* Rifaat bey; — *Instruction Publique :* Chukri bey; — *Fondations pieuses :* Hairi bey; — *Travaux publics :* Botzaris effendi; — *Commerce et Agriculture :* Djelal bey; — *Postes :* Orkan effendi.

d'État), Suleyman Bistani au Commerce et Osman Nizami pacha aux Travaux publics. Douze personnes furent exécutées, douze autres condamnées à mort par contumace (Prince Sabaheddine, général Cherif pacha, etc.), 450 déportées, comme ayant trempé dans une conjuration dont le but était de chasser du pouvoir le parti jeune-turc.

Un Congrès du Comité U. et P. se réunit à la fin du mois de septembre 1913. Il demanda l'extension des pouvoirs du Sultan, la suppression des Capitulations, une série de mesures pour le développement économique du pays (syndicats agricoles, crédit foncier, caisses d'épargnes), l'amélioration du système d'impôts, des réformes administratives et la diffusion de l'instruction. Enfin, il décida la transformation du Comité en parti politique.

Activité législative. Programme de réformes. — La Chambre ayant été dissoute [VI, 368], de nouvelles élections devaient avoir lieu, mais elles furent remises *sine die,* à cause de la guerre. La vie parlementaire fut donc complètement arrêtée. Cependant, en attendant la sanction des Chambres, le Conseil des ministres jeune-turc fit promulguer un certain nombre de lois provisoires. La plus importante de ces initiatives fut la mise en vigueur d'une série de textes qui aboutissaient à la constitution d'un véritable régime foncier en Turquie, depuis longtemps attendu : lois sur le recensement des immeubles, sur la possession d'immeubles par les personnes morales, sur la succession des biens immeubles, sur la réglementation des transactions concernant les propriétés immobilières et foncières, sur la création d'un crédit foncier (février-mars). Un intéressant effort de décentralisation financière fut la loi stipulant qu'à partir du premier jour de l'exercice 1329 (14 mars 1913), une partie des revenus de l'État serait détachée du budget général et affectée aux vilayets, sous le contrôle des conseils généraux.

En même temps le Gouvernement s'occupa d'établir un programme général de réformes. Dès son arrivée au pouvoir, Mahmoud Chefket pacha déclara son intention de prendre des conseillers étrangers pour tous les ministères, et de diviser tout l'Empire en zones administratives soumises à l'inspection

d'agents appelés de l'étranger [1]. Au début de juillet, fut communiqué aux puissances et promulgué un « règlement sur les attributions des Inspecteurs généraux » portant réorganisation de l'administration dans toute la Turquie d'Asie : Inspecteurs généraux nommés pour cinq ans et investis de tous les pouvoirs qui n'ont pas été conférés aux valis ; engagement de spécialistes étrangers pour les différentes branches de l'administration ; réforme de la gendarmerie par des officiers français et anglais, création de tribunaux, etc.

Finances. — La guerre italo-turque les avait laissées dans un état peu florissant [VI, 372] : la guerre balkanique les mit dans un état très précaire. Pour l'exercice 1238 (1er mars 1912-1er mars 1913) les recettes, en diminution sur tous les chapitres par rapport à l'exercice précédent, n'atteignirent que 2.941 millions de piastres, alors que, pour la même période, les crédits s'élevaient à la somme globale de 5.716 millions de piastres. Et durant les mois suivants cette situation s'aggrava naturellement. Le Gouvernement dut user de tous les moyens pour faire face aux dépenses. L'impôt de guerre voté en juillet 1912 fut maintenu : le paiement des fonctionnaires fut ajourné. Au début de février, une loi provisoire autorisa l'émission d'un emprunt intérieur de 5 millions de livres (125 millions de francs) en bons du Trésor. Une autre, la prise de possession par le Gouvernement, à titre d'emprunt, des dépôts en argent se trouvant dans les caisses du ministère des Finances. Au même moment l'Italie se déclara prête à verser à la Dette Publique les 50 millions de l'indemnité de Tripolitaine consentie dans le traité de Lausanne, somme dont le tiers devait revenir au Gouvernement turc. Mais, d'autre part, les négociations ouvertes, en vue d'avances avec la Banque Ottomane, la Deutsche Bank et la Banque Nationale de Turquie échouèrent, les puissances ayant décidé d'exercer à Constantinople une pression financière en faveur de la paix (février). En mars, furent vendus pour 500.000 l. t. à un groupe financier français des terrains à Constantinople. En avril, le Gouvernement reçut 500.000 l. t. de la Société des phares, 410.000 l. t. de la Société des quais de Constantinople pour pro-

1. *Temps* du 30 janvier 1913.

longation de concessions. Enfin, en juillet, la Régie des Tabacs obtint, elle aussi, une prolongation de sa concession pour quinze ans en versant au Trésor une somme de 1.500.000 l. t. (environ 35 millions de francs). En juillet et août, la Dette ottomane a avancé une somme globale de 700.000 l. t. mais 500.000 provenaient de l'indemnité italienne[1].

En l'absence du Parlement, le budget de l'exercice 1328 a continué à être appliqué à l'exercice 1329 avec les modifications nécessitées par les changements territoriaux survenus et les crédits supplémentaires et extraordinaires accordés.

Questions économiques. — Le désir du Gouvernement turc d'obtenir de certaines puissances, en même temps que leur appui financier et, dans la mesure du possible, moral, leur adhésion sur la majoration douanière de 4 p. 100 et sur l'application de la patente aux étrangers, l'a amené à poursuivre avec l'Angleterre, l'Allemagne, la France et la Russie, concernant les régions asiatiques où elles sont économiquement intéressées (Golfe Persique, Bagdad, Syrie, Anatolie orientale) la réalisation d'accords, pour la plupart en élaboration depuis quelques années. Les négociations ainsi engagées ont donné lieu, par contre-coup, à des échanges de vues entre ces puissances. En février 1913, Hakki pacha reprit à Londres les conversations sur la question de la construction du dernier tronçon Bagdad-Bassorah et sur le Golfe Persique [V, 380] : en mai un accord fut paraphé par lequel la Turquie reconnut les arrangements spéciaux conclus par l'Angleterre avec le cheikh de Koveit, en gardant, d'ailleurs, ses droits de suzeraineté. L'Angleterre renonça à toute participation dans le Bagdad-Bassorah, à condition que le terminus définitif serait à Bassorah, que deux administrateurs anglais entreraient dans le Conseil d'administration du Bagdad et que, sur le Bagdad entier, les marchandises anglaises jouiraient d'une pleine égalité de tarifs. Cette convention intéressant directement la compagnie concessionnaire, des pourparlers s'engagèrent — et sont en cours — entre Londres, Berlin et Constantinople pour harmoniser les intérêts anglais, allemands et turcs en présence.

1. Il faut noter cependant que ni les commerçants ni les établissements financiers ne jugèrent utile l'établissement d'un moratorium, même limité.

En septembre 1913, un accord fut également paraphé avec la France, dont l'ambassadeur avait présenté, dès le 24 février, une longue liste de demandes. Les clauses économiques de l'accord — les plus importantes — comportaient, en échange de la promesse d'un prochain emprunt : en Arménie, la concession définitive d'une ligne Samsoun-Sivas-Kharpout-Diarbekir, à compléter par une ligne Diarbekir-Erzeroum-Trébizonde ; en Syrie, le prolongement vers le sud du réseau Damas-Hamah dans la direction de Jérusalem, et un arrangement pour le partage du trafic sur les tronçons voisins du Damas-Hamah et du chemin de fer du Hedjaz [VI, 373, n. 1] : la concession à des entreprises françaises des ports d'Ineboli et Héraclée sur la mer Noire, Tripoli, Haïffa et Jaffa en Syrie. Des pourparlers, à cause du réseau d'Arménie, commencèrent entre Paris, Constantinople et Saint-Pétersbourg, afin d'amener la Russie à renoncer, en faveur de la France, à certaines stipulations d'une convention conclue avec la Turquie en 1900, qui lui reconnaissaient, dans ces régions, le privilège exclusif de construire des voies ferrées, et derrière lesquelles elle s'était jusque-là retranchée [VI, 373]. On apprit enfin, à l'automne de 1913, l'existence de conversations suivies entre financiers français et allemands sur les bases suivantes : les capitalistes français (Banque Ottomane) abandonneraient leur participation financière (30 millions) dans le Bagdad ; l'Allemagne reconnaîtrait la prépondérance française en matière de chemins de fer sur le littoral de la Mer Noire et en Syrie ; des arrangements seraient pris pour le raccordement des réseaux français et allemands[1].

Les travaux en cours. — Les projets de construction de lignes ferrées en Albanie et en Macédoine ont été abandonnés par suite de la disparition presque entière du domaine territorial turc en Europe. La Régie générale des chemins de fer a demandé le remboursement des frais d'études faits par elle. Le 11 décembre 1912 a été inauguré le dernier tronçon de la ligne Soma-Panderma (société française). Sur le Bagdad, on a mis en service, le 15 décembre, le tronçon de la ligne allant d'Alep à l'Euphrate

1. Cf. Robert de Caix, La France et les chemins de fer de l'Asie turque, dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 1er octobre 1913.

Il faut signaler, pour être complet, les commencements d'une action économique italienne en Asie Mineure, dans la région d'Adalia.

(200 kilomètres). Mais par suite de la guerre et à cause de la difficulté qu'éprouve la Compagnie à se procurer des ressources par le placement d'obligations nouvelles, les travaux ont été presque arrêtés sauf dans la plaine de l'Euphrate, vers Bagdad, et aussi en partant de Bagdad, dans la direction de Samarra, ainsi que sur l'embranchement Osmanieh-Alexandrette. Le Taurus et l'Amanus, dont le percement est à peine commencé et reste momentanément stationnaire, constituent pour la ligne deux importantes solutions de continuité.

La concession de la ligne Hodeïdah-Sanaa en Arabie, qui avait été faite à un groupe français, a été annulée.

Le chemin de fer du Hedjaz a poussé activement la construction d'une ligne Oufoulé-Jérusalem.

Arménie. — L'insécurité et le désordre ont persisté. Les Arméniens, sans armes, ont continué à être victimes de violences de la part des Kurdes armés. La question agraire [VI, 377] est restée en suspens. Il y eut de vives représentations de l'ambassadeur russe. En décembre 1912, une Commission ministérielle des affaires arméniennes a tenu à Constantinople un certain nombre de séances auxquelles des Arméniens notables ont été invités. Elle a présenté un projet de nomination d'une Commission spéciale, composée d'un inspecteur général ottoman, assisté d'un spécialiste étranger et de six membres dont trois musulmans, deux Arméniens et un Chaldéen et qui aurait été chargée d'appliquer sur place un programme de réformes[1].

Mais la réalisation en fut ajournée. Le 12 mai 1913 le patriarche arménien accompagné d'une délégation de l'Assemblée Nationale arménienne, présenta à la Porte un memorandum exprimant les desiderata des vilayets d'Asie Mineure (Adana, Van, Diarbekir) : répression énergique des meurtres et du brigandage, éloignement des districts arméniens des émigrés musulmans venus de Macédoine, action sévère sur les fonctionnaires, habitués aux usages de l'ancien régime et qui répandent des opinions fausses sur le soi-

1. Les attributions de la commission comportaient la solution des litiges relatives aux terres arméno-kurdes, le rétablissement de la concorde entre Arméniens et Kurdes, la réforme de la police et de la gendarmerie. Les Arméniens estimèrent ces réformes insuffisantes, surtout parce que non garanties par les puissances.

disant manque de loyalisme des Arméniens. Mahmoud Chefket fit des promesses, et les violences continuèrent. Au mois de juin, le Gouvernement russe prit l'initiative d'envoyer une circulaire aux grandes puissances, proposant de faire examiner par les six ambassadeurs à Constantinople un projet de réformes ayant pour base le programme de 1895 remis à jour[1]. Cette initiative fut prise en considération et l'on ne s'arrêta pas aux projets turcs concernant l'Asie que le Gouvernement fit connaître à cette époque[2]. Mais, en septembre, il n'était pas encore décidé si les propositions de réforme devaient venir de l'Europe ou de la Turquie. On parla de négociations séparées sur la question entre les ambassades d'Allemagne et de Russie.

Liban. — Les négociations en cours entre la Porte et les représentants des puissances à Constantinople [VI, 379], ont abouti, le 22 décembre 1912, à la signature d'un protocole modificatif du statut de 1861 comportant : l'ouverture de deux ports commerciaux, l'un Djumieh, au nord de Beyrouth, l'autre, Nefhouz, au sud, l'augmentation de 800 à 1.200 hommes de l'effectif de la milice libanaise, la création d'un tribunal de commerce, et un élargissement du recrutement du Conseil élu ; en même temps, Ohannès pacha Comyounidjian, Arménien, fut nommé Gouverneur : mais l'abandon par la Porte des recettes des postes et télégraphes au Gouvernement local n'ayant pas été accordé, malgré d'instantes demandes et la Turquie ayant refusé une fois de plus — depuis 1878 et malgré les dispositions de l'article 15 du statut — de combler le déficit du budget, la pauvreté du pays, économiquement dépourvu de ressources, et l'état précaire des finances n'ont fait qu'empirer[3]. En mai 1913, une partie de la milice, impuissante déjà à maintenir l'ordre, s'est mutinée, réclamant une augmenta-

1. Réunion en une seule province des vilayets d'Erzeroum, Van, Bitlis, Diarbekir et Karpout : un gouverneur général ottoman nommé pour cinq ans par la Porte avec l'assentiment des puissances : une assemblée provinciale élue pour cinq ans et composée pour moitié de musulmans et de chrétiens, une gendarmerie mixte commandée par des officiers européens : les régiments hamidiehs licenciés ; les fonctionnaires pour moitié chrétiens et musulmans ; légalité d'emploi de la langue arménienne : réforme judiciaire.

2. Voir *supra*, p. 369.

3. Voir une critique du nouveau protocole : Bulletin du *Temps*, 26 décembre 1913.

tion de solde. La nomination, au mois de septembre, du colonel français Foulon, chargé de réorganiser cette milice, a été insuffisante à donner pleine satisfaction.

Syrie. — Les défaites turques en Europe ont développé chez l'élément arabe qui constitue, pour la majeure partie, la population de la Syrie, de la Palestine et de la Mésopotamie, le désir d'alléger la tutelle du Gouvernement central de Constantinople par l'acquisition d'une plus grande indépendance administrative et d'améliorer la condition des pays qu'il habite par l'octroi de réformes.

On craignit des troubles, à Beyrouth, notamment, dès janvier 1913. Pour calmer l'effervescence, le grand vizir, Kiamil pacha, fit savoir qu'il s'occupait de soumettre à l'approbation du Conseil général du vilayet une ensemble de dispositions nouvelles concernant l'administration de la Syrie. Parallèlement, un mouvement réformiste prit naissance dans le peuple. Un comité s'étant formé à Beyrouth, élu par tous les habitants, pour élaborer un projet conforme aux vœux du pays, le Gouverneur de la ville fut chargé de collaborer avec lui ; des clubs se fondèrent à Damas, Alep, Tripoli. Mais sur l'ordre du Gouvernement jeune-turc, revenu au pouvoir, le vali de la province fit dissoudre le comité de Beyrouth et les clubs réformistes de Syrie (avril). Une vive agitation s'ensuivit, une grève de trois jours, puis l'arrestation de six membres de l'Assemblée des réformes. Fin juin, un important Congrès arabe syrien se tint à Paris ; Midhat Chekri, représentant du Comité U. P., envoyé de Constantinople, entama avec les membres de ce Congrès des pourparlers qui aboutirent à un accord (1er août) : service militaire régional, enseignement en arabe (le turc étant d'ailleurs conservé), obligation pour les fonctionnaires de savoir parler l'arabe, nomination de spécialistes étrangers pour l'administration et l'inspection des travaux publics. Mais les centres syriens trouvèrent insuffisant cet accord, muet sur l'importante question de la constitution de l'Assemblée générale chargée de contrôler les actes des fonctionnaires et de collaborer avec le Gouverneur pour toutes les affaires administratives. De grandes manifestations hostiles eurent lieu à Beyrouth en septembre.

Arabie. — L'insurrection n'a jamais pu être complètement maîtrisée, Seyd Idriss maintenant la révolte dans l'Acyr [VI, 378]. Après la nomination du maréchal Chakir pacha au poste d'inspecteur général de l'Yemen, une commission fut chargée de négocier la paix ; mais Seyd Idriss paraissant désireux d'obtenir une indépendance politique complète, la commission s'en retourna sans avoir rien conclu (mai 1913).

La Turquie et les grandes puissances. — On n'a pas constaté de changement très appréciable dans la politique extérieure de la Turquie à l'égard des puissances au cours de cette année féconde en bouleversements, où la crise traversée par l'Orient, en même temps que la question des réformes intérieures dans l'Empire, des arrangements économiques et des tractations financières firent de Constantinople le centre ou le point de départ d'actives négociations.

La France a présenté, en même temps que des demandes de concessions de voies ferrées, une liste de réclamations concernant les écoles françaises, les ressortissants français tunisiens et marocains en Turquie (24 février), au sujet desquelles des négociations sont en cours.

Le tribunal arbitral de la Haye devant lequel avait été porté le différend turco-russe relatif aux intérêts moratoires réclamés par la Russie pour les dettes dues en vertu de la guerre de 1877-78, a donné gain de cause à la Turquie (11 novembre 1912).

VII

GRÈCE[1]

Un changement de règne s'est effectué en Grèce au printemps de 1913. Le roi Georges Ier a été assassiné le 18 mars à Salonique, en

1. Georges Ier, roi des Hellènes (15 mars 1863), assassiné le 18 mars 1913. Constantin Ier roi.

Superficie (anciens territoires)	64.667 kilomètres carrés.
— (pris à la Turquie)	42.700 —
— (Crète)	8.618 —
Total.	115 985 kilomètres carrés.
Population (anciens territoires)	2.631.000 habitants.
— (nouveaux)	1 280.000 —
— (Crète)	344.000 —
Total.	4.255.000 habitants.

pleine victoire grecque. Son fils aîné, le diadoque, qui commandait en chef sur le front, lui a succédé sous le nom de Constantin Ier.

La Chambre. — Après une très courte session en octobre 1912 pour le vote des lois motivées par l'état de guerre (parmi elles, la loi réintégrant dans l'armée avec leur grade les princes de la maison royale, frappés d'ostracisme depuis la révolution de 1909), la Chambre se réunit à nouveau au début de mars 1913 en session ordinaire pour le vote du budget, des crédits pour la guerre, de la liste civile du nouveau roi (2 millions), etc. Tous les projets importants et qui n'étaient pas d'extrême urgence (sur l'émigration, l'eau d'Athènes, les Chambres de commerce), furent renvoyés à des commissions et réservés pour plus tard. Les travaux furent suspendus le 22 avril, et la session clôturée le 21 mai.

Il n'y eut plus qu'une séance le 21 juin/4 juillet, consacrée aux explications de M. Venizelos sur le conflit avec la Bulgarie.

Changement ministériel. — M. Coromilas, ministre des Affaires étrangères, a cédé son portefeuille à M. Panas, fin septembre.

Armée et Marine. — Les résultats obtenus par la mission militaire française et constatés au cours de la guerre ont décidé le gouvernement grec à renouveler son contrat pour trois ans. Le général Eydoux a été appelé à prêter son concours à la nouvelle organisation, rendue nécessaire par l'extension du territoire grec.

Le contrat de la mission navale anglaise a été également renouvelé pour trois ans, et cette mission a été renforcée. L'amiral Kerr a remplacé l'amiral Tuffnell (septembre 1913) et a été chargé d'élaborer un nouveau programme naval.

Situation économique et financière. — Comme dans les autres pays balkaniques la récolte des céréales, assurée par les femmes et les hommes restés au foyer, a été bonne. Le commerce extérieur, qui marquait pendant les neuf premiers mois de 1912 de bonnes tendances (importations 119.604.000 drachmes ; exportations 113.018 drachmes. Même période de 1911 : 122 140.000 drachmes et 101.800.000 drachmes) a été naturellement paralysé après la

déclaration de guerre. Les navires marchands ont été en majeure partie réquisitionnés pour les besoins militaires. Un moratorium a été établi et successivement prolongé — en dernier lieu jusqu'au 1er/14 décembre 1913 — mais on en a peu usé.

Pour le budget de 1913, les chiffres n'ont pu être que provisoires. Présenté en mars par M. Diomidis, ministre des Finances ; il prévoyait 149 millions de dépenses ordinaires, et 105 millions de dépenses extraordinaires pour les besoins de l'armée (depuis le début de la guerre, 151 millions de crédits avaient déjà été accordés). Ces prévisions furent largement dépassées, à la suite principalement du conflit avec les Bulgares. Pour y faire face — les recettes ordinaires ont diminué et sont d'ailleurs très insuffisantes — le gouvernement a d'abord pu disposer d'une réserve importante (reliquats des excédents des exercices 1910 et 1911, et de l'emprunt de 110 millions contracté en 1911, en tout 50 millions environ) puis il s'est procuré des ressources, par l'intermédiaire de la Banque Nationale et à l'extérieur : 40 millions 6 1/2 p. 100, fin décembre 1912, 50 millions le 1er mai, 40 millions le 15 juin, 50 millions encore peu après [1].

Voyages du roi de Grèce à l'étranger. — Après la conclusion de la paix de Bucarest, le roi Constantin entreprit un voyage en Allemagne, en Angleterre et en France. Le 8 septembre, en recevant des mains de l'empereur Guillaume le bâton de maréchal, il fit un discours, attribuant en partie les succès des armes grecques aux principes appris par lui à l'École de Guerre de Berlin (en passant sous silence les services rendus par la mission française), qui suscita en France une vive émotion. Les ministres grecs M. Venizelos, M. Panas, s'efforcèrent par des déclarations rendues publiques, de pallier l'effet produit. L'émotion ne fut pas entièrement calmée par les toasts échangés à l'Élysée, lorsque le Roi vint à Paris (22 septembre) [2].

La Crète. — L'admission des députés nommés par l'île à la

1. Les nombreuses et riches colonies de Grecs à l'étranger ne fournirent pas seulement à l'armée, pendant la guerre, d'importants contingents de volontaires ; leurs dons en argent s'élevèrent à plus de 20 millions.

2. Pour les textes, voir le *Temps* des 9 et 22 septembre 1913.

Chambre, le 14 octobre 1912 constituait pour les Crétois la reconnaissance par les Grecs de leur qualité de sujets hellènes, malgré les restrictions dont l'accompagna la prudence de M. Venizelos vis-à-vis de l'Europe. M. Dragoumis fut nommé gouverneur, et la commission administrative déposa ses pouvoirs[1]. Le 15 février 1913, le stationnaire anglais, le dernier navire de guerre étranger qui restait à la Canée, amena les pavillons des puissances protectrices et de la Turquie arborés sur l'îlot de la Sude et quitta les eaux crétoises, faisant ainsi disparaître toute la dernière trace du régime international. La domination grecque exclusive fut ainsi établie en fait. Le traité de Londres céda l'île aux alliés balkaniques. Cependant l'annexion de l'île à la Grèce n'a pas encore été formellement reconnue par les puissances.

1. En juin, M. Ploumidis remplaça M. Dragoumis.

EMPIRE RUSSE[1]

Par Pierre CHASLES.

---

1. *Nota.* — Nicolas II Alexandrovitch, né le 8 mai 1868, empereur et autocrate de toutes les Russies, tsar de Pologne, grand-duc de Finlande, etc., depuis le 1er novembre 1894.

Russie d'Europe	4.876.523 km²	116.505.500 hab. (1909)
Finlande	127.317 —	3.015.700 —
Pologne	373.604 —	11.671.800 —
Caucase	473.026 —	11.392.400 —
Sibérie	12.534.200 —	7.878.400 —
Asie centrale	3.912.057 —	9.631.300 —
	22.296.727 km²	160.095.200 hab.

1 rouble = 2,666 francs.
1 markka finlandaise = 1 franc.

La quatrième Douma, élue en 1912, n'a pas répondu à l'attente du Gouvernement. Bien que la droite ait été notablement renforcée, l'opposition, soutenue par la nouvelle tactique des octobristes, a parlé haut et clair : elle n'a pas craint d'entrer en conflit avec les ministres, du reste fort peu solidaires les uns des autres. Mais, impuissante à former une majorité solide, elle n'a voté aucun projet de loi de réelle importance, usant, pour ainsi dire, sa bonne volonté dans des ordres du jour de défiance et dans la critique, d'ailleurs remarquable, des différents budgets ministériels. L'œuvre des réformes n'a fait aucun progrès, mais, en marge de la politique, la prospérité économique du pays s'est affirmée de jour en jour avec plus de force et de netteté.

L'opinion a suivi, avec une sympathie passionnée, l'effort émancipateur des Slaves balkaniques. Les nationalistes, qui ont prétendu diriger le mouvement, se sont montrés, par une étrange contradiction, violemment agressifs vis à-vis de leurs « frères slaves », les Polonais. Le Conseil d'Empire notamment a voulu imposer l'emploi de la langue russe dans les futurs conseils municipaux des villes polonaises. L'intransigeance nationaliste est d'ailleurs contagieuse, et les Polonais, qui se plaignent pourtant de l'oppression russe, veulent à leur tour opprimer les israélites. Enfin l'application des nouvelles lois russo-finlandaises a donné naissance à des conflits insolubles, qu'il était du reste facile de prévoir et dont le résultat le plus clair est d'affaiblir, sans aucun profit, la puissance de l'Empire russe.

En Asie, le Gouvernement de Saint-Pétersbourg a traité directement avec la Mongolie autonome, qu'il soumet de plus en plus à son influence ou, pour mieux dire, à son protectorat[1].

1. Sur la psychologie du peuple russe, voir le livre de M. de Nesselrode, *L'âme russe*, Paris, 1913. — L'intéressant annuaire du journal *Rétch* continue toujours à paraître dans les premiers mois de chaque année.

I

LE GOUVERNEMENT. LA VIE SOCIALE ET LES PARTIS POLITIQUES

La famille impériale. — Un oukaze de l'Empereur, signé le 12 janvier 1913, a relevé le grand-duc Michel Alexandrovitch des obligations que lui conférait le manifeste impérial du 14 août 1904. Aux termes de ce manifeste, le grand-duc, frère du Tsar, aurait exercé les fonctions de régent, dans le cas où l'Empereur serait mort avant la majorité du Césarévitch. Un second oukaze a placé la personne, les biens et les affaires du grand-duc Michel sous la tutelle de l'Empereur, l'administration des biens meubles et immeubles passant au département des apanages[1].

Le tricentenaire des Romanov. — Le trois centième anniversaire de l'élection de Michel Romanov a été célébré à Saint-Pétersbourg par des fêtes solennelles, au début de mars 1913. Un manifeste du Tsar et un important oukaze d'amnistie, analogue à celui de 1904, ont été publiés à cette occasion. Des exemptions d'impôts, des libéralités et des œuvres sociales de toutes sortes ont été également prévues par l'oukaze impérial.

Le portefeuille de l'Intérieur. — M. Makarov, ministre de l'Intérieur, et son adjoint M. Kharouzine, dont la politique électorale venait d'aboutir à un complet échec, ont été relevés de leurs fonctions à la fin de décembre 1912. M. N.-A. Maklakov, gouverneur de Tchernigov, aussi résolument « droiter » que son frère, l'éminent député de Moscou, est « constitutionnel-démocrate », a été nommé ministre de l'Intérieur, en remplacement de M. Makarov.

Les résultats définitifs des élections de 1912 *et l'évolution des partis politiques.* — L'intervention énergique de M. Sabler, haut-procureur du Saint-Synode, et de M. Kharouzine, adjoint du ministre de l'Intérieur, dans la campagne électorale de 1912 [VI, 418]

1. Le frère du tsar a dû renoncer aux privilèges de son rang, à la suite de son mariage avec la fille d'un avocat de Moscou, femme divorcée d'un officier des cuirassiers bleus.

a complètement échoué [1]. L'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg avait bien proclamé le succès des candidats de droite, mais on s'aperçut bien vite que, malgré leurs étiquettes officielles, les nouveaux députés étaient plus « gauche » qu'on ne croyait. Le tableau suivant indique la force respective des partis à la troisième et à la quatrième Douma.

	TROISIÈME DOUMA	QUATRIÈME DOUMA
Droite	52	64
Nationalistes	77	88
Centre [2].	27	33
Octobristes	122	99
Polonais	17	15
Musulmans	9	6
Progressistes	39	47
Constitutionnels-démocrates . . .	53	58
Travaillistes.	14	10
Social-démocrates	14	14
Sans-parti.	16	5

En somme [3], le grand blessé de la bataille électorale, c'est le centre octobriste, dont l'opportunisme inconsistant avait caractérisé la troisième Douma. Son éminent leader M. Goutchkov a été « blackboulé » par la première curie des électeurs moscovites. Aujourd'hui comme hier, le parti octobriste est profondément divisé. Son nouveau président, M. Antonov, octobriste de droite, ne jouit pas d'un prestige suffisant pour en maintenir l'unité. En fait, cédant à la pression de l'opinion publique, les octobristes ont pris une attitude plus franchement réformatrice. Ils ont décidé par exemple de voter les projets de lois conformément à l'esprit de leur programme, sans entrer en pourparlers préalables avec le Conseil d'Empire, repoussant ainsi toute transaction compromettante. Ils se sont par là même rapprochés de l'opposition.

1. Voir dans le *Correspondant* du 25 décembre 1912 l'article anonyme sur *Les récentes élections à la quatrième Douma*. — Cette pression gouvernementale a fait l'objet d'une interpellation, qui a occupé de nombreuses séances de la session 1912-1913.

2. A la troisième Douma, aucun parti ne s'appelait officiellement le « centre ». Nous avons réuni sous ce nom les nationalistes indépendants (16) et les octobristes de droite (11) qui correspondaient à peu près au « centre » de la nouvelle Douma.

3. La nouvelle Douma comprend 241 nobles, 83 paysans, 47 ecclésiastiques, dont 45 appartenant à l'Église orthodoxe, 29 marchands, 11 *mêtchané* (petits artisans ou commerçants), 9 cosaques et 45 divers. Au point de vue professionnel, la plupart des députés sont propriétaires fonciers ou agriculteurs.

Malgré les déformations du mécanisme électoral, le pays a pu manifester en effet son orientation très nette vers la gauche. Et ce n'est pas l'extrême-gauche, mais les partis relativement modérés, les cadets et surtout les progressistes, qui ont bénéficié des quelques sièges gagnés par l'opposition. Si l'accroissement numérique est faible, on peut dire que, moralement, c'est un véritable triomphe. Il est surtout caractéristique que, dans les villes à représentation directe [1], la première curie, composée de propriétaires et de riches marchands, ait souvent élu des candidats de gauche [2]. Tous les députés des deux capitales appartiennent à la « fraction » constitutionnelle-démocrate [3].

Les progressistes, qui sont avant tout les défenseurs de la légalité contre l'arbitraire administratif, ont gagné huit sièges. C'étaient, primitivement, des sans-parti de gauche, mais ils tendent à s'organiser en un parti vraiment discipliné [4]. Ils ont comme président M. Efrémov, et, comme organe politique, la *Rousskaïa Molva,* fondée à la fin de 1912.

Seulement, une majorité de gauche, comprenant les octobristes, les progressistes et les cadets, ne peut se constituer qu'avec l'appoint de voix adjacentes, venues de l'extrême-gauche ou du centre droit. Elle ne saurait être homogène et solide. — Est-il possible de constituer d'autre part une majorité de droite, réunissant les octobristes et les nationalistes, comme à la troisième Douma ? Là encore, la réponse est négative. Les nationalistes, le centre et le parti octobriste, malheureusement affaibli, ne forment plus à eux seuls une majorité. Il faudrait donc leur adjoindre l'extrême-droite qui, plus encore que les nationalistes, a bénéficié de l'action électorale du Gouvernement. Mais si l'on songe que l'octobrisme s'est orienté plus nettement vers la gauche, on comprendra qu'un bloc de cette nature soit pratiquement impossible.

Au demeurant, l'extrême-droite, avec laquelle les nationalistes,

1. Saint-Pétersbourg, Moscou, Kiev, Odessa et Riga.

2. Sauf à Kiev et à Odessa où la pression administrative a été particulièrement forte.

3. Les élections municipales de Saint-Pétersbourg et de Moscou ont été également un véritable succès pour les libéraux.

4. Un certain nombre de députés cosaques, rebelles à cette nouvelle discipline, se sont séparés du parti progressiste, en juin 1913. Le groupe cosaque comprend en tout une quinzaine de membres.

étrangement aberrés, semblent vouloir faire cause commune, s'exclut elle-même, par ses violences, de toute majorité. Sous la présidence de M. Khvostov, ancien gouverneur de Nijni-Novgorod, dont on se rappelle les démêlés avec le ministre de l'Intérieur, la droite réclame la dissolution de la Douma, la révision de la loi électorale, déjà si énergiquement révisée, injurie grossièrement M. Kokovtsov, qu'elle accuse de modérantisme, et M. Sazonov, que les nationalistes eux-mêmes trouvent trop tiède au point de vue de la politique panslaviste. Cette attitude outrancière a déjà déterminé dans le parti de nombreuses défections. Les paysans et les membres du clergé eux-mêmes, qui forment le principal contingent de la droite, n'ont pas dissimulé leur irritation [1]. La défection des députés paysans constitue surtout pour la droite une perte sensible.

Quoi qu'il en soit, M. Kroupenski s'est efforcé d'établir un accord plus ou moins précis entre les nationalistes et l'union du 30 octobre. C'est à cette intention qu'il a constitué ou, plutôt, reconstitué [V, 419] le groupe essentiellement gouvernemental du « centre », qui soutient en principe la politique de M. Kokovtsov et que, pour cette raison, l'on désigne parfois, dans le jargon politique, sous le nom pittoresque de « groupe Koko ». Étranger aux exagérations du patriotisme agressif, le centre, actuellement présidé par M. N. Lnov, est en quelque sorte le trait d'union naturel entre le nationalisme et les partis libéraux. Résolument hostile à l'extrême-droite, il se rapprocherait plutôt, le cas échéant, des progressistes modérés, ce qui ne déplairait pas, semble-t-il, à M. Kokovtsov lui-même.

Au cours de la session écoulée, M. Kroupenski a beaucoup causé et négocié avec le président du Conseil, avec M. Balachov, leader des nationalistes et, enfin, avec les représentants du parti octobriste, mais il n'a pu aboutir à aucun résultat positif. Les nationalistes ont proposé aux octobristes par exemple de s'accorder sur la transaction suivante : les nationalistes voteraient l'élargissement du système électoral des zemstvos, et les octobristes accorderaient les crédits demandés par le Gouvernement pour les écoles de

1. Le groupe paysan de la quatrième Douma comprend 55 membres. Les ecclésiastiques, qui n'ont pu d'ailleurs s'organiser en parti, voudraient s'unir aux paysans, peu disposés, semble-t-il, à les suivre dans cette voie.

paroisses. Mais il est bien évident que, dans l'espèce, il n'y a aucune réciprocité, car, en admettant même que la Douma vote le projet de loi relatif aux zemstvos, il est fort probable que cette réforme échouerait devant la mauvaise volonté du Conseil d'Empire. Aussi les octobristes ont-ils repoussé un arrangement si boiteux.

La question des zemstvos est l'un des rares problèmes qui intéressent à la fois l'opposition et la droite modérée. Il s'est constitué, à la fin de mars 1913, sous la présidence de l'octobriste Varoun-Sécrèt, un groupe des députés *zemsty*, c'est-à-dire des députés qui sont ou ont été membres des zemstvos [1]. Il prétend étudier toutes les questions relatives aux zemstvos, en dehors de la politique proprement dite. Toutefois, après quelque hésitation, il s'est prononcé nettement pour des réformes radicales (élargissement du système électoral, extension de compétence, autorisation pour les zemstvos de se fédérer et de tenir des congrès, etc.). M. Kokovtsov, mis au courant de cette initiative, a promis l'appui du Gouvernement (juin 1913). Jusqu'ici, le groupe des zemstvos comprend une centaine de membres, appartenant surtout aux partis du centre, mais parmi lesquels l'opposition est aussi largement représentée.

Mais, même sur cette question du self-government local, les points de vue sont encore très divergents. En définitive, la quatrième Douma cherche sa majorité sans pouvoir y parvenir. Ce sont là des conditions détestables pour un bon travail parlementaire. De là ces efforts discordants et stériles, cet abattement ou, comme on a dit, ce « marasme », qui ont caractérisé la première session de la nouvelle Douma.

Le bureau de la Douma et le règlement intérieur de l'Assemblée. — C'est par la coalition du centre, des progressistes et des constitutionnels-démocrates que M. Rodzianko, membre du parti octobriste, a été réélu président de la Douma, le 28 novembre 1912 [2]. Le discours inaugural du président Rodzianko a été nettement constitutionnel. En voici quelques extraits :

1. Il s'est aussi constitué un groupe de 92 membres comprenant les députés qui participent ou ont participé aux conseils municipaux urbains.

2. Par 251 voix contre 150 à M. Balachov, leader des nationalistes. Ceux-ci, pour protester, ont quitté collectivement la salle des séances.

« J'ai toujours été et je serai toujours un partisan convaincu du système représentatif à base constitutionnelle, octroyé à la Russie par le grand manifeste du 30 octobre 1905. La tâche première et indéfectible de la représentation nationale doit être d'en consolider les principes... Le peuple russe attend de ses élus tout un ensemble de travaux législatifs, tendant à fortifier le sentiment de la légalité dans toutes les classes de la population et à bannir de la vie quotidienne des habitants les manifestations d'un intolérable arbitraire. »

Ont été élus d'autre part vice-présidents de la Douma le prince Volkonski, conservateur, et le prince Ouroussov, progressiste[1]. Mais les nationalistes n'ont consenti à soutenir la candidature du prince Volkonski que si les octobristes assuraient aux partis de droite la présidence de quelques Commissions parlementaires très importantes. Quelle qu'ait été la valeur de cette compensation, elle n'a pu effacer l'impression générale d'une orientation vers la gauche[2].

Le règlement intérieur ou « nakaz » de la troisième Douma, n'ayant pas été publié par le Sénat dirigeant, ne pouvait survivre de plein droit à la législature précédente. La nouvelle Douma d'Empire a décidé, sur la proposition de M. Maklakov, d'adopter provisoirement le nakaz de la troisième Douma[3] jusqu'à ce qu'il puisse en être élaboré un nouveau.

Le gouvernement de M. Kokovtsov et la quatrième Douma. — Le 18 décembre 1912, M. Kokovtsov donna lecture, à la nouvelle Douma, d'une importante déclaration ministérielle. Après avoir affirmé que le nouveau régime, créé en 1905, reposait sur des bases inébranlables, il énuméra toute une série de projets de lois, que la collaboration du Gouvernement et des Chambres devra mener à bonne fin. Tout en manifestant une réelle bonne volonté et en évitant de faire vibrer à l'excès la corde nationaliste, la déclaration ministérielle avait le grave défaut de mettre sur le même plan les grandes réformes et les petits projets d'importance secondaire que le président Khomiakov a jadis désignés sous le nom pittoresque

1. Le prince Ouroussov, ayant donné sa démission de député au mois de juin 1913, a été remplacé comme vice-président par le progressiste N. Lvov.

2. C'est un octobriste de gauche, M. Dmitrioukov, qui a été élu secrétaire de la Douma. Parmi ses six « adjoints » figurent, d'abord un progressiste, puis un musulman, un octobriste, un député du centre et deux nationalistes.

3. Les nationalistes et la droite auraient voulu exclure du nakaz les chapitres « protestés » par le Sénat.

de « vermicelle » parlementaire. L'opposition réclame, non des paroles, mais des actes. Les Sabler, les Kasso, les Chtchéglovitov et les Makarov ne peuvent lui inspirer aucune confiance[1]. Quant à la droite, elle considère le président du Conseil comme trop libéral et ne craint pas d'intriguer contre lui.

La Douma d'Empire avait nommé une commission pour élaborer un projet d'adresse à l'Empereur, mais, cette commission n'ayant pu réunir de majorité sur aucune rédaction, il n'a pas été possible d'aboutir.

L'opinion publique semble revenir de sa lassitude indifférente pour s'orienter plus nettement du côté des réformes. Le Gouvernement est obligé d'en tenir compte dans une certaine mesure, et c'est justement ce qui provoque l'irritation de l'extrême-droite, violemment nationaliste.

Le député Markov II poussa si loin les invectives et les injures, accusant M. Kokovtsov de trahir les intérêts de la Russie au profit de la « finance internationale », qu'il en vint même à s'écrier en pleine séance de la Douma, s'adressant à tous les ministres : « Il ne faut pas voler » (juin 1913). Le président rappela énergiquement l'orateur à l'ordre, mais la majorité refusa de prendre, contre M. Markov, la sanction plus sévère de l'exclusion. Le Gouvernement, se jugeant offensé, décida qu'aucun ministre ne paraîtrait plus à la Douma, tant que le président de l'Assemblée n'aurait pas fait, en séance publique, des excuses au Gouvernement tout entier. M. Rodzianko était disposé à faire une déclaration, qui, tout en sauvegardant la dignité de la Douma, aurait aplani le différend, mais, les octobristes s'y étant énergiquement opposés, les choses restèrent en l'état. Depuis lors, les ministres ont continué de « faire grève » et de « boycotter » la Douma, ainsi que les commissions, déléguant à leur place des « adjoints » ou de hauts fonctionnaires[2]. A la clôture de la première session parlementaire, aucune solution n'était encore intervenue.

1. Voir à ce sujet le discours du député N. Lvov, dans l'importante séance du 26 décembre 1912. La Douma d'Empire a interpellé M. Kasso sur les troubles survenus dans les « gymnases » et sur la désorganisation générale de l'enseignement secondaire. L'examen du budget de la Justice a donné lieu à de violentes attaques contre la politique de M. Chtchéglovitov.

2. C'est par suite de ce boycottage que M. Sazonov n'a pu prononcer à la Douma le discours attendu sur la politique étrangère de l'Empire.

Le Conseil d'Empire. — On sait que la Chambre Haute du Parlement russe se compose, en parties égales, de membres élus et de membres nommés annuellement par le Tsar. Les élections de 1912 ont légèrement renforcé la droite et la gauche, au détriment du centre. L'Empereur n'a nommé, le 1er janvier 1913, qu'un nouveau membre du Conseil d'Empire : M. Sazonov, ministre des Affaires étrangères. Au début de 1913, l'effectif des différents groupes [IV, 359] était le suivant :

Droite	77
Ministres	12
Neudhardtiens (centre droit)	19
Centre	62
Gauche	12
Indépendants et sans-parti	11

En fait, ce sont les membres nommés qui donnent le ton à l'ensemble, et le Conseil d'Empire ne pourrait jamais constituer un obstacle véritable au travail législatif, si le pouvoir exécutif était suffisamment fort. La seule question qui se poserait alors serait celle des relations politiques entre le ministère et la Douma. Malheureusement, le cabinet manque d'homogénéité, et ce n'est pas le ministère qui nomme les Conseillers d'Empire, mais l'Empereur personnellement, après avoir consulté, aussi bien M. Akimov, président de la Haute Assemblée, que M. Kokovtsov lui-même [VI, 386].

Le parti progressiste a proposé, pour faciliter l'œuvre des réformes, d'améliorer la composition même du Conseil d'Empire. D'abord les membres nommés devraient être inamovibles, ce qui présenterait peut-être plus d'inconvénients que d'avantages, si l'on n'accordait pas au Gouvernement le droit de faire, en compensation, des « fournées de pairs ». Puis, parmi les membres élus, la représentation spéciale de la noblesse serait supprimée. Le cens de fortune, exigé par la loi pour être élu conseiller d'Empire par les zemstvos, serait abaissé. L'éligibilité coïnciderait avec l'électorat[1]. Enfin les conseils municipaux (*doumas*) des 29 plus grandes villes de Russie éliraient pour quatre ans des délégués au Conseil d'Empire, à raison d'un représentant par ville.

1. Le cens serait même réduit au dixième pour les personnes ayant été six ans maréchaux de la noblesse, présidents de la Commission permanente d'un zemstvo, maire ou juge de paix.

Le Conseil des ministres a déclaré cette proposition de loi irrecevable (mai 1913)[1].

II

LE TRAVAIL LÉGISLATIF

La première session de la quatrième Douma (28 *novembre* 1912-8 *juillet* 1913). — La quatrième Douma étant dépourvue de toute majorité véritable, le travail législatif a été particulièrement stérile. La première session a été très intéressante au point de vue strictement politique, mais l'œuvre des réformes n'a fait aucun progrès.

Parmi les importants projets de loi déposés par le Gouvernement, certains ont été examinés par les Commissions compétentes, par exemple le projet de loi relatif à la réforme du Sénat dirigeant, mais aucun n'a été voté en séance plénière. Les propositions de lois, signées des membres de la Douma eux-mêmes, ont été beaucoup plus nombreuses que sous la précédente législature, mais aucune n'a été adoptée. C'est ainsi que les cadets ont élaboré des propositions relatives au suffrage universel[2], à la liberté individuelle, à la liberté de la presse, etc. La droite a proposé le rétablissement des châtiments corporels pour lutter contre les malfaiteurs et les perturbateurs de l'ordre public (*khouligane*) — proposition étrange qui ne saurait grouper autour d'elle aucune majorité. Dans l'ensemble, beaucoup de bonne volonté, mais peu de travail effectivement productif.

La plupart des nouveaux actes législatifs se lient directement à l'œuvre de la troisième Douma. Il a fallu voter un projet de loi sur l'application de la réforme judiciaire locale [VI, 396] dans dix gouvernements de l'ouest. Il a été définitivement sanctionné par l'Empereur, le 9 juillet 1913. La Douma d'Empire a émis le vœu que cette importante réforme fût appliquée dans tout l'Empire, au plus tard le 1er janvier 1917. Cette habitude russe de subordonner l'exécution des lois les plus importantes au vote de nouvelles lois,

1. Sur le droit constitutionnel russe, voir la troisième édition du remarquable ouvrage de M. Lazarevski, *Rousskoïé goçoudarstvennoïé pravo*, Saint-Pétersbourg, 1913.

2. Voir à ce sujet les débats de la Douma d'Empire, dans la séance du 12 mars 1913 et, surtout, l'intéressant discours de M. Milioukov.

réglementant leurs conditions d'application, retarde singulièrement la mise en vigueur des réformes[1].

Sur la question des écoles de paroisses [VI, 397], les octobristes ont changé complètement d'attitude, votant tous les crédits demandés par le Saint-Synode,

Législation relative aux zemstvos et aux doumas urbaines. — La Douma d'Empire avait voté en 1912 un important projet de loi, transférant des budgets locaux au budget de l'État les dépenses d'intérêt général [VI, 396]. Grâce aux amendements de la Douma, les dépenses des zemstvos ou organes administratifs analogues seront allégées de 13 millions de roubles, et celles des doumas urbaines de 8 millions[2]. Quant aux villes de la Russie d'Europe, abstraction faite du Royaume de Pologne, leur budget global dépasse actuellement 200 millions. L'allégement des budgets locaux ne sera donc pas bien considérable, et l'on peut regretter que la troisième Douma n'ait pas eu le temps de voter la seconde partie du projet gouvernemental, créant de nouvelles ressources au profit de ces budgets. Quoi qu'il en soit, la Chambre Haute ayant voté tel quel le projet transmis par la Douma d'Empire, afin d'éviter les inconvénients de la caducité législative, l'Empereur a pu sanctionner, le 18 décembre 1912, cette nouvelle loi, qui améliorera, dans une certaine mesure, les finances des zemstvos et des villes.

Par contre, le Conseil d'Empire a repoussé, au début de 1913, la proposition de la Douma tendant à introduire l'institution des zemstvos dans le gouvernement d'Arkhangelsk. Là, comme en Sibérie, c'est l'absence de gros propriétaires fonciers qui rend particulièrement difficile, aux yeux des conservateurs, le mode de composition des futures assemblées régionales.

L'activité législative du Conseil d'Empire et la caducité des pro-

1. Tel est également le cas des nouvelles lois relatives aux assurances ouvrières, sans parler du code pénal de 1903, dont quelques chapitres seulement sont actuellement en vigueur.

2. Ainsi s'achève une évolution commencée depuis de longues années. Il faut ajouter que les subventions de l'État aux zemstvos, notamment pour l'instruction primaire et le progrès agricole, se sont rapidement développées depuis quelque temps. Nous rappellerons à ce propos que le budget des zemstvos de province et de district, qui était de 66 millions en 1895 atteint aujourd'hui 220 millions et dépasse même 250 millions, si l'on tient compte de six nouveaux zemstvos créés en 1911 [V, 412].

jets de lois votés par la troisième Douma. — Le Conseil d'Empire a-t-il le droit d'examiner les projets de lois votés par la Chambre Basse pendant la précédente législature ou bien doit-il les considérer comme caducs ? Cette question s'est posée notamment, après l'expiration des pouvoirs de la troisième Douma [VI, 397].

Dans la séance du 11 décembre 1912, le Conseil d'Empire s'est prononcé contre la caducité de ces projets de loi [1], bien que la légalité d'une pareille décision fût, tout au moins, douteuse. Par contre la Douma d'Empire a décidé, en janvier 1913, que les projets de loi, revenant du Conseil d'Empire, seraient assimilés à de simples propositions de lois, émanant de l'initiative de la Chambre Haute [2]. Si donc ils ont été amendés par le Conseil d'Empire, c'est le point de vue de la caducité qui prévaudra.

L'antagonisme des deux Chambres entrave toujours la réalisation des principales réformes. Le projet de loi relatif au repos normal des employés de commerce [V, 428], amendé par le Conseil d'Empire, a été transmis à une commission mixte de conciliation, qui n'a pu établir aucune formule transactionnelle. Le projet de loi sur la responsabilité des fonctionnaires [VI, 392] a été de même profondément modifié par la Chambre Haute et n'a pu encore acquérir force législative.

III

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE ET LES INTERPELLATIONS

Le ministère de l'Intérieur et la liberté individuelle. — Il a suffi de quelques mois pour que le nouveau ministre de l'Intérieur, N.-A. Maklakov, soulevât à la Douma, et dans tout le pays, un mouvement d'énergique opposition contre sa politique ultra-réactionnaire. La Douma d'Empire a profité des délibérations budgétaires pour préciser son attaque. Après de remarquables discours de MM. Alexandrov, Milioukov, Roditchev au nom du parti constitu-

1. Il avait adopté une attitude toute différente en 1906 et 1907, après la dissolution des deux premières Doumas.

2. Quant aux projets transmis par le Conseil d'Empire à une Commission mixte de conciliation, le Gouvernement insista pour qu'ils fussent soumis à l'examen de la nouvelle Douma, mais celle-ci les considère comme de nouveaux projets déposés par les ministres.

tionnel-démocrate et, surtout de M. Chidlovski au nom du parti octobriste, un ordre du jour de blâme, présenté par les octobristes, a été voté à la majorité de 164 voix contre 117, dans la séance mémorable du 3 juin 1913. Le centre et les nationalistes eux-mêmes n'ont pas ménagé les critiques, sous une forme, il est vrai, quelque peu atténuée.

M. Chidlovski a surtout reproché au ministère de l'Intérieur — et le même reproche pourrait être adressé aux ministères de la Justice et de l'Instruction publique, à la haute procurature du Saint-Synode, etc. — la prépondérance de l' « esprit policier » sur l' « esprit administratif » proprement dit. Le Gouvernement, qui s'écarte de plus en plus des principes libéraux proclamés le 30 octobre 1905, voit partout des suspects et revient aux errements du ministère Plehwe (1902-1904). La bureaucratie ne sait pas « tâter le pouls » à l'opinion publique. Elle étouffe partout l'initiative individuelle.

La liberté de réunion [1] et d'association, la liberté de coalition, la liberté de la tribune parlementaire, la liberté de la presse, etc., sont à la merci de l'arbitraire administratif. Les amendes pleuvent sur les rédacteurs de journaux pour des motifs parfois insignifiants [2].

Par une interprétation abusive de la nouvelle loi sur l'espionnage du 18 juillet 1912, le Gouvernement a interdit à la presse russe de s'occuper des questions de défense nationale (22 décembre 1912). Aussi les journaux étrangers donnent-ils aujourd'hui beaucoup plus de renseignements sur les questions militaires ou navales de l'Empire russe que la presse nationale elle-même. Au mois de janvier 1913, le secrétaire d'Empire, M. Kryjanovski, fit défense aux fonctionnaires de sa chancellerie de communiquer des renseignements à la presse sur les décisions prises par les « départe-

1. La police a même dissous, en juin 1913, une réunion privée du parti constitutionnel-démocrate.

2. A ce point de vue, la situation de la presse tend même à empirer d'année en année comme l'indique le tableau suivant :

ANNÉES	NOMBRE D'AMENDES
1906	16
1907	148
1908	120
1909	182
1910	243
1911	268
1912	317

ments » ou les « commissions particulières » du Conseil d'Empire. Ils devront même, dans la mesure du possible, éviter toute relation avec des journalistes. S'ils se trouvent en relations d'affaires, d'amitié ou de parenté avec des publicistes, ils devront en faire la déclaration au secrétaire d'Empire. Enfin la presse n'a pas le droit de reproduire impunément certains passages des débats parlementaires.

Mais ce qui a surtout inquiété les milieux libéraux, c'est le projet de loi sur la presse, dont M. Maklakov a tracé les grandes lignes dans une interview accordée au correspondant du *Temps*[1]. Il s'agirait de rétablir en fait, sinon en droit, la censure préalable. Tout numéro de journal devrait être déposé à la censure trois heures ou, tout au moins, une heure avant sa mise à la poste. Il serait ainsi loisible à l'Administration d'arrêter à l'imprimerie même le journal dont la vente serait interdite. Par contre, les amendes ne pourraient plus être prononcées que par les tribunaux, mais tout journal qui aurait subi une première condamnation serait astreint au versement d'un cautionnement.

Ce projet souleva de vives protestations, non seulement parmi les membres de l'opposition, mais aussi parmi les députés du centre et les nationalistes. Finalement, le Conseil des ministres lui-même rejeta le projet de M. Maklakov et chargea le ministre de l'Intérieur d'élaborer, d'accord avec le ministre de la Justice, un nouveau projet d'inspiration plus libérale.

Quelles que soient du reste les lois en vigueur, plus ou moins restrictives de la liberté individuelle, les fonctionnaires russes n'ont pas à en tenir compte, tant que l'état de siège, sous ses différentes formes, persiste dans presque toute la Russie[2] [VI, 387]. L'administration locale opère, comme elle veut, des arrestations en masse, exile arbitrairement quiconque lui déplaît et se soucie peu de la légalité, même pour les questions administratives qui ne relèvent aucunement de la police. Ajoutez à cela que, de l'aveu même de M. Maklakov, les agents de la police, ne recevant jusqu'ici que des salaires insuffisants, sont naturellement enclins à se créer des sources de revenus par des procédés nettement concussionnaires.

Tout cet arbitraire, loin de renforcer le pouvoir, l'affaiblit au

1. Numéro du 18 mars 1913.

2. Voir à ce sujet les discours prononcés à la Douma, le 16 décembre 1912.

contraire dangereusement. M. Maklakov pense remédier à cette faiblesse en accroissant l'autorité des gouverneurs; mais, en Russie, la politique de déconcentration, même corrigée par le développement des « revisions » administratives, aura toujours pour effet d'aggraver l'arbitraire.

Le ministère de l'Intérieur ne se borne pas à brider les libertés individuelles ; il se méfie également des libertés municipales ou provinciales. Il refuse systématiquement de sanctionner les nominations faites par les *zemstvos*. D.-N. Chipov n'a pas été « confirmé » comme président de la Commission permanente du zemstvo provincial de Moscou. Les maires élus par les doumas municipales de Saint-Pétersbourg et de Moscou n'ont pu également obtenir la sanction gouvernementale, bien qu'ils fussent de nuance politique très modérée.

La croissance de l'opposition, jointe au mécontentement des populations allogènes opprimées, serait, en cas de complications internationales, une cause évidente de faiblesse. C'est ce qu'a démontré clairement M. Milioukov, à la tribune de la Douma, le 31 mai 1913.

La liberté parlementaire et la responsabilité des députés. — D'après les lois organiques sur le Conseil d'Empire et la Douma, tout membre élu du Parlement jouit d'une « entière liberté d'opinion et de décision pour les affaires rentrant dans la compétence de l'assemblée ». Cette disposition semble assurer la liberté et l'irresponsabilité des membres du Parlement. Mais l'article 22 du Statut organique de la Douma porte, d'autre part, que « pour les infractions commises dans l'exécution ou à propos de l'exécution de leurs fonctions », les députés peuvent être traduits devant la Haute-Cour, dans les mêmes conditions que les hauts fonctionnaires de l'État. Ces « conditions » particulières constituent ce qu'on appelle la garantie des fonctionnaires : il n'y a poursuite que si l'Empereur saisit de la question le premier département du Conseil d'État et sanctionne ensuite la décision favorable de ce département. Il est bien évident d'ailleurs que, dans l'espèce, pour les membres de la Douma, cette autorisation est l'inverse d'une garantie.

L'application de ces articles obscurs a donné lieu à un grave conflit en 1912-1913. Le député de droite Gololobov avait déposé

une plainte en diffamation contre le député Kouznetsov, qui, dans un discours parlementaire, l'avait accusé de participation à l'assassinat de M. Karavaïev, membre de la deuxième Douma. M. Gololobov[1] portait également plainte en diffamation contre M. Kouznetsov et les 34 députés qui avaient signé l'interpellation relative à cet assassinat.

L'Empereur, d'accord avec le Conseil des ministres, saisit de la question le premier département du Conseil d'État, qui se déclara compétent. Mais les députés pouvaient-ils être déclarés responsables pour une opinion émise à la Douma ? Le Sénat ayant répondu par l'affirmative, le département du Conseil d'État, dans sa séance du 4 février 1913, décida de traduire M. Kouznetsov en justice. Quant aux autres députés incriminés, il fut décidé de faire, pour chacun d'eux, une enquête préalable. Ainsi la jurisprudence russe établissait que les députés étaient responsables en principe devant les tribunaux, non seulement pour leurs discours, mais encore pour les opinions émises par écrit dans une interpellation.

Cette interprétation très large de l'article 22 du Statut organique de la Douma fut vivement critiquée par les milieux libéraux. Le Parlement seul doit être juge de la responsabilité de ses membres. L'article 22 ne devrait s'appliquer que très rarement, aux faits de corruption ou de faux par exemple, constituant des infractions dans l'exercice des fonctions parlementaires. Étant donnée l'interprétation de la jurisprudence, les progressistes et les octobristes jugèrent indispensable d'élaborer un projet de réforme, mais ils se sont heurtés au mauvais vouloir du ministre de la Justice et du Gouvernement[2].

L'Église orthodoxe et l'État[3]. — Rien ne peut être fait, sous la direction du haut-procureur Sabler, pour améliorer la situation de l'Église orthodoxe. L'esprit traditionnel de l'orthodoxie russe

1. A M. Gololobov se joignirent les autres personnes, n'appartenant pas au Parlement, qui se trouvaient également accusées dans l'interpellation.

2. La question de l' « inviolabilité » des députés se trouve étroitement liée à celle de l'irresponsabilité. En principe, il ne peut être porté atteinte à la liberté des députés que du consentement de la Douma. Une perquisition, combinée de claustration temporaire, ayant été opérée chez le député Pétrovski, la Douma d'Empire a interpellé le ministre de l'Intérieur à ce sujet (séances des 28 février, 9 et 11 avril 1913).

3. Voir dans l'*Oesterreichische Rundschau* du 15 août 1912 l'article du comte Crenneville sur la politique religieuse du Gouvernement russe.

semble incompatible avec les principes du nouveau régime constitutionnel, créé en 1905. L'autocratie du Tsar est, à son point de vue, le symbole vivant de l'unité religieuse. Beaucoup de prélats, tels que l'archevêque Antoine de Volynie, souhaitent la restauration du patriarcat, pour que l'Église autonome puisse entrer directement en rapports avec le pouvoir autocratique, sans passer par l'intermédiaire du haut-procureur. Cette autonomie de l'Église, quelle qu'en puisse être l'apparence libérale, s'exercerait incontestablement dans le sens de la réaction. Mieux vaut, semble-t-il, maintenir ou même renforcer la haute-procurature, dont les pouvoirs ont été définis à l'époque de Pierre le Grand et d'Alexandre I[er], pour que le Gouvernement puisse, d'accord avec les Chambres, réformer l'Église orthodoxe et l'adapter au nouveau régime politique. Malheureusement cette action bienfaisante du pouvoir gouvernemental ne pourra manifestement s'exercer, tant que le haut-procureur sera notoirement hostile au constitutionnalisme.

Il est inexact en effet de considérer M. Sabler comme un conservateur : c'est, au sens précis du mot, un réactionnaire. Il ne saurait admettre que le Conseil d'Empire et la Douma légifèrent sur des questions proprement ecclésiastiques. En Russie, l'Église orthodoxe n'est qu'une branche un peu spéciale de l'administration. Aux termes des articles 63-65 des Lois fondamentales, elle a pour chef incontesté le Tsar orthodoxe, agissant par l'intermédiaire du Saint-Synode. Sous l'ancien régime, l'administration et la législation ecclésiastiques émanaient toutes les deux de l'Empereur autocrate. Mais depuis 1905 — et c'est ce qu'oublie trop facilement M. Sabler — le pouvoir législatif de l'Empereur est limité par le Conseil d'Empire et la Douma. Les Chambres doivent nécessairement délibérer sur les projets de lois concernant l'Église orthodoxe. Mais pour M. Sabler, comme il le déclarait lui-même à la séance de la Douma du 25 mars 1912, ce serait là une véritable « oppression » de l'Église par les institutions législatives.

En fait, il faut bien le reconnaître, la compétence ecclésiastique du Parlement, où siègent nécessairement beaucoup d' « infidèles », peut être, dans certains cas, tout à fait choquante. Il serait sans doute opportun de voter une loi organique, où la législation religieuse proprement dite serait nettement distinguée de la législation d'État en matière ecclésiastique. Mais, en attendant, la compétence

du Parlement reste la vérité constitutionnelle. Il est d'autant plus impossible de la restreindre par voie coutumière qu'il n'existe pas aujourd'hui entre le Saint-Synode et la Douma cette confiance réciproque, qui pourrait seule aplanir le conflit. Les débats orageux de 1912 [VI, 391] et de 1913 l'ont mis une fois de plus en lumière.

La législation proprement religieuse pourrait être confiée au Saint-Synode ou, mieux, à un concile. Aussi bien parle-t-on, depuis de longues années, d'un concile national, dont la convocation, toujours retardée, semble passée à l'état de mythe. La nouvelle « Commission préconciliaire »[1], instituée en mars 1912, a repris ses travaux dans le courant du mois de décembre, sous la présidence de Mgr Serge, évêque de Finlande. Elle a examiné un projet de réforme de l'Administration ecclésiastique et, tout en reconnaissant qu'au point de vue « extérieur » l'Église était subordonnée à l'État, elle a déclaré qu'au point de vue « intérieur » l'autonomie s'imposait. Animée de cet esprit, elle s'est prononcée pour la transformation de la présidence actuelle du Saint-Synode en patriarcat.

Le moine Iliodor, dont on se rappelle les démêlés avec le Saint-Synode [VI, 391], a demandé, dans une lettre retentissante, d'être relevé de ses vœux et de pouvoir quitter l'Église orthodoxe. Il a définitivement rompu avec l'orthodoxie officielle et même avec le christianisme.

La crise de l'Académie de médecine militaire et les droits du Parlement. — L'Académie de médecine militaire de Saint-Pétersbourg est un établissement d'enseignement supérieur, fondé au début du XIXe siècle pour former des médecins militaires. Elle est ainsi de caractère mixte, à la fois civil et militaire. Le ministre de la Guerre, général Soukhomlinov, ayant résolu de la « militariser », donna tout d'abord l'ordre aux étudiants de rendre les honneurs aux officiers. Mais les étudiants protestèrent et se livrèrent bientôt à des actes d'indiscipline qu'il était impossible de tolérer. Le conflit s'aggravant et aboutissant même à des rixes sanglantes, le ministre de la Guerre ordonna la fermeture de l'Académie.

1. A côté de cette grande Commission siègent deux autres Commissions préconciliaires, l'une représentant le clergé de la Cour et l'autre les aumôniers militaires. Leur attitude est généralement plus « progressive » que celle de la grande Commission.

Cette mesure, quoique préjudiciable aux étudiants, pouvait être considérée en elle-même comme une sanction légitime. Mais le ministre de la Guerre alla plus loin. Poursuivant son projet de « militarisation », il réforma profondément l'Académie par un acte impérial du 25 mars 1913, abrogeant le statut organique du 10 juin 1890. L'illégalité était flagrante. Sans doute l'article 96 des Lois fondamentales permet à l'Empereur de légiférer, sans le concours des Chambres, sur les questions strictement militaires, mais, en admettant même l'interprétation singulièrement large donnée à l'article 96 par le règlement du 6 septembre 1909 (V, 369), on ne peut nier que la réforme de l'Académie de médecine militaire, touchant à de nombreuses questions de législation générale, devait être soumise au Parlement. Au demeurant, sous l'ancien régime lui-même, le statut de 1890 avait été soumis au Conseil d'Empire. La violation des droits du Parlement était manifeste. Aussi la Douma d'Empire déclara-t-elle à une très forte majorité que l'acte du 25 mars 1913 était illégal (séance du 25 juin).

Le Sénat lui-même, gardien de la légalité, refusa de publier le nouveau Statut, et le Gouvernement dut le « retirer ». Il est vrai que le ministre de la Guerre ne s'était pas fait faute de le mettre en vigueur, avant toute publication[1]. Cette attitude nouvelle du Sénat russe, en général docile aux influences gouvernementales, s'explique peut-être en partie par l'absence d'homogénéité ministérielle, la majorité du Conseil des ministres s'étant prononcée contre l'acte du général Soukhomlinov. Elle n'en demeure pas moins un précédent de haute portée juridique et politique.

La défense nationale et les armements. — La Douma d'Empire a voté, au mois d'avril, le contingent de 1913, s'élevant à 455.000 hommes[2], sur 1.200.000 conscrits environ. Le service militaire étant de trois années pour l'infanterie et l'artillerie à pied[3], on voit qu'en temps de paix, il y a toujours près de

1. L'attitude du ministre de la Guerre était sur ce point assez incohérente, car les lois strictement militaires n'ont pas besoin d'être publiées par le Sénat.

2. Sans parler de la cavalerie ossète, dont le contingent est fixé à 100 hommes pour 1913. La population de la Sibérie orientale est restée jusqu'ici exempte du service militaire. Quant à la Finlande, elle se rachète du service par un forfait annuel de 20 millions de francs.

3. Avant 1906, le service militaire était de quatre années. C'est pour compenser la réduction que le contingent annuel a été porté de 300.000 à 450.000 hommes. En 1890, le contingent n'était même que de 250.000 hommes.

1.400.000 hommes sous les drapeaux. Il suffit de garder la classe libérable, comme on l'a fait à la fin de 1912, pour que l'effectif sur le pied de paix s'élève au chiffre colossal de 1.800.000 hommes. Les réserves porteraient l'effectif de guerre à 4.800.000 hommes de première ligne.

Mais il ne suffit pas d'alimenter l'armée en hommes, il faut la munir et l'organiser. La quatrième Douma semble, sur ce point, suivre heureusement les traces de la troisième. Elle a voté au mois d'avril 1913 les crédits demandés par le ministre de la Guerre pour perfectionner la défense nationale, notamment pour compléter les approvisionnements et le matériel de l'artillerie. Au mois de juillet 1913, elle a voté en séance secrète de nouveaux crédits pour l'administration de l'armée, pour l'aviation, le matériel des trains de marchandises en temps de guerre, pour la télégraphie sans fil, etc.

D'autre part, le Gouvernement russe est décidé, dans la fièvre générale d'armements qui agite l'Europe, à créer trois nouveaux corps d'armée. Leur nombre sera ainsi porté officiellement de 38 à 41. En fait, ce nombre sera plus élevé, puisqu'à l'heure actuelle, l'armée russe se compose d'à peu près 40 corps, si l'on tient compte des unités non embrigadées et des corps *bis*. Chaque corps d'armée devra être pourvu d'une brigade, si ce n'est d'une division de cavalerie régulière, pour parer à l'insuffisance actuellement constatée [1].

L'un des corps d'armée nouvellement créés aura son siège en Pologne. Le mouvement général de recul, qui avait inquiété la France en 1909-1910 (IV, 356), se trouvera ainsi compensé.

Les questions militaires passant au premier plan, la discussion du budget de la Guerre à la Douma devait présenter, en 1913 (séance du 24 juin), un intérêt tout particulier [2]. MM. Zvéguintsev et Engelhardt, rapporteurs, ont développé d'intéressantes critiques. Le général Jilinski, chef d'état-major général, a pris la parole à la place du ministre de la Guerre.

Le ministère de la Guerre s'efforce actuellement à doter l'infanterie de moyens de communications rapides (bicyclettes, etc...), à

1. Voir *Le Temps* des 4 mars et 4 juillet 1913.

2. Voir à ce sujet, l'article de M. Depuichault, dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 juillet 1913.

développer la cavalerie et l'aviation militaire, à construire des routes dans les provinces de l'ouest et à perfectionner les chemins de fer stratégiques. On étudie enfin la question du renforcement général de l'infanterie et de l'artillerie[1] pour répondre aux armements de l'Europe occidentale.

C'est là un très gros effort militaire, qui se soldera, en deux ou trois années, par un excédent de 800 millions de roubles sur les crédits ordinaires du ministère de la Guerre. On espère faire face à ces dépenses sans avoir recours à l'emprunt, et rien ne démontre mieux la remarquable solidité des finances russes à l'heure actuelle. M. Engelhardt a calculé que 775 millions de roubles, soit 25 p. 100 du budget, sont affectés à la défense nationale. Cette lourde charge n'a pas rompu jusqu'ici l'équilibre budgétaire.

Les dépenses navales contribuent aussi, pour leur part, à cette « militarisation » inévitable du budget russe. Au « petit » programme naval, voté en 1912 (VI, 391), le Gouvernement projette de superposer un « grand » programme de 1.540 millions de roubles, s'échelonnant de 1916 à 1925. Il serait consacré, tant à l'amélioration des ports qu'à l'accroissement de la flotte.

IV

LE BUDGET ET LA VIE ÉCONOMIQUE

Le budget de 1913. — Le budget de 1913, sanctionné par l'Empereur le 12 juillet 1913, a fixé les prévisions de recettes et de dépenses aux chiffres suivants (millions de roubles) :

	RECETTES	DÉPENSES
Ordinaires	3.240,6	3.012,3
Extraordinaires	10	238,3
	3.250,6	3.250,6

En fait, le budget se solde par un excédent de 21 millions de roubles, qui sera consacré principalement à l'amélioration des chemins de fer de l'Etat (dépenses extraordinaires). Voici la quatrième année que le budget de l'Empire est établi en excédent.

Le ministre des Finances, dans son remarquable mémoire expli-

1. Un projet de loi, présenté par le ministre de la Guerre, tend à augmenter le nombre de pièces d'artillerie par batterie.

catif à l'appui du projet de budget, a comparé la situation budgétaire en 1908 et 1912, avant et après la troisième Douma. La discussion du budget de 1913 à la Douma (mai) et au Conseil d'Empire (juillet) a complété ces explications.

Les dépenses se sont accrues de 600 millions de roubles[1] depuis cinq ans (1908-1913), notamment pour faire face aux besoins de la défense nationale. L'accroissement a été surtout rapide de 1912 à 1913. Heureusement les recettes ordinaires croissent plus rapidement que les dépenses ordinaires elles-mêmes. En cinq ans, elles se sont accrues de 823 millions, décomposés comme il suit : 743 millions, dus au développement de la matière imposable, et 80 millions, dus à la création de taxes nouvelles (augmentation du prix de vente de l'eau-de-vie, impôt sur le papier à cigarettes, etc.). Ce sont les chemins de fer et le monopole de l'alcool qui ont donné les plus fortes plus-values.

D'après une évaluation publiée par le *Messager des finances*, la charge des impôts par tête d'habitant est de 11.23 roubles, soit 9,37 pour les impôts d'État et 1,86 pour les impôts locaux. Bien que ces chiffres soient peu élevés, si on compare la Russie aux autres puissances, ils paraîtront néanmoins assez considérables si l'on songe à la pauvreté de la population russe.

Les disponibilités du Trésor dépassent 400 millions. D'après un communiqué du ministre des Finances, en date du 11 juin 1913, les réserves d'or que l'État russe possède à l'étranger, s'élèvent à 537 millions, dont 328 placés à Paris, 129 à Berlin et 61 à Londres. Elles facilitent le service de la dette russe à l'étranger. Au lieu de faire sortir annuellement de Russie des centaines de millions en or pour le service des intérêts et de l'amortissement, au lieu même d'acheter de l'or sur les places intéressées, — toutes opérations qui pourraient troubler le marché des changes et devenir, le cas échéant, très onéreuses, — le Gouvernement russe dispose à tout instant d'une encaisse-or considérable ou de titres immédiatement convertibles en or. Ces réserves sont le plus souvent constituées par le reliquat des emprunts émis à l'étranger. Malgré tous les avantages que présentent ces disponibilités sur les places étrangères,

1. Voire même de 714 millions, si l'on tient compte des 114 millions figurant au budget de 1908, à titre transitoire, pour la liquidation de la guerre russo-japonaise.

la Douma d'Empire a émis un vœu en faveur de leur « rapatriement ».

Industries exploitées par l'Etat[1]. — L'État russe possède en Europe 60 p. 100 du sol forestier, au Caucase 68 p. 100 et en Asie 90 p. 100. Le produit brut des forêts de l'État, qui, en 1908, n'atteignait pas 62 millions de roubles, a dépassé 83 millions en 1911, correspondant à 58 millions de produit net. Mais le rendement à l'hectare est très inférieur à celui de la France et, surtout, de la Prusse.

Avec l'industrie forestière, ce sont les chemins de fer et le monopole des spiritueux qui constituent les principales exploitations de l'État.

La longueur des chemins de fer russes, non compris le réseau finlandais et la ligne de l'Est-Chinois, était, au 31 juillet 1912, de 64.366 verstes[2]. Sur ce total 43.839 verstes appartenaient à l'État. Si l'on tient compte de toutes les dépenses d'exploitation et de la rémunération des capitaux engagés, le déficit de 70 millions en 1908 a fait place à un bénéfice de 85 millions en 1911.

Quant au monopole des spiritueux, il a rapporté *net* à l'État en 1911, près de 594 millions de roubles, soit le chiffre colossal de 1.580 millions de francs.

Le commerce intérieur et extérieur[3] — La prospérité économique de la Russie est l'un des faits les plus remarquables des dernières années. Cependant les exportations, qui avaient été en 1911 de 1.514 millions de roubles, sont tombées à 1.427 millions en 1912. Les importations sont passées de 1.023 à 1.034,5 millions[4].

Quant au commerce intérieur, on peut en juger l'état général par les quatre grandes foires annuelles de Russie : la foire d'Irbit, un des plus grands marchés de fourrures existants[5] ; la foire de

1. Voir la traduction officielle française du remarquable *Mémoire explicatif* (2 volumes), présenté par M. Kokovtsov à l'appui du budget de 1913.

2. La verste vaut 1.067 mètres.

3. Sur les opérations commerciales de la Banque impériale de Russie, voir l'article de M. Raffalovich dans la *Revue financière universelle* du 13 août 1912.

4. Ces chiffres se rapportent exclusivement au commerce par la frontière d'Europe.

5. Les achats sur échantillons s'y substituent peu à peu aux achats de marchandises livrées sur place.

Nijni-Novgorod ; la foire de l'Épiphanie à Kharkov, dont la laine constitue encore le principal article, et la « foire des contrats » à Kiev. Le mouvement des affaires a été satisfaisant, mais plutôt moins animé en 1912 qu'en 1911.

Hausse des fonds russes de 1907 *à* 1912. — Les fonds d'État russes se sont rapidement relevés depuis cinq ans et ont relativement bien résisté à la crise de 1912-1913, comme on peut en juger d'après le tableau suivant, indiquant les cours du 5 p. 100, 1906, côté à la bourse de Paris :

30 décembre	1907	94,35
—	1908	99,85
—	1909	103,25
—	1910	104,75
—	1911	104,95
—	1912	102,70
1er octobre	1913	105,40

V

LES MARCHES OU OKRAINAS

Finlande [1]. — *Application de la loi du 2 février* 1912. — L'application de la nouvelle loi conférant aux sujets russes en Finlande les mêmes droits qu'aux nationaux finlandais [VI, 406] a donné naissance à de graves conflits.

Un paysan russe, du nom de Sopètov, avait déclaré au « magistrat », c'est-à-dire à la municipalité de Vyborg, qu'il allait ouvrir un commerce de farine. La municipalité lui répondit qu'il devait obtenir du gouverneur l'autorisation prévue par la loi finlandaise du 31 mars 1879, autorisation qui, en fait, n'est jamais refusée [2]. Mais c'était là méconnaître la nouvelle loi russe du 2 févier 1912, à laquelle les Finlandais dénient toute valeur

1. Voir l'excellent livre publié sous la direction de M. Söderhjelm, *Finlande et Finlandais*, Paris, 1913. — Sur les femmes députés, voir l'article de M. Sellers dans le *Nineteenth Century* de juillet 1913 et celui de M. Palen-Kordes dans la *Contemporary Review* de la même date.

2. La Diète est d'ailleurs disposée à remanier sur ce point la législation finlandaise. Au mois d'avril 1913, elle a voté par 146 voix contre 40 un double projet de loi, accordant aux Russes le droit d'exercer librement le commerce et même de prendre part à l'administration communale.

juridique. Aussi le gouverneur général Sein traduisit-il le bourgmestre et ses deux assesseurs devant le tribunal de Saint-Pétersbourg, qui les condamna à l'emprisonnement pour résistance à la loi de 1912.

Cependant, l'un des membres de la municipalité de Vyborg, M. Lagercrantz, détenu contrairement aux dispositions formelles de la loi finlandaise, avait porté plainte devant la cour d'appel (*hofgericht*) de Vyborg, qui avait ordonné sa mise en liberté immédiate. La cour de Vyborg elle-même fut traduite, non pas devant le département de la justice du Sénat finlandais, mais devant la cour d'appel de Saint-Pétersbourg, qui, le 26 janvier 1913, condamna vingt-trois magistrats finlandais à seize mois de prison, à la destitution et à l'interdiction d'exercer aucune fonction publique pendant dix ans. C'est la suppression de toute indépendance judiciaire [1].

Ces poursuites qui, par la force même des choses, tendent à se généraliser, seront d'ailleurs parfaitement stériles. Elles n'amèneront aucun revirement dans l'opinion publique finlandaise, qui soutiendra toujours moralement ses fonctionnaires et ses magistrats condamnés.

La politique d'assimilation. — Le gouverneur général Sein, dont il est question de renforcer considérablement les pouvoirs, poursuit infatigablement sa politique de russification. Le Sénat, qu'il préside, perd de plus en plus le caractère finlandais, les vieux Finnois eux-mêmes se refusant à collaborer à cette œuvre de destruction.

Le secrétaire d'État pour la Finlande à Saint-Pétersbourg, baron Langof, a démissionné, au début de mars 1913, désapprouvant au fond la politique gouvernementale. Bien qu'il ait été question un instant de transformer le secrétariat en une simple section de la Chancellerie du Conseil d'Empire, le général Markov, vice-président du département économique du Sénat finlandais [2], a été nommé définitivement secrétaire d'État.

1. M. Chtchéglovitov, ministre de la Justice, hésita lui-même à traduire directement le *Hofgericht* de Vyborg devant la cour d'appel de Saint-Pétersbourg. Sur ces procès, voir l'intéressante lettre de M. Toerngren dans le *Temps* du 30 juin 1913 et les articles de M. Kokochkine dans les *Rousskiïa Védomosti*, journal radical de Moscou.

2. Il a été remplacé dans cette dernière fonction par M. Borovitinov, directeur de la chancellerie du gouverneur-général.

Le Gouvernement a élaboré d'importants projets de lois, tendant à « resserrer » de plus en plus les liens qui unissent le Grand-Duché à l'Empire :

1° Le ministre de la Justice a déposé sur le bureau de la Douma, malgré l'opposition du Sénat d'Helsingfors, un projet de loi suivant lequel les crimes d' « inspiration politique » et les faits d'espionnage commis en Finlande seraient soumis à la législation russe et ressortiraient aux tribunaux de Saint-Pétersbourg[1]. Ce serait là notamment un moyen de sévir plus énergiquement contre les fonctionnaires finlandais qui refusent d'appliquer dans le Grand-Duché les lois russes, non approuvées par la diète d'Helsingfors. Ce projet, qui ne tient aucun compte de la conscience juridique du peuple finlandais, amènerait le trouble et l'arbitraire dans les institutions du Grand-Duché. S'il fallait modifier sur certains points la législation pénale finlandaise — ce qui ne paraît pas douteux —, il eût été facile, avec un peu de bonne volonté, d'obtenir à ce sujet l'assentiment de la diète.

La commission de la Douma d'Empire a donné son approbation à ce projet, sauf quelques modifications peu importantes. Ne pouvant suivre sur ce point l'attitude étroitement nationaliste de l' « Union du 30 octobre », le baron Meyendorf, un des membres les plus éminents de la Douma, s'est retiré du parti, sans avoir adhéré jusqu'ici à aucun autre.

2° Le général Sein propose d'exiger à l'avenir, dans la mesure du possible, que les sénateurs finlandais, les gouverneurs, les chefs de service et beaucoup d'autres fonctionnaires de l'administration centrale ou locale justifient de la connaissance de la langue russe. Il faudrait, d'autre part, faciliter l'enseignement du suédois et du finnois aux Russes qui désirent devenir fonctionnaires en Finlande.

Enfin le russe deviendrait la langue officielle, tant du Sénat que du gouvernement général, et serait exclusivement employé dans les rapports avec les autorités russes.

3° La douane finlandaise est actuellement distincte de la douane russe. Aussi bien les deux pays ont-ils un régime économique très différent. Le commerce extérieur de la Finlande présente pour elle

1. Le gouverneur-général a également proposé de soumettre la presse finlandaise à la législation russe et aux tribunaux de Saint-Pétersbourg.

un intérêt vital. L'exportation a été, en 1911, de 120 millions de roubles (bois bruts et ouvrés, papier, beurre, etc.), et l'importation de 167 millions (blé, sucre, café, etc.). Les Finlandais, grâce à un tarif douanier plus fiscal que protecteur, se sont spécialisés dans les branches de l'activité économique où ils pouvaient exceller, et se trouvent par conséquent dans l'absolue nécessité d'importer ce qui leur manque. Le charbon, les machines, les fils et les tissus sont exempts de droits ou faiblement taxés. La vie en général est moins chère dans le Grand-Duché que dans l'Empire russe proprement dit.

Mais les nationalistes veulent supprimer la ligne douanière qui sépare les deux pays. Une commission s'est réunie à Saint-Pétersbourg, sous la présidence de M. Weber, adjoint du ministre des Finances, pour étudier cette grave question. L'application du tarif russe en Finlande déterminerait dans le Grand-Duché une véritable révolution écononomique. Les prix hausseraient brusquement au grand détriment des consommateurs. Par contre, l'industrie finlandaise, bien organisée, très riche en « houille blanche », alors qu'en Russie même, à l'abri des droits de douane, la « houille noire » est relativement chère, ferait à l'industrie russe une sérieuse concurrence. Dans certains domaines tout au moins (industrie du papier, cabotage), il n'est pas douteux que les Finlandais évinceraient complètement les Russes. Cette prétendue réforme n'est donc désirable ni au point de vue russe, ni au point de vue finlandais. Elle entraînerait d'ailleurs de formidables complications, car il faudrait harmoniser l'accise russe et le système très particulier des impôts indirects finlandais.

Malheureusement, cette argumentation d'ordre économique pèse peu auprès du Gouvernement russe, qui poursuit avant tout un but politique, fût-ce au détriment de la Finlande et de la Russie elle-même.

4° Quelle que soit la politique de centralisation du Gouvernement russe, il est évident que la Finlande ne pourra jamais être complètement assimilée. Aussi le projet tendant à détacher du Gouvernement de Vyborg trois paroisses qui seraient rattachées au Gouvernement de Saint-Pétersbourg et pourraient être ainsi plus facilement russifiées (V, 433), n'a-t-il pas été abandonné par le Gouvernement. La Commission interministérielle, chargée d'éla-

borer ce projet de loi, a terminé ses travaux, au mois de juin 1913[1].

Session de la Diète. — La Diète s'est réunie à Helsingfors le 1er février 1913. Les suédomanes, les jeunes-finnois et les agrariens voulaient réélire *talman* M. Svinhuvud, qui s'engageait à protester, dans son discours inaugural, contre la politique inconstitutionnelle du Gouvernement russe. Mais les vieux-finnois et les social-démocrates étaient d'accord pour éviter une pareille démonstration, qui pourrait amener la dissolution de la Diète. Finalement, c'est un social-démocrate, M. Tokoï, qui a été élu talman par 80 voix contre 68 à M. Svinhuvud.

M. Tokoï se contenta d'exprimer à l'Empereur et Grand-Duc les fidèles hommages de l'Assemblée, mais il refusa, comme son prédécesseur, de proposer à la Diète d'élire des représentants au Conseil d'Empire et à la Douma (IV, 379).

Comme les autres années, mais sans plus de succès, la Diète a voté une adresse à l'Empereur, insistant d'une façon particulière sur les procès intentés aux fonctionnaires et magistrats de Vyborg. Elle exprima également le regret que les adresses et pétitions antérieures, tout récemment encore celles des 22 mars et 29 mai 1912, n'aient pas été prises en considération.

Parmi les autres pétitions déposées, il convient surtout de signaler celle de M. Méchelin et du baron Wrede, anciens sénateurs, aujourd'hui membres de la Diète, qui proposent d'élaborer un acte constitutionnel, réglant les relations juridiques de l'Empire et du Grand-Duché. Il faudrait qu'un pareil projet fût voté à la fois par les Chambres russes et par la Diète de Finlande.

Au début d'août 1913, ont eu lieu les élections pour une sixième Diète. Le gouverneur-général avait fait porter sur les listes électorales les sujets russes habitant la Finlande. Les social-démocrates ont obtenu 90 sièges, les agrariens 18, les suédomanes 25, les jeunes-finnois 29 et les vieux-finnois ou « fennomanes » 38. Par

1. D'autres projets sont d'ailleurs à l'étude. Le ministère des Finances propose d'étendre au Grand-Duché de Finlande les opérations de la Banque de l'Empire. Le ministère de l'Intérieur parle de soumettre aux autorités russes le réseau téléphonique du Grand-Duché. Le Trésor finlandais devrait participer aux dépenses du ministère des Affaires étrangères. Le général Sein demande que tous les traités internationaux signés par la Russie s'appliquent au Grand-Duché, projet au sujet duquel MM. Kokovtsov et Chtchéglovitov ont formulé d'expresses réserves, etc.

rapport aux élections de 1911 (V, 432), les social-démocrates ont gagné 4 mandats, les agrariens 2 et les jeunes-finnois 1. Les suédomanes perdent 1 mandat et les vieux-finnois 5. Quant aux socialistes chrétiens, ils ont perdu l'unique siège qu'ils occupaient précédemment et ne sont plus, par suite, représentés à la Diète.

Pologne. — *Les élections à la Douma et l'antisémitisme polonais.* — Les élections du Royaume de Pologne à la Douma ont été marquées tout d'abord par l'échec retentissant des « nationaux-démocrates » à Varsovie. Ce parti modéré, qui s'appuie principalement sur la petite bourgeoisie, souffre un peu du même discrédit que l'octobrisme russe. Son leader, R. Dmowski, partisan du néo-slavisme et de l' « accommodement » (*ougodovstvo*) avec la Russie, n'a même pas été choisi comme électeur secondaire. Le vent ne souffle pas à la conciliation russo-polonaise. A M. Dmowski, les électeurs primaires ont préféré M. Kucharzewski, soutenu par la « concentration nationale » des partis progressistes [1]. Ce bloc d'opposition ne diffère d'ailleurs que par des nuances du parti national-démocrate. En somme, le centre gauche a battu le centre droit aux élections primaires de Varsovie. La concentration nationale, bien que s'opposant à l'égalité des juifs en matière d'élections municipales, est moins violemment antisémite que les nationaux-démocrates. Mais elle ne saurait non plus inspirer confiance aux électeurs israélites. Ceux-ci, constituant la majorité des électeurs secondaires, ont définitivement élu député de Varsoive un social-démocrate polonais, M. Jagiello, écartant ainsi le progressiste Kucharzewski [2].

A Lodz, les électeurs juifs, qui se trouvaient également en majorité, ont élu un des leurs député à la Douma [3].

Aussi bien la question juive a-t-elle été au premier plan, pendant toute cette campagne électorale. Les nationaux-démocrates se sont livrés sans retenue à une *Judenhetze* véritablement exces-

1. Ont également adhéré à la concentration nationale un certain nombre d'anciens nationaux-démocrates, qui ont fait « sécession » en 1912.

2. M. Milioukov, leader des cadets, avait conseillé aux Russes de Varsovie de voter pour M. Jagiello. Les Polonais, habitant Saint-Pétersbourg, ont essayé de se venger, en votant contre M. Milioukov.

3. Sur 400.000 habitants, Lodz compte 200.000 juifs et 100.000 Allemands. Voir dans la *Revue des Français* du 25 avril 1913 l'article de M. Charles Rivet sur *Le mouvement antisémite en Pologne russe.*

sive. C'est grâce, du reste, à cet antisémitisme qu'ils ont pu sauver, ailleurs qu'à Varsovie, la plupart de leurs mandats électoraux. Au total, le *Kolo* polonais[1] de la quatrième Douma comprend 8 nationaux-démocrates sur 15 membres adhérents.

Les progressistes eux-mêmes ont mollement résisté à ce courant de haine contre les juifs. Seuls les « réalistes » de droite et les socialistes d'extrême-gauche sont restés fidèles aux principes de tolérance et de liberté. Les réalistes, conservateurs à l'anglaise, véritable « parti de gentlemen », se sont en effet toujours abstenu des violences cléricales ou antisémites.

L'antisémitisme était inconnu de la génération précédente. La Pologne était alors un pays essentiellement agricole ; le commerce et l'industrie étaient aux mains des israélites, et il n'en résultait aucun conflit. Mais, depuis lors, les propriétaires polonais, la moyenne et la petite bourgeoisie se sont adonnés de plus en plus aux professions commerciales et industrielles. Cette concurrence nouvelle, coïncidant avec les progrès de la grande industrie et le développement des coopératives, ruina beaucoup de petits boutiquiers juifs. La lutte économique attisa les haines de races. Puis les Polonais reprochent aux israélites de « dénationaliser » le pays. Les juifs d'ancienne origine, bien que fortement germanisés, avaient subi l'empreinte profonde de la civilisation polonaise. On les appelait souvent, d'ailleurs avec quelque exagération, des « Polonais suivant la loi de Moïse ». Mais, depuis quelques années, beaucoup de juifs plus ou moins russifiés viennent de Lithuanie, de Russie-Blanche ou des gouvernements du sud pour s'établir dans les villes du Royaume. On les désigne habituellement sous le nom de « *Litvak* ». Cette immigration affaiblit d'autant l'élément polonais, qu'elle irrite profondément.

Cet antisémitisme, quelles qu'en soient les causes, divise gravement le Royaume de Pologne, qui compte 2 millions de juifs sur 11 millions d'habitants. Les antisémites polonais, qui prêchent le boycottage des israélites et la limitation de leurs droits civils ou politiques, suivent en somme l'exemple des nationalistes russes. Ils seront désormais mal venus à se plaindre des procédés que la Russie emploie à leur égard. Leur attitude intolérante n'est pas

1. Y compris les députés polonais du Gouvernement de Vilna.

faite pour encourager les libéraux russes à inscrire à leur programme l'autonomie de la Pologne.

Le self-government des villes polonaises. — Le Conseil d'Empire a examiné, au mois d'avril 1913, le projet de loi sur le self-government des villes polonaises, voté l'année précédente par la Douma [VI, 410]. La majorité de droite, se montrant beaucoup moins libérale que feu Stolypine et que la commission du Conseil d'Empire elle-même, a complètement dénaturé les dispositions votées par la Chambre Basse.

La séance du 16 avril a été, à ce point de vue, des plus caractéristiques. Malgré les efforts du baron Rosen, ancien ambassadeur de Russie à Washington, et de M. Chébéko, répondant à MM. Stichinski et Gourko, porte-paroles des nationalistes, l'emploi de la langue polonaise a été banni des assemblées municipales, tant pour les débats oraux que pour la correspondance échangée. Quant aux israélites, déjà fort désavantagés par le système électoral, ils ne garderont même pas l'unique siège que le Gouvernement et la Douma leur avaient accordé dans la Commission permanente (*ouprava*) de la douma municipale. Les Polonais n'ont fait d'ailleurs aucun effort pour que les Juifs fussent traités avec plus de justice.

Le Conseil d'Empire a maintenu le droit électoral des locataires parmi lesquels se trouvent relativement beaucoup de Russes, mais il a notablement relevé le cens locatif : pour être électeur, il faudra payer un loyer de 720 roubles à Varsovie, 240 à Lodz, etc.[1]. Enfin les propriétaires fonciers eux-mêmes ne seront électeurs que si leurs immeubles atteignent une certaine valeur déterminée.

D'autre part, les gouverneurs pourront annuler les décisions des conseils municipaux, non seulement pour illégalité, mais encore pour « inopportunité », conformément à la loi de 1892.

Le projet, de retour à la Douma, rencontra une vive opposition dans les milieux de gauche. Mais le *Kolo* polonais, préférant la proie à l'ombre, s'entendit avec la droite et les octobristes pour approuver tel quel le texte de la Chambre Haute, sauf les modifica-

1. La droite, avec M. Dournovo en tête, avait proposé que les locataires ne fussent électeurs qu'à Varsovie seulement, mais leur amendement a été repoussé par 63 voix contre 62.

tions suivantes : d'abord les membres des doumas urbaines pourront s'exprimer en polonais[1], mais le président devra conduire les débats en russe, et toute la procédure se fera dans cette langue. La majorité de la Douma se savait sur ce point d'accord avec le gouvernement impérial et avec M. Skalone, gouverneur-général de Varsovie. La droite nationaliste voit également dans cette réforme un nouveau moyen d'opprimer les israélites. En second lieu la Douma d'Empire rétablit les dispositions limitant la tutelle administrative aux cas d'illégalité. Enfin, un député lithuanien fit adopter un amendement, qui tient compte de la prépondérance de la langue lithuanienne dans la région de Suwalki[2].

Finalement, le projet de loi fut voté en seconde lecture par 145 voix contre 45. La majorité comprenait la droite, les partis du centre, les Polonais et même plusieurs progressistes (25 juin 1913)[3].

Les relations russo-polonaises. — L'année 1912-1913 n'a apporté aucune amélioration dans les rapports de la Russie et de la Pologne. Alors que la politique russe dans les Balkans préconise l'union, d'ailleurs impossible, des différents peuples slaves, les nationalistes russes s'ingénient à exaspérer les Polonais et font, par là même, le jeu de l'Autriche. Ils restent toujours fidèles au vieux panslavisme russificateur, répétant avec le poète Pouchkine que « les ruisseaux slaves doivent se réunir dans la mer russe ». Hostiles aux réformes politiques et sociales, ils semblent vouloir faire diversion aux aspirations du peuple russe, en lui donnant à « manger du Polonais ».

Il avait été tacitement convenu que la création du gouvernement de Kholm au détriment du Royaume de Pologne (VI, 409) aurait pour compensation l'octroi du self-government aux villes polonaises. Or, tandis que la loi sur le gouvernement de Kholm

1. Les femmes se voient retirer en outre le droit électoral passif.

2. Leurs discours devront être immédiatement traduits en russe. Ce sont les dispositions mêmes qu'avait adoptées la commission du Conseil d'Empire, mais que l'assemblée plénière avait repoussées.

3. L'attitude peu libérale des Polonais a déterminé une rupture entre le Kolo et l'opposition. Les députés cadets Chtchepkine et Roditchev s'élevèrent fortement contre l'opportunisme des Polonais, qui flottent perpétuellement de gauche à droite. Le « travailliste » Kérenski, ayant même ajouté que les députés polonais « trahissaient » leur pays, fut provoqué en duel par la « fraction » polonaise de la Douma. Par contre, M. Garusewicz, leader du Kolo, fut vivement applaudi par la droite.

est depuis longtemps promulguée et que la Douma s'est hâtée, en fin de session, de voter les textes organiques qui doivent en assurer l'exécution [1], le projet relatif au self-government des villes polonaises, défiguré par le Conseil d'Empire, n'a pu encore acquérir force de loi.

Le mécontentement croît en Pologne. Le Gouvernement russe pense y remédier en ordonnant la dissolution de nombreuses sociétés polonaises et en multipliant les perquisitions. Mais, comme l'a déclaré le baron Rosen dans son discours au Conseil d'Empire, le 16 avril 1913, pour unir solidement les marches de l'Empire à la Russie proprement dite, il faut avant tout tenir compte de la psychologie particulière des nombreuses populations allogènes qui vivent dans ces régions.

Caucase. — Le projet de loi portant abolition des dernières formes du servage en Transcaucasie, voté par la Douma en 1912 (VI, 411), a été définitivement sanctionné par l'Empereur, le 2 janvier 1913.

VI

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

La Russie et l'Europe. — La diplomatie russe est toujours solidaire des diplomaties française et britannique. L'échange de lettres entre Nicolas II et M. Poincaré, devenu Président de la République, la nomination de M. Delcassé comme ambassadeur de France en Russie, la réception de l'amiral Le Bris à Saint-Pétersbourg et la mission du général Joffre à l'occasion des grandes manœuvres russes, enfin les fêtes données à Brest en l'honneur de l'escadre de la Baltique, commandée par l'amiral d'Essen, ont mis en lumière la vitalité en quelque sorte rajeunie de l'alliance franco-russe.

La Russie reste, d'autre part, en rapports d'amitié avec l'Allemagne. Une commission mixte russo-allemande s'est réunie pour

1. Ce vote hâtif entraîna même une violation du règlement intérieur de la Douma. Pour protester, l'opposition quitta la salle des séances, mais le quorum pût être tout de même atteint.

procéder à la rectification de la frontière commune, du Niemen à la Galicie autrichienne.

Mais la politique étrangère de la Russie a été dominée en 1912-1913 par la question balkanique. Elle a été, sur ce point, complètement désintéressée. Sans soulever la grave question des Détroits, elle s'est bornée à demander la neutralisation du Mont-Athos, sous le protectorat collectif des puissances orthodoxes et sous l'autorité religieuse du patriarche œcuménique.

Par contre, la Russie a soutenu diplomatiquement la cause des Slaves balkaniques. Le gouvernement, d'accord sur ce point avec l'opposition [1], a été beaucoup plus modéré que les partis nationalistes. Il a plus ou moins interdit certaines manifestations politiques dirigées contre l'Autriche et suscitées par les panslavistes ou les néo-slavistes. Par contre, M. Sazonov, désirant conférer à huis clos avec certains membres influents de la Douma, ne craignit pas d'inviter entre autres M. Milioukov, l'éminent leader des constitutionnels-démocrates, au grand dépit des nationalistes et de la droite.

La guerre balkanique et les relations austro-russes. — La note austro-russe du 9 octobre 1912 n'ayant pu détourner les États balkaniques de la guerre, l'Autriche et la Russie, accueillant de façon toute différente les défaites de l'armée turque, entrèrent bientôt en conflit. A la conférence des ambassadeurs, réunie à Londres au mois de décembre 1912, la Russie soutint les intérêts du Monténégro et de la Serbie contre les prétentions de l'Autriche. Si le Gouvernement de Saint-Pétersbourg dut admettre que Scutari reviendrait à la future principauté d'Albanie [2], il obtint que les villes d'Ipek, Diakova, Prizrend et Dibra resteraient au pouvoir des Monténégrins et des Serbes. Il s'efforça en outre, d'accord avec les puissances de la Triple-Entente, d'écarter de l'Albanie tout protectorat autrichien. Enfin la Serbie, sans garder aucun

1. Voir notamment le discours prononcé par M. Milioukov à la Douma, le 19 juin 1913.

2. Le Monténégro refusant d'évacuer Scutari, le Gouvernement russe fit pression sur le roi Nicolas, mais refusa de prendre part à la démonstration collective de l'Europe (avril 1913). L'opinion publique russe n'aurait pas admis cette action coercitive contre un peuple slave. La Russie vint même directement au secours des indigents monténégrins, en leur faisant distribuer de la farine et du maïs.

point du littoral de l'Adriatique, reçut la promesse d'un débouché commercial en terre albanaise, relié au réseau des voies ferrées serbes. Cette solution mixte mécontenta vivement l'opinion publique russe, pleinement solidaire des Slaves balkaniques.

Pendant toute la durée de la tension austro-russe, les deux pays prirent d'importantes précautions militaires. Les préparatifs de l'Autriche obligèrent la Russie à maintenir sous les drapeaux la classe libérable en automne. C'est à cette occasion que le Gouvernement russe interdit aux journaux de publier aucune information relative aux questions militaires.

Des conversations furent engagées, au début de janvier 1913, et, si elles n'aboutirent pas à une démobilisation immédiate, elles ménagèrent tout au moins un commencement de détente entre les deux pays. Le 4 février 1913, le prince Godefroy de Hohenlohe remit au tsar une lettre autographe de l'empereur François-Joseph, et cette démarche caractéristique marqua la reprise de meilleures relations entre l'Autriche et la Russie. Dans le courant du mois de mars, la démobilisation commença de part et d'autre.

La Russie et les intérêts bulgares.— La Russie soutint les intérêts bulgares avec autant d'énergie que les intérêts serbo-monténégrins. Lors des négociations turco-balkaniques de Londres, elle fit pression sur la Turquie pour la décider à l'abandon d'Andrinople. Au mois de janvier 1913, profitant du passage à Saint-Pétersbourg de M. Théodorof, ministre des Finances bulgare, elle joua le rôle de médiateur entre la Roumanie et la Bulgarie. Enfin et surtout, la Russie, instigatrice de l'alliance balkanique, offrit son arbitrage à la Bulgarie et à la Serbie, pour trancher leur grave différend de frontière, conformément au traité d'alliance de 1912. Voyant les États balkaniques prêts à s'engager dans une « guerre fratricide », le Tsar télégraphia aux rois de Bulgarie et de Serbie qu'il « considérait ses fonctions d'arbitre non pas comme une prérogative, mais comme une obligation pénible à laquelle il ne saurait se soustraire... Une guerre entre alliés ne pourrait le laisser indifférent.. Il se réservait toute liberté quant à l'attitude qu'adopterait la Russie vis-à-vis des résultats éventuels d'une lutte aussi criminelle. » (juin 1913).

Mais l'explosion d'une seconde guerre empêcha les quatre pre-

miers ministres balkaniques de se réunir à Saint-Pétersbourg. Survinrent les désastres bulgares, qui eurent en Russie un douloureux retentissement. Par suite d'un singulier concours de circonstances, la Russie se trouva d'accord avec l'Autriche pour empêcher un affaiblissement trop sensible de la Bulgarie. Mais, à la différence de l'Autriche, la Russie demeurait assez indifférente à la question de frontière serbo-bulgare, puisque, en toute hypothèse, cette région ne cesserait d'appartenir aux Slaves. Elle intervint surtout dans les questions de Cavalla et d'Andrinople :

1° La Russie désirait que Cavalla fût attribuée à la Bulgarie. La France au contraire, qui n'avait été saisie d'aucune proposition russe, soutint le point de vue de la Grèce. Il en résulta même, pendant quelques jours, un certain refroidissement des rapports franco-russes. Le traité de Bucarest ayant fait droit aux revendications de la Grèce, la Russie, d'accord avec l'Autriche, en demanda la révision. Mais cette intervention ne devait aboutir à aucun résultat.

2° La reprise d'Andrinople par les Turcs détermina en Russie une vive émotion, mais là encore, les efforts de la Russie en faveur de la Bulgarie devaient complètement échouer.

L'action russe en Turquie d'Asie. — A la faveur de la guerre turco-balkanique, la Russie a obtenu de la Turquie l'évacuation définitive de la région persane d'Ourmia. Au mois de janvier 1913, les troupes ottomanes avaient complètement abandonné les territoires litigieux. La frontière nouvelle sera tracée par une Commission mixte, comprenant à la fois des Turcs, des Persans, des Russes et des Anglais.

La Russie, qui compte au Caucase un grand nombre de sujets arméniens, a toujours suivi avec attention la question arménienne en Turquie. Elle entend garantir aux Arméniens l'exécution de tout un plan de réformes, qui les protègent effectivement contre l'arbitraire des Turcs et les violences des Kurdes. D'une façon générale, forte de l'arrangement russo-turc de 1900 et de l'accord russo-allemand signé à Potsdam en 1910, elle considère comme une sorte de zone d'influence la partie nord-est de l'Asie Mineure. Elle surveille notamment, au point de vue stratégique et politique, les concessions de chemins de fer dans cette région. Le Gouvernement

russe s'est montré particulièrement favorable aux demandes de concessions françaises, par exemple pour la ligne Samsoun-Sivas-Karpout, avec embranchement sur Erzinguian-Erzeroum.

La question de Mongolie et les relations russo-chinoises[1]. — Le traité russo-mongol du 3 novembre 1912, négocié par M. Korostovets et par le *Khoutoukhta* d'Ourga, a fait de la Mongolie un État autonome et même, sous certains rapports, indépendant. La Chine n'a pas été partie au traité, et la Mongolie sera dorénavant sous le protectorat à peine déguisé de la Russie.

Par l'article 1er, la Russie s'engage à soutenir l'autonomie administrative et militaire de la Mongolie. Les troupes et les colons chinois ne pourront s'établir dans le pays. L'article 2 détermine les droits des sujets russes et du commerce russe en Mongolie[2]. D'après l'article 3, aucun traité conclu entre le Gouvernement mongol et la Chine ou tout autre pays étranger, ne pourra apporter de modification au traité russo-mongol, sauf consentement exprès de la Russie[3].

La Chine formula immédiatement d'énergiques protestations. L'agitation anti-russe grandit, mais, tout en faisant d'importants préparatifs militaires, le président Youan Chikaï préféra négocier avec la Russie. Après plusieurs semaines de négociation, les pourparlers furent interrompus et ne reprirent officiellement qu'au mois de septembre 1913.

Pendant ce temps, le Gouvernement du Khoutoukhta envoyait, à deux reprises, des délégations solennelles pour saluer à Saint-Pétersbourg le « tsar blanc » et définir d'une façon plus précise les rapports russo-mongols.

1. Voir dans les *Questions diplomatiques et coloniales* du 1er mai 1913, l'article de M. de Fels.

2. Un protocole, annexé à l'article 2, assure aux sujets russes des avantages considérables, notamment l'exemption de toutes taxes et impôts.

3. Cet article n'a pas empêché la Mongolie de conclure une entente avec le Thibet. Cette situation nouvelle pourrait réveiller les susceptibilités anglaises et nécessiter une révision de l'accord anglo-russe de 1907.

ÉGYPTE ET SOUDAN ÉGYPTIEN[1]

Par Henry SAGE

I

ÉGYPTE

L'Égypte et la guerre balkano-turque[2]. — La neutralité de l'Égypte, dans la guerre balkano-turque, a permis à des milliers de réservistes hellènes de quitter librement le pays. Déjà maintenue en 1911-1912 entre l'Italie d'une part et l'Empire Ottoman de l'autre dans des circonstances autrement délicates [VI, 428-429], la neutralité de l'Égypte a subsisté en 1912-1913, toujours en contradiction avec le lien de vassalité qui rattache le Khédive au Sultan.

Une « souscription générale pour aider la Turquie *dans ses besoins* » (Lord Kitchener, *Rapport* de 1913)[3], peu conciliable à

1. *Nota.* — Abbas II Hilmi, né le 16 juillet 1874 : Khédive d'Égypte le 7 janvier 1892.

Superficie (non compris le Soudan	994.300 km²
Terres cultivées (1910).	22.948 —
Population	11.287.359 hab.

1 livre égyptienne (L. E.) = 25. fr. 90 (moyenne).
1 *feddan* = 4.200m²83.
1 *cantar* = 44 kilogr. 93.

2. V. *Le Temps*, 28 mars 1913. — A. Tardieu, conférence prononcée le 7 mai 1913 : *L'Égypte* : (texte *in* : *L'Afrique du Nord*, 1 vol., Alcan, septembre 1913).

3. *Report by His Majesty's Agent and Consul general on the finances, administration and condition of Egypt and the Sudan in* 1913 (daté du 22 mars) Londres, mai 1913.

vrai dire avec une exacte neutralité, fut cependant autorisée dans le public égyptien. Une somme considérable put être ainsi envoyée à la Porte comme contribution privée des Égyptiens *aux frais de la guerre*. En ne limitant pas aux ambulances du *Croissant rouge* l'emploi par la Porte des sommes recueillies, le Gouvernement khédivial faisait aux dépens de sa neutralité affirmée une concession au sentiment « bien naturel » (Lord Kitchener) de la population musulmane.

Selon un projet d'accord anglo-turc, connu en mai 1913, au sujet du chemin de fer de Bagdad, l'Égypte obtiendrait de pouvoir emprunter à l'avenir sans l'autorisation de la Porte; en retour, le gouvernement anglais promettrait de ne pas soulever la question de la vassalité de l'Égypte, c'est-à-dire qu'il reconnaîtrait tacitement cette vassalité[1]. Le tribut annuel de 665.041 LE (17.239.900 francs) et l'application à l'Égypte des capitulations ottomanes en sont d'ailleurs les dernières traces : car les guerres orientales, en éliminant d'Afrique en 1911 l'Empire ottoman, et en le ramenant en 1913 à ses destinées asiatiques ont consacré l'inefficacité militaire et politique des droits impériaux sur l'armée égyptienne.

Les victoires de l'alliance balkanique provoquèrent l'exode d'un certain nombre de familles hellènes, attirées dans les territoires de la Nouvelle-Grèce[2], pendant que la colonie grecque, forte en temps normal d'au moins 50.000 membres, se trouvait déjà privée de tous ses jeunes gens valides, partis en masse. Une telle perte économique n'a pas été compensée par l'établissement de quelques musulmans riches, venus de Salonique[3]. Les ottomans seuls, d'Égypte, Arméniens et Syriens, ont profité de cet affaiblissement momentané de leurs concurrents ordinaires.

L'application de la convention de Constantinople du 29 octobre 1888 sur le canal de Suez a permis au croiseur ottoman *Hamidieh* de s'arrêter à Port-Saïd vers le 18 janvier 1913 à l'issue du combat des Dardanelles, et, après une courte apparition dans la mer Rouge, de repasser le canal le 9 février. L'article 4, alinéa 2

1. Dépêches de Constantinople au *Daily Mail* et au *Matin ;* article inspiré du *Times* : mi-mai. — *Journal des Débats*, 14 mai. — *La Bourse égyptienne*, 27 mai 1913.

2. *La Bourse egyptienne*, 9 mai 1913.

3. Dépêche d'Athènes, au *Journal des Debats*, n° du 27 octobre 1912.

de la convention, à la différence des coutumes internationales courantes, ne prohibe pas le double usage des ports d'accès dans un bref intervalle de temps : le principe de la liberté du passage en tout temps (article 1, alinéa 1) doit donc prévaloir dans le silence du texte sur ce point spécial. Aussi le gouvernement du Caire, par une interprétation correcte, en présence d'une démarche de M. Vérénikis, chargé d'affaires hellénique, autorisa-t-il la seconde escale du *Hamidieh*, se contentant de réduire à la « limite strictement nécessaire » (article 4, alinéa 2) le nouveau ravitaillement du bâtiment[1].

La question des Capitulations. — Sir Edward Grey, dans un discours à la Chambre des Communes le 30 mai 1913 (budget des affaires étrangères)[2], lord Cromer, dans un article paru à Londres en juillet, et lord Kitchener dans ses deux *Rapports* de 1912 [VI, 426] et de 1913 s'accordent pour condamner le régime des Capitulations : « pierre d'achoppement pour le progrès de l'Égypte »[3]. Le gouvernement anglais prépare l'opinion des étrangers au remplacement des tribunaux consulaires et des tribunaux mixtes par des *tribunaux nationaux égyptiens.*

Les nouveaux tribunaux n'auront plus le caractère international si les puissances dites *de la Réforme* du 17 décembre 1875 renoncent à une nouvelle prorogation des tribunaux mixtes comme celle qui a été signée pour cinq ans le 1er février 1910. Néanmoins les tribunaux nationaux égyptiens compteraient encore une majorité de juges de diverses nationalités, appelés au jugement des affaires criminelles ou civiles, intéressant des étrangers. Lord Kitchener « considère le maintien de ce dernier principe comme nécessaire pour la juste protection des immenses intérêts financiers que des étrangers ont en Égypte ». (*Rapport* de 1913.) Mais l'application de ce principe dépendrait dorénavant du bon vouloir du Khédive, et non plus d'une convention internationale. De plus le nombre des juges de nationalité anglaise serait augmenté, les sièges étant désormais répartis « propor-

1. *Journal des Débats*, 21 et 23 janvier. — *Journal du Caire*, 10 février 1913. — Cf. Albin, *Les grands traités politiques*, pp. 382-387 (1re édit.).

2. *Journal des Débats*, 31 mai 1913. *La Bourse egyptienne*, même date.

3. *Times.*

tionnellement aux intérêts de chacune des puissances étrangères dans le pays »[1].

Réforme de la Loi organique. — Lord Kitchener constate en 1913 « une diminution notable dans les sentiments et les querelles de parti »[2].

Les chrétiens coptes sont représentés dans le ministère depuis avril 1912 par Youssef Pacha Wahba, ministre des Affaires étrangères. Farid bey, élu président à vie du parti nationaliste le 24 février 1908, est absent d'Égypte depuis l'été 1911 [V, 445-47 ; VI, 433-35].

Dans le silence des anciennes revendications nationalistes a paru le 21 juillet 1912 au *Journal officiel* une loi (n° 29) remaniant la *Loi organique* du 1er mai 1883, déjà modifiée le 13 septembre 1909 dans le sens libéral [IV, 395]. Les sessions de l'*Assemblée générale,* jusqu'ici biennales, se tiendront annuellement du 1er novembre au 37 mai. Est supprimé le *Conseil législatif* de 30 membres dont 16 élus à deux et à trois degrés, qui fonctionnait seul dans l'intervalle des Assemblées générales où il venait se fondre. La nouvelle Assemblée générale n'est pas modifiée dans sa composition. Ses membres conservent leur mandat de six ans. L'Assemblée répond au type *permanent*. Elle compte 83 membres, en légère augmentation ; les uns sont *élus* par « tous les Égyptiens, sujets locaux, âgés de 20 ans accomplis » (Loi électorale du 1er mai 1883, art. 1) se renouvellent par tiers tous les deux ans ; les autres sont *nommés* et siègent indéfiniment.

Les 66 sièges *à l'élection* sont répartis par la loi nouvelle entre les provinces en renforçant la représentation des régions paysannes (Gharbieh = 7 sièges au lieu de 5) au regard des grandes villes, où l'élément indigène est plus excitable (Le Caire 654.480 habitants = 4 sièges ; Alexandrie 332.250 habitants = 3 sièges — sans changement). Quinze sièges sont à la nomination du Khédive. La principale originalité de la loi du 21 juillet 1913 est dans l'indication législative de catégories définies par la religion, la race ou la profession.

1. *La Bourse d'Alexandrie,* 21 août 1913. — *Journal des Débats,* 23 août 1913.

2. *Rapport* de 1913. — xxx. *Le parti nationaliste et le gouvernement en Égypte, La Quinzaine Coloniale,* 10 novembre 1912. — *L'Égypte dans l'Orient nouveau. Questions diplomatiques et coloniales.* 16 février 1913.

entre lesquelles le Khédive devra désormais choisir les membres « permanents » de l'Assemblée générale. Cette innovation a pour but de corriger utilement la représentation élective et majoritaire du pays, soit en faveur des minorités, soit en faveur du talent. Le Khédive doit ainsi désigner quatre coptes pour assurer ou tout au moins améliorer la représentation des 744.000 chrétiens indigènes, en minorité dans toutes les provinces. Trois Bédouins devront également être désignés parmi les chefs des nombreuses tribus qui nomadisent loin des centres de population et ne sauraient avoir d'autres représentants. Deux professeurs, deux médecins, deux commerçants, un ingénieur, un représentant des municipalités européennes des grands ports : tels sont les sièges réservés aux professions. Le président et le vice-président de l'Assemblée continuent également d'être à la nomination du souverain.

La nouvelle Assemblée hérite des attributions cumulées de l'ancienne Assemblée générale et du Conseil législatif supprimé. Ces dernières étaient de beaucoup les plus importantes ; d'autre part, l'élément élu dans l'ancien Conseil législatif ne représentait que la simple majorité absolue (16 sur 30), alors qu'il avait et conserve une majorité des 4/5 (66 sur 83) dans l'Assemblée générale. Le rôle unique va à l'Assemblée plus largement élective ; l'autre Assemblée disparaît : telle est la portée libérale de la réforme [1].

Comme par le passé, l'Assemblée reste purement consultative, même en matière budgétaire : le budget lui sera soumis quarante jours avant l'ouverture de l'exercice financier. L'avis de l'Assemblée est de droit avant toute mesure législative, mais n'oblige pas le Khédive. En cas de désaccord avec l'Assemblée en matière législative, le gouvernement khédivial est tenu dans ses rapports avec l'Assemblée d'exposer les motifs de son opinion dissidente avant de passer outre. L'Assemblée ne partage vraiment le pouvoir législatif avec le Khédive qu'en un seul cas : elle peut empêcher la création d'impôts nouveaux. [*Adde* sur le pouvoir législatif en Égypte : VI, 427.] Aucune des concessions faites en 1909 n'est retirée : présence normale des ministres dans l'Assemblée, faculté de les questionner, publicité des séances.

1. *Journal des Debats*, 24 juillet 1913 ; journaux égyptiens. — Cpr. la Loi organique, texte *in* H. Lamba, *Code administratif Egyptien*, Paris, 1911, pp. 309-337.

La protection du fellah. — « La protection des fellahs les plus pauvres a été rendue nécessaire par la présence de petits usuriers étrangers (Grecs et Arméniens) qui, répandus dans les villages et soutenus financièrement par diverses banques, pouvaient *à l'aide des Capitulations*, prêter de l'argent sur hypothèque à des taux d'intérêt exorbitant ; 30, 40 p. 100 et même plus étaient couramment atteints. Un pays agricole, même aussi prospère que l'est l'Égypte, ne peut pas supporter indéfiniment un poids pareil. Le paysan égyptien a eu, de temps immémoriaux, le défaut de trop dépenser dans certaines circonstances et c'est ce qui en a fait la proie des prêteurs. » (Lord Kitchener, Rapport de 1913). La grande réforme obtenue des puissances en 1911 [VI, 427], qui rend possibles et promptes les modifications du Code civil mixte applicable aux étrangers dans leurs rapports avec les indigènes a permis de frapper des intérêts peu respectables.

Le fellah emprunte souvent sur sa récolte, et il doit rester libre de le faire et d'engager d'avance son revenu. Quant à son capital foncier, il peut encore l'aliéner : mais une loi, dite *loi des cinq feddans*, du 1er mars 1913 et mise en application le 10 avril, frappe de nullité les hypothèques qu'il pourrait souscrire à l'avenir, soit sur son terrain, soit sur sa maison d'habitation. Ses instruments aratoires, et deux de ses animaux de trait seront également insaisissables. La loi protège ainsi contre lui-même ses moyens de production[1].

Deux conditions sont requises pour le *homestead* égyptien : il faut que le propriétaire soit en même temps cultivateur ; 2° sa fortune foncière totale ne doit pas dépasser cinq feddans de superficie soit 2 hectares 10 ares. Le nombre des propriétaires ainsi visés a doublé de 1896 à 1909. Ils étaient en 1909 : 1.210 727, soit 8 millions de personnes en comprenant les familles, c'est-à-dire 75 p. 100 de la population. Ils cultivaient ensemble en 1909, 57.265 hectares sur 228.776 hectares cultivés : « Plus de 25 p. 100 du territoire va donc être déclaré obligatoirement insaisissable[2]. »

Cette loi a soulevé bien des polémiques. Elle atteint les princi-

1. G. Blanchard. *Le bien de famille et l'insaisissabilité dans la loi égyptienne sur les cinq feddans*, *L'Égypte contemporaine*, bulletin de la Soc. Khédiv. d'Économie politique, mai 1913. — xxx. *La régénération d'un pays*, *Statistical Journal*, juin 1913.

2. Arminjon. *Revue politique et parlementaire*, 10 décembre 1912.

pales banques hypothécaires, les petits prêteurs, qui ne recherchent pas des gages d'une consistance aussi faible que 2 hectares 10.

Le Gouvernement compte rétablir le crédit agricole, forcément atteint par la nouvelle loi, en développant la Banque agricole, placée sous sa surveillance et fondée pour favoriser les *avances* sur récolte à un taux modéré (Rapport de Lord Kitchener, 1913).

Après la récolte du coton, le fellah déjà endetté, et pressé de vendre est encore exploité par l'intermédiaire ambulant, qui indique faussement le cours du jour, pèse sur une balance déloyale et rend à l'acheteur honnête toute concurrence impossible en consentant le transport à perte au moyen d'une partie de la marge illicitement réalisée. Par l'effet des Capitulations, les coupables, qui ne sont pas régnicoles, relèvent de lois pénales étrangères inadaptées et multiples ; la répression dépend de tribunaux consulaires variés peu enclins ou peu aptes à l'exercer.

Les affaires correctionnelles n'ont jamais été mixtes : l'assemblée générale de la Cour d'Appel mixte ne peut légiférer en pareille matière : une entente internationale serait nécessaire pour faire échec aux Capitulations. Comme elle est problématique « une législation satisfaisante sur les bases européennes est impossible. » (Lord Kitchener.)

Lord Kitchener a recherché et réalisé par une autre voie la protection du fellah : 92 *halakas* ou marchés officiels du coton ont été établis dans tous les districts cotonniers. « Un enclos d'une superficie d'un acre environ est choisi dans un endroit commode, au centre duquel on installe la balance. On place, de façon à ce qu'il soit bien évident, un tableau sur lequel on inscrit chaque jour en gros chiffres l'ouverture à la bourse d'Alexandrie, télégraphiée par un agent spécial. Si une hausse ou une baisse de plus de cinq piastres se produit pendant la matinée, un autre télégramme est reçu et affiché pour faire connaître la variation du cours. De plus, dans l'après-midi, chaque jour, la Banque Nationale envoie d'Alexandrie une circulaire donnant les derniers cours de toutes les diverses variétés de coton et de graines. Le petit fermier n'est plus obligé de se fier aux renseignements fournis par des tiers intéressés. » (Lord Kitchener, Rapport de 1913.) Un peseur officiel est attaché à chaque *kalaka*. Malgré une opposition acharnée et solidaire des intermédiaires, 145.000 propriétaires fellahs ont

apporté en 1912 aux kalakas 26 643 tonnes de coton. Des entrepôts, des comptoirs officiels d'engrais et de graines, une succursale de la Caisse d'épargne de création récente [VI, 435] complètent l'utilité des kalakas.

Le ver qui attaque les feuilles du cotonnier est combattu énergiquement, sous l'impulsion personnelle de lord Kitchener. La création d'inspecteurs du coton, les pénalités (iusqu'à 3 LE, 75 francs) qui frappent les cultivateurs négligents ou les autorités de village, les instructions lues dans les mosquées, l'emploi des enfants des écoles musulmanes, une vaste organisation de l'échenillement obligatoire par le travail forcé, la création de cultures modèles fermes de démonstration dont les propriétaires requièrent spontanément la surveillance d'agents de l'État, tels sont les moyens parfaitement appropriés qui ont sauvé les récoltes de 1911 et de 1912[1].

En avril 1913, une loi a interdit l'irrigation, de mai à juillet de chaque année, des terres à luzerne (*bersim*) dites terres *charakis*, réceptable préliminaire du ver à coton.

Les mélanges frauduleux de qualités cotonnières ont été combattus par « l'interdiction de faire pénétrer du coton d'une espèce dans un district où l'on en cultive une autre » (Lord Kitchener). Des distributions de graines choisies ont été gratuitement organisées. Ainsi l'intervention de l'état égyptien dans la production cotonnière égyptienne si attendue chaque année sur le marché de Manchester, se développe de plus en plus.

L'institution hardie des tribunaux de markaz, établis dans chaque canton et formés de cinq juges-fellahs (Loi du 8 juin 1912), a permis de doubler le nombre des tribunaux sommaires au civil, pour la plus grande commodité du fellah. « Le peuple égyptien a un grand intérêt à voir ses contestations vidées sur place..., les nécessités de l'irrigation ne lui permettant pas de quitter aisément ses champs, ni pendant un temps trop long[2]. » La jurisprudence de ces prud'hommes donne toute satisfaction.

En janvier 1913 a eu lieu l'inauguration solennelle du barrage d'Assouan, surélevé de 5 mètres de 1907 à 1912, et accru dans sa

1. V. *L'Égypte dans l'Orient nouveau, Questions diplomatiques et coloniales,* 16 février 1913.

2. Arminjon, *loc. cit.* — *Rapport du conseiller judiciaire,* avril 1912.

capacité de 1.320 millions de mètres cubes. Ce travail permet l'irrigation de 4.200 kilomètres carrés en supplément ; il a coûté 4.810.000 LE (125 millions de francs)[1].

Finances. — A partir de 1914, l'exercice financier commencera le 1er avril de chaque année. Les recettes effectives de 1912 ont dépassé de 8.699.800 francs celles de 1911. Le *compte définitif* de l'exercice 1912 s'est établi ainsi :

Recettes.	17.515.000 L. E.	(453.638.500 fr.)
Dépenses	15.470.000 L. E.	(400.773.000 fr.)
Excédent	2.045.000 L. E.	(52.965.500 fr.)

Le *budget* de 1913 porte les chiffres suivants :

Recettes.	16.130.000 L. E.	(417.767.000 fr.)
Dépenses	15.630.000 L. E.	(404.817.000 fr.)
Excédent	500.000 L. E.	(12.950.000 fr.)

Le fonds de réserve se monte en 1913 à 6.124.000 LE (158.611.600 francs). Les dépenses de nouveaux travaux publics considérables ont pu être soldées à l'aide des plus-values de recettes ordinaires.

La dette totale de l'Égypte au 31 décembre 1912 s'élevait à 94.349.680 LE (2.443.656.712 francs). La rente en circulation s'élève à 88.910.460 LE (2.302.780.914 francs). La charge des intérêts annuels est de 3.352.000 LE (86.816.800 francs) (Lord Kitchener, *Rapport* de 1913)[2].

II

SOUDAN[3]

Politique indigène. — Les relations du gouvernement soudanais

1. Communication de M. Barois à la Société nationale d'agriculture à Paris, 15 janvier 1913. Sur la situation économique : Comte Cressaty, *L'Égypte d'aujourd'hui*, 1 vol. Le Caire, oct. 1912 à la Soc. de publications égyptiennes. — C. M. *L'Égypte économique*, *Quinzaine coloniale*, 15 février 1913. — P. L. *Les richesses minérales de l'Égypte*, id. 25 mars 1913. — xxx. *Lord Kitchener en Égypte*. *Économist*, 31 mai 1913. — P. Dreyfus, articles sur l'Égypte, *Économiste français*.

2. V. aussi *La dette égyptienne*. *Revue financière universelle*, 15 décembre 1912.

3. *Nota*.

Superficie	2.432.000 km²
Terres cultivées (1911)	8.204
Population (1912).	environ 3.000.000 hab.

avec les organisations senoussistes aident avantageusement au maintien de la tranquillité générale [1].

Ali Dinar, sultan du Dar-Four, a épousé, en mai 1913 la fille d'Ankarah bey, ancien émir derviche, rallié au régime anglo-soudanais [2].

Le major Feilden, à la tête d'un petit corps soudanais et égyptien a exécuté une opération de police au Bahr el Ghazal dans le premier trimestre de 1913 contre une tribu Dinka, les Agakir. Une marche pénible a suffi pour ouvrir, presque sans résistance, la région au nord de Waou. La pacification du Bahr el Ghazal a permis au Saint-Siège de créer en juin 1913 la préfecture apostolique du Bahr el Ghazal, confiée au P. Antonio Stoppani et desservi par les *Figli del Sacrato-Cuore*, de Vérone [3].

La répartition des tribus méridionales entre l'État soudanais et la colonie anglaise de l'Afrique orientale a été améliorée par un accord remaniant la frontière commune.

Depuis le désarmement des Anuaks en janvier 1912, sur la frontière soudano-abyssine, et l'installation de deux postes dans leur région, les soudanais Miers (rivière Sobat) ont retrouvé une entière sécurité. Cette expédition, précédée d'un échange de vues entre les gouvernements soudanais et abyssin, a rendu possibles les travaux d'une commission de délimitation, actuellement occupée à définir la frontière dans le bassin du lac Rodolphe. Les Anuaks et un grand nombre d'indigènes des pays Gallas du Sud viennent s'établir en territoire soudanais, attirés par l'accueil qui leur est fait [4].

Le Gouvernement, préoccupé de l'insuffisance démographique du Soudan anglo-égyptien, s'applique également à y fixer un certain nombre des pèlerins de la Mecque qui viennent de l'Afrique centrale ou y retournent en passant par Khartoum.

L'emprunt du gouvernement soudanais. — La chambre des Communes a voté en avril 1913, sur la proposition du chancelier de l'Echiquier, l'opportunité d'un emprunt de 3 millions de livres

1. *Rapport* de Lord Kitchener, 1913.

2. *La Bourse égyptienne*, 26 mai 1913.

3. Note du bureau des renseignements du gouvernement soudanais au Caire. *La Bourse égyptienne*, 12 mai 1913. — *Journal des Débats*, 13 juillet 1913.

4. *Rapports* de Lord Kitchener, 1912 et 1913.

sterling à 3 1/2 p. 100 du gouvernement du Soudan, garanti par l'Angleterre. La loi de garantie est à l'étude au parlement anglais.

Les fonds de l'emprunt seront consacrés à la création du barrage de Sennar (VI. 436), au développement de la culture cotonnière et à la construction de la ligne de chemin de fer Sennar-Kassala-Souakim et Port-Soudan.

Les finances du Soudan légitiment cet appel au crédit. La comparaison du quatrième et du quatorzième budget soudanais donne les chiffres suivants :

1901.		
Recettes	242.000 L. E.	(6.267.800 fr.)
Dépenses	407.000 L. E.	(10.541.300 fr.)
Déficit.	165.000 L. E.	(4.273.500 fr.)
1911.		
Recettes.	1.305.000 L. E.	(33.799.500 fr.)
Dépenses	1.519.000 L. E.	(39.342.100 fr.)
Déficit.	214.000 L. E.	(5.542.600 fr.)
		(Compte définitif).

En 1911, les recettes réelles avaient dépassé de 110.000 LE (2.849.000 francs) les prévisions de recettes, et les dépenses réelles se sont trouvées inférieures de 35.100 LE (909.090 francs) aux prévisions de dépenses. Les recettes réelles de 1912 ont encore dépassé de 49.000 LE (1.269.100 francs) les prévisions du budget.

En 1913, le budget soudanais se balançait de lui-même (Lloyd George). Pour la première fois la forte subvention que l'Égypte versait au budget soudanais a pu être supprimée. L'Égypte continue cependant d'entretenir la petite garnison de l'armée égyptienne au Soudan.

Le commerce extérieur total du Soudan a suivi la progression suivante :

1907.	1909.	1911.
2.102.481 L. E.	2.510.800 L. E.	3.725.801 L. E.
(54.454.258 fr.)	(65.029.720 fr.)	(79.732.140 fr.)

Port-Soudan, créé en 1908 sur la mer Rouge à 60 kilomètres au nord de Souakim et muni d'un outillage moderne, a abrité en 1911 225 navires jaugeant ensemble 578.259 tonneaux, contre en 1909,

un nombre sensiblement égal de navires jaugeant seulement 299.776 tonneaux[1].

La production cotonnière du Soudan est appelée à un brillant avenir : « Les 2.000 ou 3.000 acres (800 kilomètres carrés) déjà plantés en coton au Soudan ont donné un rendement moyen de 550 livres en poids par acre (40 ares) contre 450 dans le Delta et 200 dans les champs américains. Ces 3.000 acres étaient auparavant le désert absolu. Un des gros brocheurs de coton de Lancashire, région dont les besoins augmentent chaque jour a essayé le coton soudanais et a déclaré que jamais nul produit ne lui avait donné autant de satisfaction. » (Lloyd George, à la chambre des Communes.)

1. V. H. Lefevre-Méaulle, attaché commercial français en Orient, *Le Soudan anglo-égyptien. Rapports commerciaux des agents diplomatiques et consulaires de France*, année 1913, n° 1028, 56 pages, 3, rue Feydeau.

ÉTHIOPIE[1]

Par Henry SAGE

Le gouvernement personnel de Jassou. — Le Gouvernement britannique s'était plaint en 1911-1912 de « l'inhabileté regrettable du gouvernement abyssin »[2] et une démarche du ministre d'Angleterre à Addis-Abeba avait signalé au régent Jassou les incursions continuelles des Anuaks du pays Galla sur le territoire des Miers soudanais du Sobat. Telle est l'origine du long déplacement, d'une année entière, au cours duquel Jassou a inspecté l'administration des régions occidentales de l'Empire.

Il est rentré à Addis-Abeba en grand appareil le 31 janvier 1913 pour les fêtes de la Noël abyssine. L'hommage des principaux *ras* au cours de cette solennité, près des portes de la ville, a fait croire au couronnement de Jassou. Mais, du vivant de Ménélik, cette cérémonie ne peut avoir de raison d'être.

Le 10 février, le fitaorari (chef d'avant-garde) Gabre Mariam et la garde qui stationnait au palais fortifié ou ghebbi de Ménélik ont refusé de céder la place à une relève désignée par le Régent. Un combat acharné s'est livré autour de la demeure du vieil empereur entre les deux troupes munies d'artillerie. Le Gouvernement avait pourvu à la sécurité du quartier européen exposé au contre-coup de la lutte[3].

1. *Nota.* — Ménélik II, né le 18 août 1844, negus négusti (roi des rois) d'Éthiopie depuis 1865.

Superficie	1.120.400 km².
Population	8.000.000 hab.

2. Lord Kitchener, *Rapport* de 1912.

3. *Journal des Débats*, 1er janvier, 4, 6, 8, 13 février, 2 mars 1913.

Le chemin de fer. — Le général Famin, envoyé par le gouvernement français est venu à Addis-Abeba en avril 1913 pour arrêter, de concert avec le gouvernement abyssin, les dernières mesures à prendre en vue de l'achèvement du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba. La voie ferrée atteint la vallée de l'Aouache.

ASIE CENTRALE

Par H.-R. SAVARY

I

PERSE

La Perse se débat toujours entre deux difficultés presque insurmontables : le manque de véritables hommes d'État et le manque d'argent. Le contrôle de la Russie et de l'Angleterre, sur ce malheureux pays en proie à l'anarchie, se resserre chaque année davantage, et l'on prévoit le moment où de nouvelles dispositions devront être prises en vue d'éventualités que n'envisageait pas l'accord de 1907.

La politique Anglo-Russe. — Il est certain que la meilleure garantie de ce qui reste d'indépendance à la Perse est la répugnance de l'Angleterre à une intervention qui pourrait rendre un partage inévitable. Cette puissance a plusieurs raisons de reculer le plus possible cette éventualité [VI, 440, 444]. Elle poursuit une double politique : d'une part, maintenir la bonne entente avec la Russie ; d'autre part, sauvegarder le plus longtemps possible l'indépendance persane. Cette politique est délicate, la Russie n'ayant à une intervention aucune des objections qui retiennent l'Angleterre. Il faut cependant reconnaître que si la Russie ne témoigne pas d'un grand désir de voir s'améliorer la

situation intérieure de la Perse, on ne peut lui reprocher aucun acte d'intervention indiscrète. Aussi les organes les plus importants de la presse anglaise, tels que le *Times*, commencent-ils à préparer doucement l'opinion anglaise, à envisager la nécessité d'une action plus directe dans un avenir plus ou moins éloigné[1].

Les deux gouvernements sont d'accord pour ne pas hâter ce moment. C'est un grand point pour le maintien de leur bonne entente.

Le régent, à son voyage annuel en Europe, de juin à septembre, est passé par Pétersbourg et Londres. Il a reçu des assurances identiques dans les deux capitales sur le maintien de l'intégrité de la Perse, et constaté l'accord des politiques de l'Angleterre et de la Russie.

Les troubles dans les provinces. — L'insécurité continue à régner principalement dans le sud où la gendarmerie suédoise ne peut guère agir. L'impossibilité où le gouvernement central se trouve de maintenir l'ordre, se traduit par des attentats continuels contre la vie des Européens qui sont obligés de s'aventurer dans les régions troublées.

Des Kurdes ont massacré près de la frontière turco-persane un Belge, inspecteur des douanes, et quatre employés français. Près de Schiraz, le capitaine anglais Eckford, a été tué au cours de l'attaque d'une caravane (décembre 1912). Le ministre d'Angleterre présenta une note très énergique à ce sujet, disant que si le gouvernement Persan n'était pas capable d'empêcher ou de réprimer de pareils attentats, le Gouvernement Britannique prendrait les mesures nécessaires pour protéger lui-même ses sujets.

A Bender Abbas, sur le golfe Persique, la situation est mauvaise depuis longtemps. Les pillards infestent les environs et pénètrent dans la ville. Le 20 mars 1913, la situation devint si menaçante que les marins d'un croiseur anglais furent débarqués pour protéger les Européens réfugiés au consulat britannique.

La capitale même n'est pas à l'abri de ces surprises. Dans les premiers jours d'août 1913 des bagarres éclatèrent à Téhéran contre quatre gendarmes suédois et les Bakhtiaris, qui ont joué un

1. Voir dans le *Times* (Weekly. Edition du 21 mars), l'article intitulé : *The Future of Persia. Great Britain's purposes and responsabilities.*

si grand rôle dans le mouvement constitutionnel Persan. La gendarmerie suédoise fait tout son devoir, mais parait manquer de prestige nécessaire pour s'imposer.

Après de longs pourparlers, qui n'interrompaient pas les actes d'hostilité de ses partisans, Salar-ed-daouleh a fait enfin sa soumission moyennant le paiement d'une pension qu'il s'est engagé à aller dépenser en Europe (septembre 1913). L'action de Salar-ed-daouleh était très gênante pour le gouvernement, qui se trouve au moins pour le moment délivré d'une inquiétude constante [VI, 443].

La question des chemins de fer a fait peu de progrès depuis l'année dernière [VI, 445]. La Banque d'escompte de Perse (société russe) a obtenu la concession de la ligne Djoulfa-Tauriz qui doit avoir le même écartement de rails que les lignes russes. La concession est de 75 ans. Les travaux de construction devront être commencés dans le délai de deux années et terminés dans les six années qui suivront la signature du traité. Le gouvernement Persan a le droit de racheter la ligne après 35 ans. La banque concessionnaire s'est réservé le droit d'exploiter les mines de charbon et les terrains naphtifères qui se trouveront dans un rayon de 60 verstes, de chaque côté de la ligne. Elle a, en outre, le droit de préemption pour la construction du chemin de fer Tauriz-Kasvin et le droit exclusif de construire la route reliant ces deux points.

Dans la zone sud, l'Angleterre est moins avancée. La concession de la ligne de Mohammerah à Khoramabad en Louristan est approuvée par le gouvernement, mais n'a pas encore été accordée à la société anglaise qui la sollicite.

Projets gouvernementaux. — Le gouvernement n'a pas perdu l'espoir de pacifier le pays et de le réorganiser. Il a donné son approbation à un plan d'ensemble d'organisation et d'enseignement administratif préparé par son jurisconsulte français, M. Demorgny. Celui-ci, qui professe un cours de droit public à l'École des Sciences Politiques de Téhéran a été chargé de diriger les travaux d'une commission d'études de la carte administrative de l'Empire, et d'une commission du budget provincial.

La question financière. — Les embarras d'argent du gouverne-

ment continuent à être très grands. Il ne subsiste que grâce aux avances des gouvernements russe et anglais sur un futur emprunt que l'état troublé du pays ne rend guère facile à réaliser.

La convocation du Medjliss. — Le gouvernement s'est décidé (1er août 1913) à convoquer derechef le Parlement dissout en 1911 [VI, 442]. D'après la loi, le Medjliss aurait dû être convoqué dans les trois mois qui suivaient la dissolution. Mais l'état troublé du pays ne rendait point désirable cette convocation après l'échec assez piteux du premier Parlement. Pendant le mois de septembre, on s'est préparé à ces élections avec un certain calme; celles de la capitale sont les plus intéressantes. On peut croire que le parti modéré, que le régent, le gouvernement et les ulemas favorisent. aura la majorité.

II

SULTANAT D'OMAN

La rebellion contre l'iman de Mascate. — Une guerre s'est allumée entre le sultan d'Oman, ou iman de Mascate, Seyed Faissal, et Abdullah, cheikh des Abadistes. Celui-ci s'étant entendu avec d'autres cheikhs a fait élire un nouvel iman et marché contre les troupes de Seyed Faissal qui se sont révoltées. En avril, la situation de l'iman paraissait critique. L'Angleterre. après être restée strictement neutre dans cette affaire, envoya deux croiseurs et une corvette pour protéger Mascate. Elle parait avoir le désir de proclamer son protectorat sur ce point de la presqu'île arabique, mais elle se heurte à d'anciens droits de la France.

Les deux puissances ont engagé des pourparlers sur la question de la contrebande des armes [VI, 447]. On peut considérer l'affaire comme pratiquement réglée sur les bases suivantes: le Gouvernement Français prendra les mesures nécessaires pour mettre fin à cette contrebande. En retour, le gouvernement anglais lui donnera tout son concours pour prendre au Maroc, tant dans la zone française que dans la zone espagnole, des mesures analogues. Il fera lui même le nécessaire à Gibraltar. Mais il est à noter que cet arrangement laisse entière la question même de

Mascate et la situation particulière que nous y donnent les traités.

III

AFGHANISTAN

Aucun événement notable n'est à signaler cette année sauf la découverte d'un complot contre l'émir Habib-oullah. Neuf des chefs conjurés, condamnés à mort, ont été placés devant des gueules de canon et exécutés par une décharge (octobre 1913).

EXTRÊME-ORIENT

Par Maurice COURANT

Dans l'année 1912-1913, on n'a pas vu d'événements aussi con-

sidérables que pendant l'exercice précédent, mais plutôt les conséquences des faits susdits.

Le nouveau règne au Japon a débuté par une crise ministérielle longue et compliquée, où les gen-rô ont laissé quelque peu de leur prestige, où l'Empereur même a dû presque se découvrir; les idées parlementaires, l'influence des élus a monté d'autant. La Chine continue de se débattre entre le déficit et l'anarchie ; seule la personnalité de Yuen a jusqu'ici exorcisé les deux spectres : mais un homme isolé est peu de chose. Chaque groupe de provinces vit pour soi, entretient ses armées, tâche d'avoir des finances, suit une ligne politique propre ; plusieurs groupes évoluent autour de Péking ; d'autres, voulant se séparer, ont été réduits par la force. Les Mongols et les Tibétains sont redevenus des ennemis de la Chine comme aux siècles écoulés; leur condition nouvelle a été reconnue, au moins en fait, par les Puissances européennes intéressées. Cette vague d'indépendance, poussée par l'écroulement chinois, est allée secouer jusqu'aux Philippins dans leur archipel.

I

CHINE

Reconnaissance de la République Chinoise. — Parmi les questions extérieures qui se sont imposées aux soins du gouvernement chinois, trois ont tenu le premier rang par leurs répercussions étendues bien qu'inégales ; je veux dire la reconnaissance de la République Chinoise, les emprunts étrangers, l'opium.

Jusqu'au mois de mars, le gouvernement républicain restait aux yeux des Puissances un gouvernement de fait, jugé trop peu assis pour pouvoir être reconnu diplomatiquement, ce qui n'em-

Nota. — Yuen Chi-khai, originaire du Ho-nan, né en 1860 (?) ; officier, puis résident en Corée (1882-1894), gouverneur du Chan-tong (1899), vice-roi du Tchi-li (1901), grand conseiller (1907) : élu Président provisoire de la République (15 février 1912).

Chine.	3.970.000	kilomètres carrés.	410.717.000	habitants.
Mantchourie	942.000	—	8.500.000	—
Sin-kyang	1.426.000	—	1.200.000	—

(Recensement de 1902).

1 hai-kwan taël (argent) = 4 fr. 06 (décembre 1912) ; 3 fr. 83 (juin 1913).
1 chang-hai taël (argent) = 3 fr. 625 (27 décembre 1912) ; 3 fr. 36 (27 juin 1913).

pêchait nullement de traiter avec lui toutes les affaires. La première reconnaissance officielle fut due non à la régularisation des pouvoirs en Chine, mais à l'élection aux États-Unis du candidat démocrate le président Wilson. La grande république américaine a souvent par accès montré aux gens d'Extrême-Orient une tendresse indulgente à condition qu'ils restent chez eux ; elle leur applique alors une sorte de doctrine de Monroe, l'Asie aux Asiatiques, en sacrifiant les intérêts américains, à plus forte raison les européens. Dès son installation, le président Wilson répudia bruyamment la politique du président Taft ; il déclara se désintéresser totalement du rôle des banquiers américains dans le consortium formé en partie sur leur initiative pour le grand emprunt (III, 414 ; IV, 424 ; V, 477 ; VI, 476) et annonça la prochaine reconnaissance de la République Chinoise[1]. On pensa d'abord que la cérémonie prendrait place dès la réunion du Parlement, mais elle fut remise jusqu'à ce que celui-ci eût fixé son règlement intérieur et entamé ses travaux. Le Brésil (8 avril) se hâta de prévenir les États-Unis, dont le chargé d'affaires notifia la reconnaissance au président Yuen en grande solennité à la date du 2 mai ; Cuba et le Mexique suivirent aussitôt cet exemple. Le Japon et les Puissances européennes paraissent s'être alors entendus pour remettre cette formalité jusqu'à l'élection d'un président régulier[2].

Dans cette situation d'attente, le Président provisoire se tint toutefois en contact constant avec le gouvernement de Tôkyô et avec l'opinion japonaise ; à tort ou à raison, les Chinois attribuaient au Premier Ministre, duc Katsoura, un fort penchant pour la Russie. Un inspecteur de l'agriculture, Hou Ying, accompagné de quelques mandarins, partit à la fin de novembre pour une enquête sur les questions forestières et agricoles ; il fut reçu à Moukden, Seoul, Tôkyô et dans plusieurs villes de province ; tant au Japon qu'à son retour en Chine au printemps, il parla fréquemment pour un rapprochement sino-japonais. Pendant un séjour

1. En même temps, les fonctionnaires américains redoublent de méfiance à l'égard des Chinois : le commissaire de Seattle dénonce l'entrée clandestine de centaines de Chinois qui se donnent faussement comme étudiants et disparaissent bientôt des universités (*North China Herald*, 10 mai 1913, p. 428).

2. *North China Herald*, 29 mars 1913, p. 901 ; 5 avril, p. 25 ; 12 avril, pp. 87, 88 ; 19 avril, p. 181 ; 10 mai, pp. 417, 419. — *Japan Mail*, 10 mai 1913, p. 585 ; 7 juin, p. 716.

de deux mois environ (février, mars) au Japon, Swen Wen, venu ostensiblement pour remercier ses amis japonais de l'aide fournie à la révolution et pour étudier les chemins de fer, insista dans le même sens. Ces avances, sous le cabinet Yamamoto, rencontrèrent assez de faveur dans le monde officiel et parmi les commerçants et industriels, ainsi que près de certains journalistes ; des associations sino-japonaises furent formées (mars) à Péking, en Mantchourie, à Tôkyô, elles obtinrent le patronage d'hommes en vue tels que les comtes Hayasi, Ôkouma, Itagaki, le baron Sibousawa : des officiers japonais voyageant en Mantchourie et à Péking furent accueillis avec distinction par les autorités et par le président Yuen ; un certain nombre de pairs visitèrent Péking et plusieurs villes du nord et du centre (mai, juin), on leur déclara dans les banquets que leur visite équivalait à une reconnaissance officielle de la République. Mais la tension, puis la rupture entre Péking et le sud rendirent la situation délicate, une partie des Japonais amis de la Chine entendant rester neutres et d'autres voulant empêcher l'écrasement du sud par le nord. Aussi, au début de juillet, Swen Pao-Khi et Li Cheng-to, envoyés par le Président, vinrent sous prétexte d'enquête économique porter ses assurances et ses déclarations, qu'une partie de la presse accueillit fraîchement ; ils rentrèrent au bout d'une quinzaine. Les troubles intérieurs de la Chine firent donc obstacle au rapprochement cherché[1].

Les emprunts étrangers. — Plus importante encore pour le gouvernement chinois était la question des emprunts. En effet, le ministre des Finances annonçait vers le 10 octobre un déficit de 60 millions de piastres environ pour la fin de l'année[2].

1. *Japan Mail*, 2 novembre 1912, p. 570 ; 30 novembre, p. 639 ; 18 janvier 1913, pp. 62, 63 ; 25 janvier, p. 93 ; 15 février, p. 198 ; 22 février, p. 220 ; 8 mars, pp. 288, 289 ; 22 mars, p. 363 ; 29 mars, p. 399 ; 5 avril, p. 428 ; 12 avril, pp. 456, 457 ; 3 mai, p. 550 ; 17 mai, p. 628 ; 24 mai, p. 650 ; 31 mai, p. 685 ; 7 juin, p. 722 ; 14 juin, pp. 750, 753 ; 21 juin, p. 785 ; 28 juin, pp. 817, 818 ; 5 juillet, p. 6 ; 12 juillet, p. 36 ; 19 juillet, p. 68 ; 26 juillet, pp. 101, 102, 105. — *North China Herald*, 15 février 1913, p. 444 ; 22 février, p. 560 ; 1er mars, pp. 598, 639 ; 8 mars, pp. 664, 687.

2. *North China Herald*, 26 octobre 1912, p. 229. Une estimation budgétaire pour 1913, attribuée au ministre des Finances, prévoit : dépenses 900 millions de piastres, recettes 250 millions ; par divers procédés le déficit serait réduit à 108 millions. On ne peut accorder beaucoup de créance à ces chiffres. Des

L'emprunt Crisp et l'emprunt conclu sous couleur de racheter la ligne Pyen-lo (VI, 476) devaient permettre à peine à la Chine administrative de vivre pendant la fin de 1912 et le début de 1913 ; mais, en décembre, le banquier Crisp dut reconnaître que l'émission des 27, 28 septembre n'avait pas été couverte. Dans ces conditions le ministre des Finances reprit avec le consortium seul autorisé par les gouvernements respectifs les négociations suspendues depuis le mois de septembre et un projet de contrat fut arrêté à Londres (14 décembre) par les représentants des six groupes financiers; on prévoyait la réorganisation des gabelles, la création d'un département des emprunts étrangers : des conseillers étrangers seraient mis à la tête de ces deux administrations aussi bien que de la cour des Comptes nouvellement fondée. Mais quels pouvoirs seraient accordés à ces conseillers ? à quelles nationalités appartiendraient-ils ? seraient-ils choisis par la Chine agissant d'elle-même? le taux de l'emprunt serait-il 5 1/2 ou 5 p. 100? Les pourparlers des Puissances, entre elles et avec la Chine, traînèrent jusqu'au printemps; cependant la détresse financière forçait le gouvernement de Péking à solliciter de tous côtés des emprunts misérables, en partie clandestins, malgré lesquels à chaque échéance il laissait protester sa signature. Le consortium, qui, comme union des six groupes, n'avait pas un an d'existence, fut réduit à cinq groupes par la politique personnelle du président Wilson, totalement ignorant, semble-t-il, des embarras d'argent et du manque de crédit de la nouvelle république ; une note officielle du 19 mars dénonça le contrôle financier comme attentatoire à la dignité de la Chine aussi bien qu'au droit des gens. Les banques américaines se retirèrent donc, mais en raison des délais de préavis, elles ne reprendront leur liberté d'action qu'au 1er janvier 1914.

Malgré l'encouragement donné de Washington aux illusions des politiciens de Péking, le 9 avril, au lendemain de la réunion du Parlement, le ministre des Finances Tcheou Hyo-hi rouvrit les négociations ; il offrit d'accepter les propositions du consortium

listes des emprunts intérieurs contractés pendant la première année de la République Chinoise, tant par le gouvernement central que par les provinces, ont été dressées : elles semblent peu complètes et peu sûres. (*North China Herald*, 11 janvier 1913, p. 85). Voir au contraire le tableau de la dette étrangère (*id.*, 15 février, p. 446).

pour la nomination des conseillers et de signer le contrat, sans demander la sanction du pouvoir législatif, si le taux était abaissé à 5 p. 100; il affirmait que le gouvernement régulier n'était pas constitué, le président régulier n'étant pas encore élu; le gouvernement provisoire restait donc investi du pouvoir de contracter l'emprunt, en vertu d'un vote du Conseil législatif (Tshan-yi yuen) du 27 décembre 1912. Cette opinion ayant été acceptée par les ministres étrangers, le taux ayant été fixé à 5 p. 100, les contrats d'engagement des conseillers étrangers furent négociés avec les diverses légations et signés le 25 avril[1]. La convention d'emprunt fut enfin conclue deux jours après (nuit du 26 au 27); le ministre des Finances, effrayé de sa responsabilité, avait pris le train pour Thyen-tsin le 24, mais il se décida à revenir pour signer. Les garanties fournies sont les recettes des gabelles, une part des revenus de quatre provinces (Tchi-li, Chan-tong, Kyang-sou, Hounan) et le surplus des recettes des douanes. Sur les 25 millions de livres prêtés, près de 14 millions sont destinés, d'après les annexes du contrat, à rembourser les dettes échues et à échoir jusqu'en septembre 1913, à régler les emprunts provinciaux, à licencier les troupes superflues; plus de 7 millions sont nécessaires pour les dépenses des ministères et la réorganisation des gabelles; restent moins de 4 millions d'argent liquide. Le Sénat (Tshan-yi yuen) déclara (30 avril) la convention d'emprunt inconstitutionnelle, la Chambre des Députés en accepta le principe, mais blâma la conclusion par le pouvoir exécutif seul[2].

Avec la convention, si longtemps attendue, du grand emprunt, coïncida une certaine reprise des affaires; un ordre présidentiel promulga (16 avril) les statuts votés par le précédent Tshan-yi yuen

1. Sir Richard Dane, conseiller pour les Gabelles; MM. Padoux et Konovalov, à la direction des Comptes; M. Rump, au département des Emprunts.

2. *L'Asie française*, 1912, pp. 215, 367, 444, 520; 1913, pp. 19, 60, 116, 153, 215. — *Questions diplomatiques et coloniales*, t. 35, p. 249. — *North China Herald*, 5 octobre 1912, p. 15; 12 octobre, p. 93; 19 octobre, pp. 169, 175 à 177; 2 novembre, p. 297; 16 novembre, p. 447; 7 décembre, p. 664; 21 décembre, p. 805; 4 janvier 1913, p. 27; 18 janvier, p. 219; 25 janvier, p. 237; 8 février, p. 372; 15 février, pp. 477, 478; 22 février, p. 530; 1er mars, pp. 610, 640; 8 mars, p. 715; 15 mars, p. 793; 22 mars, p. 872; 29 mars, p. 947; 5 avril, p. 50; 12 avril, pp. 129, 131; 19 avril, p. 206; 26 avril, pp. 272, 273; 3 mai, pp. 305, 343 à 347; 10 mai, pp. 418, 419; 17 mai, pp. 495, 496; 24 mai, p. 532; 14 juin, p. 820.

pour la banque d'État; une importante banque industrielle franco-chinoise fut fondée (18 avril) à Péking[1].

Depuis l'émission, l'action laissée aux conseillers étrangers n'a pas été conforme aux engagements pris et leur surveillance sur l'emploi des fonds est restée illusoire ; de nouveaux emprunts de caractère prétendu industriel ont été contractés. Le consortium des cinq groupes financiers a en conséquence décidé (30 septembre 1913) de limiter à l'avenir son rôle aux emprunts d'État et de laisser toute liberté pour les emprunts industriels et des chemins de fer[2]; la disparition de ce frein profitera, on peut le craindre, aux banques plus qu'aux capitalistes étrangers et favorisera le gaspillage chinois[3]. A aucun moment, d'ailleurs, le gouvernement de Péking n'a renoncé à emprunter à l'intérieur; au milieu de février, il émit pour 200 millions de piastres de bons portant intérêt à 6 p. 100. A l'égard des emprunts provinciaux, il posa plusieurs principes : les garanties données ne doivent pas dépasser $\frac{3}{10}$ du revenu provincial, le consentement de l'assemblée provinciale et du gouvernement central est exigé, la province sera seule responsable de ses dettes[4]. Dans ces conditions, Foutcheou (novembre) emprunta deux millions de piastres, Canton (décembre) fit un contrat pour cinq millions de dollars or ; d'autre part, l'autorisation d'emprunter fut refusée au gouverneur du Sin-kyang (janvier), les emprunts discutés ne furent d'abord pas conclus au Hou-kwang (octobre et juin) ; au mois d'août le toutou du Yun-nan, cherchant quatre millions de piastres pour développer les mines d'étain et de cuivre et pour construire une voie ferrée jusqu'à Po-se (au Kwang-si, sur une des branches du Si-kyang), reçut des offres de la maison allemande Carlowitz, de la

1. *North China Herald*, 19 avril 1913, p. 207 ; 26 avril, p. 271.

2. Le groupe financier anglais avait été élargi en janvier par l'adjonction de plusieurs maisons à la Hongkong and Shanghai Banking Corporation (*North China Herald*, 11 janvier 1913, p. 64).

3. *L'Asie française*, 1913, pp. 358, 371. — Pour les emprunts accessoires industriels et autres, voir *North China Herald*, 12 octobre 1912, pp. 103, 105: 19 octobre, p. 174; 26 octobre, p. 245; 16 novembre, p. 434; 23 novembre, p. 527; 15 février 1913, p. 478; 15 mars, p. 793; 28 juin, p. 990; 30 août, pp. 661, 664; 20 septembre, p. 887.

4. *North China Herald*, 19 octobre 1912, p. 176; 22 février 1913, p. 563; 8 mars, p. 715. — *Japan Mail*, 15 mars 1913, p. 334.

Yokohama Specie bank et d'un syndicat américain. Ce dernier emprunt ne saurait être favorable aux intérêts français [1].

L'opium. — Profitant du déclin de l'autorité parmi les troubles de la révolution, les paysans s'étaient dans toutes les provinces remis à la culture du pavot, si bien que la récolte du printemps de 1912 avait été très abondante ; malgré les mesures restrictives prises par les autorités républicaines pendant l'été et l'automne suivants, (VI, 473) les plantations étaient encore très étendues à la fin de l'année. Mais la lutte officielle continuait sous forme d'abord de proclamations très sévères, menaçant cultivateurs, marchands, acheteurs, fumeurs, d'amendes élevées, d'exposition publique, de bannissement, même de la peine capitale ; de telles proclamations ont été notées pendant l'hiver 1912-1913 au Tche-kyang, à Chang hai, à Yi-tchhang, à Khai-fong, au Kyang-si, à Si ngan, au Kwang-tong, au Seu-tchhwan. Au Ngan-hwei, le tou-tou fit brûler des caisses d'opium appartenant à un marchand chinois (octobre 1912) ; au Hou-nan, les mandarins ne se contentèrent pas de répandre des brochures contre le narcotique, ils retirèrent la plupart des licences, provoquèrent les dénonciations, firent exécuter les délinquants. Le printemps arrivé, plus ou moins tôt selon les régions, des soldats furent envoyés pour couper les plants ; des bagarres sanglantes eurent lieu, particulièrement dans certains districts du Hou-nan, au Seu-tchhwan, au Fou-kyen : dans cette province, un prétendant se disant issu des Ming prit la défense des paysans molestés. Malgré des efforts sérieux, on constatait aux mois de mars et d'avril qu'en beaucoup de provinces, Yun-nan, Seu-tchhwan, Tche-kyang par exemple, de nombreux champs de pavots restaient dissimulés dans les vallons reculés ou au milieu d'autres cultures. Au Kwei-tcheou, l'interdiction était illusoire par la connivence des autorités ; la situation était analogue au Kan-sou ; au Seu-tchhwan, l'autorité des fonctionnaires était rendue vaine par la contrebande provenant d'une part du Cheàn-si, d'autre part des montagnes occupées par les Lolo. En mai, un redoublement de zèle, au Kwei-tcheou, au Kwang-si, au

1. *North China Herald*, 9 novembre 1912, pp. 373, 378 ; 23 novembre, p. 525 ; 14 décembre, p. 737 ; 11 janvier 1913, p. 64 ; 28 juin, p. 947 ; 23 août, p. 582 ; 30 août, p. 661 ; 20 septembre, p. 899. — *L'Asie française*, 1913, p. 409. — *Hongkong Press*, 11 octobre 1913, p. 374.

Hou-nan, au Ho-nan, eut des résultats satisfaisants; mais on eut aussi à noter des arrestations arbitraires et des violences suivies de mort. En cette saison, la récolte s'achève et la lutte se ralentit [1].

Le président Yuen avait de son côté lancé deux ordres (29 octobre, 26 décembre) contre la culture du pavot et l'usage de l'opium ; en mars, il se fit représenter à une conférence officielle tenue à Péking et où furent votées vingt résolutions énergiques [2]. En même temps, il négociait avec l'Angleterre à propos de l'application de la convention de 1911 [V, 485]. En vertu de cet arrangement, l'importation de l'opium devait diminuer graduellement et en raison de la diminution de la culture en Chine ; corrélativement, l'opium légalement importé et entreposé à Chang-hai devait être librement vendu. Or les autorités, tout en luttant très mollement contre la culture en 1912, trouvaient mille moyens d'entraver la vente : à Han-kheou, interdiction de débarquer des caisses accompagnées cependant de leurs passes de transit, à Ngan-khing sept caisses saisies arbitrairement chez un marchand chinois, puis brûlées : rappel adouci des scènes qui ont précédé la guerre dite de l'opium. Les stocks d'opium indien à Chang-hai ne baissaient pas et écrasaient les importateurs qui se croyaient couverts par la convention, qui, ayant payé de lourds droits de sortie au gouvernement de l'Inde, ne pouvaient faire face à leurs engagements à l'égard des banquiers. Aux protestations réitérées de la légation britannique, le gouvernement de Péking opposait les réponses dilatoires où il excelle toujours ; en juin 1913 enfin, il proposa de réexpédier les stocks soit dans l'Inde, soit dans tout autre pays tiers, il paierait généreusement le fret de retour. Cet expédient fut naturellement repoussé. D'autre part, à la suite d'enquêtes, les

1. *North China Herald*, 5 octobre 1912, pp. 12, 13; 19 octobre, p. 174; 16 novembre, p. 446; 30 novembre, p. 599; 7 décembre, pp. 667, 668; 14 décembre, p. 734; 21 décembre, pp. 807, 808, 825; 1er février 1913, pp. 294, 338; 8 février, p. 383; 15 février, pp. 479, 481; 22 février, pp. 537, 562, 563; 8 mars, pp. 685, 718; 15 mars, pp. 782, 793; 22 mars, p. 881; 29 mars, p. 914; 5 avril, pp. 43, 52; 12 avril, pp. 130, 131; 19 avril, p. 194; 26 avril, p. 274; 24 mai, pp. 525, 535; 31 mai, pp. 619, 639; 21 juin, p. 908. — *Hongkong Press*, 2 décembre 1912, p. 526; 7 décembre, p. 559; 27 janvier 1913, p. 73; 19 mai, p. 464.

2. *North China Herald*, 2 novembre 1912, p. 327; 4 janvier 1913, p. 38; 8 mars, p. 718; 15 mars, p. 793.

provinces du Tchi-li et du Kwang-si en février, celles du Chan-tong, du Ngan-hwei, du Hou-nan en mai furent reconnues exemptes de toute culture de pavots ; elles furent alors selon la convention fermées à l'importation [1].

Autres questions extérieures. — Quelques autres questions extérieures ont moins attiré l'attention. Sur la frontière sino-birmane [VI, 483], les Anglais ont de nouveau occupé Phyen-ma, ils ont exploré la région ; un choc avec des bandes chinoises a été annoncé de Calcutta au début d'avril [2].

Le gouvernement du Dominion a décidé que tous les Chinois devraient être photographiés et que leur signalement serait dressé d'après la méthode Bertillon. — Le ministère des Affaires Étrangères de Péking a reçu du consul général chinois en Australie communication d'un arrangement conclu le 25 juillet précédent (1912) avec les autorités du Commonwealth : les étudiants des deux sexes entre dix-sept et vingt-quatre ans seront admis et autorisés à résider six ans au plus, ils devront être munis de passeports contresignés par un consul britannique ; les commerçants pourront résider un an au maximum, les hommes de peine, garçons de magasins, etc., ne sont pas admis [3].

Novembre. — Soulèvement des Chinois dans les environs de Pontianak (Bornéo hollandais).

Avril. — Négociations des autorités anglaises pour introduire 200 familles chinoises dans le North Borneo [4].

Avant et après les élections. — Le nouveau premier ministre, Tchao Ping-kyun, fit au début d'octobre 1912 des déclarations assez ternes, insistant surtout sur le besoin d'argent ; dans la controverse déjà plusieurs fois soulevée au sujet de la formation du cabinet, le général Hwang Hing se prononça nettement pour le

1. *North China Herald*, 5 octobre 1912, p. 12 ; 19 octobre, p. 174 ; 21 décembre, p. 799 ; 4 janvier 1913, p. 22 ; 1er février, p. 310 ; 8 février, p. 368 ; 31 mai, p. 649 ; 21 juin, p. 905 ; 5 juillet, pp. 25, 58 ; 16 août, p. 481. — *L'Asie française*, 1912, p. 530 ; 1913, pp. 39, 95, 139, 281, 324, 359.

2. *North China Herald*, 5 avril 1913, p. 52 ; 3 mai, p. 336 ; 21 juin, p. 873. — *Hongkong Press*, 10 mars 1913, p. 210.

3. *North China Herald*, 2 novembre 1912, p. 289 ; 8 mars 1913, p. 689 ; 12 avril, p. 105.

4. *North China Herald*, 7 décembre 1912, p. 668 ; 19 avril 1913, p. 203 ; 26 avril, p. 274.

principe d'un cabinet de parti : il prit ainsi position contre le Président, sans aucun résultat immédiat. La crise qui au mois de novembre menaça le ministère et amena seulement le remplacement (14 novembre) du ministre des Affaires Etrangères par Lou Tcheng-syang, était due aux affaires mongoles. Peu après (début de décembre) les élections pour le Parlement commencèrent ; les représentants des Chinois d'outre-mer durent voter à Chang-hai ; dans la province du Chan-tong, on avait voulu ôter le droit de vote à ceux qui n'avaient pas coupé leur natte et il fallut un ordre présidentiel (30 octobre) pour annuler cette décision arbitraire. A Ning-po il y eut quelques désordres, mais en général la consultation populaire se déroula dans l'indifférence complète. Les élections de la Chambre, étant faites à deux degrés d'après des règles assez compliquées (VI, 479), furent achevées le 10 janvier et un ordre du même jour, antérieur à la connaissance des résultats, prescrivit aux députés d'être rendus à Péking avant la fin de mars ; sitôt que la moitié des membres seraient présents, la session serait ouverte. Les membres du Sénat, élus à la fin de janvier, semblaient en grande majorité favorables à Yuen Chi-khai. La Chambre ne pouvait passer pour représenter les électeurs, les trois quarts de ceux-ci s'étant abstenus, même à Chang-hai, la ville la plus moderne du pays ; d'où la prépondérance du Kwe-min tang, parti extrême formé des politiciens du centre et du midi[1].

La lutte menaçait donc entre ce parti et le président provisoire Yuen, maître des meilleures troupes et soutenu par la région du nord. En décembre, plusieurs provinces méridionales et centrales avaient repoussé la proposition de proroger le gouvernement provisoire ; le Kwe-min tang demandait de ramener la capitale à Nanking ; le 30 janvier, une assemblée du parti acceptait en principe Yuen comme président régulier, mais exigeait la formation d'un cabinet de parti ayant pour chef soit Hwang Hing, soit Song Kyao-jen, l'un des ministres du premier cabinet républicain. D'autres nationalistes choisirent pour candidat à la présidence

1. *North China Herald*, 5 octobre 1912, pp. 34, 47 ; 12 octobre, pp. 104, 105 ; 2 novembre, p. 327 ; 23 novembre, pp. 513, 514, 526, 528, 598 ; 14 décembre, pp. 754, 756, 757 ; 21 décembre, p. 805 ; 11 janvier 1913, p. 84 ; 18 janvier, p. 184 ; 15 février, p. 481 ; 19 avril, p. 178. — *L'Asie française*, 1913, pp. 96, 108. — *Japan Mail*, 12 octobre 1912, p. 405. — Un résumé des faits se trouve dans le *Cheng kyao tsa tchi* paraissant à Zi-ka-wei.

Hwang Hing, qui accepta à condition que tous les votes du parti se réuniraient sur lui (mars) ; Swen Wen, alors au Japon, écrivit un manifeste pour Yuen ; il fut à son tour mis en avant pour la présidence, et de même Li Yuen-hong. En fin de compte, aucune entente n'intervint. Cependant Yuen faisait travailler l'opinion à Canton où il dépêchait Thang Chao-yi (fin décembre) et Lyang Chi-yi, son premier secrétaire (février), tous deux des Cantonais ; il introduisait secrètement ses amis dans le Kwe-min tang ; il disposait de la force, des places, du peu d'argent restant, il se plaisait à ces intrigues de personnes et de partis ; mais il déclarait tout haut qu'il refuserait d'être candidat. Le Conseil législatif provisoire, existant légalement jusqu'à l'ouverture du Parlement, aurait pu jouer un rôle : il ne réussissait pas à siéger faute d'atteindre le quorum ; environ soixante-dix membres étant présents à Péking, jamais on ne pouvait réunir les cinquante-neuf nécessaires à la validité des délibérations ; une fois on en rassembla huit ; de la sorte on fut empêché de promulguer la loi réglant les élections ; il fut même impossible à ce conseil fantôme d'ajourner ses séances. Sourdement attaqué par Yuen, se laissant glisser dans le mépris public, le Conseil retrouva un souffle de vigueur le 3 mars pour atteindre le quorum et faire de l'opposition ; il s'agissait surtout de modifier la composition du futur comité chargé de préparer la constitution et d'y donner une large place aux représentants du cabinet et des gouverneurs militaires (tou-tou) (50 sur 58), la mesure était présentée par Yuen et recommandée par plusieurs tou-tou ; le Conseil ne désirait pas dessaisir la future assemblée, mais il ne sut pas repousser nettement la proposition, qui, peu de jours après, reparut sous une autre forme. Le Conseil ne retrouva plus qu'une fois le quorum et fut dissous légalement le 9 avril [1].

Meurtre de Song Kyao-jen. — Les uns avilis par leur vénalité [2],

1. *North China Herald*, 21 décembre 1912, pp. 806, 808 ; 4 janvier 1913, pp. 26, 27 ; 18 janvier, p. 156 ; 25 janvier, p. 264 ; 1er février, p. 338 ; 8 février, p. 369 ; 22 février, p. 563 ; 1er mars, pp. 637, 640 ; 15 mars, pp. 764, 795 ; 22 mars, p. 873 ; 5 avril, pp. 13, 54 ; 12 avril, p. 129. — *Japan Mail*, 18 janvier 1913, p. 57 ; 25 janvier, p. 93 ; 1er février, p. 127 ; 8 février, p. 160 ; 22 février, p. 219 ; 1er mars, p. 256 ; 22 mars, p. 362. — *L'Asie française*, 1913, pp. 108, 111, 137.

2. Tel, Swen Wen pour sa grasse sinécure des chemins de fer [I, 473] : toutefois il continuait d'obtenir dans le centre, à Nan-tchhang, à Hang tcheou et autres villes du Tche-kyang, un succès de popularité (*North China Herald*, 2 novembre 1912, p. 308 ; 14 décembre, p. 736 ; 21 décembre, p. 797).

les autres ridiculisés par leur nullité, tous les adversaires de Yuen se combattaient entre eux et lui laissaient la place libre. A la mi-mars, une société dite des Neuf Dragons fut découverte à Nanking ; les chefs furent exécutés, en vertu des ordres présidentiels de l'automne précédent contre les sociétés secrètes [1]. La lutte devenait plus vive à mesure qu'on approchait de l'ouverture du Parlement. Le bruit courut que Hwang Hing [2] et Song Kyao-jen allaient se rendre à Péking, le premier pour décliner toute candidature, le second afin d'appuyer Yuen qui lui aurait promis la charge de premier ministre. Le 20 mars au soir, Song, sur le point de partir pour Péking, fut blessé de coups de feu à la gare de Chang-hai et mourut le 22 au matin ; les partis attribuèrent le meurtre les uns aux membres avancés du Kwe-min tang, les autres aux gens du nord, peut-être agissant à l'instigation du Président lui-même. Celui-ci fit immédiatement partir un fonctionnaire des Affaires Etrangères pour présenter ses condoléances et prendre les premières mesures, le meurtrier Wou Chi-ying et son complice Ying Khwei-tchheng (Kwei-hing) habitant sur la concession française. Ying adressa au Cabinet un manifeste où il déclarait avoir agi au nom d'un tribunal secret qui avait assumé la mission de surveiller le Parlement et le gouvernement ; tous les tou-tou reçurent aussitôt l'ordre (26 mars) de procéder aux enquêtes nécessaires [3]. Les deux accusés Wou et Ying furent extradés selon l'avis du corps consulaire (16 et 17 avril) et Wou mourut subitement dans la prison chinoise. On parla de poison. Là dessus, le tou-tou du Kyang-sou, dominé par le Kwe-min tang, communiqua officiellement (26 avril) au Cabinet et au Parlement toute une correspondance entre Ying et le premier ministre Tchao Ping-kyun, correspondance saisie, disait-on, chez l'accusé ; le Premier Ministre riposta par un télégramme adressé à tous les gouverneurs militaires et civils : depuis le mois de décembre précédent, il avait employé Ying pour la surveillance des sociétés secrètes, mais il ne

1. *L'Asie française*, 1913, p. 113. — *North China Herald*, 16 novembre 1912, p. 464 ; 18 janvier 1913, p. 189 ; 22 mars, p. 874 ; 29 mars, p. 949.

2. Ce général fut aussi nommé directeur des chemins de fer du Hou-kwang (fin novembre), mais il donna sa démission au bout de deux mois (*North China Herald*, 7 décembre 1912, p. 664 ; 1er février 1913, p. 295).

3. *North China Herald*, 22 mars 1913, p. 873 ; 29 mars, pp. 937, 938, 951 ; 5 avril, p. 52. — *Japan Mail*, 29 mars 1913, p. 394 ; 5 avril, p. 426.

lui avait donné aucune mission à propos de Song Kyao-jen dont lui-même, Tchao, partageait les idées et avec lequel il était lié ; de plus une partie des pièces publiées étaient fausses. Toutefois la cour spéciale siégeant à Chang-hai le 30 mai réclama la comparution de Tchao et de deux de ses secrétaires ; elle prononça donc remise *sine die* [1]. Dans toute cette affaire, le nom de Hwang Hing fut aussi prononcé plusieurs fois ; le général Syu Pao-chan ayant été assassiné (23 mai) à Yang-tcheou au moyen d'une bombe, on insinua encore que Hwang Hing n'était pas étranger au meurtre [2].

Le Parlement. — Cependant l'ouverture solennelle du Parlement avait eu lieu le 8 avril à dix heures du matin, au milieu de sérieuses précautions de police, en présence de 503 députés, de 177 sénateurs, de tout le Cabinet, des représentants étrangers et de nombreux assistants ; après une salve de coups de canon fort écourtée par économie, après audition de l'hymne national et d'un discours de pure forme du doyen d'âge, le message du Président avait été présenté, mais non pas lu. A l'exemple de ce qui se fait en France et aux Etats-Unis, le Président ne parut pas ; depuis le 6 avril il était installé aux San-hai, une partie du palais impérial, et il y vit depuis lors sous la garde stricte de nombreux soldats. Sur la proposition officieuse, dit-on, d'un membre chrétien du Parlement, les autorités, par toute la Chine, demandèrent au clergé de toutes les religions pratiquées dans le pays des prières publiques pour le bon succès des travaux parlementaires et pour la prospérité du pays ; ces cérémonies souvent imposantes furent célébrées à diverses dates vers le milieu du mois. Les chrétiens n'eurent pas tort de noter dans ce fait nouveau le recul de l'idée d'une unique religion d'Etat, mais ils se tromperaient, s'ils l'interprétaient comme une garantie contre les tracasseries dissimulées ; la démarche officielle, quelques jours avant la conclusion de l'emprunt, démontre, à côté d'un parfait scepticisme, le sens éveillé des attitudes susceptibles de plaire à l'opinion britannique.

1. *North China Herald,* 12 avril 1913, p. 106 ; 19 avril, pp. 165, 184 ; 3 mai, pp. 315, 347 ; 10 mai, pp. 380, 415 ; 17 mai, p. 474 ; 7 juin, p. 700 ; 14 juin, p. 785. — *Japan Mail,* 5 avril 1913, p. 426 ; 12 avril, p. 455 ; 19 avril, p. 493 ; 26 avril, p. 519 ; 3 mai, pp. 547, 548 ; 17 mai, p. 619 ; 31 mai, p. 687 ; 7 juin, p. 716.

2. *North China Herald,* 31 mai 1913, pp. 638, 646 ; 21 juin, p. 878. — *Japan Mail,* 31 mai 1913, p. 681.

COMPOSITION DU PARLEMENT

	SÉNATEURS	DÉPUTÉS
Kwe-min tang (nationalistes)	150	296
Kong-hwo tang (parti de la concorde) .	70	140
Thong-yi tang (unionistes)	30	90
Min-tchou tang (républicains)	14	50
Indépendants	10	20

Du 11 au 26, les séances des deux chambres soit séparées, soit réunies, furent consacrées à préparer le règlement, surtout en ce qui concerne l'élection des présidents et vice-présidents : les députés donnèrent le spectacle du désordre, incapables de se grouper, absents en grand nombre, quittant la salle au moment d'un vote et, par insuffisance du nombre des présents, entravant toute décision. Le Kwe-min tang, ayant la majorité relative et l'audace, négociait et tâchait d'imposer ses volontés au Président ; il consentait à voter l'emprunt, à discuter et voter la constitution en remettant à l'automne l'élection présidentielle, à condition que Yuen acceptât le principe d'un cabinet de parti qui serait pris tout entier parmi les députés nationalistes ; on le menaçait d'ailleurs de divulguer des documents compromettants relatifs au meurtre de Song Kyao-jen. Mais le Président n'avait pas l'intention de se livrer aux mains de ses ennemis et il eut l'habileté de contracter l'emprunt sans l'intervention du Parlement et malgré l'opposition active des nationalistes. Il agissait aussi sur les représentants, d'abord en leur assurant provisoirement un traitement mensuel de trois cents piastres [1]. Sous son inspiration, les trois partis Kong-hwo, Thong-yi et Min-tchou, après quelques jours de pourparlers, conclurent le 17 avril une alliance qui prit le nom de Tsin-pou tang, parti progressiste ; les progressistes avaient pour programme de soutenir le gouvernement central, de réformer l'administration et de supprimer les gouverneurs militaires, de réaliser des économies : ils choisirent pour chef Li Yuen-hong et firent place dans leurs desseins à Lyang Khi-tchhao, l'un des réformateurs de 1898, le principal chef du Min-tchou tang ; ils recueillirent immédiatement l'approbation des commerçants et des Chinois d'outre-mer ;

1. *North China Herald*, 29 mars 1913, p. 951 ; 5 avril, pp. 51, 54, 55 ; 12 avril, pp. 87, 128, 130 ; 19 avril, pp. 177, 204 ; 26 avril, pp. 271, 273, 274 ; 3 mai, pp. 304, 342, 347 ; 10 mai, pp. 387, 415.

en deux jours (23 et 24 avril), soixante nationalistes se joignirent à eux ; on imprima que cette accession avait coûté dix mille piastres au Président. Le premier résultat fut l'élection (30 avril) du candidat progressiste Thang Hwa-long à la présidence de la Chambre. Profitant de cet avantage, Yuen adressa le 5 mai au Parlement un double message : l'ordre étant à peu près établi, le Parlement siégeant régulièrement, il est temps d'élire un président définitif ; Yuen n'ignore pas les projets de certains hommes, leurs excitations révolutionnaires, il est résolu pour le bien du peuple à châtier les méchants selon les lois ; ordre est donc donné aux gouverneurs militaires et civils et aux autorités locales de surveiller, d'arrêter, de punir toute tentative de troubles. Peu de jours auparavant, Swen Wen avait publié dans les journaux un appel aux gouvernements étrangers, les conjurant de ne pas prêter au gouvernement de Péking : les fonds de l'emprunt serviraient à la guerre civile[1]. La crise était virtuellement ouverte ; mais elle ne se bornait pas à la rivalité de deux hommes, à leur opposition de vues ; elle naissait partout des luttes locales et du mépris du pouvoir métropolitain.

Les conseils provinciaux. — Les assemblées provinciales, non plus provisoires et consultatives comme celles de la monarchie, mais constituées d'après les règlements définitifs qui avaient été promulgués en septembre 1912, durent se réunir aux capitales provinciales avant le 10 février ; elles furent ouvertes à Canton le 6 février, à Hang-tcheou le 18 février, à Lan-tcheou seulement le 11 mars. Au Kyang-sou, il y eut dès l'abord des protestations à propos de l'inégalité de représentation des deux parties de la province, la section de Nanking et la section toujours rivale de Sou-tcheou. Dans plusieurs provinces, au Seu-tchhwan, au Fou-kyen, au Kyang-sou, la lutte des partis devint si vive qu'elle arrêta à peu près le travail parlementaire. Presque partout on blâma l'application même provisoire des règlements élaborés pour les conseils provinciaux sous les Tshing ; faute de satisfaction, les conseillers de Canton suspendirent l'examen de toutes les affaires et ceux de Hang-tcheou nommèrent

1. *North China Herald*, 5 avril 1913, p. 51 ; 26 avril, pp. 271, 275 ; 3 mai, pp. 304 347 ; 10 mai, pp. 377, 418 à 420 ; 31 mai, p. 620. — *Japan Mail*, 5 avril 1913, p. 427 ; 12 avril, pp. 456, 457 ; 19 avril, p. 492 ; 26 avril, p. 518 ; 3 mai, pp. 549, 550 ; 10 mai, p. 582.

une commission pour rédiger le règlement que l'autorité centrale ne fournissait pas. Enfin le Conseil provisoire de Péking mit au jour une œuvre provisoire (22 mars) : les conseils provinciaux ont l'autorité législative pour les matières provinciales, le gouverneur civil a un droit de veto suspensif, il peut les dissoudre avec l'agrément du ministère de l'Intérieur[1]. Dans les provinces les plus actives, Yun-nan, Kwang-tong, Hou-nan, Seu-tchhwan, Kyang-si par exemple, les conseils jouèrent naturellement un rôle dans la politique locale : c'est donc de la vie provinciale depuis octobre 1912 qu'il faut donner une idée.

Les provinces du nord; les impérialistes. — Les provinces qui subissent de plus près l'influence de Péking [VI, 465], Chan-tong, Chan-si, Ho-nan, ont joui du calme, calme tout relatif, puisqu'on y signalait des bandes de brigands, des soldats mal payés et mutins ; particulièrement le Chan-si voyait des luttes armées entre mandarins, de prétendus complots réactionnaires, de véritables rébellions toujours renaissantes où les avancés coupaient leurs nattes et avaient ensuite la tête coupée par les porte-natte[2]. Au Cheàn-si, au Kan-sou, situation analogue, compliquée par le nombre et les dissensions des musulmans divisés en deux sectes opposées[3]. L'ex-vice-roi de Mantchourie, Tchao Eul-swen, ne trouvant plus sa place dans le nouvel ordre de choses, insista pour se retirer ; au milieu du mois de novembre il remit les pouvoirs au général Tchang Si-lwan ; passant par Péking, il ne fut pas reçu par le Président ; il se rendit à Tshing-tao où sa famille l'avait précédé et où bon nombre de hauts fonctionnaires impériaux ont pris résidence. Le désordre longtemps contenu par Tchao s'étendit sous son successeur qui se trouvait en face de difficultés financières et militaires considérables, accrues par les affaires mongoles et par le pullulement des brigands ; des villes mêmes furent pillées soit par les hong-hou-tseu, soit par des soldats mutinés ; les commer-

1. *North China Herald*, 18 janvier 1913, p. 184 ; 8 février, p. 394 ; 15 février, p. 480 ; 22 février, p. 563 ; 8 mars, pp. 661, 688, 715 ; 15 mars, pp. 755, 796 ; 22 mars, p. 881.

2. *North China Herald*, 5 octobre 1912, p. 35 ; 26 octobre, p. 244 ; 23 novembre, p. 526 ; 7 décembre, p. 666 ; 18 janvier 1913, p. 159 ; 1er février, p. 310 ; 8 février, p. 369 ; 15 février, p. 450.

3. *North China Herald*, 19 octobre 1912, p. 179 ; 30 novembre, p. 599 ; 1er février 1913, p. 310 ; 15 mars, pp. 793, 803.

çants étrangers, les trains de chemin de fer, le consul russe à Tsitsikhar furent attaqués ; ainsi était rendue nécessaire par des faits répétés l'intervention russe et japonaise. En même temps, les impérialistes, Tsong-che tang, tenaient les autorités en éveil, demandaient au Japon d'annexer le pays ; le gouvernement républicain multipliait arrestations et exécutions en octobre, en février, en mars, en avril, en juillet ; il opérait des perquisitions chez les nobles mantchous fixés à Thyen-tsin et prétendait leur interdire de résider sur les concessions (novembre) ; par des arrestations faites à Moukden, il se mettait en conflit avec le Japon ; mais il ne pouvait empêcher le malaise de persister ou de renaître à Moukden comme à Tchhang-tchhwen, à Kirin, à Thyé-ling, à Je-ho : hors de Mantchourie, au Hou-pei, une pétition signée de commerçants demandait un empire constitutionnel et amenait des poursuites (ordre présidentiel du 19 mars). Dès novembre, les impérialistes de Mantchourie se tenaient en rapports avec le gouvernement d'Ourga ; Cheng-yun, précédemment vice-roi au Kan-sou, se réfugiait dans cette ville et dirigeait l'organisation des expéditions mongoles ; il préparait (juin) un soulèvement à Moukden coïncidant avec le mouvement des tou-tou du midi [1].

Mort de l'impératrice douairière Long-yu. — La mort imprévue (22 février) de l'impératrice douairière Long-yu fit croire à un empoisonnement et les impérialistes de Mantchourie projetèrent à cette nouvelle d'enlever l'Empereur. En février, l'Impératrice avait décidé de se retirer avec l'Empereur au Palais d'été pour éviter toute difficulté au moment de la réunion du Parlement ; les épouses secondaires des Empereurs défunts devaient demeurer dans la partie nord-est du Palais. La Cour était réduite à très peu de fidèles et à des eunuques : la plupart des nobles impériaux avaient quitté

1. *North China Herald*, 5 octobre 1912, p. 32 ; 9 novembre, p. 387 ; 23 novembre, pp. 526, 527 ; 30 novembre, p. 599 ; 18 janvier 1913, pp. 162, 163 ; 25 janvier, p. 235 ; 8 février, p. 370 ; 15 février, p. 480 ; 22 février, pp. 562, 563 ; 1er mars, p. 639 ; 29 mars, pp. 937, 947 ; 5 avril, p. 52 ; 12 avril, p. 131 ; 10 mai, p. 418 ; 31 mai, p. 646 ; 5 juillet, p. 59 ; 12 juillet, p. 134 ; 19 juillet, p. 209. — *Japan Mail*, 5 octobre 1912, p. 376 ; 12 octobre, p. 405 ; 2 novembre, p. 510 ; 9 novembre, p. 537 ; 16 novembre, p. 575 ; 11 janvier 1913, p. 27 ; 8 février, pp. 159, 161 ; 22 février, p. 223 ; 1er mars, pp. 257, 264 ; 8 mars, pp. 288, 293, 299 ; 15 mars, pp. 337, 339 ; 29 mars, p. 395 ; 12 avril, p. 455 ; 12 juillet, p. 32 ; 23 août, p. 227 ; 20 septembre, p. 357 ; 27 septembre, p. 384 ; 4 octobre, p. 421.

Péking ou se tenaient à l'écart. « L'Empereur et moi nous sommes seuls au monde » dit l'Impératrice à Chi-syu, naguère grand secrétaire, quelques heures avant sa mort[1]. Aussitôt après le décès, les eunuques se mirent à dépouiller les appartements du Palais et il fallut recourir aux autorités républicaines pour empêcher le pillage. Un deuil officiel fut décidé par le Président et les funérailles furent célébrées le 3 avril; le cercueil fut acheminé jusqu'aux Si ling par voie ferrée. Le Président et les princes mantchous se mirent d'accord pour confier le jeune Empereur à Chi-syu et à Tchen kwei-fei, l'une des veuves secondaires de l'empereur Te-tsong.

Yun-nan, Kwei-tcheou, Seu-tchhwan. — Au sud-ouest extrême, au Yun-nan, le général Tshai Ngo, élu au moment de la révolution [VI, 450] gouverneur militaire, avait su arrêter l'effusion du sang, rétablir l'ordre, se maintenir avec ses Hounanais contre le mouvement des Yunnanais, vice-gouverneur militaire et soldats, soutenus par les membres du Ko-lao hwei dont le centre était au bas Seu-tchhwan sur le Yang-tseu. En autorisant la culture du pavot et le commerce de l'opium, en réduisant les dépenses au minimum, il avait gagné des partisans dans le pays et complu aux notables et à l'assemblée provinciale ; il s'intéressait aussi aux relations économiques tant avec le Tonkin[2] qu'avec la Chine, cherchait dans les provinces des débouchés pour le cuivre et les autres métaux (décembre 1912), rendait possible la venue d'une mission commerciale tibétaine (avril 1913) qui déclarait que le Tibet, ennemi du Seu-tchhwan, n'avait aucun démêlé avec le Yun-nan. Comme tous les autres gouverneurs et chefs militaires, il avait peu de goût pour le gouvernement des politiciens et du peuple, aussi gardait-il son armée toujours en état et se servait des éléments yunnanais les plus turbulents pour des expéditions hors de la province ; il assurait ainsi le calme au Yun-nan et mettait sous son autorité les

1. L'Impératrice paraît avoir succombé à une attaque d'appendicite. — *Japan Mail*, 19 octobre 1912, p. 444 ; 1er mars 1913, p. 256 ; 15 mars, p. 334. — *North China Herald*, 22 février 1913, pp. 563, 577 : 1er mars, pp. 597, 609, 637 à 639 : 8 mars, p. 714 : 15 mars, pp. 795, 796 ; 22 mars, p. 874 ; 5 avril, p. 54.

2. Mais le tou-tou se méfiait des étrangers, surtout des Français, songeait à les parquer dans une ville commerciale sous les lois chinoises, cherchait à ouvrir une voie ferrée vers le Kwang-si.

régions occupées par ses troupes, la plus grande partie du Kwei-tcheou et le bas Seu-tchhwan, Syu-tcheou, Kya-ting, etc. Tout prêt à prendre part s'il le fallait au dépècement de l'Empire, il préféra se rattacher à la fortune du président Yuen et se prononça nettement pour l'union du nord et du sud sous un pouvoir fort ; il y gagna une plus grande liberté de mouvements, puisqu'il travaillait d'accord avec l'autorité centrale, et même (décembre 1912 ou janvier 1913) un subside de 200.000 piastres pour son entreprise du Kwei-tcheou. Le gouverneur de Tchheng-tou acheta 400.000 piastres la remise des territoires occupés par les Yunnanais. Quand au mois d'avril s'opéra la séparation des pouvoirs civils et militaires, les premiers furent confiés à Lo Phei-kin, lui-même un militaire, qui est dans les meilleurs termes avec Tshai [1]. Au Kwei-tcheou, l'administration de Thang Ki-yao, le chef du corps d'occupation yunnanais, fut parfois assez dure ; elle imposa des emprunts forcés et dirigea de près les élections (décembre) ; mais elle maintint à peu près l'ordre et procura quelque argent au trésor provincial. Jusqu'à la fin de janvier, elle combattit et négocia sur la frontière nord avec les soldats du Kwei-tcheou fugitifs et avec leurs auxiliaires hounanais (ko-lao hwei et autres) : presque toujours victorieuse, l'armée du Yun-nan permit aux gens du pays de rentrer (27 janvier) en leur laissant leurs armes sans munitions, elle les accueillit avec distinction, mais eut soin de garder toutes les positions stratégiques. Le 1er avril, la banque du Kwei-tcheou put reprendre les paiements en argent. Lors du grand mouvement sudiste de l'été, une partie des troupes yunnanaises ayant été appelée au Seu-tchhwan, un mouvement éclata (12 août) à Kwei-yang ; Thang reçut des renforts du Yun-nan et le 28 les troubles étaient terminés [2]. Au Seu-tchhwan, au milieu des brigandages régionaux, des mutineries militaires, l'expédition du Tibet se pour-

1. *North China Herald*, 7 décembre 1912, p. 667 ; 15 mars 1913, p. 759 ; 22 mars, p. 869 ; 5 avril, p. 55 ; 3 mai, p. 320 ; 14 juin, p. 822. — Voir spécialement dans *L'Asie française*, 1913, pp. 271 et 420, deux lettres très documentées, de M. A. Maybon. — *Hongkong Press*, 11 octobre 1913, p. 374.

2. *North China Herald*, 2 novembre 1912, p. 308 ; 9 novembre, p. 375 ; 16 novembre, p. 446 ; 23 novembre, pp. 526, 528 ; 30 novembre, p. 600 ; 7 décembre, pp. 665, 666 ; 14 décembre, p. 735 ; 21 décembre, p. 807 ; 25 janvier 1913, p. 234 ; 1er février, p. 317 ; 15 février, p. 450 ; 1er mars, p. 601 ; 5 avril, p. 26 ; 12 avril, p. 129 ; 31 mai, p. 650 ; 5 juillet, p. 25 ; 16 août, p. 521 ; 23 août, p. 600 ; 30 août, p. 679 ; 6 septembre, pp. 743, 745 ; 27 septembre, p. 969.

suit toute l'année. En août, la région de Tchhong-khing, travaillée par les sociétés secrètes et toujours ennemie de Tchheng-tou, se proclame indépendante (4 août) ; les tou-tou du Hou-nan, du Yun-nan et du Seu-tchhwan reçoivent mission de supprimer la révolte. Tshai Ngo arrive bientôt avec 7.000 hommes ; mais son collègue à Tchheng-tou est presque entouré par les rebelles, il proclame la loi martiale (14 août). C'est seulement le 12 septembre que les chefs rebelles quittent Tchhong-khing et la chambre de commerce, la seule autorité subsistante, prépare l'entrée des troupes régulières. Le général yunnanais prend le commandement de la ville, mais il a bientôt à se défendre et il se défend victorieusement contre les troupes du Seu-tchhwan jalouses de leur allié. Le 2 octobre intervient une entente : les soldats yunnanais se retirent moyennant une indemnité de 200.000 piastres. Le tou-tou Tshai Ngo a su ainsi servir l'autorité centrale et enrichir son propre gouvernement [1].

Les Deux Kwang. — La province du Kwang-si était habituellement l'une des plus troublées de l'Empire, le brigandage y régnait endémique et, dépassant souvent la frontière, agitait les régions limitrophes de Cao-bang et de Lang-son. L'énergique gouverneur militaire, Lou Yong-thing, originaire de Long-tcheou, a fait régner l'ordre par des moyens un peu rudes ; de son propre chef il a transféré la capitale à Nan-ning auprès de laquelle il a établi son camp. Il a signalé son installation, en interdisant à la mission catholique de s'occuper des lépreux qui vivaient dans un village à peu de distance, a fait massacrer trente-neuf de ces malheureux (14 décembre) et a offert des récompenses pour chaque lépreux découvert et livré. Lou a repoussé les bandes soutenues par les comités du Kwe-min tang ; chef de troupes dévouées tirées du haut pays, soutenu par les notables, les commerçants et les députés de la province, il s'est appuyé aussi sur les immigrants cantonais de Khin-tcheou et Lyen-tcheou et sur les révolutionnaires annamites qui ont passé la frontière en nombre ; il est donc hostile à la France qu'il a combattue

1. *North China Herald*, 15 février 1913, pp. 479, 480 ; 1er mars, p. 640 ; 22 mars, p. 875 ; 29 mars, p. 917 ; 12 avril, p. 131 ; 10 mai, pp. 421, 423 ; 17 mai, p. 499 ; 24 mai, pp. 562, 564 ; 21 juin, p. 902 ; 16 août, pp. 503, 521 ; 23 août, pp. 598, 599 ; 30 août, p. 675 ; 6 septembre, p. 755 ; 13 septembre, pp. 818, 832 ; 20 septembre, pp. 895, 896, 899 ; 27 septembre, p. 963 : 4 octobre, pp. 27, 48, 58, 59 ; 11 octobre, pp. 109, 123 ; 25 octobre, p. 252.

jadis. Mais, ennemi des politiciens et fidèle à Yuen Chi-khai dans lequel il voit le soutien du nouveau régime, il a su ordonner les forces brutes et les rendre capables d'intervenir au Kwang-tong[1].

La situation demeurait incertaine dans la grande ville du sud et dans toute la province. Les commerçants importants consentaient sur la demande du gouverneur militaire à recevoir au pair le papier monnaie malgré sa dépréciation, mais ils ne parvenaient pas à en maintenir le cours et d'ailleurs les caisses officielles ne l'acceptaient qu'avec une réduction. La taxe sur les animaux de boucherie suspendait l'approvisionnement de la ville et suscitait des rixes; celle qui était payée pour faire timbrer à nouveau tous les titres de propriété[2], donnait lieu à des exactions et à de nombreuses protestations; malgré l'emprunt conclu en décembre, sans tenir compte, semble-t-il, de l'opposition du conseil provincial, le déficit était considérable en mars et l'on parlait de nouvelles taxes et de réduction des appointements et salaires. Les jeunes fonctionnaires issus du Kwe-min tang, se montrant avides et tracassiers, bouleversaient les usages les plus inoffensifs. La nouvelle police se faisait promptement remarquer par des vols de denrées; tirée des bandes de brigands, elle ne changeait guère d'habitudes; ceux des brigands que la défense de l'ordre ne pouvait plus nourrir, revenaient à leurs expéditions de naguère et l'on vit en avril, en juin des actes graves de piraterie commis sur le Si kyang, tandis qu'à brève distance de localités importantes des habitations étaient attaquées par les malandrins. Le gouverneur militaire Hou Hanmin (le même qui a été appelé Wou Hao-man) ne satisfaisait donc nullement la partie active et paisible de la population. Hou Hanmin avec Tchhen Kyong-ming, le gouverneur civil, précédemment tou-tou pendant l'absence de Hou [VI, 470], tous deux des fidèles de Swen Wen, avec eux tous les membres du Kwe-min tang firent ouvertement de l'opposition au Président à partir de l'assassinat de Song Kyao-jen. Ainsi les autorités de Canton gardèrent la tota-

1. *North China Herald*, 14 décembre 1912, p. 735; 18 janvier 1913, p. 160; 22 mars, p. 844; 19 avril, p. 179; 31 mai, p. 650. — *L'Asie française*, 1913, p. 351.

2. Dans d'autres provinces, cette taxe fit naître des mouvements populaires; ainsi à Thai-tcheou (Tche-kyang), les cultivateurs formèrent une société pour refuser de payer les fermages (*North China Herald*, 30 novembre 1912, p. 599; 14 décembre, p. 734).

lité de la taxe sur le sel, qui devait être transmise à Péking, et forcèrent le contrôleur des gabelles nommé par Yuen à donner sa démission : ils déclarèrent le grand emprunt inconstitutionnel. Mais en même temps, les assemblées locales, les corporations, la chambre de commerce se prononçaient à plusieurs reprises pour le gouvernement central ; les Chinois riches réfugiés à Hong-kong faisaient cause commune avec eux. Par Lyang Chi-yi dont la mission a été notée plus haut [VII, 447], le président Yuen s'entendit avec Tchhen et avec Long Tsi-kwang, commandant une division importante à Wou-tcheou ; Hou dut alors accepter le poste de commissaire pour la pacification du Tibet et quitta Canton le 21 juin en réglant avantageusement, grâce aux fonds publics, ses affaires et celle de ses amis. Peu de jours après, par application d'une mesure générale, un commissaire spécial dépendant uniquement des Affaires Étrangères, fut nommé en résidence à Canton. Cependant Tchhen, désigné comme tou-tou, se faisait prier. Du jour où il prit les fonctions (4 juillet), il fit régner un régime de terreur, supprimant toutes nouvelles sur les événements du Kyang-si et de Chang-hai, retenant de force les gens riches qui voulaient partir pour Hong-kong. Enfin le 18 juillet, sous la menace de la force armée, il contraignit l'assemblée provinciale à déclarer l'indépendance du Kwang-tong. Le 28, Tshen Tchhwen-hyuen, ancien vice-roi de Canton, ayant à l'automne précédent[1] pacifié Fou-tcheou pour le gouvernement central, successeur de Hwang Hing à la direction des chemins de fer des Deux Hou et ayant joué un rôle dans la rébellion de Nanking et de Chang-hai, arriva à Hong-kong en vue de décider Long Tsi-kwang à joindre ses troupes aux rebelles ; Long et Tshen sont, en effet, originaires du Kwang-si et le premier est l'obligé de Tshen. Long n'étant pas ébranlé dans son loyalisme, Tshen prit le commandement de trois divisions cantonaises et marcha vers le Kyang-si. Mais les deux chefs, Tchhen et Tshen durent s'enfuir le 24 août devant les troupes plus disciplinées de Long soutenues par celles de Lou Yong-thing, tou-tou du Kwang-si ; l'assemblée annula la déclaration d'indépendance au milieu de la joie populaire. Les deux fugitifs passèrent de Hong-kong à Singapour ; le 10 août, Long Tsi-

1. *North China Herald*, 5 octobre 1912, pp. 33, 34, 48 ; 12 octobre, pp. 104, 106 ; 9 novembre, p. 373 ; 15 février 1913, p. 471.

kwang assuma la charge de tou-tou selon un ordre présidentiel ; il eut aussitôt à réduire une grave mutinerie militaire ; le 18, l'ordre était rétabli dans la ville, après environ deux mois de violences, combats, pillage par les réguliers et par les brigands. Au milieu de septembre, l'assemblée fut dissoute ; des ordres furent donnés pour rechercher les rebelles, les membres du Kwemin tang et faire livrer toutes les armes. En même temps, le tou-tou obtenait de Péking huit millions de piastres pour racheter le papier monnaie local [1].

Hou-nan, Kyang-si, Ngan-hwei, Hou-pei. — Au Hou-nan, l'aristocratie locale fière de son esprit d'indépendance maintenait l'ordre et la prospérité du pays, sans toutefois pouvoir empêcher la dépréciation du papier monnaie provincial ; son autorité était en mars ébranlée par une assez grave sédition militaire à Tchhang-te ; mais elle défendait jalousement ses droits contre le pouvoir central, fixait elle-même le montant de la contribution à verser à Péking, s'opposait à la nomination d'un secrétaire des Affaires Étrangères devant résider à Tchhang-cha et protestait contre le départ éventuel du gouverneur militaire Than Yen-khai, auquel un portefeuille était offert à Péking [2]. Dans la province limitrophe, au Kyang-si, la situation prenait au mois de mars une tournure beaucoup plus grave. Le tou-tou Li Lye-kyun, qui s'était montré très énergique dans la répression du désordre, inquiétait Péking par ses allures indépendantes ; un ancien mandarin de l'époque impériale, Wang Tchi-syang, fut chargé (13 février) d'aller faire une enquête sur différents faits, et spécialement sur

1. *L'Asie française*, 1913, pp. 339, 375. — *North China Herald*, 12 octobre 1912, p. 106 ; 19 octobre, p. 173 : 9 novembre, p. 373 ; 16 novembre, p. 448 ; 30 novembre, p. 601 ; 14 décembre, p. 737 : 25 janvier 1913, p. 219 ; 8 mars, p. 718 : 15 mars, pp. 767, 795 ; 29 mars, p. 949 ; 5 avril, pp. 54, 55 ; 12 avril, pp. 87, 121, 127, 129 : 19 avril, p. 201 : 26 avril, p. 272 ; 10 mai, pp. 388, 415, 418, 419 ; 17 mai, pp. 496, 497 : 24 mai, p. 561 ; 14 juin, p. 828 ; 21 juin, pp. 854, 879, 905 : 28 juin, p. 987 : 5 juillet, p. 58 : 12 juillet, pp. 88, 136 ; 26 juillet, p. 274 : 2 août, pp. 339, 365, 368 ; 9 août, pp. 390, 391, 449 à 455 ; 16 août, pp. 526 à 529 ; 23 août, pp. 588, 589 : 30 août, pp. 650 à 652, 677 : 6 septembre ; pp. 743, 756, 760 ; 13 septembre, pp. 778, 818, 832 : 20 septembre, p. 895 ; 27 septembre, p. 963 : 4 octobre, p. 57. — *Le Temps*, 27 septembre 1913. — *Hongkong Press*, 13 janvier 1913, p. 38 : 15 mars, p. 255 : nos du 30 juin, du 28 juillet au 25 août ; 22 septembre, p. 308 ; 27 septembre, p. 333 ; 6 octobre, p. 344.

2. *North China Herald*, 8 mars 1913, p. 702 ; 15 mars, p. 797 ; 22 mars, p. 872.

les menaces dirigées contre Wang Jwei-khai, gouverneur civil désigné, non installé, et sur une commande de mille fusils ; Wang Tchi-syang devait aussi prendre les fonctions de gouverneur civil ; à son arrivée, il trouva Hou-kheou et Kyeou-kyang garnis de soldats de Li Lye-kyun ; il dut se retirer pendant que les fusils étaient confisqués au nom du vice-président de la république et portés à sa résidence de Wou-tchhang. La nomination (15 mars) d'un autre gouverneur civil indiqua les sentiments conciliants du ministère, mais bientôt des rixes suivies de pillage et d'incendie commencèrent entre des soldats dont les chefs prenaient parti pour ou contre le tou-tou. Le 6 mai, dans une nombreuse réunion publique à Kyeou-kyang, le Président et le Premier Ministre furent accusés de meurtre sur la personne de Song Kyao-jen, d'avoir, par l'emprunt, vendu la Chine aux étrangers ; des pamphlets imprimés furent distribués et affichés. En même temps (10, 13 mai) des mesures de défense étaient prises autour de Nan-tchhang dont le tou-tou se tenait en communications constantes avec le Ngan-hwei et le Kwang-tong : des troupes du Kyang-si entraient au Ngan-hwei et au Hou-nan ; à Wou-hyue, elles faisaient face (19 mai) à des soldats du nord ; de Han-kheou arrivait aussi une force importante contre Kyeou-kyang. Une agitation semblable régnait à Ngan-khing, le tou-tou Po Wen-yu prenant position contre le gouvernement central[1]. Des mouvements attribués soit à des soldats mutinés, soit à des brigands se produisaient aussi (mi-mai) à Sou-tcheou et à Fou-tcheou[2].

Quatre provinces, Ngan-hwei, Kyang-si, Hou-nan, Kwang-tong, étaient hostiles à Péking ; la région côtière était ébranlée. Li Yuen-hong, le vice-président de la république, tenait la position dominante de Wou-tchhang. Aux mois de février et de mars, des symptômes menaçants avaient été observés dans cette ville ; le général Li avait aussitôt dissous les sociétés secrètes et appelé des troupes sûres du Kyang-sou et de Sin-yang au Ho-nan ; lui-même étant soigneusement gardé au fond de son yamen, la protection de l'assemblée provinciale étant assurée, des soldats douteux enrôlés

1. *North China Herald*, 15 février 1913, p. 444 ; 1er mars, pp. 589, 639 ; 15 mars, p. 796 ; 29 mars, p. 951 ; 5 avril, pp. 24, 53 ; 12 avril, p. 131 ; 10 mai, pp. 420, 421 ; 17 mai, p. 498 ; 24 mai, pp. 559, 560.

2. *North China Herald*, 16 mai 1913, p. 498.

lors de la révolution avaient pu être licenciés sans désordres. Un complot, formé pour assassiner le général Li, gouverneur militaire, et le gouverneur civil, avait été découvert à la même époque (début d'avril) ; tous rassemblements, toute apposition de placards furent interdits, des exécutions eurent lieu. Le 10 avril, le tou-tou Li par une proclamation recommanda le calme à la population et promit de maintenir l'ordre ; peu après il déclara qu'il resterait fidèle au gouvernement central et au Président ; on vit pendant tout le mois de mai affluer à Han-kheou des troupes du nord assez mal accueillies de la population, qui était maintenue par des mesures de police sévères[1].

Telle était la situation du centre et de l'est, quand (1er mai) les tou-tou Than du Hou-nan, Hou du Kwang-tong, Li du Kyang-si, Po du Ngan-hwei avaient par un télégramme collectif demandé la résiliation du contrat d'emprunt qu'ils taxaient d'illégalité ; le Cabinet leur adressa aussitôt (5 mai) un blâme sévère et le communiqua à toutes les autorités et à la presse ; peu après, dans un manifeste à l'armée (8 mai) et dans sa réponse à une pétition des chambres de commerce et corporations (13 mai), Yuen insista sur les dangers que courait la république, sur le nombre infime des agitateurs, sur la nécessité de la fidélité et de la discipline. Les gouverneurs militaires de treize provinces ne tardèrent pas à envoyer à Yuen une adresse collective le priant de rétablir la paix entre le nord et le midi ; au commencement du mois, les mêmes tou-tou avaient par un télégramme collectif signalé au Président le complot, les intentions des conspirateurs sur Chang-hai, la jonction probable des troupes du Kyang-si et du Ngan-hwei avec les Mongols. Plusieurs généraux présentèrent ensuite une pétition (20 mai) pour demander des mesures énergiques en vue du salut du pays et du maintien de la discipline ; la peine capitale devait être appliquée aux fauteurs de désordre, d'abord à Li Lye-kyun et Hwang Hing[2]. Des mesures moins graves furent prises. Depuis quelque temps le gouvernement, semble-t-il, négociait avec le second et lui offrait un titre militaire élevé répondant à peu près

1. *North China Herald*, 8 février 1913, p. 369 ; 15 février, pp. 479, 480 ; 29 mars, p. 952 ; 5 avril, p. 55 ; 12 avril, pp. 120, 127 ; 19 avril, pp. 177, 203 ; 26 avril, p. 247 ; 10 mai, p. 420 ; 17 mai, p. 499 ; 24 mai, p. 559.

2. *North China Herald*, 10 mai 1913, pp. 421 à 423 ; 17 mai, pp. 473, 487 ; 24 mai, pp. 550, 561, 563.

au grade de maréchal ; vers le 18 mai, Hwang Hing refusa et l'offre fut annulée par ordre du Président. On découvrit alors que Hwang Hing était l'un des chefs d'une conjuration destinée à faire périr Yuen : des femmes porteuses de bombes avaient été appréhendées à Péking. Un mandat lancé contre le général qui habitait sur le territoire international de Chang-hai, fut soumis à la cour mixte en juin, mais personne ne le soutint au nom du gouvernement[1]. Le 9 juin, Li Lye-kyun fut cassé de sa charge de tou-tou du Kyang-si, l'intérim fut confié à Li Yuen-hong ; le 30, Po Wen-yu fut nommé commissaire aux frontières du Kan-sou et remplacé provisoirement comme tou-tou du Ngan-hwei par Swen To-sen auquel succéda (29 juillet) Ni Seu-tchhong[2]. Les hostilités n'étaient pas encore engagées ; une attaque inopinée contre l'arsenal du Kyang-nan à Chang-hai avait échoué le 29 mai et mérité à ses défenseurs les félicitations du Président ; on feignit de croire à une échauffourée locale. On n'insista pas davantage sur l'arrestation à Chang-hai (14 juin) de deux Japonais qui fabriquaient des bombes, ni sur l'explosion (1er juillet au soir) à Khai-fong de la poudrière de l'arsenal. Mais les troupes du nord venant du Hou-pei et du Chan-tong étaient prêtes[3].

La rébellion : Kyang-si, Ngan-hwei, Hou-nan, Chang-hai, Nanking. — Le 12 juillet, Li Lye-kyun revint de Chang-hai à Hou-kheou, la bataille commença à Kyeou-kyang entre nordistes et sudistes; en trois jours de combat, les rebelles furent dispersés, ils perdirent le 25 les forts de Hou-kheou et subirent un nouvel échec à Kyeou-kyang le 30. Le 20 août, la capitale, Nan-tchhang, tomba aux mains de l'armée régulière; Li Lye-kyun s'enfuit, avec des Japonais, dit-on. Un ordre présidentiel du 6 août avait dissous l'assemblée de la province révoltée[4]. Au Ngan-hwei, les troubles furent marqués par beaucoup de pillages commis par

1. *North China Herald*, 26 avril 1913, p. 274 ; 24 mai, pp. 561, 563 ; 7 juin, p. 689 ; 14 juin, p. 787 ; 28 juin, p. 988. — *Japan Mail*, 7 juin 1913, p. 722 ; 14 juin, p. 756 ; 21 juin, p. 787 ; 28 juin, p. 819.

2. *North China Herald*, 14 juin 1913, p. 805 ; 21 juin, p. 877 ; 5 juillet, p. 47.

3. *North China Herald*, 31 mai 1913, p. 638 ; 7 juin, pp. 702, 742 ; 14 juin, p. 819 ; 21 juin, p. 864 ; 5 juillet, p. 60 ; 12 juillet, pp. 103, 136.

4. *North China Herald*, 12 juillet 1913, p. 136 ; 19 juillet, pp. 206, 210 ; 2 août, p. 366 ; 9 août, pp. 447, 448, 451 ; 16 août, p. 493 ; 23 août, p. 598.

les deux partis : Ngan-khing se rendit au gouvernement le 12 août, Wou-hou annula sa déclaration d'indépendance seulement le 27[1]. Au Hou-nan, la poudrière de Tchhang-cha fit explosion le 7 juillet au soir, on insinua qu'un émissaire du nord l'avait fait sauter. Après une période de calme, des bombes ayant été lancées dans la ville, la loi martiale fut proclamée le 17 ; le gouverneur militaire Than s'opposait à la rébellion, tout en étant hostile à Yuen. Mais le 26, l'assemblée déclara la province indépendante et, malgré le tou-tou, conclut, avec des Japonais ouvertement présentés par leur consul, un emprunt de quinze millions de piastres. Une expédition insuffisamment armée, ne pouvant joindre les rebelles du Kyang-si à cause des troupes de Li Yuen-hong, se dirigea sur Yo-tcheou pour gagner Han-kheou ; mais les Hounanais furent battus et les hostilités cessèrent le 12 août. Par ordre présidentiel du 17, l'assemblée fut dissoute. Encore le 7 septembre une grave mutinerie militaire éclata dans la capitale, où l'on dit avoir vu Li Lye-kyun, ex-gouverneur du Kyang-si : l'ordre était rétabli le 9[2].

Nanking et Chang-hai résistèrent plus vivement aux troupes officielles. A la suite de l'arrivée (17 juillet) de sudistes du Tchekyang, la ville de Chang-hai se déclara indépendante (18 juillet) ; les organisations commerciales s'étaient abstenues, sachant par expérience ce qu'on peut attendre des politiciens ; l'arsenal restait au gouvernement, les soldats des poudrières de Long-hwa ne se prononçaient pas ; les croiseurs sur la rivière passaient pour loyalistes ; il y eut, dit-on, dans la flotte et à Wou-song des marchandages effrontés. Le 23, l'arsenal fut attaqué par l'ex-tou-tou, Tchhen Khi-mei ; dans ses troupes, on dit avoir reconnu beaucoup de Japonais ; la ville, les concessions, tous les environs souffrirent considérablement des combats, bombardements, incendies, pillages résultant de la lutte, qui avec des intervalles dura du 23 au 30 ou 31 juillet. Les volontaires européens et les compagnies de débarquement défendirent avec vaillance les établissements étrangers. Le quartier général de Tchhen Khi-mei ayant été pris le 28, les rebelles commencèrent de se retirer ; les bombes passaient

1. *North China Herald*, 16 août 1913, p. 523 ; 23 août, p. 600 ; 30 août, p. 679.

2. *North China Herald*, 12 juillet 1913, p. 136 ; 19 juillet, p. 178 ; 26 juillet, p. 283 ; 2 août, p. 363 ; 9 août, pp. 447, 448 ; 16 août, p. 525 ; 23 août, pp. 575, 596 ; 6 septembre, p. 744 ; 27 septembre, p. 965.

encore au-dessus de Chang-hai pendant les dix premiers jours d'août; les combats autour de Wou-song, puis les menaces autour de Wou-song et de Kyang-yin persistèrent jusque vers le 20. L'amiral Tcheng Jou-tchheng, nommé commandant de la région le 31 juillet, fit beaucoup pour la défense, puis pour la pacification. Plusieurs instances furent par la suite engagées devant la cour mixte pour obtenir l'extradition de rebelles réfugiés sur les concessions[1].

Le 14 juillet au soir, Hwang Hing ayant secrètement quitté Chang-hai prit à Nanking le commandement de deux divisions, déclara l'indépendance de la province et lança un manifeste contre Yuen; le 16 ou le 17, il tint conseil avec Li Lye-kyun, Po Wen-yu et Tshen Tchhwen-hyuen; après s'être concertés, chacun d'eux reprit la suite de ses opérations. Le gouverneur militaire de Nanking, Tchheng Te-tshyuen, s'était enfui à Chang-hai; Hwang Hing s'étant éloigné aussi pour faire campagne, l'assemblée annula la déclaration d'indépendance, puis (10, 11 août) la ville tomba en proie à un autre rebelle, Ho Hai-ming, qui entreprit de la défendre, par les armes et par les négociations. Les combats commencèrent le 14 août. La résistance fut vigoureuse; une partie de la muraille fut abattue le 27; attaquée par les croiseurs du nord, par les troupes de Tchang Hyun [VI, 467], le général naguère impérialiste demeuré maître de Yen-tcheou[2], par celles de Fong Kwe-tchang, tou-tou du Tchi-li, la ville fut enfin prise le 1er septembre; déjà dévastée par plusieurs semaines de troubles et de combats, elle fut encore pillée par les vainqueurs. Tchang Hyun nommé tou-tou (4 septembre) ne tint aucun compte des intentions clémentes du Président et lâcha la bride à ses soldats; par fuite ou par massacre, le calme se rétablit, le calme de la solitude, disent des descriptions de la fin de septembre[3].

1. *North China Herald*, 26 juillet 1913. pp. 275, 280, 287, 296; 2 août, pp. 342 à 361; 9 août, pp. 430 à 445; 16 août, pp. 505 à 520; 23 août, pp. 589 à 596; 4 octobre, p. 40. — *Relations de Chine, Kiang-nan*, octobre 1913, pp. 240 à 259.

2. L'armée de Tchang Hyun, attaquée sur les frontières mêmes du Chantong par les rebelles du sud, les repoussa peu à peu en prenant Syu-tcheou et dégageant tout le pays jusqu'au Kyang (seconde quinzaine de juillet); des Japonais, dit-on, accompagnaient les sudistes; ils firent sauter des ponts devant l'armée du nord (*North China Herald*, 19 juillet 1913, p. 207; 26 juillet, pp. 278, 284, 287, 292; 2 août, p. 368; 9 août, p. 453).

3. *North China Herald*, 19 juillet 1913, pp. 206, 207, 209; 26 juillet, pp. 275,

Différend avec le Japon. — La dernière période de la lutte fut marquée par des actes de violence contre des Japonais : trois hommes furent tués lorsque les troupes du général Tchang entrèrent à Nanking ; des officiers furent maltraités à Han-kheou, et à Yen-tcheou. Dans le cas au moins des meurtres de Nanking, les victimes avaient montré la plus grande imprudence : déjà réfugiés au consulat, les trois hommes en étaient ressortis en plein pillage. D'ailleurs les partisans du gouvernement étaient fort excités contre les Japonais, on avait vu à Kyeou-kyang des rebelles sur les canonnières japonaises, au Ngan-hwei des Japonais dans les rangs des sudistes, à Changhai l'un d'eux avait été saisi les armes à la main par des Allemands. Les consuls japonais s'efforçaient, il est vrai, d'imposer à leurs nationaux le respect de la neutralité et le gouvernement de Tôkyô gardait une attitude strictement correcte, mais les réclamations excessives du consul d'Émoui pour des dommages subis par des Formosans sujets japonais, l'attitude du monde commercial et financier de Tôkyô se prononçant contre la conclusion de l'emprunt, le langage d'une partie de la presse semblant dès le début de juin tenir pour un fait accompli la scission de la Chine du sud, plus tard, au milieu d'août, le refuge trouvé au Japon par les chefs rebelles, Swen Wen, Hwang Hing, Hou Han-min et autres, tout cela avait fort naturellement irrité le sentiment chinois. Quand furent connus les faits de Nanking, de Han-kheou, de Yen-tcheou, des réunions populaires eurent lieu à Tôkyô, suivies de démonstrations qui durèrent toute une nuit (7-8 septembre) et furent tolérées par la police ; le comte Ôkouma réclama publiquement l'occupation de quelque territoire chinois ; le chef du bureau politique aux Affaires Étrangères, Abé Moritarô, fut poignardé par des mécontents (6 septembre). Le gouvernement de Tôkyô avait d'abord demandé (11 septembre) des excuses, la punition des coupables, une indemnité pour la famille des hommes tués à Nanking ; il avait obtenu (12 septembre) un ordre présidentiel donnant toutes satisfactions. Il prétendit ensuite exiger que Tchang Hyun fût cassé de sa charge de gouverneur militaire : le président Yuen eût-il été disposé à céder, qu'il n'eût peut-être pas pu renvoyer un

276 ; 2 août, p. 368 ; 16 août, pp. 524, 525 ; 23 août, p. 584 ; 30 août, pp. 665 à 675 ; 6 septembre, pp. 744 à 755 ; 13 septembre, pp. 806, 807, 825 à 832 ; 20 septembre, pp. 891 à 895 ; 27 septembre, p. 964.

aussi puissant auxiliaire. Des canonnières japonaises étaient prêtes à débarquer des troupes à Nanking, les Puissances étrangères annoncèrent, dit-on, l'intention (22 septembre) de coopérer au débarquement : le Japon n'alla pas plus loin. Le 28 septembre dans la matinée, le général Tchang accompagné de quelques officiers de son état-major vint présenter ses excuses au consul du Japon, puis il alla rendre visite aux autres consuls, l'après-midi un corps de huit cents hommes défila devant le consulat en présentant les armes. La presse japonaise s'indigna de la visite faite aux consuls européens, elle effaçait, disait-elle, l'éclat de la réparation. En somme, ce grave incident était clos et, le 30, Tchang Hyun prit officiellement possession de sa charge[1].

Tche-kyang, Fou-kyen, Ho-nan, Wou-tchhang. — Pendant la durée des troubles, le Tche-kyang et le Fou-kyen étaient restés calmes. Le tou-tou du Tche-kyang s'était déclaré neutre (19 juillet), pendant que Ning-po proclamait son indépendance (21 juillet), sans la défendre par aucune prise d'armes. L'indépendance de Foutcheou annoncée le 22 juillet par les officiers cantonais fut annulée par une déclaration ultérieure (9 août), le gouverneur militaire un Honnanais, était demeuré loyaliste. A Khai-fong, après l'explosion de l'arsenal, l'ordre avait été maintenu par de nombreuses exécutions, mais les brigandages audacieux du chef qui se nomme le Loup blanc, commençaient de troubler la campagne[2]. Li Yuenhong était resté maître de Wou-tchhang et sa fermeté avait assuré le succès du gouvernement; il avait eu à temps connaissance de deux complots très graves (27 juin et 30 août) soudoyés par de l'argent venu de Chang-hai et où trois membres de l'assemblée provinciale avaient pris part. Une soixantaine d'exécutions avaient eu lieu[3].

Le Président et le gouvernement depuis la rébellion. —

1. *Japan Mail*, 14 juin 1913, pp. 748, 750; 21 juin, p. 785; 28 juin, p. 818, etc. jusqu'au 4 octobre. — *North China Herald*, 19 juillet 1913, p. 208 : 26 juillet, pp. 277, 278; 2 août, pp. 345, 365 : 16 août, pp. 502, 529 : 23 août, pp. 582, 600; 6 septembre, p. 745 : 13 septembre, pp. 814 à 816; 20 septembre, p. 900; 27 septembre, pp. 952, 966 : 4 octobre, p. 42.

2. *North China Herald*, 26 juillet 1913, pp. 281, 283, 285; 9 août, p. 451; 16 août, p. 482 : 6 septembre, p. 757.

3. *North China Herald*, 28 juin 1913, p. 988; 5 juillet, pp. 46, 55, 56; 12 juillet, pp. 101, 120, 135; 19 juillet, p. 177; 6 septembre, p. 758.

Entouré d'une nombreuse garde dans son palais de Péking, Yuen restait ferme et dirigeait ses fidèles. Dans la Capitale, mesures d'ordre rigoureuses et censure de la presse et des télégrammes; refus inébranlable opposé à Thang Chao-yi, à Tshai Yuen-phei et autres qui lui conseillaient perfidement la démission (25 juillet); en réponse aux manifestes de Swen Wen (2 juillet), de Hwang Hing (mi-juillet) et des autres chefs, d'abord le silence, puis des ordres les cassant de leurs charges et missions (22, 24 juillet). En mai, un général du Kan-sou avait été traduit devant un conseil de guerre. Le 31 juillet, un ordre présidentiel prescrivit d'interroger tous les membres du Kwe-min tang et d'enquérir sur leur conduite; à quoi le parti répondit en rayant de ses listes tous les chefs rebelles. Vers le 10 août, huit membres du Parlement furent arrêtés, et c'est à peu près à la même époque que les chefs vaincus commencèrent de s'embarquer pour diverses destinations; ces parlementaires avaient formé un complot contre la vie du Président; un autre sénateur fut exécuté le 4 septembre à Kyeou-kyang. Aux protestations des assemblées, le gouvernement répondit que ces faits s'étaient passés à l'insu du Président et du Premier Ministre. En même temps, une conférence militaire était convoquée à Péking en vue d'unifier la mobilisation, la défense nationale et la défense du gouvernement: le Cabinet décida de diviser la Chine en neuf ressorts militaires : 1° Mantchourie et Kwei-hwa, 2° Tchi-li, Chan-si, Chan-tong, Ho-nan, 3° Cheàn-si, Kan-sou, 4° Min-tche, 5° Lyang-kyang, 6° Hou-kwang, 7° Lyang-kwang, 8° Seu-tchhwan, Yun-nan, Kwei-tcheou, 9° Sin-kyang et Kouknor[1].

Le premier ministre, Tchao Ping-kyun, qui désirait depuis quelque temps se retirer, y fut autorisé le 17 juillet; il fut remplacé provisoirement par le général Twan Tchi-kwei (Khi-jwei), ministre de l'Armée, qui prit bientôt le commandement d'une des armées dirigées contre le Kyang-si. Le ministère ne fut reconstitué que le 9 septembre avec Hyong Hi-ling comme premier ministre, Tchou Khi-khyen à l'Intérieur, Swen Pao-khi aux Affaires Étran-

1. *North China Herald*, 31 mai 1913, p. 649, 650: 7 juin, p. 742: 19 juillet, pp. 208, 210; 26 juillet, pp. 286, 292; 2 août, pp. 323, 338; 9 août, pp. 414, 446; 16 août, pp. 503, 529; 30 août, p. 663; 6 septembre, pp. 701, 736, 742, 745; 13 septembre, p. 818.

gères, Lyang Khi-tchhao à la Justice, Twan Tchi-kwei restant à la Guerre. La plupart des membres du Cabinet appartenaient au Kong-hwo tang; un membre du Tsin-pou tang fut élu à la présidence de la Chambre Haute (3 septembre). Le 7 septembre, on annonça l'existence de deux nouveaux partis, l'un gouvernemental, Tchi-yi hwei, l'autre, Kong-min tang, étant une sorte de Kwe-min tang modéré. Enfin le 17 septembre fut proposée la loi réglant l'élection du président et du vice-président; les deux assemblées voteraient ensemble, une majorité formée des trois quarts des voix serait requise, les pouvoirs des deux hauts magistrats seraient conférés pour six ans; la présidence devenant vacante, le vice-président en assumerait les fonctions. La loi fut votée le 5 octobre[1].

Confucianisme. — Un ordre présidentiel du 22 juin exalte les mérites surhumains de Confucius et recommande le maintien de son culte dans les écoles : le Parlement a été saisi d'une proposition tendant à inscrire dans la constitution le confucianisme comme religion d'État tout en réservant la liberté religieuse. On a remarqué que l'anniversaire de la naissance du « Saint » a été célébré comme une sorte de fête nationale. Quelques personnes pensent que le gouvernement voudrait, contre l'anarchie présente des idées, redonner éclat et influence aux vieux principes hiérarchiques de la Chine[2].

Chemins de fer. — 24 *septembre* 1912. — Contrat entre le gouvernement et la Compagnie franco-belge de chemins de fer et de tramways, pour construire la ligne Lan-tcheou Si-ngan Ho-nan Khai-fong Hai-tcheou, dite Long-tshin-yu-hai, qui prolonge la ligne dite Pyen-lo [VI, 476].

Octobre. — Ouverture de la ligne Kirin Tchhang-tchhwen.

Décembre. — Ouverture du pont sur le fleuve Jaune (ligne Thyentsin Phou-kheou).

1. *North China Herald*, 12 juillet 1913, pp. 132, 134, 136 ; 19 juillet, p. 210 ; 26 juillet, pp. 274, 281 ; 30 août, p. 663 ; 6 septembre, p. 745 ; 13 septembre, pp. 816, 818 ; 20 septembre, p. 889 ; 11 octobre, p. 133. — Noter le 9 juillet, au moment des troubles, la discussion de propositions relatives au traitement des membres du Parlement. — Voir aussi *L'Asie française*, 1913, pp. 338, 391 ; *le Temps*, 14 octobre 1913 ; *Hongkong Press* à partir du 5 juillet 1913 jusqu'au 11 octobre.

2. *North China Herald*, 5 juillet 1913, p. 44. — *Hongkong Press*, 6 octobre 1913, p. 344.

1er *mars* 1913. — Arrangement officiel avec les banques européennes en vue des travaux du Han-kheou Canton.

Juillet. — Rachat par le gouvernement de la ligne Tchhang-cha Syang-than.

22 *juillet.* — Contrat avec la Société française de construction et la Société belge de chemins de fer, pour la ligne Ta-thong Tchheng-tou[1].

II

TIBET[2]

Campagne du Tibet oriental. — Yin Tchhang-heng, un jeune homme de moins de trente ans, ayant acquis à l'étranger des notions de stratégie, avait reçu le commandement des troupes de l'ouest, laissé vacant par le meurtre de Tchao Eul-fong[3] ; avec le titre de gouverneur militaire, il devait repousser les Tibétains soulevés par les cruautés et les pillages de Tchao encore plus qu'à propos de la révolution chinoise ; il devait pacifier les territoires tibétains arrachés soit au gouvernement de Lhasa, soit aux princes et lama locaux et y organiser la province de Si-khang qu'on voulait fonder [VI, 483]. A une partie des anciennes troupes de Tchao, il joignit de nouveaux soldats, de bien moindre valeur, parce qu'ils étaient peu exercés et n'étaient pas accoutumés à ce pays très rude ; il avait peu d'argent et point de bêtes de somme. Renonçant à user de violence, il interdit à son armée le pillage, prescrivit de payer les vivres et autres fournitures ; faute d'argent, faute de discipline, ses ordres furent mal exécutés, les bonzeries autour de Lithang, de Tchamdo par exemple furent dévastées et la désolation de certaines régions fut telle que les marchands chinois mêmes s'enfuirent à l'arrivée de leurs compatriotes. Le tou-tou Yin chercha aussi l'appui des princes tibétains, leur donnant des titres,

1. *North China Herald*, 7 décembre 1912, pp. 645, 665, 667 : 8 mars 1913, p. 716 ; 19 juillet, p. 165. — *L'Asie française*, 1913, p. 468.

2. *Nota.* — Nagwang Lobdzang Tobtan gyamtsho, né en 1876, 12e (ou 13e) successeur réincarné de Tsongkhaba (né en 1391).

Superficie : 1.200.000 kilomètres carrés. Population : 6.430.000 habitants. 1 roupie (argent) = 1 fr. 684 (décembre 1912) ; 1 fr. 679 (juin 1913).

3. *Revue des Sciences Politiques*, mars-avril 1913, p. 216.

leur promettant des fonctions dans la nouvelle administration provinciale, qui fut inaugurée le 1er octobre 1912 ; c'est ainsi qu'il attira les rois du De-rgyé (en amont de Bathang sur le Yang-tseu) et du Tchag-la (à l'ouest de Ta-tsyen-lou). Ce dernier, d'ailleurs surveillé de près, négocia pour l'armée chinoise un armistice partiel (fin de septembre ou début d'octobre) qui semble avoir été mal observé par une section de l'armée chinoise, celle de l'est du Yang-tseu aux environs de Lithang, commandée par le général Tchou ; l'armistice prit fin vers le 20 novembre. Les Chinois tenaient alors Lithang, Bathang, Tchamdo ; mais ils ne pouvaient s'avancer sur Lhasa ni du Seu-tchhwan, ni du Yun-nan, ni du nord-est, leurs garnisons étaient souvent coupées les unes des autres et surtout le chemin de Lithang à Bathang était intercepté par les soldats tibétains de Lamaya et de Hyang-tchheng. Une armée venant du Yunnan montait du sud vers Bathang (début de novembre), mais elle était arrêtée par les Tibétains sur le Mékhong ; d'ailleurs elle causait autant d'appréhension que les ennemis au gouverneur Yin Tchhang-heng : craignant une invasion sous les espèces d'un secours, il négocia et obtint la retraite des Yunnanais (décembre, ou début de janvier). Il put toutefois avec une escorte médiocre s'avancer lentement de Ta-tsyen-lou à Ho-kheou, Lithang, Bathang et Tchamdo (mois de novembre) ; mais il n'était pas en mesure de renforcer ni de ravitailler les garnisons et à la fin de janvier il avait rejoint ses quartiers à Ta-tsyen-lou. Les Tibétains, armés de fusils modernes, gardaient leurs positions, chassaient devant eux les envahisseurs qui se concentraient à Bathang, Lithang et Ho-kheou ; à la suite de plusieurs défaites et du désordre régnant dans la garnison chinoise, Bathang était sérieusement menacé. Le roi du Tchag-la, l'allié du tou-tou, se retournait vers les Tibétains et intriguait en même temps avec les subordonnés de Yin ; tous les chefs chassés naguère par Tchao étaient rentrés sur leurs terres et subissaient l'influence de Lhasa qui devenait prédominante jusqu'à Bathang. Des avances de Yin, en vue de traiter, étaient mal reçues. En février des troupes fraîches arrivent de Tchheng-tou, en partie pour renforcer, en partie pour remplacer l'armée d'attaque ; un pont suspendu a été lancé sur le Yalong par des ingénieurs français, une route s'achève entre Tchheng-tou et Ta-tsyen-lou ; l'effort se porte alors sur Hyang-tchheng que les Chinois harcèlent en

vain depuis le mois de juin 1912. Un télégramme de Tchheng-tou, du 13 juin 1913, annonce officiellement que les défenseurs de la ville ont rendu leurs armes et se sont retirés ; de nouveaux troubles ont éclaté dans le De-rgyé ; pourtant Yin Tchhang-heng, nommé gouverneur militaire de Tchheng-tou, quitte Ta-tsyen-lou le 24. Mais un nouveau télégramme (6 juillet) fait connaître que la première nouvelle était fausse et un ordre présidentiel du 14 prescrit au général Yin de retourner prendre son précédent commandement. Cependant les Chinois repoussés de tous côtés battent en retraite vers Ta-tsyen-lou ; à la fin de septembre, Yin se construit un yamen dans cette ville, le roi du Tchag-la est parti ; les Tibétains restent maîtres chez eux[1].

Gouvernement de Lhasa. — A Lhasa, la garnison chinoise fortifiée depuis plusieurs mois dans un faubourg [VI, 482] conclut une convention à la mi-août (1912) sous la médiation de l'envoyé du Népal ; Lyen-yu et ses hommes abandonneraient toutes leurs armes et munitions, qui seraient confiées à la garde du médiateur ; dans la quinzaine, officiers et soldats quitteraient la ville par la route de Dordjéling. On pensait à Péking que ces troupes franchiraient la frontière de l'Inde vers le 11 octobre, il semble qu'un général chinois soit toutefois demeuré à Lhasa malgré l'accord susdit. Le talé lama rentra dans sa capitale peut-être au mois d'octobre ; à la mi-janvier, le bruit courait à Péking qu'il avait télégraphié à Yuen, demandant le retrait de l'armée chinoise ; en avril, il ordonna d'expulser du territoire tous les Chinois même les commerçants ; il avait auparavant adopté le titre d'empereur et les rites impériaux et il avait établi six ministères, ceux de l'Intérieur, de l'Extérieur, des Rites, du Cens, de l'Armée, des Châtiments. Au début de mai, des envoyés du pantchhen rinpotchhé, de Tachilhounpo, vinrent à Péking défendre l'indépendance de leur pays : ils protestaient

1. *North China Herald*, 2 novembre 1912, p. 327 ; 9 novembre, pp. 368, 375 à 378 ; 16 novembre, p. 448 ; 23 novembre, pp. 510, 529 : 7 décembre, p. 662 ; 28 décembre, pp. 869, 877 ; 4 janvier 1913, p. 27 ; 11 janvier, pp. 64, 102, 111 : 1er février, pp. 312, 329, 338 ; 8 février, p. 384 ; 22 février, pp. 560, 577 1er mars, pp. 615, 639 ; 8 mars, p. 773 ; 15 mars, p. 916 ; 12 avril, p. 127 ; 19 avril, pp. 180, 206 ; 24 mai, p. 536 ; 7 juin, pp. 706, 742 ; 21 juin, p. 904 ; 28 juin, pp. 985, 990 ; 5 juillet, p. 26 ; 12 juillet, p. 133 ; 26 juillet, p. 274 ; 23 août, p. 581 ; 18 octobre, p. 213.

contre les élections faites à Péking pour désigner la représentation tibétaine au Parlement [1].

Négociations avec les Mongols, la Russie, l'Angleterre ; conférence de Simla. — Pendant toute l'année des négociations, d'importance diverse, se poursuivirent sous l'inspiration de Lhasa. Au mois d'avril le talé lama fit assurer de ses sentiments pacifiques Tshai Ngo, gouverneur du Yun-nan [VII, 454] ; en même temps ses délégués à Ta-tsyen-lou discutaient sans résultat avec Yin Tchhang-heng les conditions de la paix [2]. Le lama bouryat Agoan Dordjiev, qui douze ans plus tôt [3] avait noué des relations entre Lhasa et Saint-Pétersbourg, passa par Ourga à la fin de 1912 ; il se rendait en Europe pour solliciter de la Grande-Bretagne et de la Russie la reconnaissance de l'indépendance tibétaine. A Saint-Pétersbourg, le gouvernement fidèle aux engagements de 1907 [I, 455] refusa d'entrer en pourparlers avec lui. La mission tibétaine fut reçue le 28 juin 1913 à Buckingham Palace ; elle présenta une lettre du pontife tibétain avec des cadeaux magnifiques. A Ourga (11 janvier), Dordjiev, prétendant agir comme représentant du talé lama, avait conclu avec le khoutoukhtou un accord : le Tibet et la Mongolie reconnaissaient mutuellement leur indépendance et formaient une sorte d'alliance religieuse et politique ; deux articles réglaient les rapports commerciaux. A la Chambre des Lords (28 juillet), tout caractère officiel a été dénié à la mission de Dordjiev en Mongolie [4]. Une note britannique du 17 août 1912 [VI, 483] avait rappelé le gouvernement pékinois à l'observation du traité de 1906 [5] ; la réponse ne vint que le 26 décembre : se basant sur la constitution provisoire votée par les représentants, le Cabinet assimilait le Tibet à une province chinoise et déclarait qu'il n'y avait pas place pour un nouvel accord. L'opinion et la diplomatie britanniques n'admirent pas cette fin de non-recevoir et le ministère des Affaires

1. *North China Herald*, 2 novembre 1912, p. 327 ; 9 novembre, pp. 375, 377 ; 18 janvier 1913, p. 146 ; 26 avril, p. 274 ; 17 mai, p. 496. — *Cheng kyao tsa tchi*, nº 17, p. 199, 29 mars.

2. *North China Herald*, 31 mai 1913, p. 650 ; 28 juin, p. 985.

3. *Annales des Sciences Politiques*, 15 novembre 1904, p. 830.

4. *North China Herald*, 11 janvier 1913, p. 64 ; 25 janvier, p. 263 ; 1er février, p. 295 ; 8 février, p. 371 (résumé du traité) ; 15 février, p. 479 ; 9 août, p. 401 ; 23 août, p. 559. — *L'Asie française*, 1913, p. 95.

5. *Annales des Sciences Politiques*, 15 novembre 1906, p. 798.

Étrangères fut invité (février) par Sir John Jordan à faire rappeler les troupes chinoises. Cédant devant cette résolution et instruite par ses échecs militaires, la Chine proposa d'envoyer un représentant spécial à Londres et accepta (fin mai) une conférence qui serait tenue à Dordjéling entre Anglais, Tibétains et Chinois. A la fin de septembre, tous les envoyés étaient réunis à Simla ; leurs travaux devaient s'ouvrir le 13 octobre. Le plénipotentiaire tibétain réclamait : indépendance et garantie du territoire, délimitation, droit de commercer librement avec les Anglais et avec les Chinois, droit d'engager des Anglais pour établir des industries, exploiter les mines, etc., indemnités pour les ravages des troupes. La Chine proposait une sorte de condominium anglo-chinois, où la Grande-Bretagne n'aurait guère qu'une place très restreinte dans les tribunaux [1].

III

MONGOLIE [2]

Situation à l'automne de 1912. — En septembre 1912, l'activité des Mongols s'exerçait en incursions de Ta-lai thing (Hei-long-kyang) jusqu'à Ngan-tong hyen (Fong-thyen) ; vers le 23, Wou-thai, prince des Khâlatchin, l'un des plus actifs parmi les chefs qui avaient déclaré leur indépendance au mois d'août, fut battu à l'ouest du Lyao, mais il continua de parcourir le pays entre Houlan et Mantchourya. Les gouverneurs militaires de Moukden, de Kirin, du Hei-long-kyang faisaient des achats d'armes et de munitions malgré la pénurie d'argent ; des troupes étaient concentrées à Kalgan, d'autres étaient expédiées de Kalgan et de Je-ho pour garder le territoire des Tchakhar contre une incursion ou un soulève-

1. *North China Herald*, 4 janvier 1913, p. 26 ; 11 janvier, p. 64 ; 15 février, p. 479 ; 5 avril, p. 51 ; 12 avril, p. 88 ; 31 mai, p. 649 ; 6 septembre, pp. 714, 743 ; 18 octobre, p. 213 ; 25 octobre, pp. 253, 288, 290. — *Japan Mail*, 18 janvier 1913, p. 61 ; 22 mars, p. 377 ; 3 mai, p. 548. — *Hongkong Press*, 28 septembre 1912, p. 311 ; 4 janvier 1913, p. 4 ; 10 février, p. 116 ; 19 juillet, p. 54 ; 30 août, p. 236 ; 8 septembre, p. 242 ; 22 septembre, p. 305.

2. *Nota.* — Le recensement chinois de 1902 donne pour toute la Mongolie (intérieure et extérieure) :

Superficie : 3.543.000 kilomètres carrés. Population : 2.580.000 habitants.

Le nom personnel du tcheptsoun dampa khoutoukhtou n'a pas été publié, L'année 1912 est appelée 2e année Kong-tsai.

ment possible : la Mongolie méridionale, dite intérieure, était en effet fort agitée et les mesures prises à Péking contre les champions des droits des Mongols (8 octobre, dégradation du prince Wou-thai, confiscation de ses domaines) excitaient l'indignation [1]. A la fin de septembre, le khoutoukhtou d'Ourga avait fait connaître au gouvernement chinois les conditions nécessaires pour une entente : administration de la Mongolie par les Mongols, rappel des garnisons chinoises, la Chine n'exercerait qu'une surveillance sans autorité exécutive, elle prendrait à sa charge tous les emprunts contractés par les princes mongols avant la déclaration d'indépendance.

La Mongolie intérieure. — Yuen Chi-khai ne semble pas avoir considéré ces propositions, mais il tâchait d'agir sur l'aristocratie du pays ; à la révolution, les lama et les princes avaient perdu les pensions et les honneurs qu'ils avaient accoutumé de recevoir de la Cour ; par une série d'ordres se succédant pendant plusieurs mois, le Président éleva les titres des seigneurs fidèles, ecclésiastiques et laïques, aux plus influents il fit des dons considérables [2]. En même temps, il provoquait à Tchhang-tchhwen une conférence entre les princes de la Mongolie intérieure et les mandarins chinois : les chefs mongols vinrent avec peu d'empressement au nombre de treize seulement, tinrent séance dans les derniers jours d'octobre sous la présidence du tou-tou de Kirin et écoutèrent son exposé : les princes seraient désormais dispensés du tribut, les emprunts contractés par eux ne seraient pas reconnus par le gouvernement chinois; ils seraient libres d'ouvrir des écoles à leur gré ; le titre de taidji serait supprimé ; sur tous les autres points, le statu quo serait maintenu. Les princes évitèrent de se prononcer et se séparèrent [3]. Le bruit courait que le gouvernement songeait à établir une province chinoise vers Thao-nan [VI, 481] ; l'ouverture (octobre) de la ligne ferrée Kirin Tchhang-tchhwen contribuait à

1. *North China Herald*, 5 octobre 1912, pp. 20, 31 ; 19 octobre, p. 184 ; 26 octobre, pp. 224, 230, 234, 244 ; 16 novembre, p. 438 ; 23 novembre, pp. 511, 526 ; 30 novembre, pp. 602, 613.

2. *North China Herald*, 12 octobre 1912, p. 96 ; 19 octobre, p. 185 ; 2 novembre, p. 307 ; 16 novembre, p. 465 ; 16 décembre, pp. 679, 680, etc.

3. *North China Herald*, 19 octobre 1912, p. 170 ; 26 octobre, p. 230 ; 2 novembre, p. 303 ; 16 novembre, p. 437 ; 23 novembre, p. 511.

inquiéter les Mongols. Tout en protestant à plusieurs reprises contre la réduction du pays en province, l'aristocratie de la Mongolie intérieure, ne méconnaissant pas les liens plus étroits de cette région méridionale avec Péking, se prononça nettement pour la République Chinoise et s'efforça d'amener une entente avec Ourga, conseillant au gouvernement de faire intervenir l'Impératrice douairière, malgré l'abdication, et les lama du Wou-thai chan. Des chefs réunis à Swei-yuen (Chan-si) à la fin de janvier, d'autres assemblés à Thao-nan en mars cassèrent la déclaration d'indépendance, refusèrent de reconnaître le khoutoukhtou, recommandèrent une expédition contre Ourga; les chefs des Ouryangkhai, au nord-ouest de l'Empire, se plaignaient que le khoutoukhtou eût mis en gage leurs mines d'or dans les mains des Russes; on parlait aussi de la discorde régnant entre le Bouddha vivant et ses ministres. Mais ces voix discordantes ni ces bruits n'ôtaient rien au pouvoir du khoutoukhtou ayant des troupes, de l'argent, appuyé sur un grand nombre de princes et sur les Russes. Bien au contraire, au mois de juin, la Mongolie intérieure étant toujours razziée par les Khalkha, se trouvant mal défendue par les Chinois, le Parlement et le Cabinet de Péking ne prenant parti ni pour le traité ni pour la guerre, la situation s'aggravant chaque jour, les Mongols du sud étaient tout prêts à se rapprocher d'Ourga et leurs princes, sollicitant en vain du gouvernement une décision, quittaient Péking et se retiraient dans leurs pâturages[1].

Convention russo-mongole d'Ourga. — La Russie avait donné aux Mongols d'Ourga un appui efficace, car elle redoute pour la Sibérie, pour le transsibérien, la colonisation chinoise en Mongolie extérieure et la présence à Ourga d'une garnison, elle avait de plus dès longtemps à se plaindre de l'attitude prise par les mandarins de la Mongolie [V, 486]. M. Korostovets, précédemment ministre à Péking, envoyé spécialement de Saint-Pétersbourg, fut reçu le 11 octobre par le khoutoukhtou entouré de princes et de lama; il lui annonça la reconnaissance de l'État Mongol par la Russie et se déclara prêt à discuter avec les autorités du pays une convention réglant la situation des Russes. Un traité et un proto-

1. *North China Herald*, 16 novembre 1912, p. 435; 7 décembre, p. 660; 8 février 1913, p. 371; 29 mars, pp. 946, 949; 31 mai, p. 649; 21 juin, pp. 902, 903; 28 juin, p. 986.

cole furent signés le 3 novembre par le plénipotentiaire russe et par cinq princes ministres du khoutoukhtou. La Russie aidera la Mongolie à maintenir son indépendance, à conserver son organisation et son armée nationales, à écarter les garnisons et les colons chinois ; les sujets russes jouiront des privilèges spécifiés dans les traités avec la Chine et rappelés dans le protocole annexe, ils recevront en tous cas le traitement de la nation la plus favorisée ; le gouvernement mongol ne pourra sans l'assentiment du gouvernement russe conclure soit avec la Chine, soit avec toute autre Puissance aucun accord de nature à modifier les droits de la Russie (art. 1, 2, 3 du traité). Les sujets russes auront le droit de voyager dans toute la Mongolie, de s'y établir, d'y avoir des comptoirs et des manufactures, d'y louer et d'y acheter des terrains pour usage commercial, industriel ou agricole, d'y faire voyager des troupeaux et d'user des terres de pâture, d'importer et d'exporter en franchise des marchandises de toutes provenances, d'obtenir des concessions minières, forestières ou autres, de louer des serviteurs et employés mongols : articles concernant la banque russe en Mongolie, la navigation, la construction des ponts, la circulation, les terrains réservés aux commerçants russes, la poste russe, les tribunaux mixtes, les pouvoirs des consuls (protocole en 17 articles). La Russie réglait ainsi à sa convenance les points depuis longtemps en litige dans la Mongolie. Le traité fut officiellement communiqué à la Chine le 8 novembre ; le protocole n'a été connu à Péking que vers le 20 décembre[1].

Après le traité ; négociations et expéditions. — Bientôt après la signature du traité, une nouvelle mission fut organisée à Ourga et chargée de porter à Saint-Pétersbourg les remerciements de la Mongolie ; elle devait en outre demander un prêt pour faire face aux dépenses militaires (troupes, munitions, fortifications d'Ourga), l'appui effectif des troupes russes, l'intervention du gouvernement impérial en vue d'obtenir des Puissances la reconnaissance de l'indépendance mongole. Les envoyés furent reçus par le tsar le 24 janvier et rentrèrent à Ourga le

1. *North China Herald*, 26 octobre 1912, p. 244 ; 9 novembre, p. 377 ; 16 novembre, pp. 422, 438, 445 ; 30 novembre, pp. 599, 602 (traduction du traité), 604 ; 4 janvier 1913, p. 24 (traduction du protocole). — *L'Asie française*, 1912, pp. 459, 527.

28 mars ; une autre ambassade dut partir pour la Russie en octobre (1913). Au printemps, M. Korostovets avait présidé à des arrangements concernant la banque russe d'Ourga, le commerce russo-mongol, les droits à imposer aux importations étrangères. Des troupes russes, cosaques et autres, étaient dirigées de Kharbin et d'Irkoutsk sur la capitale du khoutoukhtou (novembre, mars), en même temps que la défense des consulats de l'ouest était renforcée[1] ; des bandes mongoles, que la frayeur voyait fortes de 50.000 hommes, harcelaient les marches du Tchi-li et du Chan-si, menaçaient Swei-yuen tchheng, Kwei-hwa tchheng, Kalgan, s'emparaient du télégraphe à mi-chemin entre Péking et Ourga, pillaient, massacraient les colons chinois de la Mongolie intérieure. En décembre, le ministre de l'Armée, Twan Khi-jwei, déclarait ses troupes insuffisantes pour une guerre ; les insuccès et les véritables défaites des divers corps venant de Péking et de la Mantchourie lui donnaient raison, à la fin de mai les réfugiés, Chinois, Mongols soumis, affluaient à Kalgan ; c'est seulement en juillet et en septembre que les armes chinoises l'emportaient dans quelques engagements[2].

Au communiqué du traité d'Ourga, le Cabinet de Péking adressa une protestation à Saint-Pétersbourg et la fit connaître aux Puissances (14 novembre), revendiquant pour la République la succession complète des Empereurs mantchous ; il était facile et sans doute conforme à l'histoire de répondre que justement la vassalité des princes mongols existait à l'égard de l'Empereur. La presse chinoise se répandit en articles, des meetings violents furent tenus depuis Péking jusqu'à Canton ; la banque russo-asiatique fut boycottée par les commerçants. Le ministre des Affaires Étrangères

1. En novembre et décembre 1912, en mars et en septembre 1913, des mouvements de troupes chinoises et de troupes russes furent signalés vers Oulyasouthai, vers Khobdo et au Sin-kyang ; mais les détails manquent (*North China Herald*, 2 novembre 1912, p. 307 ; 16 novembre, p. 445 ; 7 décembre, p. 664 ; 6 mars 1913, p. 717 ; 4 octobre, p. 57).

2. *North China Herald*, 23 novembre 1912, pp. 526 à 528 ; 30 novembre, pp. 599, 616 ; 7 décembre, pp. 648, 668 ; 21 décembre, pp. 805 à 807 ; 28 décembre, p. 876 ; 4 janvier 1913, p. 26 ; 1er février, p. 295 ; 8 février, p. 369 ; 22 février, p. 531 ; 8 mars, p. 717 ; 15 mars, p. 795 ; 22 mars, p. 875 ; 29 mars, p. 951 ; 5 avril, p. 54 ; 19 avril, p. 207 ; 17 mai, pp. 496, 499 ; 24 mai, pp. 560, 563 ; 31 mai, pp. 649, 651 ; 7 juin, p. 743 ; 21 juin, p. 902 ; 28 juin, pp. 935, 985 ; 12 juillet, pp. 103, 132 ; 13 septembre, p. 819 ; 20 septembre, p. 878 ; 4 octobre, p. 57 ; 11 octobre, p. 135.

refusa de négocier et se retira [VII, 446], mais la Chine n'avait pas le moyen d'agir sur la Russie. Le Président tâchait d'amadouer le khoutoukhtou, lui promettant la clémence du gouvernement, le rétablissement de l'ordre, la pleine protection pour la religion. Le Bouddha vivant en réponse affirmait l'indépendance des Mongols et conseillait à Yuen de mettre d'abord de l'ordre autour de lui ; en même temps il accueillait Cheng-yun, ex-vice-roi du Kan-sou, négociait ou traitait avec Dordjiev, échangeait des messages avec le talé lama [1].

Le cabinet de Péking recevait aussi les réclamations du Japon et de la Russie qui s'étaient mis d'accord sur l'étendue de leurs prétentions [VI, 482]. Le premier défendait ses nationaux contre les entreprises de la police chinoise en Mantchourie ; il demandait des privilèges de juridiction à Khwan-tchheng tseu et Tchhang tchhwen, le droit d'augmenter ses garnisons dans ces deux villes, l'extension de ses privilèges industriels dans le sud de la Mantchourie, la prorogation du bail du Lyao-tong. Par des accords de l'automne, dont le détail n'est pas encore connu, il a obtenu concession d'un millier de kilomètres de voie ferrée entre Je-ho, Thao-nan, Tchhang-tchhwen et Kirin [2]. Il a donc consolidé sa situation au sud-est en même temps que la Russie réglait les affaires du nord et de l'ouest. La diplomatie russe négociait en effet la reconnaissance de la situation nouvelle de la Mongolie ; un projet d'accord fut soumis au Parlement (29 mai) et repoussé ; les discussions et amendements traînaient, tandis que la Mongolie intérieure était ravagée par les Khalkha d'Ourga. La Russie avait eu déjà des marchands pillés, des officiers attaqués, elle avait dû lutter contre un brigandage sans cesse renaissant ; elle avait vu repousser (janvier et mars) ses demandes relatives à des questions de taxes, de passeports, de troupes chinoises cantonnées dans la Mantchourie du nord. En juin, des journalistes russes furent arrêtés à Tsitsikhar et sur la frontière ; la malle russe fut saisie et

1. *North China Herald*, 16 novembre 1912, pp. 445, 447 ; 23 novembre, pp. 526, 527 ; 30 novembre, p. 601 ; 14 décembre, p. 717 ; 21 décembre, pp. 799, 805 ; 25 janvier 1913, p. 220 ; 1er février, p. 337 ; 8 mars, p. 717 ; 12 avril, pp. 88, 129 ; 27 septembre, pp. 969, 970. — *Cheng kyao tsa tchi*, n° 12, p. 286, 21 octobre ; n° 14, p. 80, 13 janvier ; n° 22, p. 399, 2 septembre.

2. *North China Herald*, 28 décembre 1912, p. 876 ; 5 avril 1913, p. 55 ; 28 juin, p. 987. — *L'Asie française*, 1913, p. 466. — *Japan Mail*, 12 juillet 1913, p. 31.

ouverte près de Kalgan. Faute de satisfaction, les troupes russes se portèrent à vingt milles de Tsitsikhar (7 juillet) ; dès le lendemain, les députés votaient l'accord russe, le 10 le gouvernement payait l'indemnité demandée et cassait le gouverneur du Hei-long-kyang avec ses premiers officiers. Puis l'affaire retomba en somnolence pour plusieurs mois[1].

IV

JAPON[2]

Crise ministérielle et parlementaire. — L'ensemble du cabinet Saionzi, d'accord avec le Séi-yoû kwai et avec la majorité de la Diète, était partisan des économies; le ministre de la Guerre, général Ouhéhara, et les autorités militaires réclamaient au contraire le développement des forces de l'Empire, tout d'abord la formation pour la Corée de deux divisions nouvelles, en raison des événements de Chine, par crainte de la politique russe en Mongolie. On parlait aussi d'un accroissement de la marine. Faute d'obtenir satisfaction, le général Ouhéhara donna sa démission (3 décembre) et ne put être remplacé, aucun officier supérieur en activité (ces qualités sont requises du ministre de la Guerre) n'acceptant le portefeuille. Le Kokou-min tô, très opposé au parti militaire, restait toutefois dans l'attente de peur de faire le jeu de ses adversaires Séi-yoû. L'entente avec les militaires étant impossible, le reste du Cabinet se retira donc (5 décembre) et les gen-rô

1. *North China Herald*, 28 décembre 1912, p. 876; 4 janvier 1913, p. 27; 18 janvier, p. 162; 25 janvier, p. 235; 22 février, p. 562; 8 mars, pp. 717, 718; 7 juin, p. 741; 14 juin, p. 819; 21 juin, pp. 902, 903; 28 juin, p. 989; 12 juillet, pp. 134, 135; 19 juillet, pp. 165, 203, 204. — Voir aussi *Questions diplomatiques et coloniales*, t. 34, p. 504; t. 35, pp. 124, 537.

2. *Nota.* — Yosihito (nom personnel), fils de son prédécesseur l'empereur Méidzi; né le 31 août 1879, succède le 30 juillet 1912; nom d'années : Tai-chô.

Métropole	382.415	kilomètres carrés.	52.985.423	habitants.
Corée	217.826	—	15.164.066	—
Formose et Pescadores	35.969	—	3.512.607	—
Karahouto	34.069	—	42.612	—
Kwan-tong	3.377	—	45.356	Japonais.
			456.283	Chinois.
			121	étrangers.

(*Annuaire financier et économique du Japon* 1913.)

1 yen or = 2 fr. 58 (fin décembre 1912); 2 fr. 56 (fin juin 1913).

furent convoqués pour le 6 par les soins du duc Katsoura, grand chambellan, pour délibérer sur la situation. L'intervention de ces conseillers non officiels était toujours vivement ressentie par les hommes politiques épris des formes parlementaires ; à ce sentiment s'ajoutaient cette fois l'impatience de ce que la presse appelait la tyrannie militaire et la crainte de voir le gouvernement renoncer aux économies espérées [VI, 485, 489]. Parmi les gen-rô, le maréchal duc Yamagata, président du Conseil Privé, très influent dans les bureaux, et le maréchal marquis Ôyama partageaient tout à fait l'opinion des militaires ; les marquis Matsoukata et Inoouhé étaient plus modérés ; le duc Katsoura, qui délibérait avec eux, avait des tendances nettement militaires, il avait dans ses précédents ministères montré son dévouement à la grandeur de l'Empire, toutefois il souhaitait des économies. Dans une situation aussi compliquée, les gen-rô proposèrent plusieurs personnages pour la charge de premier ministre : personne n'accepta ; après douze jours de délibérations, le duc Katsoura, quittant son poste au Palais, entreprit de former un cabinet (17 décembre) ; on espérait que sa situation et ses idées lui permettraient de servir de lien entre les militaires et le Séi-yoû kwai ; mais au contraire sa position ambiguë lui fut violemment reprochée. Quoi qu'il en fût, le ministère fut formé le 21 avec le général Kigosi à la Guerre, l'amiral Saitô (du cabinet Saionzi) à la Marine, le baron Katô, ambassadeur en Angleterre, aux Affaires Étrangères ; le Cabinet annonça une politique de paix et de fidélité aux alliances, il promit 50 millions d'économies sur le prochain budget, le remboursement de la dette, la réforme de l'instruction publique [1].

Pendant cette longue crise, les sentiments des politiciens s'étaient exaspérés. Le 14 décembre, une ligue s'était formée pour défendre la constitution contre les militaires et contre ce qu'on appelle les clans, c'est-à-dire les alliances basées sur les vieilles divisions féodales. Le Séi-yoû kwai prit une part active à cette campagne ; le Kokou-min tô se décida à s'allier à lui (16 janvier) ; une nouvelle association d'hommes de tous les partis, dirigée uniquement contre le Cabinet, se fit connaître sous le nom de Rô-nin

1. *Japan Mail*, 19 octobre 1912, p. 446 ; 7 décembre, pp. 666 à 670 ; 14 décembre, pp. 694 à 699 ; 21 décembre, pp. 722 à 725 ; 28 décembre, pp. 758 à 763 ; 11 janvier 1913, p. 29.

kwai à partir du 7 janvier. Depuis le milieu de décembre, des réunions populaires à Tôkyô, à Ôsaka se succédèrent, attaquant violemment les gen-rô et le Cabinet ; le 24 on tenta d'assassiner le maréchal Yamagata. En janvier, au début de février, l'agitation durait toujours. Le Premier Ministre pensa rentrer dans les habitudes parlementaires en fondant (mi-janvier) un nouveau parti, le Rikken dô-si kwai sur lequel il s'appuierait ; il réussit ainsi à désagréger le Kokou-min tô et un rapprochement s'opéra avec le marquis Saionzi, chef du Séi-yoû kwai ; mais le 7 février, à la réunion inaugurale de son parti, il rencontra peu d'enthousiasme[1].

Cependant la Diète avait été ouverte par l'Empereur en personne le 27 décembre et, suivant la coutume, s'était immédiatement séparée pour les vacances du nouvel an. Le Cabinet, pour avoir le temps de se préparer, désirait retarder la première séance jusqu'au 5 février ; le bureau au contraire fixa l'ordre du jour de la séance du 21 janvier et l'on sut que le Premier Ministre serait attaqué sur la formation du Cabinet et le rôle des gen-rô : un décret impérial suspendit les séances de l'assemblée pour deux semaines, donc jusqu'au 5 ; pendant cette suspension, des membres du Séi-yoû présentèrent à l'Empereur, toujours jusqu'alors laissé en dehors des luttes parlementaires, une pétition accusant le duc Katsoura de violer la constitution. Attaqué à la séance de rentrée par M. Motoda, l'un des membres dirigeants du Séi-yoû kwai, le Premier Ministre allait être l'objet d'un vote de méfiance, quand un décret prononça une nouvelle suspension de cinq jours. Une grande foule stationnait autour du Parlement ; les émeutes commencèrent immédiatement, attaques contre les bureaux des journaux favorables au Cabinet, incendies de postes de police, mauvais traitements infligés aux partisans du duc Katsoura. Les désordres durèrent jusqu'au 11, jour où fut donnée la démission ; ils se prolongèrent encore quelques jours à Kyôto et à Ôsaka. Le 10, l'Empereur avait appelé le marquis Saionzi et lui avait demandé de rétablir l'harmonie dans la Chambre ; le chef du Séi-yoû kwai n'eût pas été suivi dans une tentative de conciliation ; il

1. *Japan Mail*, 21 décembre 1912, pp. 729, 741 ; 28 décembre, pp. 760 à 762, 770 ; 4 janvier 1913, pp. 4, 13 ; 11 janvier, p. 33 ; 18 janvier, pp. 55, 57, 64 : 25 janvier, pp. 86, 89, 91 ; 1er février, pp. 130, 131, 134 ; 8 février, p. 162 ; 15 février, p. 194.

répondit qu'il ne pouvait rien et s'effaça momentanément devant ses lieutenants ; le 29 mars, il quitta formellement la direction du parti. Après l'échec de l'intervention impériale et la démission du duc Katsoura, les gen-rô désignèrent à l'Empereur l'amiral comte Yamamoto qui accepta de former le nouveau cabinet. Les négociations furent ardues ; car les partis triomphants exigeaient que le ministère fut pris dans leur sein ; par une transaction, le Premier Ministre resta en dehors de tout parti, mais ses collaborateurs durent se faire inscrire au Séi-yoû kwai. Ce succès répété des idées parlementaires, la démarche presque à découvert de l'Empereur auprès d'un parti marquent une direction nouvelle dans la politique japonaise[1].

Le Cabinet Yamamoto ; la Diète, le budget. — Le 25 février seulement, la Diète fut ouverte, le ministère étant ainsi formé : amiral comte Yamamoto, premier ministre, baron Makino Nobouaki aux Affaires Étrangères, baron Takahasi Korékiyo aux Finances, M. Hara Kéi à l'Intérieur, M. Okouda Yosité à l'Instruction, M. Motoda aux Communications ; les titulaires de la Guerre et de la Marine gardaient leurs portefeuilles. Le Cabinet annonça bientôt qu'il présenterait le budget préparé par les ministres précédents. A la suite de ces événements une partie du Séi-yoû kwai fit sécession et s'intitula Séi yoû *club* ; le Kokou-min tô était réduit de moitié ; le Dô-si kwai du duc Katsoura était peu nombreux et manquait de discipline ; d'autres groupes se formaient[2]. Le budget fut toutefois voté le 14 mars et la session fut close le 27 ; le travail législatif avait été peu important et les résultats financiers de la session étaient vagues, aucune mesure n'étant prévue pour faire face au déficit résultant de la diminution de l'impôt sur le revenu, ni pour réaliser les promesses d'économies faites par le cabinet Katsoura[3].

Tenant compte des vœux exprimés et des promesses faites, le

1. *Japan Mail*, 4 janvier 1913, p. 4 ; 25 janvier, p. 96 ; 8 février, p. 166 ; 15 février, pp. 194 à 198 ; 22 février, pp. 214 à 218, 2 4. — *L'Asie française*, 1913, p. 52. — *Questions diplomatiques et coloniales*, t. 36, p. 27.

2. *Japan Mail*, 1er mars 1913, pp. 258, 260, 262, 72 ; 22 mars, p. 369.

3. Lois votées : impôt sur les affaires (business tax), loi sur les cours de justice, sur l'inscription des électeurs, etc. (*Japan Mail*, 9 novembre 1912, p. 539 ; 7 décembre, p. 675 ; 1er mars 191 , p. 272 ; 8 mars, p. 294 ; 15 mars, pp. 327, 338 ; 22 mars, pp. 366, 368 ; 29 mars, p. 400 ; 5 avril, p. 431).

ministre de l'Instruction nomma (fin juin) une grande commission tirée de tous les milieux sociaux pour enquérir sur les conditions de l'instruction publique. Le Cabinet consacra de nombreuses séances à étudier les économies; un projet fut arrêté le 20 mai qui supprimait le bureau colonial, le bureau des affaires religieuses, divers bureaux sanitaires, etc. ; on épargnait ainsi 23 millions de yens (2.300.000 yens sur les dépenses pour la Corée). On n'avait pas pris parti à propos des deux divisions militaires à ajouter en Corée et en septembre le ministère de la Guerre tenait un projet tout prêt pour réaliser son plan. Un emprunt de 200 millions de francs a été émis à Paris au mois d'avril[1].

Budget 1913-1914 : 586. 807. 588 yens (Armée, 156. 310.806 yens; Marine, 84. 472. 430 yens)[2].

Corée. — Budget 1913-1914 : 57. 989. 610 yens[3].

Les accusés du complot contre la vie du gouverneur général (VI, 489) ont été jugés en appel à Seoul le 20 mars et de nouveau à Taï-kou le 15 juillet; le baron Youn Tchi-ho et cinq complices ont été condamnés à six ans de servitude pénale, les autres accusés étant acquittés. Ce jugement a été critiqué par la presse étrangère[4].

Emigrants installés par la Eastern Colonization C° : 1910, 160 familles ; 1911, 720 familles ; 1912, 1,015 familles[5].

Le 21 avril, un accord a été signé par le gouvernement général et le corps consulaire pour l'abolition des concessions étrangères et de l'exterritorialité; cette convention sera appliquée à partir d'avril 1914[6].

Autres colonies. — Formose, budget 1913-1914 : 44.055.366

1. *Japan Mail*, 24 mai 1913, pp. 655, 656 ; 21 juin, pp. 788, 792; 5 juillet, p. 10 : 6 septembre, p. 282; 4 octobre, p. 417. — *L'Asie française*, 1913, pp. 141, 189.

2. *Annuaire financier et économique du Japon* 1913. — *Japan Mail*, 8 février 1913, p. 168; 8 mars, p. 291 ; 5 avril, p. 433.

3. Voir *Annuaire financier et économique du Japon* 1913.

4. *North China Herald*, 5 octobre 1912, p. 10; 26 octobre, p. 237; 30 novembre, p. 584; 29 mars 1913, p. 950. — *Japan Mail*, presque tous les numéros, depuis 26 octobre 1912 jusqu'à 26 juillet 1913.

5. *Japan Mail*, 12 avril 1913, p. 459.

6. *Japan Mail*, 1er mars 1913, p. 273; 5 avril, p. 431 : 26 avril, p. 517. — *North China Herald*, 15 mars 1913, pp. 755, 783.

yens. La lutte contre les indigènes se poursuit à travers les plus grandes difficultés ; on avait pensé que leur soumission complète d'après les plans du général vicomte Sakouma [IV, 443] demanderait cinq ans et 15 millions de yens ; en trois ans et avec 9 millions, on n'aurait, dit-on, pas subjugué un dixième des habitants sauvages. La campagne d'été (25 juin-31 août) conduite par le vicomte Sakouma en personne a ajouté quatre-vingts tribus aux indigènes soumis[1].

Karahouto, budget 1913-1914 : 2.560. 606 yens ; à la fin de 1912, 2.242 familles de colons japonais étaient établies.

Kwan-tong, budget 1913-1914 : budget du gouvernement, recettes 5.739.684 yens, dépenses 5.697.328 yens ; budget local 1.104.526 yens.

Émigration. — Des ouvriers japonais ont été pour la première fois envoyés à Djohor et dans la péninsule malaise (autorisation impériale du 14 octobre 1912), où ils ont été immédiatement recherchés sur les plantations de caoutchouc[2].

Au mois de mai, le gouvernement japonais a déclaré qu'il entend maintenir pour l'immigration de ses sujets au Canada les restrictions convenues [II, 470] et le gouvernement du Canada a adhéré au traité anglo-japonais de 1911 [V, 495][3].

Au Mexique, les émigrants japonais sont bien vus [VI, 488]. En juillet, la presse japonaise a parlé d'une alliance avec le Mexique comme souhaitée par les Mexicains ; le ministre du Japon, M. Adatsi, rejoignant son poste, a été accueilli avec enthousiasme par la population. Le général Diaz, ministre au Japon, sur le point de partir pour Tôkyô, a été invité par son gouvernement à différer son départ (août)[4].

Les rapports de plusieurs voyageurs et inspecteurs ont représenté comme très favorable la situation des Japonais établis au Brésil. La compagnie fondée en 1908 pour conduire les émigrants dans ce pays a été transformée avec l'appui des ministres japonais ;

1. *Japan Mail*, 9 août 1913, p. 164 ; 6 septembre, p. 309. — *Annuaire financier et économique du Japon* 1913, pour les trois colonies.

2. *Japan Mail*, 19 octobre 1912, p. 440 ; 28 juin 1913, p. 815.

3. *Japan Mail*, 10 mai 1913, p. 587.

4. *Japan Mail*, 19 juillet 1913, p. 76 ; 26 juillet, p. 101 ; 2 août, p. 133 ; 16 août, p. 198. — *North China Herald*, 2 août 1913, p. 318.

elle a reçu de nombreuses souscriptions (janvier, février), 4.510 émigrants ont dû partir en été pour São Paulo, 10.000 familles japonaises devant y être installées en cinq années. Une autre société se serait engagée à y établir 20.000 autres familles. Quelques capitalistes ont fondé une société d'exploration en vue de rechercher dans tout le Pacifique les pays propres à l'émigration japonaise; une croisière d'étude sera faite sur toutes les côtes, elle poussera même jusqu'à l'Argentine et au Brésil[1].

Différend avec les États-Unis. — L'opposition des États de l'ouest contre les Japonais, reprenant de l'activité en 1912 (VI, 487), a redoublé en 1913 et amené une tension aussi marquée qu'en 1907 (I, 467; voir aussi III, 432): L'assemblée de la Californie a voté à une majorité écrasante (3 mai) le projet Webb, contre lequel le gouvernement japonais avait protesté lors de son dépôt : la propriété du sol serait interdite à tout étranger non susceptible d'obtenir la naturalisation américaine. Le secrétaire pour les Affaires Étrangères, M. Bryan, avait fait substituer à ce premier texte une formule plus générale et moins offensante pour le Japon : la propriété serait interdite à tout étranger. La jurisprudence constante des tribunaux de l'ouest refusant la naturalisation aux Asiatiques, les Japonais étaient exclus dans les deux cas, contrairement, semble-t-il, aux termes mêmes du traité de 1911. Mais les Californiens sont résolus à conserver à la seule race blanche la possession de leur territoire, pour insuffisamment peuplé qu'il soit, et redoutent l'invasion jaune, alors que les Japonais ne sont dans le dit État qu'au nombre de 60.000; l'opinion publique des États-Unis voit en eux des étrangers incapables de se fondre dans la nation et ne veut pas se trouver un jour en face d'un problème jaune plus dangereux encore peut-être que le problème noir. Dans ces conditions, le gouvernement de Washington lié, par ses engagements internationaux, n'a cependant aucun moyen d'action sur les autorités de Sacramento. Les négociations se sont prolongées et l'ambassadeur japonais, le baron Tsinda, y a montré la plus

1. *Le Temps*, 24 septembre 1913. — *North China Herald*, 29 mars 1913, p. 959. — *Japan Mail*, 18 janvier 1913, p. 62; 22 février, p. 224 : 1er mars, supplément, p. VI; 14 juin, p. 757; 28 juin, p. 815; 9 août, supplément, p. V; 16 août, supplément, p. III; 27 septembre, p. 401.

grande activité et un vif désir de conciliation, sans vouloir cependant même indirectement admettre pour les Japonais une situation inférieure ; l'état de l'opinion au Japon ne l'aurait pas permis. Le gouvernement de Tôkyô a refusé d'adopter un expédient suggéré et de soumettre lui-même à la Cour fédérale un cas litigieux spécial pour faire trancher le principe; le gouvernement fédéral n'a pas voulu non plus introduire une instance. Après échange de plusieurs notes, aucune solution n'est intervenue et les autorités fédérales semblent se préoccuper assez peu de ce différend[1]. Divers autres faits dénotent l'opinion des Américains à l'égard des Asiatiques. Le Washington et l'Arizona ont promulgué des lois semblables à celle de la Californie. Dans la Colombie britannique, des règles ont été posées qui sont de nature à interdire aux Chinois et Japonais la vente de leurs fruits et la pêche du saumon. En Saskatchewan, les Asiatiques ont défense de louer des servantes de race blanche[2].

Relations extérieures. — Les rapports avec la Chine ont été étudiés à la section CHINE, ainsi qu'à la section MONGOLIE.

Au mois de juin, échange des ratifications de deux traités : avec l'Autriche-Hongrie, du 28 octobre 1912, avec l'Italie, du 25 décembre 1912[3].

Nécrologie. — Le capitaine Frank Brinkley, né le 9 novembre 1841, est mort le 28 novembre 1912 ; élevé à Dublin, il entra dans l'armée et fit partie en 1867 du corps d'occupation détaché de Hong-kong à Yokohama où il étudia la langue japonaise. Entré au service du Japon (1871), il publia un manuel remarqué pour l'étude de l'anglais à l'usage des Japonais. En 1881, il acheta le *Japan Mail* dont il fit un journal notable autant pour ses informations sûres que par le bon sens de ses jugements, ayant des rapports officieux avec le gouvernement du pays ; il en conserva la direction jusqu'à sa mort. Profondément versé dans toutes les

1. Voir infra le chapitre *États-Unis*.

2. *L'Asie française*. 1913, pp. 155, 213, 281, 326, 361, 395. — *Hongkong Press*, 5 mai 1913, p. 418; 19 mai, p. 466. — *Japan Mail*, 9 novembre 1912, p. 549 (école japonaise à San Francisco); 8 février 1913, p. 470; à partir du 29 mars, jusqu'au 27 septembre, presque chaque numéro.

3. *Japan Mail*, 21 juin, supplément, pp. I et III, textes français.

choses japonaises, Brinkley a publié des articles nombreux et quelques ouvrages justement estimés[1].

Le comte Hayasi est mort le 11 juillet des suites d'un accident d'automobile. Fils d'un médecin des chôgoun, il naquit en 1850 et fut de bonne heure envoyé en Angleterre; à son retour, il prit les armes pour le chôgoun et suivit Énomoto à Hakodaté. Après quelque temps de prison, il entra au service impérial; nommé ministre à Péking en 1895 après la guerre sino-japonaise, il négocia le traité de commerce; il fut ensuite envoyé en Russie, puis en Angleterre: c'est pendant son ambassade que fut conclue la première alliance anglo-japonaise En 1906, il fut nommé ministre des Affaires Étrangères dans le cabinet Saionzi. Le comte Hayasi était très versé dans les littératures anglaise et italienne[2].

V

SIAM[3]

Les « Tigres sauvages »; *instruction publique.* — Le corps des Seua Pah ou Tigres sauvages, établi par décret du 6 mai 1911 [V, 499; VI, 494], a continué d'être protégé par le Roi qui veut y rapprocher les éléments de la bourgeoisie, créer des liens de solidarité, fortifier l'esprit national; y sont admis les fonctionnaires de tout âge et de tout grade. Par ses visites fréquentes, par des conférences et des encouragements divers, le Roi a montré sa faveur; les adhérents, depuis les princes jusqu'aux petits fonctionnaires, se sont multipliés, des sections se sont formées en province. Le ministère de l'Instruction a fondé d'après les mêmes principes des corps de boys scouts.

A la fin de 1912, le ministre de l'Instruction annonçait l'intention de rendre l'instruction obligatoire pour les garçons; les cours

1. *Japan Mail*, 2 novembre 1912, p. 515. — *North China Herald*, 2 novembre 1912, p. 304.

2. *Japan Mail*, 12 juillet 1913, p. 39. — Sur les souvenirs du comte Hayasi publiés récemment par le *Zi-zi simpô*, voir *L'Asie française* 1913, p. 380.

3. *Nota.* — Somdech Phra Paramend Maha Vadjiravoudh, né le 1er janvier 1881: succède à son père Maha Tchoulalongkorn le 23 octobre 1911.

Superficie: environ 530.000 kilomètres carrés. Population: 8.260.000 habitants (chiffre donné par le ministère siamois de l'Intérieur).

1 tical = 1 fr. 88 (30 décembre 1912); 1 fr. 92 (30 juin 1913).

dureraient trois ans ; on organiserait l'instruction secondaire et supérieure et l'enseignement des langues vivantes, en fondant de nouvelles écoles officielles et imposant des programmes généraux aux écoles privées et aux écoles des missions ; une université, qui semble conçue sur le modèle de celle de Birmingham, serait prochainement ouverte[1].

Budgets.

	RECETTES	DÉPENSES
1892-1893.	15.378.114 ticaux.	14.918.977 ticaux.
1900-1901.	35.611.306 —	31.841.257 —
1912-1913.	61.600.000 —	61.581.891 —

L'accroissement continu des recettes marque une prospérité montante, due pour une part au développement des moyens de transport.

Chemins de fer. — [III, 440]. La ligne du sud est ouverte jusqu'à Hua hin ; de la station d'Oostapa partent deux embranchements qui gagneront l'un Trang, port qui doit devenir un rival de Pinang, l'autre Singora sur la côte est ; la ligne principale se dirige vers Pinang pour se souder au chemin de fer anglais. Les lignes birmanes se raccorderont aussi, de Moulmein ou de Tavoy, au réseau siamois par le col des Trois Pagodes. La ligne du nord a été poussée au delà de Pitsanoulok et d'Outaradit jusqu'à Pakboun ; on en prévoit la prolongation à l'ouest jusqu'à Xieng-mai, à l'est jusqu'à Xieng-sen sur le Mékhong au nord du Laos siamois. En vue de cette éventualité, on a envisagé en Indo-Chine la construction d'une ligne Quang-tri Savannaket qui mettrait Vieng-tianh à vingt-quatre heures de Tourane[2].

VI

INDO-CHINE FRANÇAISE[3]

Mort du dé Tham. — Le dé Tham [III, 442 ; IV, 448] a été tué par des indigènes qui coopéraient avec la milice à la surveillance

1. *L'Asie française*, 1912, pp. 284, 391. Je dois aussi des renseignements intéressants à la bonne volonté d'un correspondant.

2. *Bangkok Daily Mail*, 1er juillet 1913. — *L'Asie française*, 1912, p. 390. — Un emprunt de quatre millions de livres sterling a été contracté pour la construction des voies ferrées de la péninsule malaise.

3. *Nota.* — Annam : Vinh-sang (nom personnel), à l'âge de huit ans, succède

d'une région du Yen-thé (11 février). Agé de cinquante-trois ou quatre ans, soumis en 1893, puis en 1897, aux conditions exigées par lui-même, de nouveau révolté en 1907, poursuivi énergiquement, il errait à peu près seul depuis la fin de 1909 ; le 11 février, il était accompagné de deux partisans[1].

Attentat de Hanoi. — Le 12 avril, le mandarin de la province de Thai-binh, qui avait récemment signalé le départ pour le Japon de plusieurs jeunes Annamites de son ressort, fut tué par l'explosion d'une bombe. Le 26, une bombe lancée à la terrasse d'un café à Hanoi fit plusieurs victimes, entre autres deux officiers périrent. Les assassins furent arrêtés, la population annamite resta calme ; les Français du Tonkin ne perdirent pas leur sang-froid. A Saigon le président d'un meeting d'environ deux cents Français (30 avril), télégraphia au *Temps*, imputant la situation au faux humanitarisme des parlementaires, à la faiblesse, à la faveur même montrée par la justice à l'égard des indigènes. D'autre part, Phan Thu-trinh, un lettré jadis condamné à mort à Hué et autorisé présentement à résider à Paris, s'adressant au *Journal* rappela les griefs des Annamites, le monopole de l'alcool renouvelé, l'instruction publique refusée, le viol du tombeau de Tu-duc[2]. Plusieurs articles et lettres traitant ces questions ont paru dans le *Temps*. La justice française formaliste ne convient pas aux indigènes ; les Annamites tiennent aux garanties des codes français ; le fisc, les prestations abusivés, l'esprit inique et méticuleux de l'administration (en fait de possession immémoriale de terrains par exemple) leur sont à charge ; ils n'ont aucune confiance dans

à son père (nom de règne Thanh-thai), dont il est le 5e fils, le 4 septembre 1907 ; il est l'arrière-petit-fils de Thi ou Hong-nham (Tu-duc) ; nom de règne Duy-tan à partir du 5 septembre 1907.

Superficie (Annam et Tonkin) : 282.296 kilomètres carrés. Population (Annam et Tonkin), 13.527.935 habitants.

1 piastre indo-chinoise = 2 fr. 63 (31 décembre 1912) ; 2 fr. 54 (30 juin 1913).

Cambodge : Si Sovat, né en 1840, fils du roi Ang Duong ; succède le 24 avril 1904 à son frère Prah Norôdam.

Superficie : 137.630 kilomètres carrés. Population : 1.332. 691 habitants.

1 piastre indo-chinoise.

(Enquête de 1903, complétée en 1904 et 1905).

1. *Le Temps*, 14 février 1913. — *L'Asie française*, 1913, p. 91. — *Questions diplomatiques et coloniales*, t. 35, p. 314.

2. Sur cette affaire aussi obscure que fâcheuse, voir *L'Asie française*, 1913, p. 181.

leurs mandarins qui les tyrannisent et les volent ; voilà quelques-uns des faits articulés, non pas par les partisans d'idées opposées, mais par des Annamites ou par leurs amis. Le peuple annamite se transforme dans sa vie économique et sociale par l'effet même des institutions françaises : il ne sait pas encore définir ses besoins. Il y a des malentendus, des mésintelligences non douteuses ; c'est à les réduire, à les effacer à force de justice et de compréhension mutuelle que les Français doivent s'appliquer. Le gouverneur général dès ses premières déclarations après l'attentat, s'est prononcé nettement : répression des coupables, bienveillance et justice pour tous les autres [1].

Le 6 septembre, la commission criminelle formée à Hanoi a condamné à mort sept accusés, à diverses peines soixante-dix-huit autres. Les débats ont établi les liens des criminels avec Cuong-dé et Pham Boi-chau [III, 442], alors réfugiés à Canton près de Tchhen Kyong-ming, l'un des révolutionnaires sudistes. Six annamites habitant à Hong-kong avaient comparu le 19 juin pour fabrication de bombes ; un seul avait été condamné à une amende [2].

VII

PHILIPPINES [3]

L'indépendance réclamée par les Philippins. — L'élection à la présidence du candidat démocrate, le Dr Woodrow Wilson, et son premier discours après son élection firent concevoir aux Philippins l'espoir de l'indépendance immédiate [I, 470] : des télégrammes du président philippin Osmeña et du chef du parti nationaliste, une manifestation qui réunit plus de 30.000 hommes à la Luneta (mi-novembre) exprimèrent l'enthousiasme et la con-

1. *L'Asie française*, 1913, pp. 180, 218 — *Le Temps*, nos des 3, 8, 14, 30 août, 31 octobre, 23 et 27 décembre 1913. — *Hongkong Press*, 10 mai 1913, p. 456 ; 19 mai, p. 469.

2. *L'Asie française*, 1913, pp. 354, 387. — *Le Temps*, nos des 22 août, 23 août, 26 septembre 1913.

3. *Nota.* — Superficie : 3.541.976 kilomètres carrés. Population : 8.368.427 habitants (évaluation pour 1911 d'après le recensement de 1903) (*Statesman's Yearbook*, 191.).

1 peso (piastre mexicaine, argent) vaut 1/2 dollar des États-Unis (loi appliquée depuis juin 1904) = 2 fr. 58 (31 décembre 1912) ; 2 fr. 55 (30 juin 1913).

fiance de l'archipel. Le 4 mars, le Président philippin rappela au président Wilson les opinions qu'il avait formulées naguère, et réclama son ferme appui pour la cause de la liberté des îles. Il n'est pas sûr que les promesses du Dr Wilson fussent aussi larges que les Philippins le voudraient croire. Au mois de janvier, le président Taft, qui a été gouverneur à Manille, déclarait que les États-Unis n'avaient pas encore rempli leur mission, que les Philippins n'étaient pas prêts à exercer la souveraineté nationale et qu'abandonnées à elles-mêmes les îles deviendraient le football de la diplomatie orientale. Et en septembre le nouveau gouverneur Harrison, sur le point de succéder à W. Cameron Forbes, gouverneur depuis neuf ans, répondait à un journaliste qu'il était tout à fait d'accord avec ses prédécesseurs et avec le gouvernement fédéral [1].

Les électeurs philippins, représentant environ 12 p. 100 de la population, nomment l'assemblée ; les députés sont philippins comme le président, qui prend rang après le gouverneur et le vice-gouverneur. Une commission de huit membres joue le rôle de ministère et de chambre haute ; elle comprend le gouverneur, trois membres américains et quatre philippins. L'accord des deux chambres est nécessaire pour faire les lois, sur lesquelles le Congrès de Washington peut exercer son veto. Parmi les fonctionnaires, 67 p. 100 sont des Philippins. La situation économique s'est beaucoup améliorée depuis 1907. Des mesures contre l'esclavage ont été étudiées. Les lois contre l'immigration asiatique sont strictes et les Chinois sont déportés avec la plus grande facilité. Les efforts des Américains pour répandre leurs idées politiques et économiques ont parfois choqué la population et fait croire à un plan d'américanisation ; l'interdiction de déployer le *katipounan,* pavillon de fraternité, est devenue nécessaire surtout à l'égard des *nacionalistas* plus fougueux que les *progresistas* [2].

Juan Aguinaldo au Japon. — Destruction des Moros. — Au

1. *North China Herald*, 5 avril 1913, p. 29. — *Japan Mail*, 18 janvier 1913, p. 69. — *Hongkong Press*, 18 novembre 1912, p. 483 ; 18 janvier 1913, p. 56 ; 13 septembre, p. 268.

2. *L'Asie française*, 1913, p. 123. — *Questions diplomatiques et coloniales*, t. 34, p. 557. — *North China Herald*, 12 juillet 1913, p. 85. — *Japan Mail*, 18 janvier 1913, p. 69 ; 9 août, supplément, p. II. — *Hongkong Press*, 19 mai 1913, p. 477.

mois de juin, lors de la tension entre Tôkyô et Washington, Juan Aguinaldo, fils du martyr de la liberté philippine, s'est rendu au Japon et mis en rapports avec les étudiants philippins et avec des Japonais, en vue, disait-on, de préparer la déclaration d'indépendance. On avait annoncé un peu auparavant que des renforts étaient envoyés aux troupes américaines des Hawaii et des Philippines [1].

La lutte poursuivie depuis des années contre les Moros de Jolo (Soulou) paraît terminée ; les musulmans, repoussés peu à peu sur le mont Bagsak, ont été complètement écrasés après cinq jours de résistance acharnée (Jolo, 16 juin) [2].

1. *Japan Mail,* 31 mai 1913, pp. 682, 684 : 28 juin, p. 815.

2. *Hongkong Press,* 21 avril 1913, p. 375. — *North China Herald,* 12 juillet 1913, p. 107.

Nota. — Erratum au tome VI, chapitre *Extrême-Orient :*
Page 449, note 1 ligne 13, au lieu de 3 fr. 85 lisez 3 fr 485.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Par ACHILLE VIALLATE

Nota. — M. Woodrow Wilson, né le 28 décembre 1856, 28e président des États-Unis (4 mars 1913-4 mars 1917).

Etats-Unis continentaux.	7.839.064 km²	91.972.266 hab. (1910)
Territoires extérieurs (Hawaï, Alaska) . .	1.547.029 —	256.265 —
Possessions.	307.569 —	9.450.837 —
	9.693.662 km²	101.679.368 hab. (1910)

1 dollar = fr. 5,1813.

La victoire des démocrates aux élections de novembre 1912 fera de l'année écoulée une date historique importante pour les États-Unis. Leur triomphe est comme une révolution pacifique qui, s'ils restent fidèles aux idées qu'ils ont défendues dans l'opposition, devra avoir sa répercussion à la fois sur la politique intérieure et sur la politique extérieure. — « La nation, a dit le nouveau président dans son adresse inaugurale, cherche à employer le parti démocrate pour marquer un changement dans ses propres aspirations et dans sa propre conception des faits. » — C'est une tâche lourde et délicate.

Le début des démocrates a témoigné d'un réel désir de faire aboutir leur programme. La première session, session spéciale, du 63e Congrès, a réalisé la réforme douanière. Le tarif Underwood-Simmons rompt enfin avec la politique de protection outrancière qui, ayant son origine dans la période troublée de la guerre de sécession, était devenue, depuis le tarif Mac Kinley de 1890, comme la clé de voûte de l'édifice politique construit par le parti républicain. La réforme bancaire, trop longtemps différée, a été aussi abordée par le Congrès, avec la ferme volonté d'édicter, en cette matière si délicate, une mesure satisfaisante.

Les démocrates n'ont encore pu marquer de leur empreinte la politique extérieure comme ils ont fait pour la politique intérieure. La situation nouvelle dans laquelle ils trouvent les États-Unis, devenus puissance coloniale et puissance active dans la politique mondiale, à l'écart de laquelle il leur est désormais impossible de vivre, les contraindra sans nul doute à modifier leurs idées dans ce domaine. L'avenir montrera s'ils sauront s'adapter. Dès leur arrivée au pouvoir, deux questions des plus graves se sont posées à eux : l'attitude à adopter à l'égard du Mexique, dont l'instabilité politique constitue pour les États-Unis une source de sérieux dangers, et les rapports avec le Japon, rendus de nouveau difficiles pour le Gouvernement fédéral, par suite d'une législation imprudente de l'État de Californie.

I

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Le dernier mois de la campagne pour l'élection du Président des États-Unis [VI, 518] a témoigné d'une certaine apathie du

public, due sans doute à l'effort donné dès le début pour les assemblées primaires, dont la première véritable expérience a été faite en 1912. Cette expérience a d'ailleurs montré la nécessité de sérieuses modifications dans les lois qui les réglementent[1].

Le 5 novembre, les électeurs choisirent les 531 électeurs présidentiels qui, le second lundi de janvier, procédèrent, ainsi que le veut la Constitution, à l'élection du Président : seconde élection dont la coutume a fait une pure formalité, les électeurs présidentiels étant considérés comme investis d'un mandat impératif[2]. La vivacité du début de cette campagne faisait présager une importante augmentation du nombre des votants. L'augmentation n'a été que de 150.000 à peine sur celui des votants de 1908[3], bien que, depuis cette date, deux nouveaux États aient été admis dans l'Union, et que le droit de suffrage ait été accordé aux femmes dans deux autres. Les démocrates sortirent victorieux de la lutte : M. Woodrow Wilson obtenait 435 votes électoraux. Le candidat des progressistes n'en réunissait que 88, et celui des républicains, 8. Deux États seulement : le Vermont et l'Utah donnèrent leurs votes à ce dernier. Six États : Californie[4], Michigan, Minnesota, Pennsylvanie, Dakota du Sud, Washington, votèrent pour les progressistes. Dans les 40 autres, la majorité des électeurs se prononça pour les démocrates. Le « solid South », sur lequel M. Roosevelt avait espéré mordre, resta fidèle à ces derniers.

1. Deux tragiques événements ont marqué la fin de cette période électorale. Le soir du 14 octobre, au moment où M. Roosevelt se rendait à l'Auditorium de Milwaukee, un individu, reconnu depuis irresponsable, lui tira un coup de revolver. Quoique blessé, M. Roosevelt tint à prendre la parole. L'attentat n'eut heureusement pas d'issue fatale. — Le 30 octobre, M. James S. Sherman vice-président des États-Unis, mourait. Il avait été choisi comme candidat par les républicains pour ces mêmes fonctions, mais son mauvais état de santé lui avait interdit de prendre une part active à la lutte électorale.

2. Au nombre des électeurs présidentiels figuraient cette année 3 femmes : une dans la délégation de chacun des États de Californie, Colorado, et Washington.

3. Nombre des votants aux élections présidentielles (d'après *the World Almanac*) :

En 1900	13.958.653
En 1904	13.510.648
En 1908	14.888.442
En 1912	15.036.542

4. Le vote électoral de la Californie était divisé : 11 votes allèrent au candidat progressiste, 2 au candidat démocrate.

La victoire de M. Woodrow Wilson n'était cependant pas complète. S'il avait une majorité écrasante d'après les votes électoraux (votes par États), le vote populaire ne lui donnait pas une majorité : il ne réunissait que 42 p. 100 des suffrages exprimés[1]. Ces deux principaux concurrents, MM. Roosevelt et Taft, avaient, à eux deux, une supériorité de un million et demi de voix, sans la scission survenue dans le parti républicain, ce parti eût pu espérer le succès. M. Roosevelt a conquis un nombre assez important de votes démocrates, car M. Woodrow Wilson a réuni moins de voix, une dizaine de mille de moins, que n'en avait obtenu M. Bryan en 1908.

Dans la Nouvelle-Angleterre, le Massachusetts, pour la première fois dans son histoire, et le Maine, pour la première fois depuis 1852, ont voté pour un président démocrate ; et dans les États de l'est, une autre forteresse républicaine, la Pennsylvanie, divisait son vote entre les trois principaux candidats, donnant une majorité au candidat du tiers parti.

Le parti socialiste a vu augmenter de près de un demi-million, sur 1908, le nombre de ses partisans. Dans les États de Californie et de Washington, où les suffrages recueillis par lui ont triplé depuis cette date, il a eu 76.000 voix de plus ; en Illinois, Ohio et Pennsylvanie, son vote a plus que doublé[2]. — Le parti prohibitionniste a vu, au contraire, diminuer d'une cinquantaine de mille le nombre des suffrages exprimés en sa faveur[3].

1. Répartition des votes populaires (d'après *the World Almanac*) :

Parti	démocrate.	candidat	Woodrow Wilson (élu)	6.293.019
—	progressiste,	—	Théodore Roosevelt.	4.119.507
—	républicain.	—	William H. Taft	3.484.956
—	socialiste,	—	Eugène V. Debs	901.873
—	prohibitionniste,	—	Eugène W. Chafin.	207.928
—	socialiste-ouvrier,	—	Arthur T. Reimer.	29.259

Nombre de voix réunies par les candidats autres que Woodrow Wilson : 8.743.523.

2. Les socialistes ont été moins heureux dans les élections pour la Chambre des représentants, où M. Victor Berger, qui avait été élu au 62e Congrès par Milwaukee (Wisconsin) n'a pas été réélu.

3. Nombre de voix réunies par les partis secondaires dans les six dernières élections présidentielles :

	PARTI SOCIALISTE	PARTI SOCIALISTE OUVRIER	PARTI PROHIBITIONNISTE	PARTI POPULISTE	PARTI INDÉPENDANT
1892 . . .	—	21.164	264.133	1.041.028	—
1896 . . .	—	36.874	132.007	245.728	—
1900 . . .	87.814	39.739	208.914	50.373	—
1904 . . .	402.283	31.249	258.536	117.183	—
1908 . . .	420.793	13.825	253.840	29.100	82.872
1912 . . .	901.873	29.259	207.928	—	—

La victoire des démocrates qui, depuis 1892, n'avaient pas réussi à faire élire leur candidat à la présidence, a été consolidée par le résultat des élections à la Chambre des représentants, où la majorité qu'ils avaient gagnée en 1910, pour le 62e Congrès, se trouvera renforcée dans le 63e, où ils auront 291 sièges sur 435. Au Sénat, où les républicains avaient encore la majorité durant le 62e Congrès, les démocrates auront, dans le 63e, une majorité faible, mais suffisante, de 6 voix.

Dans les élections pour les gouverneurs d'États, les républicains ont été moins éprouvés. Des 28 États où avaient lieu ces élections, 12 ont élu un républicain, et 7 États qui ont voté pour le candidat présidentiel démocrate, ont élu un gouverneur républicain.

Dès le lendemain des élections, la question se posa de l'avenir des partis républicain et progressiste. M. Roosevelt, fier de l'échec subi par M. Taft, déclarait nettement que le nouveau parti n'avait aucune intention de se rallier à l'une des anciennes organisations, et qu'il entendait continuer une campagne si bien commencée.

Le 10 décembre, environ 1.500 progressistes, représentant tous les États de l'Union, se réunissaient à Chicago sous la présidence de leur candidat vaincu, mais dans des conditions qu'ils regardaient comme un véritable succès :

« Nous avons accompli, en quatre-vingt-dix jours, — dit M. Roosevelt, — plus qu'aucun autre parti n'a jamais accompli dans le même temps. Nous avons contraint tous les partis et tous les candidats à donner au moins une adhésion des lèvres aux principes progressistes. Dans cette brève campagne, nous avons brisé la machine puissante et corrompue qui trahissait et paralysait le parti républicain... Notre but est de continuer à mener une lutte active pour la justice sociale et industrielle et pour un gouvernement sincère par le peuple et pour le peuple... Une semblable campagne ne peut être attendue d'un parti qui renferme des éléments réactionnaires, et dans les deux anciens partis ces éléments figurent et y exercent souvent la domination [1] ».

Le parti républicain, si éprouvé par cette scission, a senti, par

1. Des projets ont été discutés pour l'organisation de cette campagne politique, afin de se présenter en bonne forme aux élections de 1914, et avec des chances de succès à l'élection présidentielle de 1916, pour laquelle M. Roosevelt a été proclamé dès à présent le candidat du parti. En outre, on a décidé l'établissement d'un bureau permanent de publicité, et d'un bureau de renseignements législatifs à Washington, mesure nouvelle dans l'organisation des partis.

contre, la nécessité de préparer une réconciliation. Le 7 décembre, les gouverneurs républicains de douze États discutèrent à Washington l'opportunité de provoquer une convocation du Comité national républicain, en vue de faire tenir, avant la campagne électorale de 1914, une convention nationale du parti qui adopterait un programme sur lequel les éléments conservateurs et progressistes pourraient s'accorder. Un mouvement s'est également dessiné pour modifier les règles de représentation à la Convention nationale (II, 517; VI, 524), en vue d'adopter comme base pour l'avenir la puissance électorale du parti dans chaque État, et d'autoriser la désignation des délégués suivant les lois particulières de l'État. Le 11 mai, une conférence des chefs du parti s'est tenue à Chicago pour étudier les moyens de le réorganiser et d'en refaire l'unité.

II

LE TRAVAIL LÉGISLATIF

Messages du Président. — Le Président, M. Taft, a communiqué au Congrès, à l'ouverture de la session, trois messages consacrés : aux affaires extérieures (3 décembre) ; aux affaires fiscales, judiciaires, militaires et insulaires (6 décembre) ; aux départements des postes, de l'intérieur, de l'agriculture, du commerce et du travail, et au district de Colombie (19 décembre).

Le plus remarqué de ces messages était relatif aux *affaires extérieures*, M. Taft y rappelait les principes qui ont dirigé son administration et exposait les résultats obtenus :

« La diplomatie de l'administration actuelle s'est efforcée de répondre aux idées modernes du développement des rapports commerciaux. Sa tendance caractéristique a été la substitution du dollar aux boulets de canon... C'est un effort dirigé franchement vers l'accroissement du commerce américain en prenant pour base le principe que le gouvernement des États-Unis étendra sa protection à toute entreprise américaine légitime et profitable à l'étranger. » Grâce aux efforts de la diplomatie américaine, « plusieurs guerres ont été évitées ou ont pu être terminées plus promptement » dans l'Amérique latine. En Chine, « le but constant de l'Administration a été d'encourager l'emploi de capitaux américains pour le développement du pays, par la réalisation de ces réformes essen-

tielles auxquelles la Chine s'est engagée par ses traités avec les États-Unis et d'autres puissances »... « L'heureuse conduite de notre politique étrangère demande des vues larges et modernes. Nous ne pouvons faire face à des questions nouvelles, ni édifier pour l'avenir, si nous nous confinons dans les dogmes vieillis du passé, et à l'horizon qui suffisait au moment où nous émergions de la période et des conditions coloniales. L'ouverture du canal de Panama marquera une ère nouvelle dans notre vie internationale et créera des conditions mondiales nouvelles qui, avec leurs vastes corrélations et leurs multiples conséquences, prévaudront pendant des siècles. Ne nous laissons pas surprendre par les événements. Ayons une diplomatie moderne et alerte, afin de traiter les problèmes de nos relations extérieures avec magnanimité et en conformité avec l'idéal élevé d'une grande nation. »

Le Président a fortement insisté (message du 6 décembre) sur la nécessité d'une prompte réalisation de la réforme du système bancaire et de la circulation fiduciaire. — Dans son message du 19 décembre, il recommandait au Congrès le vote d'une loi qui « fera un devoir aux chefs des départements administratifs — les membres du cabinet du Président, — d'assister, quand il sera utile, aux séances de la Chambre des représentants et du Sénat.... et leur donnera la possibilité de prendre part à toutes les discussions et de répondre aux questions dont ils auront reçu au préalable communication »[1]. — M. Taft a fréquemment insisté sur les dangers et les inconvénients qui résultent du manque d'un véritable *budget* [VI, 499][2]. Désireux de vaincre la passivité des législateurs, il a fait établir par le secrétaire du Trésor un modèle de budget qu'il a adressé au Congrès avec un message spécial, le 26 février. Le message est accompagné d'une série importante

1. Voir Percy Belmont : cabinet officers in Congress, *North American review*, janvier 1913.

2. Budget de 1912-1913 :

Recettes	724.111.229 dollars.
Dépenses	682.770.705 —
Excédent des recettes	41.741.258 dollars.

Dépenses pour le canal de Panama (non comprises ci-dessus) : 41.741.208 dollars.
Service postal. Dépenses (non comprises ci-dessus) . . 262.108.874 dollars.
Recettes (non comprises ci-dessus). . . 266.629.525

Commerce extérieur, marchandises (millions de dollars) :

ANNÉE FINISSANT AU 30 JUIN	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS
1910-11	2.049	1.527
1911-12	2.204	1.653
1912-13	2.465	1.827

d'annexes relatives aux modifications à apporter aux lois et aux méthodes financières existantes[1].

Armée et marine. — Dans son rapport annuel (2 décembre), le secrétaire de la Guerre expose un plan de réorganisation de l'armée[2]. Aux États-Unis, la concentration des postes et la localisation des troupes sur une base tactique [VI, 500] est une réforme qui s'impose. Il faut aussi fixer le chiffre des garnisons extérieures : dans la zone du canal de Panama, le Secrétaire estime que la garnison en temps de paix ne devra pas être inférieure à 6.500 hommes de troupes mobiles : — la station navale de Pearl Harbor (Hawaï) exige une garnison permanente de 6 régiments d'infanterie à effectifs complets, 1 régiment de grosse artillerie, 3 bataillons d'artillerie légère ; — aux Philippines, l'effectif des troupes régulières ne pourra être réduit au-dessous de 11.000 hommes.

Le 62e Congrès a pris, dans sa seconde session, les premières mesures pour la création d'une armée de réserve. La durée de

1. Le 15 octobre, M. Taft signait un ordre plaçant tous les chefs de bureau de poste de 4e classe, au nombre d'environ 36.000, dans le *classified civil service*. Le 7 décembre, il prenait la même mesure pour les ouvriers de profession, environ 20.000, employés dans les arsenaux fédéraux. Les fonctionnaires fédéraux se trouvent maintenant, pour la presque totalité, les fonctions supérieures étant seules exclues, soumis à ce régime : ce sont autant de dépouilles arrachées aux politiciens, qui considéraient la nomination à ces places comme un apanage. — On trouvera la liste des emplois du civil service dans le World's Almanac 1914, p. 160.

2. La loi du 2 février 1901 autorise le Président à porter l'armée à un chiffre n'excédant pas 100.000 hommes, y compris les éclaireurs indigènes des Philippines.

Force de l'armée régulière au 30 juin 1912 : 82.305 hommes (dont 4.470 officiers).

Répartition des forces militaires (Rapport du Secrétaire de la Guerre, 2 décembre 1912) :

Aux États-Unis	61.584
En Alaska	1.232
Aux Philippines : troupes régulières	10.970
éclaireurs philippins	5.660
En Chine	1.256
A Porto-Rico	614
Aux Hawaï	3.969
Zone du canal de Panama	821
Hommes en route	1.859

En août, l'éventualité d'une intervention militaire au Mexique a provoqué quelques critiques des chefs militaires, déclarant que les États-Unis ne sont pas préparés à la guerre (déclarations du général Meade, du général Wotherspoon, sous-chef d'état-major général, du secrétaire de la Guerre M. Garrison).

l'engagement militaire a été portée de trois ans à sept ans, dont quatre années seront passées sous les drapeaux et trois dans la réserve.

Le secrétaire de la Marine a insisté de nouveau (rapport annuel, 20 novembre) sur la nécessité de l'adoption d'un programme de constructions navales[1] et sur l'utilité de la création d'un Conseil de Défense nationale [VI, 500]. Il réclame, lui aussi, la constitution d'une réserve navale : « L'expérience a démontré qu'en temps de guerre notre force navale doit être au moins doublée. Ceci nécessiterait une réserve d'au moins 50.000 hommes... 25.000 hommes peuvent être trouvés parmi les hommes retirés honorablement de la marine, dans la milice navale, et dans certaines industries mécaniques; les 25.000 autres se trouveraient dans la marine marchande. »

La troisième session du 62e *Congrès* (2 *décembre* 1912-4 *mars* 1913). — Le 62e Congrès n'a voté dans sa dernière session aucune loi importante; il s'est borné au vote des crédits budgétaires. Le conflit entre la majorité démocrate de la Chambre des représentants et la majorité républicaine du Sénat rendait impossible toute activité législative.

Une seule mesure, un projet de loi sur l'*immigration*, le Burnett-Dillingham bill, a appelé l'attention. Ce projet, résultat des travaux de la commission sur l'immigration créée en 1907, renforçait les mesures de protection existantes [VI, 507]. La taxe de capitation, perçue à l'entrée, était portée à 5 dollars; des restrictions plus sévères visaient les individus atteints de certaines maladies; enfin, un « literary test » était imposé : les immigrants devaient être soumis à une épreuve consistant dans la lecture d'un passage d'une quarantaine de mots au moins, dans leur langue maternelle. Cette mesure avait reçu l'approbation de l'American Federation of labor. Votée à une forte majorité par les deux Chambres, le Président opposa son veto, le motivant par les critiques faites par le secrétaire du département du Commerce et du Travail au literary test. Le Sénat adopta de nouveau le projet à une majorité de plus

1. Malgré l'insistance de l'Administration pour obtenir les crédits pour la construction de deux cuirassés, le 62e Congrès n'a voté, dans sa 3e session, des crédits que pour la construction d'un seul.

des 2/3, surmontant ainsi le veto, mais la même majorité n'ayant pu être obtenue à la Chambre, le projet devint caduc[1].

Le Congrès a voté une loi décidant l'évaluation de la propriété des entreprises de transports publics, ainsi que des entreprises télégraphiques et téléphoniques : l'évaluation est confiée à l'Interstate commerce commission ; et une loi, le Webb-Kenyon Act, interdisant le transport, entre États, de liqueurs alcooliques destinées à un État où la vente de ces boissons est interdite.

La création d'un dixième département ministériel : le *département du travail*, a été votée à cette session[2].

Amendements à la Constitution fédérale. — La ratification, le 3 février, par la législature du Delaware, de l'amendement autorisant le Gouvernement fédéral à percevoir un *income-tax* [V, 505], a complété le nombre d'États nécessaire pour qu'il puisse entrer en vigueur : en avril, une proclamation le faisait partie de la Constitution, au titre du 16e amendement. — En mai, une proclamation déclarait partie intégrante de la Constitution un 17e amendement, relatif au mode d'*élection des sénateurs fédéraux* : désormais, les sénateurs seront élus directement par le vote populaire [V, 513; VI, 502].

Durant la 3e session du 62e Congrès, le Sénat a discuté la question, débattue depuis plusieurs années déjà, de la *durée du terme présidentiel*, et adopté, le 3 février, à la majorité des 2/3, une résolution en vue d'amender la Constitution fédérale à l'effet de fixer à six années au lieu de quatre la durée des fonctions du Président des États-Unis, sans possibilité de réélection, ni d'élection subséquente après une interruption. Les démocrates votèrent tous pour l'amendement ; ils s'étaient prononcés dans leur programme de Balti-

1. Voir : Frank Julian Warne, formerly secretary to the New-York State immigration commission : *The immigration invasion*, 1 vol.; l'auteur étudie en particulier la distribution des immigrants sur le territoire et leur adaptation aux institutions américaines ; — Peter Roberts : *The new immigration*, 1 vol; — Dr Isaac A. Hourvich : *Immigration and labor*, 1 vol.

IMMIGRATION	ARRIVÉES	DÉPARTS	GAIN NET
1911-12 (30 juin)	1.017.155	615.292	401.863
1912-13 —	1.427.227	611.294	815.303

2. Le nouveau département se voit attribuer : les bureaux du Travail, de l'Immigration, de Naturalisation et des enfants, qui relevaient du « département du Commerce et du Travail », devenu maintenant simplement « département du Commerce ».

more, pour la campagne de 1912, en faveur d'un terme présidentiel unique. Cette résolution n'a pas été discutée par la Chambre des représentants.

Destitution d'un juge fédéral. — Le Sénat, siégeant comme haute-cour de justice, a déclaré (13 décembre) le juge Archbald, président de la Cour de Commerce, coupable d'actions indélicates, l'a destitué de ses fonctions et lui a interdit à jamais d'être investi de fonctions judiciaires[1].

Inauguration du président Woodrow Wilson, (4 mars 1913.) — Le 4 mars, M. Taft cédait la présidence à M. Woodrow Wilson. Les jugements portés sur le Président sortant étaient singulièrement variés. Amis et adversaires politiques étaient d'accord sur les qualités privées et les bonnes intentions de l'homme. Mais, tandis que les amis en appelaient à l'histoire, qui ne pourra manquer de reconnaître l'importance de l'œuvre réalisée sans bruit, et qui échappe au grand public : extension de la réforme du « civil service », poursuites judiciaires menées avec continuité contre les trusts, politique extérieure qui a assuré aux États-Unis le rang auquel ils doivent prétendre, particulièrement dans les questions sud-américaines et d'extrême-orient, tentative couronnée de succès en faveur de l'extension du recours à l'arbitrage, et avortée seulement par l'intransigeance du Sénat, — les adversaires politiques critiquaient le manque de prévision et de souplesse du politicien, qui avait fait échouer la réforme douanière et, se reposant sur l'élément conservateur, alors que le sentiment public inclinait visiblement vers le progressisme, avait amené la rupture de son parti et provoqué la plus violente révolution politique survenue depuis la guerre de sécession. M. Taft a accepté sa défaite de bonne grâce, et s'est déclaré prêt à coopérer activement à la reconstitution de son parti, si malmené aux dernières élections[2].

Le nouveau Président aura une tâche difficile[3]. Il lui faudra

1. C'est la troisième fois dans l'histoire des États-Unis, et la première depuis cinquante ans, qu'un juge fédéral est ainsi destitué.

2. En se retirant de la présidence, M. Taft a accepté une chaire de droit à l'Université de Yale (Connecticut); le 3 septembre, il a été élu Président de l'American bar association.

3. M. Woodrow Wilson est un universitaire. Né en Virginie en 1856, il termina ses études à l'Université de Princeton, New-Jersey. Après une tentative, vite

tenir solidement groupé un parti où, depuis la cassure de 1896, l'union n'avait pu être refaite jusqu'aux dernières élections, et auquel sa victoire même pourrait être fatale. Président n'ayant reçu qu'une minorité des votes populaires, il devra s'efforcer d'enlever au parti progressiste un nombre important de ses adhérents. Le peuple attend beaucoup de M. Woodrow Wilson, et son adresse inaugurale, à laquelle certains ont reproché d'éviter de se prononcer sur une politique concrète, a été généralement bien accueillie. D'une jolie forme, chose rare dans les documents de ce genre, brève, contrairement à la coutume, elle respire un souffle large et témoigne d'un esprit généreux, conscient des difficultés qui se posent au pays à l'heure présente :

« Le changement survenu dans le Gouvernement, dit le Président, signifie bien plus que le simple succès d'un parti. Le succès d'un parti signifie peu de chose, excepté quand la nation entend se servir de ce parti dans un dessein large et défini. Personne ne peut se tromper sur le dessein pour lequel la nation cherche maintenant à employer le parti démocrate. Elle cherche à l'employer pour marquer un changement dans ses propres aspirations et dans sa propre conception des faits... Nous avons été revivifiés par une compréhension nouvelle de notre vie... Cette vie est incomparablement grande dans sa richesse matérielle, dans la variété et l'étendue de son énergie... Elle est grande aussi, très grande, dans sa force morale... Mais le mal est venu avec le bien, et beaucoup de bel or fin a été corrodé. Le superbe gouvernement que nous chérissions a servi trop souvent à des fins particulières et égoïstes, et ceux qui se servaient de lui avaient oublié l'existence du peuple... Notre devoir est de nettoyer, de restaurer, de purifier et d'humaniser tout le processus de notre vie ordinaire, sans l'affaiblir ou la sentimentaliser... Nous avons étudié, comme peut-être aucune autre nation ne l'a fait, les moyens de

abandonnée, de pratiquer comme avocat, il se tournait vers le professorat, et en 1890 il allait occuper à Princeton la chaire de jurisprudence et de politique. Plusieurs ouvrages : le *Gouvernement congressionel* ; l'*État*, traduit en plusieurs langues et devenu classique ; le *Gouvernement constitutionnel* et une intéressante *Histoire du peuple américain* lui avaient donné une grande notoriété dans le monde savant, sans que celle-ci s'étendît par suite de la nature même de ses travaux, jusqu'au grand public. En 1902, M. Woodrow Wilson avait été élu président de l'Université de Princeton, fonctions dans lesquelles il témoigna de réelles qualités d'administrateur. C'est dans ces fonctions que les électeurs du New-Jersey vinrent le chercher en 1910 pour le faire gouverneur de l'État. Le New-Jersey est un des États où s'est affirmé le plus puissamment le despotisme des politiciens de carrière, et leur alliance avec les grandes corporations financières et industrielles. Fidèle aux idées qu'il avait défendues pendant la campagne de 1910, M. Woodrow Wilson, une fois au pouvoir, attaqua vigoureusement la tyrannie des « bosses » et, soutenu par l'opinion, il réussit à leur infliger quelques dures défaites.

production, mais nous n'avons étudié ni le coût ni l'utilisation (de nos richesses) comme nous aurions dû le faire, soit comme organisateurs d'industries, comme hommes d'État ou comme individus. Nous n'avons ni étudié, ni perfectionné non plus, les moyens par lesquels le Gouvernement peut être mis au service de l'humanité, en sauvegardant la santé de la nation, la santé de ses hommes, de ses femmes et de ses enfants, aussi bien que leurs droits dans la lutte pour l'existence. Ce n'est pas un simple devoir sentimental. La base solide du gouvernement est la justice, non la pitié. Ce sont là des questions de justice... J'invite, dit le Président en terminant, tous les honnêtes gens, tous les patriotes, tous les hommes qui regardent vers l'avenir, à se joindre à moi. Dieu m'aidant, je ne leur faillirai pas, s'ils veulent bien me conseiller et me soutenir[1]. »

Le choix des membres du cabinet a été généralement approuvé. Les deux hommes les plus marquants en sont : M. William J.

1. Les idées directrices de M. Woodrow Wilson ont été réunies dans un ouvrage : *The new Freedom*, composé avec les discours qu'il a prononcés pendant sa campagne électorale. L'idée dominante, celle qui, sans nul doute, servira de guide au nouveau Président dans la politique qu'il se propose de réaliser, c'est le profond changement social survenu dans une période toute récente, et les conséquences qui en ont découlé :

« Nous sommes en présence d'une nouvelle organisation de la société. Notre vie a rompu avec le passé. ... [or] nos lois sont conçues sur la base de l'ancien système [social]; elles survivent au passé mort que nous avons laissé derrière nous... L'alliance des « intérêts » et des politiciens professionnels a faussé le principe même du Gouvernement : un des traits les plus significatifs de l'ère sociale nouvelle est le degré auquel le Gouvernement est devenu associé avec les affaires : j'entends la domination acquise sur le Gouvernement par les grandes affaires... Notre Gouvernement a été pendant les dernières années sous la domination des chefs des grandes corporations, alliés pour défendre des intérêts communs... Les maîtres du Gouvernement des États-Unis sont les capitalistes et les industriels ligués... Quand je vois des alliances formées, comme actuellement, par des hommes d'affaires heureux avec d'heureux organisateurs politiques, je suis convaincu que quelque chose a été réalisé qui fait obstacle à la vitalité et au progrès de la société... Le Gouvernement qui était fait pour le peuple est tombé entre les mains des « bosses » et de leurs employeurs : les intérêts particuliers. Un empire invisible s'est édifié, masqué par les formes de la démocratie... Je suis favorable aux grandes affaires, mais je suis opposé aux trusts... Le principal danger pour ce pays n'est pas dans l'existence de grandes sociétés individuelles... mais dans les ententes entre sociétés : chemins de fer, entreprises industrielles, unies par le moyen du personnel d'une série de conseils d'administration en une communauté d'intérêts plus formidable qu'aucune société individuelle concevable, qui a le courage de se montrer à découvert... [Le devoir qui s'impose aux patriotes est de] remettre le Gouvernement sur sa vraie base en substituant la volonté populaire à celle de ceux qui se sont institués ses tuteurs... de rendre à la société l'autorité sur sa propre vie économique... Cette situation explique le radicalisme qui s'est emparé de la masse de la population : le radicalisme de notre époque n'est qu'un effort naturel pour rendre la liberté aux énergies généreuses du peuple. »

Bryan, auquel le Président a confié le secrétariat d'État, et M. William G. Mac Adoo, qu'il a mis à la tête du département du Trésor. Par trois fois candidat malheureux de son parti à la présidence, M. Bryan, par le rôle important qu'il a encore joué à la Convention nationale de Baltimore, en juin dernier, ne pouvait être ignoré. Le caractère avancé de ses idées effraye moins dans le rôle où il est placé, soumis à l'autorité du Président, quoique certains veulent voir en lui « la puissance derrière le trône » de la nouvelle administration[1]. M. Mac Adoo, avocat de profession, s'est intéressé jusqu'ici particulièrement aux questions de chemins de fer, et a acquis une grande réputation dans la grosse entreprise de construction des tunnels sous l'Hudson [II, 196], dont il a été l'esprit directeur. Le Président a confié le nouveau département du Travail à M. William Bauchop Wilson, ancien ouvrier mineur, qui a été secrétaire de l'Association internationale des mineurs, fonctions dans lesquelles il avait acquis la confiance et le respect du monde ouvrier et patronal[2].

Rompant hardiment avec une vieille coutume, qui entravait singulièrement l'activité du président pendant ses premiers mois d'entrée en fonctions, M. Woodrow Wilson a déclaré qu'il se refuserait à voir les quémandeurs de places qui, à chaque changement d'administration envahissent la Maison Blanche, et ne recevrait que les personnes qu'il ferait appeler.

La première session (session spéciale) du LXIIIe Congrès (ouverte le 7 avril 1913). — Aussitôt après son inauguration, le Président convoquait le 63e Congrès en session spéciale pour le

1. M. Bryan a causé un certain émoi aux États-Unis et une réelle stupéfaction en Europe lorsque, peu de temps après qu'il eut pris possession de ses fonctions, on le vit recommencer ses tournées de conférences, surtout lorsqu'on le vit figurer comme le numéro sensationnel dans une troupe de music-hall ambulant. M. Bryan a justifié son action en déclarant que le traitement du secrétaire d'État, 12.000 dollars, était insuffisant.

2. Cabinet du président Woodrow Wilson : *Secrétaire d'État :* William J. Bryan (Nebraska). — *Secrétaire du Trésor :* William G. Mac Adoo (New-York). — *Secrétaire de la Guerre :* Lindley M. Garrison (New-Jersey); — *Secrétaire de la Marine :* Josephus Daniels (North Carolina); — *Secrétaire de l'Intérieur :* Franklin K. Lane (Californie); — *Secrétaire du Commerce :* William C. Redfield (New-York); — *Secrétaire du Travail :* William B. Wilson (Pennsylvanie); — *Secrétaire de l'Agriculture :* David F. Houston (Missouri); — *Attorney general :* James C. Mac Reynolds (Tennessee); — *Postmaster general :* Albert S. Burleson (Texas).

7 avril, pour entreprendre la réforme douanière, à laquelle les démocrates avaient donné la place prédominante dans leur programme de Baltimore.

Dans le nouveau Congrès, la Chambre des représentants a conservé les modifications apportées à son règlement par le 61e Congrès [IV, 461], et maintenu le nouvel article qui donne au « Ways and Means Committee », en fait au caucus du parti dominant, au lieu du speaker, la nomination des membres des comités. — Le Sénat a modifié son règlement dans le même sens : à l'avenir, les membres des comités seront désignés par le président du « Committee of rules », sous réserve de l'approbation du caucus du parti, et les comités éliront eux-mêmes leur président[1].

Le tarif douanier Underwood-Simmons, (3 octobre 1913). — Reprenant la pratique inaugurée par Washington, continuée par son successeur immédiat, le président John Adams, mais abandonnée par Jefferson et non reprise depuis, M. Woodrow Wilson vint en personne, le 8 avril, lire aux deux Chambres réunies[2] son message sur la revision du tarif douanier :

«... Aux dernières élections, le parti qui est maintenant au pouvoir a reçu un mandat qu'il doit remplir promptement pour que le fardeau supporté par le peuple dans l'état de choses actuel soit allégé le plus tôt possible... Nous devons abolir tout ce qui a l'apparence de privilèges ou d'avantages artificiels, et mettre nos commerçants et nos producteurs

1. Composition du LXIIIe Congrès :

	CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	SÉNAT
Démocrates	291	51
Républicains	124	44
Progressistes (et douteux)	20	1
	435	96

Les démocrates ont élu président *pro tempore* du Sénat, M. James-P. Clarke, de l'Arkansas et pour leader M. John-W. Kern, de l'Indiana. — A la Chambre des représentants, ils ont réélu M. Champ Clark, du Missouri, speaker, et M. Oscar-W. Underwood, président du Comité des voies et moyens.

Les progressistes ont élu pour leader, à la Chambre des représentants, M. Victor Murdock, du Kansas. Ils sont reconnus comme un parti régulier par les démocrates et ils ont reçu leur part de représentation dans les comités.

2. « Je suis vraiment heureux d'avoir cette occasion de m'adresser aux deux Chambres directement et de vérifier par moi-même que le Président des États-Unis est une personne, non pas simplement un département du Gouvernement... incapable de parler naturellement et de se servir de sa propre voix, — qu'il est un être humain essayant de collaborer avec d'autres êtres humains à une œuvre commune... » (Message du 8 avril 1913.)

dans la nécessité de se montrer actifs, entreprenants et de devenir les meilleurs industriels et commerçants du monde... Nous devons donner une vie plus intense à notre commerce, particulièrement à notre commerce avec l'Etranger. Nous avons besoin de débouchés et d'un champ d'activité plus vaste. Nous devons développer notre industrie en pleine liberté et nous garder d'une activité toute artificielle. »

L'œuvre de revision du tarif était déjà fort avancée : la majorité démocrate de la chambre des représentants, dans le 62e Congrès, avait, en effet, préparé et adopté déjà des bills réduisant, pour plusieurs catégories de produits, les droits du tarif Payne-Aldrich. Leurs efforts n'avaient pas abouti [VI, 501]. M. Underwood, qui avait présidé à cette œuvre de revision, ayant été réélu président du Comité des voies et moyens, put la continuer dans le 63e Congrès, secondé par M. Simmons, président du Comité des finances du Sénat.

Le bill, d'abord discuté en caucus par les démocrates, du 7 au 21 avril, fut discuté à la Chambre des représentants du 22 avril au 8 mai. Le 8 mai, la Chambre le votait par 281 voix contre 139 : 4 progressistes, 2 républicains et 1 indépendant, votant pour ; 5 démocrates votant contre. — Du 9 mai au 20 juin, le bill envoyé par la Chambre au Sénat fut discuté en séances privées par les membres démocrates du Comité des finances. Le 18 juillet, ce Comité faisait au Sénat son rapport sur le bill ; les discussions au Sénat durèrent jusqu'au 6 septembre : les sénateurs se refusèrent à précipiter l'adoption de cette importante mesure. Le 9 septembre, le Sénat adopta, par 44 voix contre 37, un bill apportant de nombreuses modifications à celui qui lui avait été transmis par la Chambre ; 1 républicain et 1 progressiste votèrent pour, 2 démocrates votèrent contre. Du 10 au 27 septembre, le bill était discuté en comité de Conférence : le 30 septembre, la Chambre des représentants adopta, par 255 voix contre 104, le bill tel qu'il lui revenait de ce Comité ; le 1er octobre, le Sénat l'adopta à son tour, par 36 voix contre 17 ; le 3 octobre, le président le signait, et le tarif Underwood-Simmons devenait loi.

Les démocrates ont pleinement tenu leurs promesses. Le nouveau tarif, comparé à ceux qui se sont succédé depuis la guerre de sécession, est une mesure nettement libérale. Beaucoup d'articles, sans doute, restent encore lourdement frappés, mais ce sont

en général des articles de luxe ; les articles de consommation courante ont été largement dégrevés. Le tarif réalise, autant qu'on pouvait l'espérer, la formule du parti démocrate : un tarif fiscal, donnant aux diverses industries une protection incidente.

La liste des produits admis en franchise a été fort étendue : la laine, malgré la résistance des États de l'ouest, a pris place parmi eux[1] ; le lin, le chanvre, le minerai de fer, la fonte, les lingots d'acier, les rails de chemins de fer, le fil de fer barbelé pour clôtures, les machines pour la fabrication du sucre, y figurent maintenant[2]. Un grand nombre d'articles alimentaires : les pommes de terre, le blé, la farine, le lait, la viande, le poisson frais et salé, etc., ne sont plus frappés de droits ; pour beaucoup d'autres, les droits ont été considérablement réduits : c'est l'accomplissement de la promesse faite aux ménagères de leur assurer un « free market basket ».

Dans l'ensemble, les droits spécifiques ont été remplacés par des droits *ad valorem*. Les filés de coton, qui payaient sous le tarif Payne-Aldrich de 15 à 54 p. 100, ne paieront plus que de 5 à 27 1/2 p. 100. L'ensemble des droits de la cédule des cotonnades est ramené de plus de 45 p. 100 à environ 30 p. 100. Pour les lainages, la réduction est plus importante encore : les draps et les vêtements paieront 35 p. 100 *ad valorem*, tandis que, sous le précédent tarif, les premiers payaient de 90 à 152 p. 100, et les seconds 75 p. 100[3]. Pour les étoffes de lin, alors que les anciens droits étaient de 70 p. 100, les nouveaux ne seront que de 30 p. 100 environ ; pour les articles de jute, la diminution est de 1/3. Les droits frappant les articles métallurgiques ont été réduits de moitié : ils sont ramenés d'une moyenne de 35 p. 100, à 18 p. 100 environ. Les droits sur les spiritueux et le tabac, regardés comme des articles de luxe, fiscaux au premier chef, n'ont pratiquement pas été modifiés.

1. Les peaux ont été maintenues au nombre des produits exempts de droits.

2. Les droits sur les machines pour l'industrie textile ont été réduits de 45 p. 100 à 20 p. 100.

3. L'admission en franchise de la laine ne prendra effet que du 1er décembre 1913, et les nouveaux droits d'entrée sur les lainages n'entreront en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1914. — La laine mohair continuera à être taxée : elle sera frappée d'un droit d'entrée de 15 p. 100, et les étoffes faites de cette matière paieront 45 p. 100 : c'est une concession à l'État du Texas.

Le sucre, auquel ont été livrées de si ardentes batailles, a été placé sur la liste des produits exempts de droits. Mais, pour calmer les plaintes des planteurs de canne à sucre de la Louisiane, et des cultivateurs de betteraves à sucre de l'ouest (Colorado, Michigan, Californie)[1], des mesures transitoires ont été adoptées : les droits du tarif Payne-Aldrich seront continués jusqu'au 1er mars 1914, date à laquelle ils seront réduits de près de moitié, et l'admission en franchise n'entrera en vigueur que le 1er mai 1916[2].

« Le nouveau tarif, — a dit M. Underwood en présentant à la Chambre le bill revenu du Comité de Conférence, — assure une taxation moyenne inférieure à celle des tarifs en vigueur depuis trois quarts de siècle. Le tarif Wilson avait une moyenne de droits de 39,95 p. 100. Sous le tarif Payne, la moyenne est de 40,12 p. 100 ; sous ce nouveau tarif, elle tombera à environ 26 p. 100. » Une comparaison du tarif Payne avec le tarif Underwood fait ressortir des réductions de droits sur 938 articles ; des augmentations sur 86, tous articles de luxe ; les droits sur 307 articles n'ont subi aucun changement.

Une clause autorisant le Président à imposer des droits de représaille a été rejetée, ainsi qu'une clause ayant pour objet d'empêcher le « dumping », c'est-à-dire la vente sur le marché américain d'articles étrangers à des prix inférieurs à ceux auxquels ils se vendent sur leur marché d'origine. L'admission en franchise des pommes de terre, du blé et des farines est limitée aux produits des pays qui admettent également en franchise les mêmes produits originaires des États-Unis[3]. Le nouveau tarif, comme le précédent, prévoit l'imposition de droits compensateurs sur les articles provenant d'un pays qui paie, directement ou indirectement, une prime à la production ou à l'exportation de ces articles.

A l'avenir, tous les produits des Philippines, sans limitation de

1. Les représentants de la Louisiane, quoique démocrates, ont voté contre le tarif Underwood, pour manifester le mécontentement de leurs constituants de l'admission du sucre en franchise de droits.

2. Voir : L.-D.-H. Weld : The tariff board's report on wool and woolens : — R.-G. Blakey : the proposed sugar tariff ; *Political science quarterly*, mars-juin 1913.

3. Cette condition empêcherait l'application de cette faveur au Canada, à l'Argentine et à l'Australie ; par contre, la Russie pourrait en bénéficier.

quantités [III, 472] seront admis en franchise de droits aux États-Unis, à la condition que ces produits ne contiennent pas plus de 20 p. 100 de matières d'origine étrangère. — Le traité de réciprocité entre les États-Unis et Cuba, du 11 décembre 1902, reste en vigueur, mais un nouveau traité sera négocié pour compenser Cuba de la perte de l'avantage dont ses planteurs jouissaient par l'octroi d'un droit préférentiel de 20 p. 100 pour leur sucre, avantage qui disparaîtra lorsque, au 1er mai 1916, les droits d'entrée sur le sucre seront abolis.

Les articles pour la construction navale continuent à être admis en franchise. Une clause nouvelle accorde une réduction de 5 p. 100 des droits d'entrée sur les marchandises importées par navires américains. Cette clause a soulevé des protestations de la part de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France; son application a été différée.

La clause du tarif Payne-Aldrich qui, en vue d'accords avec les pays étrangers, prévoyait un tarif maximum et un tarif minimum, n'a pas été reproduite. Elle a fait place à une clause qui « dans le but de réajuster les droits d'importation aux États-Unis et en même temps d'encourager le commerce d'exportation de ce pays, autorise le Président à négocier des accords commerciaux avec les nations étrangères,... ces accords devant, avant de devenir applicables, être soumis au Congrès pour leur ratification ou leur rejet. »

L'adoption du 16e amendement à la Constitution[1], autorisant le Gouvernement fédéral à percevoir un *income-tax*, a permis aux démocrates de recourir à cet impôt, dont, depuis de nombreuses années, ils se sont déclarés partisans, pour compenser la diminution de revenus que les réductions des droits d'importation, et en particulier l'admission en franchise du sucre, causera au Trésor. Le tarif Underwood est complété par une section[2] créant un impôt fédéral sur le revenu. Le taux de cet impôt est modéré : un droit de 1 p. 100 par an atteindra tous les revenus, quelle que soit leur origine; l'impôt sera basé sur le revenu net. C'est là la taxe normale. Une taxe additionnelle, variant de 1 p. 100 jusqu'à 6 p. 100,

1. Voir *supra*, p. 502.

2. La rédaction de cette section avait été particulièrement confiée à M. Cordell Hull, représentant du Tennessee.

s'ajoutera à la première pour le chiffre des revenus excédant 20.000 dollars[1]. Par contre, une somme de 3.000 dollars sera déduite du montant du revenu net de chaque individu : l'exemption sera portée à 4.000 dollars pour un ménage. On estime que cet impôt atteindra 425.000 individus et rapportera au Trésor plus de 80 millions de dollars[2].

La « corporation tax » [III, 458] est maintenue par la nouvelle loi : elle frappe d'un droit de 1 p. 100 le revenu net de toutes les sociétés ou associations commerciales et compagnies d'assurance.

Dès le 23 juin, à peine la Chambre des représentants avait-elle envoyé au Sénat le nouveau projet de tarif douanier adopté par elle, le Président envoyait au Congrès un projet de loi ayant pour objet la *réforme bancaire et celle de la circulation fiduciaire*.

« Nous allons donner aux hommes d'affaires, dit M. Woodrow Wilson dans le message qu'il vint lire en personne aux deux Chambres réunies, une liberté nouvelle en les libérant du tarif douanier protecteur. Il faut leur procurer les instruments nécessaires pour tirer parti de cette liberté et de la période d'expansion qui va s'ouvrir à la faveur de ces nouvelles conceptions... Nos lois en matière de banque doivent mobiliser nos réserves et ne permettre nulle part la concentration en quelques mains des ressources monétaires du pays, ni leur emploi pour des opérations

1. L'échelle des droits, taxe normale et taxe additionnelle réunies, de l'income-tax fédéral est la suivante :

Revenu net de 3.000 dollars jusqu'à 20.000 dollars					1 p. 100.
Revenu supérieur à	20.000 dollars	jusqu'à	50.000 dollars		2 —
—	50.000	—	75.000	—	3 —
—	75.000	—	100.000	—	4 —
—	100.000	—	250.000	—	5 —
—	250.000	—	500.000	—	6 —
—	500.000 dollars				7 —

2. Répartition des revenus et du produit de l'income-tax, suivant une évaluation des experts du Trésor (*the Chronicle*, 4 octobre 1913, p. 925).

REVENUS	NOMBRE	PRODUIT DE L'IMPÔT
3.000 à 5.000 dollars	126.000	630.000 dollars.
5.000 à 10.000 —	178.000	5.340.000 —
10.000 à 15.000 —	53.000	4.240.000 —
15.000 à 20.000 —	24.500	3.185.000 —
20.000 à 25.000 —	10.500	2.100.000 —
25.000 à 50.000 —	21.000	9.660.000 —
50.000 à 75.000 —	6.100	6.832.000 —
75.000 à 100.000 —	2.400	4 776.000 —
100.000 à 250.000 —	2.500	13.775.000 —
250.000 à 500.000 —	550	8.805.000 —
500.000 à 1.000.000 —	350	13.653.000 —
1.000.000 et au-dessus	100	9.301.000 —
Total	425.000	82.298.000 dollars.

spéculatives d'une telle envergure qu'elles empêchent, paralysent ou arrêtent d'autres emplois plus légitimes et plus féconds. C'est au gouvernement lui-même que doit être remis le contrôle du régime bancaire et de l'émission de la monnaie fiduciaire, de sorte que les banques deviennent les instruments et non pas les maîtresses des affaires et des entreprises et initiatives individuelles. »

Le nouveau projet s'inspirait, tout en y apportant d'importantes modifications, de celui qui avait été adopté en janvier 1912 par la commission monétaire qu'avait présidée le sénateur Aldrich (VI, 505). La mesure se proposait de répondre plus spécialement à trois besoins : pourvoir aux moyens de réescompter le papier commercial remplissant certaines conditions ; assurer l'élasticité de l'émission de la monnaie fiduciaire, convenablement garantie ; et donner des facilités pour les opérations de banque avec l'étranger. — A l'idée d'un organisme central, base du plan Aldrich, qui avait soulevé de vives critiques, le nouveau projet substitue des banques de réserve régionales, au nombre d'une quinzaine, ayant un capital propre, fourni par les banques de la région, et chargée de réescompter le papier commercial de ces banques. Ces banques régionales seraient placées sous l'autorité d'un comité central ou fédéral, composé de fonctionnaires du Trésor et de membres nommés également par le Président et recrutés dans le monde des affaires. Le 18 septembre, après avoir réaffirmé la veille, par l'adoption d'un amendement spécial, la vitalité de la loi de 1900 reconnaissant l'étalon d'or, la Chambre des représentants adoptait par 285 voix contre 85 le projet de l'administration, amendé dans certains détails[1]. Le Sénat l'envoyait le même jour à son comité des banques et de la monnaie. Le tarif douanier définitivement voté, le Président demanda au Sénat de hâter la réalisation de la réforme bancaire : il eût voulu la voir accomplie en octobre. Ses objurgations n'ont pu triompher de la volonté du Sénat d'examiner en détail et en lui consacrant le temps nécessaire une mesure d'une si grande portée. La mesure a été l'objet de sérieuses critiques, mais le monde financier et des affaires la regarde comme saine et viable dans ses grandes lignes.

1. Trois démocrates votèrent contre le projet ; 33 républicains et progressistes votèrent pour.

III

LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Chemins de fer. — Deux décisions importantes ont été rendues par la Cour suprême fédérale.

La première, la *Union Pacific railroad merger decision* (2 décembre 1912) a ordonné la dissolution de la communauté d'intérêts qu'avait réussi à réaliser E.-H. Harriman, entre l'Union Pacific et le Southern Pacific. Harriman, devenu en 1897 l'esprit dirigeant de l'Union Pacific, qu'une période de mauvaise gestion avait acculé à une liquidation judiciaire, réussit en peu de temps à remettre cette entreprise en bonne situation. Mais l'Union Pacific, allant d'Omaha à Ogden, manquait d'un débouché sur le Pacifique. Le Central Pacific, son prolongement naturel d'Ogden à San-Francisco, appartenait au système du Southern Pacific, dont la ligne principale va de la Nouvelle-Orléans à Portland, par San-Francisco. Ne pouvant acquérir directement le Central Pacific, Harriman acquit en 1900 dans le Southern Pacific un intérêt qui le rendit maître de ce réseau : il groupait ainsi sous son contrôle plus de 8.000 milles de voies ferrées.

Le Gouvernement entama en 1907 une action devant les tribunaux en vertu de la loi Sherman (loi du 2 juillet 1890) pour faire déclarer l'illégalité de cette opération financière, qui abolissait la concurrence résultant de la situation géographique des lignes principales des réseaux virtuellement fusionnés. La Cour suprême a déclaré illégale cette opération et ordonné la dissolution de la communauté d'intérêts réalisée. Toutefois, elle a reconnu que l'annexion du Central Pacific à l'Union Pacific, nécessaire pour la bonne exploitation de ce dernier, n'outrepassait pas la loi, et elle en a autorisé le maintien[1].

La seconde décision, le *Minnesota rate cases* (9 juin 1913) avait pour objet principal d'établir l'étendue de l'autorité des États particuliers (par l'intermédiaire de leur Commission des chemins de fer) pour réglementer les tarifs de chemins de fer sur leur territoire.

1. Voir Stuart Daggett : the decision of the Union Pacific merger, *the Quarterly journal of economics*, février 1913.

Plusieurs compagnies avaient attaqué comme inconstitutionnel le tarif maximum édicté par la Commission des chemins de fer du Minnesota pour le transport des marchandises et des passagers dans l'intérieur de l'État. La Cour suprême a décidé que « l'autorité du Congrès est suprême et lui permet d'intervenir à sa discrétion pour le gouvernement complet et effectif de ce qui a été soumis à ses soins, et dans ce but et ces limites, pour répondre à un besoin national, cette autorité lui permet de supplanter les lois locales par ses propres lois ». La cause intéressait une dizaine d'États de l'ouest. Le jugement reconnaît aux États un domaine d'action restreint quand le Congrès a fait usage dans leur plénitude des pouvoirs qu'il possède; il reconnaît à ce dernier un plein pouvoir en ce qui concerne les chemins de fer engagés dans le transport entre États, pouvoir dont il n'a d'ailleurs pas encore pleinement usé.

Le 14 mai, les compagnies de chemins de fer de la région de l'est remettaient à l'Interstate commerce commission une pétition à l'effet d'être autorisées à relever de 5 p. 100 les tarifs de transport des marchandises. Une demande semblable faite en 1910 avait été repoussée par la Commission (V, 516). Les compagnies font valoir, pour justifier leur demande : l'augmentation des dépenses d'exploitation résultant de l'élévation des salaires et des impôts, le surcroît des charges causé par les lois récentes pour la protection du public et des ouvriers ou l'amélioration du sort de ces derniers, et les travaux nécessaires pour faire face à l'accroissement continu des transports[1].

Trusts. — Le comité de la Chambre des représentants qui avait été chargé d'enquêter sur le *money trust* (VI, 504) a remis son rapport avant la fin du 62e Congrès. L'enquête a excité un grand intérêt dans l'Union ; le public attendait de sensationnelles révélations : il a été déçu. L'enquête a mis en évidence le degré de concentration financière atteinte aux États-Unis, concentration que des témoins du monde financier même ont reconnu ne pas être

1 « Réduites à ses termes les plus simples, dit le Président du Pennsylvania railroad, la question posée dans la demande d'élévation des tarifs pour le transport des marchandises est celle-ci : le public veut-il payer aux chemins de fer des tarifs suffisants pour leur permettre de lui rendre les services qu'il est en droit d'attendre d'eux ? »

Voir : William Z. Ripley : Railroad rates and regulations; 1 vol., 1913.

sans présenter, dans certaines circonstances, un réel danger. Le vrai résultat de l'enquête a été de prouver la nécessité d'une prompte réforme des lois réglementant les banques et la circulation fiduciaire. Les financiers considèrent la situation actuelle comme résultant pour une grande part de la législation existante[1].

Les poursuites en vertu de la loi Sherman ont donné lieu à quelques décisions intéressantes. La Cour suprême fédérale a décidé (janvier 1913 ; Government vs James A. Patten) qu'un « corner » ayant pour objet un produit qui donne lieu à un commerce entre États — dans l'espèce, il s'agissait de spéculations sur le coton faites en 1910, — tombe sous la prohibition de la loi Sherman comme constituant une action en « restraint of trade ». — La Cour de circuit fédérale de Cincinnati a condamné (13 février) à des amendes et de la prison, comme coupables de « criminal conspiracy » sous la loi Sherman, le président et vingt-huit fonctionnaires de la National Cash register C°.

Avant de donner sa démission de gouverneur du New-Jersey, M. Woodrow Wilson, président-élu, adressa (20 janvier) un dernier message à la législature, accompagné de sept projets de lois concernant la réglementation des trusts. Par sa législation très lâche, de laquelle cet État a tiré, en fait, d'importants revenus, le New-Jersey a été le berceau des trusts et est devenu le siège d'élection des « holding companies ». Les nouvelles lois, adoptées malgré une certaine résistance par la législature, prohibent formellement la création des holding companies, l'émission de « watered stock », font un délit de l'organisation d'une société ayant pour objet l'acquisition d'un monopole ou une restriction à la liberté commerciale[2].

Questions ouvrières. — Les demandes d'augmentation de

1. La mort de M. J. Pierpont Morgan, en mars 1913, a privé le monde financier américain d'une de ses figures les plus connues. M. J.-Pierpont Morgan, qui était âgé de soixante-seize ans, avait joué un rôle particulièrement important dans la période de réorganisation qui a caractérisé, par la formation des trusts, l'industrie américaine contemporaine. Son nom était lié notamment au trust de l'acier (the United states steel corporation) et au trust de la navigation dans l'Atlantique nord (the international mercantile marine C°).

2. Voir : Prof. William S. Stevens : Industrial organization, industrial combinations and trusts ; 1 vol., 1913.

salaires, conséquence du renchérissement du prix de la vie, ont amené quelques grèves importantes. Le 31 décembre, les ouvriers en vêtements se mettaient en grève, à New-York : plus de 100.000 individus cessaient le travail. Le 1er mars seulement, la grève put être regardée comme terminée, la masse des ouvriers acceptant l'augmentation de salaire consentie par les patrons.

La grève des ouvriers mineurs dans la région de la Virginie occidentale, qui affecta 10.000 hommes, commencée en avril 1912, prit un sérieux aspect en février suivant, par suite de troubles amenant mort d'hommes, qui nécessitèrent la proclamation de l'état de siège. En avril, les ouvriers acceptèrent enfin la proposition d'arbitrage faite par le gouverneur de l'État[1].

En juillet, les conducteurs de trains des compagnies de chemins de fer à l'est du Mississipi et au nord de l'Ohio demandèrent un relèvement de salaires ; les compagnies refusèrent. Tandis que les agents se déclaraient prêts à soumettre leur différend au comité d'arbitrage créé par la loi Erdman, qui avait été employé récemment dans un différend semblable concernant les chauffeurs, les compagnies refusaient, prétextant les défectuosités de la loi. A la suite d'une conférence tenue à la Maison Blanche, la loi fut amendée[2] et un Comité national fut créé, qui jouera le rôle d'arbitre dans les différends entre les employés et ouvriers de chemins de fer et les compagnies. L'arbitrage prévint la grève.

Le 25 novembre 1912, une convention était réunie à New-York sous les auspices de la « National civic federation », groupant les représentants de nombreux États, en vue de discuter l'uniformisation des lois relatives à la responsabilité des patrons et l'indemnisation des ouvriers, dans les accidents du travail[3].

1. Voir John Graham Brooks : American syndicalism ; 1 vol., 1912.

2. Texte de la loi Erdman sur l'arbitrage, amendée, dans *the Chronicle*, 27 septembre 1913.

3. Voir : *American political science review*, mai 1913 : A brief historical sketch of the legislation and an outline of the more recent laws on the workmen's compensation ; pp. 247-254. (La première loi sur ce sujet fut adoptée par le Massachusetts, en 1887.)

M. Dewavrin et G. Lecarpentier : La protection légale des travailleurs aux États-Unis, avec exposé comparatif de la législation française ; 1 vol., 1913.

IV

LES QUESTIONS DE RACES

Les nègres. — Le census de 1910 a fourni des éléments intéressants concernant les progrès économiques des nègres. Ces progrès vont se développant rapidement : de 1900 à 1910, la valeur des propriétés foncières possédées par eux dans le sud s'est élevée de 177 millions à 492 millions de dollars. Ils exploitent actuellement dans cette région 890.140 fermes; leur propriété foncière dans l'Union atteint 20 millions d'acres. Environ 50.000 nègres exercent des professions libérales; une trentaine de mille sont dans des affaires de natures diverses. La première demande pour l'incorporation d'une banque nègre fut faite en Virginie, en 1888. Actuellement, il existe dans l'Union 64 banques nègres, réunissant un capital supérieur à 1 million 1/2 de dollars, et dont le chiffre d'affaires dépasse 20 millions de dollars[1].

Les jaunes. — De nouveau, la Californie a posé la question jaune. Il y a six ans, c'est la question des écoles qui avait servi de prétexte [I, 506], et M. Roosevelt, alors Président, avait réussi à éviter toute complication internationale. Cette fois, c'est la question du droit à la propriété foncière pour les étrangers qui a été mise en avant. Au mois de mars, un bill était introduit dans la législature de Californie, interdisant aux étrangers « qui ne peuvent devenir citoyens » le droit de posséder des terres par achat ou location. Suivant l'interprétation actuelle des lois fédérales [I, 505] les jaunes sont dans ce cas. Dès le 4 avril, l'ambassadeur du Japon à Washington appelait l'attention du Gouvernement américain sur la législation proposée en Californie, prétendant que son adoption violerait les droits reconnus par traité à ses nationaux. La législature californienne ayant voté le bill, le Président des États-Unis fit demander au Gouverneur une modification de la loi, de façon à ménager l'amour-propre des Japonais. Le secrétaire d'État, M. Bryan, se rendit lui-même à Sacramento pour

1. Voir : Monroe N. Work, dans le *Southern Workman*, janvier 1913, organe du Hampton institute.

exposer aux législateurs californiens les vues de l'administration, tout en défendant celle-ci de vouloir paraître empiéter sur les droits particuliers d'un État.

Le 29 avril, un nouveau bill, substitué au précédent, était voté : il permettait à tous les étrangers sauf ceux qui ne peuvent être élevés à la dignité de citoyen, de posséder des terres par achat ou location « seulement dans les formes, dans la mesure et pour les fins prescrites dans les traités existants ». Les étrangers inaptes à acquérir la qualité de citoyens étaient cependant autorisés à prendre en location des terres pour une période de trois ans. Une nouvelle tentative du Président auprès du Gouverneur pour obtenir que celui-ci ne signât pas le bill, demeura sans effet, bien que le Président affirmât que la question pourrait être réglée diplomatiquement avec le Japon de façon satisfaisante pour la Californie. Le 19 mai, le Gouverneur Johnson signait le bill Webb, qui devenait loi[1].

Suivant l'exemple de la Californie, la législature de l'Arizona adoptait en mai une loi poursuivant le même but, mais avec un texte différent. Cette loi interdit à tous étrangers de posséder des terres, à moins qu'ils aient fait les premières démarches en vue d'obtenir la naturalisation.

V

LES ÉTATS. — LES AFFAIRES MUNICIPALES

Aux élections de novembre, un certain nombre d'amendements aux constitutions d'États ont été adoptés.

Un amendement donnant le *suffrage politique aux femmes* a été adopté par l'Arizona, le Kansas, l'Oregon. Les électeurs du Wisconsin et du Michigan ont rejeté un amendement ayant le même objet. Soumis une seconde fois aux électeurs du Michigan, ceux-ci l'ont de nouveau repoussé par une majorité de plus de 100.000 voix[2]. A la session de printemps de 1913, des amende-

1. Voir *infra*, p. 533, l'échange de notes entre le Japon et les États-Unis au sujet de cette législation et *supra*, p. 485.

2. Les femmes jouissent actuellement du droit de vote complet dans 9 États : Wyoming, Colorado, Utah, Idaho, Washington, Californie, Arizona, Kansas, Oregon [VI, 522, note 1].

ments constitutionnels analogues ont été votés par plusieurs législatures : en Montana, Nevada, North Dakota, South Dakota, ils seront soumis au peuple aux prochaines élections, — en Alaska, Iowa, New-Jersey, New-York, où ils ont été adoptés cette année pour la première fois, ils devront recevoir une seconde fois l'approbation de la législature avant d'être renvoyés devant les électeurs.

L'initiative et le referendum ont été adoptés par le vote populaire en Idaho, Michigan et Nebraska, et rejetés par les électeurs du Mississipi et du Wyoming [V, 521].

Le *recall* a été adopté en Idaho, Michigan et Washington, — en Arizona, où il s'appliquera aux juges, — et en Colorado, où il s'appliquera aux juges et aux décisions judiciaires[1].

Le 3 septembre 1912, les électeurs de l'Ohio ont eu à se prononcer sur les 42 amendements à la Constitution adoptés par la Convention constitutionnelle qui avait terminé ses travaux en mai [VI, 509] : 34 de ces amendements ont reçu l'approbation des électeurs, notamment ceux qui sont relatifs à l'initiative et au referendum, mais ils ont rejeté celui donnant aux femmes le droit de suffrage. La constitution ainsi amendée renferme un certain nombre de mesures avancées : elle donne à la législature le droit de réglementer les heures de travail et d'établir un salaire minimum, ainsi qu'un système de compensation pour les ouvriers victimes d'accidents du travail, et l'assurance d'État. A l'avenir, pour déclarer une loi inconstitutionnelle la simple majorité à la Cour suprême de l'État suffira seulement quand cette majorité confirmera une décision d'une Cour inférieure ; dans les autres cas, l'unanimité des juges moins un sera nécessaire[2].

La session de printemps de 1913 a été importante pour les législatures d'États : 40 ont été en session[3]. Au nombre des mesures adoptées, les plus marquantes sont les lois votées en New-Jersey pour une réglementation plus stricte des trusts[4] et dans le New-

1. Voir : *The Annals of the American academy of political and social science*, n° de septembre 1912, consacré à : the initiative, referendum and recall.

2. Voir R.-E. Cushman : Voting organic laws : the action of the Ohio electorate in the revision of the state constitution in 1912 : *Political science quarterly*, juin 1913.

3. Sur les 48 États, 6 ont des sessions annuelles : — 41 des sessions biennales. — et 1, l'Alabama, des sessions quadriennales.

4. Voir *supra*, p. 515.

Jersey, Pennsylvanie, Ohio et South Dakota, des mesures ayant pour but l'octroi de pensions aux veuves indigentes ayant des enfants encore incapables de travailler.

La première législature du territoire d'*Alaska* a tenu sa première session, en mars 1913, à Juneau. La législature a 8 sénateurs et 16 représentants. La session a été active : les taxes et licences ont été revisées, un Trésor territorial a été créé ; des lois pour la protection du travail, et une loi étendant le droit de vote aux femmes, ont été adoptées.

Une lutte intéressante s'est poursuivie dans l'État de New-York entre le Gouverneur, M. William Sulzer, démocrate, élu en novembre 1912 et l'organisation de Tammany, qui a à sa tête le boss Murphy. Le Gouverneur avait convoqué la législature en session spéciale pour le 16 juin, pour reviser la loi qui réglemente les « primaries ». En réponse, Tammany, qui l'avait fait élire et qu'il voulait maintenant combattre, faisait voter le 13 août, par ses partisans, qui ont la majorité dans la législature, la mise en accusation du Gouverneur pour corruption électorale et pour emploi des fonds de campagne de son parti pour des spéculations financières à son profit personnel. Le Gouverneur fit opposition à cette mise en accusation et se refusa à obtempérer à la demande du lieutenant-gouverneur qui prétendait exercer le pouvoir exécutif, le vote de la mise en accusation ayant pour effet, suivant les partisans de Tammany, de suspendre *ipso facto* le Gouverneur. Celui-ci ne s'inclina qu'après que la Cour spéciale d'impeachment eut reconnu (22 septembre) la valabilité de la mise en accusation. Le 18 octobre, la Haute-Cour de justice d'Albany prononçait par 43 voix contre 12, la destitution du gouverneur Sulzer comme coupable de fausses déclarations concernant les fonds de sa campagne électorale et de faux serment : elle l'exonéra des autres chefs d'accusation, notamment de celui de subornation. A l'unanimité, elle refusa de le priver du droit d'être nommé de nouveau aux fonctions de Gouverneur.

Le système du Gouvernement municipal par commissions [V, 523] continue à s'étendre : 250 villes l'ont adopté, dont 50 en 1912-1913[1].

1. Voir : *The Annals of the American academy of political and social science*, n° de mai 1913, consacré au County government. — W.-B. Munro : The

La mort de M. Gaynor, maire de New-York, le 12 septembre, est survenue en pleine période de préparation des élections municipales, qui auront lieu en octobre. La campagne sera vive, les adversaires de Tammany annonçant l'intention de combattre vigoureusement cette association despotique.

VI

LES POSSESSIONS COLONIALES

Canal de Panama[1]. — Le 13 novembre, une proclamation fixant les droits de transit pour les navires faisant usage du canal fut publiée. En décembre, le Gouvernement anglais faisait remettre à Washington une seconde protestation (note datée du 14 novembre) contre le traitement privilégié réservé aux navires américains par la loi du 27 août 1912 (VI, 510) : le Gouvernement anglais déclare que « il considère que par le traité Clayton Bulwer les États-Unis avaient abandonné le droit de construire le canal et que par le traité Hay-Pauncefote ils ont recouvré ce droit, à la condition que les navires anglais et américains seraient soumis au même traitement... » la note déclare également que « le traité Hay-Pauncefote de 1901 s'est proposé d'appliquer le principe de la neutralisation au canal de Panama, en le soumettant au même régime que le canal de Suez, et elle ajoute que, maintenant que les États-Unis sont devenus les souverains de fait du territoire sur lequel le canal est construit, le Gouvernement anglais ne met pas en question leur droit d'assurer sa protection.

Le Gouvernement américain répondit (note du 17 janvier) en répétant qu'il n'était pas d'accord avec le Gouvernement anglais dans l'interprétation des traités Clayton-Bulwer et Hay-Pauncefote, et disant que le cabinet de Londres ne pourrait soulever la question d'un recours à l'arbitrage que lorsque, par suite de la mise en application de la loi, des navires anglais auraient été effectivement soumis à une inégalité de traitement ou à des droits

government of american cities, 1 vol., 1912; — Charles-A. Beard : american city government, 1 vol., 1913.

1. Voir D. Bellet, La nouvelle voie maritime : Le canal de Panama, Paris, 1913 (Guilmoto).

injustes ou non équitables, en conflit avec le traité Hay-Pauncefote. Et, si un examen contradictoire devenait nécessaire, la suggestion était faite de recourir à une commission mixte d'enquête comme celle qui a été prévue par le traité d'arbitrage conclu avec la Grande-Bretagne, le 3 août 1911, mais non ratifié.

Le 1er mars, l'ambassadeur d'Angleterre à Washington remettait une nouvelle note, insistant pour que la question des tarifs soit soumise à l'arbitrage, mais repoussant l'idée d'une commission mixte.

La masse de l'opinion et l'élément radical au Congrès sont hostiles à la thèse anglaise. Dans les milieux éclairés, le recours à l'arbitrage apparaît cependant comme la solution nécessaire du conflit. Le sénateur Root, ancien secrétaire d'État, successeur de M. John Hay, déposait au Sénat, en janvier, une proposition d'abrogation de l'article de la loi du 27 août 1912 qui exempte des droits de transit les navires américains faisant le cabotage. En défendant sa proposition (21 janvier), M. Root a nettement dit que « c'est sur la déclaration formelle des États-Unis que le canal serait une grande voie ouverte à tous, dans des conditions d'égalité, que la Grande-Bretagne renonça à ses droits et à tout contrôle sur le canal de Panama et consentit à l'abrogation du traité Clayton-Bulwer. » La proposition de M. Root fut simplement écartée ; elle ne donna lieu à aucun vote. La nouvelle administration n'a pas encore émis d'opinion officielle sur cette question. On dit M. Woodrow Wilson convaincu du bien-fondé de la thèse anglaise[1].

Des déclarations intéressantes ont été faites (janvier 1913) à la commission des affaires navales de la Chambre des représentants au sujet de la défense du canal. Le secrétaire de la marine a déclaré qu'il était convaincu que toutes les guerres futures auxquelles les États-Unis pourront se trouver amenés à participer auront lieu dans le voisinage du canal. De son côté, le colonel Goethals, directeur des travaux, a déclaré que la garnison de 8.000 hommes que prévoient les plans actuels pour la zone du

1. Voir : John Holladay Latané : The Panama canal and the British protest ; — Eugene Wambauch : Exemption from Panama tolls ; *the American journal of international law*, janvier-avril 1913. — Texte de la proclamation du 13 novembre 1912, et des notes échangées, *ibid.* supplément, janvier et avril 1913. — François Mange : Le canal de Panama et le tonnage maritime ; le « Panama canal act » de 1912 ; *Revue de Paris*, 1er juillet 1912 et 15 janvier 1913.

canal sera insuffisante : 25.000 hommes seront, suivant lui, nécessaires, car « si les États-Unis perdaient la maîtrise de la mer, aucun renfort ne pourrait plus être envoyé, et il faut disposer de forces suffisantes pour protéger les écluses ainsi que les terminus atlantique et pacifique ».

Le 10 octobre, le dernier obstacle à la navigation du canal, le massif de Gamboa, sur le versant du Pacifique, qui séparait les eaux du lac de Gatun de la Culebra, était détruit.

Des progrès économiques importants sont signalés à *Porto-Rico*. La seule cause de mécontentement des Porto-Riciens, disent les rapports officiels, est la question, non encore résolue par le Congrès, de leur accession au titre de citoyens américains (VI, 513).

Aux *Philippines*, la tranquillité n'a pas été troublée. L'œuvre à laquelle s'attache avec le plus de soin le Gouvernement, est l'éducation : un quart seulement des enfants d'âge scolaire reçoivent actuellement l'instruction ; les autorités de l'archipel demandent, pour développer cette œuvre, l'aide financière du Congrès. Un trait favorable est l'expansion de la langue anglaise, devenue, depuis le 1er janvier 1913, la langue officielle des tribunaux : « L'espoir de développer un réel sentiment de nationalité parmi les Philippins repose le plus vraisemblablement dans la diffusion d'une langue commune, plus qu'en tout autre moyen, et l'anglais est le seul espoir à cet égard... 3 millions de Philippins au moins ont reçu jusqu'à présent quelque instruction dans cette langue, et aujourd'hui il y a un plus grand nombre d'indigènes parlant et écrivant quelque peu l'anglais qu'il n'y en a, parlant et écrivant aucune autre langue[1]. »

Le projet de loi prévoyant l'octroi de l'indépendance aux Philippins en 1921, déposé à la Chambre des représentants en mars 1912 (VI, 513) n'a pas été discuté par le 62e Congrès. Le président Taft s'était élevé contre ce projet (message du 6 décembre 1912), déclarant que la tâche assumée par les Américains, bien qu'en bonne voie, est loin d'être achevée.

« Aux Philippines, nous nous sommes embarqués dans une expérience sans précédent. Nous développons dans ces îles un ensemble de condi-

1. Report of the chief of the bureau of insular affairs, décembre 1912.

tions exclusivement pour le bien-être de leur population... Mais notre œuvre est loin d'être achevée. Notre devoir envers les Philippins est loin d'être rempli. Nous devons l'accomplir dans un but désintéressé, en vue d'assurer aux Philippins une indépendance économique complète et de les rendre aptes au self-government, avec le pouvoir de décider éventuellement, suivant ce qui sera leur plus grand avantage, si ce self-government devra ou non être accompagné de l'indépendance. Une déclaration actuelle, même d'indépendance dans un temps éloigné, retarderait le progrès par les dissensions et le désordre qu'elle soulèverait. »

Les démocrates au pouvoir, se trouveront gênés, peut-être, par l'attitude radicale adoptée par eux dans leur programme électoral de 1912.

« Nous réaffirmons l'attitude prise, par trois fois déjà par la démocratie assemblée en Convention nationale, contre une politique d'impérialisme et d'exploitation coloniale aux Philippines ou ailleurs... Nous sommes en faveur d'une déclaration immédiate de la volonté de la nation de reconnaitre l'indépendance des Philippins aussitôt qu'un gouvernement stable pourra être établi, cette indépendance devant être garantie par nous jusqu'à ce que la neutralisation des îles puisse être assurée par traités avec les autres puissances. En reconnaissant l'indépendance des Philippines, notre Gouvernement retiendra les territoires nécessaires pour l'établissement de stations de charbon et de bases navales. »

Le 6 octobre, le nouveau gouverneur général M. Harrison, prononçait à Manille un discours dans lequel il déclarait que la politique du Gouvernement américain visait à assurer l'indépendance des Philippins. Comme premier pas dans cette voie, il promettait de donner aux indigènes la majorité dans la commission qui tient lieu de Sénat, composée actuellement du gouverneur général, assisté de quatre Américains et de quatre Philippins (IV, 480)[1].

Le nouveau tarif douanier, devenu loi le 3 octobre, a accordé aux produits philippins l'entrée en franchise dans le territoire des États-Unis.

Les élections qui ont eu lieu en novembre à *Cuba* ont donné la victoire aux conservateurs. Leur candidat, le général Mario Menocal a été élu président et a pris ses fonctions le 20 mai, comme

1. Voir J.-H. Blount : The American occupation of the Philippines, 1898-1912; 1 vol., 1913. — James-A. Le Roy : The Americans in the Philippines, 2 vol., 1913 et *supra*, le chapitre *Extrême-Orient*, p. 490.

3e président de la République cubaine. Son programme comporte le développement économique de l'île, et l'établissement de liens d'amitié toujours plus étroits avec les États-Unis. Les conservateurs ont une majorité dans les deux Chambres. Un bill d'amnistie politique a été voté par le Congrès le 25 avril.

VII

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

Le retour au pouvoir des démocrates, avec une majorité dans les deux Chambres du Congrès, posait une question intéressante concernant la politique extérieure. Dans l'opposition, ils se sont avec persistance déclarés hostiles, sauf en ce qui concerne le canal de Panama, aux conséquences que les républicains ont tirées de la guerre victorieuse de 1898, qui a fait des États-Unis une puissance coloniale et mondiale. Jusqu'à quel point leurs nouvelles responsabilités allaient-elles modifier l'attitude traditionnelle des démocrates[1]?

Le président Wilson, en confiant les fonctions de secrétaire d'État à M. William-J. Bryan a témoigné de son aversion pour la politique impérialiste, à laquelle M. Roosevelt avait donné une vive impulsion et qu'avait continuée M. Taft. Interrogé sur sa future politique étrangère, peu de temps après qu'il eût pris possession de ses fonctions. M. Bryan répondit en rappelant un discours prononcé en 1910 à Indianapolis, dans lequel il esquissait une république idéale « se tenant debout, pendant que les Empires qui l'entourent ploient sous le fardeau de leurs armements ».

L'arbitrage lui paraît, ainsi qu'à M. Woodrow Wilson, qui a accepté la présidence honoraire de la Ligue américaine de paix et d'arbitrage, le moyen de réaliser cet idéal. Le 23 avril, M. Bryan communiquait au Comité des affaires extérieures du Sénat ses vues sur le règlement des conflits internationaux. Quelques jours plus tard, il exposait ses idées aux membres du corps diplomatique : un accord nouveau, qui serait le complément des conventions d'arbitrage existantes, comblerait les lacunes de celles-ci.

1. Voir : Sidney Brooks : Some problems of American foreign policy ; *Fortnightly review*, septembre 1913.

M. Bryan reprend l'idée fondamentale des traités d'arbitrage intégral négociés par M. Taft et dont l'intransigeance du Sénat a empêché la ratification (V, 527 ; VI, 514). Le nouveau projet essaie de satisfaire aux exigences du Sénat : les parties contractantes conviendraient que toute question, de quelque nature que ce soit, qui s'élèverait entre elles, serait soumise, quand les moyens diplomatiques auraient échoué, à une enquête faite par une Commission internationale dont la composition sera fixée par un accord entre les parties. Celles-ci s'engageraient à ne pas déclarer la guerre ou à ne pas commencer les hostilités avant que l'enquête soit terminée. Cette enquête serait conduite sur l'initiative de la Commission, sans qu'il y ait besoin de requête formelle de l'une ou l'autre des parties. La Commission ferait un rapport mais elle n'aurait pas le droit dans ses conclusions de suggérer, pour régler le différend, la procédure de l'arbitrage.

A la fin de mai, M. Bryan pouvait annoncer que la Grande-Bretagne, la France, la Russie, l'Italie, la Norvège, la Suède, le Brésil, le Pérou, auxquels vint s'ajouter quelques jours après le Japon, avaient répondu favorablement à sa proposition. Au commencement d'août, la république de San Salvador signait avec les États-Unis le premier traité sur les bases proposées par M. Bryan. Le 20 septembre, des traités analogues étaient signés avec la république de Panama et le Guatemala.

Les *traités d'arbitrage* de 1908 (II, 507) arrivant à expiration cette année, le Gouvernement américain a conclu le renouvellement pour cinq ans de la plupart d'entre eux, entre autres avec la France en février, la Grande-Bretagne en mai. En juin, le Japon notifia sa volonté de renouveler le sien. Le Sénat s'occupa de ces traités en juin. Deux d'entre eux furent l'objet d'une vive opposition : ceux avec la Grande-Bretagne et le Japon. La principale objection faite au premier est que son renouvellement mettrait les États-Unis dans l'obligation de faire arbitrer le différend au sujet des droits de transit du canal de Panama. Quant au second, ce sont les représentants de la Californie, auxquels se joignent ceux des autres États de la côte du Pacifique, qui se refusent à risquer de voir soumettre à l'arbitrage leur législation particulière.

Le 15 novembre 1912, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont

formellement ratifié et mis en vigueur l'accord signé le 20 juillet précédent, complétant la décision arbitrale rendue à La Haye le 7 septembre 1910. L'arbitrage et cet accord établissent définitivement l'étendue des droits et des obligations des habitants des États-Unis résultant de l'exercice des droits de pêche qui leur ont été reconnus par le traité de 1818. Cet acte clôturera, sans doute, la *question des pêcheries* [1].

Les démarches entamées auprès de la *Russie* pour la conclusion d'un traité de commerce pour remplacer celui de 1832 dénoncé par les États-Unis l'année dernière [VI, 515] n'ont pas abouti [2]. Les États-Unis voudraient régler en même temps la question des passeports délivrés aux anciens sujets russes israélites naturalisés Américains, question que le Gouvernement russe se refuse à discuter. Le traité de 1832 venant à expiration le 31 décembre 1912, ce gouvernement a annoncé quelques jours avant cette date que son tarif minimum continuerait à être appliqué temporairement aux produits américains.

En octobre 1912, un journal allemand, la *Taegliche Rundschau,* annonçait que les États-Unis avaient conclu avec la *Hollande* un traité pour la protection réciproque contre le Japon des îles de la Sonde et des Philippines. Aucun acte officiel n'a jusqu'ici été rendu public, mais il semble exact que des pourparlers en vue d'un semblable accord se sont bien poursuivis entre Washington et La Haye.

Le 16 novembre 1912, un arrangement final était conclu à la Londres au sujet des affaires financières de la *République de Libéria,* pour mettre en vigueur l'entente internationale à laquelle les États-Unis et les autres nations intéressées : Allemagne, France, Grande-Bretagne, étaient arrivées en 1911 [V, 531].

Le Mexique, les républiques de l'Amérique centrale et des Caraïbes continuent, par leur instabilité politique, à être une source de préoccupations pour les États-Unis. Depuis la guerre contre l'Espagne, et plus encore depuis l'établissement par les

1. Voir : Chandler P. Anderson : The final outcome of the fisheries arbitration : *the American journal of international law*, janvier 1913.

2. Voir : J.-V. Hogan : Russian-american commercial relations. *Political science quarterly,* décembre 1912.

États-Unis de leur quasi-souveraineté sur la zone du canal, et de leur protectorat sur la république de Panama, les nations de l'Amérique latine ont une réelle méfiance envers leur grande sœur du nord : elles appréhendent de voir celle-ci étendre de plus en plus son autorité sur la partie méridionale du continent. Les démocrates avaient reproché aux républicains d'avoir mis trop souvent la puissance du Gouvernement au service d'intérêts privés à l'Étranger : la *dollar diplomacy,* dont M. Taft avait fait l'apologie dans son message du 6 décembre 1912, avait été réprouvée par eux. Le 11 mars, le président Wilson fit une importante déclaration concernant la politique que son administration se proposait de suivre à l'égard des États de l'*Amérique latine :*

« Un des principaux objets de mon administration sera de cultiver l'amitié et de mériter la confiance des républiques sœurs de l'Amérique Centrale et du Sud... Je désire vivement l'entente et la coopération les plus cordiales entre les peuples et les chefs des nations américaines... Mais la coopération n'est possible que lorsqu'elle est soutenue de façon constante par les procédés d'un gouvernement équitable basés sur la loi et non sur l'arbitraire ou sur des forces irrégulières... et notre appui sera donné à ceux qui agissent dans l'intérêt de la paix et de l'honneur, qui protègent les droits privés et respectent les freins des constitutions... Les États-Unis ne poursuivent rien, dans l'Amérique Centrale et du Sud, en dehors des intérêts durables des peuples des deux continents, la sécurité des gouvernements constitués pour le bien-être des peuples et non pour les avantages de groupes ou d'intérêts particuliers. »[1]

C'était un avertissement aux républiques turbulentes que la répudiation de la *dollar diplomacy* n'exclura pas de la part des États-Unis une politique vigilante contre l'anarchie.

La situation troublée au Mexique est toujours une cause de sérieux embarras pour le Gouvernement américain. Au début de février, celui-ci envoya trois nouveaux cuirassés sur la côte orientale mexicaine, où il y en avait déjà deux. A une demande d'explication du président Madero, M. Taft répondit, le 18 février, que son Gouvernement n'avait pas donné l'ordre de débarquer des troupes, mais il ajoutait : « Je crois de mon devoir d'insister sincèrement et sans réserve sur le fait que les événements de ces deux der-

1. Voir : President Wilson and Latin-America, *The American journal of international law,* avril 1913.

nières années... ont donné naissance aux États-Unis à un extrême pessimisme... » Au lendemain du renversement du président Madero par le général Huerta, les États-Unis, appréhendant la nécessité d'une intervention militaire, préparèrent à Galveston un corps expéditionnaire de 10.000 hommes.

Malgré la reconnaissance par l'Angleterre, la France et l'Allemagne du Gouvernement du général Huerta, le Gouvernement américain se refusa à imiter ces puissances, et le président Wilson déclara qu'aucun président du Mexique ne serait reconnu par son Gouvernement qu'après qu'aurait eu lieu une élection régulière. Le défaut d'entente du président avec l'ambassadeur à Mexico, M. H.-L. Wilson, qui préconisait la reconnaissance du général Huerta, sans quoi l'intervention militaire deviendrait inévitable, amena, le 4 août, la retraite de l'ambassadeur. Le Président envoya pour le remplacer, à Mexico, un représentant officieux, M. John Lind, qui était chargé de faire une enquête sur la situation, et de tenter d'obtenir la retraite du général Huerta, ou tout au moins de l'amener à faire procéder à des élections immédiates. L'opinion publique mexicaine se montra froissée de l'action de M. Woodrow Wilson, et le général Huerta déclara que si M. Lind ne présentait pas ses lettres de créance, sa présence en territoire mexicain serait regardée comme une mesure inamicale (7 août).

La situation apparut un moment comme fort critique. Elle donna lieu à de très vifs débats dans le Sénat américain où l'opposition républicaine critiqua sévèrement la politique du Président. L'arrivée de M. Lind à Mexico ne provoqua cependant aucun incident, et ses rapports courtois avec le Ministre des Affaires Étrangères firent concevoir des perspectives plus favorables. Le 27 août, après le refus du général Huerta d'accéder aux propositions des États-Unis[1], le président Wilson lut au Congrès une adresse sur les affaires mexicaines :

« Nous sommes heureux de nous dire les amis du Mexique. Notre amitié est sincère et désintéressée... Il était de notre devoir d'amis d'offrir

1. Ces propositions étaient : 1° cessation des hostilités et conclusion d'un armistice : 2° élections générales faites sans aucune pression et à bref délai ; 3° engagement de la part du général Huerta de ne pas poser sa candidature ; 4° engagement de tous les partis d'accepter comme final le résultat de l'élection.

nos bons offices afin de concourir à l'établissement d'un état de choses susceptible de donner au pays le repos et la paix et une autorité politique qui fût reconnue de tous... Le gouvernement des Etats-Unis est dans une situation différente de celle des autres gouvernements du monde par rapport à ce qui passe au Mexique. Il ne lui est plus loisible de rester inactif... Notre devoir est de montrer ce que la véritable neutralité peut faire pour mettre le peuple mexicain à même de rétablir l'ordre dans ses affaires. La porte n'est pas fermée pour le renouvellement des conseils amicaux, soit sur notre initiative, soit sur celle du Mexique... En matière de neutralité, nous interdirons l'exportation des armes et des munitions... Une pression soutenue de la force morale ne tardera pas à abattre les barrières élevées par l'orgueil et les préjugés. Nous interviendrons plutôt en qualité d'amis du Mexique qu'en qualité d'ennemis... »

La Chambre, le 12 septembre, le Sénat le 15, votèrent à la demande de l'administration un crédit de 100.000 dollars pour assurer le rapatriement des Américains en danger au Mexique : c'était l'approbation formelle donnée par le Congrès à la politique du Président. L'annonce faite enfin par le général Huerta (17 septembre), que l'élection présidentielle mexicaine aurait lieu le 26 octobre et qu'il ne serait pas candidat, sembla devoir donner satisfaction aux États-Unis, sans cependant calmer entièrement les appréhensions pour l'avenir.

La révolution au *Nicaragua* [VI, 517] amena à la fin de septembre 1912 l'intervention des États-Unis. Des troupes, débarquées à Corinto, entrèrent le 20 septembre à Granada, et occupèrent le 6 octobre la ville de Leon.

A la fin de février, le Gouvernement américain concluait avec le Nicaragua un traité[1] par lequel ce dernier s'engageait à n'accorder à aucune autre puissance que les États-Unis l'autorisation de construire un canal à travers son territoire ; contre cette garantie, le Nicaragua devait recevoir 3 millions de dollars. En juillet, le secrétaire d'État, M. Bryan, demandait au Comité des affaires étrangères du Sénat de modifier ce traité de façon à donner aux États-Unis le droit d'intervenir pour maintenir l'ordre, placer le Nicaragua sous leur protectorat financier, et donner aux États-Unis le droit d'ac-

1. Le Sénat américain n'avait pas ratifié les traités conclus en 1911 avec le Honduras et le Nicaragua, qui assuraient la réorganisation financière de ces pays avec l'aide des États-Unis [V, 530].

quérir le terrain nécessaire à l'établissement d'une base navale dans la baie de Fonseca, sur le Pacifique, et plusieurs îles sur la côte orientale. Le Comité des affaires étrangères s'est prononcé par 8 voix contre 4, contre ce traité (2 août).

La déclaration par les Présidents des républiques de Costa-Rica et de San-Salvador qu'ils n'avaient aucune idée d'accepter pour leur pays une situation analogue à celle à laquelle acceptait de se soumettre le Nicaragua n'a pas été sans causer quelque appréhension dans le monde politique aux États-Unis.

Les troubles révolutionnaires à *Saint-Domingue* (novembre-décembre 1912) nécessitèrent l'envoi de navires de guerre pour protéger les étrangers et le service des douanes, qui fonctionne sous le contrôle administratif américain (I, 515).

A la fin de son administration (février 1913), M. Taft faisait des propositions à la *Colombie* pour régler les différends issus de la séparation de la province de Panama, en 1903. Le Gouvernement américain offrait, entre autres, le paiement d'une indemnité de 10 millions de dollars; par contre, il demandait pour les États-Unis un privilège d'option pour la construction éventuelle d'un canal inter-océanique par la voie de l'Atrato, et le droit d'établir des stations de charbon dans les îles San-Andrades et Providencia. La Colombie a repoussé ces propositions, déclarant persister à exiger un arbitrage en ce qui concerne la responsabilité du Gouvernement américain dans la révolution de Panama, en violation du traité de 1846.

En juin 1913, M. Lauro Muller, ministre des Affaires étrangères du *Brésil*, a rendu au Gouvernement américain la visite du secrétaire d'État, M. Root, en 1906 (I, 515). Un accueil empressé lui a été fait, et sa visite paraît avoir dissipé les froissements créés par la menace du Gouvernement américain de poursuivre, pour violation de la loi Sherman, le Comité brésilien de valorisation du café. Pour répondre à cette menace, le Gouvernement brésilien avait suspendu le traitement préférentiel qu'il avait accordé à certains produits américains. Les États-Unis ont abandonné toute idée de

poursuites; le Brésil a rétabli le traitement préférentiel dont ils jouissaient[1].

La législation foncière adoptée par la Californie[2], qui vise spécialement les Japonais, a créé une certaine tension entre les États-Unis et le *Japon*. Dès le 4 avril, l'ambassadeur japonais à Washington appelait l'attention du Gouvernement fédéral sur le projet de loi en discussion à la législature californienne, projet qui, disait-il, violait les droits reconnus à ses nationaux par traité; le 9 mai, il protestait formellement contre la loi votée. Les États-Unis répondaient le 19 mai à cette protestation : le Gouvernement américain déclarait que l'État de Californie avait agi dans la limite de ses droits, et que la loi votée n'affectait nullement la question de l'admission des Japonais à la nationalité américaine. Tout en exprimant le regret de l'adoption de cette loi, le Gouvernement fédéral, rappelant qu'il n'a pas le pouvoir d'intervenir dans la législation des États, à moins qu'elle ne soit en conflit avec les traités existants, émettait l'avis que la solution pour le Japon était de porter la question devant des tribunaux américains. Le 4 juin, le Gouvernement japonais faisait remettre une nouvelle note au secrétaire d'État, disant qu'il persistait à regarder la loi Webb comme violant le traité japono-américain de 1911. Dans une réponse à cette note, le Gouvernement américain maintint son point de vue. Le 26 août, troisième protestation du Japon : celui-ci insiste pour que le Gouvernement fédéral porte lui-même devant la Cour suprême la question de la constitutionnalité de la loi californienne ; ce dernier s'y refuse, et suggère que la question soit portée individuellement devant ce tribunal par les sujets japonais qui seraient lésés par cette loi. Le 30 septembre, le Japon faisait remettre une nouvelle protestation à Washington. Les négociations sont dans une impasse ; quoique délicate, la situation n'a rien de menaçant, les deux Gouvernements étant animés du même désir de trouver un moyen de régler amicalement la question, et le Japon continuant à veiller à l'application de ses

1. Un certain nombre de marchandises américaines jouissaient, et jouissent de nouveau, à leur entrée au Brésil, d'une détaxe de 20 p. 100; la farine jouit d'une détaxe de 30 p. 100.

2. Voir *supra*, p 519..

prescriptions ayant pour but de restreindre l'émigration des Japonais aux États-Unis[1].

Le 19 mars, le président Wilson faisait annoncer que le Gouvernement américain retirait l'approbation donnée par l'administration précédente à la participation des banquiers américains dans le prêt en négociation par le groupe des six puissances avec la *Chine*. Le Président déclarait que son administration ne pouvait approuver les conditions de garantie exigées pour la conclusion de l'emprunt : ces conditions pourraient entraîner une intervention dans les affaires intérieures chinoises et il ne voulait pas courir ce risque : « Le Gouvernement des États-Unis est très désireux de développer les relations commerciales les plus étendues et les plus intimes entre ce pays et la République chinoise... Nos intérêts sont ceux de la porte ouverte : une porte ouverte pour des avantages mutuels et amicaux. C'est la seule par laquelle nous avons le désir d'entrer[2]. A la suite de ce communiqué, le groupe des banquiers américains annonça qu'il se retirait des négociations pour l'emprunt chinois.

Le 2 mai, le Gouvernement des États-Unis reconnut formellement, aussitôt après l'organisation de l'Assemblée nationale, la République chinoise.

1. Voir : Japan and Japanese-american relations : 1 vol., 1912 (série d'études présentées à une conférence sur le Japon tenue à la Clarke University, en 1911).

2. Voir : The passing of dollar-diplomacy : *the American journal of international law*, avril 1913.

AMÉRIQUE LATINE

Par Maurice ESCOFFIER

I

Les grands événements politiques qui dominent la vie de l'Amérique latine en 1912-1913 sont la révolution mexicaine et l'attitude qu'a prise à son égard le nouveau Gouvernement démocrate des États-Unis. Ce dernier, malgré des dénégations qui ont précédé et suivi son avènement au pouvoir, et qui manifestaient l'intention d'abandonner la politique du *big stick* et la « diplomatie du dollar » dans les États latins de l'Amérique, est intervenu de la façon la plus étrange au Mexique. D'autre part, au Nicaragua comme en Colombie, le Cabinet de Washington a manifesté par sa diplomatie financière de sérieuses appréhensions de voir un jour s'ouvrir, à travers le territoire de ces deux républiques, des voies concurrentes au canal de Panama.

États-Unis du Mexique [1]. — Au début d'octobre 1912, la situa-

1. *Mexique.* — Superficie : 1.987.201 kilomètres carrés ; population (1912) : 15.495.787 habitants. Président de la République : M. Francisco-Madero (5 novembre 1911-9 février 1913) ; Président *provisoire* : le général Victoriano Huerta (20 février-26 octobre 1913).

Bibliographie. — D. Butterfield. The situation in Mexico. *North American*

tion au Mexique est la suivante. Les insurrections continuent; au nord, dans les États de Chihuahua, Coahuila, Sonora, ce sont les anciennes bandes de Vasquez Gomez et d'Orozco; au sud de Mexico (Tlalpan et Xochimilco), ce sont les pillards de Zapata, tandis que le général Félix Diaz tente un *pronunciamiento* à la Vera-Cruz.

Le Président Madero essaya vainement de rétablir l'ordre : les troupes fédérales luttaient sans succès, sous les ordres du général Victoriano Huerta, contre les insurgés du Nord; les bandes zapatistes dévastaient la banlieue de la capitale. Seule, la révolte de la Vera-Cruz était dominée; le général Félix Diaz allait rejoindre en prison le général Reyes (26 octobre) et tous deux devaient passer en justice, malgré les partisans du « Gouvernement à la main forte » qui réclamaient leur exécution. Le Gouvernement fédéral prenait sans succès des mesures militaires et financières; il semblait impuissant à dominer l'anarchie et le brigandage. Le Cabinet de Washington décidait l'envoi de nouveaux croiseurs à San-Diego (Californie) et à Acapulco (Golfe du Mexique) (15 janvier 1913).

La Révolution de Mexico. — Les choses en étaient là quand, le 9 février, la révolution éclata dans la capitale. Le général Mondragon, ancien directeur de l'artillerie dans le Gouvernement de Porfirio Diaz, et débarqué tout récemment, délivrait, avec le concours de troupes révoltées, les généraux Reyes et Diaz : les rebelles s'emparaient de la citadelle (caserne-arsenal, située entre la vieille ville et les nouveaux quartiers et munie de matériel et de munitions); des échauffourées ensanglantaient les rues et le général B. Reyes était tué. Le Président Madero remettait le commandement des troupes fédérales au général Huerta, assisté de son

Review, novembre 1912 : — Boubée, La révolution, la contre-révolution et la vie catholique au Mexique, *Etudes*, 20 mars 1913 : — D. F. Martin, The mexican crisis, *Fortnightly Review*, octobre 1913 ; — S. Brooks, A british view of the mexican problem,, *North American Review*, octobre 1913 : — ***. Victoriano Huerta, *Fortnightly Review*, novembre 1913 : — ***. Le gâchis mexicain, *Correspondant*, 25 novembre 1913 : — ***, La révolution mexicaine, *Revue Hebdomadaire*, 20 décembre 1913. — Voyez aussi en 1913, *The Economist*, 15 février, 30 août, 27 septembre : — *The Saturday Review*, 1er mars et 30 août ; — *The Statist*, 30 août ; — *The Commercial and Financial Chonicle* 15 et 22 février, 15 mars, 2 et 30 août ; — *The Nation*, 24 juillet et 11 septembre.

lieutenant, le général Blanquet et au général Angel Maria Pena, ministre de la Guerre. Diaz se proclamait Président et adressait à Madero un message l'invitant à quitter le pouvoir.

Un véritable duel d'artillerie se livra alors, à une distance de 800 mètres, entre la citadelle et le Palais National ; il dura neuf jours. Des renforts arrivaient sans discontinuer au Président Madero ; mais, au fur et à mesure, la défection se mettait dans les troupes fédérales et grossissait les rangs des rebelles.

Il faut noter, pendant ces neuf jours, plusieurs actes : 1° une demande du Président Madero au Président Taft tendant à éviter le débarquement des soldats des États-Unis et la protestation qu'une telle éventualité fût dans les intentions du Cabinet de Washington (17-18 février) ; 2° une tentative de négociation entre les deux camps faite par M. de la Barra, ancien Président provisoire, sur l'initiative des représentants des puissances : la démarche avait pour but de demander sa démission à Madero qui la refusait ; 3° un armistice conclu pour quelques heures, le 15 février, afin de permettre aux non-combattants de sortir de la ville.

Des deux côtés, on hésitait cependant à s'affronter à l'arme blanche. Le dénouement fut inattendu, du moins pour les lecteurs européens. Les généraux Blanquet et Huerta chefs des troupes fédérales, s'étaient entendus pour le précipiter. Le 18 février, après une sommation au Président Madero d'avoir à se rendre, le général Blanquet prenait au collet le chef de l'État et le faisait prisonnier, tandis que le général Huerta arrêtait le frère du Président, Gustave Madero[1], avec qui il déjeunait au restaurant.

Les vainqueurs étaient, à côté de Blanquet et de Huerta, les généraux Mondragon et Diaz. Ils emprisonnèrent les deux frères Madero et le vice-président Pino Suarez. Une conférence eut alors lieu entre le général Huerta et le général Félix Diaz, sous les auspices de l'ambassadeur des États-Unis, M. Lane Wilson ; des arrangements pris à cette date, et connus sous le nom de *pacte de la citadelle*, il résulta que le général Huerta prendrait la présidence *provisoire*, étant bien entendu que le général Félix Diaz

1. M. G. Madero était considéré comme exerçant le véritable pouvoir derrière son frère ; grand brasseur d'affaires monopolisant les opérations du Trésor, on le citait comme l'homme le plus détesté du Mexique. Il était fusillé le lendemain, 19 février, dans sa prison, ainsi que M. Adolfo Basso, le surintendant du palais national.

serait le candidat officiel à cette succession, lorsque des élections présidentielles régulières pourraient avoir lieu (20 février). Le 22 février, le président provisoire Huerta constituait son cabinet[1].

Assassinat de Madero et de Pino Suarez. — Cependant le nouveau Président décidait que son prédécesseur, M. Madero, et le collègue de celui-ci, M. Pino Suarez, toujours gardés à vue, seraient transportés au pénitencier, puisqu'ils devenaient tous deux des accusés politiques. On apprit, soudainement, le 24 février, au matin, que ces deux prisonniers avaient été tués, la veille, à minuit, pendant leur transfert en automobile. Les circonstances dans lesquelles ils ont trouvé la mort restaient obscures. La version officielle voulait que l'escorte des prisonniers eût été attaquée par des maderistes, qui tentèrent de les délivrer, d'où combat entre ceux-ci et les soldats ; lorsque les maderistes furent mis en fuite, on trouva morts M. Madero et son collaborateur. Les adversaires de Huerta prétendirent au contraire que les deux prisonniers auraient été tués par les officiers qui les accompagnaient et qu'on leur avait simplement appliqué la *ley de fuga*, à l'aide de laquelle les Gouvernements du Mexique se débarrassent des prisonniers dangereux, en alléguant qu'ils tentent de s'évader.

Le Président Huerta promit une enquête ; mais le corps diplomatique s'abstenait tout d'abord, sur l'instigation du ministre des États-Unis, de paraître à une réception de M. de la Barra ; quelques jours plus tard, on semblait disposé à adopter la version officielle : le Président Taft avait déclaré en effet qu'il considérait cette affaire comme le meurtre d'un citoyen par ses compatriotes et que le Gouvernement américain ne voyait dans ce déplorable incident aucun motif d'intervention. Mais le Président Taft, sur le point de passer ses pouvoirs à M. W. Wilson, gardait une attitude expectante et remettait à son successeur le soin de reconnaître le gouvernement du Président Huerta.

1. *Cabinet du Président Provisoire.* — Chef de Cabinet et Affaires étrangères, M. de La Barra ; *Intérieur*, M. Garcia Granados ; *Justice*, M. Rodolfo Reyes ; *Guerre*, général Mondragon ; *Finances*, T. Esquivel Obregon ; *Travaux publics* M. Fuentes. — *Remaniements.* En juin, M. Urrutia remplaçait M. Granados à l'*Intérieur* ; en juillet, M. de La Barra, nommé ambassadeur à Paris, était remplacé par M. F. Gamboa, aux *Affaires étrangères* ; il donna lui-même sa démission, en septembre, quand il fut choisi comme candidat aux élections présidentielles par le parti catholique.

Le Gouvernement provisoire : la révolution dans les États. — Comme don de joyeux avènement, le Président Huerta adressait un télégramme aux Gouverneurs des États, contenant ces seuls mots : « Vous accepterez mon autorité ou vous périrez. » C'était l'annonce d'un retour au régime dictatorial de Porfirio Diaz. Le sentiment public semblait d'ailleurs incliné, du moins à Mexico, à abandonner le régime libéral, plus théorique que pratique, qui avait été dans les intentions de Madero et qu'il avait été impuissant à instaurer.

La situation restait cependant obscure ; tous les États étaient loin d'envoyer leur adhésion au nouveau Gouvernement et particulièrement ceux qui étaient gouvernés par des amis ou des parents de Madero restaient hostiles.

Dans le début de mars, l'ancien insurgé, général Orozco, qui tenait dans l'État de Chihuahua contre Madero, envoyait sa soumission au Gouvernement provisoire. Mais l'État de Coahuila reprenait l'insurrection sous les ordres du général Carranza, chef des partisans du régime déchu, dits *constitutionnalistes* ; quelques États, le Sonora (général Alvavo Obregon), le Sinaloa (colonel Martinez Pinoso) menaçaient de faire leur sécession et de se déclarer en républiques indépendantes ; Zapata continuait ses pillages dans l'État de Morelos ; et un peu plus tard (fin avril), Vasquez Gomez, échappé de la Vera-Cruz, fomentait dans ces parages un mouvement libéral.

D'autre part, le général Félix Diaz acceptait d'être candidat aux élections présidentielles régulières qui devaient mettre un terme au Gouvernement provisoire.

Le 1er avril, le message du Président Huerta semblait annoncer une situation très favorable, et sans méconnaître la fermentation dans certains États — chose qui n'a rien de très anormal dans ce pays — parlait tranquillement de réformes à accomplir : établissement d'écoles primaires obligatoires, répartition des terres, création d'un ministère de l'Agriculture, amélioration des ports, voies ferrées et réseaux télégraphiques. Il demandait à cet effet un emprunt de 120 millions de piastres et l'augmentation de l'armée qui de 48.000 hommes serait portée à 80.000. Le Président Huerta terminait en disant qu'il était prêt à quitter le pouvoir à la date qui serait fixée par le Congrès pour l'élection de son successeur.

Mais le Congrès se prononçait pour l'ajournement de ces élections tant que la pacification du pays n'était pas un fait accompli, et, le général Félix Diaz, avec M. de la Barra, candidats à la présidence et à la vice-présidence, publièrent un manifeste dans lequel ils déclaraient retirer leurs candidatures, par patriotisme, afin de contribuer à la politique de conciliation et d'apaisement. Cependant leurs partisans, les *felicistas*, continuaient leur propagande pour hâter l'élection présidentielle. Les relations les plus cordiales semblaient régner, au début de mai, entre le président Huerta et le candidat éventuel à sa succession, le général Félix Diaz.

L'insurrection se maintint sans discontinuer dans le Coahuila, le Sonora, le Sinaloa, le Morelos. La situation n'était pourtant point inquiétante. Et le président Huerta pouvait déposer devant le Congrès le projet d'une *loi agraire*, très intéressant et dont le vote et l'application eussent apporté un remède à l'agitation mexicaine [1].

Attitude des États-Unis. — Le gouvernement du président Huerta était bientôt reconnu par la plupart des grandes puissances : Angleterre, Espagne, Autriche, France, Allemagne (mai-juin). Seuls, les États-Unis tardaient à envoyer la leur et c'était justement

1. Voici, d'après *Le Temps* du 12 mai 1913 le résumé de ce projet :
Il a trait au fractionnement de certaines grandes « haciendas » en petites propriétés. Il autorise l'exécutif à garantir les bons émis par les entreprises de lotissement en payement du prix des terrains, ou bien à émettre des bons spéciaux dans le but d'acquérir les terrains indiqués. Les bons jouiront d'un droit de première hypothèque sur les terrains qu'ils auront servi à acheter et en outre de la garantie découlant des valeurs données en gage par les sociétés territoriales. — Le projet prévoit de plus que l'hypothèque sur les fonds sera inscrite en faveur du gouvernement ou des institutions de crédit désignées par lui. Le gouvernement, aussi bien que les institutions choisies seront considérés comme représentants des porteurs de bons. Ces derniers pourront nonobstant constituer un comité de représentation. — Les sociétés de fractionnement auront à s'entendre avec le ministère des Finances pour l'acquisition des fonds et l'établissement des plans de lotissement, dans le but de fixer la part de garantie hypothécaire que chaque lot aura à supporter. Aucune propriété ne devra être divisée en plus de dix lots, aucun lot ne pouvant être plus grand que le tiers du fonds divisé ; il ne pourra être vendu qu'un lot à chaque acheteur. Avec les versements de garantie opérés par les entreprises de lotissements, il sera formé un fonds destiné à favoriser le petit crédit agricole, et les bénéfices réalisés sur ce fonds seront répartis proportionnellement entre les sociétés de fractionnement. — Les versements de garantie seront rendus au déposant après amortissement des bons émis pour l'acquisition des terrains. — L'exécutif doit publier un règlement complémentaire et devra rendre compte au Congrès de tous les contrats conclus sur les bases indiquées précédemment.

celle qui importait le plus au président provisoire. En juillet, cette reconnaissance n'était point encore faite et cela paraissait d'autant plus étrange que l'ambassadeur des États-Unis à Mexico, M. Lane Wilson, semblait avoir été le conseiller permanent des actes du président Huerta. C'était lui qui avait présidé au pacte, dit *de la citadelle*, et rien n'avait fait prévoir que son gouvernement l'eût désapprouvé jusque-là. D'aucuns faisaient cependant remarquer que l'ambassadeur était *républicain* et se trouvait en opposition, depuis le mois de mars, avec son homonyme *démocrate* de la Maison-Blanche. Effectivement, M. Lane Wilson quittait son poste, en juillet, pour aller plaider à Washington la cause de Huerta, quand on apprit qu'il ne retournerait point à Mexico et que sa démission était acceptée (4 août). Le Gouvernement de Washington annonçait en même temps que cette démission daterait du 14 octobre seulement, prétexte administratif pour ne point lui donner de successeur ; et l'envoi, à Mexico, d'un agent confidentiel, M. John Lind, ex-gouverneur du Minnesota, équivalait au refus de reconnaître le gouvernement du général Huerta.

Mission de M. John Lind. — M. Lind, devait, à Mexico, tout en étant l'agent officieux et personnel du président Wilson, être le conseiller de l'ambassade américaine, et prendre rang officiellement après le chargé d'affaires. Il avait pour mission « d'agir comme médiateur entre les factions mexicaines », euphémisme diplomatique destiné à dissimuler l'ordre qui lui était donné de « démissionner » pacifiquement le président Huerta, qui n'avait point le don de plaire au Gouvernement démocrate de Washington [1]. Le doute n'était guère permis, car, au moment où se décidait cette mission d'un nouveau genre (fin juillet), on apprenait que le président Wilson faisait étudier par les Commissions du Congrès, la question de savoir s'il n'y avait pas lieu, pour les États-Unis, d'annuler l'interdiction faite par M. Taft d'importer des armes au Mexique. Or, la mise à l'étude de ce problème coïncidait

1. Alors que le président Taft, à la fin de février, estimait que Huerta pouvait être reconnu, le meurtre de Madero et de Pino Suarez ne devant être considéré que comme l'assassinat de Mexicains par leurs compatriotes : le président Wilson pensait, au contraire, que reconnaître Huerta serait consacrer et encourager la politique d'intrigues et l'assassinat politique dans les Républiques Latines.

étrangement avec certaine requête des *constitutionnalistes* du Sonora et du Coahuila, demandant justement que cette importation fût tolérée[1].

Pendant que M. Lind voguait vers la Vera-Cruz, les esprits s'échauffaient à Mexico : on parlait de l'injure américaine, de l'intervention dissimulée par la « mission dite pacifique » ; le secrétaire d'État des Affaires étrangères, M. Adalpe, annonçait qu'il refuserait de recevoir M. Lind, s'il se présentait sans lettres de créance. A Washington le procédé *démocrate* était vivement attaqué par l'opposition *républicaine*, et la Commission sénatoriale des affaires étrangères siégeait presque en permanence.

M. John Lind, débarqué le 10 août à la Vera-Cruz, arrivait le 11, à Mexico, sans être inquiété. Il se mettait aussitôt en rapport avec M. Frédérico Gamboa, ministre des Affaires étrangères et successeur de M. de la Barra, désigné pour représenter le Mexique à Paris, et avec le président Huerta (12-19 août).

Il soumit à ce dernier les propositions de Washington dont les bases essentielles étaient les suivantes :

1° Conclusion d'une armistice entre fédéraux et rebelles.

2° Election constitutionnelle d'un président (le Congrès mexicain venait de fixer la date de ces élections au 26 octobre).

3° Abstention du général Huerta de poser sa candidature.

4° Engagement de tous les partis d'accepter comme final le résultat de l'élection.

Le caractère de ces conditions dénotait très nettement le désir du président Wilson de s'ingérer dans les affaires intérieures mexicaines. A Mexico même, les colonies étrangères n'étaient pas sans manifester leur étonnement et déclaraient que seul le gouvernement de Huerta était possible. Ce dernier envoyait à Washington un refus d'accepter la médiation américaine, refus enveloppé dans sept mille mots de circonlocutions diplomatiques et qui laissait cependant la porte ouverte aux négociations (27 août).

Cependant les affaires mexicaines faisaient l'objet de vives discussions au Congrès de Washington ; le bruit courait que M. Wil-

1. Les *Constitutionnalistes* (parti Carranza) avaient des agents confidentiels à Washington, qui passaient pour avoir l'oreille complaisante du département d'Etat. — Ils avaient de même des agents à Paris, et ils y publièrent pendant quelques mois, un journal heddomadaire *La Révolution mexicaine*, très hostile au président Huerta.

son ne serait plus aussi disposé que par le passé à mettre le président Huerta « hors la loi » de son pays, s'il abandonnait immédiatement le pouvoir et qu'il fût ensuite réélu régulièrement. A Mexico, le président Huerta ne voulait point avoir l'air de céder aux injonctions de la diplomatie américaine, continuait les conférences avec M. Lind, annonçait son intention de remettre le pouvoir à un ancien général de Porfirio Diaz (Jéromino Trevino) ; mais le 26 août, les négociations n'avaient point abouti et M. J. Lind repartait pour la Vera-Cruz.

L'échec de la mission Lind fut avoué par le président Wilson dans un message qu'il lut le 27 août au Congrès[1] : il y déclarait que la politique américaine était d'observer une stricte neutralité et de maintenir l'interdiction de la vente des armes aux deux factions en lutte : il insistait sur la nécessité de voter un crédit suffisant pour rapatrier les Américains nécessiteux ; et il invoquait finalement, comme précédent contre la reconnaissance du général Huerta, l'attitude du président Hayes, qui refusa de reconnaître en 1877 le général Porfirio Diaz comme président du Mexique.

La préparation des élections présidentielles. — Ayant bien manifesté l'intention de ne point céder aux « ultimatums » du président Wilson, la diplomatie mexicaine sembla alors trouver une solution. M. Gamboa déclara, en effet, le 28 août, que l'insistance de Washington était inutile, attendu que la Constitution mexicaine elle-même s'opposait à ce que le président intérimaire fût candidat à sa propre succession. Le général Félix Diaz, alors à Londres, fit des déclarations dans le même sens, et rappela les bases du *pacte de la citadelle*. Le président Huerta lui-même parut donner des preuves de son abstention prochaine.

Une crise ministérielle partielle élimina du cabinet mexicain les éléments les plus radicaux et les plus anti-américains[2]. Le président Huerta envoya à Washington une mission (M. Zamacona, ancien ambassadeur aux États-Unis) qui sembla avoir pour objet la reprise des pourparlers[3] (12 septembre) ; il rappela au Mexique

1. Voyez *supra*, p. 530.

2. M. Adolfo Reyes, ministre de la Justice, et M. Urrutia, ministre de l'Intérieur.

3. La mission ne fut pas reçue pas le président Wilson et M. Zamacona fut invité à retourner à New-York.

le général Félix Diaz, paraissant vouloir ainsi exécuter la convention de février ; enfin, le message qu'il lut au Congrès mexicain, à l'occasion de l'ouverture de sa session ordinaire, promettait que les élections présidentielles auraient bien lieu à la date fixée du 26 octobre.

Dans la dernière quinzaine de septembre, les candidatures se dessinaient. Le parti *travailliste* appuyait celle du général Félix Diaz ; le président Huerta laissait porter celle de son ministre des Affaires étrangères, M. Gamboa, appartenant au parti *catholique*. Mais les *constitutionnalistes* du Nord, opposaient d'avance un veto à tout résultat émanant des élections d'octobre, et le général Vestuniano Carranza (alors à Hermosilo) s'entendant avec le général Vasquez Gomez, en ce moment à Washington, pour former un parti dit « contre la réélection », estimant que Diaz, Gamboa ou tout autre nom approuvé et soutenu par Huerta ne serait que le prête-nom de ce dernier.

L'année se termina dans cet état d'incertitude intérieure et de tension continue avec les États-Unis ; d'une part, la rebellion n'avait point mis bas les armes dans le Nord, toutefois Zapata avait offert, au début de septembre, de faire sa soumission et de se rallier à Huerta ; d'autre part le président Wilson n'accordait que peu de foi aux promesses du général Huerta et réclamait sans cesse un engagement formel de sa part.

Les coups de théâtre n'étaient point terminés au Mexique.

II

Amérique centrale. — Dans le message que le président Taft adressait au Congrès, le 4 décembre 1912, à l'occasion de l'ouverture de la dernière session de la législature *républicaine*, un passage fut particulièrement remarqué : ce fut celui dans lequel le président des États-Unis déclarait que la tendance caractéristique de sa politique et de sa diplomatie avait été de substituer le dollar au boulet de canon. On a vu en effet que telle avait été sa politique à l'égard de l'Amérique centrale [V, 552-553] et, dans le même message, le président Taft regrettait que le Sénat n'eût pas approuvé les emprunts du Nicaragua et du Honduras, négociés par M. Knox.

La nouvelle administration *démocrate*, qui prenait, le 4 mars 1913, les rênes du gouvernement à Washington, semblait, avant cette date, abandonner la « politique du dollar »; les déclarations de M. Bryan l'avaient, du moins, fait pressentir. Mais il paraît bien qu'il n'en a rien été.

Nicaragua[1]. — Pour bien marquer sa politique, M. Knox a, le 8 février 1913, conclu avec le Nicaragua un traité par lequel cette république s'engage à n'accorder à aucune autre puissance que les États-Unis l'autorisation de construire un canal interocéanique à travers le territoire nicaraguéen. Suivant les clauses du traité, les États-Unis seuls auraient ce droit, et, en échange, le Nicaragua recevrait une somme de 15 millions de francs ; les États-Unis obtiendraient de plus une base navale dans le golfe de Fonseca, sur la côte du Pacifique, et plusieurs petites îles sur la côte atlantique.

Le traité fut soumis par M. Knox au Sénat de Washington ; mais la commission des Affaires étrangères voulut, avant de se prononcer, attendre de connaître les vues du président Wilson, la clause financière pouvant n'être point du goût des *démocrates*.

Or, malgré les protestations de M. Bryan qui, à San Francisco (1er mai), répudiait la « diplomatie du dollar », le président Wilson demandait au Sénat, un mois plus tard, de faire un rapport favorable sur le traité conclu avec le Nicaragua, sous son prédécesseur. Effectivement, au mois de juillet, la grande majorité de la commission sénatoriale approuvait le traité de M. Knox, et il aurait été ratifié aussitôt, si le gouvernement de Managua n'avait demandé que des modifications y fussent apportées, par l'insertion d'une clause qui permît au Nicaragua d'entrer dans une union éventuelle quelconque avec les États de l'Amérique centrale : cette seule restriction montre bien que le traité instaure le protectorat des États-Unis sur le Nicaragua.

Guatémala[2]. — Les *démocrates* de Washington ont paru, à

1. *Nicaragua*. — Superficie : 128.340 kilomètres carrés : population (1909) 506.500 habitants ; président de la République : général Adolfo Diaz (juin 1911-1915).

2. *Guatemala*. — Superficie : 113.030 kilomètres carrés ; population (1909) : 1.992.000 habitants. — Président de la République : M. Estreda Cabrera (1911-1917).

l'égard de cette république, plus logiques avec leurs principes.

L'Angleterre réclamait, depuis 1898, au Guatémala, le service de sa dette extérieure, et elle exigeait que la taxe d'exportation du café, qui avait été donnée en garantie aux créanciers britanniques, fût réellement affectée à leurs droits. La dette impayée du Guatémala atteint environ 40 millions de francs, sans compter les intérêts de retard depuis vingt-cinq ans. Le président du Guatémala avait promis que des dispositions seraient prises et qu'elles produiraient leur plein effet à partir du 26 avril 1913. Ce délai s'étant écoulé sans aucune réalisation, le cabinet de Saint-James présenta un ultimatum au gouvernement de Guatémala, lui fixant un délai très court pour le règlement de sa dette.

Le président Cabrera fit appel à Washington et le département d'État, voulant éviter une intervention qui pourrait être contraire à la doctrine de Monroe, s'entremit à Londres et obtint la prolongation du délai d'exécution jusqu'au 15 mai, de façon à permettre au Guatémala la conclusion d'un emprunt de 150 millions de francs avec des banquiers de Wall-Streat. Il a fallu cependant l'esquisse d'une intervention navale anglaise (12 mai) pour que la République consentît à s'exécuter. Il faut noter toutefois que M. Bryan aurait déclaré au ministre de Guatémala que les États-Unis n'étaient disposés à soutenir aucune république américaine qui tarderait à payer ses justes dettes.

Salvador[1]. — Le 6 février 1913, le président de la République, M. Araujo, était l'objet d'une tentative d'assassinat et succombait le 11 à ses blessures. M. Carlos Melendez, premier désigné à la présidence, fut appelé, le même jour, à succéder à M. Araujo.

III

Colombie[2]. — Depuis la séparation de Panama (1903), les relations sont toujours tendues, on le sait, entre la Colombie et les

1. *Salvador.* — Superficie : 21.160 kilomètres carrés ; population (1908) : 1.707.000 habitants. — Présidents de la République : M. Enrique Araujo (1er mars 1911-11 février 1913) ; — M. Carlos Melendez (11 février 1913-1er mars, 1915-1917).

2. *Colombie.* — Superficie : 1.206.200 kilomètres carrés ; population (1911) : 5.072.613 habitants. — Président de la République : M. Carlos, E. Restrepo (7 août 1910-1914).

État-Unis. Pour faire cesser cette tension, le cabinet de Washington s'est décidé à faire, au mois de mars 1913, à celui de Bogota des propositions d'accommodement. Ces propositions portaient : 1° que la Colombie accorderait aux États-Unis une option pour la construction d'un canal interocéanique qui, partant du golfe de Darien dans l'Atlantique, irait au Pacifique par la région de la rivière Atrato; 2° que la Colombie céderait au gouvernement américain le privilège d'établir des dépôts de charbon dans les îles de San-Antonio et de Providencia, dans la mer des Antilles; 3° en échange de ces privilèges les États-Unis offraient à la Colombie 50 millions de francs en argent, leur intervention en sa faveur dans les difficultés pendantes entre la Colombie et la République de Panama, la concession de droits de préférence pour l'usage du canal, le règlement par l'arbitrage des réclamations de la Colombie sur le chemin de fer de Panama.

On conçoit que le gouvernement de Bogota ait repoussé ces propositions, car, si depuis 1903, la Colombie proteste contre le « rapt de Panama », et si elle a vaguement consenti à se contenter d'une indemnité, elle ne s'attendait pas à voir cette compensation réduite au dixième de sa demande et accompagnée de nouvelles concessions à accorder aux États-Unis.

Il faut simplement noter ici l'appréhension du cabinet de Washington qui prévoit, à longue échéance, l'ouverture possible d'un canal concurrent à travers le territoire colombien.

L'échec de ces négociations n'est pas étranger au dépôt d'un projet de résolution du représentant Rainey, de l'Illinois, au Congrès fédéral de Washington et tendant à ce qu'il soit institué une enquête parlementaire sur la « prise de Panama » par le Président Roosevelt (4 mai). D'autre part, il est fort possible de trouver une manifestation du ressentiment colombien dans le fait que le cabinet de Bogota ait accordé à un syndicat anglais, représenté par Lord Murray (septembre), d'énormes concessions territoriales, qui comporteraient la recherche et l'exploitation de gisements de pétrole et la construction d'un port dans le golfe de Darien, ce qui a fortement ému le cabinet de Washington.

Les *élections législatives* du mois de mai se sont effectuées avec

ordre et dans le plus grand calme, donnant aux conservateurs, soutiens du gouvernement, une forte majorité.

Venezuela[1]. — Dès le mois de décembre 1912, les journaux annonçaient que l'ex-président Castro se préparait, à Paris, à se mettre à la tête d'un nouveau mouvement révolutionnaire qui lui permettrait de reconquérir le pouvoir à Caracas. Effectivement, à la fin du mois, il s'embarquait au Havre pour les États-Unis; il déclarait que son voyage avait pour but de connaître la grande république, « nation pleine de noblesse et de générosité, comme tous les peuples essentiellement travailleurs », et il démentait tout projet subversif de sa part.

Cependant le cabinet de Washington voyait sans plaisir l'arrivée sur son territoire de ce personnage « indésirable » et le département d'État envoyait à New-York des instructions pour qu'il fût retenu dans l'île Ellis par la commission d'émigration. Mais Castro en appela aux tribunaux et obtint de la Cour fédérale de New-York un arrêt d'*habeas corpus* lui permettant de quitter Ellis-Island. Toutefois, une enquête était décidée; elle fut défavorable à Castro, qui interjeta appel auprès du ministre du Commerce de Washington; sans succès d'ailleurs, car l'administration républicaine interdit à nouveau l'entrée des États-Unis à l'ancien président (31 janvier).

Castro ne se découragea pas et en introduisant une nouvelle demande devant la Cour fédérale, il comptait sur l'évolution que faisait prévoir l'avènement de la nouvelle administration démocrate. Effectivement, au début de février, M. W. Bryan paraissait de plus en plus devoir être le secrétaire d'État de M. W. Wilson et ses interviews faisaient pressentir l'abandon de la politique du *big stick* et de la « diplomatie du dollar ». M. Sulzer, gouverneur de l'État de New-Yorck, invita Castro à déjeuner et la Cour fédérale cassa la décision des autorités du bureau d'immigration.

Castro, satisfait de ce succès, s'empressa de n'en point profiter et s'embarqua, le 23 février, pour Cuba. Est-ce simple coïncidence? Au début de mars, au moment où il arrivait à la

1. *Venezuela.* — Superficie : 1.020.400 kilomètres carrés : population (1911) : 2.743.841 habitants. Président de la République : général Juan Vincente Gomez (27 avril 1910-1914).

Havane, un mouvement insurrectionnel éclatait, au Venezuela, dans l'État de Trujillo, sous la direction du général Juan Aranjo.

Cinq mois se passèrent, donnant à croire que l'ex-président avait été calomnié; mais, au début, d'août on apprenait que des bandes, formées des partisans de Castro, avaient, de la frontière colombienne, commencé l'invasion du Venezuela; que la garnison de Coro s'était mutinée et que les autorités avaient été mises en prison; enfin on apprenait officiellement que l'ex-président avait débarqué à la Guaira et qu'il avait lancé, le 27 juillet, un manifeste à la nation vénézuelienne.

Le Conseil fédéral de Caracas conféra aussitôt des pouvoirs dictatoriaux au président Gomez et celui-ci se mit à la tête des troupes pour combattre la révolution. Le 16 août, Castro était en fuite et la ville de Coro reprise.

Les *relations diplomatiques* du Vénézuela avec la France ont enfin été reprises par la signature d'un protocole, en date du 13 février 1913[1].

Pérou[2]. — L'administration du nouveau Président, M. Billinghurst, a débuté sous d'heureux auspices. Il s'est manifesté, au Pérou, dans les derniers mois de 1912, une réaction contre la politique financière du Président Leguia, qui, en quittant le pouvoir, avait laissé le trésor dans un état très précaire.

De nombreux projets de réforme constitutionnelle ont été déposés devant les Chambres, et une nouvelle loi électorale a été votée (novembre 1912). Mais, dès le mois de décembre, à partir du jour où le Congrès ouvrit sa session extraordinaire (14 décembre) un état de fermentation se produisit dans tout le pays. Il était dû en partie à l'approche des élections du tiers des députés de la Chambre, qui devaient avoir lieu en avril 1913, et surtout au fait que le Congrès allait avoir à discuter les bases des négociations entamées avec l'Équateur et le Chili[3].

Au mois de février, le ministère se retira[4]. Des désordres assez

1. Voir *infra*, p. 562 le chapitre relatif aux Actes internationaux.
2. *Pérou.* — Superficie : 1.137.000 kilomètres carrés : population : 4.559.550 habitants. — Président de la République : M. Guillermo Billinghurst (25 septembre 1912-1918).
3. Voyez *infra*, p. 550.
4. *Cabinet du 26 février* 1913 : Président du Conseil : M. Lima y Peralta ;

graves se produisirent à Lima, où les adversaires du président Billinghurst demandaient sa démission.

En juillet, une véritable émeute éclata dans la capitale. Le Président du Sénat ayant, au mépris d'un jugement de la Cour suprême, admis au sein de l'assemblée des sénateurs dont les mandats étaient annulés, le peuple interrompit la séance, attaqua le Président du Sénat dans la rue et se porta contre la maison de l'ex-président Leguia ; il y eut combat, avec morts et blessés et le Gouvernement s'empara de la personne de M. Leguia. En somme, le calme est loin d'être rétabli, comme l'avait fait espérer l'avènement à la présidence de M. Billinghurst.

Conflit du Sud-Pacifique. — L'année politique s'est terminée sans que les négociations entamées entre les Gouvernements du Pérou et du Chili aient pu aboutir. Il peut cependant être utile de noter le pas qu'elles ont fait.

On sait que le Pérou refusait depuis 1883 de soumettre au plébiscite, suivant le traité d'Ancon, la possession des deux provinces de Tacna et Arica. La dernière demande du Chili, relative à l'exécution du plébiscite, datait d'un protocole de 1909 ; à cette date, les relations avaient été rompues entre les deux Gouvernements. L'avènement du président Billinghurst au Pérou permit de les reprendre, et les Cabinets de Lima et de Santiago rouvrirent la négociation. Le Pérou acceptait que tous les habitants des deux provinces contestées, soit Chiliens, soit Péruviens, eussent le droit de voter, pourvu qu'ils jouissent des droits électoraux d'après les constitutions de leurs pays respectifs. C'était là l'objet du protocole de 1909, avec la différence que le Chili demandait alors de comprendre les étrangers parmi les votants, alors que le Pérou en demandait l'exclusion. De plus, le Chili croyant à cette époque, que le plébiscite pourrait avoir lieu immédiatement, demandait qu'un domicile de six mois fût suffisant pour être admis à y prendre part ; le Pérou demandait au contraire que le domicile fût de trois ans.

En 1913, la condition exigée par le Pérou devenait sans intérêt, les votants qu'il désirait écarter étant devenus Chiliens. Enfin le

Affaires Etrangères : M. Wenceslao Valera ; Guerre et Marine : M. Carlos Velarde ; Finances : M. Felipe Derteano.

Pérou semblait accepter que le tribunal, juge du plébiscite, fût présidé par le Président de la Cour suprême du Chili, assisté de quatre membres, deux Chiliens et deux Péruviens.

Il faut ajouter que l'acte le plus important de la négociation consiste dans un *traité général de commerce et de navigation*, qui créerait entre les deux pays des liens assez étroits pour faire presque disparaître les avantages qui résulteraient de la possession par l'un d'eux des provinces litigieuses.

La question du plébiscite passerait donc ainsi au second plan, et l'on comprend que les Congrès des deux pays mettent si longtemps à arrêter les bases d'un acte qui doit les réconcilier à tout jamais.

République Argentine[1]. — *Situation politique.* — La nouvelle loi électorale (VI, 550) a été de nouveau appliquée, en novembre 1912, dans les élections pour le renouvellement partiel de la Chambre des Députés à Mendoza, Santa-Fé et Cordoba. Les élections de Mendoza envoyèrent au Congrès l'homme politique très connu, Benito Villanueva. A Santa-Fé, l'on assista au triomphe de la coalition populaire, appelée « Ligue du Sud ». La lutte fut plus ardente à Cordoba, où elle mit aux prises les gouvernementaux et le vieux parti radical tenu longtemps à l'écart. Les candidats radicaux (MM. Peralta et Naivaja) remportèrent la victoire. Le gouvernement de M. Saenz Pena chercha à maintenir la neutralité, mais la lutte continua acharnée entre les deux camps, au Congrès. Les nécessités de la récolte semblèrent en adoucir l'âpreté, mais loin de se résigner à la défaite, les radicaux songèrent à refuser les impôts.

En février 1913, les discussions des partis provoquèrent à la Chambre une demande d'intervention fédérale à Salto de la part des radicaux. La demande fut repoussée.

Un peu plus tard (mars), pendant le séjour du président Saenz Pena à Mar del Plata, les radicaux amorcèrent l'obstruction à la Chambre et le ministère fut sur le point de démissionner. Seul M. Perez, ministre des Finances, se retira et fut remplacé par

1. *Argentine* ; Superficie : 2.806.400 kilomètres carrés ; population (1910) : 7.121.822 habitants. Président de la République : M. R. Saenz Pena (12 octobre 1910-1916).

M. Norberto Pinero, ancien ministre des Finances du président Quintana.

En avril, les élections législatives de Buenos-Ayres furent très favorables au parti socialiste.

Au même moment, des grèves éclataient à Rosario assez graves pour justifier la déclaration de l'état de siège dans cette ville bouleversée par l'émeute (29 avril).

Message présidentiel. — Le message du 7 mai fait allusion à tous ces faits politiques et notamment au fonctionnement de la nouvelle loi électorale qui tenait tant à cœur à M. Saenz-Pena. Il souligne le triomphe socialiste à Buenos-Ayres, sans toutefois y voir une menace aux institutions argentines. Il se refuse à y voir un effet des naturalisations trop faciles, mais signale la nécessité d'une nouvelle loi. L'appoint annuel considérable (plus de 300.000 individus en 1912) justifie cette nécessité.

A la fin de mai, la neutralité rêvée par le gouvernement devient impossible et l'intervention est décidée à Jujuy, ou les troubles s'accentuent ; les mêmes circonstances exigent la déclaration de l'état de siège à San Juan.

Après l'obstruction, les délais, les discussions interminables au Congrès, le budget est enfin voté le 30 mai.

Situation économique. — En juin, la crise économique et financière qui sévissait depuis avril, semble se dissiper La Caisse de conversion fait rentrer 265 millions de pesos or ; les récoltes sont très bonnes et permettent des exportations rémunératrices. Les désastres commerciaux se font plus rares et seules les spéculations sur les terrains amènent quelques catastrophes. Les banques reprennent dans des conditions favorables.

L'attitude intransigeante du Sénat sur la question du trust des viandes et les concessions de chemins de fer amène une *crise ministérielle*. MM. Ramos Mexia, N. Pinero et Garro se retirent du ministère. M. Carlos Pellegrini est rappelé aux Travaux Publics.

Affaires extérieures. — La fin de l'année 1912 est marquée par le retour du général Roca de son ambassade à Rio de Janeiro et par le départ de M. Campos Sallas, ambassadeur brésilien. Ces deux faits manifestent la politique de rapprochement entre les deux grandes

républiques latines, politique inaugurée par le nouveau chancelier brésilien, M. Lauro Muller, après la mort du baron de Rio Branco.

L'entente avec le Brésil, qui compte pour elle le président Pena, le parti de Roca, la *Nacion* et une grande partie de l'opinion argentine s'est manifestée dans le courant de 1913 par plusieurs faits caractéristiques ; particulièrement par l'échange cordial de visites entre les édiles de Rio et ceux de Buenos-Ayres, par les voyages réciproques des étudiants argentins et brésiliens.

Marine. — La *Prensa* combat les déclarations de M. Julio Roca sur les « éléphants blancs » ou dreadnoughts sud-américains. L'écho de ces discussions a son contre-coup au congrès où M. Alfredo Davila propose la construction d'un troisième dreadnought argentin, à laquelle s'oppose, de toute son autorité, le sénateur Lainez.

Finances. — Au 31 décembre 1912, la dette intérieure était de 159.751.700 piastres or et de 167.619.140 piastres papier ; la dette extérieure s'élevait à 297.993.975 piastres or.

Commerce extérieur. — (Au 31 décembre 1912). — Importations : 384.853.469 pesos or (accroissement depuis 1911 : 18.042.883 pesos or) ; exportations : 480.391.256 pesos or (accroissement depuis 1911 : 155.693.718 pesos or).

Uruguay [1]. — La politique étatiste du président Battle y Ordenez a apporté dans cette république des éléments de troubles : ceux-ci ont cependant pu être évités, les opposants s'étant contentés d'agir sur le terrain politique. La réforme de la constitution entrait dans le programme du Président actuel, mais on a dit comment il l'entendait [V, 568]. L'opposition *blanco* ou *nacionaliste* demanda que la représentation proportionnelle fût à la base des élections pour l'Assemblée constituante. M. Battle y Ordenez, qui en était partisan au moment de son élection, la refusa catégoriquement ; cette réforme devait sans contredit lui enlever la majorité *colorado* qui l'avait appelé au pouvoir. Son seul but semble bien de s'y main-

1. *Uruguay.* — Superficie : 186.925 kilomètres carrés ; population (1912) : 1.225.914 habitants ; Président de la République : M. Battle y Ordenez (1er mars 1911-1915).

tenir, et on n'en veut pour preuve que le plan extraordinaire dont il est l'auteur et qu'il a soumis aux Chambres urugayennes.

Dans ce projet, le pouvoir présidentiel actuel serait remplacé par un Conseil de gouvernement de neuf membres, renouvelables par unité, chaque année ; le Conseil aurait toutes les attributions exécutives et élirait, dans son sein, un Président, en charge pour deux ans et indéfiniment rééligible, qui représenterait la nation et exercerait des attributions limitées. Les ministres seraient réduit au rôle de simples agents de l'exécutif, sans aucune autorité consultative.

Les raisons de M. Batlle y Ordenez pour instaurer cette nouveauté constitutionnelle étaient que le pouvoir actuel du président de la République est omnipotent et absorbant, et qu'en conséquence il ne suffisait pas d'en pallier les défauts, mais qu'il fallait l'abolir entièrement. M. Battle déclarait de plus que s'il ne pouvait faire aboutir sa réforme, sa présidence serait une faillite.

L'opinion publique s'émut très vite de ces projets, qui voilaient difficilement l'ambition de son auteur de se perpétuer au pouvoir. Une des premières conséquences de la publication de ce plan a été la démission (mars) des ministres des Finances, de l'Industrie et de l'Instruction Publique, tous trois cependant partisans dévoués de M. Battle. L'opposition dans le pays n'a pas tardé à se manifester soit par la presse, soit par la publication d'enquêtes individuelles, et, le 18 mars, une déclaration, signée de la majorité des Sénateurs, tous *colorados*, était publiée, protestant que la situation politique fut propice pour une réforme constitutionnelle : les signataires déclaraient refuser de voter toute loi électorale qui n'offrirait pas de garantie au vote populaire et émettaient le vœu que l'élection de l'Assemblée Constituante soit reportée à 1914, après les élections législatives, qui doivent avoir lieu en novembre 1913.

L'émotion a été tellement unanime que le président Battle n'a pu pendant quinze jours, trouver personne qui acceptât de remplacer les ministres démissionnaires. L'oppositiou alla sans cesse croissant, à tel point qu'au mois de juillet, M. Battle admettait l'impossibilité de faire aboutir son projet et mettait en avant la candidature de son ministre de l'Intérieur, le Dr Feliciano Viera, pour les élections présidentielles qui doivent avoir lieu le 1er mars 1914.

États-Unis du Brésil[1]. — *Les candidatures présidentielles.* — Bien que le mandat du maréchal da Fonseca, comme président de la République, ne dût prendre fin que le 15 novembre 1914, et que l'élection de son successeur ne dût avoir lieu que le 1er mars 1915, toute la vie politique du Brésil s'est concentrée autour de cet événement lointain. Il est intéressant de signaler les phases de cette campagne qui a finalement abouti à une distinction plus nette des partis au Congrès fédéral.

Dans le dernier trimestre de 1912, le parti gouvernemental (parti républicain conservateur), qui avait élu le maréchal da Fonseca, mettait en avant la candidature de M. Pinheiro Machado, vice-président du Sénat, politique habile et autoritaire, véritable leader du parti depuis de longues années, et jusque-là « faiseur de présidents ». A cette nouvelle, une fraction du parti républicain conservateur se groupa autour du général Dantas Barreto, ancien ministre de la Guerre, qui synthétisait les aspirations militaristes des États du Nord, auxquels se joignaient les grands États de Minas Geraes, Bahia et Rio de Janeiro.

M. Pinheiro Machado, dont le nom avait été prononcé contre son gré, mais dont la candidature se couvrait d'un patronage officiel par suite de l'appui du maréchal-président, voulut éviter la scission du parti gouvernemental et finit par indiquer lui-même le nom du candidat sur lequel la conciliation pouvait facilement se faire. Ce fut celui de M. Campos Salles, ancien président de la République et Sénateur de l'État de Sao-Paolo : choix heureux, car l'État de Sao-Paolo, l'un des plus riches de l'Union est très jaloux de son autonomie ; il avait manifesté son indépendance à propos de l'élection du Gouverneur [VI, 555] et l'opinion y avait été froissée de l'échec de M. Ruy Barbosa, lors de l'élection présidentielle de 1910 [IV, 526].

Le groupe du général Dantas Barreto n'accepta point ce choix et proposa la candidature de M. Rodrigues Alves, également ancien président de la République et actuellement gouverneur de l'État de Sao-Paolo. Celui-ci se récusa et proposa de s'en tenir au nom de son collègue, M. Campos Salles, qui accepta d'être le candidat de

1. *Brésil.* — Superficie : 8.497.540 kilomètres carrés ; population (1913) : 24.308.000 habitants. Président de la République : maréchal Hermes da Fonseca (15 novembre 1910-1914).

la conciliation et demanda que M. Wenceslao Braz fût maintenu à la vice-présidence (25 mai).

La coalition ne voulut point céder, ce qui provoqua le désistement de la liste Salles-Braz. L'ancien parti civiliste allait se préparer à susciter la candidature de M. Ruy Barbosa, lorsque M. Campos Salles mourut (27 juin).

Tous les travaux législatifs avaient été interrompus, et le furent encore pendant plusieurs semaines, grâce à l'obstruction de la fraction Dantas Barreta. Il ne fut question, à ce moment, que de coups d'État, de dictature, de sécession d'États fédérés, et la crise des partis fit réapparaître un candidat monarchique.

Un projet avait été en effet déposé à la Chambre des Députés, au mois de décembre 1912, tendant à abroger le décret de bannissement porté contre la famille impériale après la révolution de 1889. La condition de cette abrogation était le renoncement de la famille de Pedro II à ses droits au trône. Cette condition avait alors motivé une lettre du prétendant, Dom Luis d'Orléans-Bragance, fils du comte d'Eu et petit-fils de Pedro II. Un peu plus tard, en présence de l'opposition des partis, le prétendant crut le moment opportun de lancer un manifeste à la nation brésilienne : tout en critiquant les vingt-quatre années de République, il reconnaissait que le régime avait rendu des services au Brésil ; il déconseillait la violence et la guerre civile et finalement offrait ses services au peuple brésilien, dont il attendrait l'appel.

Le parti *républicain conservateur* se rendit compte de la faute commise en se divisant sur des questions de personnes. La fraction dissidente consentit à composer et se réorganisa sous la direction de son chef, M. Pinheiro Machado. Dans une convention, tenue le 9 août 1913 (réunissant 213 sénateurs et députés sur 275) les candidatures de M. Wenceslao Braz et du sénateur Urbano dos Santos ont été proclamées à l'unanimité pour la présidence et la vice-présidence de la République. Les deux candidats ont pour programme le maintien de la Constitution fédérative de 1891.

De son côté, la minorité *civiliste* se transforma en parti *républicain libéral*, son ancienne étiquette n'ayant plus d'intérêt puisque il n'y avait plus de candidature militaire à combattre. Dans une assemblée constituée des délégués des municipalités, les candidatures du conseiller Ruy Barbosa, sénateur de Bahia, à la prési-

dence et de M. Alfredo Ellis, sénateur de Sao-Paolo, à la vice-présidence, ont été adoptées. Ils ont pour programme la révision de la Constitution dans le sens du régime parlementaire.

De cette crise des candidatures présidentielles, se sont ainsi dégagés deux grands partis à programmes bien définis.

La candidature Barbosa-Ellis a peu de chances d'obtenir plein succès aux élections de 1914 ; car le conseiller *civiliste* a contre lui, malgré toutes ses qualités d'homme d'État, le souvenir des désastreuses émissions de papier-monnaie qui sont dues à son administration lorsqu'il était ministre des Finances du Gouvernement provisoire. Ce souvenir et l'appui compromettant de tous les éléments démagogiques sont de mauvaises recommandations, à l'heure où le crédit est ébranlé au Brésil.

Finances. — M. Francisco Salles, ministre des Finances, n'a cessé d'attirer l'attention du Président da Fonseca sur la gravité de la situation financière, causée par l'augmentation excessive des dépenses publiques qui sont hors de proportion avec les recettes. Il a déclaré qu'il fallait prévoir une crise ruineuse si le Gouvernement ne modifiait pas sa politique financière. Le déficit du budget voté s'élevait en effet à 34.000 contos de reis (57 millions de francs), sans compter les dépenses extraordinaires votées par le Congrès et dépassant 145.000 contos de reis (245 millions de francs).

Le ministre des Finances conseillait instamment la suspension des travaux publics non dotés d'un crédit budgétaire et la revision des contrats de construction de chemins de fer. Mais, un mois après avoir fait ces déclarations, M. Francisco Salles démissionnait (mai 1913)[1].

Au 31 décembre 1912, la dette extérieure or se chiffrait par 96.316.600 livres sterling et 1.474.749.007 milreis et la dette intérieure à 642.852.600 milreis ; en papier, une dette intérieure de 607.025.525 milreis et une dette flottante de 274.377.588 milreis.

Conflits politiques et économiques en Amazonie. — En décembre 1912, le gouverneur de l'État de l'Amazone, le colonel

1. M. Francisco Salles fut remplacé par M. Rivadiava Correa, ministre de l'Intérieur.

Bittancourt, a été déposé par suite d'une révolte des forces de police. Le colonel Bittancourt était depuis longtemps en conflit avec le vice-gouverneur, M. Sa Peixoto. On lui reprochait d'avoir soumis l'État à un régime arriéré, xénophobe, marqué par des actes arbitraires et de spoliation contre les entreprises étrangères.

Son successeur nommé, le Dr Jonathas Pedroso, devait d'ailleurs prendre sa place le 1er janvier. On comptait beaucoup sur ce changement de direction. Mais la crise, due en partie à la xénophobie du précédent gouverneur, a été aggravée par la baisse du caoutchouc, que n'a pu empêcher la loi de 1912 [VI, 557]. La situation a été très tendue à Manaos pendant toute l'année, des troubles se sont produits et le commerce a été suspendu, les producteurs du caoutchouc ayant refusé de vendre leur produit au-dessous d'un certain prix.

A la fin de septembre, le Gouvernement fédéral s'émut de cette situation et décida, pour porter remède à la crise du caoutchouc, de réduire immédiatement de 10 p. 100 la taxe de sortie sur cette denrée exportée des territoires de l'Acre et de demander au Congrès de porter cette réduction à 50 p. 100.

LES ACTES INTERNATIONAUX

Par Gilbert GIDEL

I

ACTES INTERNATIONAUX D'ORDRE POLITIQUE

A. — Actes relatifs au statut territorial de certains États

Il est parlé dans d'autres parties du présent volume du conflit qui a mis aux prises tour à tour les *États balkaniques* et l'*Empire ottoman*, puis la Bulgarie et ses anciens alliés. Il suffira donc de rappeller ici ces événements sans y insister.

Une simple mention suffira également concernant le rétablissement de la paix entre l'*Italie* et la *Turquie*. Le 15 octobre 1912 étaient signés à Ouchy entre les deux États des préliminaires de paix, transformés en traité définitif le 18 octobre.

L'*Autriche-Hongrie* a profité des événements des Balkans pour annexer la petite île ottomane d'Ada-Kaleh, située dans le Danube près des Portes-de-Fer, à cinq kilomètres en aval d'Orsowa et en face de la frontière roumaine. Sur la cause de cette annexion (12 mai 1913) le ministère des Affaires Étrangères austro-hongrois a donné des explications officieuses :

« La Monarchie s'est décidée à annexer Ada-Kaleh pour mettre fin à un

état de droit mal éclairci qui aurait pu être, après la paix de la Turquie avec les alliés balkaniques, modifié à notre désavantage. Cette île avait déjà une garnison autrichienne d'une vingtaine de soldats, mais l'administration civile était restée confiée à un gouverneur turc. Cette occupation militaire est le résultat d'un accord avec la Turquie. L'annexion n'est donc que la consécration d'un état de fait. »

Elle écarte l'éventualité de l'annexion de l'île par la Serbie. L'île d'Ada-Kaleh compte environ 500 habitants.

Brésil, Pérou. — Le 30 octobre 1912 s'est réunie la Commission mixte de frontières constituée par le protocole signé à Rio de Janeiro le 30 avril 1912.

Mentionnons ici la signature à Managua le 8 février 1913 d'un traité entre les *États-Unis* et le *Nicaragua*. Ce traité accorde aux États-Unis le droit exclusif de construire un canal par le Nicaragua, le droit d'établir une base navale à Fonseca Bay sur le Pacifique, et il leur concède un bail de 99 ans, renouvelable à la volonté des États-Unis, sur les îles Great et Little Cora dans la mer des Caraïbes. En retour les États-Unis paieront au Nicaragua une somme de 3.000.000 de dollars or, qui sera employée, d'accord entre les deux parties, à des travaux et œuvres intéressant le développement du Nicaragua.

Une convention du même genre avait été proposée par les *États-Unis* à la *Colombie*. Aux termes de ces propositions la Colombie aurait accordé aux États-Unis une option pour la construction d'un canal interocéanique du golfe d'Uraba sur l'Atlantique jusqu'à l'Océan Pacifique par la région de la rivière Atrato ; la Colombie aurait donné en outre aux États-Unis le droit d'établir des stations de charbon dans les îles de Saint-André et de la Providence, situées dans la mer des Caraïbes. En retour les États-Unis auraient versé à la Colombie 10.000.000 de dollars : ils auraient usé de leur influence pour le règlement des difficultés pendantes entre elle et Panama ; ils auraient enfin accordé à la Colombie un traitement préférentiel pour l'usage du Canal. La Colombie a décliné ces propositions; les États-Unis ayant, dans leurs bases de négociations, admis le principe du règlement par arbitrage des réclamations

de la Colombie contre la compagnie du chemin de fer de Panama, la Colombie a insisté pour le règlement par voie d'arbitrage des difficultés pendantes entre elle et les États-Unis.

B. — Autres conventions d'ordre politique

La *Triple-Alliance* a été renouvelée au début de décembre 1912. Elle a été constituée le 20 mai 1882 par l'adhésion de l'Italie au traité austro-allemand de 1879. Le pacte de 1882 était conclu pour cinq ans et devait, à moins d'un renouvellement formel, prendre fin le 20 mai 1887. Ce renouvellement est intervenu en mars 1887 et en juin 1891. Au renouvellement de 1891 il a été stipulé que l'alliance serait désormais conclue pour une durée de douze ans et non de cinq, avec faculté de dénonciation à la fin des six premières années. Il n'a pas été fait usage de cette faculté en 1897. Le troisième renouvellement, dans les mêmes conditions, a été signé à Berlin le 28 juin 1902. La convention, n'ayant pas été dénoncée en 1908, demeurait valable jusqu'au 8 juin 1914 : chacun des contractants avait jusqu'au 8 juin 1913 pour exercer son droit de dénonciation. Les trois monarchies y ont expressément renoncé avant la date fixée, et, conformément à la pratique suivie par elles jusqu'ici, ont renouvelé leur accord avant terme.

Le 23 décembre 1912 une déclaration commune signée à Stockholm par la *Suède*, la *Norvège* et le *Danemark* a établi l'engagement pour les trois Gouvernements de n'apporter aux règles de neutralité en cas de guerre navale approuvées par eux tous aucune modification sans accord préalable. Cette déclaration confirme une politique suivie de longue date par les trois Gouvernements. Au début de la guerre de Crimée en 1853, le Royaume-Uni de Suède et Norvège et le Danemark avaient fait des déclarations de neutralité identiques, formulant des règles applicables dans les ports et les eaux des trois pays aux vaisseaux belligérants et aux prises. Lors de la guerre russo-japonaise les mêmes États publièrent simultanément des déclarations uniformes. Ces règles du 30 avril 1904 ont dû être modifiées pour les faire cadrer avec les dispositions de la convention de La Haye n° 13 du 18 octobre 1907 dont les trois Gouvernements sont signataires. Cette modification a été faite dans

chacun des trois royaumes par un arrêté identique du 20 décembre 1912.

La cinquième *Conférence de la paix centre-américaine* s'est réunie à San José à partir du 4 janvier 1913. Le 4 janvier a été signée une convention pour rendre effectives les conventions issues des précédentes conférences centre-américaines relatives aux rapports mutuels des républiques participantes. Le 15 janvier a été signée une convention concernant le service consulaire centre-américain.

Les relations diplomatiques rompues en 1906 entre la *France* et le *Venezuela* ont été reprises en 1913. A cet effet un protocole a été signé à Caracas le 11 février 1913, dont les ratifications ont été échangées dans la même ville le 13 juin[1]. Il contient des dispositions détaillées en vue de l'examen des réclamations françaises et comporte la nomination d'une commission arbitrale appelée à trancher les différends qui n'auraient pu faire l'objet ni d'une entente amiable, ni d'une solution judiciaire satisfaisante.

C. — Actes internationaux relatifs au Maroc

La *France* a signé avec l'*Italie* le 28 octobre 1912 à Paris une déclaration relative à la Libye et au Maroc.

Une déclaration analogue a été signée sur les mêmes objets entre l'*Italie* et l'*Espagne* le 4 mai 1913.

L'accord entre la *France* et l'*Espagne,* prévu par l'article 2 du traité franco-marocain du 30 mars 1912, a été réalisé par une convention et un protocole signés à Madrid le 27 novembre 1912. La convention a pour objet de « préciser la situation respective de la France et de l'Espagne à l'égard de l'Empire chérifien », elle « offre aux deux Gouvernements une occasion propice d'affirmer leurs sentiments d'amitié réciproque et leur volonté de mettre en harmonie leurs intérêts au Maroc ». Le protocole concerne le chemin de fer de Tanger-Fez[2].

1. *Journ. Off.*, 17 juin.
2. *Journ. Off.*, 5 avril 1913.

II

ACTES INTERNATIONAUX D'ORDRE COMMERCIAL ET ÉCONOMIQUE

La *France* et la *Suisse* ont conclu à Berne le 23 octobre un arrangement pour le pacage sur les pâturages situés des deux côtés de la frontière ; cet arrangement, qui comporte huit articles, est entré en vigueur aussitôt après l'échange des ratifications qui a eu lieu le 20 décembre 1912.

Les 26 et 31 octobre 1912 des notes ont été échangées à Tokyo entre la *Grande-Bretagne* et le *Japon*, à l'effet de ne pas percevoir les taxes consulaires sur les certificats d'origine relatifs aux importations.

Le traité de commerce de 1832 entre les *États-Uins d'Amérique* et la *Russie*, dénoncé par le Président Taft le 15 décembre 1911 (VI, 565, 566), est venu à expiration le 1er janvier 1913. Les deux Gouvernements n'ont pu se mettre d'accord pour l'établissement d'un nouveau traité : le cabinet de Pétersbourg s'est refusé à toute révision de la loi régissant le séjour des israélites étrangers sur le territoire russe, révision qui avait été demandée par la République américaine pour ses citoyens. En conséquence, à compter du 1er janvier 1913, les deux États se sont appliqué réciproquement leurs tarifs en vigueur.

La convention commerciale signée à La Haye le 11 janvier 1912 entre le Royaume des *Pays-Bas* et la République de *Panama* est entrée en vigueur le 22 février 1913.

Le 25 février 1913 est intervenue entre les *États-Unis* et l'*Italie* une convention amendant l'article 3 du traité de commerce et de navigation de 1871.

La *France* et l'*Italie* ont conclu à Rome le 19 mars 1913 une convention en vue de réglementer la circulation du bétail à la frontière. Les ratifications en ont été échangées à Rome le 28 avril 1913 et elle est entrée en vigueur en France le 12 mai 1913 suivant (décret du 7 mai 1913).

Une déclaration additionnelle à l'accord du 27 mars 1874 relatif à la reconnaissance réciproque des sociétés par actions a été signée le 25 mars 1913 entre l'*Allemagne* et la *Grande-Bretagne*.

La *Suisse* a ratifié les 4-9 avril 1913 la convention du Gothard [1] signée à Berne en 1909, ratifiée par l'*Allemagne* en 1910 et par l'*Italie* en 1912.

Le 10 avril 1913 un accord relatif à la navigation de la rivière Manoh est intervenu entre la *Grande-Bretagne* et la République de *Libéria*.

Des déclarations intervenues le 17 avril 1913 entre la République des *États-Unis* et la République de *Panama* confèrent aux Consuls le droit de prendre note directement ou par représentants des déclarations de valeur d'exportation faites par les expéditeurs devant les fonctionnaires des douanes.

Les ratifications du traité d'amitié et de commerce signé entre la *Belgique* et la *Bolivie* le 18 avril 1912 ont été échangées le 3 mai 1913.

La convention *franco-italienne* du 18 janvier 1908 pour la détermination des zones de pêche entre la Corse et la Sardaigne a été approuvée par une loi française du 23 juin 1913 [2].

III

ACTES RELATIFS AUX UNIONS INTERNATIONALES ET AUX TRAITÉS MONDIAUX

Union postale. — Un certain nombre de conventions ont été signées ou ratifiées relativement à l'échange des colis postaux. Nous signalerons les suivantes : *États-Unis* et *République Dominicaine*, du 9 octobre 1912 (ratifications échangées le 25 novembre 1912, entrée en vigueur le 1er janvier 1913) ; *Cuba* et *Mexique*, du 25 avril 1912 (ratifications échangées le 7 décembre 1912, entrée en vigueur le 2 janvier 1913) ; *France* et

1. Voir *supra* p. 213.
2. *Journ. Off.*, 26 juin.

États-Unis, du 20 février 1913[1] (échange des colis postaux entre la Guadeloupe et la Martinique et les États-Unis) ; *Grande-Bretagne* et *Venezuela*, du 27 avril 1913 ; le 13 février 1913 a été mise en vigueur la convention signée entre la *France* et *Haïti* pour l'échange des colis postaux le 3 juillet 1912.

L'*Uruguay* a adhéré à l'arrangement de Rome du 26 mai 1906 concernant les livrets d'identité[2].

Unions télégraphique et radio-télégraphique. — Est entrée en vigueur le 1er février 1913 la convention conclue à Paris le 15 septembre 1911 entre la *France*, les *Pays-Bas* et la *Belgique* pour régler le service téléphonique entre la France et les Pays-Bas par la Belgique.

La convention téléphonique *franco-anglaise* du 5 février 1912 est entrée en vigueur le 19 août 1913.

Le 23 avril 1913 une convention téléphonique a été signée entre l'*Allemagne* et l'*Italie*.

L'*Italie* a adhéré à la convention radio-télégraphique de Berlin du 3 novembre 1906 en ce qui concerne sa colonie de l'Erythrée et la côte des Somalis[3].

Le *Gouvernement Britannique* a adhéré à la même convention pour la colonie de Terre-Neuve[4].

Union pour la protection de la propriété littéraire et artistique. — Le Gouvernement des *Pays-Bas* a notifié son adhésion à la convention internationale revisant la convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, signée à Berlin le 13 novembre 1908. Cette adhésion a produit ses effets, en ce qui concerne la partie européenne du royaume des Pays-Bas, à partir du 1er novembre 1912. Les colonies néerlandaises ont fait l'objet d'adhésions ultérieures de la part du Gouvernement des Pays-Bas. Les Pays-Bas ont adhéré en ce qui concerne les Indes Orientales néerlandaises, Curaçao et Surinam à compter du 1er avril 1913.

1. *Journ. Off.*, 31 mars 1913.
2. *Journ. Off.*, 4 juillet 1913.
3. *Journ. Off.*, 4 janvier 1913.
4. *Journ. Off.*, 12 mars et 3 juillet 1913.

Union pour la protection de la propriété industrielle. Les textes protégeant la propriété industrielle ont été revisés récemment à Washington. Ces textes sont au nombre de trois : 1° la convention d'Union de Paris, du 20 mars 1883, revisée une première fois à Bruxelles le 14 décembre 1900; 2° l'arrangement de Madrid du 14 avril 1891 pour l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce, revisé une première fois à Bruxelles le 14 décembre 1900; 3° l'arrangement de Madrid du 14 avril 1891 concernant la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises. Ces trois textes ont été revisés à Washington le 2 juin 1911 et accompagnés d'un protocole de clôture, destiné à faire partie intégrante de l'acte de Washington et à fixer divers points susceptibles de prêter à interprétations divergentes. Les ratifications des actes signés à Washington le 2 juin 1911 devaient être déposées dans la même ville le 1er avril 1913. A cette date ont ratifié les États suivants : Allemagne, Autriche-Hongie, République Dominicaine, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suisse et Tunisie.

Les actes de Washington ont été promulgués en France par décret du 17 avril 1913[1].

A compter du 20 juin 1913 ont eu effet l'adhésion de diverses colonies britanniques à la convention de Washington revisant la convention d'Union de Paris[2] et l'adhésion du Dominion de la Nouvelle-Zélande à l'arrangement de Madrid concernant la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises revisé à Washington[3].

Union sanitaire. — Le Gouvernement des *Pays-Bas* a dénoncé, à compter du 1er janvier 1913, la convention sanitaire de Paris du 3 décembre 1903 en ce qui concerne les Indes Néerlandaises orientales.

Office international d'hygiène. — Le *Danemark* a déclaré adhé-

1. *Journ. Off.*, 20 avril.
2. *Journ. Off.*, 31 mai 1913.
3. *Ibid.*

rer à l'arrangement signé à Rome le 9 décembre 1907 portant création d'un office international d'hygiène publique [1].

Institut international agricole. — Le 25 avril 1913 s'est réunie à Rome une conférence diplomatique, groupant les cinquante-trois États adhérents à l'Institut international d'Agriculture et ayant pour objet l'examen d'un projet d'organisation internationale pour entreprendre efficacement la lutte contre les maladies des plantes.

Convention de La Haye de droit international privé. — La *Belgique* a ratifié la convention signée à La Haye le 17 juillet 1905, concernant les conflits de lois relatifs aux effets du mariage sur les droits et les devoirs des époux dans leurs rapports personnels et sur les biens des époux [2].

Mentionnons ici une déclaration (*infra* p. 573), se référant à la convention sur la procédure civile de La Haye du 17 juillet 1905, signée à Berne le 1er février 1913 entre la *France* et la *Suisse*, pour la transmission des actes judiciaires et extra-judiciaires et des Commissions rogatoires en matière civile et commerciale.

Convention du 11 *octobre* 1909 *sur la circulation des automobiles.* — Le *Danemark* a adhéré le 13 août 1913 à cette convention, exception faite des îles Feroë, de l'Islande et des Antilles danoises. Cette adhésion doit produire effet à compter du 1er mars 1914.

La *Grande-Bretagne* a, par contre, dénoncé cette convention en ce qui concerne la Barbade, les Iles Leeward, la Nigeria, Sierra Leone et les Seychelles.

Arrangement de Paris du 4 *mai* 1910 *relatif à la répression de la circulation des publications obscènes.* — Le *Gouvernement Britannique* a notifié, le 3 janvier 1913, l'accession à cet arrangement d'un certain nombre de colonies et de protectorats dont les noms suivent : Iles Bahama, Barbade, Basutoland, Bechuanaland, Bermudes, Guyane anglaise, Honduras britannique, Ceylan,

1. *Journ. Off.*, 12 mai 1913.
2. *Journ. Off.*, 19 avril 1913.

Afrique orientale, Iles Falkland, Fidji, Gambie, Gibraltar, côte d'Or, Hong-kong, Iles Sous le Vent, Antigua, Dominique, Monserrat, Saint-Christophe et Nevis, Iles de la Vierge, Etats malais, Malte, Maurice, Nigeria du Nord, Rhodésia du Nord, Nyassaland, Sainte-Hélène, Seychelles, Sierra Leone, Somaliland, Nigerie du Sud, Rhodesie du Sud, Straits Settlements, Swaziland, Trinité et Tobago, Onganda, Wei-Haï-Weï, Iles du Vent : la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent [1].

Le *Gouvernement néerlandais* a accédé pour les Indes Orientales néerlandaises à la convention relative à la répression de la traite des Blanches signée à Paris le 4 mai 1910 [2].

Convention de Genève. — Le 12 juin 1913 est intervenue une loi française portant approbation de la convention signée à Genève le 6 juillet 1906 et ayant pour objet de remplacer dans les rapports des États signataires la convention signée dans la même ville le 22 août 1864.

Conventions signées à La Haye le 18 *octobre* 1907. — L'*Espagne* a adhéré au cours de l'année 1913 à la convention n° 9 concernant le bombardement par des forces navales en temps de guerre, qu'elle n'avait pas signée en 1907 [3].

De plus le Gouvernement espagnol a ratifié les conventions 1, 2, 3, 5, 6, 7, 10 et 11 de 1907, c'est-à-dire les conventions relatives aux matières suivantes : Règlement pacifique des conflits internationaux ; Limitation de l'emploi de la force pour le recouvrement de dettes contractuelles ; Ouverture des hostilités ; Droits et devoirs des Puissances et des personnes neutres en cas de guerre sur terre ; Régime des navires de commerce ennemis au début des hostilités ; Transformation des navires de commerce en bâtiments de guerre ; Adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève ; Restrictions à l'exercice du droit de capture dans la guerre maritime.

Conventions de Bruxelles du 23 *septembre* 1910 *pour l'unifica-*

1. *Journ. Off.*, 23 avril 1913.
2. *Journ. Off.*, 23 avril 1913.
3. *Journ. Off.*, 8 avril 1913.

tion du droit maritime. — Deux conventions ont été signées à Bruxelles le 23 septembre 1910 pour l'unification du droit maritime ; elles ont trait, la première, à l'unification de certaines règles en matière d'assistance et de sauvetage maritimes ; la seconde, à l'unification de certaines règles en matière d'abordage. L'état du protocole est le suivant : la première convention (assistance et sauvetage) a été signée par la France, l'Allemagne, la République Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Brésil, le Chili, Cuba, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Japon, le Mexique, le Nicaragua, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Suède et l'Uruguay.

Les ratifications de cet acte ont été déposées à Bruxelles le 1er février 1913 par les États suivants : la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, le Mexique, les Pays-Bas, la Roumanie et la Russie ; l'Allemagne a adhéré à la convention pour toutes ses colonies, sous réserve de n'en pas appliquer les règles aux indigènes ; la Grande-Bretagne a adhéré pour la plupart de ses colonies et possessions.

La deuxième convention (abordage) a été signée par les États suivants : France, Allemagne, République Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Chili, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Japon, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Russie, Suède, Uruguay. Ont déposé les ratifications, à la date du 1er février 1913 : la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Grande-Bretagne, le Mexique, les Pays-Bas, la Roumanie et la Russie ; l'Allemagne a adhéré pour l'ensemble de ses colonies sous les mêmes réserves qu'à la première convention ; l'Angleterre a adhéré pour un certain nombre de ses colonies et protectorats.

Depuis le 1er février 1913, ont eu lieu les adhésions ou ratifications suivantes : adhésion de la *Nouvelle-Zélande* aux deux conventions, ratification des deux conventions par le *Danemark* et par le *Portugal*.

Office pour l'étude des produits alimentaires. — Une conférence internationale qui s'est réunie à Paris le 7 octobre 1912 a étudié

la question de la création d'un office pour l'étude des produits alimentaires.

Conférence de l'heure. — Paris a été le siège en 1912 d'une importante conférence internationale, la *conférence de l'heure* [1]. Quatre-vingts délégués appartenant à seize nations différentes ont tenu leurs délibérations à l'Observatoire du 15 au 23 octobre. Le résultat en a été formulé en vœux dont les uns sont purement scientifiques, tandis que les autres sont d'ordre administratif [2].

Conférence internationale des expositions. — Une convention internationale sur les expositions a été élaborée par une conférence réunie à Berlin du 8 au 26 octobre 1912. Cette conférence groupait les représentants de seize États : l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède et la Suisse [3].

1. Voyez l'article de M. G. Lecointe dans la *Vie Internationale* (Bruxelles), 1912, p. 43 à 60.

2. Parmi ces derniers, un des plus importants est celui qui fixe à Paris un Bureau international de l'heure, véritable centre horaire mondial, entretenu à frais communs par les États adhérents.

Au nombre des vœux scientifiques il y en a un qui unifie complètement les signaux horaires envoyés par tous les postes radiotélégraphiques : cette unification commencera le 1er juillet 1913 ; jusque-là les signaux resteront les mêmes que par le passé.

A cette date du 1er juillet 1913 on prévoit que treize grands centres radiotélégraphiques, situés en Europe, en Afrique et en Amérique, couvriront déjà de tels signaux la moitié au moins de la terre.

La conférence a demandé aussi l'extension des avertissements météorologiques et autres utiles à la navigation, à l'agriculture, à l'aviation, etc.

D'après un autre de ces vœux, les administrations télégraphiques devront s'efforcer de constituer dans un grand nombre de leurs bureaux des centres horaires et étudier les moyens de donner l'heure aux particuliers.

Finalement une commission provisoire a été chargée par la conférence de veiller à l'exécution de ses décisions. Cette commission a procédé immédiatement à la rédaction du projet de statut qui doit être soumis à l'approbation des divers États adhérents. En attendant cette adhésion des États, l'Observatoire de Paris remplira les fonctions de Bureau central de l'heure.

3. Le but de la conférence était de réglementer les expositions. En premier lieu, il s'agissait de les classer en expositions *universelles* ou *spéciales*, d'après le nombre des productions de l'activité humaine qu'elles embrassent ; en expositions *officielles*, *officiellement reconnues* ou *privées*, suivant les modalités de leur organisation, c'est-à-dire suivant qu'elles sont organisées par le Gouvernement, patronnées par le Gouvernement, ou indépendantes des pouvoirs publics ; enfin en expositions *nationales* ou *internationales*, suivant l'origine des produits appelés à y figurer.

Les participations aux expositions ont été classées de la même manière

Conférence internationale de l'assistance aux Étrangers. — Provoquée par l'initiative du Danemark, à la suite du Congrès international d'assistance tenu à Copenhague en 1910, une conférence officielle internationale s'est tenue à Paris du 16 novembre au 3 décembre 1912 en vue de régler l'assistance à donner aux Étrangers. Vingt États s'y trouvaient représentés : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Russie, Suède, Suisse. La Conférence a abouti à un projet de convention, complété par trois vœux [1]. La convention s'inspire de deux principes admis à l'unani-

que les expositions elles-mêmes, suivant que les Gouvernements les acceptent ou non. Et la convention a fixé les garanties à exiger par les Gouvernements pour qu'une exposition soit officiellement reconnue par eux.

Les délégués à la conférence ont ensuite délimité les champs d'action des expositions : après avoir mis à part celle des beaux-arts, celles qui ont un caractère exclusivement scientifique ou artistique, celles qui ont un caractère administratif (services publics), et les concours temporaires, concours de primeurs, de fleurs, etc.), ils ont décidé que dans chaque pays il y aurait une section nationale pour chaque exposition, et que cette section ne pourrait présenter que des produits *nationaux*, issus de son territoire.

Pour ce qui est de la pérennité, nous avons dit que dans chaque pays adhérent, il ne pourrait désormais y avoir qu'une exposition tous les dix ans, et que dans l'ensemble de ces pays, il n'y aurait qu'une exposition dans une période de trois ans.

La convention règle les attributions des commissaires généraux des Gouvernements. Elle stipule que les invitations devront être lancées dans un délai minimum et être accompagnées du règlement de l'exposition et de toute une documentation précisant : les mesures prises pour assurer la protection des inventions brevetables, la sécurité des personnes et des choses, pour le transport et la manutention des marchandises, pour les formalités douanières, etc. Quant à la durée maxima des expositions, elle est fixée à six mois.

Les délégués ont ensuite réglé la question des appellations géographiques : il est interdit de se servir d'une appellation géographique se rapportant à un pays participant sans l'autorisation des représentants officiels de ce pays. Exemple : la France participant officiellement à l'Exposition internationale de Gand, un Belge, un Allemand ou un industriel de toute autre nationalité ne pourra exploiter dans l'enceinte de l'exposition un restaurant qui s'appellerait *Restaurant Français* ou *Restaurant de Paris*. Les derniers articles de la convention fixent les règles des concours, le recrutement, la composition et les attributions du jury.

Lorsqu'une exposition sera organisée par un pays n'ayant pas adhéré à la conférence, les pays contractants procéderont toujours, avant d'y participer, à un échange de vues préalable. En outre, ils s'engagent à poursuivre les expositions fictives ou frauduleuses, ainsi que le trafic des récompenses.

La convention jouera à partir du 1er novembre 1912, c'est-à-dire pour toutes les expositions dont les invitations n'auront pas été lancées à cette date.

1. Voir *Rev. de droit international privé*, 1913, pp. 385 à 403 et *ibid.*, 617 à 628.

mité par les délégués de divers États : en matière d'assistance *temporaire* l'assimilation de l'étranger au national doit être complète ; en matière d'assistance *prolongée* il y a lieu à rapatriement et éventuellement à remboursement des dépenses dans des cas limitativement énumérés.

Les vœux se réfèrent : 1° à certains cas d'assistance aux enfants abandonnés de nationalité étrangère ; 2° à une convention à l'effet d'établir un statut international des associations et établissements constitués en vue de l'assistance aux Étrangers ; 3° au bureau international d'informations et d'études sur l'assistance aux Étrangers.

L'œuvre de la Conférence apparaît comme provisoire. « La Conférence, est-il dit dans le Protocole, a décidé de suspendre ses travaux jusqu'au 15 avril 1913, afin de permettre à ses membres de fournir à leurs Gouvernements respectifs les renseignements et explications de nature à faciliter la signature de la convention par des plénipotentiaires. » La seconde session ne s'est pas tenue à la date indiquée.

Conférence de Berne pour la protection des travailleurs. — Le 15 septembre 1913 s'est ouverte à Berne une conférence internationale convoquée par le Gouvernement helvétique et ayant pour objet de jeter les bases d'une législation identique entre tous les Gouvernements adhérents sur la protection du travail et, en particulier, du travail des enfants et des femmes.

Cette législation doit comporter : 1° la limitation de la journée de travail à dix heures pour les femmes et les enfants dans l'industrie ; 2° la réglementation du travail de nuit des enfants jusqu'à dix-huit ans.

IV

ACTES INTERNATIONAUX D'ORDRE JURIDIQUE

Accords en matière de procédure. — La *France* et la *Belgique* ont signé à Bruxelles le 2 octobre 1912 une déclaration en vue de simplifier les règles actuellement suivies pour la transmission des actes judiciaires en matière civile et commerciale. Cette déclaration [1] est entrée en vigueur le 1er février 1913.

1. *Journ. Off.*, 1er nov. 1912.

La *France* a signé à Berne avec la *Suisse*, le 1er février 1913, une convention pour la transmission des actes judiciaires et extra-judiciaires et des commissions rogatoires en matière civile et commerciale[1]. Cette déclaration est entrée en vigueur le 19 juillet 1913.

Portugal, Brésil. — Le Brésil a dénoncé le 3 mai 1913 la convention de 1855 passée avec le Portugal au sujet de la répression des crimes de falsification de la monnaie, des titres et au sujet de la circulation monétaire légale dans les deux pays.

France, Allemagne. — Le 26 juillet 1913 M. Jules Cambon, ambassadeur de France à Berlin, et M. de Jagow, secrétaire d'État allemand aux Affaires étrangères ont déterminé, par un échange de lettres publiées au *Journal Officiel* du 12 août, les règles à adopter pour les relations aériennes entre la France et l'Allemagne. Cet accord prévoit notamment, dans un intérêt de sécurité nationale, l'interdiction de survoler certaines zones fixées par la réglementation interne de chacune des nations contractantes.

Institut de droit international. — L'Institut de droit international a tenu cette année à Oxford, du 4 au 9 août, sous la présidence de M. Holland, sa vingt-huitième session. Il a voté un Manuel des lois de la guerre maritime dans les rapports entre belligérants, rapporté par M. Fauchille.

V

ACTES INTERNATIONAUX EN MATIÈRE D'ARBITRAGE

A. — Traités d'arbitrage permanent

Les *États-Unis* ont renouvelé leurs différents accords en matière d'arbitrage qui, conclus pour cinq années en 1908, se trouvaient venir à expiration en 1913.

Le 13 février 1913 (échange des ratifications à Washington le 15 mars) ils ont prolongé de cinq années leur accord avec la *France ;* ils ont fait de même le 28 mai 1913 avec l'*Italie,* le

1. *Journ. Off.*, 23 avril 1913.

29 mai 1913 avec l'*Espagne*, le 31 mai avec la *Grande-Bretagne*, le 16 juin avec la *Norvège*, le 28 juin avec le *Portugal*, le 18 août avec la *Suède*, le 24 août avec le *Japon*.

Signalons que le 24 avril 1913 le Secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères présenta aux représentants diplomatiques des différentes Puissances à Washington un plan pour le maintien de la paix du monde, prévoyant que tous les différends feront, avant la déclaration de guerre, l'objet d'une enquête devant une Commission internationale.

Ont été échangées le 24 janvier 1913 entre *Cuba* et le *Venezuela* les ratifications d'un traité d'arbitrage permanent signé par les deux Républiques le 14 juillet 1910.

La convention *franco-espagnole* du 27 novembre 1912 relative au Maroc contient une clause intéressante concernant l'arbitrage ; il y est stipulé (art. 27) que les conventions d'arbitrage permanent entre les deux États ainsi que la convention générale de La Haye du 18 octobre 1907 s'appliqueront aux différends qui viendraient à s'élever entre les parties contractantes au sujet de l'interprétation et de l'application des dispositions de la convention et qui n'auraient pas été réglées par la voie diplomatique.

Le protocole *franco-vénézuélien* du 11 février 1913, plus haut signalé, prévoit lui aussi le recours à l'arbitrage. Une Commission arbitrale sera instituée dans des délais fixés par la convention ; elle comprendra un arbitre nommé par chacune des parties et un surarbitre désigné soit d'accord par les parties, soit par une Puissance tierce désignée d'accord, soit d'accord par deux Puissances tierces désignées par les parties. Le protocole contient des dispositions détaillées sur la compétence de la Commission arbitrale et son fonctionnement.

B. — Compromis signés

Le Congrès péruvien a pris, le 14 décembre 1912, la décision de soumettre à la Cour d'arbitrage de La Haye les différends financiers existant entre le *Pérou* et la *France*.

Au mois de janvier 1913 les Gouvernements *neerlandais* et *portugais* ont convenu de soumettre à l'arbitrage du Président de la Confédération helvétique leur différend relatif à la délimitation de leurs possessions respectives dans l'île de Timor.

Cette décision a provoqué en Hollande un certain étonnement ; l'opinion publique a été d'autant plus surprise de voir le litige échapper à la Cour de La Haye que, par un traité, en date du 1er octobre 1904, les deux États s'étaient engagés à porter devant elle tous les différends susceptibles d'être tranchés par voie d'arbitrage et notamment ceux qui pourraient résulter de leur possession commune de Timor.

C. — Travaux des tribunaux arbitraux et sentences rendues

Le 11 novembre 1912 la Cour permanente d'arbitrage de la Haye a rendu sa sentence terminant le *litige russo-turc* relatif aux dommages-intérêts réclamés par la Russie pour le retard apporté dans le paiement des indemnités dues aux particuliers russes lésés par la guerre de 1877-1878. Le tribunal, constitué en conformité du compromis d'arbitrage signé à Constantinople entre les deux États le 22 juillet-4 août 1910, comprenait comme arbitres le baron Taube et M. Mandelstam, Hérante Abro Bey et Réchid Bey et, comme surarbitre, M. Lardy[1].

Cette sentence est la onzième qui ait été rendue par la Cour permanente d'arbitrage.

Italie, France. — Le 6 mai 1913 la Cour permanente d'arbitrage de La Haye a rendu sa sentence dans les affaires des vapeurs français saisis au cours de la guerre italo-turque, le *Carthage* et le *Manouba*. L'affaire du *Tavignano* a été disjointe sur la demande des agents des deux Gouvernements italien et français pour être réglée directement entre les chancelleries. Le tribunal était composé de M. Louis Renault et du baron Taube, de M. Kriege et de M. Fusinato : il était présidé par le surarbitre, M. L. de Hammarskjöld. La sentence porte que les autorités navales italiennes n'étaient pas en droit de procéder à la capture et à la saisie

1. La Cour a jugé « qu'en principe le gouvernement impérial Ottoman était tenu, vis-à-vis du gouvernement impérial de Russie, à des indemnités moratoires à partir du 31 décembre 1890 12 janvier 1891, date de la réception d'une mise en demeure explicite et régulière ; mais que, de fait, le bénéfice de cette mise en demeure ayant cessé pour le gouvernement impérial de Russie par suite de la renonciation subséquente de son ambassade à Constantinople, le gouvernement impérial Ottoman n'est pas tenu aujourd'hui de lui payer des dommages-intérêts à raison des dates auxquelles a été effectué le paiement des indemnités ».

momentanée du vapeur postal français *Carthage*. Le Gouvernement italien est condamné au paiement de 100.000 francs pour les pertes et les dommages éprouvés par les particuliers intéressés.

En ce qui concerne le vapeur postal français *Manouba*, la sentence porte que les autorités italiennes n'étaient pas en droit de le capturer et de le conduire à Cagliari. Une fois ce navire conduit à Cagliari, les autorités, dit la sentence, étaient en droit de procéder à la saisie momentanée du *Manouba* et à l'arrestation des 29 passagers ottomans qui y étaient embarqués. Le Gouvernement italien est condamné au paiement de 40.000 francs pour les pertes et dommages éprouvés par les intéressés à raison de la capture et de la conduite du *Manouba* à Cagliari.

États-Unis, Grande-Bretagne. — Le tribunal arbitral constitué suivant compromis du 18 août 1910 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis pour connaître de réclamations pécuniaires déjà séculaires, s'est réuni à Washington du 13 au 17 mai 1913 et à Ottawa du 9 au 18 juin 1913. Présidé par M. Fromageot, surarbitre, ce tribunal a rendu des jugements dans quatre affaires et s'est ajourné à Washington le 9 mars 1914. Les règles de procédure suivies ont été celles sur lesquelles les agents des deux Gouvernements s'étaient mis d'accord le 11 juillet 1912.

Inauguration du Palais de la Paix. — Le Palais de la Paix, dû à la munificence de M. Andrew Carnegie, a été inauguré solennellement à La Haye, le 28 août 1913, en présence de la reine des Pays-Bas.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Par Daniel BELLET.

I

LES AFFAIRES EN 1912-1913

En dépit de toutes les discussions auxquelles a donné lieu ce sujet, il est bien certain que la période qui s'est écoulée de septembre 1912 à la fin de septembre 1913, est une période de crise industrielle, commerciale et boursière ; tout au plus, peut-on dire qu'elle a présenté un caractère très atténué, qu'il y a eu plutôt ralentissement des affaires que crise générale, avec ses conséquences funestes ; mais les caractéristiques sont là qui laissent la chose indubitable. Ce qu'il y a, au surplus, de curieux, c'est que cette crise a commencé à peu près exactement avec les premiers jours d'octobre 1912 et que, dès maintenant, on croit en voir approcher le terme ; elle avait été prévue notamment par le directeur de la Deutsche Bank, M. de Gwigner, qui annonçait, avant même octobre 1912, l'arrivée d'une période de « vaches maigres ». On sortait pourtant d'une période de grande activité industrielle et commerciale, mais, comme souvent, le développement fiévreux des affaires, les besoins de crédit et de capitaux annonçaient qu'on était au sommet, pour ainsi dire, de la courbe, et que si les moyens de crédit, les disponibilités de capitaux ne marchaient pas de pair avec ces besoins, on en

arriverait véritablement à une crise et à une liquidation plus ou moins rapide. Heureusement, la liquidation a-t-elle été très vite. Aussi bien, les quelques indices que nous allons consulter vont confirmer ces constatations d'ensemble : abaissement des prix, dégonflement des valeurs de bourse, diminution des capitaux lancés dans la circulation, chiffre élevé de billets de banque, portefeuille assez gros, avances sur titres importantes. Tous les phénomènes habituels d'une année de crise se sont montrés, aussi bien dans la baisse des prix et des cours que dans la cherté des capitaux, dans la diminution de l'encaisse métallique des banques d'émission. Comme l'a fait observer M. Yves Guyot, cette crise a été étonnamment facilitée par une surconsommation de capitaux, surconsommation due beaucoup plutôt à l'état de guerre prolongé qu'aux immobilisations industrielles, au contraire de ce qui s'était produit en 1907, par exemple. Suivant le mot de M. Cottrel, les phénomènes d'ordre politique et psychologique ont eu le pas sur les autres. Les besoins d'argent des puissances en guerre se sont superposés aux effets de l'inquiétude. Et ces besoins d'argent ont paru d'autant plus que beaucoup de gens pensaient à thésauriser. La révolution chinoise, la révolution mexicaine ont encore exercé une influence perturbatrice. La crise boursière a éclaté au milieu de l'activité générale, de façon presque foudroyante ; mais il faut dire qu'auparavant, le marché monétaire avait été très tourmenté, en raison même des événements politiques, le taux de l'escompte l'avait bien montré. Nous allons constater à divers indices bien nets que la cherté de l'argent, le prix du loyer de l'argent, est une des causes prédominantes de la situation de la période annuelle que nous examinons. Il est bien certain que l'ère de prospérité industrielle qui a été nettement marquée dans le monde entier pendant deux années, approchait naturellement de son point culminant, ce qui devait amener ensuite un ralentissement général de l'activité. Mais les choses ont été considérablement hâtées par une véritable famine de capital, sous l'influence, en très grande partie, d'une destruction énorme de capitaux de toutes sortes, causée par la guerre, qui, en même temps, entraînait le chômage industriel sur bien des points, faute de bras, et faute de commandes.

Le mouvement des prix. — En examinant les prix, les indices

économiques depuis la fin de septembre 1912, nous trouvons des preuves de ce que nous venons d'avancer. D'abord surexcitation très vive, puis tassement, et enfin chute. Le fait est que si nous interrogeons les Index numbers de *The Economist*, nous constatons que, en octobre et en novembre 1912, le chiffre total atteint respectivement 2.722 et 2.721, alors que le chiffre de septembre avait été 2.740 ; il est vrai que le chiffre d'août avait été de 2.722, et que, en décembre 1912, on atteignait 2.747. On restait encore à 2.732 en janvier 1913. Pour bien apprécier la valeur de ces chiffres, il faut songer aux totaux de 2.613 en janvier 1912, de 2 667 en février, de 2.791 en mars, et même de 2.605 en juin. Au surplus, la base moyenne de 1901-1905 était de 2.200. On peut donc dire que les prix sont toujours élevés, que la vie continue d'être fort chère. Toutefois, durant le reste de la période annuelle considérée, nous assistons à la chute à laquelle nous faisions allusion. C'est un total de 2.717 en février et en mars, qui remonte à 2.729 en avril, mais pour descendre à 2.694 en mai, à 2.669 en juin ; la légère remontée qui se fait sentir ramène les chiffres de 2.680 en juillet, 2.693 en août, 2.714 en septembre. Nous sommes loin des 2.791 de mars 1912. D'octobre 1912 à septembre 1913, on est passé de 607 à 583 pour les céréales et les viandes ; de 364 à 359 pour les autres matières alimentaires ; de 602,5 à 671 pour les textiles, ce qui accuse une situation un peu à part : de 537 à 523 pour les matières minérales ; de 611,5 à 587 pour les autres produits faisant l'objet des relevés. A consulter, d'autre part, les indices économiques du ministère des Finances français, on constate dans le mouvement général des prix une courbe descendante, particulièrement dans le mois de juin 1912, avec une petite remontée en septembre de la même année. Il semble, du reste, qu'il s'est fait un relèvement en septembre 1913, ce qui supposerait la liquidation de la crise, que l'on considère volontiers comme en train de se faire : cela est confirmé par l'examen de la situation des banques. La chute des prix avait été escomptée par M. Sauerbeck (qui vient d'abandonner la rédaction de ses *Index* et l'a transmise à Sir George Baith) : il faisait remarquer que, malgré les symptômes favorables de la fin de l'année, si l'on rapprochait les prix actuels de l'énorme production dans le monde et de la demande sans cesse croissante d'or, on était amené à se demander si l'on n'avait pas atteint un niveau un peu élevé. Il admettait

qu'après une bonne récolte, certaines denrées s'étant élevées à des prix de famine verraient leurs cours subir une réaction et que, pour les matières premières, elles paraissaient avoir atteint leur point culminant. On semble d'ailleurs d'accord pour estimer que ce n'est point la production de l'or qui, en vertu de la théorie quantitative, influencerait les prix. La tension monétaire s'aggrave en dépit de cet accroissement de la production de l'or. M. Paul Leroy-Beaulieu notamment attribue la hausse à des séries de mauvaises récoltes ou à des épizooties, à l'élan industriel, demandant de plus en plus de matières premières, à la hausse des salaires accompagnée d'une réduction de la journée de travail et au développement de l'aisance générale.

L'escompte et les banques. — Pour cette marchandise spéciale qu'est l'argent, les prix se sont manifestés particulièrement hauts sous la forme d'une tension générale monétaire. Dès la fin de 1912, on pouvait prévoir combien on ferait la chasse aux capitaux, combien les demandes afflueraient pour réparer les désastres ou les pertes des guerres et des armements. La tension monétaire a été un des éléments de la dépression des marchés financiers, la situation se traduisant par le taux de l'escompte ; on a vu celui de la Banque d'Angleterre s'élever, au mois de septembre, de 4 1/2 à 5 p. 100, alors qu'il était de 4 p. 100 depuis trois années : ce qui accusait déjà une montée très sensible par rapport à ce qu'il avait été à la fin du XIXe siècle. Aussi bien, dès la fin du second trimestre en 1913, tandis que le taux était demeuré à 4 p. 100 à la Banque de France, à 4 1/2 à la Banque d'Angleterre et à la Banque d'Espagne, celui de 5 p. 100 était appliqué par la Banque Nationale de Belgique, la Banque Nationale de Danemark, la Banque Néerlandaise et la Banque Nationale Suisse. Mais les taux de 5 1/2 et de 6 p. 100 prédominaient en Europe, notamment celui de 6 p. 100, qui était appliqué par la Banque de l'Empire allemand, la Banque d'Autriche-Hongrie, la Banque d'État de Russie ; dans certains pays, on atteignait des taux supérieurs à 6 et même à 6 1/2. Si l'on se reportait de deux ans en arrière, on verrait une différence énorme à cet égard du taux de l'escompte. Pour l'escompte hors banque, on aurait fait des constatations très analogues, cet escompte étant passé de 4,21 à 5,6, pour Berlin, entre le mois de mai 1912 et le

mois de mai 1913 ; de 3,57 à 4,32 pour Londres, et de 3,12 à 3,95 pour Paris. Le fait même que la Banque d'Angleterre avait jugé nécessaire de revenir en arrière dès le mois d'avril 1913, en relevant son escompte, montre bien qu'il se produisait une véritable crise. Heureusement a-t-elle été d'ampleur réduite, il y a une étrange différence entre cette crise de 1913 et celle de 1907 : pour celle-ci, en effet, le taux de l'escompte, en particulier, était monté à 7 et à 7 1/2. Cette fois, pourtant, il s'agit d'une crise politique, et aussi psychologique, qui atteint le crédit dans sa source, et dont la répercussion se fait sentir particulièrement sur le grand marché des capitaux qu'est Paris. On avait déjà pu prévoir tout cela en octobre et en novembre 1912 en voyant, d'une part, l'Autriche-Hongrie élever le taux de son escompte à 5 1/2 et la Reichsbank porter le sien à 6. Cela coïncidait avec l'élévation à 6 p. 100 en Italie et avec le passage, en Banque de France, de 3 1/2 à 4 p. 100. L'espoir d'amélioration qui s'était manifesté par la réduction au mois d'avril du taux de la Banque d'Angleterre, de 5 à 4 1/2, ne devait être qu'une illusion temporaire. Il est à noter que dans les pays allemands en particulier, des signes peu favorables avaient pu être constatés de très bonne heure, la répercussion de la tension monétaire, s'était fait sentir presque immédiatement : on avait vu les dépôts à vue diminuer sensiblement, les prêts sur titres et le portefeuille monter très vite et devenir chargés, l'encaisse métallique diminuer, tandis que les billets en circulation augmentaient. En décembre notamment, le taux des reports était extrêmement haut, il s'est produit en même temps, dans les banques et dans les Caisses d'épargne, des retraits énormes : ce phénomène a pu être constaté dans une foule de pays, spécialement en France pour les Caisses d'épargne, le public se mettant à thésauriser. Tout cela n'empêche que les grands Instituts d'émission, les grandes banques, possédaient une encaisse métallique considérable. C'étaient, par exemple, 6 milliards 1/2 pour le Trésor des États-Unis, 3.800 millions (d'or bien entendu), pour le Trésor de Russie, 3.300 millions pour la Banque de France, 1.350 millions pour la Banque de l'Empire allemand, 1.280 millions pour la Banque d'Autriche-Hongrie, etc... ; cela représentait, à la fin du deuxième trimestre de 1913, 23.660 millions d'or et 29.090 millions d'encaisse métallique générale. En deux années, ce stock d'or avait augmenté de plus de

2 400 millions. Il est vrai que la circulation des billets de banque d'État dépassait étrangement ce stock. Toutes ces observations confirmeraient celles que nous avons déjà faites pour les encaisses disponibles des grands établissements de crédit français ; on s'apercevrait qu'ils étaient passés du total de 501 millions à 427 seulement, entre la fin de 1912 et la fin de juin 1913. Quant aux dépôts de fonds, ils se sont un peu relevés, de 2 386 millions à 2.421. Mais pour chacun de ces établissements, pour ainsi dire, le portefeuille commercial a beaucoup monté entre ces deux époques : de 1.411 à 1.499 millions pour le Crédit Lyonnais, de 124 à 143 pour le Crédit industriel, etc... Pour la Banque de France, au même moment, le portefeuille atteignait encore 1.683 millions, les avances sur titres 747 millions, chiffre en décroissance cependant sur les maxima de 1912, mais étrangement plus élevé que la normale.

On comprend que, par suite des circonstances, les valeurs de bourse en général commencèrent de baisser ; on avait le désir et le besoin de se procurer des capitaux, pour compenser les déperditions subies ; les émissions ne pouvaient être que difficiles, les capitaux manquant ou du moins ne se présentant pas souvent, du fait de ceux qui thésaurisaient et qui redoutaient des complications. Le total des émissions 1912, en France par exemple, avait été très élevé, dépassant 5.040 millions ; il est vrai que, durant le premier semestre de 1913, on a atteint le chiffre de 2.997 millions, mais le second semestre, du moins la partie que nous avons à en examiner, n'a pu se traduire que par des totaux bien minimes. Dès la fin de 1912, alors que pourtant les indices de la crise par laquelle on passait n'étaient pas aussi nets que plus tard, on voyait, sur le marché américain en particulier, une véritable bourrasque de baisse ; à plus forte raison, au mois de mai 1913, en France et ailleurs, pouvait-on constater une dépression d'ensemble sur les valeurs mobilières, résultant en partie du besoin de capitaux et aussi des menaces de taxation contre la richesse acquise et contre les valeurs de bourse. Les fonds d'État étaient parmi les plus frappés, par suite aussi de l'augmentation des dépenses budgétaires qui se préparait ou se faisait dans un très grand nombre de pays, pour les besoins militaires spécialement. Les retraits importants aux Caisses d'épargne avaient inévitablement une action sur le cours des fonds d'État, surtout dans les pays où les capitaux des

Caisses sont placés en ces valeurs. La crise boursière, qui est forcément une crise financière, a été bien accusée par la diminution considérable du rendement de l'impôt sur les opérations de bourse, en France, et aussi en Allemagne. Au mois d'août, dans ce dernier pays, on s'est inquiété du marasme complet des transactions boursières et financières, le timbre sur les titres et les transactions en bourse accusant les moins-values les plus sensibles par rapport aux mois antérieurs, par rapport également à la période correspondante de l'année précédente. Certaines gens affirmaient que l'Allemagne était désespérément à la recherche de capitaux, et, de toutes parts, on réclamait la paix pour mettre fin à la situation financière et monétaire. On avait, précisément en Allemagne, assisté pendant le premier trimestre de 1913, à une dépression formidable dans les émissions, par rapport à 1912 ; la diminution atteignait près de 50 p. 100, les 280 millions de francs à peu près d'émissions étant fort en dessous de tous les chiffres des années antérieures, même de 1908. En Grande-Bretagne, on avait bien vu, durant le premier trimestre, émettre quelque 50 millions de livres de valeurs mobilières diverses (il était à noter, du reste, que les emprunts d'État formaient une grosse part de ce chiffre) ; les émissions du second trimestre avaient atteint 70 millions de livres, ce qui manifestait la faim de capitaux qu'on ressentait un peu partout ; mais le troisième trimestre n'a donné que moins de 30 millions : cela laisse supposer que pour l'ensemble de l'année on sera étrangement en dessous des 211 millions d'émissions de 1912, à plus forte raison des 267 millions de 1910. On devra ensuite rattraper vivement ce retard, étant donnés les besoins auxquels nous avons fait allusion.

Le commerce. — La brièveté de la crise réelle qui s'est produite, mais qui semble déjà en train de se dénouer, a empêché que le mouvement commercial, dans l'ensemble du monde, souffrît beaucoup. Pour ce qui est de la France, son commerce a continué d'accuser un progrès très sensible sur les périodes précédentes. Il est pourtant à remarquer une dépression relative dans les exportations, surtout de matières nécessaires à l'industrie, et aussi sur les objets fabriqués et sur les matières nécessaires à l'industrie également, en provenance de l'étranger. En Grande-Bretagne, pays qui est

toujours à examiner en ces matières de commerce international, la situation a été très satisfaisante dans l'ensemble. A la vérité, les modifications des échanges commerciaux ne suivent qu'à une certaine distance l'évolution de la situation financière et de la situation économique générale. Aussi est-il caractéristique de remarquer que, durant la toute dernière période de l'exercice 1912-1913 examinée ici, il s'est manifesté dans le commerce anglais une diminution dans les importations, et un ralentissement dans l'accroissement continu des exportations. Mais on ne croit pas pouvoir en déduire une situation alarmante pour la fin de l'année 1913. Aussi bien, de grandes modifications ont été apportées dans les régimes douaniers, notamment dans celui des États-Unis, et les industriels et commerçants eux-mêmes pensent que cette transformation surexcitera les échanges dans l'un et l'autre sens. La seule chose presque dont on s'inquiète, c'est la possibilité pour les industriels de se procurer facilement les capitaux dont ils auront besoin, la mise en œuvre de ces capitaux étant nécessaire pour le développement même des échanges commerciaux. Si nous considérions plus particulièrement l'Allemagne, où nous avons vu la tension monétaire se faire sentir de façon si violente, et plus qu'ailleurs, nous constaterions pourtant que, dans le domaine des échanges extérieurs, la situation est restée en général satisfaisante. Il est à noter, au surplus, que les exportations ont eu tendance à monter plus vite que les importations : ce qui, pour beaucoup de gens, laisse supposer que peut-être un recul correspondant de l'exportation se produira ensuite, sous l'influence de la crise ou de la liquidation de la crise ; c'est le phénomène auquel nous faisions allusion tout à l'heure, le retard constaté dans les phénomènes commerciaux par rapport aux phénomènes industriels, au cas de crise, de trouble, frappant ces derniers.

L'industrie. — Le sentiment d'insécurité, ou tout au moins d'instabilité, qui règne depuis à peu près une année sous l'influence de guerres presque continues, a troublé profondément l'industrie. On a, il est vrai, vécu longtemps, soit sur les suites de l'activité qui régnait antérieurement, soit dans un état d'activité artificielle, toute crise économique et commerciale supposant d'abord un mouvement de surexcitation. Et le fait est qu'en Allemagne, pays

pourtant profondément touché à l'heure actuelle par la liquidation de la crise, la situation industrielle était considérée comme très satisfaisante, les perspectives excellentes, à la fin de 1912. Les industries textiles, entre autres, s'accusaient comme très chargées à la fin de l'année. Depuis lors, l'état des choses a changé assez sérieusement : nous en trouverons des preuves pour l'industrie métallurgique en particulier. En France, le même phénomène s'est accusé : alors qu'au commencement de l'année 1913 chacun se montrait très satisfait des commandes, du mouvement des affaires, au mois de septembre on est arrivé à considérer l'avenir sous un jour assez peu favorable, en se demandant ce que durerait la crise. Aux États-Unis, où l'industrie est si forte consommatrice de capitaux, l'état de gêne que nous avons noté à ce propos a eu, comme de juste, ses conséquences inévitables, les faillites se sont multipliées. Il est vrai que la discussion des tarifs et l'attente de modifications dans les taxes pouvaient temporairement gêner les industries. Pour ce qui est de l'industrie en Grande-Bretagne, le développement de la période annuelle 1912-1913 avait donné des résultats tout à fait heureux. Et à consulter notamment les chiffres établis par *The Economist*, cette extension remarquable s'était accusée encore au commencement de 1913, on considérait l'industrie comme plus active, à ce moment, qu'elle n'avait jamais été durant aucune période précédente de l'histoire du pays, et, en dépit de l'élévation des prix, les bénéfices étaient très satisfaisants. De façon générale, le troisième trimestre de 1913 a permis de constater des résultats peut-être encore plus satisfaisants ; et cependant, on s'accordait à pressentir un déclin pour les mois suivants, la chute inévitable résultant de la période de liquidation.

La métallurgie. — Tout logiquement, l'industrie métallurgique, et en particulier sidérurgique, a présenté les mêmes caractères que l'industrie générale et les autres manifestations économiques. Aux États-Unis, par exemple, la production de la fonte, qui était de 8.282.000 tonnes pour le dernier trimestre de 1912, a pu s'élever à 8.335 pour le deuxième trimestre de 1913, mais elle est retombée à 7.782.000 pendant le troisième trimestre. En Allemagne, où la restriction de la production se fait moins vite qu'en pays américain, on est encore à 4.875.000 tonnes pour ce troisième trimestre,

chiffre de beaucoup le plus élevé que l'on ait atteint depuis le mois de septembre 1912. En France, par contre, la production durant le troisième trimestre de 1913 n'a été que de 1.274.000 tonnes, alors qu'elle avait atteint 1.282.000 tonnes pendant le quatrième trimestre de 1912. A considérer isolément la France, nous verrions que l'industrie métallurgique a subi un véritable coup de fouet jusque vers la moitié de l'année 1913, mais aujourd'hui les intéressés reconnaissent l'ouverture d'une crise, qui a été avancée par les événements politiques, et qui était devenue inévitable à la suite de la période de grande activité traversée en 1911 et 1912. On explique la situation en disant que le prix de l'argent ralentit toutes les branches de l'activité humaine ; certains métallurgistes, en dépit des commandes que l'on escompte, envisagent même la possibilité d'une crise de deux ou trois ans. La chose est un peu inquiétante, étant donné que toutes les usines métallurgiques en France, comme dans beaucoup d'autres pays, ont multiplié leurs installations pour puissamment développer leur production. Le commerce et la consommation ont commencé de se renfermer dans une abstention presque générale ; les commandes inscrites s'épuisent. Le ralentissement est certain, comme le faisait remarquer M. Cottrel, et il n'est pas spécial à l'industrie métallurgique. Il y a déjà assez longtemps que la métallurgie allemande a donné des signes de faiblesse, en dépit des primes à l'exportation ; et une grande banque allemande, dans une circulaire confidentielle remontant à plusieurs mois, signalait le fléchissement de l'activité industrielle et la réserve dans laquelle se tenait la clientèle. Les débouchés se sont restreints, et du fait de la guerre, et par suite de la moindre prospérité de beaucoup de pays d'Outre-mer. Cette situation est d'autant plus inquiétante pour l'Allemagne, qu'on était arrivé encore plus qu'en France, à développer la production, qu'on marchait presque à raison de 20 millions de tonnes par an pour la fonte. La chute des prix a été énorme sur le marché métallurgique allemand, les principales commandes qu'on puisse attendre dès maintenant sont des commandes militaires, et elles ne suffiront pas pour cette surexcitation de la production. La situation est quelque peu analogue dans tous les autres pays (peut-être la Russie devrait-elle être mise un peu à part) ; il va falloir réduire la production, et les prix diminueront encore sans doute. Aux

États-Unis, l'incertitude règne, le consommateur achète simplement ce qu'il lui faut, et la situation est d'autant plus caractéristique et regrettable que, pendant tout le commencement de l'année, on avait considéré que l'industrie sidérurgique se présentait de la façon la plus encourageante. Notons que la production de la fonte pendant l'année 1912, avait pu atteindre 29.320.000 tonnes, soit près de 2 millions 1/2 de tonnes de plus que pendant l'année la plus productrice.

Les produits minéraux. — Un minéral sur lequel nous n'avons pas l'habitude d'attirer l'attention doit pourtant être signalé cette fois : il s'agit du pétrole, ou tout au moins de l'essence minérale obtenue par la distillation de certains pétroles. Sous l'influence du développement de l'automobilisme, la consommation en augmente constamment, alors que la production n'en peut guère croître, et parmi les prix qui ont monté et qui sont loin d'avoir aucune tendance à redescendre, se trouve celui de l'essence. Assurément, en elle-même, la production des pétroles ne diminue pas encore, mais il devient absolument indispensable de trouver des succédanés à l'essence pour les besoins du moteur automobile. Pour le combustible minéral solide, la houille et aussi le lignite, l'augmentation de la production se fait un peu partout, sauf en Belgique, où il semble que la législation sur la durée de la journée de travail ait eu un effet nuisible à cet égard. En France, l'extraction, qui avait été de 20.194 tonnes dans le premier semestre de 1912, de 17.490 dans le deuxième, a atteint 20.612 tonnes dans le premier semestre de 1913. Dans l'Empire d'Allemagne, on est notablement en excès sur les chiffres précédents. D'une façon générale, l'industrie houillère travaille à pleine journée, les prix n'ont pas encore baissé, c'est tout au plus si, à la fin de septembre, on commençait à s'inquiéter de la situation industrielle qui, forcément, doit avoir une réaction sur la consommation du combustible et, par suite, sur son prix.

Les récoltes. — Dans l'ensemble, les récoltes ont été assez satisfaisantes ; c'est une des circonstances qui sont venues atténuer les difficultés par lesquelles on passe à l'heure actuelle, la production agricole ayant forcément une influence considérable sur les crises,

comme l'a dit M. Yves Guyot. Le prix du blé, en particulier, tout en restant assez élevé, n'a subi que des fluctuations réduites, point de ces perturbations profondes qui souvent se produisent au printemps. Au mois de septembre, sur le marché de Paris, par exemple, on est arrivé à 28 francs comme prix du quintal de blé, au lieu du prix de 32 fr. 50 qu'il avait pu atteindre au mois de juillet 1912. Sur le marché de Londres, il est descendu à 31 shillings 9 pence, au lieu de 33 shillings 5 pence à la même date en 1912, et même 37 shillings 5 pence au mois de juillet (le prix étant établi sur le quarter). Dans l'ensemble de l'Europe, la production du froment a dû être d'à peu près 543.000 quintaux, en excès de 20.000 quintaux sur le chiffre de 1912. En Amérique, l'excédent a été plus faible, quoique réel, et, au total, on arrive à quelque 1.114.000 de quintaux, au lieu de 1.090.000. Il faut tenir compte, toutefois, de ce fait que la consommation va en augmentant. Certains pays ont été spécialement favorisés, comme la Russie, l'Italie, au contraire de la France ; bien entendu, dans la région des Balkans, la récolte a été partiellement annihilée. La récolte de riz a été quelque peu déficitaire, de même celle de seigle ; pour l'orge, au contraire, on se trouve en présence d'un petit excédent sur la récolte de l'an dernier. L'avoine a subi une régression assez sensible. Mais une diminution énorme, de quelque 25 p. 100, s'est faite pour le maïs, par suite notamment de la sécheresse très prononcée qui a sévi aux États-Unis. Il est à craindre que cette déperdition de richesse ne réagisse sur le marché de la Confédération, en dépit de l'excellence de la récolte de blé. Il est à noter également que la récolte vinicole n'a pas été très favorable ; c'est encore une cause d'appauvrissement, qui aura son incidence durant l'année prochaine. Pour ce qui est de la récolte sucrière, celle de la fin de l'année 1912, dont nous avons à tenir compte, s'est montrée extrêmement satisfaisante. En même temps que la betterave donnait des résultats remarquables en Russie et en Allemagne, la canne à sucre assurait des produits énormes à Cuba et ailleurs. En France notamment, la campagne 1912-1913 a été tout à fait heureuse.

Les matières premières. — Le caoutchouc, comme l'essence minérale, préoccupe, mais à un autre point de vue. Sous l'influence

des plantations, les prix ont baissé depuis un certain temps dans des proportions énormes ; on ne se trouve pas en présence d'une surproduction, mais d'une concurrence redoutable pour les caoutchoucs de cueillette. En général, la situation des producteurs de caoutchouc est grave. La baisse n'a pas cessé depuis 1909, où les prix avaient atteint le maximum. Il ne s'agit point là d'une crise passagère : en réalité, il s'est produit une évolution complète dans la balance des offres et des demandes. Heureusement, la consommation parait marcher de pair avec la production, qui a pu atteindre 91.000 tonnes en 1912. Le resserrement monétaire a eu ici aussi son effet. On a pu dire avec raison qu'on est à un tournant de l'histoire du caoutchouc.

Pour ce qui est du *coton*, dont la récolte influe si puissamment sur l'industrie du monde, la plante a été cultivée sur 35 millions 1/2 d'acres à peu près, au lieu de 34.000.760 en 1912, et le rendement s'est rapidement accusé comme devant être supérieur à la moyenne des dix dernières années. Néanmoins, la production sera en dessous de la capacité d'absorption de l'industrie manufacturière : le fait est que la consommation du coton brut dans le monde, durant la saison dernière, a été de 20.280.000 balles environ, au lieu de 19.830.000 balles seulement l'année précédente. Pour la Grande-Bretagne, on est passé de 3.765.000 balles à 3.825.000, et les stocks paraissent notablement plus faibles qu'il y a un an. Aussi bien, le nombre des broches a-t-il augmenté encore : au 1er mars 1913, il dépassait 142.000 unités, tandis qu'il n'était que de 139.000 en 1912, et de 135.600 en 1911. Quant à la production de la soie, elle n'augmente que très faiblement, elle diminue même dans certains pays comme la France, la Turquie d'Asie, le Levant en général, et, sous cette influence, les prix ne pourront que monter.

Les moyens de transport. — Les chemins de fer n'ont pu encore se ressentir du ralentissement des affaires qui s'est produit tout à fait à la fin de la période considérée. En Allemagne, où le trouble économique a commencé de se manifester depuis plus longtemps, leurs recettes ont continué de monter, quoique plus lentement. C'est un peu ce qui s'est passé en France ; aux États-Unis, on a estimé que la diminution des recettes brutes des compagnies ne dépasserait probablement pas 6 p. 100, peut-être même se rédui-

rait à 5 p. 100, en dépit de la législation sur le nombre des agents.

Pour ce qui est du fret et des transports maritimes, l'état de guerre a considérablement relevé les prix ; mais surtout par suite des risques courus, ces prix ont atteint des chiffres inconnus depuis bien longtemps, comme 25 shillings de Sulina et de la mer d'Azoff sur la Grande-Bretagne. Cette situation est évidemment favorable (bien qu'il faille tenir compte d'une augmentation de dépenses pour les transporteurs). Au reste, l'année a été encore meilleure pour les *tramps* que pour les lignes régulières. Parmi celles-ci, des ruptures d'entente se sont faites, et des guerres de tarifs. Le Pool-Nord-Atlantique notamment a été rompu par les passagers d'entrepont, et une nouvelle entente sera difficile à mener à bien.

Avec une pareille situation, l'industrie de la construction navale a été florissante. A la fin de septembre 1913, on comptait en effet, comme navires en construction dans les principaux centres du Royaume-Uni, un ensemble représentant un tonnage brut de 1.987.000 tonneaux, contre 1.846.000 tonneaux en septembre 1912. Ce chiffre est d'ailleurs en dessous de celui du mois de juin : autre symptôme de la dépression que nous ne cessons de signaler.

LES CONGRÈS INTERNATIONAUX

Un grand nombre se sont tenus, mais assez peu ont eu une très grande importance.

En novembre 1912, s'est réuni à Vercelli, en Italie, le 4e *Congrès international des producteurs de riz,* qui a décidé la création d'un centre international pour les études et les recherches sur cette culture.

Du 7 au 12 octobre 1912, s'est tenu à Rome le 8e *Congrès international de l'Institut de sociologie.*

En février 1913, a eu lieu, à Genève, l'Assemblée générale de l'*Association de la presse internationale ;* on y a travaillé à l'amélioration du rôle de la presse, notamment dans le but de lutter contre les informations hâtives, erronées, nuisibles.

Le 5 mai 1913, s'est ouverte à Londres la 15e Session de l'*Insti-*

tut colonial international : on s'y est occupé particulièrement du régime relatif aux colonies; de l'organisation du service d'hygiène et de médecine et de l'organisation médicale indigène; des emprunts coloniaux, des dispositions à prendre pour obtenir la collaboration des indigènes à l'administration et au gouvernement des colonies; des impôts directs, des rapports entre les métropoles et leurs colonies au point de vue du droit des gens ; de l'enseignement colonial et du problème de l'islamisme ; des chemins de fer aux colonies, de l'exécution dans la métropole des jugements rendus par les tribunaux coloniaux, etc...

Du 15 au 19 juin 1913, s'est réuni le 2e Congrès mondial des *Associations internationales*. Une des œuvres principales de ce congrès a été de publier la suite de l'Annuaire de la vie internationale, contenant des monographies détaillées pour chacune des associations existantes. On y a discuté de la coopération en la matière, des entreprises communes, de la réglementation internationale, des conditions dans lesquelles les associations peuvent concourir au développement du droit international lui-même. On s'y est préoccupé des publications, de l'unification des unités, du langage scientifique et technique.

Du 9 au 12 juin 1913, a eu lieu le 11e Congrès de la *Fédération abolitionniste internationale,* pour l'abolition de la réglementation de la prostitution : on y a étudié les mesures possibles pour agir dans ce but sur les Parlements et les administrations publiques.

Du 15 au 20 juin, un *Congrès forestier international* a étudié à Paris les questions économiques et techniques se rattachant aux forêts, même les questions de tourisme; on s'y est préoccupé des réformes législatives et administratives pouvant assurer la conservation et l'amélioration des forêts, la restauration des montagnes, etc...

Parmi les innombrables congrès internationaux qui se sont tenus à l'occasion de l'Exposition Universelle de Gand, nous pourrions signaler, pour son caractère tout spécial, le 4e Congrès de la Fédération internationale des Associations de filateurs de lin et d'étoupes, qui a eu lieu du 16 au 18 juin.

Du 27 juillet au 1er août, se tenait le Congrès international de l'art de construire les villes et de l'organisation de la vie communale, où l'on s'est occupé principalement de ce que l'on appelle maintenant, en anglais et en américain, le *town planning*, étude d'ensemble à laquelle on estime qu'il faut se livrer avant d'apporter des modifications aux villes existantes, et dans le but de créer de toutes pièces des villes nouvelles.

Signalons comme particulièrement intéressante la réunion de l'*Institut des métaux* à l'Exposition de Gand, du 28 au 30 août. Cet Institut a été créé en février 1908, il permet à ses membres, industriels, savants ou commerçants, d'étudier toutes les questions concernant l'industrie des métaux, de discuter des questions pratiques ou scientifiques (le fer et ses alliages étant exclus).

Nous sommes obligés de ne signaler que d'un mot les divers congrès secondaires tenus à l'Exposition de Gand : Congrès international pour la lutte contre l'altération et la falsification des denrées alimentaires ; Congrès international d'horticulture ; Congrès international de la propriété minière, où l'on s'est spécialement occupé de législation, notamment législation française projetée, qui surchargerait de nouvelles taxations et d'un partage de bénéfice les exploitations minières. Signalons aussi le Congrès international du travail à domicile.

A l'occasion de l'Exposition de Gand, il s'est tenu également le *Congrès de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage :* on y a étudié les statistiques internationales du placement, l'exécution de travaux publics en vue de lutter contre le chômage, la question de l'assurance du chômage, l'émigration ; on y a examiné également (du 3 au 6 septembre) les questions purement bibliographiques.

Mentionnons particulièrement le troisième *Congrès internationale du Froid*, organisé par l'Association du même nom, du 6 au 24 septembre à Chicago, et secondairement dans d'autres villes des États-Unis. L'ampleur technique du congrès a été très vaste, on s'y est particulièrement occupé de l'application du froid aux produits alimentaires et à l'industrie, ou plutôt aux diverses industries. Une section était consacrée aux transports frigorifiques, une autre à la législation, en même temps qu'à l'enseignement.

Du 9 au 13 septembre, s'est tenu à Vienne la 14e Session de l'*Ins-*

titut international de statistique; on y a entendu notamment des rapports sur la fécondité des mariages, la statistique de la population, la statistique religieuse, la succession des événements fortuits, la statistique des états de culture, les facteurs des prévisions économiques, l'évaluation des fortunes privées, les exploitations d'États et des municipalités; la statistique des transports, etc. On y a discuté d'une Commission de l'alcool et d'un Office permanent de statistique.

Mentionnons, pour finir, la Conférence internationale tenue à Berne du 15 au 25 septembre 1913, sur la demande de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. On y a touché spécialement l'interdiction du travail de nuit des jeunes ouvriers employés dans l'industrie, et la fixation de la journée de travail à dix heures pour les femmes et les jeunes ouvriers. On y a posé les bases d'une convention internationale sur ces deux questions.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE

Par Gaston ISAMBERT

Les tendances nationalistes dont nous avions signalé la renaissance au cours des années précédentes et qui gênaient le développement des idées socialistes, se sont, à la fin de 1912, précisées de telle façon que le socialisme, menacé d'être tout à fait paralysé, a cru devoir prendre nettement position contre ce qu'il juge être une réaction dangereuse. Il a considéré la guerre des Balkans et, par la suite, l'augmentation des armements dont l'Allemagne a donné le signal, comme un péril sérieux pour le développement de l'idée de justice sociale. Tandis que, dans les pays où la discipline nationale est observée, comme en Allemagne, les protestations du

socialisme sont restées assez discrètes, en France, la lutte contre la défense patriotique a été plus âpre et plus serrée. On comprend que le socialisme voie avec regret la recrudescence du militarisme ; mais il devrait s'attaquer à la source même de cette renaissance et non pas aux Gouvernements qui se trouvent entraînés par des nécessités d'existence nationale à suivre le mouvement belliqueux.

France. — La guerre des Balkans déchaîna dès le mois d'octobre 1912 une vive irritation dans le monde socialiste français. La première protestation vint de la Commission administrative du Parti unifié qui, sans tenir compte des aspirations nationales et religieuses des peuples balkaniques, dénonça cette guerre comme étant provoquée une fois de plus par « l'anarchie capitaliste ». Un meeting préparé par les soins du Parti unifié (la C. G. T. refusa d'y participer) eut lieu le 17 novembre au Pré-Saint-Gervais. Les journaux socialistes estimèrent à 100.000 le nombre des manifestants ; le socialiste allemand Scheidemanr assistait à la réunion et joignit sa parole à celle des orateurs français.

Le même jour des meetings de protestation analogues eurent lieu à Londres, à Rome, à Madrid. Gustave Hervé, qui s'était rendu en Italie pour assister au meeting de Rome, fut expulsé par le Gouvernement italien, à la grande indignation des socialistes français.

Un *Congrès extraordinaire du Parti unifié* se réunit le 21 novembre. Ce Congrès n'était destiné qu'à servir de préface, du côté français, au Congrès international qui devait se tenir quelques jours après à Bâle. Le socialiste autrichien Pernerstofer, vice-président du Reichsrath, était présent et fit le procès de la politique balkanique de l'Autriche. Hervé, qui est maintenant à l'aile droite du socialisme français, critiqua la tendance socialiste à soutenir que les forces capitalistes poussent fatalement à la guerre : il croirait plutôt qu'elles s'exercent en faveur de la paix et que la guerre est la conséquence des questions nationales non réglées ou mal réglées. Vaillant aurait voulu qu'on votât une motion contenant nettement l'appel à la grève générale et à l'insurrection en cas de guerre ; mais les Guesdistes, notamment Compère-Morel et Bracke, firent observer que de semblables précisions pourraient,

à Bâle, gêner les représentants de certaines nations. La phrase sur la grève générale fut maintenue, mais adoucie ; les moyens révolutionnaires étaient considérés comme des mesures auxquelles il ne fallait avoir recours qu'à toute extrémité. Les délégués français, Jaurès, Vaillant etc., reçurent le mandat de travailler en plein accord avec l'Internationale et d'intensifier partout la propagande de l'action contre la guerre.

La *C. G. T.* jugea utile d'exprimer aussi ses protestations pacifistes dans un *Congrès extraordinaire* tenu les 24 et 25 novembre à Paris. On y décida qu'une grève générale de vingt-quatre heures aurait lieu en signe de protestation le 16 décembre. Les décisions des congrès précédents sur les moyens à employer, si une guerre était déclarée, pour empêcher qu'elle n'eût lieu, furent ratifiées. On approuva l'attitude du Comité confédéral vis-à-vis du Parti unifié ; on repoussa la formation d'une coalition même momentanée avec ce parti. Les rapports entre les deux organisations continuent à être un peu froids. Il eût été de l'intérêt du socialisme français de profiter des sentiments déchaînés par la guerre des Balkans pour s'unifier dans un élan d'enthousiasme. Mais les syndicalistes se défient des politiques et des parlementaires.

Si la guerre des Balkans avait provoqué dans le socialisme européen une agitation générale, le projet de loi déposé par le Gouvernement allemand et visant une formidable augmentation de l'armée, et la réponse que fit immédiatement le Gouvernement français en déposant à son tour un projet de loi portant le service militaire de deux à trois ans, suscitèrent dans le socialisme de France un mouvement de protestation beaucoup plus important. On peut dire que, pendant quelques mois, toute la vie socialiste s'est concentrée autour de la lutte contre la loi de trois ans.

La protestation s'affirma d'abord dans deux manifestes, l'un rédigé par la Commission administrative permanente du Parti socialiste (18 février), l'autre par le Comité de la C. G. T. (26 février)[1].

Si les deux organisations étaient opposées au service de trois ans, elles l'étaient à des points de vue et suivant des conceptions qui

1. On trouvera le texte de ces manifestes dans le *Mouvement socialiste* de mars-avril, p. 237.

différaient un peu. Cette divergence a été précisée d'une manière intéressante par Séverac [1] :

« Les syndicalistes résistent au nom des intérêts stricts de la classe ouvrière, en dehors et au-dessus du plan national. Une année de plus de caserne est, pour chaque ouvrier, une année de plus de contrainte et d'obéissance passive : pour le prolétariat tout entier, c'est une diminution sensible de la force dont il dispose dans la lutte contre le patronat. Le renforcement de l'armée signifie aussi l'augmentation des forces destinées à écraser ou à remplacer les ouvriers en temps de grève. La campagne nationaliste tend à obscurcir la notion de la classe. Enfin l'accroissement de la force publique est une extension des pouvoirs de l'Etat. »

Le Parti socialiste se place à un point de vue moins restreint. Il prétend ne pas abandonner les intérêts généraux du pays et ne s'opposer au service de trois ans que pour sauvegarder la défense nationale économique. La France est menacée de perdre sa supériorité économique ; pour compenser l'insuffisance d'accroissement de la population, il faut utiliser les forces vives de la nation, il faut que ces forces soient détournées le moins longtemps possible du travail pacifique de la production des richesses. Les années passées à la caserne sont improductives au point de vue économique. Quant à la protection de l'outillage et des forces économiques contre les ambitions étrangères, une organisation de milices est nécessaire mais suffisante pour la réaliser.

La lutte contre le service de trois ans a eu son contre-coup sur le dixième *Congrès du Parti unifié* qui s'est tenu à Brest le 23 et le 24 mars [2]. Par suite des préoccupations politiques et militaires, les grandes questions telles que l'action générale du Parti, la question agraire etc. ont été laissées de côté et le Congrès qui devait durer une semaine, a été très écourté. En effet, un certain nombre de députés socialistes, Jaurès, Sembat, Guesde., s'étaient crus obligés de rester à Paris après la démission du cabinet Briand, et il eût été difficile de discuter sans eux des questions importantes. Et puis l'intérêt était ailleurs. Il n'y avait donc que 198 délégués représentant 27.000 mandats. — Le nombre des cotisants a subi une

1. Voir le *Mouvement socialiste* de juillet-avril, p. 55.

2. Voir le *Mouvement socialiste* de mars avril, 1913, p. 228.

augmentation plus forte que l'année précédente (elle a été de 5.246 membres au lieu de 299) : le parti compte donc maintenant 68.903 membres. Le journal quotidien du parti, l'*Humanité*, est maintenant un journal de six pages où un développement plus grand est donné aux événements mondains.

On entendit le premier jour un discours de l'Allemand Molkenbuhr qui affirma qu'en dépit des doutes exprimés parfois à l'étranger la social-démocratie allemande était sincèrement et véhémentement opposée à la guerre. — Le second jour on aborda la question du service de trois ans. Compère-Morel donna lecture d'une motion par laquelle le Congrès donnait mandat au groupe parlementaire et à la Commission administrative permanente de chercher à établir une entente franco-allemande, l'organisation de l'arbitrage international et de milices nationales, et de s'opposer énergiquement à la loi de trois ans. Vaillant soutint cette motion. — Hervé mit sur le tapis la question d'Alsace-Lorraine. On sait que depuis quelques mois il soutient la thèse suivante : obtenir du gouvernement allemand l'autonomie républicaine de l'Alsace-Lorraine ; en échange la France renoncerait à toute intervention armée de ce côté[1]. Mais cette opinion, qui lui est personnelle, n'a guère de partisans dans le parti socialiste et rencontra peu d'écho au Congrès. — Puis Pressensé essaya de démontrer que l'Allemagne n'avait pas de visées menaçantes pour nous et fit le procès du service de trois ans. Il craint que la France ne devienne une caserne et ne perde sa supériorité intellectuelle et morale. Ce seraient les ouvriers qui supporteraient les principales charges du service de trois ans. Quant à la production économique, elle serait profondément atteinte. — La motion Compère Morel fut votée à l'unanimité. Puis on décida qu'un Congrès extraordinaire discuterait avant la fin de l'année la question de l'action générale du parti.

Jamais un congrès, depuis l'unification, n'avait été plus court ni plus insignifiant. Cependant, en dépit des conflits de personnes qui s'y donnèrent carrière, on peut dire qu'il a marqué la fin de la lutte entre Jauressistes et Guesdistes et qu'une sorte de fusion s'y est faite entre les deux tendances rivales[2].

1. Il a publié l'année dernière un livre sur ce sujet, *l'Alsace-Lorraine*.

2. Le journal hebdomadaire de Jules Guesde *Le Socialisme* a cessé de paraître après le 2 mars.

Nous ne décrirons pas ici la lutte âpre et soutenue que mena Jaurès à la Chambre contre la loi de trois ans[1]. L'auteur de l'*Armée nouvelle* qui, au sein du parti socialiste, s'occupe spécialement des questions militaires, devait fatalement prendre à cœur cette question et combattre un projet si éloigné de son système favori, celui des milices[2].

Il est probable que c'est cette polémique, que c'est surtout l'action sourde et continue dans les milieux militaires de certains syndicalistes anarchisants affiliés à la C. G. T. qui provoqua au mois de mai l'explosion de mutineries dans plusieurs régiments[3].

Le 1er et le 2 juillet, le Gouvernement fit opérer des perquisitions au siège de la C. G. T., dans quelques Bourses de Travail et chez certains socialistes : quelques syndicalistes militants, parmi lesquels Yvetot et Marck, furent arrêtés.

Les dirigeants de la C. G. T. rédigèrent un manifeste de protestation. Un meeting eut lieu au Pré-Saint-Gervais : Jaurès et Jouhaux y prirent la parole. Enfin une conférence de la C. G. T. fut réunie. Mais les syndicalistes ne se départirent pas d'une certaine prudence : ni Merrheim, ni Jouhaux ne se montrèrent favorables à l'organisation d'une grève générale pour le mois de septembre. Du reste la décision prise par le Gouvernement de ne conserver la classe de 1910 que six semaines environ après l'époque ordinaire, supprima une des principales causes d'agitation.

La *Conférence des Bourses*, qui a eu lieu les 13, 14, 15 juillet à Paris, s'est occupée de l'organisation syndicaliste. Jusqu'au Congrès

1. Voir *supra*, le chapitre *France* p. 21 et suiv.

2. Nous signalerons parmi les publications socialistes auxquelles a donné lieu la question des armements, le livre de Sembat : *Faites un roi, sinon faites la paix*. L'auteur, spirituel, mordant, un peu paradoxal, essaye de démontrer qu'une république n'est pas capable de faire avec succès de grandes guerres : pour être conséquents avec eux-mêmes les Français, s'ils veulent se défendre contre l'Allemagne et rivaliser avec elle pour l'hégémonie européenne, devraient faire un roi ou un empereur. Du reste Sembat ne conseille pas ce retour en arrière : il est d'avis que la France doit plutôt renoncer à ses ambitions guerrières et offrir à l'Allemagne une alliance que celle-ci ne repousserait pas et qui consoliderait pour longtemps la paix européenne.

3. Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet, M. André Tardieu a tracé un tableau de l'action exercée par les antimilitaristes dans certains régiments depuis plusieurs années : pour lui, l'annonce du maintien de la classe de 1910 sous les drapeaux n'aurait été que le prétexte de la rebellion qui couvait déjà sourdement.

confédéral du Havre de septembre 1912, la C. G. T. était divisée en deux sections, la section des Bourses (comprenant 160 Bourses qui avaient chacune une voix) et la section des Fédérations. Le Congrès du Havre avait décidé que les Bourses d'un même département devraient constituer des Unions départementales de syndicats, avant le 1er septembre 1913. A partir du 1er janvier 1914 il ne serait admis qu'un délégué par département au Comité confédéral. — La conférence des Bourses a étudié cette situation nouvelle et a décidé que des rapports étroits devraient être établis entre les Unions départementales et les Fédérations. Il a été également décidé que les Unions locales, tout en étant englobées dans les Unions départementales, ne devraient pas pour cela disparaître et qu'on prendrait dans chaque département des moyens pratiques pour assurer leur existence et leur autonomie.

Le *Conseil national du Parti unifié* qui s'est tenu en juillet, a également apporté des modifications aux statuts du Parti. Depuis l'unification les députés n'avaient été admis dans le Conseil national que sous la forme d'une délégation. On craignait qu'ils ne prissent une influence trop considérable. Le Conseil a décidé qu'ils pourraient maintenant être admis à titre individuel. De plus la Commission administrative pourra être composée pour un tiers de députés. Il est donc probable que les élus du parti vont voir grandir leur influence dans des proportions considérables. — Le Conseil national ne siégera plus quatre fois par an mais seulement deux fois[1].

Angleterre. — Un *Congrès extraordinaire des Trade Unions* s'est tenu à Londres au début de janvier pour se prononcer sur le projet du Gouvernement concernant « l'arrêt Osborne » [IV, 575; VI, 615]. Le Gouvernement proposait de ne permettre à un syndicat de se livrer à une action politique que si la majorité s'était prononcée dans ce sens par voie de referendum : de plus les membres de la minorité ne seraient pas tenus de participer à

1. Nous pouvons rattacher à cette tendance à mettre au premier plan l'action parlementaire les conseils que donne Hervé dans le sens d'un rapprochement avec les radicaux. Nous lisons dans la *Guerre sociale* le 20 août que « la politique blocarde serait pour le socialisme la seule voie légale, dans les pays parlementaires, qui puisse nous rapprocher sans effusion de sang de la République sociale ».

la contribution financière pour cette action. Par 268 voix contre 131 le Congrès a décidé d'accepter ce projet, quoique insuffisant, comme un moindre mal.

Le *Labour Party* a tenu à Londres son *treizième Congrès* les 29, 30, 31 janvier[1]. Le parti compte actuellement 1.880.401 membres, c'est-à-dire 341.309 de plus que l'année précédente. Roberts a pris la parole pour définir l'action générale du parti et montrer combien il était utile d'ajouter l'action parlementaire et politique au combat économique quotidien de l'ouvrier. Une proposition de blâme contre l'inactivité des parlementaires ne réunit que quelques voix, celles de certains syndicalistes intransigeants qui rappellent les syndicalistes révolutionnaires français. Le Congrès a discuté la question du vote des femmes. Les uns étaient d'avis d'accepter toute réforme électorale, même sans le vote des femmes ; d'autres conseillaient de faire tout le possible pour obtenir ce vote ; d'autres enfin, comme Keir Hardie et Snowden, proposaient de refuser toute réforme qui ne contiendrait pas le vote des femmes. Cette dernière thèse fut adoptée par les représentants de 850.000 adhérents contre ceux de 430.000. — Le Congrès s'occupa aussi du projet de loi d'assurance sociale (projet Lloyd George). Les dockers proposaient de rejeter nettement le principe du versement ouvrier. La citoyenne Webb demandait qu'on ne repoussât ce versement que pour les salaires au dessous de 25 francs. Ce fut l'avis des dockers qui l'emporta (par 975.000 voix contre 569.000).

L'*Independent Labour Party* a tenu son *vingt et unième Congrès* à Manchester les 24 et 25 mars[2]. Ce congrès avait été précédé de deux meetings préparatoires : dans l'un il avait été réclamé d'importantes réformes dans les services médicaux et sanitaires ; dans l'autre Keir Hardie avait plaidé la cause du suffrage des femmes.

Dans son discours d'ouverture le président Anderson fit l'éloge de la grève, le moyen d'action le plus efficace contre le patronat, et fit le procès des armements ; à ce dernier point de vue il compara le monde actuel à « un vaste asile d'aliénés ».

1. Voir le *Mouvement socialiste* de mars-avril, p. 220.
2. *Mouvement socialiste* de mars-avril, p. 221.

« Les députés de l'*Independent Labour Party* devront s'opposer à tout amendement électoral ne comprenant pas le vote des femmes. » Cette proposition, soutenue par Keir Hardie, fut votée par 190 voix contre 105. Mais une proposition de Fenn, qui voulait établir une obstruction systématique à la Chambre jusqu'à l'adoption du vote des femmes, fut écartée par 253 voix contre 17.

Jowet ayant demandé que le Congrès condamnât formellement les alliances parlementaires entre socialistes et libéraux, l'opinion contraire, soutenue par Snowden, fut approuvée par 150 voix contre 114.

Une motion, défendue par Bruce Glasier et Keir Hardie, blâmant les dépenses militaires et préconisant une alliance entre la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, fut votée à l'unanimité.

Les partis socialistes anglais cherchent à réaliser une *unification* ; une *conférence* tendant à ce but s'est tenue à Londres le 18 juillet, sous l'égide des représentants du *Bureau socialiste international*, Vandervelde et Huysmans. On s'est mis d'accord sur l'utilité de préparer : 1° la nomination d'un « conseil d'unité socialiste » ; 2° l'affiliation des trois groupes (Independent Labour Party, Parti socialiste britannique, Fabiens) au Labour Party. Une nouvelle conférence doit se réunir à Londres en novembre pour fixer les détails de l'entente. Mais il est bien entendu qu' « entente » ne signifie pas « fusion complète » [1].

Le Congrès annuel des *Trade Unions* s'est tenu à Manchester du 1er au 6 septembre. Il réunissait 567 délégués, représentant 2.232.446 adhérents.

Le Congrès a vigoureusement protesté contre l'attitude qu'avaient prise les autorités de Dublin à l'égard de certaines réunions socialistes. Il a également protesté contre le nouveau Trade Unions Act qui limite singulièrement l'activité politique des syndicats. Enfin il a affirmé solennellement, en présence de délégués étrangers (le Français Jouhaux, l'Allemand Legien, l'Américain Kremper...) l'union des prolétaires de tous les pays dans leur lutte pour l'émancipation du travail [2].

Les Trade Unions anglaises ont donc actuellement une tendance

1. Voir le *Mouvement socialiste* de septembre-octobre, p. 201.

2. *Id.* p. 213.

assez nette à sortir d'un réformisme purement corporatif, pour étendre plus loin leur action socialiste.

Allemagne[1]. — Le socialisme allemand a subi cette année une très grosse perte. Auguste Bebel, dont la santé était atteinte depuis plusieurs années, est mort le 13 août, à Passugg en Suisse. Avec lui a disparu le grand conservateur de l'unité socialiste allemande et on peut se demander si, dans un avenir prochain, les querelles entre modérés et radicaux qu'il savait apaiser, ne prendront pas un caractère plus sérieux.

Le *Congrès du Parti social-démocrate* s'est tenu à Iéna du 14 au 20 septembre. 500 délégués étaient présents parmi lesquels Kautsky, Bernstein, David, Frank, Liebknecht, Rosa Luxembourg, Clara Zetkin ; parmi les étrangers on remarquait Keir Hardie, Troelstra, Van der Smissen, Huysmans.

1. Il serait très intéressant, surtout pour les Français, de connaître exactement l'état d'esprit des social-démocrates allemands dans la question du pangermanisme et vis-à-vis des tendances d'un certain nombre de leurs compatriotes à l'hégémonie européenne. M. Andler, professeur à la Faculté des Lettres et socialiste modéré, a essayé d'analyser cet état d'esprit dans deux articles de revue intitulés : « Le socialisme impérialiste dans l'Allemagne contemporaine » (voir l'*Action nationale* des 10 novembre et 10 décembre 1912). D'un voyage fait en Allemagne au moment de l'affaire du Maroc et de la lecture de différents livres et articles, il rapporte l'impression que le socialisme contemporain en Allemagne est encore imbu des idées lassaliennes. Certes le socialisme se réclame des principes d'internationalisme ; ses représentants signent des manifestes pour la paix et envoient des représentants aux congrès et aux conférences pacifistes ; mais, au fond de l'âme, beaucoup de socialistes sont très orgueilleux de la puissance militaire de l'Allemagne, de l'autorité qu'elle exerce dans les différends européens et sont partagés entre leurs sentiments de socialistes et leurs sentiments allemands. M. Andler cite en ce sens des livres d'Hildebrand parus en 1910 et 1911. Il est vrai que les théories d'Hildebrand ont été répudiées par les dirigeants de la social-démocratie et que leur auteur a été exclu du parti : mais M. Andler prétend que les idées d'Hildebrand ont de nombreux partisans dans la masse du parti. Il cite aussi des fragments de discours de Bebel dans lesquels l'orateur socialiste aurait laissé nettement paraître des tendances loyalistes et nationalistes.

Une polémique suivit la publication de ces articles de M. Andler. Jaurès protesta contre une analyse qui déformait suivant lui le caractère de la social-démocratie. Il n'en reste pas moins exact qu'un assez grand nombre de socialistes allemands conservent des sentiments nationalistes et que les dirigeants actuels de la social-démocratie, surtout les révisionnistes, ne sont pas portés à faire une opposition très vive aux projets de loi qui tendent à établir l'hégémonie allemande. On en a eu la preuve dans l'attitude de résistance discrète et modérée que les députés socialistes ont prise au Reichstag en face de la loi portant augmentation de l'armée allemande.

Le Congrès commença par rendre, par la voix de Molkenbuhr, un hommage solennel à Bebel, le grand disparu. Puis on nomma le bureau : Ebert fut élu président. Le rapport annuel fut lu par Scheidemann.

Puis on discuta la question de la grève générale, sur laquelle les événements du printemps en Belgique avaient rappelé l'attention. On se trouvait en présence de deux motions : l'une, la plus modérée, était rédigée par le bureau du parti. « Le Congrès devrait repousser une théorie d'allure anarchique qui tendrait à considérer la grève générale comme un moyen qu'il serait toujours possible d'employer pour remédier aux maux sociaux. La grève générale ne peut être employée que lorsque tous les organes du mouvement ouvrier sont pleinement d'accord, lorsque les masses sont animées d'un vif enthousiasme sur les buts extrêmes du socialisme et sont prêtes à tous les sacrifices[1]. » La motion conseillait aux organisations socialistes de perfectionner leurs organes de propagande et de lutte, de les laisser mûrir et, en attendant, de prendre patience.

La motion des intransigeants blâmait cette temporisation. Pourquoi ne pas laisser les masses agir ? Ces grands mouvements populaires partant d'en bas, pourquoi la direction du parti chercherait-elle à les différer et à les enrayer ? Pourquoi en tout cas ne pas parler de la grève générale et ne pas la préparer ?

Les syndicats ayant déjà indiqué qu'ils étaient favorables à la tactique de prudence préconisée par le bureau, l'issue de la réunion n'était pas douteuse.

Bernstein parla contre ce qu'il qualifiait de « conception romantique » du socialisme. Une grève générale à l'heure actuelle aboutirait à une défaite. Quelles ressources ne faudrait-il pas pour subvenir aux besoins de trois millions d'ouvriers ? La situation en Allemagne n'était pas la même que dans le petit État belge. Dans le camp adverse, Rosa Luxembourg parla de la fermentation qui règne dans la classe ouvrière : le parti-social démocrate avait autre chose à faire qu'à simplement augmenter le chiffre de ses cotisants et des abonnés de ses journaux. Bauer, qui connaît bien les milieux syndicaux, nia qu'il y eût à l'heure actuelle une fermen-

1. Voir le *Temps* du 17 septembre.

tation particulière dans ces milieux. Les syndicats allemands qui sont riches craignent pour leurs réserves et ne veulent pas engager une lutte où celles-ci pourraient disparaître. Braun soutint la même thèse : suivant lui « Rosa Luxembourg connaissait mal les milieux syndicaux ; elle lançait des phrases révolutionnaires à l'instar des syndicalistes français, sans se préoccuper des conséquences pratiques du mouvement qu'elle préconisait. Il était criminel de jouer avec des idées chimériques. La question du suffrage universel n'était pas encore assez brûlante pour qu'on risquât d'arrêter pour elle l'évolution des organisations ».

D'autre part, Liebknecht soutint qu'attendre, pour réaliser la grève générale, l'accord de toutes les organisations était une duperie ; il fallait dès maintenant faire vivre cette idée de grève générale. — Frank prit une position intermédiaire ; il déclara que le Comité était d'une prudence exagérée et que, le parlementarisme n'arrivant pas dans la question du S. U. à un résultat effectif, la grève générale était peut-être la grande ressource ; mais il était impossible de déterminer à quelle date plus ou moins lointaine cette idée s'imposerait. — Enfin David soutint qu'il était un moyen plus utile à employer que la grève générale, à savoir la propagande parmi les ouvriers agricoles. L'extension du socialisme agraire serait la voie la plus sûre de parvenir au S. U. — Finalement la motion de Rosa Luxembourg fut repoussée par 333 voix contre 142.

Une question délicate devait ensuite se poser devant le Congrès, l'examen de l'attitude des députés socialistes au Reichstag vis-à-vis de la loi militaire et de la loi financière. Lorsqu'il s'était agi, quelques mois auparavant, de déterminer cette attitude dans une réunion préparatoire, les modérés ne l'avaient emporté sur les intransigeants que par 57 voix contre 32. Une polémique de presse avait suivi cette réunion. Au Congrès d'Iéna les radicaux ne devaient pas se livrer à une critique très âpre de la ligne de conduite suivie par les modérés. Du reste le bureau avait eu l'habileté de généraliser la question et de faire porter l'examen sur l'attitude des représentants socialistes dans les questions fiscales aussi bien dans les diètes des États particuliers, dans les assemblées communales et municipales qu'au Reichstag.

Wurm déclara que, si les socialistes étaient assez forts pour ne pas rester immobiles et pour affirmer leurs opinions, ils ne l'étaient

pas encore assez pour imposer leur volonté ; il fallait donc observer la conduite des adversaires et régler sa manière d'agir sur la leur. Cette théorie d' « opportunisme fiscal » fut applaudie énergiquement et obtint au Congrès un succès considérable. — Les révisionnistes Winnig, Frank, David soutinrent que, puisque le vote des armements était fatal, les députés socialistes avaient bien fait de borner leurs efforts à faire retomber les charges financières résultant de ces armements sur la classe riche. Ils avaient eu raison de voter des impôts directs, moins lourds pour les ouvriers que les impôts indirects, et les syndicalistes approuvaient cette manière d'agir.

Les radicaux Geyer, Rosa Luxembourg, Ledebour, Stadthagen, objectèrent qu'une obstruction financière aurait pu retarder le vote de la loi militaire et faire réfléchir le Gouvernement s'il voulait plus tard présenter une nouvelle loi. « Alors, demanda Rosa Luxembourg, si l'on demande un jour des impôts pour une guerre, en supposant que ces impôts frappent surtout la classe riche, les votera-t-on ? » — Molkenbuhr enleva le vote en lisant une lettre écrite par Bebel quelques jours avant sa mort, lettre dans laquelle le grand leader socialiste disait qu'il était d'avis « d'étrangler le débat sur l'attitude des députés socialistes », ce qui revenait à approuver cette attitude. — La motion révisionniste fut votée par 336 voix contre 140. Ce fut encore une victoire pour les modérés.

Sur la question du chômage on était d'accord. La crise du chômage a été en ces derniers temps très intense en Allemagne, notamment à Munich, dans l'industrie du bâtiment. Les socialistes sont décidés à faire tous leurs efforts pour obtenir une « loi d'empire » d'assurance contre le chômage ; en attendant on pourrait organiser des versements réguliers qui seraient faits par les communes aux caisses de secours contre le chômage.

Dans un article du *Vorwærts*, Kautsky a repoussé la « grève des mères » préconisée par Rosa Luxembourg. L'effet de ce néo-malthusianisme (qui du reste ne ferait guère sentir ses conséquences que dans une vingtaine d'années) serait peut-être très fâcheux pour le prolétariat : le Gouvernement pourrait être tenté de faire venir des coloniaux pour compléter ses régiments. Qui sait si les chefs

d'industrie ne feraient pas aussi appel à la main-d'œuvre étrangère ?

Belgique. — On a vu plus haut[1] comment le rejet de la proposition de révision constitutionnelle déposée par les socialistes pour obtenir la suppression du vote plural et l'établissement du suffrage universel, avait incité ceux-ci à préparer sérieusement la grève générale.

Quelques socialistes modérés (Vandervelde, Hector Denis, Huysmans) qui n'avaient guère confiance dans son efficacité, eussent peut-être accepter une transaction, mais les ouvriers mineurs ne s'en contentèrent pas. Il fut convenu que le Congrès du parti trancherait la question.

Le 28e *Congrès du parti ouvrier* belge se tint à la Maison du peuple de Bruxelles les 23, 24 et 25 mars. Anseele exposa que la grève générale avait surtout pour but de conserver l'unité du prolétariat belge et son invincible discipline contre le capitalisme ; il ne fallait plus qu'il y eût dans le parti socialiste belge des Wallons et des Flamands, il ne fallait plus de distinction entre les différents métiers[2]. Destrée défendit une thèse analogue. Huysmans était d'avis de faire crédit aux promesses du Gouvernement et de ne préparer qu'une grève de démonstration. Vandervelde déclara qu'il avait fait tous ses efforts depuis six mois pour conjurer la grève générale, mais qu'elle était devenue inévitable. A une très grande majorité le Congrès fut d'avis que les socialistes belges ne pouvaient patienter plus longtemps. La date du 14 avril fut confirmée[3].

Malgré son ampleur (le nombre des grévistes a été évalué au chiffre approximatif de 370.000)[4], malgré le calme qui la caractérisa et qui fut vraiment remarquable, la grève générale de Belgique n'amena pas, au point de vue socialiste, de résultat important. La vie économique fut gênée, mais non paralysée. La Chambre dis-

1. Chapitre *Belgique*, p. 220.

2. Voir le *Mouvement socialiste* de mars-avril, p. 224.

3. Voir la *Revue socialiste* du 15 juin, p. 488 et suiv.

4. Les cheminots, les postiers, les ouvriers de l'éclairage et des transports ne prirent point part au mouvement. La grève prit surtout un grand développement parmi les populations Wallonnes.

cuta la question, mais ne céda pas ; on se borna à accepter la proposition de M. de Broqueville pour l'étude d'une réforme électorale au point de vue provincial et communal ; si cette réforme était admise, on pourrait examiner la question de son extension aux élections législatives. Lassé, le parti ouvrier se réunit en *Congrès extraordinaire,* le 24 avril, et décida la reprise du travail, tout en constatant que la grève avait attesté par sa discipline impressionnante la force du parti ouvrier, qu'elle avait nettement posé la question du S. U. devant l'opinion publique, qu'elle avait enfin contribué à hâter la formation d'une commission d'études.

Hollande. — On a dejà vu[1] comment, à la suite des élections, le Gouvernement de la Reine avait essayé de former un ministère libéral-socialiste.

Une conférence fut tenue par le Comité central du parti, le groupe parlementaire et la rédaction du journal *Het Volk* : elle se prononça contre toute participation des socialistes au ministère. — Kautsky, consulté par Troelstra, fut aussi d'avis que les socialistes hollandais devaient rester à l'écart du Gouvernement. — Troelstra proposa aux libéraux de soutenir un ministère composé par eux pourvu qu'ils eussent dans leur programme le S. U. et une loi de retraites ouvrières. Mais ceux-ci refusèrent. — Craignant alors d'avoir été maladroits et que les deux réformes précitées ne fussent compromises, les socialistes se réunirent en *Congrès extraordinaire* à Zwolle les 10 et 11 août pour discuter la question. La participation ministérielle était proposée par Troelstra et par la majorité du Comité central ; mais la majorité du Congrès suivit Van der Goes et vota contre cette participation par 375 voix contre 320 voix et 115 abstentions. Cependant l'unité du parti ne devait pas être rompue pour cela ; Troelstra et Van der Goes se donnèrent solennellement la main pour attester que cette divergence de vues sur un point spécial ne créait pas un schisme.

Danemark. — Les socialistes ont fait de sérieux progrès aux élections de 1912; ils disposent maintenant d'une trentaine de sièges au *Folkething.* Le député socialiste Staunig a même été appelé par le Roi qui lui a offert un portefeuille ministériel : il a

1. Voy. *supra*, chapitre *Pays-Bas*.

décliné la proposition. Les socialistes se sont déclarés prêts à soutenir un cabinet radical si celui-ci était favorable à une révision de la loi électorale, comprenant l'abaissement de l'âge électoral de 30 à 25 ans, l'octroi du droit de vote aux femmes et la suppression du Sénat ou *Landsthing*.

Hongrie. — Les socialistes hongrois ont tenu le 26 janvier un *congrès extraordinaire* pour protester contre le projet de réforme électorale présenté par le ministère Lukacs et jugé tout à fait insuffisant. La motion votée au congrès réclamait la promulgation à bref délai d'une loi établissant le suffrage général égal et secret ; on y faisait appel au concours des partis progressistes ; mandat devait être donné au comité directeur du parti de proclamer, le moment venu, la grève générale dans le pays entier [1].

Socialisme international. — Le *bureau international* se réunit les 24 et 25 octobre 1912 pour conférer au sujet de la guerre des Balkans.

Le bureau reconnut « la force de raison qui poussait les peuples des Balkans à revendiquer leur indépendance et des garanties nécessaires pour tous les éléments de la péninsule. Mais ce grand objet aurait pu être atteint sans guerre, sans effusion de sang et sans ruines économiques. Le prolétariat devrait se dresser contre la politique de guerre par toutes les forces de son organisation, par toute son action de masse ». Le bureau décida de convoquer dès le mois de novembre un Congrès international extraordinaire de protestation contre la guerre, sans attendre le Congrès ordinaire qui ne devait avoir lieu qu'en 1913 ou 1914.

Le *Congrès international* de Bâle fut une réunion très imposante. On a pu spirituellement comparer ces assises solennelles à un « Grand Pardon ». S'il est un peu exagéré d'en vouloir faire un événement historique, puisqu'en définitive il n'a fait que confirmer le sentiment pacifiste qui anime le socialisme contemporain, le sérieux, la sincérité qui a caractérisé le Congrès prouve que ce sentiment pacifiste n'est pas une manifestation artificielle destinée à agir par l'intérêt individuel sur l'esprit de l'ouvrier, mais

1. Voir le *Mouvement socialiste* de janvier-février, p. 97.

une idée générale et profonde qui sera probablement capable de vaincre dans l'avenir les tendances nationalistes. En ce sens il est exact, comme l'a dit A. Lebey[1] que le Congrès de Bâle a été un « acte de foi ».

Le 24 novembre un cortège solennel se déroulait au milieu des rues de Bâle, se dirigeant vers la cathédrale. Des bannières, des étendards, des costumes de corporations donnaient au cortège un aspect pittoresque. Le côté un peu théâtral de la démonstration était atténué par la gravité des chants entonnés en chœur par un grand nombre de délégations. Quand le cortège arriva à l'antique Munster aux pierres rouges, certains spectateurs purent avoir la sensation qu'il s'agissait d'un *Te Deum* guerrier et non d'une manifestation pacifique.

Ce fut dans cette vieille chaire de pierre de la cathédrale où les évêques réunis en concile avaient prêché jadis contre le schisme de l'Eglise, que les orateurs modernes vinrent flétrir la guerre.

La séance était présidée par le vétéran Greulich. Jaurès déploya dans ce milieu toutes les ressources de son talent oratoire. Il rappela l'inscription de la Cloche de Schiller : « Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango » : c'est-à-dire qu'il appela les vivants à la concorde, qu'il déplora les massacres d'Orient et s'éleva contre les foudres militaires. — Haase, président du Comité directeur de la social-démocratie allemande, déclara que ses camarades étaient prêts à employer contre la guerre « tous les moyens que les Etats de leur pays et les méthodes des organisations politiques et syndicales » admettent — Clara Zetkin décrivit avec une fougue impressionnante les horreurs de la guerre. — Vaillant affirma la sincérité de la « tradition révolutionnaire » des camarades français.

Après ces discours, tous les délégués se mirent debout, et, levant la main droite, votèrent la motion pacifiste qui avait été rédigée de manière à ne choquer aucune des tendances particulières des différentes nations. Puis les assistants entonnèrent l'*Internationale*. Enfin Bebel, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, prit la parole pour remercier le Gouvernement bâlois de son hospitalité et affirmer la puissance mondiale de l'Internationale ouvrière.

1. *Revue socialiste*, 1912, t. II, p. 564.

Ce Congrès, tout en n'étant qu'une manifestation platonique, avait cependant affirmé solennellement que toute une partie de l'humanité aspire à un apaisement des ambitions nationales et appelle de ses vœux l'avènement d'une ère de fraternité universelle.

A la fin de février, au moment où les projets militaires allemands[1] auxquels les Français avaient riposté par le projet de la loi de trois ans, étaient l'objet des polémiques les plus vives, les partis socialistes allemand et français publièrent un manifeste. « C'était le devoir des socialistes français et allemands de s'unir plus étroitement que jamais pour mener ensemble la bataille contre ces agissements insensés des classes dirigeantes. La masse des deux peuples à une majorité écrasante, voulait la paix et avait horreur de la guerre. C'étaient les classes dirigeantes qui, des deux côtés de la frontière, provoquaient artificiellement, au lieu de les combattre, les antagonismes nationaux : « Le manifeste réclamait l'établissement des traités d'arbitrage et le remplacement d'armées permanentes par des milices. Prévoyant que la protestation serait inutile, les socialistes s'engageaient, si de nouvelles dépenses étaient imposées, à lutter énergiquement pour qu'elles retombassent sur les épaules des possédants et des riches.

1. Les socialistes ont pris une part importante à la conférence pacifiste interparlementaire qui s'est tenue à Berne au mois de mai (voir *supra* p. 595).

TABLE ANALYTIQUE

TABLE ALPHABÉTIQUE

ÉVREUX. — IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY

571-14. — Coulommiers. Imp. Paul BRODARD. — 6-14.